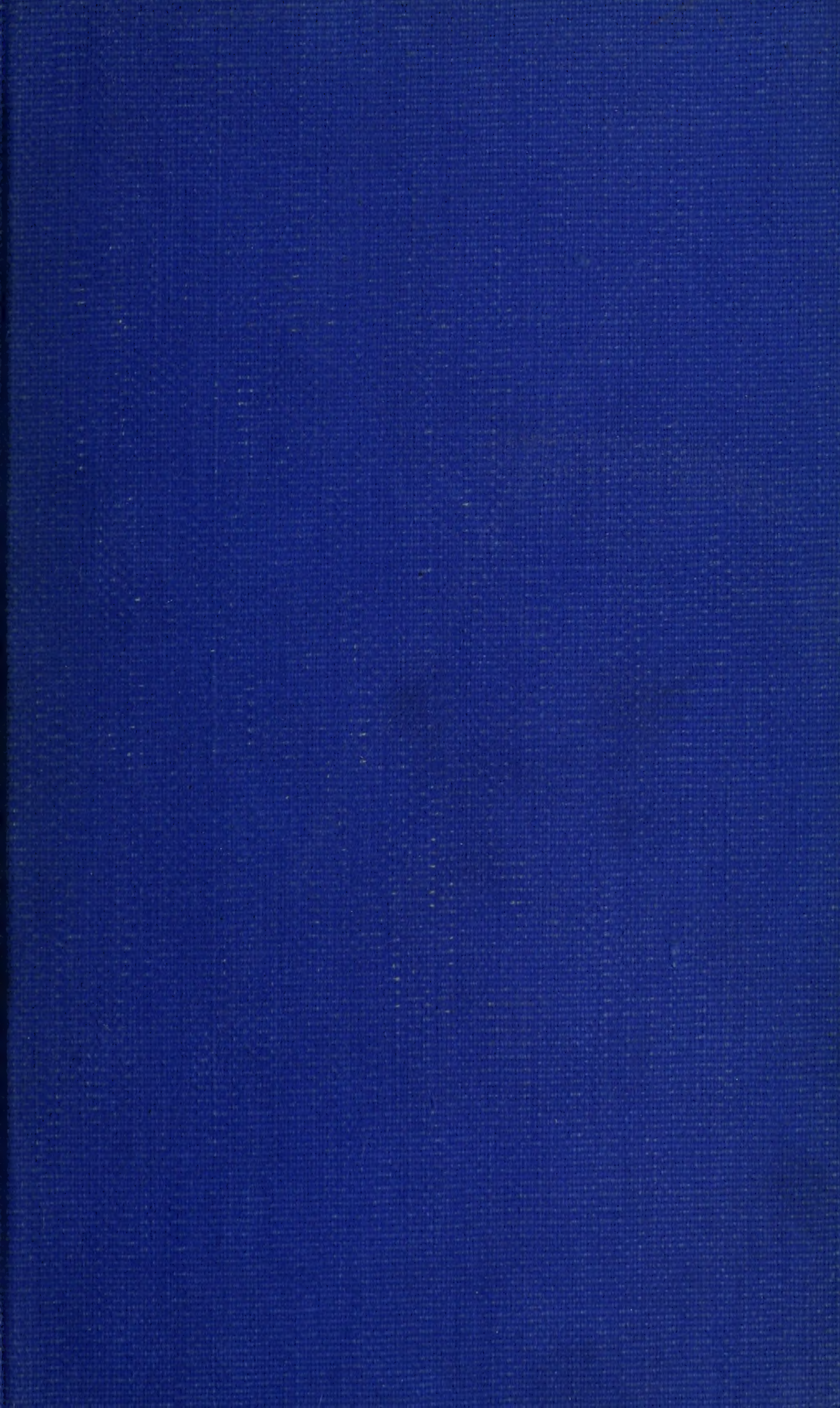
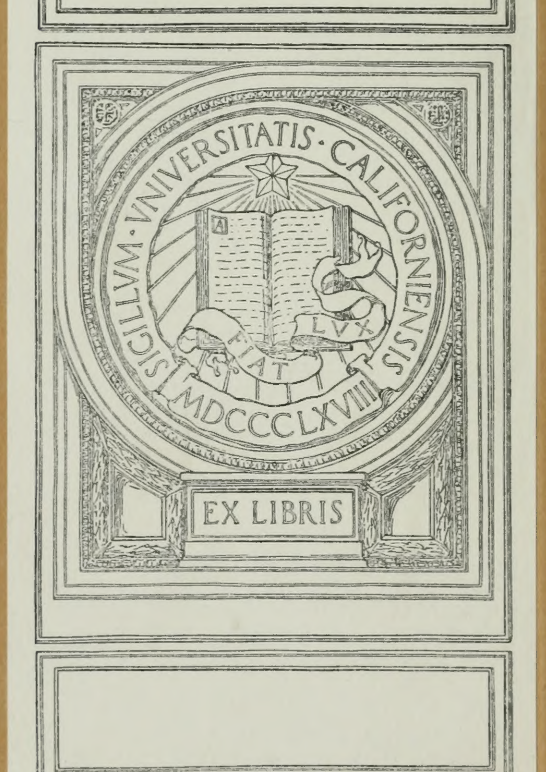



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE DES ITALIENS

PAR

M. CÉSAR CANTU

TRADUITE SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR

PAR

M. ARMAND LACOMBE

D'APRÈS LA DEUXIÈME ÉDITION ITALIENNE

TOME V

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

rue Jacob, 56.



HISTOIRE

DES ITALIENS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie.

HISTOIRE

DES ITALIENS

PAR

CÉSAR CANTU

Traduite sous les yeux de l'auteur

PAR M. ARMAND LACOMBE

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION ITALIENNE

TOME CINQUIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C[ie]

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

M DCCC LX

HISTOIRE

DES ITALIENS.

LIVRE HUITIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE LXXXVI.

LES DERNIERS NORMANDS EN SICILE. HENRI VI.

Nous avons vu que le pays le plus méridional de l'Italie, berceau de tant de magnanimes républiques avant la conquête romaine, puis, après l'irruption des barbares, subdivisé en un grand nombre de principautés lombardes et de communes grecques, avait été concentré par les Normands en un État que les Italiens, par antonomase, appelèrent le Royaume (*il Regno*). Roi 1139
de Sicile, duc de Pouille, prince de Capoue, Roger II prit la pompeuse devise : *Appulus et Calaber, Siculus mihi servit et Afer*. Falcone de Bénévent rapporte un document dans lequel il s'intitule : *Dei gratia Siciliæ et Italiæ rex, Christianorum adjutor et clypeus*.

La Sicile fut repeuplée avec les gens qu'il enleva dans ses expéditions de Grèce, de Tripoli et de l'île Zerby. Nous avons raconté comment il savait au besoin courber la tête devant les papes et leur résister; il témoigna toujours une grande vénération pour saint Brunon, qui avait fondé en Calabre l'ordre des Chartreux, aima et protégea les sciences. Il fit don à Edrisi, fameux géographe musulman, d'un fief pour qu'il restât à sa cour, où il

écrivit les *Pérégrinations d'un curieux qui veut connaître à fond les divers pays du monde;* dans ce travail, destiné à l'explication d'une sphère d'argent du poids de 800 marcs, où les pays du monde étaient gravés, l'auteur dispose d'une manière nouvelle et bizarre les connaissances géographiques des Arabes.

Le palais de Palerme, sa capitale', avec la magnifique chapelle de Saint-Pierre, dont les murs et le pavé sont en mosaïque d'un goût exquis, et dans laquelle on lit encore l'inscription trilingue tracée par lui-même sur la première horloge qu'on y plaça; la cathédrale de Céphalie et celle de Salerne, riche des dépouilles de Pæstum; les églises de Saint-Nicolas à Messine et à Bari, le monastère de la Cava, sont des monuments de la magnificence de Roger. A Palerme, outre de nouveaux édifices où respirent la richesse et la splendeur, il ouvrit un parc immense, peuplé de bêtes fauves, et qu'embellissaient des eaux amenées par des conduits souterrains (1); il transporta de la Grèce et de l'Afrique la culture de l'arbre à pain, du papyrus (2), du pistachier, de la canne à sucre, et de la Morée, les mûriers, les vers à soie et des ouvriers en soie. Le fameux manteau impérial fait par ordre de Roger, avec inscription coufique de l'an 528 de l'hégire, correspondant à l'année 1133, prouve que les Arabes travaillaient déjà la soie. Ce manteau, transporté ensuite en Allemagne par Henri VI, se conserve aujourd'hui à Nuremberg. Le silence du palais de Roger était alors interrompu par les tisserands qui préparaient toute espèce de tissus, brocarts, fleurons, arabesques, de couleurs très-variées et entremêlés de perles (3); en outre, on y convertissait en draps la laine française.

(1) *Quosdam montes et nemora quæ sunt circa Panormum, muro fecit lapideo circumcludi, et parcum deliciosum satis et amœnum diversis arboribus insitum et plantatum construi jussit, et in eo damas, capreolos, porcos sylvestres jussit includi : fecit et in hoc parco palatium, ad quod aquam de fonte lucidissimo per conductus subterraneos jussit adduci.* Chron. Salern. in *Rer. it. Script.*, vol. VII, pag. 194.

La campagne de Palerme est encore parsemée de petites constructions à forme pyramidale (dans le pays on les appelle *giarre,* mot arabe) par où jaillissent les eaux des aqueducs souterrains construits au temps des émirs, et qui alimentent les fontaines de la ville, élevant même l'eau jusqu'aux étages supérieurs des maisons.

(2) Un quartier de Palerme conserve encore le nom de *Papireto.* Le papyrus n'est pas de l'espèce égyptienne, mais syrienne, et diffère de celui qui croît à Syracuse.

(3) *Nec vero illas palatio adhærentes silentio præterire convenit officinas;*

Les Pisans, les Vénitiens et les Génois, à leur retour d'Orient, allaient se rafraîchir à Palerme; les Hospitaliers et les Templiers bâtirent des couvents à Trapani, halte ordinaire des croisés (1). Les Vénitiens avaient à Palerme une société mercantile avec des magasins propres, des caissiers et un président; les Génois, une banque à Syracuse, et une maison fortifiée à Messine. Les Amalfitains remplissaient une rue de Naples de leurs boutiques, où ils vendaient surtout des étoffes de laine et de soie; ils avaient, en outre, un quartier à Syracuse, et une société mercantile à Messine.

Les musulmans conservaient encore quelques parties de la campagne, et jouissaient de l'égalité des lois avec une tolérance unique à cette époque; ils avaient un quartier dans les villes, avec franchises, magistrats, notaires et liberté de culte; plusieurs même obtinrent des fiefs, et si quelques-uns, comme prisonniers de guerre, vivaient dans une condition servile, plus de cent mille, distribués en tribus sous leurs cheikhs, cultivaient librement le val de Mazzara et d'autres territoires. Philippe, un des eunuques de Roger, musulman converti, parvint à la dignité
de grand amiral, et fut envoyé en Afrique pour assiéger Bone. 1149
Les barons normands, jaloux de ce favori, l'accusèrent de manger de la viande le vendredi, et, pendant le carême, de fréquenter les églises avec répugnance, ou de retourner secrètement dans les mosquées. Abandonné par Roger à leur rancune, il fut attaché à la queue d'un cheval, mis en morceaux et jeté dans les flammes (2).

Quelques années après, le musulman Mohammed ebn-Dgio-

ubi in fila, variis distincta coloribus, Serum vellera tenuantur, et sibi invicem multiplici texendi genere coaptantur. Hinc enim videas amita, damitaque et trimita minori peritia perfici (c'est-à-dire d'une, de deux, de trois lisses) : *hinc examita* (sorte d'étoffe de soie) *uberioris materiæ condensari : heic diarrhodon igneo fulgore visum reverberat; heic diapisti color subviridis intuentium oculos grato blanditur aspectu; hinc exanthosmata* (à fleurs) *circulorum varietatibus insignita, majorem quidem artificum industriam et materiæ ubertatem desiderant, majorem nihilominus pretio distrahenda. Multa quidem et alia videas ibi varii coloris ac diversi generis ornamenta, in quibus ex sericis aurum intexitur, et multiformis picturæ varietas, gemmis interlucentibus illustratur. Margaritæ quoque aut integræ cistulis aureis includuntur, aut perforatæ filo tenui connectuntur, et eleganti quadam dispositionis industria, picturati jubentur formam operis exhibere.* UGO FALCANDO, in *Rer. it. Script.*, t. VII.

(1) ROSARIO DE GREGORIO, *Discorso intorno alla Sicilia;* Palerme, 1826

(2) ROMUALDI SALERNITANI, *Chron. ad* 1153.

baïr, qui voyagea en Sicile, écrivait : « Le roi Guillaume, re-
« commandable par sa conduite, emploie les musulmans, et a « pour familiers des pages eunuques, fidèles à l'islam, bien que « d'une manière secrète. Telle est sa confiance dans les musul- « mans, qu'il les charge des affaires les plus délicates ; il a une « compagnie de musulmans noirs, commandés par un musul- « man. Les vizirs et les chambellans, il les choisit parmi ses « pages nombreux, à la fois employés du gouvernement et per- « sonnes de cour, qui déploient un grand luxe d'habits et de « chevaux, et sont honorés d'une suite particulière. A Messine, « le roi possède un palais blanc comme une colombe, où sont oc- « cupés beaucoup de pages et de jeunes filles ; il s'abandonne au « plaisir de la cour à la manière des rois musulmans, qu'il « imite dans le système des lois, dans la marche du gouverne- « ment, dans la distribution de ses sujets, dans la magnificence. « Il témoigne une grande déférence à ses médecins et à ses as- « trologues ; on dit qu'il lit et écrit l'arabe, et l'un de ses fami- « liers nous a assuré qu'il avait adopté la devise : *Louange à « Dieu, juste est sa louange*; comme celle de son père était : « *Louange à Dieu en reconnaissance de ses bienfaits*. Les jeunes « filles et les concubines de son palais sont toutes musulmanes ; « un camérier, du nom de Yahia, employé dans la manufacture « des draps, où il brode d'or les habits du roi, nous dit que les « chrétiennes franques habitant le palais avaient été converties « par nos jeunes filles sans que le roi le sût, et qu'elles faisaient « beaucoup d'œuvres de charité.

« A Palerme, les musulmans conservent un reste de foi ; ils « tiennent proprement les mosquées, font la prière à l'appel du « muezzin, habitent des bourgades distinctes de celles des chré- « tiens, et fréquentent les marchés. La profession publique de foi « (*khotbah*) étant prohibée, ils ne font que l'assemblée du ven- « dredi ; mais, dans les jours du beiram, ils prient pour les Ab- « bassides. Ils ont un cadi qui juge leurs procès, et une mos- « quée principale avec un nombre infini d'autres, dans la plu- « part desquelles on enseigne le Koran. Les femmes chrétiennes, « par l'élégance du langage et la manière de se voiler et de por- « ter les manteaux, imitent les musulmanes. Le jour de la Noël, « elles sortent en habits de soie d'or, enveloppées dans des manteaux élégants, couvertes de voiles de couleur, avec des « brodequins dorés, et se montrent dans les églises chargées de « colliers, parfumées et fardées comme les musulmanes.

« Naguère est arrivé à Trapani le caïd Abou'l-Kassem, chef « des musulmans en Sicile, que des calomnies ont fait tomber « dans la disgrâce du roi ; bien qu'il ait échappé à la condamna- « tion, on lui a extorqué 30,000 deniers d'or sans lui rendre au- « cune des maisons et des terres qu'il tenait de ses aïeux. Il « vient de recouvrer la faveur du roi, qui lui a confié un emploi « dans l'administration, et lui, il s'y est résigné comme l'esclave « qui a perdu la personne et les biens (1). »

L'auteur raconte ensuite que les musulmans, pour se soustraire à la colère de leurs parents, se réfugiaient dans une église, où ils recevaient le baptême ; que les musulmans offraient leurs filles aux pèlerins pour qu'ils les épousassent, et que celles-ci abandonnaient avec joie leur famille afin de se soustraire à la tentation de l'apostasie et de vivre en pays musulman. Bien qu'il ne faille voir dans ce récit que les exagérations habituelles des partis vaincus, il nous révèle néanmoins les tentatives des princes normands pour introduire la civilisation orientale. Du reste, nous verrons longtemps encore les infidèles jouer un rôle dans les événements de la Sicile.

Les Juifs mêmes, persécutés ailleurs, trouvèrent sécurité en Sicile, et Benjamin de Tudèle, dans son voyage de 1172, en comptait 1,500 à Palerme, 200 à Messine.

Ce pays devait présenter alors un bizarre mélange : indigènes courbés par une longue servitude, chevaliers normands avec la cuirasse et le morion, musulmans avec des turbans, santons et moines, courses de gérid et tournois, hommes du Nord ignorants, et méridionaux corrompus, Asiatiques fastueux et Scandinaves aux mœurs sévères ; on y parlait grec, latin vulgaire, arabe, normand, et c'est dans chacune de ces langues qu'on publiait les bans, qui devaient, autant que possible, être d'accord avec le code Justinien pour les Grecs, le *Coutumier* pour les Normands, le Koran pour les Sarrasins, le code lombard pour les seigneurs primitifs.

Les Normands, peu nombreux et faibles, durent s'appuyer sur la politique et l'astuce ; leur gouvernement, plus habile que fort, manquait de cette vigoureuse unité qui est nécessaire pour tyranniser un peuple et faire converger ses efforts vers un but unique, surtout dans un pays très-accidenté et divers par l'origine de ses habitants. Dans les institutions lombardes et grec-

(1) Fragment publié par M. Amari ; Paris, 1846.

ques, ils ne firent que les changements nécessaires pour l'introduction de la féodalité à la manière des Francs. Les magistrats et les comtes lombards, devenus héréditaires, avaient déjà formé la classe des barons, qui conserva la noblesse même après avoir, par la conquête normande, perdu les juridictions. Les Normands, investis de fiefs, les sous-inféodaient à des chevaliers, ou vassaux nobles, et à de grands dignitaires ecclésiastiques. Mais ces premiers Normands, de même que leurs compatriotes appelés continuellement de France pour exercer leur courage, voulaient introduire sur leurs tenures le droit du pays natal; de là vinrent les fiefs à la manière franque, qui différaient des lombards par une disposition capitale; en effet, ils n'admettaient à la succession que l'aîné, tandis que dans les autres chaque fils avait une part d'héritage.

Le système féodal s'étendit même sur les pays jusqu'alors soumis aux Grecs, et Roger inféoda à tous les chevaliers de Naples cinq arpents de terre avec cinq colons (1); il fut aussi transplanté dans la Sicile, qui ne l'avait jamais connu, et il y décomposa toute l'organisation sociale des Sarrasins. Les colons, de libres, devinrent indépendants; le vainqueur eut le droit de faire paître ses chevaux dans les prairies; les bois et les serfs furent soumis à la taille; une administration fiscale et tracassière, substituée à celle des Sarrasins, large et tolérante, fit déchoir l'agriculture et le commerce.

Les Normands, habitués dans leur patrie à se réunir en assemblées législatives et judiciaires, conservèrent cet usage en Italie; comme ils le firent en Angleterre, ils transportèrent le nom de *parlement* dans le pays en deçà et au delà du Phare. Composé d'abord de Normands seuls, il s'ouvrit dans la suite aux indigènes, témoignage de fusion des vaincus et des vainqueurs; mais, comme le peuple ne pouvait se faire une place là où les abbés et les seigneurs possédaient tout le sol, les deux bras (*bracci*) des barons et des ecclésiastiques étaient seuls admis dans le parlement. Plus tard, les villes acquirent le droit de se racheter des barons et de se rendre libres, c'est-à-dire de ne dépendre que de l'autorité royale; alors le bras *domanial*, c'est-à-dire qui ne relevait que du domaine du roi, fut ajouté au bras ecclésiastique et baronial. Ce travail, comme nous le verrons, fut accompli par Frédéric II.

(1) PELLEGRINI, *Ad Falcandum Benevent.* ad an. 1140.

Roger concentra l'administration dans la cour de Palerme, où il s'entoura de sept grands dignitaires, sous lesquels furent placés les autres seigneurs. A la tête de chaque district étaient les barons et les connétables; de toute la noblesse, le grand connétable; de la marine, le grand amiral. Le grand chancelier servait d'anneau entre les fonctionnaires et le prince; puis venaient le grand chancelier, le grand chambellan, le grand protonotaire, le grand sénéchal. L'archimandrite ou abbé général, élu par les moines, confirmé par le roi, avait inspection sur les églises, et spécialement sur les vacantes; néanmoins les évêques devaient recevoir à Rome la consécration du pape.

Les gastalds et les sculdasques avaient cédé les jugements à des baillis, à des justiciers, à des châtelains, qui, avec le roi à leur tête et des priviléges distincts, formaient une hiérarchie d'administration, la première organisée à la moderne : en effet, elle ne se composait pas de vassaux liés féodalement aux seigneurs, mais d'officiers qui exerçaient, chacun dans un rang subordonné, la portion d'autorité qu'on leur confiait. Ainsi, tandis que l'ancienne noblesse restait en face des conquérants dans un état d'opposition, il s'en formait une autre des individus, indigènes ou étrangers, qui étaient admis aux emplois (1); par ce fait encore, le droit sicilien différait des autres droits.

Aux lois lombardes, qui, avec quelque mélange des lois romaines et des coutumes scandinaves, avaient eu jusqu'alors force de droit commun, Roger substitua les *constitutions* promulguées dans les assemblées publiques de barons, de fonctionnaires et d'évêques, et qui étaient obligatoires dans les deux parties du royaume. Il emprunta au droit romain la loi qui qualifie de sacrilége la discussion des actes, des conseils et des délibérations du roi. Il infligeait la peine de mort à quiconque altérait ou rognait les pièces de monnaie; à celui qui, sous prétexte de mariage, enlevait du couvent une jeune fille, bien qu'elle n'eût pas encore pris le voile; au magistrat qui dissipait les deniers publics, ou au juge qui se laissait corrompre; à celui qui donnait des remèdes pour inspirer l'aversion; à celui qui, sans avoir donné un avertissement, blessait mortellement quelqu'un, soit en roulant une pierre, soit en conduisant une poutre. Défense de

(1) *Quoscumque viros aut consiliis utiles, aut bello claros compererat, cumulatis eos ad virtutem beneficiis invitabat, transalpinos maxime.* HUGUES FALCAND.

vendre ou d'aliéner les fiefs ; les feudataires ne pouvaient encore se marier sans le consentement du roi, ni marier leurs filles qui avaient l'espoir de succéder. Pour exercer la médecine, il fallait être licencié; personne, à moins d'être issu de gens d'armes ou de notaires, n'était fait chevalier ou juge. Beaucoup de peines étaient relatives aux femmes adultères et prostituées. Quiconque vendait un homme libre était réduit en servitude (1). Les compatriotes de Roger l'ont comblé de ces louanges que l'on prodigue d'ordinaire au fondateur de l'indépendance d'un État, et à l'heureuse ambition de quiconque ne tient pas compte de la moralité des moyens. Après avoir perdu Alphonse et Roger, il fit couronner comme son collègue Guillaume, l'unique fils qui lui restât; il
1154 mourut quelque temps après, à l'âge de soixante et un ans, après en avoir régné vingt-quatre.

Son successeur fut avare, soupçonneux, pusillanime, incapable; renfermé dans son palais, au milieu de plaisirs grossiers et barbares, il ne songeait pas au bien public. Les empereurs d'Orient et d'Occident profitèrent de l'occasion pour faire valoir des prétentions opposées sur le royaume, firent marcher des troupes et sollicitèrent le concours des barons toujours remuants. Déjà même les seigneurs avaient eu recours à Barberousse, et, lorsqu'il vint en Italie, ils se soulevèrent partout ; mais il ne put leur donner la main. Les empereurs grecs, désireux de se venger des expéditions des deux Roger, et déjà maîtres d'Ancône et d'autres postes sur l'Adriatique, occupèrent Brindes, qui devint le quartier des barons révoltés; mais Majone, qui, de marchand d'huile de Bari, était devenu, par le génie, l'éloquence, l'art de feindre et de dissimuler, chancelier et grand amiral du royaume, l'arbitre des conseils et des actes de Guillaume, reprit cette ville, et, par ses ordres, les barons furent tués, aveuglés ou ensevelis dans les prisons de Palerme. Ces supplices soulevèrent la haine contre Majone, auquel on reprochait encore d'avoir laissé tomber au pouvoir d'Abd-al-Moumin, roi de Maroc, la forteresse de Mahadia, sur les côtes d'Afrique, qui appartenait aux Siciliens. On faisait courir le bruit qu'il voulait s'emparer de la couronne, et les barons se soulevèrent contre lui ; le comte Mathieu Bonello, auquel il destinait la main de sa fille, devint même son ennemi,
1161 le tua et fit Guillaume prisonnier. L'abus de la victoire rendit les conjurés odieux ; Bonello fut pris, aveuglé, et les supplices réta-

(1) Giannone, liv. xi, ch. 4.

blirent l'ordre. La cruauté de Guillaume lui a valu dans l'histoire le surnom de *Mauvais*.

Son fils Guillaume, qui lui succéda sous la tutelle de Marguerite de Navarre, a reçu celui de *Bon*. Jeune et beau, il élargit, pour gagner les cœurs, les nombreux prisonniers d'État; mais les factions se disputèrent avec acharnement l'influence dans la tutelle, et les parties hétérogènes de ce royaume, juxtaposées mais non soudées, tendaient à se séparer. Marguerite chercha un appui dans un grand nombre de prélats et de sages jurisconsultes, mais surtout dans les Francs, dont elle remplit sa cour; de ce nombre était Hugues Falcand, que les couleurs sombres et vigoureuses avec lesquelles il a peint ces troubles, ont fait surnommer le Tacite de la Sicile. Mais les factions et les guerres bouleversaient le pays, victime encore de terribles tremblements de terre, qui détruisirent Catane, endommagèrent Taormine, Lentini, Syracuse. Des eaux couleur de sang jaillirent des fontaines; dans le Phare, la mer se retira; puis, revenant haute et furieuse sur le rivage, elle s'éleva jusqu'au-dessus des murailles de Messine, et entraîna tout.

1166 (margin, beside "Son fils Guillaume…"); 1169 (margin, beside "le rivage, elle s'éleva…")

Guillaume, qui avait conservé l'amitié d'Alexandre III, empêcha Barberousse d'entamer son royaume, et prit une grande part à la conclusion de la ligue lombarde et de la paix de Venise; puis, avec une flotte, armée pour rétablir Alexis Comnène sur le trône d'Orient, il s'empara de Durazzo, de Thessalonique et d'autres places de la Grèce; mais il fut repoussé de Constantinople. Il aida aussi contre Saladin Antioche, Tyr, Tripoli, et mourut à trente-six ans.

La tradition raconte que Guillaume le Mauvais avait voulu 1189
enlever à son peuple tout son argent; pour s'assurer s'il en restait encore dans les mains de quelqu'un, il fit vendre sur la place, à bas prix, un très-beau cheval arabe de ses écuries. Un jeune seigneur l'acheta en effet; appelé devant les juges, il avoua qu'il avait violé la tombe de son père pour en retirer ce peu d'argent. Cet immense trésor fut enfoui par Guillaume, qui fit passer une rivière sur la terre qui le recouvrait; mais Guillaume le Bon parvint à le découvrir miraculeusement, et, comme témoignage de reconnaissance, il bâtit la magnifique abbaye de Monreale, où fut placée sa tombe, et qui atteste le progrès et la somptuosité des arts siciliens à cette époque.

Tous les enfants de Guillaume étant morts, la succession revenait à Constance, fille posthume de Roger II, et tante de Guil-

laume par conséquent (1). Bien qu'elle eût plus de trente-six ans, Barberousse s'était empressé de demander sa main pour son fils Henri, et l'Anglais Gualtier Ofamiglio, archevêque de Palerme,
1189 avait obtenu le consentement du faible Guillaume. Constance partit avec plus de 150 chevaux chargés d'or, d'argent, d'étoffes de soie, de manteaux fourrés de vair, et d'autres bonnes choses (2). Le mariage fut célébré à Milan avec une magnificence extraordinaire, mais sans obtenir la bénédiction de l'archevêque, qui était le pape Urbain III, très-opposé à cette union : en effet, elle consolidait en Italie une famille héréditairement hostile au saint-siége, à cause de la succession de la comtesse Mathilde, et le privait de l'appui qu'il avait eu jusqu'alors contre les prétentions exorbitantes des empereurs; en outre, comme elle préparait la réunion de cette couronne à l'Empire, elle renversait l'édifice élevé par les efforts persévérants de l'audacieux Grégoire VII.

Guillaume était mort pendant les préparatifs de la troisième croisade dont nous avons parlé; or, comme les feudataires se trouvaient alors occupés outre-mer, Henri VI ne put envoyer de forces pour occuper violemment le royaume, qui, dès lors, fut envahi par un désordre extrême. Tous les hommes de race normande, sans souci de Constance et de son époux, aspiraient à une portion de l'autorité et se la disputaient (3). Dans l'île, les barons, alléguant la vacance du trône, réclamaient l'ancien droit électoral des assemblées nationales; dans la terre ferme (ordinaire fléau), on voulait tout le contraire, par jalousie envers Palerme. L'archevêque Gualtier soutenait le droit héréditaire de Constance et le serment qu'on lui avait prêté à Lecce; Mathieu d'Agello, vice-chancelier, vieillard habile à conduire un parti,

(1) On disait qu'elle était religieuse, et qu'elle fut alors relevée de ses vœux :

Sorella fu, et così le fu tolta
Di capo l'ombra delle sacre bende.
Ma poi che pur al mondo fu rivolta
Contro suo grado et contro buon usanza,
Non fu dal vel del cor giammai disciolta.
(DANTE, *Parad.* III.)

Un chroniqueur la fait boiteuse et borgne, tandis que Gofred de Viterbe dit :

Sponsa fuit speciosa nimis, Constantia dicta.

(2) *Chron. Placent.*, Rer. it. Script. XVI.

(3) *Omnes cœperunt inter se de majoritate contendere, et ad regni solium aspirare.* RICARDI S. GERMANI, *Rer. it. Script.* VI.

animait ceux qui répugnaient à voir la Sicile, affranchie par la valeur des Normands, tomber, alors qu'elle jouissait d'une paix entière, sous le pouvoir d'un roi étranger et hostile ; du reste, le royaume étant un fief, il niait qu'une femme pût succéder. Le plus grand nombre avait en horreur la domination allemande, et l'historien Falcand répétait : « Dieu vous garde de ces hommes « d'armes de Germanie, barbares grossiers, étrangers à vos « mœurs et à votre civilisation ! Sous les Allemands, la Sicile ne « serait plus qu'une misérable province, éloignée de son souve- « rain et livrée aux extorsions de ses officiers. Il me semble déjà « la voir envahie par ces hordes terribles, que leur caractère « impétueux entraîne dans le carnage, les rapines et la luxure ; « il me semble qu'elles plongent dans la servitude cette noblesse « des Corinthiens qui vint autrefois s'établir dans la Sicile, vaine- « ment riche de philosophes et de poëtes, et pour laquelle le joug « de ses anciens tyrans aurait été moins lourd. Malheur à toi, « Aréthuse, plongée dans une si grande misère ! car, au lieu des « chants mélodieux de tes poëtes, tu entendras les clameurs des « Allemands ivres, et tu seras le jouet de leurs passions bru- « tales (1). »

Comme il arrive dans les moments où l'autorité n'a plus de force, la tourbe et les meneurs du peuple levaient la tête ; mais, dans ces occasions, il faut toujours un bouc émissaire, et les Sarrasins furent les victimes désignées. Bien qu'on tolérât ce peuple, on ne pouvait espérer de paix solide entre les maîtres anciens et les nouveaux, entre deux religions si opposées, l'une soumise à Maroc, l'autre à Rome. Les Arabes s'étaient agités pendant la minorité de Guillaume, et Abou'l-Cassem des Amadites d'Afrique s'était entendu avec les eunuques du palais et les barons mécontents pour renverser le Français Étienne du Perche. Les Palermitains saccagèrent les maisons des Sarrasins, dont ils tuèrent un grand nombre ; les autres s'ouvrirent un passage par force, et se retirèrent dans le val de Mazzara, où vivaient plus de cent mille de leurs frères, qui prirent les armes pour les venger ; ils ne s'apaisèrent que sur la promesse d'être garantis contre toute violence et de conserver les anciens priviléges.

Lors même que de pareils incendies éclatent spontanément, il se trouve toujours quelqu'un pour les alimenter, afin que la nécessité de l'ordre contraigne à prendre le parti que suggère

(1) *Hist. Sicula*, pag. 252 et suivantes.

un individu rusé; il fut donc résolu que l'on convoquerait le parlement des barons afin d'élire un roi.

Roger de la Pouille, frère aîné du premier roi de Sicile, avait eu de la fille de Robert, comte de Lecce, Tancrède, qui fut bientôt orphelin. Guillaume le Mauvais avait persécuté ce bâtard, qu'il incarcéra d'abord et bannit ensuite. L'autre Guillaume l'accueillit à sa cour, lui confia l'armée contre la Grèce et le nomma comte de Lecce. Instruit par le malheur, prudent, versé dans les mathématiques, l'astrologie, la musique, il parut digne de la couronne, et l'obtint. La *Matrice*, précieux monument d'architecture mauresque, mêlée de style normand, et dans laquelle on admire encore, bien que détériorées par l'incendie de 1811, les tombes de ces rois, retentit d'acclamations au couronnement de Tancrède et de son jeune fils Roger; il fut reconnu par toutes les provinces de terre, et le pontife s'empressa de lui donner l'investiture.

A cette époque, les croisés d'Angleterre et de France, conduits par leurs rois, Richard Cœur-de-lion et Philippe, stationnaient ensemble à Messine, afin de passer en terre sainte après l'hiver. Une tempête horrible jeta la flotte génoise sur les côtes de Calabre, et les Français, après avoir perdu chevaux et provisions, abordèrent en Sicile dans un état misérable. Richard, de race normande et d'une audace impatiente, traversa presque seul, à cheval, les montagnes de Calabre, et se rendit à Messine. La chasse était un privilége en Angleterre, mais non en Sicile. Un jour que Richard se livrait à ce plaisir, il entendit le cri d'un faucon dans la cabane d'un paysan, où il entra pour emporter l'oiseau; mais les Siciliens, peu façonnés à la servitude, repoussèrent à coups de pierres et de bâtons l'orgueilleux Anglais, qui ne dut son salut qu'à la fuite.

Tancrède était inquiet de l'arrivée de Philippe-Auguste, allié de Henri VI et de Richard, frère de la veuve de Guillaume, qu'il avait enfermée dans une prison. En effet, il fut contraint de lui rendre la liberté, en lui restituant sa dot de 24,000 onces d'or; mais Richard exigeait encore, à titre de douaire, quantité de vases d'or et d'argent, un trône, deux trépieds, une table large d'un demi-mètre et longue de quatre, objets tout d'or, une tente de damas capable de contenir deux cents cavaliers, plus cent galères approvisionnées pour une année, tant la Sicile était fameuse par ses richesses! Sur le refus de Tancrède, les Anglais assaillirent Messine, qui se défendit à coups de pierres, et dont

la résistance força Richard à consentir à un traité; il jura paix et protection, et fiança une fille de Tancrède à l'héritier d'Angleterre.

Henri VI, couronné roi des Romains, résolut de soutenir ses droits menacés, et vint en Italie avec ses feudataires, qui, ruinés par la croisade, espéraient trouver dans la Péninsule l'occasion de réparer leurs pertes. A l'exemple de son père, rêvant la domination universelle, il se proposait de conquérir la Sicile, de se faire couronner à Rome, de dompter la Lombardie et la Toscane, de soumettre les côtes d'Afrique déjà tributaires des Normands, et de s'emparer du trône de Constantinople, proie certaine du premier occupant; mais, comme il n'avait pas de forces suffisantes pour accomplir de si vastes desseins, il dut acheter le concours des cités lombardes au prix de son alliance et de nouveaux priviléges. 1191 13 avril.

Lorsqu'il eut obtenu les secours de ces villes et des républiques maritimes, il se dirigea vers Rome. Célestin III, nommé pape à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, différait sa propre consécration pour n'être pas obligé de couronner Henri; les Romains offrirent alors à l'empereur de contraindre le pontife à céder, pourvu qu'il abandonnât à leur vengeance Tusculum, objet constant de leur haine et de leurs fréquentes attaques. Henri VI accéda à leur désir fratricide; le pape consacré, Henri et sa femme, après des serments réitérés, furent reçus dans la ville; ils entrèrent par la porte Colline, en jetant de l'argent au peuple pour qu'il applaudît, et s'avancèrent, par Borgonuovo, jusqu'à Sainte-Marie-Transpontine, d'où le clergé les conduisit en procession au Vatican. Au devant marchaient le préfet de Rome, l'épée nue, le comte du Sacré-Palais, les magistrats de la république, qui étaient suivis des juges, des chambellans, de l'impératrice, des évêques allemands et italiens, des princes et dignitaires de l'empire. Célestin, assis sur un trône élevé, occupait la plateforme de l'escalier de Saint-Pierre, avec les cardinaux, les évêques et les prêtres à sa droite, les diacres à sa gauche, et, derrière, les sous-diacres, la noblesse romaine et les officiers du palais. Le roi, ayant mis pied à terre, alla baiser le pied du pontife; puis, à genoux et la main sur l'Évangile, il jura de lui être fidèle et de l'aider à conserver ses biens, ses honneurs, ses droits. Le pape lui demanda trois fois s'il voulait rester en paix avec l'Église et se montrer son fils respectueux; sur sa réponse affirmative il repartit : « Et moi, je te reçois comme un enfant chéri,

et je te donne la paix, comme Dieu la donna à ses disciples. » Et il l'embrassa.

Après cette première cérémonie, tous défilèrent en procession; à la porte Argentée, après avoir subi un examen sur sa foi religieuse, l'empereur reçut la cléricature en promettant de réprouver les hérétiques, d'assister les pauvres et les pèlerins. Le cardinal d'Ostie oignit Henri au bras droit et entre les épaules; le pontife lui présenta l'anneau, l'épée, le sceptre, et lui mit sur la tête, ainsi qu'à sa femme, la couronne d'or (1).

Puis on célébra le saint sacrifice, pendant lequel des chants d'allégresse souhaitaient victoire et longue vie au pape, à l'empereur, à l'impératrice. L'empereur offrit le pain, le cierge, l'or, et reçut l'eucharistie. La messe terminée, le comte du palais lui chaussa les bottes impériales et les éperons de saint Maurice. Enfin, Henri tint l'étrier du cheval blanc du pape et le conduisit au palais de Latran. Au dîner, il s'assit à la droite du pontife, tandis que l'impératrice, dans une salle séparée, fêtait les évêques et les grands.

Le spectacle de sang ne manqua point à la cérémonie. La garnison allemande étant sortie de Tusculum, les Romains, sans écouter ni prières ni gémissements, égorgèrent, aveuglèrent, mutilèrent les habitants de cette ville, et la détruisirent (2). Quelques-uns purent se réfugier dans les montagnes; d'autres, par amour du sol natal, s'établirent dans le voisinage de leur patrie dévastée, s'abritant sous des huttes de branches (*frascati*), d'où le pays tira son nom.

Après ce témoignage déplorable de sa présence, Henri, par le concours de troupes nombreuses, par les promesses, par la corruption, entreprend l'œuvre de la conquête; contrarié par le

(1) Roger Hoveden, chroniqueur anglais, raconte que le pape mit sur la tête de l'empereur et de l'impératrice la couronne avec les pieds, et qu'immédiatement il la fit tomber avec les pieds, pour signifier qu'il avait l'autorité de donner et d'enlever les royaumes. Le fait est peu probable.

Le serment était : *Ego N. futurus imperator, juro me servaturum Romanis bonas consuetudines, et firmo chartas totius generis et libelli sine fraude et malo ingenio. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia.* Les cérémonies du couronnement sont décrites par le cardinal Cencio, qui fut ensuite pape sous le nom d'Honorius III, et qui avait assisté au couronnement de Henri. Elles ont été publiées par PERTZ, *Monum. germ. hist.*, tome IV, p. 187.

(2) *Imperium in hoc non mediocriter dehonestavit.* OTTO DE S. BLASIO, pag. 889.

pape (1), aidé par l'abbé de Mont-Cassin, il prend et dévaste les cités, et, sans rencontrer d'obstacles, arrive devant Naples et l'assiége. Cette ville, restreinte alors au quartier qui, du bas de Saint-Elme et du Capodimonte, se dirige en pente douce jusqu'à la mer, défendue par de forts épaulements et de bonnes troupes, sous le commandement du brave Aligerno Cuttone, et maîtresse de la mer, résiste à l'attaque. Les Pisans et les Génois amènent des navires pour seconder les Allemands, qui dévastent la campagne; mais les maladies punissent les envahisseurs, et Henri retourne en Allemagne plus soucieux que repentant. Les Génois et les Pisans cessent de favoriser un allié malheureux; les Salernitains arrêtent Constance et la livrent à Tancrède, qui la retient prisonnière en Sicile, jusqu'à ce que, sur les instances du pape, il la rendit sans conditions ni rançon, comptant sur sa gratitude.

Tancrède, qui n'avait pas su se montrer digne du diadème en 1194
le défendant lui-même, mourut bientôt. Comme son fils aîné l'avait précédé dans la tombe, il ne laissait que le jeune Guillaume III, sous la tutelle de sa femme Sibylle d'Acerra; au milieu des luttes des barons et des chevaliers, luttes acharnées, longues, désastreuses et sans résultat, la croisade avait eu l'issue la plus funeste. Philippe-Auguste, ayant débarqué à Otrante, obtint à Rome du pape la dispense de son vœu et la palme des pèlerins. Cœur-de-lion lui-même, après des exploits de paladin, revint en Europe travesti pour échapper à ses nombreux ennemis; mais le duc d'Autriche le fit arrêter, et, moyennant 60,000 1192
marcs d'argent, le livra à l'empereur, qui le revendit à l'Angleterre au prix de 100,000, outre la moitié de cette somme pour terminer l'entreprise de la Sicile (2).

(1) *Imperator ipse regnum intrat, papa prohibente et contradicente.* RICARDI S. GERMANI, pag. 972.

(2) Le marc de Cologne pèse 233 grammes 87. Le franc contient 4 grammes et 1/2 d'argent fin; ainsi le marc de Cologne vaut 51 fr. 97. Donc 100,000 marcs font 5,197,100 fr. La Sicile avait des *schifati,* monnaie grecque ainsi appelée parce qu'elle portait la figure d'une barque. Une de ces pièces, avec le nom de Guillaume II en arabe, pèse 16 grains d'or fin; elle vaudrait donc aujourd'hui 2 fr. 88. Une autre monnaie sicilienne était le *tari;* sur la fin du douzième siècle, on faisait 24 tari avec une once d'or; chaque tari pesait donc 0 gr. 8792, et valait 2 fr. 63 d'aujourd'hui. Peu après, on tirait 29 1/2 d'une once, et le poids varie souvent; aussi c'était l'empreinte qui garantissait le titre; du reste, on traitait au poids.

Alléchés par cette somme, les barons allemands accoururent offrir leurs services à Henri, qui, ses préparatifs terminés, descendit dans la Lombardie, bouleversée par de nouveaux troubles. Les évêques avaient perdu l'autorité temporelle, et le pouvoir communal, faible encore, ne garantissait pas la tranquillité. Les divers ordres participaient à l'administration dans une mesure différente, et les rapports variaient selon les pays ; chaque ville avait donc une politique et des lois distinctes. En somme, l'ancien édifice était démoli, mais le nouveau ne s'élevait pas encore. Les ligues étaient plutôt un obstable à la loi qu'un moyen d'établir la concorde. Les seigneurs, restés indépendants, s'arrogeaient des droits de souveraineté ; les grandes cités voulaient soumettre celles du voisinage, et l'énergie de la haine passait pour de l'héroïsme. Si quelqu'un, au milieu de cette confusion (du reste naturelle dans tout régime nouveau), entreprenait de rétablir l'ordre, il avait recours à des moyens tyranniques.

1194 Henri, comme témoignage de faveur envers Pavie et Crémone, avait permis à la première de se servir de toutes les eaux du Tésin, et soumis Côme à la seconde. Ces deux cités, enorgueillies, s'étaient alliées avec Lodi, Côme, Bergame et le marquis de Montferrat pour combattre Milan ; bien que cette ville triomphât sur les champs de bataille, elle se trouvait entourée d'ennemis qui ravageaient ses campagnes et interrompaient son commerce.

Henri réunit les états à Verceil, et s'occupa de rétablir la tranquillité ; mais, comme il n'avait ni la politique ni la force de son père, il n'obtint que de faibles résultats. Alors il se dirigea vers Gênes, bouleversée aussi par les factions, les fréquentes querelles de gouvernements éphémères, et qui se trouvait, à cette époque, sous le podestat Oberto d'Olevano, de Pavie. Il écrivit aux Génois : « Si, avec votre aide, je recouvre le royaume, l'honneur sera pour moi, et le profit pour vous ; car ni moi ni mes « Allemands n'y séjournerons, mais vous-mêmes. » Il continuait en confirmant les exemptions précédentes, et leur donnait, avec de nouvelles juridictions et des priviléges, la ville de Syracuse, plus 250 fiefs dans le val de Noto. Pise reçut également en fiefs Gaëte, Mazzara, Trapani et la moitié de Palerme, de Salerne, de Naples, de Messine, outre de grandes possessions en Toscane ; c'est à l'aide de ces promesses, dont il était d'autant plus prodigue qu'il avait moins l'intention de les remplir, qu'il obtint des secours. Aussitôt qu'il eut pénétré dans le royaume,

toutes les villes se soumirent spontanément, même cette Naples qui avait naguère résisté avec tant de constance. Salerne, qui se sentait coupable d'avoir livré l'impératrice Constance, se défendit avec opiniâtreté; mais elle fut prise, saccagée et livrée au fer des soldats; le vainqueur n'épargna pas même les églises; les citoyens les plus importants furent pendus, torturés, plongés dans les cachots ou bannis, et cette ville, si fameuse sous les Lombards et les Normands, ne se releva plus de ses ruines. Capoue aussi fut emportée d'assaut par Guillaume de Montferrat, les Génois et les Pisans. Héraclée (Policora), patrie de Zeuxis, colonie florissante autrefois, fut détruite; toute ville qui hésitait à se soumettre était dévastée sans pitié. En Sicile, après s'être emparé de Messine et de Palerme, l'empereur se fit couronner avec cette pompe qu'inspire la peur, et toute l'île lui jura obéissance.

Au moyen de promesses trompeuses, il avait tiré Sibylle et ses enfants du château de Calatabellota, où ils s'étaient fortifiés avec leurs partisans; puis, ayant rassemblé les états à Palerme, il l'accusa, elle et plusieurs grands personnages, d'avoir ourdi une conjuration. Toutes les preuves consistaient dans une lettre qu'un moine lui avait livrée (disait-il); mais il n'en fallut pas davantage pour que tous les individus qui avaient servi la cause nationale, ecclésiastiques ou laïques, fussent pendus, aveuglés, brûlés vifs, empalés, exposés aux huées, relégués en Allemagne. Le roi Guillaume, privé de la vue et mutilé, fut jeté dans les fers jusqu'à ce qu'il se fît moine. Après avoir emprisonné Sibylle et ses filles, il les envoya dans l'abbaye de Hohenbruck en Alsace; il fit exhumer les cadavres de Tancrède et de son fils Roger pour leur arracher le diadème, et tous ceux qui avaient contribué à leur couronnement subirent le supplice du feu.

Ainsi fut éteinte dans le sang la dynastie normande, dont les Siciliens rappellent encore avec complaisance le règne et les grandes richesses. Le roi Tancrède avait donné vingt mille onces d'or pour la dot de sa fille. Arnauld de Lubeck nous a parlé des tables, des lits et des siéges d'or du palais de Palerme; selon Roger de Hoveden, Henri trouva dans le trésor de Salerne deux cent mille onces d'or, et, dans celui de Palerme, une quantité infinie de riches armes, d'étoffes d'or et d'argent, de soies brodées, et d'autres objets précieux qui lui permirent de faire des largesses à ses partisans; néanmoins il fallut cent soixante

bêtes de somme pour transporter le reste dans le château de Trifels (1).

La dynastie de Souabe signala son avénement par une tyrannie stupidement féroce, mais qui lui devint funeste. Henri traita comme conquises les villes même qui avaient fait une soumission volontaire; sans égard pour leur importance et leur renommée, il livra aux flammes Syracuse et Catane, qui s'était relevée de ses ruines; Naples et Capoue furent démantelées; Richard, comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède et le dernier rejeton de cette ancienne dynastie, fut attaché à la queue d'un cheval, traîné dans les rues de Capoue, pendu ensuite par les pieds, puis égorgé par un bouffon. Giordano et Margariton, d'autant plus zélés qu'ils avaient autrefois combattu dans les rangs des ennemis de l'empereur, inventaient des crimes et des complots pour colorer la vengeance du nom de châtiment. Un individu, qui s'était vanté de pouvoir rendre la liberté et le trône à Sibylle, fut placé sur un siége allumé, avec une couronne de fer brûlant sur la tête. La fureur de Henri se déchaîna surtout contre les ecclésiastiques et les prélats, dont les uns furent brûlés, les autres écorchés, mutilés ou noyés.

Non content de manquer aux engagements qu'il avait pris envers les Génois et les Pisans, Henri les dépouilla de leurs anciens priviléges, leur défendit d'avoir des consuls, et proscrivit de ces villes tous les négociants étrangers. Quant au pape, il le négligea complétement, et ne lui demanda point l'investiture; le pontife l'aurait donc excommunié, s'il n'avait pas été retenu par sa bonté naturelle et par l'espérance qu'il tiendrait la promesse, répétée souvent, de prendre la croix.

Comme Henri n'avait pas d'héritiers, on comptait sur des changements prochains, lorsque la nouvelle se répandit que sa femme était enceinte. L'empereur la fit venir dans le royaume pour que le futur enfant fût un roi indigène; Constance ayant accouché à Jesi, le nouveau-né reçut le nom de Frédéric Roger, qui représentait unies les deux illustres races. Les Gibelins manifestèrent leur joie, et les Guelfes répandirent toutes sortes de bruits sur cette naissance intempestive (2). Tous ces faits déter-

(1) *Omne aurum et argentum, quod de regno ad manus habere potuit, congregavit, et in Alemanniam misit.* Chron. Fossæ Novæ, pag. 880. Voir OTHON DE S. BLAISE, pag. 897.

(2) Les chroniques nous font connaître les précautions qu'elle prit pour

minèrent Henri à réaliser le dessein de Barberousse, c'est-à-dire à rendre l'empire héréditaire dans sa famille, d'autant plus qu'il se trouvait favorisé par la victoire et les trésors de la Sicile.

Dans ce but, il distribua la moyenne Italie de manière à pouvoir tenir sous le joug la Péninsule entière : il fit épouser à Philippe, dernier fils de Barberousse et qui devint ensuite duc de Souabe, Irène, fille d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, et veuve du fils aîné de Tancrède ; en outre, il lui donna en fief la Toscane avec d'autres biens de la comtesse Mathilde ; Markwald d'Anweiler, son sénéchal et le ministre de ses cruautés, reçut aussi en fief la marche d'Ancône, et Conrad de Souabe celle de Spolète, dont Henri dépouilla l'Église sous le prétexte de rétablir les prérogatives impériales. Le pape fut donc presque réduit à l'indocile Rome. Les cités guelfes de la Lombardie avaient été mises au ban de l'empire ; dans la crainte de retomber sous le joug de la maison de Souabe, elles renouvelèrent à 119.
Borgo San Donnino la ligue lombarde, dans laquelle entrèrent 15 juin.
Vérone, Mantoue, Faenza, Bologne, Reggio, Padoue, Plaisance, Gravedona, Crémone, Brescia et Milan : c'est ainsi que les Guelfes persévéraient dans leur dessein d'affranchir l'Italie de la servitude étrangère.

Henri, en effet, avec ses cruautés et ses perfidies, dont les Italiens et même les Allemands étaient victimes, menaçait les peuples de la servitude. Les états réunis à Mayence, il proposa de rendre l'empire héréditaire dans sa famille, avec addition de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile et de Capoue ; il promettait de renoncer à toute prétention sur les dépouilles des évêques et des abbés défunts, et de reconnaître l'hérédité des fiefs, même au profit des femmes. Cinquante-deux princes adhérèrent à des propositions si flatteuses ; ce projet, d'ailleurs, outre l'avantage de soumettre le pouvoir impérial à des lois uniformes, prévenait les rivalités sans cesse renaissantes entre les familles qui aspiraient à la couronne. Mais pouvait-on compter sur l'assentiment du pape, qui perdait ainsi un droit précieux, d'autant plus qu'il aurait dénaturé une dignité destinée non à la naissance, mais au mérite personnel ? Bien plus, il fallait pour réussir une habileté politique que n'avait pas Henri, et un caractère plus estimable que le sien ; orgueilleux, parce qu'il se consi-

convaincre les peuples de la réalité de sa grossesse ; le pape dut intervenir lui-même et lui fit jurer que cet enfant était le fruit de Henri.

dérait comme le successeur des Césars romains, mais inepte et cruel, il prenait les velléités de son ambition pour de grandioses desseins. Il promettait aux républiques des priviléges, au pape de se croiser, aux princes de les favoriser, et se parjurait effrontément avec tous; puis il devenait furieux, parce qu'il se trouvait incapable de réaliser ses projets.

Henri, changeant de moyens sans renoncer à son but, médita de relever à son profit l'empire byzantin; il résolut donc de l'assaillir, à l'exemple de ses prédécesseurs, de monter sur le trône de Constantinople, de réunir les deux Églises et de réduire le pape à la docilité des patriarches grecs. A cet effet, feignant de seconder la prédication de la croisade, il ordonna des préparatifs en Italie comme en Allemagne, et envoya une armée dans la Sicile; mais, en réalité, il ne fit qu'écraser l'île sous le poids des contributions, et l'épouvanta par des supplices d'une invention nouvelle : dans un seul jour cinquante nobles furent brûlés
1197 au pied du palais (1); il semblait qu'il eût l'idée fixe d'exterminer tous les Normands, et les Siciliens lui appliquèrent à juste titre le surnom de Cyclope. Constance, touchée des malheurs de cette île, qui l'avait vue naître et grandir, son héritage d'ailleurs, et dont elle s'était attiré l'affection pendant l'absence de son époux, cherchait vainement à l'adoucir. Lorsqu'il fit mutiler le grand amiral Margariton, elle s'entendit avec les ennemis de l'empereur ; les Palermitains tuèrent un grand nombre d'Allemands, et l'insurrection éclata sur divers points. Henri, âgé de trente-trois ans, fut surpris par la mort à Messine au milieu de ces désordres. Au moment d'expirer, assailli par le remords, il prodigua les dons aux ecclésiastiques, offrit une réparation à Richard Cœur-de-lion, et fit d'amples concessions à l'Église romaine, dont il reconnaissait enfin la suprématie, qu'il avait repoussée jusqu'alors (2).

(1) FAZELLI, *Storia di Sicilia*, liv. VIII, ch. 1.

(2) Dans la déroute que les Siciliens firent éprouver à Markwald, on trouva le testament de Henri VI, par lequel il imposait à Frédéric, son fils, de reconnaître la suzeraineté du pape pour le royaume de Sicile, lequel retournerait à l'Église à défaut d'héritier. Si le pape, ajoutait-il, confirme l'empire à mon fils, qu'il en soit récompensé par la restitution de toute la succession de la comtesse Mathilde; que Markwald reconnaisse tenir du pape et de l'Église le duché de Ravenne, la terre de Bertinoro, la marche d'Ancône, Medicina et Argelata sur le Bolonais, et que ces biens fassent retour à l'Église, s'il meurt sans héritier. Le testament a été publié par Muratori.

Les Italiens célébrèrent cette mort par une immense allégresse; les Allemands, plongés dans la douleur, répandirent le bruit que sa femme l'avait empoisonné pour venger sa patrie, dont cette conquête faisait le malheur : funeste conquête, en effet, qui devait attirer tant d'autres maux sur l'Italie (1). Constance s'occupa de faire cesser en Sicile la domination militaire et ce qu'on appelait les *coutumes allemandes*, c'est-à-dire la violence et le brigandage (2). L'odieux Markwald, qui faillit être victime de la vengeance populaire, fut éloigné; mais elle mourut bien- 1198
tôt elle-même, ne laissant qu'un fils, Frédéric Roger. Agé de 27 nov.
quatre ans, odieux aux peuples, surtout aux Italiens, qui s'insurgeaient partout, exposé aux embûches de ses ennemis et même des partisans de son père, cet héritier de Henri VI ne trouva de refuge que sous le manteau du pape, qu'il devait plus tard soumettre aux plus rudes persécutions.

CHAPITRE LXXXVII.

INNOCENT III. QUATRIÈME CROISADE. L'EMPIRE LATIN EN ORIENT.

Nicolas II avait restreint le droit d'élire les pontifes aux cardinaux, aux évêques et aux prêtres; plus tard, Alexandre III introduisit dans le sacré collége les chefs du clergé romain, dont il fit les cardinaux-diacres. Les autres ecclésiastiques en furent exclus; mais il établit qu'il fallait, pour être pape légitime, ob- 1179
tenir les suffrages des deux tiers des cardinaux.

Luc III fut élu d'après la nouvelle forme; mais, indigné contre 1181
la populace romaine, qui, turbulente et querelleuse, avait assailli à coups de pierres le cadavre de son prédécesseur, et crevé les

(1) Jean de Ceccano s'écrie : « Il est donc mort, ce lion féroce, ce loup exterminateur des agneaux, cet horrible serpent qui a immolé tant de victimes! « Les Apuliens, les Calabrais, les Toscans, les Ligures, tous les peuples participent à la joie du souverain pontife, et sont heureux de se voir délivrés du « tyran que la main de Dieu a frappé. »

Othon de Saint-Blaise tient un autre langage : « Les Allemands doivent « pleurer éternellement la fin lamentable de l'empereur Henri, parce qu'il a « enrichi la Germanie et l'a rendue la terreur des nations. Par son courage et « son habileté, il aurait rendu à l'empire romain son ancienne splendeur, si la « mort ne l'avait pas prévenu. »

(2) RICARDI S. GERMANI, pag. 978.

yeux à tous les clercs trouvés à Tusculum, il fixa sa résidence à Velletri, puis à Vérone (1).

1185 La nouvelle de la prise de Jérusalem par les infidèles avait
1187 hâté la mort d'Urbain III; Grégoire VIII, pendant son règne
très-court, travailla de toutes ses forces à ramener les chrétiens dans la ville sainte. Clément III, son successeur, parvint à conclure la paix avec les Romains, mais en sacrifiant à leur vengeance Tivoli et Tusculum.

1191 Le nouveau pontife, Célestin III, n'avait pu empêcher Henri VI
de disposer de l'héritage de la comtesse Mathilde, et d'assigner à ses barons plusieurs terres de la Romagne; cet empereur avait même distribué des biens situés aux portes de Rome, ne laissant à saint Pierre que la Campanie, où, du reste, il était plus craint que le pape (2).

L'autorité pontificale avait donc décliné depuis le règne d'A-
1198 lexandre III, et les cardinaux sentirent la nécessité de la con-
fier à un homme vigoureux, qui fut Lothaire, de la famille des comtes de Signi, connu sous le nom d'Innocent III. Remarquable par une érudition qui n'était point surpassée, il avait écrit dans sa jeunesse un traité : *Du mépris du monde et des misères de la condition humaine*, non comme un sceptique qui, dégoûté des choses terrestres, en prêche la vanité sans reporter sa pensée vers le ciel, mais en dirigeant le cœur vers les biens impérissables; versé dans les affaires par une longue pratique, il joignait à la prudence dans les desseins la fermeté qui exécute, et l'habileté qui sait trouver les moyens d'exécution.

Appelé au trône pontifical dans toute la vigueur de l'âge, à trente-sept ans, il prit dans le trésor qu'il trouva une somme destinée à pourvoir aux circonstances imprévues, et distribua le reste aux couvents de Rome. Les établissements de bienfaisance reçurent des secours réguliers; il destina aux pauvres les dons offerts à saint Pierre, et qu'on déposait à ses pieds, avec le dixième de tous ses revenus. Dans une disette, il nourrit 8,000 pauvres par jour, outre les distributions à domicile; un grand nombre d'indigents recevaient quinze livres de pain

(1) A Vérone, on lit cette épitaphe alambiquée :

Luca dedit lucem tibi, Luci, pontificatum
Ostia, papatum Roma, Verona mori :
Immo Verona dedit lucis tibi gaudia, Roma
Exsilium, curas Ostia, Luca mori.

(2) *In qua plus timebatur ipse quam papa.* Gesta Innocentii. c. 8.

par semaine, et quelques-uns se présentaient au palais au moment où il finissait ses repas, pour recueillir les reliefs de sa table.

Un jour, des pêcheurs retirèrent du Tibre trois enfants qu'on y avait jetés; Innocent fut si touché de ce malheur, qu'il résolut d'ouvrir un asile à ces infortunés. Il reconstruisit donc et agrandit l'hospice du Saint-Esprit in Sassia, qu'il dota splendidement; en outre, il établit à perpétuité qu'à l'octave de l'Épiphanie, le pape y porterait le saint suaire en procession solennelle, et exhorterait les chrétiens à la charité, dont lui-même leur donnerait l'exemple en distribuant du vin, du pain et de la viande à tous les assistants. Mille cinq cents malades restaient constamment dans cet hospice, qui donnait encore asile à des pauvres de toute condition et de tous pays. De nos jours même, huit cents enfants abandonnés y sont recueillis annuellement, et, d'ordinaire, il en contient plus de deux mille. La dépense est évaluée à 100,000 écus par an.

Cette éminente charité s'associait dans Innocent III au zèle le plus ardent pour la prédication et la célébration des offices divins : comme le prouvent ses traités et ses homélies, il était très-versé dans les Écritures sacrées; il composa plusieurs hymnes, et l'Église chante encore le *Veni Sancte Spiritus* et le *Stabat Mater*.

A ces qualités de chrétien et de pontife, il joignait celle de prince, mais de prince dans un bien meilleur sens que tous ceux qui régnaient à son époque. Il aimait Athènes pour son ancienne gloire, et Paris pour son université, à laquelle il donna des règlements et des priviléges; il reconstruisait des églises, et les faisait revêtir de peintures par Marchione d'Arezzo, le sculpteur et l'architecte le plus habile de la renaissance, et par d'autres. Il agrandit et orna l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Jean de Latran; sur la place de Nerva, il fit élever la tour des Comtes, la merveille de ce temps (1), et qu'on lui a reprochée comme un acte de complaisance envers ses parents, dont l'agrandissement, il est vrai, l'occupa beaucoup.

Dans ses États, il ne confiait le soin de rendre la justice qu'à des personnes recommandables par le caractère et le bon sens; profond légiste, il rétablit l'usage de réunir trois fois par semaine, sous sa présidence, une assemblée de cardinaux, dans

(1) Ébranlée par le tremblement de terre de 1349, elle fut ensuite démolie sous Urbain III.

laquelle tous avaient le droit de proposer des questions. On croit que c'est lui qui institua la procédure écrite, afin d'exclure le soupçon de fraude et d'attester la régularité des actes; il fit abolir les jugements de Dieu (1). A cette époque, on portait à Rome l'appel suprême de toutes les causes importantes; Innocent assistait aux consistoires où elles se débattaient, entendait souvent lui-même les plaideurs en particulier, examinait les actes et adoucissait, par ses formes, les sentences contraires qu'il était obligé de prononcer. Il nous reste de lui trois mille huit cent cinquante-cinq lettres, la plupart écrites de sa main, et comprenant quatorze années (elles manquent pour quatre), ce qui donne une moyenne de deux cent soixante et quinze par an; elles jouirent d'un si grand crédit qu'elles furent adoptées dans les universités.

Doué d'une mémoire imperturbable, il avait encore une immense érudition, une grande élévation de pensée, de la persévérance dans l'exécution, et prévoyait les effets avec une rare sagacité; il puisait de la force dans les obstacles, répondait et agissait avec promptitude, mais sans précipitation, avec circonspection, mais sans hésiter, et toujours après avoir consulté ses cardinaux. Sévère avec les opiniâtres, bienveillant avec les personnes dociles, enclin à l'indulgence, il aimait à croire le bien. De toutes les mesures adoptées sous son règne, aucune ne fut changée après lui.

C'était avec les idées de Grégoire VII qu'il acceptait les charges du pontificat, charges d'autant plus lourdes qu'il fallait alors, non-seulement s'occuper du salut des âmes et du triomphe de la vérité catholique, mais encore songer au meilleur gouvernement de la société chrétienne, défendre la liberté de l'Église, veiller aux intérêts des peuples et les maintenir dans leurs devoirs comme dans leurs droits; assurer la pureté des actes et de la croyance contre les simoniaques, les hérétiques, les rois adultères; empêcher l'accumulation des bénéfices, donner et renouveler des priviléges aux couvents, aux ordres religieux, aux églises, ou bien abroger ceux qui étaient nuisibles; introduire des fêtes, protéger les faibles contre les prétentions excessives des prélats ou des chapitres; prononcer des décisions générales sur la foi, résoudre des doutes et des cas particuliers, confirmer ou réviser les sentences des légats, faire respecter les ordres de ses prédé-

(1) Voir le 2e et le 8e canon du concile de Latran, *de probatione*.

cesseurs et révoquer ceux que la fraude avait surpris; réprimer le despotisme des rois et des barons; recommander des fonctionnaires ou des prêtres pauvres, sanctionner les conventions entre ecclésiastiques, relever de l'excommunication, canoniser des saints, telles étaient en partie les fonctions qu'un pontife exerçait sur le monde entier. Et cette autorité, établie dans le christianisme pour unir tous ceux qui le professent, protéger les droits, déterminer les devoirs de chacun, faire respecter la légitimité par le sujet et le prince, également serviteurs de Dieu dans les faits de justice et de vérité, Innocent III la proclamait avec une conviction profonde.

La première recommandation qu'il faisait à ses légats, c'était de surveiller la conduite du clergé, de soutenir le bon droit, de déraciner les abus, de concilier les différends et de réfréner l'amour du gain; il s'appliquait aussi à extirper les scandales parmi les laïques, à introduire des habitudes qui rendissent l'existence plus grave et plus régulière, et protégeait le mariage contre le caprice voluptueux des princes. Ici, il impose des limites à l'usure; là, il détermine le costume des docteurs de Paris et des chevaliers Teutoniques; aujourd'hui, il donne au clergé de Milan des instructions sur la manière de traiter les nonces en voyage; demain, il invite le doge de Venise à retirer un ordre trop sévère contre un particulier. Il écrit à différents princes pour recommander aux uns de veiller à la sûreté des routes, aux autres de ne pas altérer les monnaies, de ne pas aggraver les impôts, ou de ne point imposer de nouveaux péages. Une loi de l'Église est-elle violée, il la rétablit; le faible a-t-il reçu une offense, il en demande réparation. Il prend sous sa tutelle Frédéric II, Ladislas de Hongrie, Henri de Castille, l'infant d'Aragon, des princes orphelins. Gauthier de Montpellier, banni par son pupille, a recours à ce pontife, et c'est à lui encore que s'adressent les nations commerçantes pour résoudre leurs différends. Pierre II d'Aragon, le roi des Bulgares et même le roi d'Angleterre, n'imaginèrent rien de mieux, pour assurer leur couronne, que de se reconnaître les vassaux du saint-siége; les royaumes de Navarre, de Portugal, d'Écosse, de Hongrie et du Danemark, se glorifiaient de se placer sous le haut domaine de la papauté.

L'édifice pontifical reposait déjà sur des bases solides; chaque nouveau pape avait apporté sa pierre, et Innocent entreprit de le terminer. A l'exemple de Grégoire VII, il croyait, pour

assurer la moralité et la dignité des prélats, qu'il fallait rendre, autant que possible, l'Église indépendante du pouvoir temporel. Il commença donc par affranchir l'autorité pontificale dans Rome, dont les luttes éternelles obligeaient à concentrer entre les sept collines le regard qui devait embrasser le monde. Les prétentions contraires de l'empereur et du pontife avaient accru l'arrogance des nobles, qui servaient l'un ou l'autre, selon leur intérêt.

Le parti impérial était représenté par le préfet de Rome, à qui l'empereur donnait l'investiture avec l'épée ; en outre, il existait depuis Arnauld un sénat dont le peuple avait concentré l'autorité dans un seul magistrat étranger, chef suprême de la justice, du gouvernement civil et de la force armée, en un mot, centre du gouvernement, comme ailleurs le podestat. Clément III, lorsqu'il revint à Rome, confirma, par conventions faites avec le peuple, la dignité du sénat, la cité, le droit de battre monnaie, mais sous la réserve d'un tiers dans les bénéfices de la fabrication ; cette part devait servir à éteindre les dettes que l'église de Saint-Pierre, les autres églises et les évêchés avaient contractées pour subvenir aux frais de la guerre. Il institua les régales pour la ville et les dehors ; il s'engageait, en outre, à défendre les capitaines et les autres magistrats de la cité ; les sénateurs devaient, tous les ans, jurer fidélité au pape ; les propriétés de Tusculum, de quelque manière qu'on parvînt à le soumettre, appartiendraient à l'Église romaine, qui donnerait annuellement, sur leur produit, cent livres pour réparer les murailles de Rome. De leur côté, les sénateurs assuraient paix et sécurité au pape, aux évêques, aux cardinaux, à toute la curie, à quiconque entrait et restait dans la ville : le pape élira dix individus ou davantage pour chacune des régions de la cité, auxquelles les sénateurs feront jurer cette paix ; quand il s'agira de défendre le patrimoine de saint Pierre, les Romains fourniront les secours habituels (1).

Tel était le gouvernement de Rome à l'avénement d'Innocent III. Ce pape, qui savait combien l'intervention des empe-

(1) Antoine Vitale a écrit l'*Histoire des sénateurs de Rome ;* mais c'est une œuvre à refaire. Il est étonnant qu'on n'ait pas une histoire particulière de Rome ; jusqu'à présent les écrivains ont confondu cette histoire avec celle des papes.

reurs était funeste aux républiques, résolut de la faire cesser; il fit expulser les Allemands des environs de Rome, et recouvra les châteaux qu'ils occupaient; il obligea le préfet à ne plus prêter à l'empereur l'hommage lige, mais à recevoir le manteau de sa main, avec serment de le déposer toutes les fois qu'il en serait requis. Le sénateur fut réduit à exercer son autorité, non plus au nom du peuple, mais du pape.

Après avoir détruit la puissance impériale dans Rome, il invita les habitants de la marche d'Ancône à chasser l'Allemand Markwald, « attendu qu'aucune violence ne peut abolir les droits » ; dès lors Ancône, Fermo, Osimo, Camerino, Fano, Jesi, Sinigaglia et Pesaro tombèrent sous l'obéissance papale. Après l'expulsion de Conrad Moscaincervel, le comté de Spolète, qui embrassait Rieti, Assise, Foligno et Nocera, fit également sa soumission ; puis vinrent Pérouse, Gubbio, Lodi, Città de Castello. Les Italiens tressaillirent de joie en se voyant délivrés des Allemands, et l'État de l'Église cessa d'être un nom pour devenir une réalité.

Innocent désirait y joindre l'exarchat de Ravenne et les biens de la comtesse Mathilde; mais, comme Philippe de Souabe les défendait avec énergie, le pape se mit à fomenter l'esprit libéral des Toscans, indignés d'avoir à supporter la tyrannie, tandis que les Lombards s'étaient assuré la liberté. Sur les instances d'Innocent, qui les exhortait à se confédérer, à l'exemple des Lombards, pour la défense de leurs franchises, Florence, Lucques, 1197.
Volterra, Prato, San Miniato et d'autres villes, formèrent une ligue; tous les États et les hommes libres ou nobles furent invités, sous l'obligation de se soumettre à la décision d'arbitres, à faire partie de cette ligue, afin de veiller à l'observation des lois, de combattre quiconque ferait la guerre à une ville alliée, et de rétablir la paix s'il naissait une querelle parmi les confédérés : « Les chefs devront s'assembler sous un prieur, afin de pourvoir aux intérêts de la ligue, qui promet de leur obéir; les transgresseurs seront punis sévèrement; les consuls et les podestats feront jurer cette ligue par tous leurs citoyens; les évêques et les comtes exigeront le même serment de leurs hommes d'armes et de leurs enfants; on ne reconnaîtra ni empereur, ni commissaire d'empereur, de prince, de duc ou de marquis, sans l'assentiment spécial de l'Église romaine, à laquelle on prêtera secours afin qu'elle recouvre ses biens, pourvu que ce ne soit pas contre un membre de la ligue; si le pape et les cardinaux

ne remplissent pas leurs obligations envers cette ligue, l'Église en sera exclue (1). »

Pise, Pistoie et Poggibonzi restèrent fidèles à l'empire ; deux partis se disputèrent donc la Toscane, dans laquelle se répandit alors la qualification de Guelfe et de Gibelin.

Le peuple de Sicile, que nous avons vu si raffiné, et qui commençait à faire entendre dans sa langue les sons de la nouvelle poésie, considérait les Allemands comme des barbares. Henri VI s'étant aperçu des obstacles qu'il avait préparés à Frédéric, son jeune fils, l'avait recommandé au pape en mourant. Le pontife accepta la tutelle de cet enfant, mais à des conditions importantes : d'abord il exigea le départ des troupes allemandes, objet de la colère du peuple ; puis il voulut introduire les modifications suivantes dans les *quatre chapitres* de la monarchie : les évêques seraient élus canoniquement et confirmés par le roi ; chaque ecclésiastique sicilien aurait le droit de porter l'appel à Rome ; le pape pourrait envoyer des légats dans l'île ; de son côté, il s'obligeait à réduire le cens à mille schifates. Constance ne sut pas refuser, et, quand elle mourut, elle-même laissa Fré-
1198 déric sous la tutelle d'Innocent, avec une provision de 30,000 tari (80,000 fr.).

Le pape donna pour gouverneurs à Frédéric les archevêques de Palerme, de Monreale et de Capoue, et envoya aussitôt un légat pour se mettre à la tête du gouvernement ; dès lors, par la réunion du pouvoir ecclésiastique et civil, tout sujet de contestation fut écarté. Les barons du royaume accueillirent cette réforme avec déplaisir ; le duc Markwald, qui, après son expulsion de la Romagne, s'était renfermé dans son comté de Molise, se mit à la tête du parti impérial, et prétendit à la tutelle du jeune roi, dans le but de se rendre indépendant. Il mit le siége devant San Germano, et, favorisé par les Pisans, il débarqua en Sicile. Les Siciliens, dans la crainte d'une persécution, secondèrent ses efforts ; mais, tandis que les nobles, partisans des Gibelins, passaient tour à tour de l'arrogance à la lâcheté, le peuple exécrait les Allemands à tel point que les pèlerins de cette nation ne pouvaient traverser impunément le royaume pour se rendre en terre sainte.

Gauthier, comte de Brienne, Français pauvre, mais d'un grand

(1) Le texte de la loi a été publié par Scipion Ammirato Juniore dans la *Storia dei conti Guidi ;* puis, par La Farina, dans les *Studj sul secolo* XIII.

courage, avait épousé la fille aînée du roi Tancrède, mise en liberté sur les instances du pape; il réclamait Tarente et Lecce, que les fils de Tancrède s'étaient réservé en cédant leur droit héréditaire à la couronne. Accompagné de Sibylle et de sa femme, il vint à Rome, et le pape, heureux d'avoir un tel vassal, lui prêta son appui. Gauthier alors, réunissant soixante Français, 1,000 livres tournois et 500 onces d'or que le pape lui avait données, remporta plusieurs victoires dans le royaume. Mais Gauthier Paliaire, archevêque de Palerme et archichancelier du royaume, qui menait la Sicile à son gré, enlevait et donnait comtés et fiefs, protesta et résista par la force. Innocent l'excommunia; mais, pour conserver intact le royaume à son pupille, il fut contraint de recourir aux armes. La fortune, d'abord indécise, favorisa Markwald, qui, maître de Frédéric, et répandant le bruit que c'était un enfant supposé (1), domina sur la Sicile, dont il se serait fait roi, si la peur du comte de Brienne ne l'avait retenu. Markwald mourut en se faisant opérer de la 1201
pierre; mais Capperone continua son rôle, et son adversaire fut toujours le comte de Brienne, qui, surpris et fait prisonnier au siége du château de Sarno, mourut de ses blessures; néanmoins il s'était vanté que des Allemands armés n'auraient pas osé affronter des Français désarmés.

Les Pisans voulurent profiter des troubles de la Sicile pour occuper Syracuse; mais les Génois, leurs ennemis perpétuels, accoururent, en tuèrent un grand nombre, et placèrent quelqu'un dans la ville pour la gouverner en leur nom. Enfin, le pontife triompha partout, rendit aux cités leurs anciennes franchises, et obtint de Frédéric le comté de Sora pour son frère Richard, le principal auteur de ses victoires.

Les intérêts particuliers s'effacent devant la croisade, intérêt général, non-seulement à cause du but religieux, mais des nombreux Européens établis dans l'Asie, où ils avaient fondé des colonies, des comptoirs de commerce, des principautés, dans l'espoir que leurs frères d'Europe leur fourniraient les secours promis.

Nous avons parlé de l'épouvante qui se répandit à la nouvelle de la prise de Jérusalem par les musulmans; mais, à la mort du grand Saladin, qui avait remporté ce triomphe, dix-sept de ses

(1) *Suppositus partus, quod testibus adstruere promittebat.* Gesta Innocentii III, § 23.

1193 fils se disputèrent le pouvoir, et le royaume vigoureux des Aïoubites tomba dans une pleine anarchie. Innocent III, s'imaginant que le boulevard de l'islam était tombé avec Saladin, et que le moment ne pouvait être plus favorable pour recouvrer la cité sainte, publia la croisade. Henri VI prit la croix; mais, infidèle à sa promesse, il employa son armée dans ses luttes particulières, et laissa les autres princes aller en Pa-
[illegible] lestine, où Maleck-Adel, frère de Saladin, leur fit éprouver des revers.

Innocent, qui voulait obtenir le perfectionnement de l'Église au moyen de la morale et de l'indépendance, déploya le zèle le plus actif pour recouvrer Jérusalem; il défendit les spectacles et les tournois pendant cinq ans, envoya recueillir de l'argent dans toute la chrétienté, et lui-même fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent, se contentant d'argile et de bois. Foulques de Neuilly prêcha la croisade en France; une foule de barons et de prélats répondirent à son appel, mais les troupes disciplinées, à l'exclusion de la multitude, furent seules admises à faire partie
[illegible] de l'expédition. Des ambassadeurs furent expédiés à Venise pour lui demander des secours et des navires de transport; mais, tandis que les papes et les autres peuples se jetaient dans cette entreprise avec une impétuosité dévote et un pieux désintéressement, les républiques maritimes d'Italie n'y voyaient que des occasions de lucre et l'avantage de fonder des banques et des comptoirs pour l'emporter sur leurs concurrents. Bien plus, elles ne se faisaient pas scrupule de fournir des navires, des agrès et des pilotes à ces Sarrasins, contre lesquels combattait la chrétienté. Dans plusieurs villes de la Grèce et de la Syrie, elles avaient déjà des colonies gouvernées par les lois de la métropole; mais le contact avec les Grecs avait soulevé dans le cœur des Vénitiens de vives répugnances et une haine sanglante; se sentant plus forts depuis que les Latins dominaient dans le Levant, ils cessèrent de ménager les empereurs. Nous avons parlé de la guerre qu'ils leur firent; depuis, ils couvaient toujours le désir d'humilier les Grecs méprisés, et de détruire en même temps les comptoirs qu'ils avaient accordés aux Pisans.

Les pèlerins avaient coutume de s'embarquer à Venise pour se rendre dans la Palestine; lorsqu'ils se trouvaient dans la ville, on leur permettait de parcourir les rues avec des croix et des gonfalons. Quelques employés, dits *Tolomazzi*, étaient élus à

l'effet de les assister et de les conseiller dans l'acquisition des objets nécessaires au voyage, et les conventions pour le transport. Les *seigneurs de nuit* décidaient sommairement leurs causes et leurs querelles. Le pèlerin pouvait intervenir dans les processions sous le patronage d'un patricien, qui lui cédait la droite et lui donnait un cierge; mais, cette fois, avec de modestes et pieux croisés, il vint des ambassadeurs du plus haut baronnage de France.

Le doge était alors Henri Dandolo, qui avait soutenu la gloire 1201
nationale non moins par les armes que par la politique, et dont les quatre-vingt-dix ans n'amortissaient pas l'activité. L'empereur de Constantinople l'avait offensé personnellement et presque aveuglé; il accueillit donc avec empressement l'occasion de se venger, d'autant plus que l'entreprise devait tourner à l'avantage et à l'honneur de sa patrie. Ayant convoqué le peuple dans l'église de Saint-Marc, après la messe du Saint-Esprit, il se leva et dit: « Les barons français te demandent, peuple vénitien, des « navires pour transporter 4,500 chevaux, 20,000 fantassins et « des provisions pour neuf mois. Nous réclamons pour tous frais « 85,000 marcs (4,250,000 fr.). En outre, si tu l'approuves, la « république armera cinquante galères, à la condition qu'on « nous cédera la moitié des conquêtes qui se feront. La proposi- « tion et le traité te conviennent-ils, peuple vénitien? » Les envoyés français, à genoux, tendaient des mains suppliantes en répétant leur demande, persuadés que les seuls puissants étaient les Vénitiens sur mer, et les Français sur terre; ils juraient sur leurs armes et sur l'Évangile d'exécuter fidèlement les conventions.

Le peuple applaudissait à grands cris au traité, et l'enthousiasme s'accrut lorsque le doge ajouta ces paroles du haut de la chaire: « Vous aurez pour compagnons les hommes les plus il- « lustres du monde, et vous serez associés à l'expédition la plus « glorieuse que jamais peuple ait entreprise. Je suis vieux et « faible, et j'aurais besoin de repos et de songer aux derniers « jours de ma carrière; mais je vois que personne ne saurait « vous conduire comme moi, votre chef. Si vous voulez donc « que je prenne la croix pour vous garder et vous diriger, et que « je laisse mes fils à ma place pour défendre la patrie, j'irai vivre « ou mourir avec vous et avec les pèlerins. » Tous s'écrièrent d'une voix unanime: « *Faites-le, Dieu le veut.* » Il attacha lui-même la croix à son bonnet ducal; les barons français et les né-

gociants vénitiens, attendris jusqu'aux larmes, confondaient leur joie dans de mutuels embrassements (1).

Pise et Gênes, par jalousie, refusèrent de participer à la croisade, d'autant plus qu'elles se faisaient une guerre acharnée, dont le pape essaya vainement de les détourner. Néanmoins les Lombards et les Piémontais, parmi lesquels figurait Sicard, évêque de Crémone, qui décrivit ces faits dans son histoire, répondirent à l'appel; Boniface II, marquis de Montferrat, frère du brave Conrad, marquis de Tyr, fut choisi pour chef de la croisade. De la France, de la Bourgogne et de la Flandre, les gens d'armes accouraient à Venise, où ils trouvèrent les navires appareillés; mais une foule de croisés, au grand préjudice de l'entreprise, s'embarquèrent dans d'autres ports, faute d'argent pour payer le fret aux Vénitiens, quoiqu'ils eussent converti en sequins leurs vases et leurs joyaux; confiants dans la Providence, ils donnaient tout, à l'exception de leurs armes et de leurs chevaux. Le doge fit donc cette proposition : « Nous ferons aux croisés remise de « la somme due, s'ils veulent nous aider à reprendre Zara, qui « s'est soustraite à notre obéissance pour se donner au roi de « Hongrie. » Beaucoup d'entre eux se faisaient scrupule de tourner contre des chrétiens les armes qu'ils avaient juré d'employer contre les infidèles. Le pape surtout combattit ce projet, attendu que le roi de Hongrie, comme croisé, se trouvait protégé par la trêve de Dieu; mais le doge ne tint aucun compte de son opposition, au grand scandale des hommes du Nord, habitués à soumettre leurs intérêts et leurs calculs à la volonté pontificale.

Les croisés partent sur la plus belle flotte qui ait jamais sillonné l'Adriatique, prennent Trieste et brisent les chaînes du port de Zara; mais là, de furieuses querelles s'élèvent parmi les croisés, qui s'égorgent les uns les autres. Le pape, qui avait désapprouvé cette attaque, ordonne de restituer le butin, de faire pénitence et de réparer le dommage; les Vénitiens, au lieu d'obéir, démolissent les murailles, et les Français lui adressent des excuses : alors il excommunie les premiers, sans toutefois les af-

(1) Tel est le récit du Français Villehardouin, qui fut témoin oculaire. Paul Ramusio le jeune, fils du cosmographe Jean-Baptiste, fut chargé par le sénat vénitien de traduire en italien l'histoire de la conquête de Constantinople par ce même Villehardouin. Ce chroniqueur recueillit d'autres renseignements relatifs à ces faits, et publia en seize années l'ouvrage *De bello Constantinopolitano*. Terminé en 1573, il ne fut imprimé qu'en 1609.

franchir de la guerre sainte, accorde l'absolution aux seconds, et donne l'ordre à tous de passer directement en Syrie.

De graves accidents vinrent détourner l'expédition de son but spécial. Bien que les empereurs byzantins dominassent toujours sur une grande partie de l'Italie, nous avons négligé d'en suivre les destinées, comme étrangères à notre sujet. Du reste, le lecteur qui se rappelle les derniers temps de Rome impériale peut se faire une idée de la cour grecque : c'était, comme autrefois, le même système de sérail, avec des monarques méprisables, des favoris tout-puissants, dont le despotisme n'avait pour contre-poids que de fréquentes révolutions, au milieu desquelles une intrigue de palais changeait les empereurs ou les ministres. Constantinople applaudissait à ces brusques péripéties, et l'empire ne faisait que passer d'un maître à un nouveau maître. L'Église grecque n'avait pas offert le spectacle d'un antagonisme avec le gouvernement; dans cet état de soumission, elle ne put empêcher la corruption du pouvoir, entraîné à son tour dans les erreurs de l'autorité qu'il s'était attribuée. De là, des attaques chaque jour plus menaçantes d'ennemis extérieurs; de là, les consciences troublées par la prétention royale d'intervenir dans les dogmes et les rites; de là, une littérature, vierge encore des souillures de l'étranger, et pourtant impuissante, qui ne savait se servir des classiques les plus illustres que pour les commenter, employant la langue la plus belle et la plus élégante à de puériles compositions et à des controverses de sophistes.

Tel était l'empire grec; que les écrivains toujours prêts à traîner dans la fange les contrées envahies par les barbares, et qui regrettent que l'Italie ait rejeté la domination romaine, n'oublient pas ce tableau de misères. La famille Comnène, dont faisait partie cet Alexis qui fut l'ami douteux et l'ennemi secret des croisés, parut donner une nouvelle vigueur à ce trône vermoulu; mais, quelque minime que fût son mérite, aucun de ses successeurs ne l'égala. Jean Comnène fit heureusement la guerre pendant vingt-quatre ans; il eut pour successeur Manuel, animé de 1118
désirs chevaleresques, mais dépourvu de la prudence nécessaire pour les réaliser. Roger II de Sicile, comme nous l'avons dit, 1143
porta la guerre dans ses États, ravagea les côtes de l'Ionie, et prit Thèbes et Corinthe, d'où il emmena les hommes les plus vigoureux, les femmes les plus belles et les ouvriers les plus habiles. Manuel résolut d'expulser les Normands de l'Italie, et ses

1155 troupes s'emparèrent de Bari et de Brindes; mais la paix fut bientôt faite.

1180 Alexis II, son fils, lui succéda sous la régence de sa mère, Marie d'Antioche ; mais celle-ci mit toute sa confiance dans le protosébaste Alexis, neveu de Manuel, au grand scandale de la cour, dont le mécontentement produisit une conspiration en faveur d'Andronic Comnène. Enfermé dans une prison, cet Andronic était parvenu à s'enfuir après douze ans de réclusion, et avait obtenu son pardon à la suite d'aventures romanesques, mais sans cesser de lutter contre le protosébaste; excité par le patriarche à délivrer la patrie, il se dirigea vers la capitale, et tous les mécontents se rallièrent sous ses drapeaux. A peine arrivé à Chalcédoine, il est proclamé régent par le peuple; il fait aveugler
1183 Alexis, égorger sans distinction tous les Latins qu'il surprend à Constantinople, empoisonner Marie, sœur de l'empereur, et son mari, le marquis de Montferrat, étrangler enfin l'impératrice mère. Devenu empereur, il sut conserver la couronne, et redoubla de cruauté lorsque Guillaume II de Sicile, aspirant à la conquête de l'empire, prit Durazzo et Thessalonique, et marcha sur Constantinople.

Le tyran avait désigné pour victime Isaac l'Ange, citoyen très-influent; mais celui-ci tua le sicaire envoyé pour l'égorger, s'enfuit dans l'église de Sainte-Sophie, et le peuple soulevé le pro-
1185 clame empereur malgré lui. Andronic, abandonné à la fureur du peuple, subit pendant quelques jours tous les genres d'outrages, et fut enfin pendu par les pieds dans le théâtre, au milieu des scènes familières à la Rome du Bas-Empire. Avec ce vieillard, âgé de soixante-quinze ans, finit la dynastie des Comnènes.

Isaac, inepte et de mœurs efféminées, abandonnait le soin du gouvernement à des ministres indignes. Il eut de graves démêlés avec Frédéric Barberousse, contre lequel il excita les républiques
1195 lombardes; enfin il fut déposé par son frère Alexis, aveuglé et jeté dans une prison avec son fils, nommé aussi Alexis, qui parvint à s'enfuir auprès de Philippe de Souabe, son beau-frère, au moment où l'Europe brûlait de l'enthousiasme de la croisade. Or, comme la devise des chevaliers était de défendre l'innocence, de redresser les torts, de soutenir les opprimés, le fugitif réclama le secours de leurs bras, leur proposant d'assaillir Constantinople et de le replacer sur le trône; de son côté, il s'engageait à les aider de toute sa puissance dans la sainte entreprise. Beaucoup de croisés insinuaient qu'ils ne s'étaient point réunis dans

ce but; que les Grecs ne se plaignaient pas de l'usurpateur, et que les empereurs s'étaient rarement montrés favorables aux croisés; mais d'autres, plus habiles, trouvèrent mieux leur compte à guerroyer contre Constantinople, qui était plus voisine et plus riche. Pour un grand nombre, c'était une œuvre méritoire que d'assaillir un peuple schismatique. Constantinople, une fois prise, deviendrait la base de l'expédition contre Jérusalem. On a dit que Malek-Adel faisait vendre les biens du clergé chrétien en Égypte, et qu'il achetait, avec leur produit, des fauteurs à Venise, promettant même à la république toutes sortes d'avantages commerciaux dans Alexandrie, si elle détournait l'expédition de la Syrie; du reste, les Vénitiens n'avaient pas besoin d'autres stimulants pour se venger des empereurs et détruire les comptoirs fondés en Grèce par les Pisans.

L'empereur byzantin, non moins faible que son prédécesseur, écrasait le peuple sous le poids des impôts, et se plongeait dans la mollesse; il vendait la justice pour recouvrer les sommes considérables que lui avait coûtées l'usurpation; puis, tandis que les Bulgares et les Turcs ravageaient les frontières de ses États, il se laissait gouverner par sa femme Euphrosyne. Lorsque Henri VI, dans la pensée de rétablir l'ancien empire romain, lui réclama les provinces situées entre Durazzo et Thessalonique, ou bien, comme équivalent, cinquante quintaux d'or par an, Alexis, au lieu de se préparer à la résistance, l'amena, à force de marchander, à se contenter de seize. Il dut même, pour réunir cette somme, dépouiller les églises et les tombes des empereurs; mais enfin, la mort prématurée de Henri le délivra du *tribut allemand*. A l'approche de cette nouvelle tempête, il eut recours au pape, le suppliant d'empêcher que l'on détournât de son but la sainte entreprise; néanmoins il ne prenait aucun engagement qui pût favoriser la croisade, et ne disait rien de ce que les papes avaient tant à cœur, la réconciliation de l'Église grecque et de l'Église latine. Malgré ce silence, Innocent III, qui mettait la justice avant tout, interdit l'entreprise aux croisés, dont l'opinion diverse engendrait de vifs démêlés. Enfin les partisans de l'expédition contre Constantinople l'emportèrent; Alexis, fils d'Isaac l'Ange, fut salué empereur, et sa présence 1203
acheva d'enflammer les esprits.

La flotte se réunit à Corfou, et se dirigea sur Constantinople avec trente mille hommes qui allaient conquérir un empire de plusieurs millions d'habitants; la veille de la Saint-Jean, les croi-

sés jetèrent l'ancre sur la côte d'Asie, à trois milles de la capitale. Là, se déroulèrent à leurs yeux surpris les beautés incomparables de la Propontide, avec sa riche végétation, ses fruits succulents, ses doux raisins, sa pêche abondante, ses limpides ruisseaux, ses bains frais, les chants des rossignols, au milieu de toute la pompe que déployait l'été dans sa majestueuse vigueur. Par-dessus les flots, que ridaient des brises légères, leur regard allait parcourir les rivages embellis de fleurs, les jardins, les riantes campagnes avec leurs bosquets de lauriers et de roses, les villages et les maisons qui s'élevaient à l'ombre des platanes et des cyprès depuis la plage jusqu'au sommet des collines, où s'encadrait ce magnifique horizon.

Parmi tant de beautés, comme la lune au milieu des étoiles, dominait Constantinople, assise sur l'immense terrain de sept collines, autour desquelles serpentait son enceinte de hautes murailles flanquées de trois cent quatre-vingt-six tours; des églises et des couvents sans nombre se reflétaient dans les flots, qui semblaient baiser ses pieds comme des esclaves, ou frémir comme des défenseurs menaçants. Non-seulement les expressions manquaient aux croisés pour décrire ces merveilles, mais leurs sens suffisaient à peine pour admirer ce port immense de deux mers, diamant dont l'éclat scintille entre le saphir des ondes et l'émeraude des campagnes; tel s'offrait aux croisés le séjour le plus beau de l'homme pour le bien-être et la sécurité, la rivale de Rome pour la dignité, de Jérusalem pour les reliques et les sanctuaires, de Babylone pour la vaste étendue.

L'empereur, par avarice, avait laissé la flotte et l'armée tomber dans l'état le plus misérable; la ville fut donc impuissante à résister, malgré l'assistance des Pisans et le courage des Varangues, mercenaires du Nord, et bien qu'elle eût recours au feu grégeois, liquide combustible qui parut inventé pour prolonger l'agonie de l'empire, avec lequel il périt. Les croisés, après avoir brisé les chaînes du port, se rendirent maîtres de Galata et donnèrent l'assaut. Henri Dandolo, porté par les siens, se fit mettre à terre avec l'étendard de Saint-Marc, qui bientôt flotta sur une tour, et Constantinople fut prise.

17 juillet.

Alexis s'enfuit sur un navire, abandonnant tout, et poursuivi des malédictions de ceux qui l'encensaient la veille. Son frère Isaac, tiré de la prison pour être assis sur le trône, vit commencer la compassion pour ses souffrances alors qu'elles venaient de cesser. Les envoyés des croisés vinrent le sommer de ratifier la

promesse faite par son fils de donner deux cent mille marcs, des vivres pour une année et toute assistance pour la guerre sainte ; il dut accepter, mais il les pria de rester campés à Galata, c'est-à-dire sur le rivage opposé.

Ce changement subit, ce succès qui épargnait des combats redoutés, portèrent au comble la joie des croisés, qui, pourvus de tout en abondance, admiraient tant de merveilles, mais surtout les reliques dont ce faubourg était rempli. Le nouvel empereur, après avoir été couronné au milieu du cortége des barons, pompe inconnue aux monarques d'Orient, paya la moitié de la somme promise. Si la bonne foi avait présidé à tous les rapports entre les Grecs et les Latins, c'était peut-être le moment de rajeunir l'empire, en le faisant rentrer dans l'alliance catholique, pour l'associer à l'entreprise commune et repousser de concert l'ennemi de toute la chrétienté.

Les barons, en loyaux chevaliers, envoyèrent des hérauts annoncer leur arrivée au sultan du Caire et de Damas, au nom du Christ, de l'empereur de Constantinople, des princes et seigneurs d'Occident. Ils informèrent aussi le pape et les rois chrétiens de l'heureux succès de leurs armes, avec invitation de s'associer à leurs travaux ; mais le pape répondit par des reproches et refusa de les bénir ; il n'accepta que les excuses d'Alexis, en l'exhortant à tenir ses promesses. Mais, pour les remplir, il fallait donner de l'argent et réunir l'Église grecque à l'Église latine ; or ce double engagement devait amener sa ruine. Après avoir dépouillé jusqu'aux églises, il contraignit son peuple à abjurer le schisme, et les croisés employèrent même la violence contre les récalcitrants. Ses sujets conçurent dès lors contre lui une haine violente, portée au comble par un incendie qui ravagea Constantinople pendant huit jours, et qu'on attribuait aux étrangers. Alexis suppliait donc les croisés de rester encore, sinon, leur disait-il, « je succomberai sous la révolte, et l'hérésie se relèvera ; attendez le printemps, et jusque-là je pourvoirai à tous vos besoins. »

Mais l'habitude qu'il contracta de vivre au milieu des croisés affaiblit le respect pour son rang suprême ; parfois un matelot vénitien lui enlevait son diadème de pierreries, et le coiffait en échange de son bonnet de laine. Les Grecs en frémissaient, et l'aveugle Isaac était jaloux de son fils. Alexis, de son côté, sentait qu'il ne pouvait compter sur les Latins ; puis, comme les moines et les astrologues dont il s'entourait ne savaient pas lui

donner de bons conseils, il ne connaissait d'autre remède aux rébellions que de faire transporter de l'hippodrome à son palais le sanglier calydonien, symbole du peuple en fureur, de même que le peuple renversait une statue de Minerve, qu'il accusait des malheurs présents.

1204 Sur ces entrefaites, arrivèrent de la Palestine des messagers vêtus de deuil, pour annoncer de tristes nouvelles : les croisés de Flandre et de Champagne, avec un grand nombre d'Anglais et de Bretons, après avoir quitté l'armée à Zara, avaient débarqué en Syrie et s'étaient joints au prince d'Arménie ; mais les musulmans les avaient surpris et taillés en pièces. Ils ajoutaient que la peste et la famine désolaient ce pays, et qu'on avait enseveli à Ptolémaïs deux mille cadavres en un jour. Les croisés résolurent alors de hâter l'entreprise, et réclamèrent les subsides promis ; mais les deux empereurs, qui n'osaient pas s'expliquer ouvertement dans la crainte de soulever le peuple, répondirent avec insolence afin de couvrir leur frayeur. Les esprits s'exaspèrent, et les Latins s'apprêtent à prendre Constantinople une seconde fois. Les Grecs lancent dix-sept brûlots contre la flotte vénitienne, et du haut des murailles poussent des cris de joie à la vue des bateaux incendiaires qui s'avancent contre l'ennemi ; mais les Latins parviennent à les écarter, et, ne respirant plus que vengeance, ils ferment l'oreille aux protestations de leur créature. Murtzuphle, rusé séditieux, qui, feignant d'être l'ami de tous les partis, les trompait tous, répand le bruit que les l'Ange veulent livrer Constantinople aux Latins; le peuple alors, d'autant plus féroce qu'il est plus effrayé, demande à grands cris un nouvel empereur. Alexis IV est étranglé, Isaac meurt d'épouvante et de douleur, et Murtzuphle est porté en triomphe à Sainte-Sophie.

Le doge et les barons, qui naguère se déchaînaient contre les deux empereurs, jurent maintenant de venger leurs protégés et assaillent Murtzuphle, qui ne manquait pas du courage nécessaire à un chef de peuple; armé d'une épée et d'une masse ferrée, il parcourait la ville et ranimait par son courage celui des Grecs. Il tenta de nouveau de surprendre les Latins et d'incendier leur flotte ; mais, lorsque l'étendard de Marie tomba dans les mains des croisés, les Grecs se crurent abandonnés par leur protectrice, et se renfermèrent dans la capitale, où cent mille hommes travaillaient jour et nuit pour compléter les travaux de défense. Les croisés sentaient la difficulté de prendre une ville

si admirablement située. Après un conseil, où l'on délibéra mûrement, il fut décidé que Murtzuphle serait déposé, et qu'on lui substituerait un empereur latin, à qui reviendrait un quart des conquêtes; que le reste serait partagé entre les Vénitiens et les Français, et qu'on déterminerait les droits féodaux des empereurs, des sujets, des grands et des petits vassaux.

Après ce partage anticipé, ils marchent à l'assaut du côté de la mer, et s'emparent de la muraille; Murtzuphle s'enfuit, et Constantinople tombe en leur pouvoir une seconde fois. Était-il possible de contenir cette foule de guerriers, dans l'ivresse de posséder enfin une proie si longtemps convoitée? Rien ne fut respecté, ni la pudeur, ni la sainteté des églises et des tombeaux. Une prostituée s'assit dans la chaire de Sainte-Sophie; des mulets, chargés de dépouilles, souillaient les autels du sang qui coulait de leurs blessures. Des soldats jetaient sur leurs épaules les longs vêtements des Grecs, caparaçonnaient leurs chevaux avec les bonnets de toile et les cordons de soie des Orientaux, et parcouraient les rues, brandissant, au lieu d'épées, des écritoires et du papier pour railler le savoir efféminé des Grecs; puis ils s'écriaient : « Depuis que le monde est monde, on n'a jamais vu plus riche butin. »

Les dépouilles, qui devaient être mises en commun (et l'on pendit beaucoup de soldats qui en avaient détourné une certaine partie), s'élevèrent à cinq cent mille marcs d'argent (24 millions), malgré deux incendies et de nombreuses soustractions, malgré le prélèvement d'un quart pour le futur empereur et le prix du nolis des Vénitiens; on peut donc l'évaluer à cinquante millions. Il est certain que, si l'on avait cédé le butin aux Vénitiens, comme ils le proposaient, ils en auraient tiré meilleur parti et avec moins de cruautés. Le partage se fit dans la proportion suivante: un chevalier reçut autant que deux hommes à cheval, et un homme d'armes à cheval autant que deux fantassins. Les monuments dont Constantin et ses successeurs avaient enrichi la ville furent abattus ou dévastés (1); comme l'or et les tapis,

(1) Ce fut alors que les Vénitiens acquirent les chevaux de Lysippe, qui ornent le pronaos de Saint-Marc. Sanuto raconte que, lorsqu'on les transportait à Venise, la jambe d'un cheval se rompit, et que Dominique Morosini, qui commandait le bâtiment de transport, obtint de la conserver comme souvenir. Le conseil y consentit, et l'on en fit mettre une neuve à la place de celle qui manquait. *Et j'ai vu ledit pied*, ajoute-t-il. Ce fait a échappé à ceux qui ont décrit ce trophée de tant de victoires.

on dérobait avidement les reliques à l'aide de fraudes, de violences, sans reculer même devant l'effusion du sang, et le monde en fut rempli. Le pillage terminé, les croisés célébrèrent dévotement la pâque.

Le choix d'un empereur fut confié à six électeurs vénitiens et à pareil nombre d'ecclésiastiques français. Les candidats proposés furent Henri Dandolo, le marquis de Montferrat et Baudouin de Flandre; Dandolo préféra à la domination d'une cité vaincue le titre de chef d'une république victorieuse, de même que nul Romain d'autrefois n'aurait voulu cesser d'être citoyen pour devenir roi de Carthage. D'autre part, les Vénitiens auraient pu voir avec ombrage leur doge à la tête d'un grand empire; qui les assurait que sa nomination ne constituerait pas un exemple, et que leur patrie ne deviendrait point une colonie de cet empire? Ces motifs déterminèrent Dandolo à refuser la couronne, et ses compatriotes, par jalousie contre le marquis de Montferrat, dont ils redoutaient l'agrandissement, favorisèrent Baudouin, qui fut proclamé. Des fêtes dans le goût occidental et des chants latins dans les églises célébrèrent l'avénement du nouvel empereur; le légat du pape le revêtit de la pourpre, et, selon l'usage, on lui offrit un vase plein d'ossements et de poussière; puis on mit le feu à une touffe de coton, pour lui rappeler combien la gloire du monde est prompte à s'évanouir.

Cette conquête, à laquelle avaient songé les premiers croisés, était un triomphe pour le pape, bien qu'on l'eût faite malgré sa volonté. Baudouin prit le titre de chevalier du saint-siége; il écrivait au pape Innocent III pour lui annoncer qu'une nation nouvelle avait été soumise au saint-siége, et l'invitait à venir en personne jouir de cette victoire. Le marquis de Montferrat déclarait qu'il était prêt, selon la volonté du pape, à reprendre la route d'Europe ou bien à mourir sur ces rivages. Le doge de Venise lui-même supplia le pontife de l'absoudre de cette victoire, en donnant pour excuse que Constantinople était une échelle pour Jérusalem. Innocent, qui avait une politique franche et nette, voulait la guerre contre l'islam, et repoussait l'égoïsme qui, sous le prétexte d'affranchir l'Orient, commençait par s'en emparer. Dès lors, s'élevant au-dessus des avantages du saint-siége, il les blâmait d'avoir préféré les biens terrestres à ceux du ciel; il leur enjoignait de demander pardon à Dieu de la licence militaire, de la violation des choses sacrées, et de mériter sa miséricorde en accomplissant le vœu de délivrer la terre

sainte. Dans cet espoir, il rendit sa bénédiction à ceux qu'il avait interdits, se félicita avec les évêques du châtiment infligé aux Grecs obstinés, et sollicita les autres chrétiens à partager la gloire des nouvelles fatigues.

D'après les conventions, Baudouin eut un quart de l'empire grec, Venise trois des huit quartiers de la ville et les trois huitièmes de l'empire, c'est-à-dire une grande partie du Péloponèse, les îles de l'Archipel, Égine, Corcyre, la côte orientale de l'Adriatique, celle de la Propontide et du Pont-Euxin, les rives de l'Hèbre et du Varda, les places maritimes de la Thessalie et les villes de Cypsèle, de Didymotichos, d'Andrinople, en un mot, de sept à huit mille lieues carrées de surface, avec huit millions de sujets et une chaîne de comptoirs sur la mer depuis Raguse jusqu'à la mer Noire. Aux Français échurent la Bithynie, la Thrace, la Thessalie, la Grèce, depuis les Thermopyles jusqu'au cap Sunium, et les grandes îles de l'Archipel. Les pays situés au delà du Bosphore et Candie furent attribués au marquis de Montferrat, qui fut ensuite couronné roi de Thessalie; il s'empara de Nauplie, de Malvoisie et de Corinthe, occupées encore par l'usurpateur Alexis, le fit prisonnier avec sa famille, l'envoya par Gênes dans le Montferrat, et périt enfin en combattant les infidèles. Les églises mêmes de Constantinople furent partagées entre les Vénitiens et les Français, et l'on nomma patriarche Thomas Morosini. Victoire immense, mais peu solide.

Ces rapides acquisitions avaient échauffé les imaginations, et déjà les barons d'Occident se voyaient possesseurs de royaumes et de duchés sur les rives de l'Oronte et de l'Euphrate, tandis que d'autres employaient leur part de butin à l'achat de fiefs dans l'empire conquis, mais dont la soumission n'était pas encore bien complète. Les croisés qui s'étaient rendus en Palestine, se hâtèrent d'en revenir; de nouvelles bandes arrivèrent de l'Occident, et l'on vit accourir les Templiers et les Hospitaliers, qui ne manquaient jamais l'occasion des entreprises faciles et lucratives : ainsi le droit de l'épée fondait partout de nouveaux États.

De même que les Lombards vainqueurs s'étaient donné un code pour eux seuls, ainsi les Latins promulguèrent les *Assises* de Jérusalem dans le nouvel empire, qu'ils avaient partagé comme les premiers, et qui fut gouverné à la manière des fiefs de l'Europe. Venise, peu soucieuse de conquêtes qu'elle était obligée de défendre sans pouvoir en retirer de grands avantages, les abandonna presque toutes à ses nobles, comme fiefs perpé-

tuels de la république, avec faculté d'entretenir des troupes armées et de soumettre les îles grecques et les villes de la côte. Les Sanuto fondèrent le duché de Naxos, qui embrassait les îles de Paros, Mélos et Santorin; les Navagero eurent le grand-duché de Lemnos; les Michel, la principauté de Céos; les Dandolo, celle d'Andros; les Ghisi, celle de Théone, Mycone et Scyros. D'autres obtinrent les seigneuries de Mételin et de Lesbos, de Phocée, d'Énos, les comtés de Zante, de Corfou, de Céphalonie, le duché de Durazzo; les Vicari fondèrent ensuite le duché de Gallipolis dans la Chersonèse de Thrace. Des étrangers reçurent aussi des fiefs, par exemple, Michel Comnène le pays situé entre Durazzo et Lépante, Robano des Carceri Négrepont, Théodore Brana Andrinople.

Tous ces seigneurs prêtaient serment de fidélité, avec obligation de fournir un tribut et des subsides pour la guerre: les Vénitiens avaient le privilége du commerce dans leurs domaines, et les citoyens de la république qui voudraient y demeurer devaient rester indépendants et se gouverner par leurs propres lois; un baile siégeait à Constantinople. Venise, par ces concessions, s'assurait une domination libre de soucis et facile à conserver au moyen des flottes; on délibéra même sur la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux transférer à Constantinople le siége de la république, et deux suffrages seuls la firent résoudre négativement. (1)

Le marquis de Montferrat, se voyant dans l'impossibilité de conserver Candie, la vendit aux Vénitiens, avec ses créances sur Alexis, au prix de mille marcs d'argent, et moyennant un territoire dans la Macédoine occidentale, qui produirait un revenu de mille florins d'or (2).

Candie avait plus d'importance pour le commerce que Constantinople; il fallut donc l'organiser avec plus de soin. Les habitants étaient inconstants et légers, qualités qui n'exprimaient sans doute que leur répugnance pour le joug étranger; comme elle avait une trop grande étendue pour être concédée à un seul,

(1) Sandi, *Storia civile*, pag. 620.

(2) Les conventions pour les impôts de Constantinople, stipulées dans le mois de mars 1204 entre la seigneurie vénitienne d'une part, et, de l'autre, le marquis Boniface de Montferrat et les comtes de Flandre, de Blois, de Saint-Paul, sont imprimées dans les *Monum. hist. patriæ*, Chart. I, 1109, où se trouve aussi la cession que le même Boniface fit aux Vénitiens de l'île de Crète et d'autres terres du Levant.

on résolut d'y transporter une colonie, dans la pensée qu'elle saurait mieux contenir les vaincus. Néanmoins on trouvait difficilement des individus qui voulussent renoncer à leur patrie, même au prix des richesses, des dignités, du pouvoir; on choisit donc, parmi les six sestiers de Venise, 540 familles, à la tête desquelles fut placé un duc biennal qui représentait le doge. Élu par le grand Conseil, assisté de deux conseillers supérieurs, il avait sous ses ordres les magistrats comme à Venise. Avec le concours obligé des serfs, on bâtit et l'on fortifia la ville de la Canée.

La juridiction de cette ville appartenait au capitaine et conseiller de la république, élu à Venise; le quartier des juifs, le port, l'arsenal et les portes faisaient partie de la commune vénitienne. Le pays fut divisé en 132 fiefs de chevaliers et 108 de sergents. Tout chevalier était tenu d'avoir une bonne armure, d'amener de Venise et d'entretenir deux chevaux : l'un de la valeur au moins de quatre-vingts livres vénitiennes, l'autre de cinquante, âgés de trois ans, puis d'en acheter un troisième de vingt-cinq livres dans le délai d'un mois et demi; en outre, il devait avoir un sergent avec un cheval bardé de fer, trois écuyers avec une cuirasse et toutes les armes du cavalier, deux arbalètes de corne avec deux écuyers capables de les tirer, issus de nation latine et âgés de vingt à quarante ans. Les sergents titulaires d'une demi-chevalerie furent obligés d'amener de Venise un cheval de cinquante livres au moins et deux écuyers, de se procurer ensuite, dans le délai d'un mois et demi, un autre cheval de vingt-cinq livres, et d'être enfin bien armés. Les chevaleries ne pouvaient être ni engagées ni saisies pour dettes, et la solde de sept cents livres devait être consacrée à l'acquisition de la terre. Du reste, on leur imposait à tous l'obligation d'aider en toute occasion les gouverneurs de l'île, et, dans celle-ci, la commune de Venise (1). Les nobles du pays, dont l'influence fut appréciée, participèrent au gouvernement, et le grand Conseil, composé d'indigènes, élisait les magistrats inférieurs. Les musulmans furent soufferts, mais réduits à l'état de servitude.

Ainsi 30,000 braves, avides de conquêtes et de butin, l'avaient emporté facilement sur des millions de Grecs qui, corrompus par le luxe, par des habitudes dépravées et la vanité des choses frivoles, ne surent honorer leurs disgrâces par aucune vertu;

(1) *Decretum venetum*, ap. CANCIANI, V, 124.

mais cette conquête, faite sans intelligence, tarissait les sources de la prospérité, au point d'amener la disette des vivres. Le système féodal empêchait l'accord dans la guerre et le bon ordre en temps de paix. Certaines villes avaient un mélange de lois féodales, ecclésiastiques et vénitiennes; en outre, la douceur du climat amollit bientôt les soldats, et le mépris réciproque empêcha la fusion des vainqueurs et des vaincus.

Baudouin, au bout de deux ans, mourait prisonnier des Bulgares ; Henri Dandolo avait fini ses jours à Constantinople, après avoir vu la rapide décadence de l'empire latin. Cette conquête fut plus nuisible qu'utile à Venise, à cause du grand nombre d'individus qui se détournèrent du commerce et de la navigation pour se jeter dans des entreprises chevaleresques et tenter des acquisitions éphémères; bien plus, en abattant Constantinople, elle avait rompu sa barrière la plus solide contre les musulmans, qui devaient bientôt devenir ses voisins formidables.

CHAPITRE LXXXVIII.

OTHON IV. DÉVELOPPEMENT DES RÉPUBLIQUES. NOBLES ET PLÉBÉIENS EN LUTTE. GUELFES ET GIBELINS.

Dans ce système théocratique et féodal, l'empereur, dit romain pour cela, ne se considérait comme tel qu'après avoir été couronné par le pape, représentant de Dieu, *par qui seul règnent les rois;* l'empereur se glorifiait donc du titre d'avocat et de défenseur de l'Église. L'opinion, favorisée par les légistes, que nous avons vus à la diète de Roncaglia déclarer, d'après les codes de Théodose et de Justinien, qu'il était la loi vivante, lui attribuait la suprématie sur les autres rois; le chancelier de Barberousse appelait *reges provinciales* les autres monarques. Mais en réalité, outre que les rois agissaient avec une pleine indépendance, le système féodal d'un côté, et, de l'autre, l'accroissement des communes amoindrissaient tous les jours la puissance impériale. Dans l'Allemagne même, l'empereur, pour se faire des partisans, était contraint de prodiguer les franchises, c'est-à-dire d'affaiblir la dépendance des princes et des villes, lesquelles, par le commerce ou le secours des ligues, parvenaient

à cette prospérité matérielle qui ne souffrait plus l'oppression politique. Au delà des Alpes, néanmoins, les villes ne purent constituer des républiques comme en Italie ; en effet, elles n'avaient pour habitants que de petits marchands ou des artisans ; les seigneurs vivaient dans leurs châteaux, et les luttes se renfermaient entre le trône et l'église, les Guelfes et les Gibelins. Dans l'Italie, au contraire, les cités comprenaient les hommes instruits et les seigneurs, les débris romains et lombards, et le pouvoir fut même communiqué aux plébéiens, qui apprirent à discuter leurs droits, à combattre pour une opinion, à devenir libres enfin.

Le souverain d'Allemagne, qui dominait aussi sur les royaumes de Lorraine, d'Arles et de Provence, était élu par les grands seigneurs, avec le concours de plusieurs barons d'Italie. Chaque empereur, néanmoins, profitait de l'influence qu'il devait à son rang et au dévouement de ses propres vassaux, pour faire désigner comme successeur un des membres de sa famille.

Le roi jouissait des grands biens de la couronne répandus dans toute l'Allemagne, du produit des fleuves, des forêts, des mines, des péages, d'une portion des amendes, des dépouilles des évêques et des abbés défunts. Les villes, les juifs, pour obtenir sa protection comme serfs de la chambre impériale, et les Lombards ou Cahorsins, qui voyageaient pour vendre des épices et trafiquer de l'argent, ou, comme on dit aujourd'hui, pour faire la banque, lui payaient certaines contributions.

Le royaume étant électif, on n'annexait pas au domaine public les propriétés patrimoniales des nouveaux élus ; bien plus, comme les rois pouvaient disposer des fiefs qui faisaient retour à la couronne pour félonie ou bien à défaut d'héritiers, ils les donnaient à leurs parents, et ce fut ainsi que la maison de Souabe d'abord, puis les familles pauvres de Luxembourg et de Habsbourg parvinrent à une si grande élévation.

L'empereur avait le droit de faire la guerre; mais, comme les soldats devaient lui être fournis par les feudataires, il fallait obtenir leur consentement. Les longues et désastreuses expéditions de Frédéric Ier en Italie avaient dégoûté les seigneurs de sacrifier leurs forces et leur argent pour des intérêts qui leur étaient étrangers ; aussi, depuis cette époque jusqu'à Sigismond, il ne fut décrété aucune expédition générale, malgré les menaces ou les promesses des empereurs, et bien que l'intérêt de la patrie ou de la chrétienté réclamât le concours de leurs armes. Il ne

restait donc aux empereurs que les hommes qui leur étaient dus par leurs vassaux particuliers ou par les pays directement soumis à leur autorité, comme la Sicile à l'égard de la maison de Souabe, ou par des princes et des villes avec lesquels ils avaient fait alliance.

L'Allemagne était pauvre; Lubeck, Anvers, Ratisbonne, Vienne et quelques autres villes sur le Rhin ou le Danube, florissaient par le commerce et l'industrie. La Flandre fabriquait des draps, mais le manque de routes et de produits d'échange l'empêchait d'atteindre à une grande prospérité; d'autre part, les croisades lui enlevaient beaucoup d'argent. Le commerce, néanmoins, commençait alors à s'étendre, et l'on venait de découvrir les mines d'argent de la Saxe. Forte de ces avantages et des libertés commerciales, l'Allemagne aurait pu trouver une source de prospérité dans le rang supérieur qu'elle occupait parmi les nations européennes, et dans la prédominance qu'elle acquérait sur les Slaves : heureuse, et plus heureuse l'Italie, si elle avait employé son ardeur à soumettre ces races pour les civiliser! Par une fatalité déplorable, les empereurs, non contents de leur suprématie religieuse sur l'Italie, voulurent se mêler de ses affaires; de là, des conflits avec les républiques et les papes, dans lesquels nous avons vu succomber une dynastie, et qui bientôt causeront la ruine d'une autre.

1197 Après la mort de Henri VI, les seigneurs d'Allemagne ne jugèrent pas convenable, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, d'élire pour empereur un enfant comme Frédéric Roger. Son père, il est vrai, les avait amenés à lui prêter hommage; mais, comme il n'était pas encore baptisé, ils se croyaient affranchis de toute obligation.

Philippe de Souabe, fils de Barberousse et duc de Toscane, avait pris, comme le plus proche parent de l'empereur, le sceptre, l'épée, la couronne, le globe d'or rempli de poussière, la lance et le diamant dit démesuré (*der weile*); se dérobant aux outrages des Italiens, qui tuèrent même un grand nombre des gens de sa suite, il s'enfuit en Allemagne, et parvint à force de
1198 brigues à se faire élire roi par les États de Souabe, de Bavière,
mars. de Saxe, de Franconie et de Bohême; mais les Guelfes lui opposèrent Othon de Brunswick, fils de cet Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, dont Barberousse l'avait dépossédé après une lutte ardente, et neveu de Richard Cœur-de-lion. Othon, brave comme ce roi d'Angleterre, d'une taille gigantesque, pro-

digue, aux manières soldatesques, résolu à réprimer les oppresseurs, d'où les grands le qualifiaient de *Superbe*, et le peuple de *Père de la justice*, s'empara d'Aix-la-Chapelle, où il se fit oindre par l'archevêque de Cologne ; alors le peuple et les seigneurs tirèrent l'épée pour soutenir chacun l'empereur qu'ils avaient élu. Afin d'épargner l'effusion du sang, la décision fut remise au pape, qui, après avoir examiné la question au triple point de vue du droit, de la convenance et de l'utilité, exclut Frédéric, parce qu'on ne connaissait pas son intelligence et son cœur, et que l'Écriture dit : *Malheur à la terre qui a pour roi un enfant!* Il réprouva Philippe comme usurpateur des juridictions ecclésiastiques en Toscane, et parce qu'il tenait encore dans les fers l'évêque de Salerne et la famille royale de Tancrède; il loua Othon, mais il lui semblait que son élection était due à un trop petit nombre de suffrages (1). Le pontife se montrait donc impartial entre une famille toujours hostile et l'autre toujours favorable à l'Église; les deux rivaux, également mécontents, coururent alors aux armes, jusqu'à ce que le pape, sur les instances des Guelfes, envoya un légat pour excommunier Philippe avec les siens, et proclamer Othon légitime empereur.

Ce monarque, en présence de trois légats, prêta le serment suivant : « Moi, Othon, avec la grâce de Dieu, je promets et « jure de protéger de toutes mes forces et de bonne foi le seigneur pape Innocent, ses successeurs et l'Église romaine, « dans tous leurs domaines, fiefs et droits, tels qu'ils sont définis « par les actes de beaucoup d'empereurs, depuis Louis le Débonnaire jusqu'à nous ; de ne pas les troubler dans ce qu'ils « ont déjà acquis, et de les aider à compléter leurs acquisitions, « si le pape me l'ordonne quand je serai appelé à Rome pour « être couronné. En outre, je prêterai le secours de mon bras à « l'Église romaine pour défendre le royaume de Sicile, en montrant au pape obéissance et respect, comme les pieux empereurs catholiques l'ont pratiqué jusqu'à présent. Quant aux « mesures à prendre pour assurer les droits et les coutumes du « peuple romain et des ligues de la Lombardie et de la Toscane, « je suivrai les conseils et les intentions du saint-siége, et ferai « de même en ce qui concerne la paix avec le roi de France. Si « l'Église romaine se trouve en guerre pour ma cause, je lui

1201 8 juin.

(1) La lettre d'Innocent III est très-importante pour connaître les prétentions et la manière de voir du saint-siége. *Regesta Imperii*, note 20 et suivantes.

« fournirai de l'argent selon mes ressources. Le présent serment « sera renouvelé de vive voix et par écrit, quand je recevrai la « couronne impériale. »

Les Allemands, qui voudraient toujours voir l'empereur au-dessus du pontife et l'Italie soumise à leur pays, reprochent à Othon cet acte, par lequel, en résumé, ce que le pape exigeait était l'indépendance de l'Église et de l'Italie. Les princes de l'empire, indignés, écrivirent avec énergie à Innocent, dont la faveur ne put empêcher la décadence du parti d'Othon, accusé d'avoir compromis la souveraineté nationale. Sur ces entrefai-
1208 tes, Philippe de Savoie périt égorgé, ne laissant que quatre filles; c'était le cinquième fils de Barberousse mourant à la fleur de l'âge, et cette famille ne laissait d'autre héritier mâle que Frédéric Roger. Enfin, après dix ans de luttes mêlées d'intrigues politiques, les suffrages, grâce à l'influence de Rome, se réunirent tous sur Othon; bien plus, afin de prévenir les conflits et d'élever une barrière contre l'ambition de toute autre famille, il fut établi que personne ne pourrait, à l'avenir, prétendre à la couronne germanique par droit héréditaire; que l'élection serait dévolue à trois princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, et à trois laïques, le palatin du Rhin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg; et que, si les suffrages étaient partagés, le roi de Bohême interviendrait comme électeur. Dès ce moment, le peuple ne prit aucune part aux nominations, et les Italiens en furent entièrement exclus.

1209 Othon, par son mariage avec Béatrix, fille de Philippe, mort violemment, réunit les deux maisons des Guelfes et des Hohenstaufen, et put arracher du sol allemand cette funeste zizanie des Guelfes et des Gibelins, tandis qu'elle reprenait vigueur en Italie.

La Péninsule, depuis douze ans, n'avait pas vu d'armée allemande, et, dans cet intervalle, les républiques s'étaient fortifiées. Déterminées par des besoins individuels, elles n'avaient pas prétendu étendre les franchises sur tout le pays, détruire toute trace de l'oppression soufferte, établir l'égalité de tous devant la loi. Les capitaines, les vavasseurs et les ahrimans, dans le principe, faisaient seuls partie de la commune; plus tard, elle admit les bourgeois libres, classe moyenne dont l'importance s'était accrue, soit par les richesses provenant du commerce, soit par l'adjonction d'un grand nombre de familles nobles et de tous ceux qui parvenaient à se soustraire à l'autorité des seigneurs

féodaux ou ecclésiastiques. Le reste des habitants dépendait encore des nobles ou des vicomtes épiscopaux, en qualité de serfs ou d'hommes liges, et suivant des conditions, souvent insérées dans une charte, qui servent à faire connaître la condition personnelle des plébéiens (1).

Les anciens comtes de la ville s'étaient retirés à la campagne, où ils conservaient leurs biens et leurs juridictions ; ainsi, les comtés ruraux étaient des fractions d'ancien comté qui avait perdu la cité, ou des portions assignées par un comte à ses propres enfants. Dans le dixième siècle, ceux de Bergame avaient eu, pendant quatre générations, la suprême dignité de comtes du palais royal ; ils contractèrent même des alliances de famille avec les marquis d'Ivrée et de Toscane. Obligés de sortir de la ville, ils s'affaiblirent en produisant divers rameaux : les comtes d'Almenno, de Martinengo, de Carnisano, d'Offenengo et d'autres (2). Vers l'année 1222, les historiens mentionnent plusieurs châteaux donnés ou cédés à Bergame par les propriétaires, comme Mornico, Cologna, Grumello, Solto, Plenico, Cene, Civedate, Telgate, Villadadda, Motengo, Calepio, Sarnico, la Bretta, etc. ; déjà même les chanoines et l'évêque avaient été amenés ou contraints à suivre cette voie. Milan, dont la juridiction d'abord ne dépassait pas un rayon de trois milles, soumit les comtés du Seprio, de la Bulgaria, de la Martesana, de Parabiago, de Lecco (3). Les comtes de Vérone se retirèrent à Saint-Boniface, dont ils prirent le nom ; ceux de Padoue, au milieu des monts Euganéens, avec les noms de Baone, d'Abano, de Maltraverso et d'autres.

Les cités libres ne pouvaient supporter longtemps autour de leur enceinte des bourgs servilement soumis à des feudataires jouissant d'une juridiction absolue ; elles saisissaient donc les occasions d'y porter la plus légitime des guerres, celle qui pro-

(1) Voir MULLATERA, *Storia di Biella*, p. 36, et les *Monum. hist. patriæ*, Chart, II, 1294, 1203.

(2) LUPI, *Cod. diplom.* vol. II, passim ; RONCHETTI, *Mem. stor. della città e chiesa di Bergamo*, ch. IV, pag. 27.

(3) *Et sic civitas Mediolani, quæ territorio trium milliariorum extra civitatem contenta fuerat, longe lateque alas suas expandit. Nam ducatus Bulgariæ, marchionatus Marthexanæ, comitatus Seprii, comitatus Parabitagi, et comitatus Leuci, quiqui omnes quasi domestici inimici terram istam semper invaserant..., facti sunt subjecti et servi perpetui civitatis Mediolani.* GALV. FIAMMA, Manip florum.

page et assure les droits de l'homme; parfois on avait recours à des conventions, et la campagne restait affranchie de la servitude individuelle. Asti prit les armes contre les ducs de Montferrat, Chieri contre les archevêques de Turin. Les citoyens de Borgo Sansepolcro sommèrent les nombreux châtelains du val Tiberiana d'évacuer leurs citadelles; ils employèrent la force contre ceux qui ne voulurent pas, et démolirent le château de Mansciano, dont ils employèrent les pierres pour construire leurs murailles, avec une cloche qu'ils placèrent sur la tour de Berta (1). Les habitants de Vico, Vasco, Breo, Carassone, victimes de leur mésintelligence avec les Lombards et l'empereur, s'unirent par des liens réciproques, d'où sortit la ville de Mondovi. Les Pavesans expulsèrent le comte rural, qui se réfugia à Lumello; mais, poursuivi dans cet asile, il dut renoncer à sa juridiction et se faire citoyen et sujet de la ville (2).

Les consuls de Biandrate figurent déjà dans une charte du 5 février 1093, par laquelle ces comtes donnent aux gens d'armes qui vivent sur leurs terres une espèce de constitution : « Ils s'en« gagent à respecter toutes les décisions des douze consuls, les« quels font serment de juger les procès de la manière qui leur « semblera la plus utile à la commune, sauf la fidélité due aux « seigneurs. »

Frédéric Barberousse concédait de grands priviléges à Guido de Biandrate, dont il avait reçu des services signalés : il le prenait sous sa protection, lui confirmait les biens et les honneurs qu'il avait obtenus de ses prédécesseurs, et décidait qu'il ne devait être appelé en jugement qu'en présence de l'empereur; en outre, il lui confirmait la capitainerie (*conductum*) pour tout l'évêché de Novare, avec défense à tous de se battre, si ce n'est en

(1) *Breve istoria dell'origine e fondazione della città del Borgo di Sansepolcro,* par ALEXANDRE GORACCI, 1636. Tous ces historiens du seizième et du dix-septième siècle n'entendent rien aux constitutions municipales; pourtant ils avaient sous les yeux des chartes qui se sont égarées depuis, et des traditions encore vivantes. Pour tous, c'est une ville qui se rachète des comtes, achète des priviléges aux empereurs, abat les châtelains voisins, qui, une fois établis dans la cité, y portent le désordre.

(2) Et nunc iste comes, consors et conscius ante,
Ille potens princeps, sub quo romana securis
Italiæ punire reos, de more vetusto,
Debuit injustæ, victrici cogitur urbi
Ut modicus servire cliens, nulloque relicto
Jure sibi, dominæ metuit mandata superbæ.
(GUNTER, livre III.)

sa présence; que les hommes de ce comté, ajoutait-il, aient, comme les marchands de cette ville, le droit de vendre et d'acheter dans tout le comté de Novare, de Verceil et d'Ivrée. Puis le comte de Biandrate, en 1170, fait alliance avec les Vercellais, en cédant son château de Montegrande, à la condition que ses habitants seront reçus pacifiquement à Verceil, sans qu'il perde néanmoins leur fidélité; il cède aussi tout ce qu'il possède à Candeto, Arborio, Albano, et en deçà de la Sesia; deux fois par an, il se mettra en campagne pour les Vercellais avec un corps de troupes de trois cents hommes; il habitera leur ville et fera jurer à quarante de ses hommes d'armes d'y acheter des maisons; il donnera de sa caisse dix mille livres pavesanes, et il obligera ses hommes d'armes à donner le fodrum aux habitants de Verceil, comme le pratiquent les autres concitoyens; il ne réclamera rien pour les dommages causés à lui et à sa famille; il ne fera point la guerre sans le conseil des consuls majeurs et des consuls de Saint-Étienne et de toute la *Credenza*; il ne bâtira point de château à partir de la vallée de la Sesia et de Romagnano, et, dans cet espace, il ne s'emparera point de château, de tour ni de cour.

Les seigneurs de Biandrate étaient les plus puissants des environs de Milan; mais leur château fut bientôt assiégé et détruit, et les habitants dispersés dans quatre villages. A Novare, le consul jurait, selon une prescription des statuts, qu'il empêcherait Biandrate de se relever de ses ruines, qu'il le visiterait deux fois par an, et, si quelque maison était bâtie dans l'enceinte du fossé, qu'il la ferait démolir dans le délai de vingt jours. Ces comtes conservaient d'autres terres, qu'ils durent céder à Novare, en 1247, moyennant 8,000 livres, afin d'acheter avec cet argent une maison et des terrains dans le district. Néanmoins ils infestaient encore le val de Sesia, voulant déshonorer toutes les jeunes filles; aussi les paysans les massacrent tous, à l'exception d'une jeune fille à laquelle ils infligent les outrages que les leurs avaient soufferts. Ils possédaient d'autres domaines sur le territoire d'Asti; mais, en 1250, ayant volé du drap à des marchands, la ville, pour les punir, les dépouilla de leurs villages. Une nuit, en 1290, le comte Manuel se jette sur un de ces villages, et les Astigians envahissent ses terres, dont ils détruisent les vignes et les troupeaux, en donnant la mort à son fils; le comte alors, pour sauver le reste, céda le château de Porcello à la ville, et vendit au plus offrant les châteaux de Montaculo et de Saint-Étienne.

Des conventions semblables, mais plus largement expliquées, furent faites entre les Vercellais et les marquis de Montferrat, avec promesse de la part des premiers d'aider les seconds auprès de la ligue lombarde, c'est-à-dire de prier et d'intercéder en leur faveur.

La commune de Brescia, s'il faut s'en rapporter à la chronique d'Ardicio, avait, dès l'année 1104, formé avec d'autres communes de la Lombardie et du Trévisan une ligue qui fut jurée dans le cloître de Palazzuolo : elle achetait des Martinengo le château d'Orsi Vecchi ; des comtes Lumellini, tout ce qu'ils possédaient dans le diocèse à titre féodal ; des comtes Calepio, les châteaux de Sarnico, Merlo, Calepio, avec obligation pour eux de convertir le prix en acquisitions d'alleux dans le Brescian ; elle recevait sous sa protection les abbés de Leno et de Sainte-Euphémie, détruisait le fort de Montechiaro et celui de Gavardo, dont elle chassait la garnison, et démantelait Asola, qui appartenait aux comtes de Casalalto, et le château de Monterotondo. Une assemblée de 1203 établit que les habitants des villages et des châteaux achetés à des nobles qui n'étaient pas membres de la commune devaient prêter serment à la république. Les statuts de cette ville obligent quiconque veut devenir citoyen de bâtir une maison dans son enceinte, et de l'habiter toujours, sauf deux mois, un dans l'automne, l'autre au printemps : défense aux particuliers de construire des forts à Pontevico, Palazzuolo, Mura, Quinzano, Caneto, Gavardo, Iseo. Tous les curés et dignitaires ecclésiastiques devaient être brescians (1).

Les comtes de Trévise s'établirent dans leurs propriétés sur la Piave, mais sans se brouiller avec la ville, où ils exerçaient plusieurs charges communales, et dont ils conservèrent le nom, qu'ils échangèrent plus tard contre celui de Collatto. Vecello et Gabriel de Camino entrèrent dans la commune de Trévise en 1183, et Mathieu, évêque de Cineda, en 1190, avec la convention que cette ville exercerait la juridiction dans son diocèse. Berthold, patriarche d'Aquilée, en 1220, se fit citoyen de Padoue, dans laquelle, à ce titre, il édifia un palais, se soumit aux droits d'entrée comme aux tailles, et, tous les ans, il envoyait douze chevaliers jurer obéissance au nouveau podestat ; il fut imité par l'évêque de Feltre et de Bellune (2).

(1) *Monum. hist. patriæ*, Chart. I, 708, 807, 865, 910.

(2) *Bertholdus princeps Aquilejæ est amicatus cum Paduanis, et factus est*

Padoue contraignit encore les marquis d'Este à prendre le titre de citoyens et à murer les portes de leur citadelle. Moruello Malaspina, en 1194, se fit admettre dans la commune de Plaisance, tandis que les autres membres de cette famille entraient dans la cité de Lucques. Les Corvoli de Frignano, en 1156, devenaient citoyens de Modène avec obligation d'aider la ville contre qui que ce fût, excepté le duc guelfe d'Este, ses hommes liges et ses vassaux ; d'habiter la ville avec leurs femmes un mois sur douze en temps de paix, deux en temps de guerre ; de permettre aux citoyens de traverser librement leurs terres, et de ne jamais fermer leurs châteaux aux magistrats de la ville ; de faire payer à leurs paysans six deniers lucquois, chaque année, pour chaque paire de bœufs, à l'exception des habitants des châteaux, valets et gastalds. De son côté, Modène prenait l'engagement de les investir de quelques propriétés et de châteaux qu'ils devaient conquérir, de les aider à revendiquer certains droits auprès d'autres seigneurs, et de les protéger contre leurs ennemis (1).

Les Bolonais avaient pris les châteaux de Corbara, Sassatello, Monteveglio, Monte Cadumo, Ibora, Dozza, Fagnano, et soumis à leur autorité les seigneurs Cetolani, Savignanesi, d'Oliveto, Moreto, Caneto. La Toscane nous offrira le même spectacle.

Les juridictions féodales supprimées, les tenures appartinrent toutes à des citoyens, qui les firent cultiver par des fermiers et des métayers ; ainsi fut transformé le système germain des possessions, et les serfs firent place aux cultivateurs libres.

Libres, il est vrai, mais on ne les considérait point comme peuple, c'est-à-dire comme jouissant du plein droit de cité ; les gens de condition inférieure et les ouvriers n'étaient pas représentés dans le gouvernement, et n'avaient droit, ni de voter les impositions qu'ils payaient, ni d'en régler l'emploi. Dans toute révolution, la première tentative a pour objet l'affranchissement ; mais, comme on avance toujours, la classe libératrice paraît insuffisante ou tyrannique, et celle qu es au-dessous prétend

paduanus civis ; et in cittadinantiæ firmitatem et signum fecit de sua camera quædam in Padua ædificari palatia, et se poni fecit cum aliis civibus Paduæ in coltam sive datiam. Tunc quoque incepit mittere, et adhuc mittit hodie omni anno de suis melioribus militibus duodecim, qui jurant, in principio potestariæ cujuslibet, præcepta et sequentia potestatis pro domino patriarcha et suis. Quod videns feltrensis et bellunensis episcopus, fecit et ipse similiter, non tamen in quantitate eadem. ROLANDINO.

(1) SAVIOLI, *Ann. bologn.*, I, dipl. CLVI.

l'égaler d'abord, puis la renverser. La révolution qui émancipa les communes avait eu pour agents principaux les nobles et les personnages les plus importants, qui fournirent en conséquence les consuls et les magistrats; car un grand nombre d'illustres familles d'Italie ont le glorieux privilége de rattacher leur noblesse aux libérateurs de la patrie.

Les plébéiens réclamèrent bientôt une part dans le gouvernement, et cette seconde ère des républiques fut signalée par un siècle entier d'agitations, tantôt constitutionnelles, tantôt violentes. Dans l'intérieur des villes, la lutte commença donc entre les nobles et les bourgeois, les premiers voulant recouvrer l'autorité qu'ils avaient possédée autrefois, les autres prétendant d'abord en avoir une part égale, puis se l'approprier tout entière. Cette querelle est la même qui trouble chaque jour les pays constitutionnels, ou plutôt c'est la question: Faut-il accorder aux propriétaires seuls la plénitude des droits? Le conflit, à cette époque, était d'autant plus naturel qu'on ne tenait point compte de la naissance, mais des propriétés: qui avait des biens était noble.

La haute noblesse, issue des anciens comtes, marquis et capitaines, traditionnellement puissante et soutenue par les empereurs, s'était habituée à commander sur ses fiefs; ses membres, bien qu'ils prêtassent serment comme citoyens, conservaient leurs terres et leurs citadelles, d'où on les appelait souvent pour remplir des magistratures urbaines. La plèbe, appliquée à l'industrie et au commerce, ne pouvait se livrer à l'exercice des armes, qui faisaient au contraire l'occupation et l'amusement des nobles; il fallait donc, en cas de guerre, réclamer leur concours, surtout pour avoir de la cavalerie. La noblesse, même après avoir déposé les armes, avait, pour se frayer la voie au commandement, le patronage qu'elle exerçait sur ses anciens serfs et ses clients actuels, le penchant de l'homme à révérer dans les fils les qualités et les mérites des pères, les liens de parenté qui unissaient ses membres, ou l'esprit de corps, et l'avantage de posséder de si grands domaines qu'elle pouvait à son gré affamer les cités. Appelés dans des pays étrangers pour être podestats ou capitaines, les nobles contractaient l'habitude de la domination, aussi facile à prendre que difficile à quitter; dans leur commune même, ils obtenaient des honneurs, soit à cause des charges qu'ils avaient occupées, soit à titre de chevaliers. Dans quelques villes, les nobles seuls exerçaient les fonctions, comme il semble

que cela fût à Bergame, où l'on ne voit pas de querelles entre les nobles et les plébéiens, mais des nobles entre eux.

D'autres fois, entravés par les magistrats dans leurs volontés tyranniques, ils se retournaient vers la classe inférieure, exclue du gouvernement et tributaire de la cité; ils la caressaient parce qu'ils la trouvaient plus docile, et parce qu'elle n'avait ni droits à leur opposer, ni richesses pour les égaler. Ils la soutenaient donc devant les tribunaux ou dans les plaintes qu'elle élevait contre ses oppresseurs. De là deux factions : la noblesse unie aux plébéiens, et la bourgeoisie indépendante. Ces deux factions se contrariaient dans les assemblées, les élections, les procès, et souvent la querelle s'envenimait au point de leur mettre les armes à la main. Les nobles avaient-ils l'avantage, ils restaient maîtres des charges, libres de faire les lois à leur gré, de décréter les mesures les plus favorables à leur ordre, et la populace applaudissait, entraînée par son envie contre les riches bourgeois, *i cittadini grassi*, qu'elle aimait à voir abaisser. Succombaient-ils, ils se retiraient dans leurs châteaux forts, où ils attendaient que la nécessité les fît rappeler, ou bien qu'il se présentât une occasion de rentrer à force ouverte.

La plèbe, comme il arrive dans les luttes au sein des villes, restait victorieuse le plus souvent; mais, incapable de se gouverner, et toujours facile à tomber dans les piéges des gens rusés, elle s'appuyait sur un seigneur territorial, en lui concédant des pouvoirs illimités, comme doit les avoir quiconque représente le peuple, et c'est ainsi qu'elle aplanissait la route à la tyrannie. Les barons mêmes, qui avaient juré la commune, outre les pouvoirs dont ils étaient revêtus dans les villes, et l'influence qui dérive naturellement de l'ancienne habitude de commander, de la richesse et de la pratique des armes, s'étaient réservé dans les conventions, avec des priviléges personnels, certains droits de guerre et d'alliance.

Toutes les obligations ayant un caractère personnel dans le système féodal, il était permis de renoncer à ces conventions quand on voulait; or, comme le noble était parfois citoyen de deux communes, s'il était en lutte avec l'une, il s'appuyait sur l'autre, source de conflits fraternels. D'un autre côté, les nobles abandonnaient avec peine le droit, précieusement conservé, des guerres privées, et, dans l'intérieur des terres, ils se battaient entre eux; aussi munissaient-ils leurs palais comme des forteresses, avec des ponts-levis, des tours, et des chaînes étaient ten-

dues dans les rues. Trente-deux tours couronnaient ou menaçaient Ferrare, cent Pavie, un peu moins Crémone. A Florence, l'architecture massive, avec ses énormes blocs saillants, avec ses fenêtres étroites, ses portes ferrées, atteste encore cet état de guerre de voisin à voisin. Le statut de Gênes défendait de lancer des projectiles du haut des tours, même pendant une lutte : s'il en résultait un meurtre, la tour était démolie; sinon, amende de 20 livres, et si le propriétaire ne pouvait l'acquitter, on détruisait deux étages de la tour. Quelquefois différents seigneurs se partageaient une ville; à Mantoue, par exemple, les Bonacossi et les Grossolani étaient chefs de parti dans le quartier de Saint-Étienne, les Arlotti et les Paltroni dans celui de Cittavecchia, les Riva et les Casalodi dans celui de Saint-Jacques, les Zanecalli et les Gaffari dans celui de Saint-Léonard. Il fallait donc fortifier les quartiers les uns contre les autres, fermer les ponts, surveiller les rues.

Dans les villes les plus florissantes par le commerce, les marchands voulurent participer à la souveraineté d'une patrie à la prospérité de laquelle ils sentaient qu'ils avaient tant contribué. Leur prétention était légitime; mais l'irritation produite par la lutte et l'orgueil du triomphe les poussèrent à réclamer l'exclusion des hommes dont ils n'avaient d'abord demandé qu'à partager les droits. Florence exclut de la seigneurie quiconque n'était pas inscrit dans le rôle d'une corporation; les neuf seigneurs de Sienne et les anciens de Pistoie devaient être marchands ou de la classe moyenne; il en était de même à Arezzo : ainsi tout individu parmi les nobles qui avait démérité de la commune était noté d'infamie. Modène eut un registre semblable, et fut imitée quelque temps par Padoue, Brescia, Gênes et d'autres villes libres, sur la fin du treizième siècle. A Pise même, les nobles ne pouvaient témoigner contre un plébéien; on les punissait de mort si, pendant un tumulte, ils sortaient de chez eux avec ou sans armes, et la voix populaire suffisait pour les condamner (1). L'article 150me du livre premier des statuts de Rome porte que le baron ou la baronne ayant un procès civil ou criminel avec un plébéien ne pourra entrer dans le palais, mais bien son avocat et son procureur fondé; si le plébéien veut confier la décision du différend à deux personnes, les nobles seront tenus d'accepter cet arbitrage, et défense était faite au juge de la cause de parler au baron ou à la baronne.

(1) *Statuti di Pisa*, ms. § 162, § 165.

A Lucques, les citoyens seuls qui habitaient la ville formaient proprement la république; les autres, qu'on appelait *foretanei* s'ils étaient originaires de Lucques, et *foresi* s'ils venaient du dehors, ne participaient nullement aux priviléges urbains. Les citoyens se divisaient ensuite en deux classes : l'une, des grands ou *casatici*, et l'autre, des bourgeois. Les *casatici*, comme les chevaliers et les châtelains, étaient non-seulement exclus du gouvernement et des corporations populaires, mais on n'admettait pas leur témoignage contre les bourgeois ; bien plus, on ne punissait pas comme calomniateur le bourgeois qui ne pouvait fournir la preuve des faits imputés à un patricien (1). En un mot, c'était une réaction des marchands contre l'aristocratie, de la richesse industrielle contre la fortune territoriale. Les commerçants et les propriétaires constituaient les gouvernements tout à l'avantage de leur propre classe et au détriment de l'autre, sans égard pour la masse de la population, qui néanmoins, après avoir acquis des forces, s'élevait avec ses prétentions et augmentait l'agitation générale des esprits.

Quant à nous, nous ne voyons de véritable république que dans le gouvernement de tous pour l'avantage de tous. L'antagonisme conduit nécessairement à des conflits qui finissent par des révolutions de gouvernement ou la guerre des rues ; mais comment les éviter tant que deux races non fondues, les conquérants et les conquis, se trouvent face à face ? Les nobles s'agitaient et combattaient parce que les ressources ne leur manquaient pas ; entourés d'un grand nombre de parents, ils enveloppaient l'État entier dans leurs querelles, ce qui faisait dire que les nobles étaient la ruine du pays. Néanmoins on peut leur attribuer une éducation plus soignée, des sentiments moins intéressés, la conservation de l'esprit de famille ; ils fournissent de grands exemples de fermeté, comme à Sparte, à Rome, à Venise. En effet, comme ils ne reconnaissent de supérieur que Dieu, ils voient plus loin que le reste de la nation, et l'émulation de leurs pairs les rend capables de grandes choses. Mais ils tombent facilement dans l'oligarchie ; non contents de puiser de l'orgueil dans leur indépendance, ils menacent celle des autres, et, pour avoir le droit d'être tyrans dans leurs châteaux, ils se font les flatteurs des princes : despotes et esclaves tout à la fois.

(1) *Stat.* liv. III, ch. 168, 169. Le statut 180 *de cerna potentium*, donne le catalogue des familles nobles, *ne sub velamine popularium defendantur.*

D'autre part, il est facile et commun de couvrir de railleries dédaigneuses les gouvernements de marchands ; mais comment aurions-nous ce courage, lorsque nous voyons Florence, capable de si longs et de si magnanimes efforts, s'élever à la civilisation la plus brillante, et conserver la dernière son indépendance en Italie ? L'exclusion des nobles enlevait aux républiques italiennes des forces très-utiles ; le gouvernement faisait des lois partiales; les bourgeois grossiers et les gens nouveaux n'étalèrent pas moins de faste et d'arrogance que les nobles, sans être, comme eux, soutenus par l'illustration des aïeux, qui séduit partout la multitude. Or, si les plébéiens vénéraient dans le seigneur actuel le souvenir du magistrat et du capitaine d'autrefois, ils supportaient avec impatience l'aristocratie mercantile, soit parce qu'elle est plus spéculatrice et moins généreuse, soit parce qu'on souffre de voir des hommes, objet habituel de notre respect, foulés aux pieds par d'autres, dont une fortune subite constitue tout le mérite. Ainsi, méprisés par les grandes familles, odieux à la plèbe, menacés en haut comme en bas, les marchands durent se défendre à leur tour par des moyens arbitraires et tyranniques.

La lutte entre les nobles et les plébéiens, au lieu d'être le produit funeste de la liberté, s'explique donc par les faits suivants : au moment de la révolution, l'indépendance n'avait pas été obtenue entière, et l'on avait laissé subsister, à côté des communes libres, les campagnes asservies, les juridictions féodales, et partout la déplorable intervention des empereurs, qui envenima les querelles des citoyens en les divisant en deux partis, les Guelfes et les Gibelins.

Ces noms, d'origine allemande, furent bientôt adoptés par l'Italie pour désigner les opinions rivales qui l'agitaient depuis des siècles; elle les conserva lorsque les autres pays avaient cessé de les prononcer, et souvent elle se déchira les entrailles même alors qu'elle n'était plus qu'un cadavre. « Les individus qui s'appelaient Guelfes aimaient l'État de l'Église et du pape ; ceux qui s'intitulaient Gibelins aimaient l'empire, et favorisaient l'empereur et ses partisans (VILLANI). » Chez les premiers dominait le désir de se venger de la maison de Souabe, et de voir les communes affranchies de tout lien étranger ; les Gibelins croyaient que cette prétention des villes, de conserver la liberté sans dépendre d'un supérieur, devait produire nécessairement des discordes, au milieu desquelles les Italiens se détruiraient de

leurs propres mains. Les uns voyaient donc un bien suprême dans l'indépendance de l'Italie, et voulaient qu'elle pût organiser à son gré ses propres gouvernements ; les autres aspiraient à l'unité du pouvoir, comme unique moyen de lui procurer la concorde au dedans et le respect au dehors, au risque même de diminuer sa liberté orageuse.

Ces deux partis étaient donc animés d'idées généreuses, et chacun d'eux semblait défendre le bon droit ; les libérâtres, qui se plaisent à fouiller dans le passé pour exhumer des motifs d'outrages contre le présent, auront seuls le courage de flétrir ou de glorifier l'un ou l'autre. Il est difficile d'ailleurs de connaître de quel côté se trouvait la justice, surtout si l'on ne sait pas se transporter à cette époque, en apprécier les conditions et les vicissitudes. On peut bien, en effet, examiner s'il est bon d'envelopper de langes un enfant ; mais celui qui répondrait qu'ils ne conviennent pas à l'adulte changerait l'état de la question. Les hommes qui ne savent apprécier que la liberté politique, ou la liberté négative d'opposition, ne peuvent se figurer que la papauté représentait au moyen âge le parti le plus libéral et le plus avancé ; qu'il s'opposa seul à la tyrannie, et fut l'unique voix du peuple contre les guerriers, de la pensée contre la lance.

Mathieu Villani appelle le parti guelfe « le fondement, la forteresse solide et stable de la liberté d'Italie ; il est contraire à toutes les tyrannies, de telle sorte que, si quelqu'un devient tyran, il doit forcément se faire Gibelin, et l'expérience en a toujours fourni la preuve. » Il ajoute : « L'Italie entière est divisée confusément en deux partis : l'un, qui suit dans les faits du monde la sainte Église, selon la principauté qu'elle tient de Dieu et du saint empire ; ceux-là sont nommés Guelfes, c'est-à-dire *garde-foi*. L'autre parti suit l'empire, qu'il soit fidèle ou non, dans les choses du monde, à la sainte Église ; on les appelle Gibelins, ce qui équivaut à *guide-guerre* ou conducteurs de batailles, et ils se conforment à ce nom dans la réalité, car ils sont orgueilleux de leur titre impérial et promoteurs de querelles et de guerres. Les empereurs allemands ont plus habituellement favorisé les Gibelins que les Guelfes, et, par ce motif, ils ont laissé dans leurs villes des vicaires impériaux avec des troupes. Après la mort des empereurs qu'ils représentaient, les vicaires ont conservé l'autorité et sont restés tyrans ; ils ont dépouillé les peuples de la liberté, et sont devenus seigneurs puis-

sants et ennemis du parti fidèle à la sainte Église et à la liberté. Pour cette raison, qui n'est pas sans importance, il faut bien se garder de se soumettre sans conditions à ces empereurs. Il faut ensuite considérer que les usages et les manières d'agir des Allemands sont, pour ainsi dire, barbares et complétement étrangers aux Italiens, dont le langage, les lois, les mœurs, les coutumes graves et modérées, servent d'exemple à tout l'univers, et leur donnent l'empire du monde. Voilà pourquoi les empereurs, venant avec un titre suprême dans l'Italie, qu'ils veulent gouverner avec les idées et les forces d'Allemagne, ne savent et ne peuvent y réussir ; aussi, dans les villes italiennes, sont-ils une source de tumultes et de commotions populaires, ce dont ils se réjouissent, afin d'être, par la discorde, ce qu'ils ne savent et ne peuvent être ni par vertu, ni par supériorité d'intelligence, de mœurs et de manière de vivre. Pour tous ces motifs, les villes et les peuples qui veulent conserver leur indépendance et leur gouvernement sont obligés de ne pas se révolter contre les empereurs, de prendre leurs précautions, de traiter avec eux, d'encourir même leur animadversion plutôt que de les admettre dans leurs murs sans de grandes garanties (1). »

Ces réflexions de Villani, et plus encore les faits historiques, démontrent que les Guelfes ne voulaient pas s'affranchir de toute dépendance à l'égard des empereurs, mais donner à leur soumission les garanties d'un traité ; on pourrait donc aujourd'hui les comparer au parti constitutionnel. Si l'on considère les maux que les empereurs occasionnèrent à l'Italie, et l'exécration qui dure encore contre Barberousse ; si l'on songe que les cités les plus généreuses, comme Florence et Milan, furent toujours les porte-drapeau du parti guelfe, et que Florence offrit le dernier asile à l'indépendance italienne, tandis que ceux qui voulaient

(1) *Croniche*, IV, 78. —Voltaire lui-même rend justice aux Guelfes, en disant que l'empereur *voulait régner sur l'Italie sans borne ni partage* (Essai, ch. 66) ; il appelle les Guelfes *partisans de la papauté et encore plus de la liberté* (ch. 52). Les Guelfes et les Gibelins étaient comme les Tories et les Wighs de l'Angleterre actuelle. Il faut être fidèle à son parti même alors qu'il change ; les Tories de 1843 firent tout ce que voulaient les Wighs en 1830. C'est ainsi que les Guelfes de Florence deviennent les partisans de l'empereur et les ennemis du pape ; ils ne changent pas de nom, mais s'appellent *Blancs* et *Noirs*. Dante était Guelfe, comme naguère Robert Peel fut Tory.

Voir le traité de Barthole sur les Guelfes et les Gibelins. Une histoire de ces deux factions offrirait la meilleure explication des vicissitudes italiennes.

tyranniser un pays arboraient la bannière gibeline, on incline à désirer que le parti guelfe eût prévalu, et que les villes se fussent organisées en républiques sous le protectorat du pontife, qui les dirigeait de ses conseils et réprimait les étrangers par les armes spirituelles.

Les personnages fameux qui favorisaient l'opinion gibeline étaient ou des gens stipendiés par les empereurs, comme Pierre des Vignes, ou des jurisconsultes idolâtres de l'antiquité, ou des hommes entraînés par la passion, comme Dante, qui, banni par les Guelfes, se fit le champion du parti contraire. Toutefois, dans son livre *De la monarchie*, où (sans intention servile, je crois, mais par fatigue des luttes civiles qui poussent l'homme à chercher le repos dans le despotisme), il admet la tyrannie illimitée, il demande que l'Italie soit gouvernée par un empereur, mais à la condition qu'il ait sa résidence à Rome. Qui fut plus Gibelin que Machiavel? et pourtant il termine son abominable livre *Du Prince* par un vœu magnanime.

D'autre part, les droits impériaux étaient alors compris tout différemment qu'aujourd'hui; ces droits, en effet, n'impliquaient rien de plus qu'une suprématie, dont les libertés particulières ne devaient pas souffrir. Les Guelfes, en rêvant la théocratie, sacrifièrent davantage à l'imagination, à l'utopie, sans cesser d'être probes; les Gibelins, moins abstraits et plus habiles dans la pratique, se rappelaient que les sociétés sont composées d'hommes et faites pour des hommes. L'esprit démocratique des premiers inclinait à l'orgueil individuel et au fractionnement, tandis que la pensée organisatrice des autres les entraînait vers la force et la tyrannie; mais, au fond, c'était la même cause, la lutte perpétuelle, dont l'histoire offre partout l'exemple, des plébéiens et des patriciens, des esclaves et des hommes libres, de la Rose rouge et de la Rose blanche, des Cavaliers et des Têtes-Rondes, des Progressistes et des Rétrogrades, des Libéraux et des Absolutistes.

Il est dans la nature des factions de discréditer les intentions les plus honorables, et de mettre le tort où était la raison, par l'abus, l'exagération ou la violation du droit. Les grands feudataires, qui aspiraient à recouvrer leurs priviléges perdus, ne voyaient d'autres moyens de réussir que de s'appuyer sur l'empereur et de soutenir ses prétentions; en outre, ils aimèrent mieux dépendre d'un souverain puissant et lointain que des bourgeois, vilains parvenus, ou de quelques moines, dont

parfois ils subissaient la direction. Ils se déclaraient donc Gibelins, excitaient l'empereur à descendre en Italie, et, pour contrarier le pape, ils allèrent jusqu'à favoriser les hérétiques.

La suzeraineté de la Sicile donnait aux pontifes une grande influence sur la basse Italie, et, dans la haute, la haine enracinée contre la maison de Souabe; partout, enfin, ils jouissaient d'un immense pouvoir, grâce aux prédications du clergé et surtout des moines, guides de l'opinion, qui peut tout dans les gouvernements populaires, où le sentiment et l'imagination décident des affaires. L'empereur n'avait d'action sur les républiques que par la force des armes; car il est difficile de gagner une population entière, toujours jalouse de quiconque possède l'autorité. Il ne restait au pontife que les moyens de persuasion; mais lui-même était souverain, disposait d'armées, et souvent, comme homme, servait à des passions privées. Les Guelfes épousaient parfois une cause, non parce qu'elle était juste et favorable à la liberté, mais parce que le pontife l'avait préférée. Les Gibelins ont vaincu, et l'Italie pleure encore leur triomphe.

Il ne faut pas croire néanmoins que ces noms ne désignaient que des partis : chacun d'eux avait sa commune, ses syndics et son podestat; on appartenait en naissant à l'une ou à l'autre faction, et passer dans une autre était réputé désertion; les traités se faisaient au nom de la république et du parti victorieux. Les uns et les autres devaient se distinguer jusque dans les faits les plus minimes : ceux-ci avaient un bonnet d'une façon, et ceux-là d'une autre; les maisons des Guelfes offraient deux fenêtres, et celles des Gibelins, trois; les créneaux des premiers étaient carrés, et ceux des seconds en damiers; enfin la cocarde, la fleur adoptée (1), l'arrangement des cheveux, la

(1) Dans les *Memorie e documenti per servire alla storia di Lucca*, vol. III, pag. 47, on lit : *Orlandinus notarius, filius domini Lanfranchi, et Chele filius Lamberti, sindici et procuratores hominum partis guelfæ, eorum terræ... volentes se et alios eorum partis ab erroris tramite revocare, et Lucanam civitatem recognoscere tanquam eorum matrem, et ad hoc ut tota provincia vallis Neubulæ* (val de Nievole) *bonum statum sortiatur, promiserunt et convenerunt... quod ipsi et alii eorum partis guelfæ de dictis communitatibus perpetuo erunt in devotione Lucani communis, etc.*

A Milan, la couleur des Guelfes était le blanc, celle des Gibelins le rouge. Dans la Valteline, les Guelfes portaient des plumes blanches sur la tempe droite et une fleur à l'oreille, du même côté; les Gibelins, des plumes rouges ou une fleur du côté gauche. Tous les palais de Florence ont des créneaux carrés, excepté un. Brescia, en 1212, avait trois podestats, élus par trois factions.

manière de saluer, et jusqu'à la manière de couper le pain ou de plier la serviette distinguait le Guelfe du Gibelin. Les Gibelins juraient en levant l'index, les Guelfes le pouce; les premiers coupaient les pommes transversalement, les seconds perpendiculairement; ceux-là employaient des vases simples, ceux-ci des vases ciselés. La manière de se promener, de faire claquer les doigts, de bâiller, de harnacher les animaux, la droite ou la gauche, le nombre deux ou trois, tout enfin devient signe de distinction. Les Bergamasques connurent que certains Calabrais étaient de la faction contraire à leur manière de couper l'ail. A Florence, avec les biens enlevés aux Gibelins proscrits, on forma une *masse guelfe* pour soutenir et fortifier le parti victorieux; un magistrat particulier l'administrait avec trois chefs renouvelés tous les deux mois, un conseil secret de quatorze membres et un grand conseil de soixante, trois prieurs, un trésorier et un accusateur des Gibelins: société régulière et permanente, armée et riche, qui dura autant que la république.

Au temps de Charles d'Anjou, et d'après ses conseils, les Parmesans formèrent (1266) une *Société des croisés* pour soutenir la cause guelfe, sous la protection de saint Hilaire, évêque de Poitiers; d'autres corporations du pays s'agrégèrent à cette société, qui devint très-puissante, et comprit plusieurs milliers d'hommes dont les noms étaient inscrits dans un registre. Elle avait un capitaine et quelques chefs secondaires, qui devaient apaiser toutes les dissensions, mais sans recourir à la force. Divers règlements furent faits pour l'accroissement de cette association; un statut défendait aux habitants de la ville et du territoire du parti guelfe de contracter des alliances de famille avec des individus étrangers à ce même parti. Le capitaine des croisés, appelé plus tard capitaine du peuple, et qui commandait les milices, était étranger, restait six mois en charge, avait un juge, un associé et deux notaires; d'où il résulte qu'il exerçait une partie de la juridiction, bien que le podestat fût encore conservé: l'un et l'autre d'ailleurs devaient rendre compte de leur gestion. Le grand conseil de cinq cents membres, comme les magistrats, ne pouvait être choisi que parmi les individus formant la Société des croisés, qui devint ainsi l'arbitre de la commune et la source unique du pouvoir législatif, bien qu'elle ne perdît point le caractère de milice (1).

(1) Voir, au commencement des vol. I et II des *Monumenta historica ad*

Les noms de Guelfes et de Gibelins perdirent ensuite leur signification primitive, pour désigner des partis engendrés par des ambitions personnelles et de familles; on embrassait l'un par l'unique motif que des adversaires se trouvaient dans l'autre. Les hommes et les villes changeaient de bannière d'une saison à l'autre : prétextes de haines privées, de querelles, pour se déchirer entre eux, jusqu'au moment où les Italiens, dernière consolation des insensés, subirent la servitude (1).

provincias Parmensem et Placentinam pertinentia (Parme, 1857), un discours de Ronchini, qui donne l'histoire civile du pays.

(1) Non s'attien fede nè a comun nè a parte,
Chè Guelfo e Ghibellino
Veggio andar pellegrino,
E dal principe suo esser deserto.
Misera Italia ! tu l'hai bene esperto
Che in te non è latino
Che non strugga il vicino
Quando per forza et quando per mal' arte.

Foi ne se garde à parti ni commune;
Je vois et Guelfe et Gibelin
Errer battu par la fortune,
Délaissé par son souverain.
Tu l'as bien éprouvé, malheureuse Italie,
Qu'il n'en est pas un dans ton sein
Qui ne mette à mal son voisin
Ou par force ou par perfidie.

(GRAZIOLO, chancelier de Bologne en 1220.)

Ed ora in te non stanno senza guerra
Li vivi tuoi, et l'un l'altro si rode
Di quei che un muro ed una fossa serra.
Cerca, misera, intorno dalle prode
Le tue marine, et poi ti guarda in seno,
Se alcuna parte in te di pace gode.

Et tes vivants entre eux, dans un transport fatal,
Ne peuvent demeurer sans haine ni sans guerre;
Ceux qu'un même fossé, qu'un même mur enserre,
Vont se rongeant l'un l'autre et se mettant à mal.
Regarde, malheureuse, autour de tes rivages,
Regarde dans ton sein, et dis en quels parages
Tes fils vivent en paix.

(DANTE, *Purg.* VI. Trad. en vers par E. Aroux, 1842.)

Nous donnons ici quelques-uns des noms que prenaient les factions dans les différentes villes, bien qu'elles en suivissent constamment la bannière, qui était la même pour toutes.

	GUELFES.	GIBELINS.
Milan	Torriani.	Visconti.
Florence. . .	Neri.	Bianchi.
Arezzo. . . .	Verdi.	Secchi.
Gênes	Rampini.	Mascherati.

Chez un peuple libre, on ne gouverne qu'au moyen des factions, ou plutôt le gouvernement n'est lui-même qu'une faction, d'autant plus forte et plus persévérante qu'il existe dans la nation des partis plus compactes et plus permanents; mais ces partis ne se forment et ne se maintiennent que là où les intérêts des citoyens présentent des dissemblances et des contrastes assez évidents et assez durables pour que les esprits soient amenés à se fixer d'eux-mêmes dans des opinions opposées. Il est difficile, au contraire, d'imposer une politique uniforme à beaucoup d'individus là où les citoyens sont presque égaux; car alors des besoins éphémères, de frivoles caprices, des intérêts particuliers créent et décomposent à chaque instant des factions, dont la mobilité dégoûte les hommes de l'indépendance et met en péril la liberté, non à cause des partis, mais parce qu'aucun parti n'est capable de gouverner.

Ces factions, d'ailleurs, quand elles ont leur origine au sein même de la constitution, n'entraînent pas de graves inconvénients, parce que l'espérance d'un meilleur gouvernement s'attache toujours à leur but; bien plus, elles sont la cause de la prospérité des nations libres, dans lesquelles, soit qu'on incline vers la forme aristocratique ou démocratique, soit qu'on penche vers le gouvernement personnel ou ministériel, on aspire toujours et souvent on parvient à faire le bien du pays. Mais lorsqu'il intervient, comme en Italie, un élément étranger, l'intérêt de la faction l'emporte sur celui de la patrie, et, pour le faire triompher, on immole jusqu'à la liberté. La Toscane et Venise furent, l'une démocratique, l'autre aristocratique, et cependant toutes les deux se

	GUELFES.	GIBELINS.
Gênes.	Grimaldi et Fieschi.	Doria e Spinola.
Côme	Vitani.	Rusca.
Pistoie	Cancellieri.	Panciatichi.
Modène . . .	Rigoni.	Grasolfi.
Bologne . . .	Scacchesi (Geremei).	Maltraversi (Lambertazzi).
Vérone. . . .	San Bonifazio.	Tegio.
Plaisance. . .	Cattanei.	Landi.
Pise	Pergolini (Visconti).	Raspanti (Conti).
Rome	Orsini.	Savelli.
Sienne	Tolomei.	Salimbeni.
Orvieto . . .	Malcorini.	Beffati.
Asti	Solari.	Rotari.

A Rome, les deux frères Stefano et Sciarra Colonna étaient chefs, l'un des Guelfes, l'autre des Gibelins. Dans les autres villes, on voyait aussi les familles suivre des partis différents ou passer de l'un à l'autre.

maintinrent; en Lombardie, Guelfes et Gibelins portaient leurs regards hors de la patrie, et les uns comme les autres la sacrifiaient à leurs rivalités.

Forts, exaltés par l'orgueil et rongés d'envie, ils repoussaient dans l'assemblée le parti le plus sage, parce qu'il était proposé par le parti contraire. Menées secrètes et complots, familles désunies parce que le père et les frères suivaient des bannières différentes; à la plus légère occasion, luttes comme entre ennemis acharnés : tel était le spectacle offert sans cesse par ces deux factions. « Presque chaque jour, ou un sur deux, les citoyens se battaient entre eux dans la plupart des quartiers de la ville, voisins contre voisins, selon les partis; ils avaient armé les tours, dont la ville (de Florence) avait un grand nombre, et chacune était haute de cent à cent vingt coudées. Sur la plate-forme, ils établissaient des arbalètes et des mangonneaux pour lancer des projectiles de l'une à l'autre, et la rue était barricadée en plusieurs endroits. Et cette habitude de guerroyer entre citoyens devint si fréquente qu'ils combattaient un jour, puis, le lendemain, ils mangeaient et buvaient ensemble, s'entretenant des prouesses par lesquelles chacun d'eux s'était signalé dans ces batailles (1). »

On commence par un conflit sur la place, déterminé par un accident en apparence frivole, mais qui dérive de la nature intime de la cité. Aussitôt, comme il est évident, les citoyens se divisent en deux partis, lesquels ne cherchent qu'à s'anéantir l'un l'autre, sans égards, sans capitulation. Chacun n'obéit qu'aux inspirations de sa colère. Si une faction est battue par l'autre, elle sort de la ville, moins parce qu'elle ne peut se soutenir que parce qu'elle rougirait d'obéir à son ennemie. Ses fauteurs qui restent, faibles et vaincus, sont tués sans pitié avec cette rage qui s'exaspère en s'assouvissant. Les maisons des émigrés sont démolies, leurs biens confisqués et dévastés, et le parti triomphant établit dans la ville cette paix qui vient de l'absence d'ennemis. Néanmoins les vainqueurs eux-mêmes se subdivisent en modérés et exagérés; les bannis, rapprochés par le malheur, s'associent dans la campagne à d'autres de leur parti, et, avec les subsides de bourgades ou de villes en com-

(1) G. Villani, v. 9. — *In diebus meis vidi plusquam quinquies expulsos stare milites de Papia, quia populus fortior illis erat.* Ventura, *Chron. Astense*, ch. VIII, Rer. it. Script. XI.

munauté d'opinion, ils menacent de nouveau la cité, l'assaillent, la prennent, et, à leur tour, tuent, incendient, proscrivent. Ces expulsions réciproques forment presque l'unique histoire du temps.

Le parti plébéien se soulevait-il en tumulte, il sonnait le tocsin et barricadait les rues pour arrêter les chevaux, force principale de la noblesse; puis on l'assaillait dans ses palais fortifiés, et l'on escaladait les tours. Les gentilshommes, chassés de poste en poste, ne parvenaient que difficilement à s'ouvrir un passage; le vainqueur maltraitait leurs clients, pillait les vaincus, et profanait le temple du Dieu de paix par les hymnes de sa victoire fratricide. Mais les nobles, aussitôt que leur cavalerie peut se déployer en rase campagne, reprennent la supériorité; ils réclament les secours des seigneurs châtelains ou d'autres pays de leur faction, traitent avec eux comme puissances reconnues et les poussent à la guerre; alors ils bloquent leur patrie, l'affament, y pénètrent de force, démolissent à leur tour les maisons de leurs ennemis et les frappent d'exil; ou bien ils rentrent à la suite d'un traité, et jurent pour un siècle la paix, qui sera violée dans un mois.

Ainsi la guerre civile a pour cortége les conspirations, les assemblées, les conseils, les alliances; on recherche le concours d'une ville ennemie, parce qu'elle est du même parti. Les bannis figurent comme puissance distincte; les factions de l'intérieur se rattachent à celles du dehors, et la logique des partis détruit l'équilibre de l'économie géographique, jusqu'à ce que celle-là s'identifie avec celle-ci.

Ni les uns ni les autres ne veulent détruire la cité, mais la posséder, la dominer. Dans ce but, et même alors que les deux partis l'occupent, ils doivent se discipliner, se tenir en garde, avoir des magistrats propres, des réunions, un trésor, une force; en outre, il leur faut au dehors des alliés spéciaux, dont ils puissent réclamer les secours, puisqu'ils ne sont pas sûrs de rester chez eux tout le jour du lendemain; du reste, par ces rapports extérieurs, ils commencent à se considérer comme quelque chose qui n'est plus le simple citoyen, à concevoir l'idée d'un parti, d'une nation au sein de laquelle deux factions sont aux prises. Mais, comme la lutte a pour fondement des passions au lieu de principes, elle est nécessairement interminable, sans issue, sans produire une victoire définitive; seulement elle

élève un plus grand nombre de personnes à la dignité de citoyens.

Les plébéiens de Plaisance, 1234, après avoir expulsé leurs nobles, firent alliance avec les bourgeois de Crémone, qui avaient choisi pour capitaine le marquis Pellavicino; à la tête de cent cavaliers et d'un grand nombre d'arbalétriers, ce capitaine met en déroute les nobles proscrits, qui forment alors une ligue avec ceux de Borgotaro, de Castelarquato, de Firenzuola, et présentent à Gravago la bataille, où ils laissent prisonniers 45 hommes d'armes et environ 80 fantassins. Les bourgeois de Crémone et de Plaisance prennent de nouveau les armes, assiégent le château de Rivalgario, mais ne peuvent s'en emparer. Enfin, par l'entremise de Sozzo Coleoni de Bergame, ils se réconcilient avec les nobles, et conviennent de leur accorder, outre la moitié des honneurs publics, les deux tiers des ambassades.

Les vainqueurs n'étaient pas toujours modérés, ni les dommages momentanés; dans l'ivresse de la victoire, on poussait la ville à s'armer contre les voisins, ou l'on introduisait dans le statut des changements, non pour l'utilité commune, mais pour fortifier le parti victorieux. Néanmoins on ne put jamais trouver la sécurité; car il restait toujours une faction mécontente, et la foule des proscrits était un instrument énergique dans les mains de quiconque voulait tenter une révolution. En une seule fois, il sortit de Crémone 100,000 exilés, en 1226; Bologne, en 1274, expulsa 300 familles composées de 12,000 personnes. Lorsque Castruccio, en 1323, faisait la guerre à Florence, 4,000 Florentins, faible reste de ceux qu'on avait chassés vingt ans auparavant, vinrent offrir leurs bras contre lui afin d'obtenir leur pardon (1). Un pays qui compte beaucoup d'exilés ne peut jamais être tranquille; car, entraînés par le désir de revoir la patrie, par l'audace qu'inspire la pauvreté, par les faciles espérances qui sont leur héritage, les proscrits s'agitent et complotent, au dedans comme au dehors.

Dans toute l'Italie, on se battait de ville à ville, et quelquefois pour des motifs aussi frivoles que ceux de nos duels d'aujourd'hui. Chaque ville donnait à sa rivale un sobriquet injurieux, source de querelles qui ne finissaient pas sans effusion de sang (2).

(1) *Chron. Astense*, ch. XVII. — SAVIOLI, *Ann. bologn. ad ann* 1323. — G. VILLANI, IX, 213.

(2) On disait des Siennois que c'était le peuple le plus orgueilleux et le plus

Un cardinal romain invite l'ambassadeur de Florence, et, l'entendant faire l'éloge d'un joli petit chien qu'il avait, il promet de lui en faire don; survient l'ambassadeur de Pise, qui manifeste à son tour le désir de le posséder, et reçoit la même promesse : de là, discorde entre les deux États et guerre acharnée. Un sceau, enlevé par les Bolonais aux habitants de Modène, devint l'occasion d'une guerre chantée par Tassoni. Le vol d'un verrou fit éclater entre Anghiari et Borgo Sansepolcro une lutte qui rougit de sang les eaux du Tibre. Les citoyens de Chiusi combattirent ceux de Pérouse pour recouvrer l'anneau nuptial de la Vierge Marie, qu'un moine avait dérobé, et que les Pérugins conservent précieusement.

Toutes les chroniques sont pleines de ces rivalités énergiques et bruyantes, ainsi que des honteuses victoires remportées sur les voisins. Les Modénais assiégent Ponte Dosolo, et, après l'avoir démantelé, ils emportent la cloche, qu'ils placent sur la grande tour ; une autre fois ils détournent la Scultenna sur le territoire de Bologne pour le dévaster. Gênes force Pise à démolir ses maisons jusqu'au premier étage, et l'on voit encore suspendues dans cette ville les chaînes arrachées au port des Pisans ; sur l'édifice de la Banque se trouve aussi un griffon qui tient dans ses serres l'aigle et le renard, symboles de Frédéric I et de Pise, avec ces mots : *Gryphus ut has angit, sic hostes Genua frangit.* A Rome, on avait attaché à l'arc de Gallien la clef de la porte Salsiccia de Viterbe, qui s'était révoltée contre le sénat. Les Pérugins enlevèrent les portes de Foligno, qu'ils traînèrent sur le char des vaincus, et emportèrent de Sienne les chaînes de la justice, qu'ils placèrent au-dessus de la porte du podestat. Les Lodigians éternisèrent (dit-on) par des médailles un affront infligé par eux aux Milanais vaincus, lesquels, à leur tour, faisaient jurer au podestat de ne jamais permettre de reconstruire le château ruiné du Seprio; Sienne imposait la même obligation pour celui de Menzano, et les Novarais pour celui de Biandrate.

vindicatif de la Toscane; on accusait les Romagnols d'être de mauvaise foi; les Génois, d'être impatients et changeants; les Milanais, d'être gloutons, etc. En 1152, saint Bernard écrivait : *Quid tam notum sæculis quam protervia et fastus Romanorum? gens insueta paci, tumultui assueta, gens immitis et intractabilis usque adhuc, subdi nescia nisi quum non valet resistere.* (De Consideratione, IV, 2.) Il suffit de lire Dante, si l'on veut connaître les reproches injurieux que se renvoyaient les Italiens.

Il est fatigant, même dans une histoire municipale, de suivre ces guerres sans gloire, interrompues par des paix sans repos, diverses dans les accidents, mais uniformes dans les mobiles; aussi, ne voulons-nous tracer que les linéaments et le caractère général de cette époque. Brescia avait toujours les armes à la main, d'un côté contre Crémone, surtout à cause des eaux de l'Oglio; de l'autre, contre Bergame, à l'occasion des limites contestées du lac d'Iseo et du val Camonica. En 1191, comme nous l'avons dit, Brescia avait ajouté à son territoire les châteaux de Sarnico, Calepio et Merlo; les Bergamasques, pour se venger, s'unirent aux Crémonais, qui déjà les avaient aidés contre les Brescians. Les deux partis se ménagent alors des alliances, et Pavie, Lodi, Côme, Parme, Ferrare, Reggio, Mantoue, Vérone, Plaisance, Modène, Bologne, marchent contre les Brescians et assiégent les châteaux de Telgate et de Parlasco; mais les Brescians, commandés par Biatta de Palazzo, les affrontent à Rudiano et leur font subir une telle déroute que le champ de bataille garda depuis le nom de *Malamorte*.

Les nobles, qui avaient en main le gouvernement de Brescia, excités par les Milanais, voulurent quelque temps après entraîner la ville à de nouvelles hostilités contre les Bergamasques; mais le peuple, fatigué de tant de sacrifices, retourna les armes contre les nobles et les expulsa de la cité après en avoir tué un grand nombre. Les bannis se réfugièrent dans le Crémonais, où ils formèrent la Société de saint Fauste, à laquelle les plébéiens opposèrent celle de Bruzella; les nobles s'allièrent avec Crémone, Mantoue et Bergame, les plébéiens avec les Véronais, et les inimitiés durèrent longtemps. En 1199, Parme et Plaisance, qui se disputaient Borgo Sandonnino, engagèrent une lutte ardente; Crémone, Reggio, Modène, Bergame et Pavie firent cause commune avec Parme, tandis que l'autre eut pour alliées Milan, Brescia, Côme, Verceil, Novare, Asti, Alexandrie, jusqu'à ce que l'abbé de Lucedio parvint à les réconcilier. En 1225, Gênes, ayant avec elle le comte Thomas de Savoie, les deux Rivières, les comtes de Ventimiglia, les marquis Del Carretto, de Ceva, de Cravezana, du Bosco, tous les châtelains du Garessio et du val de Tanaro, d'autres barons et capitaines, se trouvait engagée dans une guerre contre Alexandrie, dont Verceil, Alba et Tortone suivaient la bannière.

En 1208, le marquis Azzo d'Este, avec les Ferrarais de son

parti et la commune de Ferrare (1), formait une ligue avec les Crémonais : ils prenaient l'engagement de garder, de sauver, de défendre, sur la terre et l'eau de l'évêché et de leur district, à l'aller, pendant le séjour et au retour, tous les hommes de Crémone dans leurs personnes et leurs biens ; de les aider contre tout individu ou peuple, afin qu'ils pussent conserver ou recouvrer leurs domaines, et nommément Crême, l'île Fulcheria et les terres en deçà de l'Adda : « Chaque année, ils se mettront au service de Crémone avec le carroccio (2), leurs cavaliers et fantassins ; deux fois tous les ans, et pendant quinze jours, ils feront la même chose, à leurs frais et risques, avec tous les soldats et les archers de la ville et de l'évêché ; ils ne s'en retourneront pas sans la permission des chefs de Crémone, donnée dans le parlement ou l'assemblée de la *Credenza*. Ces quinze jours expirés, si les Crémonais veulent réparer leurs pertes et rentrer dans leurs dépenses, le marquis d'Este et les Ferrarais devront rester deux autres semaines dans le lieu qui leur sera désigné. Ils feront la même chose toutes les fois qu'ils en seront requis par les chefs, par les consuls ou bien par des lettres scellées de la commune de Crémone ; quinze jours après l'avis, ils se mettront en marche avec le carroccio et leurs forces, pour rejoindre au plus tôt l'armée de Crémone, intercepter le passage des ennemis, empêcher leurs secours d'arriver, et faire obstacle à tout commerce sur leurs terres. Si, pendant que les Ferrarais sont au service de Crémone, ils font des prisonniers, ils les livreront à cette commune dans le délai de huit jours, à moins d'échange contre quelques-uns des leurs tombés au pouvoir de l'ennemi. Chaque année, le podestat ou le consul des villes précitées jurera ces conventions, et, tous les cinq ans, on les fera jurer par tous les citoyens de quinze à soixante ans. »

La décision des différends était parfois soumise au jugement d'amis ou d'arbitres, de même qu'on déférait aux consuls de justice, ou bien à des personnes sages, les contestations survenues entre des villles et leurs vassaux ou des communes. Puis, lorsque les haines devenaient implacables, et que tous les moyens de conciliation paraissaient épuisés, la religion intervenait, ce

(1) Remarquez la distinction entre les Ferrarais et la commune de Ferrare. *Ant. Estensi*, part. I, ch. 39.

(2) Le carroccio de Crémone s'appelait *Gajardo ;* celui de Padoue, *Berta ;* celui de Parme, *Crepacuore* ou *Regoglio*, etc.

remède universel dans toutes les calamités de l'époque : au milieu des guerres privées, à travers les rangs des combattants, elle envoyait sa milice désarmée pour enjoindre, au nom du Seigneur, de mettre un terme aux discordes fraternelles. Mais, comme chacun était persuadé qu'il fallait dominer sous peine de tomber dans la dernière oppression, les querelles renaissaient bientôt; parfois même, alors qu'on jurait la paix, un regard dédaigneux, un mot piquant, un geste mal interprété, faisaient de nouveau dégaîner les épées.

Les jalousies et les luttes sans cesse renaissantes affaiblissaient la conscience des devoirs d'État à État, d'homme à homme; elles empêchaient qu'il se formât un solide esprit public, fondement d'avenir glorieux. La patrie se voyait privée du concours des meilleurs citoyens, qui étaient exclus comme Guelfes ou Gibelins; déterminé par la haine ou la faveur, et non par l'équité, on ne cherchait pas le gouvernement le plus juste et le plus libre, mais le triomphe d'un parti, employant dans ce but des moyens qui bouleversaient la liberté. La foule des proscrits, animés de passions haineuses et toujours préoccupés de gouverner le pays du dehors, enlevaient l'habitude de l'opposition légale et du développement progressif; on s'accoutumait à ne pas se conduire d'après des principes certains, à méconnaître la marche des faits et l'ordre des choses, à toujours attendre de l'extérieur des événements imprévus, à compter enfin sur les révolutions : funeste habitude, que les Italiens devaient conserver toujours.

Aucun moment n'est plus dangereux pour l'indépendance que celui d'une victoire. Éblouis par l'éclat du succès, les peuples ne voient plus de périls, et, loin de limiter le pouvoir de l'homme qui les a fait triompher, ils regardent comme un bien de le fortifier de manière à rendre impossible le retour de la faction contraire; mais les moyens qu'on lui offre dans ce but, il peut facilement les employer pour opprimer la patrie. A Côme, après la victoire remportée par les Rusca en 1283, les trois podestats de la commune du peuple ou du parti dominant eurent la faculté d'établir, de concert avec les sages élus, la constitution qu'ils jugeraient la plus favorable à la faction des Rusca et de la commune de Côme. Les Vitani ayant triomphé en 1296, leur podestat décréta qu'on nommerait chaque mois deux podestats de cette faction, avec mission de la fortifier au préjudice de celle des Rusca; de plus, il ordonna d'abattre leurs insignes, de casser leurs ventes et leurs donations, d'enlever à leurs vas-

saux et clients tout droit acquis depuis dix-huit ans, d'annuler les serments qu'on leur avait prêtés, de démolir leurs tours et leurs maisons.

Gardons-nous cependant de juger ces querelles avec les idées d'un siècle qui regarde le repos comme le premier élément de félicité, et de nous faire les échos des pathétiques exclamations de quiconque ne sait y voir que des richesses détruites et des frères égorgés par des frères. Des caprices de rois, des susceptibilités de ministres, des guerres dynastiques, l'ambition napoléonienne, ont coûté, dans quelques années, dix fois plus d'argent et de sang que toutes les batailles des communes italiennes pendant des siècles. L'histoire, il est vrai, accumule ces batailles avec tant de complaisance qu'on pourrait croire facilement à des massacres continuels : mais, sans parler des longs intervalles de paix, nous devons rappeler que ces guerres finissaient dans peu de jours et quelquefois dans un seul; que les combats étaient si peu sanglants qu'ils provoquaient les railleries des politiques inhumains du seizième siècle, habitués à voir les batailles autrement terribles que les étrangers livraient sur le sol italien (1).

La civilisation moderne arrache aux bras de sa famille un fils, le soutien de ses parents, et l'oblige à servir sa patrie, moyennant une solde qui suffit à peine à le nourrir; et c'est à la fleur de l'âge qu'on le fait soldat, pour le renvoyer ensuite sans un métier et déshabitué du travail. Les Italiens voient en tremblant leurs noms agités dans l'urne, qui doit décider lequel d'entre eux abandonnera les occupations et les habitudes de sa jeunesse pour servir une cause qu'il ignore, sous des chefs qu'il ne connaît pas, obéissant comme une machine, et traité comme inférieur aux autres citoyens. Loin de la patrie, des êtres qui leur sont chers, beaucoup succombent à des fatigues nouvelles pour eux; mais l'ennui et le regret des toits paternels tuent le plus

(1) Voir souvent Machiavel, qui dit qu'avant son époque les guerres « se commençaient sans peur, se continuaient sans péril, se finissaient sans dommage; » livre V. Guicciardini même appelle la bataille du Taro « mémorable, parce qu'elle fut la première qui, depuis très-longtemps, offrait à l'Italie le spectacle du sang et des morts. » Le bon Muratori s'exprime plus humainement en parlant d'une bataille de 1469, qui fut, dit-il, importante « mais peu meurtrière, parce que, dans ces temps, les Italiens faisaient la guerre non en barbares, mais en chrétiens, et donnaient quartier à quiconque se rendait quand il ne pouvait résister. »

grand nombre. Périt-il, c'est un soldat de moins et un nom de plus sur la liste des morts. Est-il victorieux, il n'a d'autre joie que celle de voir triompher ses chefs, ou peut-être de pouvoir maltraiter les vaincus. Est-il blessé, on le jette dans les hôpitaux, abandonné aux soins de médecins subalternes ou qui débutent. Lorsque le temps de son service est expiré, il rentre dans sa famille, habitué aux débauches, à la tyrannie, à la paresse.

Dans ces époques, au contraire, la guerre était un devoir momentané, un épisode de la vie. Dès l'enfance, on s'exerçait au maniement des armes, et l'on devenait soldat quand le besoin l'exigeait, sauf à se retirer lorsque la nécessité cessait. Les citoyens combattaient sous les murailles de leur patrie pour la défense des leurs ou de la cause qu'ils avaient jugée la meilleure. Les monotones souffrances des quartiers et des garnisons étaient inconnues. Au son de la cloche, l'homme prend les armes, portant encore les traces des coups de la hache allemande ou du glaive féodal ; il court se ranger sous la bannière de sa paroisse, et commence l'attaque. S'il est vainqueur, le soir même ou le lendemain il rentre dans sa patrie, et montre les trophées enlevés aux vaincus; est-il blessé, il trouve des soins dans sa propre maison ; s'il meurt, la patrie le pleure, et cette vénération alimente la valeur des autres, tandis qu'elle adoucit les regrets de ceux qui survivent.

Ces guerres étaient une source de souffrances ; qui le nie? Mais pouvait-on les éviter dans le système des petits États, et surtout au milieu de tant d'éléments hétérogènes qu'il fallait assimiler ou détruire? Elles n'étaient point, comme on l'a prétendu, le résultat de la liberté, mais des efforts pour la conquérir, mais les effets d'une indépendance encore incomplète. Les Guelfes et les Gibelins, les républicains et les impériaux auraient dû, en toutes circonstances, s'unir pour l'intérêt public, se concentrer dans une pensée générale, subordonner les désirs personnels à l'avantage commun bien entendu, se garantir réciproquement dans des entreprises dont la réussite profite même à ceux qui les contrarient ; en résumé, il aurait fallu des sentiments patriotiques tels que nous les entendons, bien que nous sachions si peu les mettre en pratique ; mais pouvait-on les attendre de gens nouveaux, de passions ardentes? Pouvait-on espérer que des hommes inexpérimentés concilieraient la liberté avec des gouvernements forts, lorsque nous-mêmes, après des épreuves si douloureuses, nous sommes incapables de le faire ?

La source des inimitiés était moins dans les conflits que dans une intelligence active, qui nous porte à connaître le mieux et nous inspire le regret de ne pas en jouir; aussi, pour trouver l'équilibre entre ses besoins et le moyen de les satisfaire, l'homme lutte et se fatigue, sans pouvoir se dispenser d'en venir aux prises avec ses voisins. Dans d'autres temps, l'unanimité nationale semble être le repos produit par l'oppression commune: mais alors, au contraire, l'homme pensait et agissait par lui-même; il poursuivait un but qu'il apercevait nettement, et cherchait à l'atteindre par des moyens qu'il choisissait lui-même. Cette agitation, l'existence occupée des intérêts publics, le drame continuel, les passions en lutte, les questions de droit et d'honneur plus que d'intérêts matériels, l'ardente aspiration vers un but toujours divers mais toujours élevé, la souffrance éprouvée pour une noble cause, la joie de triompher avec la patrie ou sa propre faction, faisaient partie de la félicité.

On aurait tort encore de ne voir dans ces guerres que des dissensions fraternelles. Les étrangers avaient envahi le pays, dépossédé les indigènes, réduits à l'état de serfs ou de plèbe sans droits, tandis qu'eux-mêmes, sous le nom de feudataires ou de nobles, s'étaient emparés des priviléges, de la domination et des propriétés, se déclarant eux seuls la nation. Pour nous, qui ne voyons dans une origine roturière ou patricienne qu'une distinction dont l'opinion vulgaire fait toute la valeur, ces combats entre les classes sont ridicules ou dignes de pitié: mais alors il s'agissait de savoir qui l'emporterait des étrangers ou des nationaux; si les Italiens devaient languir sur la glèbe arrosée de leurs sueurs, sans la posséder; si le seigneur qui était maître du sol par droit de conquête pouvait disposer d'eux à leur gré, jusqu'à les tuer pour quelque argent.

Les plébéiens l'emportent, mais la race dominatrice met en œuvre la force et l'astuce pour les réprimer ou les corrompre, et, au besoin, s'associe à la puissance étrangère dont elle tire son origine A mesure que le conflit se développe, son but n'apparaît pas aussi clair, mais il reste le même au fond; puis, lorsque les partis se rapprochent et se mêlent, ils oublient, dans le nom de la faction, la diversité d'origine, et tous s'appellent Italiens.

Malgré la légitimité du motif, il n'en faut pas moins déplorer ces rivalités continuelles, dont les conséquences funestes ont pesé sur les générations postérieures. Les villes, habituées à se regarder avec haine et défiance, ne purent jamais s'unir dans une confédé-

ration d'utilité générale et de défense commune. Les divisions intérieures produisaient des luttes jusque dans la haute politique, car les partis contraires étaient assurés de trouver de l'appui au dehors. Enfin, presque partout la faction populaire l'emporta; mais, peu versée dans le maniement des affaires publiques, ombrageuse de sa nature, et trop occupée pour s'appliquer à l'administration, elle confiait l'emploi de ses forces et l'exercice de ses droits au courage du plus brave ou à la prudence du plus habile; c'est ainsi que les tyrannies recueillirent l'héritage des libertés communales.

D'autres familles n'avaient jamais perdu les biens de leurs aïeux; elles parvenaient même à les étendre, surtout lorsqu'ils se trouvaient compris dans l'héritage contesté de la comtesse Mathilde; puis, dans les guerres, elles embrassaient la cause de l'empereur, dont elles obtenaient des priviléges ou l'immunité, et finissaient par devenir feudataires. Les empereurs, dans le principe, avaient favorisé les communes bourgeoises contre les seigneurs féodaux; mais, dès qu'ils les virent prospérer, ils jugèrent plus utile à leurs intérêts de soutenir les nobles libres, contre-poids de la puissance des citoyens, et sentinelles échelonnées sur leur passage. D'autres s'étaient conservés indépendants dans les châteaux de leurs pères, surtout lorsqu'ils se dressaient au milieu des montagnes, et cherchaient à obtenir sur les cités voisines la domination que les comtes y avaient exercée autrefois; tels étaient les marquis de Montferrat et d'Este, les plus puissants de l'Italie septentrionale, et que Barberousse avait élevés comme des partisans.

Dans la marche Trévisane, là où les dernières ramifications des Alpes et les collines Euganéennes s'avancent au milieu de riches campagnes et de villes florissantes, les seigneurs des hauteurs bien fortifiées purent continuer à étendre une main sur les cités, dans lesquelles ils bâtirent même des palais semblables à des forteresses. Parmi ces familles avaient prévalu les Salinguerra de Ferrare, les Camposampiero de Padoue, les Guelfes d'Este, les Ezzelins de Romano. Les Ezzelins tiraient leur origine d'un Allemand venu en Italie avec Conrad II, et qui avait reçu en fief les terres d'Onara et de Romano dans la marche de Trévise; ses descendants, agrandis par les violences et l'habileté, s'étaient constitués les coryphées du parti gibelin du voisinage, avaient contracté, de gré ou de force, des mariages avec de puissantes familles, et fait alliance avec Vérone et Padoue. A leur tête se

trouvait la maison d'Este, fameuse par ses richesses, et parente de ces Guelfes que nous avons vus dominer en Bavière et en Saxe, d'où la faction guelfe dans la haute Lombardie prit le nom de *marchesa*. Padoue les avait obligés à jurer sa commune, à laisser déserte leur citadelle d'Este, et à se mettre sous la protection du peuple que leurs ancêtres avaient foulé aux pieds; appelés souvent pour être podestats et capitaines, ils recouvrèrent, à l'ombre de la république, la suprématie que le caractère féodal de leur existence leur avait fait perdre.

Ferrare, bouleversée par les factions, donna, en 1208, le premier exemple de seigneurie en choisissant comme prince le marquis d'Este, à qui elle conféra le pouvoir absolu de faire les lois, la paix et la guerre, et de conclure des alliances. Salinguerra de Torello, le personnage le plus important de Ferrare et le chef des Gibelins, fut offensé de cette nomination; de là des conflits et du sang, des expulsions réciproques, des pactes fréquents et toujours violés, jusqu'au moment où il fut convenu que les charges de la cité seraient partagées entre les deux rivaux, ou mieux entre les deux factions. Le marquis ne pouvait venir à Ferrare qu'avec une suite d'un nombre déterminé d'individus; Salinguerra allait à sa rencontre avec toute la noblesse guelfe et gibeline; et l'on célébrait un banquet où présidait la courtoisie (1).

Ailleurs encore les seigneurs se battaient entre eux pour dominer dans les villes, qui finissaient par courber la tête sous le joug d'une déplorable oligarchie, troublée par d'incessantes divisions, dont des luttes acharnées étaient le résultat ordinaire. Ce fut au milieu de ces guerres que les trouva Othon IV à sa descente en Italie; il espérait que les Guelfes l'appuieraient à cause de son origine et pour complaire au pape, tandis que les Gibelins devaient le favoriser comme roi d'Allemagne. En effet, il rallia 1209
sous ses drapeaux beaucoup de seigneurs, entre autres Ezzelin de Romano et Azzo d'Este; mais leur bienveillance dura peu, et Guelfes et Gibelins songeaient à faire valoir leurs prétentions, sans souci de celles de l'empereur, qu'ils n'aidaient qu'autant qu'ils sentaient en avoir besoin.

Othon, néanmoins, reçut un brillant accueil des ennemis mêmes de la maison de Souabe. Innocent III vint à sa rencontre jusqu'à Viterbe et le couronna; mais la bonne harmonie fut de courte

(1) *Chron. Ferrariæ*, Rer. it. Script., VIII.

durée. L'arrogance allemande blessait les Romains, qui, suivant l'habitude, en vinrent aux prises avec les étrangers, auxquels ils tuèrent un grand nombre de cavaliers. Plusieurs cardinaux restaient hostiles à Othon, qui, à titre d'héritier de la comtesse Mathilde, prétendait rattacher à la couronne Viterbe, Montefiascone, Orvieto, Pérouse, Spolète, données au saint-siége, et qu'il occupa militairement. Il avait sans doute cédé aux instigations des jurisconsultes, apôtres infatigables de la souveraineté impériale; lorsque le pape lui rappela ses promesses et son serment, il répondit qu'un serment antérieur l'obligeait à recouvrer au profit de l'empire tout ce qui en avait été distrait. Il favorisa la famille Pierleoni, gibeline exaltée; en son nom et sans faire mention du pape, il investit Azzo d'Este de la marche d'Ancône. Pour insulter Frédéric de Souabe, il entra dans la Pouille, où il prétendait exercer la suprématie impériale, et fit alliance avec les généraux allemands qui étaient restés dans le pays. La réunion de la Sicile à l'empire, à laquelle il s'était toujours opposé, parut imminente à Innocent, et d'autant plus dangereuse qu'elle était opérée par le chef des Guelfes, lesquels favorisaient ses prétentions en haine des Hohenstaufen; à défaut d'autre remède, il ex-
1210 communia l'empereur, ce qui ne l'empêcha point de continuer la conquête de la Pouille et de faire des préparatifs pour se rendre en Sicile.

L'anathème, cependant, avait agité l'Allemagne; la mort de Béatrix, sa femme, affaiblit les liens qui l'unissaient à la faction gibeline. Le pape, sur ces entrefaites, était parvenu à soustraire Frédéric de Souabe à ses gardiens allemands; il le reçut à Rome avec de grands honneurs, lui donna sa bénédiction, et le fit
1212 transporter à Gênes sur ses galères. Le jeune prince, beau, instruit, attirant les cœurs non moins par son esprit que par le souvenir des agitations de son enfance, traversa la Lombardie, où sa munificence et son affabilité lui gagnèrent des partisans, bien que les cités guelfes, qui n'avaient pas oublié Barberousse, lui fussent toujours opposées. Le marquis d'Este, son cousin, le conduisit, sous bonne escorte, par le lac de Côme à Coïra, dont l'évêque fut le premier à le saluer roi d'Allemagne. Othon, inhabile à gagner les cœurs, avait dû quitter la Pouille, où il ne laissait que de chaudes recommandations de fidélité, auxquelles on fut peu sensible. A Lodi, il convoqua les cités lombardes; mais il ne vit accourir à son appel que les amies déclarées de Milan, qui défendait sa cause par haine contre la maison

de Souabe. Ses efforts restèrent donc sans résultat, et les factions ne suspendirent point leurs luttes, aggravées par les sectes religieuses qui pullulaient alors, affaiblissaient la puissance cléricale, habituaient à mépriser les excommunications, et foulaient aux pieds le dogme de l'autorité.

Venise fit la guerre à Padoue, qui voulait lui interdire le commerce de terre ferme; Milan combattit contre Pavie et le marquis de Montferrat; les Malaspina de la Lunigiana contre Gênes, et celle-ci contre Ventimiglia; les Carrarais, les seigneurs de Montemagno et les Porcarèses contre Pise; les Sanminiatèses contre Borgo Sanginnesio, et les Salinguerra contre Modène. Lucques ne cessa jamais de guerroyer contre Pise, et, après avoir construit le château de Cotone dans le val du Serchio, elle imposa aux nouveaux habitants l'obligation de ne pas se lier avec les Pisans par des mariages ou autrement. Les rivalités des Buondelmonti et des Amidei firent entendre pour la première fois à Florence les noms de Guelfes et de Gibelins.

Othon, pour apaiser la tempête qu'on avait soulevée en Allemagne, était allé jusqu'à se soumettre au jugement des États; mais cette faiblesse accrut l'audace des mécontents. Après sa guerre contre la France, dans laquelle il fut mis en déroute à Bovines, il perdit toute influence, et se retira daus ses États héréditaires; Frédéric alors fut de nouveau couronné roi d'Allema- 1214
gne à Aix-la-Chapelle. Suivant ses conventions avec Innocent, Frédéric confirma toutes les prérogatives et les possessions du saint-siége, et promit de reprendre aux Pisans, pour les lui remettre, la Sardaigne et la Corse, et de lui céder la Sicile aussitôt qu'il serait empereur, condition que le pape exigeait comme nouvelle garantie de l'indépendance italienne, toujours menacée si l'un de ses rois était encore chef de l'empire. Il avait donné pour épouse à Frédéric Constance d'Aragon, qui était aussi sa pupille. Ayant placé sur le trône un élève du saint-siége, Innocent pouvait espérer pour l'Église la paix et de nouvelles grandeurs, et néanmoins ce fut alors que la lutte recommença entre le sacerdoce et l'empire. Avant d'en aborder le récit, nous croyons convenable de faire connaître les armes dont l'un et l'autre firent usage dans ce nouveau duel.

CHAPITRE LXXXIX.

MOINES. HÉRÉSIES. PATARINS. INQUISITION.

L'autorité pontificale trouvait un grand appui dans les moines. Les Bénédictins, les Augustins et les Basiliens continuèrent à prier, à étudier, à chanter, à conserver les livres et les monuments. Les austères Chartreux, les Carmes mystiques, les charitables Trinitaires, ou du rachat des captifs (institués par saint Jean de Matha, gentilhomme de Nice), et d'autres ordres fondés dans ces temps, s'étendirent en Italie. Les laborieux Cisterciens, établis dans la Péninsule par saint Bernard, aidèrent beaucoup, sans négliger les travaux de l'esprit, à rendre fertiles les marais et les vallées, surtout dans le Milanais et le Lodigian (1).

Quelques Milanais, emmenés prisonniers en Allemagne pendant les guerres avec l'Empire, et désabusés du monde, firent vœu, s'ils revoyaient leur patrie, de se consacrer spécialement
1200 au service de la vierge Marie. De retour dans le pays natal, ils instituèrent l'ordre des Humiliés, qui vivaient chacun chez eux, mais solitaires, enveloppés d'une robe grossière de couleur

(1) Si l'on se rappelle les colonies civilisatrices et laborieuses des Saint-Simoniens, en 1833, et des Phalanstériens de Fourier après 1840, on en trouvera le modèle chez les Cisterciens. Là où se trouvaient réunis leurs plus grandes propriétés, on devait établir une colonie de frères convers, dirigés par un profès, qui était comme le facteur de toute la métairie : c'est lui qui donnait le signal des travaux, qui distribuait à chacun les outils nécessaires, et déterminait les fonctions de berger, de charretier, de cordonnier, de bouvier, etc. On n'admettait comme frères que ceux qui pouvaient gagner leur vie de leurs propres mains. Les convers ne devaient avoir aucun livre, ni apprendre d'autres prières que le *Pater*, le *Credo* et le *Miserere* Quiconque avait des biens mal cultivés appelait une colonie de Cisterciens pour les remettre en bon état; ainsi Rainald, archevèque de Cologne, qui était venu avec Barberousse faire la guerre en Italie, ayant trouvé sa prébende dans un grand désordre, en confia la direction à ces moines, *qui et curtibus præessent, et annuos redditus reformarent.*

Le monastère de Chiaravalle, fondé en 1135, donnait de très-faibles revenus; mais ses moines, à force de travail, surtout par l'achat de terres incultes (*zerbi*) et par des fermes, eurent bientôt quatre bons domaines.

grise, et toujours occupés à des œuvres saintes. Leur nombre s'étant accru, ils achetèrent une maison dans laquelle ils se réunissaient pour chanter des psaumes et se livrer à des exercices de piété. Les femmes, à l'exemple de leurs maris, embrassèrent le même genre de vie dévote et laborieuse. Après avoir obtenu une règle de saint Bernard, les Humiliés se séparèrent des femmes, et, sans négliger les exercices spirituels, se livrèrent à l'industrie des étoffes de laine et au commerce. Plus tard, le bienheureux Jean de Meda, qui les établit à Côme, perfectionna leur institut, éleva plusieurs d'entre eux à la dignité sacerdotale, et mit un prévôt à la tête de chaque *maison*. Ils se multiplièrent, et, par le trafic et la fabrication des draps, ils enrichirent l'ordre et le pays. A cette société, qui, à part la dévotion, pourrait servir de modèle à celles que proposent et ne savent pas réaliser les modernes réformateurs, ajoutons la suivante qu'un bon ermite de Parme organisa pour construire un pont sur le Taro et le garder.

Sylvestre d'Osimo, ayant vu mort un homme très-beau, se réfugia dans la vie spirituelle, puis dans le monastère de Monte Fano de la Marche; il fonda, en 1231, l'ordre des Sylvestriens, qui se propagea bientôt.

L'année suivante, sept seigneurs florentins, membres d'une confrérie de la vierge Marie, reçurent, dans une vision, l'ordre de renoncer au monde; ils distribuèrent aussitôt tout leur avoir aux pauvres, se couvrirent d'un sac et de cendres, vécurent d'aumônes, prirent le nom de serviteurs de Marie, et ouvrirent le premier couvent sur le mont Senario, près de Florence.

Les moines, outre l'ample moisson de prières qu'ils apportaient à la communion des fidèles, exerçaient différents offices, attribués aujourd'hui à l'autorité administrative: ils soignaient les malades, assistaient les pèlerins et veillaient à la sûreté des routes. A Saint-Égidius Moncalieri, le pont et l'hospice étaient confiés aux Templiers; aux moines de la Vallombreuse, le passage sur la Stura près de Turin; à d'autres, les passages du grand et du petit Saint-Bernard. Les moines de Saint-Antoine soignaient les malades atteints du feu sacré, et ceux de Saint-Lazare, les lépreux. Les Trinitaires faisaient trois parts de leurs biens: une pour leur entretien, l'autre pour les pauvres et les infirmes, et la dernière pour le rachat de chrétiens faits prisonniers par les Sarrasins. Les républiques leur confièrent aussi les fonctions les plus délicates, des ambassades, le soin de garder leur argent, de perce-

voir les impôts, et de faire la paix. La commune de Mantoue laissait à leur garde le livre de ses décrets (1).

La vie monastique avait produit tant de rameaux divers que par un décret Innocent III interdit la formation de nouveaux ordres; néanmoins c'est sous lui que naquirent les deux qui éclipsèrent les précédents, les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs.

Un ange commanda à la femme de Pierre Bernardone, riche négociant d'Assise, d'accoucher sur la paille d'une étable, et
1182 c'est là que vint au monde Jean. Conduit par son père en France, il en apprit si bien la langue qu'il reçut le surnom de Francois. Robuste, vif, gai compagnon, bon poëte, à vingt-cinq ans il renonce au monde pour répondre à l'appel de Dieu, se rend à Foligno pour vendre ses marchandises, apporte l'argent à un prêtre, et, comme il refuse de le recevoir, il le lui jette par la fenêtre. Le père, bon économe, et qui applique l'arithmétique à la mesure des qualités, s'imagine qu'il a perdu l'esprit, l'amène devant l'évêque, et le fait interdire. François, rempli de joie, se dépouille entièrement, et l'évêque est obligé de lui jeter son manteau pour couvrir sa nudité. Ayant renoncé à sa famille, il se fait adopter par un pauvre hère, se couvre de haillons, et commence à exhaler dans ses discours la charité qui débordait en lui, charité féconde au moyen de laquelle il se flatte de conquérir le monde par la prédication populaire.

Bernard, citoyen d'Assise et son premier disciple, lui demandait s'il devait abandonner le monde; François lui répondit : « Demandez-le à Dieu. » Ayant donc ouvert au hasard le livre des Évangiles, il lit ces mots : *Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres*. Il l'ouvre de nouveau, et trouve : *Ne portez en voyage ni or, ni argent, ni besace, ni tunique, ni sandales, ni bâton*... « Voilà ce que je cherche, c'est ce que je désire de cœur, et c'est là ma règle, » s'écrie François, et il jette tout ce qui lui restait, à l'exception d'une tunique avec son capuce,

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. II, pag. 249. Plus tard, Amédée VIII de Savoie faisait des dons à un ermite qui entretenait les chemins près de Genève, ainsi qu'à un chanoine qui ouvrit la route de Meillery à Bret. Voir Cibrario, *Economia polit.*, 363. Une supplique du 5 avril 1317, adressée à la seigneurie de Florence, commence ainsi : *Cum fratres Sancti Salvatoris de Septimo, et fratres Humiliatorum omnium Sanctorum de Florentia, olim et hodie multipliciter servierint et quotidie serviant communi et populo florentino in omnibus quæ ipsi communi expediunt, etc.*

qu'il serra autour de ses reins avec une corde. C'est ainsi qu'il va prêchant la pauvreté dans un monde enivré de richesses et de plaisirs; c'est ainsi qu'il va proclamant l'amour dans ce monde de haines, d'orgueil, de guerres, d'Ezzelin et de Frédéric II. Ayant attiré à lui onze compagnons, il se soumit avec eux à de rigides pénitences et à une pauvreté absolue, au point de ne pas considérer comme siens son habit et ses livres. François obtint des Bénédictins une petite chapelle dans la plaine d'Assise, qui fut appelée la *Porziuncola;* après l'avoir rebâtie, il y jeta les fon- 1208
dements de son ordre, auquel il donna, par humilité, le nom de Frères Mineurs, avec mission de vivre au milieu des pauvres, des malades, des lépreux, de travailler pour vivre et de mendier.

Faisant abnégation complète de sa propre volonté, il disait : « Heureux le serviteur qui ne s'estime pas meilleur, quand il est « exalté par les hommes, que lorsqu'il est méprisé ! parce que « l'homme est ce qu'il est devant Dieu, et rien de plus. » Embrasser tous les hommes dans son amour ne lui suffit pas; il l'étend à toutes les créatures, parcourt les forêts en chantant, invite les oiseaux, qu'il appelle ses frères, à célébrer avec lui le Créateur, et prie les hirondelles, *ses sœurs*, de cesser leur gazouillement lorsqu'il prêche. Les mouches, la cendre même, sont ses sœurs (1). Le chant d'une cigale l'excite à louer Dieu. Il reproche aux fourmis de montrer trop de souci de l'avenir, détourne du chemin le ver qui peut être écrasé, apporte dans l'hiver du miel aux abeilles, sauve les lièvres et les tourterelles que poursuit le chasseur, et vend son manteau pour soustraire une brebis au couteau du boucher. Au jour de Noël, il veut qu'on donne à l'âne et au bœuf une meilleure nourriture. Les blés, les vignes, les rochers, les forêts, tout ce que les champs et les éléments contiennent de beau, sont pour lui autant de stimulants à l'amour de Dieu; chacun de ses couvents dut réserver dans son

(1) « Et toutes les créatures, il les appelait frères et sœurs, en disant que tous les êtres venaient d'un même Créateur et d'un même Père. » *Vie des saints Pères. — Fratres mei, aves, multum debetis laudare Creatorem... Sorores meæ, hirundines... Segetes, vineas, lapides et silvas, et omnia speciosa camporum, terramque et ignem, aerem et ventum, ad divinum movebat amorem... Omnes creaturas fratris nomine nuncupabat, frater cinis, soror musca.* **Th. Celano**, son disciple. *Acta SS. octobris.* Voir les *Fioretti* de saint François, un des livres les plus précieux du treizième siècle.

petit jardin un carré pour les belles fleurs, afin qu'elles devinssent une occasion de louer le Seigneur (1).

Le trop-plein de cette âme affectueuse s'épanchait en poésies, originales comme lui-même, où l'on ne trouve aucune réminiscence de l'antiquité, mais une vive effusion de cœur et des élans d'amour infini (2). Il fut un des premiers à faire usage dans ses cantiques de la langue vulgaire, et frère Pacifique, son élève, mérita la couronne poétique décernée par Frédéric II.

(1) C'est une particularité remarquable chez les moines que cette vénération pour les œuvres de Dieu, et le soin qu'ils prennent des arbres historiques. Nous avons déjà parlé de l'arbre de saint Benoît à Naples. A Rome, on aime à goûter la fraîcheur à l'ombre de celui où saint Philippe de Neri élevait à la vertu, par la contemplation du beau, les jeunes gens de son oratoire. On y montre aussi, à Sainte-Sabine, un oranger planté par saint Dominique; à Fondi, on en fait voir un autre planté par saint Thomas d'Aquin. Si Aristote ou Théophraste écrivait aujourd'hui l'histoire naturelle, ils ne négligeraient pas ces circonstances.

(2)

Nullo donca oramai più mi riprenda,
Se tal amore mi fa pazzo gire.
Già non è core che più si difenda...
Pensi ciascun come cor non si fenda,
Fornace tal come possa patire...
    Data m'è la sentenza
    Che d'amore io sia morto;
    Già non voglio conforto
    Se non morir d'amore...
Amore, amore, grida tutto il mondo;
Amore, amore, ogni cosa clama...
Amore, amore, tanto pensar mi fai;
Amore, amore, nol posso patire;
Amore, amore, tanto mi ti dai;
Amore, amore, ben credo morire;
Amore, amore, tanto preso m'hai;
Amore, amore, fammi in te transire;
    Amor dolce languire;
    Amor mio desioso;
    Amor mio dilettoso,
    Annegami d'amore.
Amor, amor, Jesù son zonto a porto;
Amor, amor, Jesù dammi conforto;
Amor, amor, Jesù sì m'ha infiammato;
Amor, amor, Jesù io sono morto...
Amor, amor, per te sono rapita;
Amor, amor, viva, non me dispregia;
Amor, amor, l'anima teco unita;
    Amor, tu sei sua vita.
    Jam non se po' partire,
    Perchè la fai languire,
    Tanto struggendo amore.

François, voyant que les Frères Mineurs s'étaient multipliés, songea à leur donner une règle; comme il était occupé à cette pensée, il rêva pendant la nuit qu'il avait ramassé trois miettes de pain, et qu'il devait les distribuer entre une foule de moines affamés. Il craignait qu'elles ne se perdissent dans ses mains, lorsqu'une voix lui cria : « Faites-en une hostie, et donnez-en à qui veut de la nourriture. » Il fit ainsi, et quiconque ne recevait pas avec dévotion la parcelle qui lui revenait était couvert de lèpre. François raconta sa vision à ses frères sans en comprendre le sens; mais le lendemain, tandis qu'il priait, une voix du ciel lui dit : « François, les miettes de pain sont les paroles de l'Évangile; l'hostie est la règle; la lèpre, l'iniquité. »

Il se retira donc avec deux compagnons sur une montagne, où, jeûnant au pain et à l'eau, il fit écrire sa règle d'après les inspirations qu'il recevait de l'Esprit divin. Elle commence ainsi : « La règle des Frères Mineurs est d'observer l'Évangile en vivant dans l'obéissance et la chasteté, sans avoir rien en propre. » Pour entrer dans l'ordre, il fallait vendre tout son bien au profit des pauvres, et subir, avant de prononcer les vœux, une année d'épreuves rigoureuses. Comme tous étaient *Frères Mineurs*, ils rivalisaient d'humilité, et se lavaient les pieds les uns aux autres. Les supérieurs s'appelaient serviteurs; celui qui savait un métier pouvait l'exercer pour gagner sa vie, sinon il allait en quête de vivres, mais non d'argent. L'ordre lui-même ne pouvait posséder que le strict nécessaire. Les frères devaient prendre un soin spécial des exilés, des mendiants et des lépreux. Celui qui, atteint d'une maladie, s'impatiente et réclame des remèdes est indigne du titre de frère, parce qu'il montre plus de souci de son corps que de son âme : qu'ils ne voient point de femmes, et leur prêchent toujours la pénitence; si l'un d'eux pèche avec elles, qu'il soit aussitôt chassé; en voyage, qu'ils ne portent que leur habit, sans avoir même un bâton; s'ils rencontrent des voleurs, qu'ils se laissent dépouiller. Défense de prêcher sans autorisation, et celui qui l'obtient doit promettre d'enseigner la doctrine de l'Église sans emprunter de formules à la science profane, sans rechercher les suffrages.

Un général, élu par tous les membres, réside à Rome, assisté d'un conseil; de lui relèvent les provinciaux et les prieurs. Les chefs de chaque province, les prieurs et les députés des moines de chaque couvent participent aux chapitres généraux. Toute communauté tient un chapitre une fois par an; les supérieurs

d'Italie se réunissent tous les ans, et une fois tous les trois ans ceux d'au delà des Alpes et d'outre-mer.

François se présenta au pape pour lui demander la confirmation de son ordre, c'est-à-dire le droit de prêcher, de mendier et de ne rien posséder; mais Innocent III pensa d'abord que la tâche était au-dessus des forces humaines. Enfin, dans une vision, il lui semble que l'église de saint Jean de Latran menaçait ruine, et qu'elle était soutenue par deux hommes, l'un Italien et l'autre Espagnol; il approuva donc solennellement l'ordre dans
1215 le quatrième concile de Latran.

Claire, noble dame d'Assise, entraînée par l'exemple et les leçons de François, abandonne le monde et fonde, avec la même
1212 règle, la corporation des religieuses de Sainte-Claire (les Clarisses). François était indécis sur la question de savoir ce qui valait mieux de la prière ou de la prédication; Claire et le frère Sylvestre lui ayant persuadé que c'est la dernière, il se rend à Rome tout plein de joie, et demande au pape la permission de se consacrer à la conversion des infidèles et de rechercher le martyre. Il va en Espagne, en Barbarie, en Égypte, pour cette croisade inoffensive dont le cri de guerre était : *La paix soit avec vous.* Ar-
1219 rivé en Afrique au moment où les croisés assiégent Damiette, il se présente devant Melik-el-Kamel, lui expose l'Évangile, défie les docteurs de la loi, et offre de sauter dans un bûcher embrasé pour attester la vérité de sa doctrine. Melik l'écoute, mais le renvoie sans s'être converti et sans lui accorder les honneurs du martyre.

François disait à ceux de ses frères qu'il envoyait prêcher : « Cheminez deux à deux au nom du Seigneur, avec humilité et « modestie, particulièrement avec un silence absolu depuis le « matin jusqu'à tierce, en priant Dieu dans votre cœur. Entre « vous, pas de paroles inutiles et oiseuses; pendant la route « même, comportez-vous humblement et modestement, comme « si vous étiez dans un ermitage ou votre cellule; car, en quel- « que lieu que nous soyons, nous avons toujours avec nous notre « cellule, qui est le corps, notre frère, notre âme étant l'ermite « qui habite cette cellule pour prier et penser à Dieu. C'est « pourquoi, si l'âme n'est pas en repos dans cette cellule, la « cellule extérieure ne sert de rien aux religieux. Que votre « conduite au milieu de la population soit telle que tous ceux « qui vous verront ou vous écouteront louent le Père céleste. « Annoncez la paix à tous; mais ayez-la dans le cœur comme

« sur les lèvres, et même plus encore. Ne soyez pas une occasion « de colère ou de scandale ; mais faites, par votre douceur, que « chacun incline à la bonté, à la paix, à la concorde. Nous « sommes appelés pour guérir les blessés et ramener les égarés; « or beaucoup vous sembleront enfants du diable, qui seront « un jour disciples de Jésus. »

Ces moines étaient les membres d'une république qui avait pour siége le monde, pour citoyen quiconque en adoptait les rigides vertus. Pieds nus, vêtus comme les pauvres d'alors, ils s'exprimaient dans le langage vulgaire et se répandaient partout; ils parlaient au peuple comme il veut qu'on lui parle, avec force, d'une manière dramatique et même triviale, excitant les pleurs et le rire en pleurant et en riant eux-mêmes, affrontant et provoquant les tourments comme les huées. Le saint fondateur voulait, si jamais il lui arrivait de rompre le jeûne, qu'on le traînât dans les rues et qu'on le battît en criant derrière lui : « Tenez, voyez le glouton qui s'engraisse de chair de poulet sans que vous le sachiez. » Le jour de Noël, il prêchait dans une étable où se trouvaient la crèche, le foin, l'âne et le bœuf; quand il prononçait *Bethléem*, il bêlait comme un agneau, et chaque fois qu'il disait le nom de Jésus, il se léchait les lèvres, comme s'il en savourait la douceur. Dans les derniers jours de sa vie, il portait les stigmates des plaies du Christ.

Le même homme jetait le baume de sa parole sur les esprits envenimés. Informé qu'une querelle s'était élevée entre les magistrats et l'évêque d'Assise, il envoya ses frères chanter à l'évêque son *Cantique du Soleil*, auquel il ajouta alors ces paroles : « Loué soit le Seigneur en ceux qui pardonnent pour l'amour « de lui, et supportent patiemment les souffrances et les tribu- « lations. Bienheureux ceux qui persévèrent dans la paix, parce « qu'ils seront couronnés par le Très-Haut. »

Il n'en fallut pas davantage pour calmer l'irritation.

« Le jour de l'Assomption de l'an 1220 (dit Thomas, archi- « diacre de Spalatro), alors que j'étudiais à Bologne, je vis « François prêcher sur la place, devant le palais public, où « presque toute la ville était réunie. Dans son sermon, il traita « des *anges*, des *hommes* et des *démons* ; il s'exprima si bien sur « ces esprits que beaucoup de lettrés, qui se trouvaient présents, « ne furent pas médiocrement surpris d'un langage si juste de la « part d'un homme inculte. Tout son discours avait pour but « d'éteindre les inimitiés et d'amener des réconciliations. Sordide

« dans ses habits, d'un aspect misérable, d'un visage humble, « Dieu pourtant mit une telle efficacité dans ses paroles que « plusieurs familles nobles, entre lesquelles une rage inhumaine « et des haines invétérées avaient occasionné une grande effu- « sion de sang, furent amenées à des dispositions pacifiques (1).»

1226 Telle fut l'existence du *Père séraphique*, qui mourut à quarante-quatre ans; il implora du ciel et du pontife, pour sa chapelle de la Portioncule, une indulgence qu'on pût gagner sans faire aucune offrande. Et lorsque, chaque année encore, au 2 août, elle est proclamée à l'heure solennelle de l'apparition de Marie, une foule innombrable accourt des pays environnants pour demander l'effusion de la grâce gratuite. Quant à nous, qui, dans nos pèlerinages, ne nous bornons point à visiter la perruque de Voltaire et l'île de Rousseau, nous parcourons avec émotion les collines et les lacs qui entourent cette vallée délicieuse, peuplée de si tendres souvenirs; dans ce temple majestueux de sainte Marie des Anges, bâti sur cette humble cellule, monument consacré à la pauvreté au milieu de tant d'autres élevés à la force et au faste, nous aimons à méditer sur la puissance et la sainteté qui sortirent de cet ermitage.

Les disciples de saint François restèrent fidèles à leur vœu de pauvreté; lorsque le pape les exhortait à assurer la subsistance de l'ordre par l'achat de biens-fonds, et leur offrait de les relever de leur vœu, sainte Claire lui répondit : « Je ne demande que l'absolution de mes péchés. » Saint Antoine refusa constamment les dons que lui offrait Ezzelin, en disant qu'il ne voulait pas des fruits du péché. Frère Égidius, pour vivre à Rome, s'en allait faire du bois qu'il vendait; les autres se maintenaient avec les aumônes, et partout on les accueillait au son des cloches et avec des branches d'olivier à la main. Pourquoi les ordres mendiants ont-ils exercé sur le peuple une plus grande influence que les autres? parce qu'ils partageaient avec lui son pain de chaque jour, et parce que le peuple respecte une indépendance acquise par des sacrifices volontaires.

Afin de pénétrer plus avant dans la société, il y eut, outre les profès et les frères laïques, un *tiers ordre* auquel pouvait s'agréger tout séculier qui, au moyen de certaines pratiques, voulait participer aux trésors des prières sans abandonner le monde,

(1) *Ap.* Joh. Lucium, *De regno Dalmatiæ*, pag. 338; et Ghirardacci, *Storia di Bologna*, liv. v.

sans cesser d'être époux, père, évêque, chevalier, pontife. Quatre conditions étaient imposées : restituer tout bien mal acquis, se réconcilier avec le prochain, observer les commandements de Dieu et de l'Église, et, pour les femmes, nécessité d'avoir le consentement du mari ; afin que la libre volonté constituât l'unique lien des adeptes, on les avertissait qu'ils n'étaient pas tenus à l'observation de la règle, sous peine de péché mortel. Le luxe, l'avidité du lucre, les festins et les théâtres étaient interdits aux Tertiaires : afin de prévenir les litiges, chacun devait préparer son testament ; il fallait régler les contestations à l'amiable, ou les porter devant les juges naturels, non devant des tribunaux privilégiés ; les serments qui lient à un homme ou à une famille étaient prohibés, et l'on n'autorisait à porter des armes que pour défendre l'Église, la foi, la patrie (1). François savait donc bien que les réformes doivent commencer par la vie domestique, par la famille.

A la même époque, Dominique Guzman, illustre Castillan, altéré de souffrances et d'amour, introduisit le nouvel ordre des Prêcheurs, destiné à la science divine et à l'apostolat. Dans cet 1216
ordre, toutes les charges étaient électives, et chaque membre faisait vœu de pauvreté ; à Bologne, où mourut le saint institu- 1221
teur, on lui consacra une urne qui fut travaillée avec tout l'art que surent déployer frère Guillaume, Nicolas de Pise, Nicolas de Bari, Alphonse Lombardi ; plus tard, on lui éleva un temple magnifique.

Quatre ans après l'approbation de son ordre, François réunit le premier chapitre dit *des nattes* (*delle stuoje*), parce qu'il se tint en plein air sous des baraques, où l'on compta cinq mille frères de la seule Italie, et environ cinq cents novices. Leur nombre devint ensuite si considérable que, malgré la perte de la moitié de l'Europe occasionnée par la réforme, on dit qu'à la Révolution française ils s'élevaient à cent quinze mille individus, distribués en sept mille couvents et soumis à des règles diverses.

Les Dominicains eux-mêmes se répandirent rapidement ; à Sienne, en 1219, ils s'établirent dans l'hospice de la Madeleine, jusqu'en 1227, époque où les Malavolti leur donnèrent un terrain pour construire leur magnifique couvent. A Milan, ils occupèrent l'hospice des pèlerins à Saint-Barnabé en 1218, et bien-

(1) *Impugnationis arma secum fratres non deferant nisi pro defensione romanæ ecclesiæ, christianæ fidei, vel etiam terræ ipsorum.* Ch. VII.

tôt ils eurent bâti les églises de Sainte-Marie-Nouvelle à Florence, de Sainte-Marie sur Minerve à Rome, de Saint-Jean et Saint-Paul et de Saint-Nicolas à Venise, de Saint-Dominique à Naples, à Prato, à Pistoie, de Sainte-Catherine à Pise, des Grâces à Milan, et autres, remarquables par leur riche simplicité, et la plupart construites par des frères.

Les deux ordres, dès leur origine, excitèrent l'admiration et la sympathie des hommes les plus éclairés (1), attirant en foule d'illustres et pieux prosélytes. A saint Dominique s'adjoignirent: Nicolas Pulla de Giovenazzo, qui, à peine l'eut-il entendu à Bologne, voulut l'accompagner et le seconder toujours, jusqu'à ce qu'il mourut à Pérouse après avoir accompli beaucoup d'œuvres saintes ; Reynold de Saint-Égide, professeur de droit canonique à Paris ; le médecin Roland de Crémone, qui, de chef de l'école de Bologne, devint professeur de théologie dans celle de Paris ; Moneta, célèbre maître ès arts ; frère Ristoro et frère Sisto, architectes très-distingués ; frère Cavalca, frère Jacques Passavanti, frère Jourdain de Pise, qui furent des premiers prosateurs de l'Italie ; les grands peintres frère Angélique et frère Barthélemy ; puis Vincent de Beauvais l'encyclopédiste ; les cardinaux Hugues Saint-Cher et Henri de Suse, auteurs d'une *Concordance de la Bible* et d'une *Somme dorée* ; enfin saint Thomas d'Aquin, le plus grand philosophe du moyen-âge.

Avec François s'enrôlèrent Pacifique, poëte lauréat, Égidius, prodige de savoir, Jean de Pinna du territoire de Fermo, Jean de Cortone, Benvenuto d'Ancône, qui fut ensuite évêque d'Osimo, et tant d'autres ; plus tard, le grand théologien Scot, le grand mystique saint Bonaventure, Roger Bacon, le restaurateur des sciences expérimentales, prirent l'habit de saint François. Les femmes et les filles les imitent : Marguerite, le scan-

(1) Guitton d'Arezzo écrivait de saint François :

Cieco era il mondo, tu failo visare ;
Lebbroso, hailo mondato ;
Morto, l'hai suscitato ;
Sceso ad inferno, failo al ciel montare.

Aveugle était le monde, et tu lui rends la vue ;
Lépreux, tu l'as purifié ;
Mort, et tu l'as vivifié ;
A l'enfer descendu, dans le ciel fais qu'il monte.

Dante met dans la bouche de saint Thomas et de saint Bonaventure un magnifique éloge des deux ordres, dans les chants X et XI du *Paradis*.

dale de Cortone, devient un miroir de pénitence; Rose de Viterbe, à peine âgée de dix-sept ans, mérite les persécutions de Frédéric II et l'admiration du peuple.

Ces religieux propageaient la paix, et répandaient sur la multitude la rosée de la grâce, sans autre rhétorique qu'une foi inébranlable et universelle, et recourant à tous les moyens qui pouvaient servir à l'édification. Les prédications morales et dogmatiques de quelques-uns d'entre eux, parvenues jusqu'à nous, ne sont évidemment que des tissus d'aride scolastique; il faut donc, pour comprendre leur prodigieuse influence, se rappeler qu'elles avaient pour auxiliaire une parole chaleureuse, et pour auditeurs des gens peu disposés à la critique et pleins de conviction. Pauvres, vivant dans les exercices de la pénitence, amis du peuple et contradicteurs des tyrans, modèles de doctrine et de vertu, les ordres des Mineurs et des Prêcheurs exercèrent la plus grande influence et devinrent le plus ferme soutien du saint-siége. Partout où ils se trouvaient, ils pouvaient confesser, prêcher, et tout curé devait leur céder la chaire de son église. Le peuple les écoutait volontiers, les consultait, et partageait avec eux le pain que lui donnait la Providence; leurs actes d'abstinence et d'abnégation touchaient les hommes, qui reconnaissent l'amour dans le sacrifice et la vertu dans l'amour.

Les hommes doués de qualités supérieures avaient deux moyens de les mettre en lumière: il fallait conquérir, par la violence et la perfidie, une place dans le monde orageux, ou bien lui tourner les épaules, en foulant aux pieds les opinions et la vanité. Les premiers devinrent Ezzelin, Salinguerra, Buoso de Dovara; les autres, François, frère Pacifique, Antoine de Padoue, religieux qui avaient toutes les charges du clergé sans les avantages; bien plus, leur humilité et leur pauvreté faisaient contraste avec les pompes et l'orgueil des ecclésiastiques, une des plaies de la société d'alors, et l'un des plus forts arguments pour les hérétiques.

Cette opposition des caractères se manifeste aussi dans les édifices de l'époque : d'un côté, des châteaux, des forteresses de princes et de barons, épouvante des peuples; de l'autre, des abbayes et des monastères, ouverts aux pèlerins, aux malades, aux âmes qui ont besoin d'aimer, de prier, de soulager les autres. Le sentiment du beau s'associait dans les moines à la bienfaisance et à la dévotion; ils choisissaient donc les situations

où l'âme, après s'être abîmée dans la contemplation de la nature, se relève pour bénir celui qui la créa.

A vingt milles de Florence, dans la romantique vallée de l'Arno supérieur, s'élève, au milieu de magnifiques forêts de sapins, la Vallombreuse, et, sur la hauteur, l'ermitage du Paradisino, d'où la vue plonge dans un immense horizon et va se perdre sur les interminables flots de la Méditerranée. Les moines ne pouvaient choisir un asile plus favorable pour se reposer des tempêtes de la société, et se préparer aux chastes jouissances de la vie intérieure. Si, de ce beau site, on remonte vers les sources de l'Arno pour entrer dans le fertile Casentino, on trouve les Camaldules, retraite de saint Romuald de Ravenne, et berceau d'un autre ordre. Plus haut, sur la croupe des Apennins, la colline des Scali porte l'Ermitage sacré, qui semble inviter l'homme à louer le Seigneur des merveilles qu'il a prodiguées à l'Italie ; de cette élévation, on aperçoit les deux versants qui s'allongent, parés de toutes les richesses d'une splendide nature, pour aller se baigner dans les eaux de l'Adriatique et de la Méditerranée. Après un court trajet, on arrive à l'Alvernia, la pieuse retraite de saint François, située aussi sur la cime du mont, et qui ravirait encore si l'on n'avait pas vu les deux autres. Tels étaient les asiles enchanteurs où se réfugiaient ces naïfs admirateurs de Dieu, qui, alors qu'un sang fraternel inondait le monde, passaient les jours dans la contemplation du beau, dans la recherche du vrai, dans la pratique du bon.

Les nouveaux moines déployèrent leur activité dans une autre mission, qui eut pour objet de combattre les hérétiques par la parole, de les ramener à la foi pure ou de les châtier. En effet, bien que l'Europe, à l'exemple de l'Orient, ne s'égarât point dans les abîmes des subtilités, néanmoins on découvrait parfois des hérétiques, surtout en Italie, et peut-être, depuis les gnostiques et les manichéens, la chaîne des hérésies ne fut-elle jamais interrompue. Vers le milieu du neuvième siècle, Pierre, évêque de Padoue, découvrit dans son diocèse une secte qui discourait sur la Rédemption, et ne fut dissipée que cinquante ans après par l'évêque Gozelin. L'an mille, à Ravenne, un certain Vitgard basait sur Horace, Virgile et Juvénal, je ne sais quelles folles conceptions religieuses. Héribert, le fameux archevêque de Milan, ayant appris que des hérétiques tenaient des conventicules dans le château de Montfort, près d'Asti, cita devant lui le nommé Gérard, l'un des membres de la secte, et l'interrogea sur sa foi :

« Nous tous (répondit-il), nous observons la chasteté bien que « mariés ; nous ne mangeons pas de viande, nous jeûnons stric- « tement, nous lisons tous les jours la Bible, nous prions beau- « coup, et nos *majeurs*, chacun à leur tour, prient jour et nuit. « Les biens sont communs parmi nous, et nous aimons à mourir « dans les peines pour échapper aux châtiments éternels. Nous « croyons au Père, au Fils et au Saint-Esprit, qui ont la faculté « de lier et de délier ; le Père est l'Éternel, en qui et par qui « toutes les choses sont ; le Fils est l'esprit de l'homme, que « Dieu aima ; le Saint-Esprit est l'intelligence des sciences divi- « nes, qui gouverne toutes les choses. Nous ne reconnaissons « pas l'évêque de Rome ni aucun autre, mais un seul qui, « chaque jour, visite nos frères dans tout le monde et les éclaire; « et, lorsqu'il est envoyé par Dieu, c'est auprès de lui qu'il faut « chercher le pardon des péchés (1). » Cette hérésie parut dangereuse à l'évêque, au point qu'il marcha sur Asti avec ses vassaux, s'empara par force des mécréants, et, comme ils refusèrent de se rétracter, il les condamna au feu, supplice qu'ils subirent en martyrs.

Les opinions furent vivement agitées par la lutte de l'empire avec le saint-siége; l'opposition aux papes se résolvait en hérésie et faisait toujours une brèche à l'autorité. Puis l'esprit de controverse, introduit par la logique scolastique et la jurisprudence, entraîna souvent à opposer le sentiment individuel à la croyance commune; ainsi l'on confondit de nouveau les dogmes avec les actes, la question religieuse avec la question sociale.

Pierre Valdo, marchand de Lyon, après avoir vendu ses biens, comme fit plus tard saint François, s'érigea en réformateur des mœurs; mais, loin de soumettre sa volonté à celle de l'Église, il proclamait qu'elle avait dévié de l'Évangile, et qu'il fallait la rappeler à la simplicité primitive; il condamnait le luxe du culte, la richesse des prêtres, la puissance temporelle des papes, et demandait qu'on revînt à l'humble pauvreté des premiers temps. Ses sectateurs s'appelèrent donc Pauvres de Lyon, et *Cathares*, c'est-à-dire purs; ils étaient d'ailleurs si persuadés de ne pas sortir de la vérité qu'ils demandèrent au pontife l'autorisation de prêcher (2). Mais ils ne tardèrent pas à nier l'auto-

(1) LANDULPHI SENIORIS, *Historia Mediolani*, II, 27.

(2) *Multa petebant instantia prædicationis auctoritatem sibi confirmari.* Étienne de Borbon, ap. GIESLER, pag. 510.

rité du pape, le purgatoire, l'invocation des saints et d'autres dogmes fondamentaux; ils réclamèrent la liberté de prêcher, même pour les laïques (1).

Comment se fait-il que, sous un Dieu bon, tant de maux accablent le monde? c'est là un problème qui a tourmenté et tourmentera les penseurs de toutes les générations. Pour le résoudre, les Manichéens supposèrent un autre principe, auteur du mal; mais, bien que vaincus dès le temps de saint Augustin, ils survivaient en Orient, et, sous les noms divers de Patarins, de Bulgares, de Pauliciens, ils se propagèrent en Europe, et d'abord en Lombardie. A Milan, ils eurent pour évêque un certain Marc, qui avait été ordonné en Bulgarie, et dont l'autorité s'étendait sur la Lombardie, la Marche et la Toscane. Un autre chef, du nom de Nicétas, qui parut ensuite en Italie, réprouva cette ordination de la Bulgarie, et Marc reçut de lui celle de la Drungarie, c'est à-dire de Trau (*Tragurium*) dans la Croatie (2).

(1) Le nom de Vaudois ne saurait dériver de Pierre Valdo, puisqu'on le trouve dans un manuscrit de la *Noble leçon* de Cambridge qu'on suppose de l'an 1000, c'est-à-dire d'une époque antérieure à celle où ce Valdo vécut; on y lit en provençal :

Que non vollia maudire, ni jurar, ni mentire,
Ni ahountar, ni ancire, ni prenre de l'autrui,
Ni venjar se de li sio ennemie,
Illi disent quel és Vaudés, et degne de murir.

Peut-être vient-il de l'allemand *wald*, forêt. *Cathare* signie *pur* en grec, et peut-être prirent-ils ce nom à cause de l'innocence prétendue de leur vie. Saint Augustin appelle déjà *Catharistes* les Manichéens, *De hær. Manich.* Les Allemands appellent encore les hérétiques *ketzer*. On les nomma *patarins*, de *pati*, souffrir, parce qu'ils faisaient étalage de pénitence, ou du *Pater*, qui était leur prière de prédilection. On lit dans une constitution de Frédéric II : *In exemplum martyrum, qui pro fide catholica martyria subierunt, Patarenos se nominant, veluti expositos passioni.* Dans les *Assises* de Charles Ier : *Li vice de ceaus son coneu par leur anciens nons, et ne veulent mie qu'ils soient apelé par leur propres nons, mais s'apellent Patalins par aucune excellence, et entendent que Patalins vaut autant comme chose abandonnée à soufrir passion en l'ensemble des martyrs, qui souffrirent torment pour la sainte foy.*

Leurs diverses sectes étaient désignées par une infinité de noms : *Gazares*, *Arnaldistes*, *Joséphins*, *Léonistes*, *Bulgares* (d'où le *bougre* des Français et le *bolgiron* des Lombards), *Circoncis*, *Publicains*, *Insabbasajati*, *Comistes* (ainsi appelés de Côme, dit-on) *Croyants de Milan*, *de Bagnolo*, *de Concorezzo*, *Vanni*, *Fursci*, *Romulari*, *Carantani*, etc.

(2) Tel est le récit de Viguérius, que les protestants regardent comme le restaurateur de l'histoire ecclésiastique. *Biblioth. hist.*, addit. à la deuxième partie,

A Milan, on distinguait les Cathares anciens, venant de la Dalmatie, de la Croatie et de la Bulgarie, dont le nombre s'augmenta beaucoup lorsque Barberousse les favorisait pour contrarier le pape Alexandre ; et les nouveaux, qui, sous le nom de Vaudois, se montrèrent en France vers l'année 1176.

Les Vaudois s'étaient répandus en grand nombre au milieu

pag. 313. Le frère Ranerio Saccone donne aussi pour origine aux églises de France et d'Italie celles de Bulgarie et de Drungarie.

« Lorsque les Vaudois se séparèrent de nous, ils avaient bien peu de dogmes contraires aux nôtres, et peut-être aucun. » BOSSUET, *Hist. des variations*, liv. XI. Et frère Ranerio Saccone : *Cum omnes aliæ sectæ immanitate blasphemiarum in Deum audientibus horrorem inducant, hæc magnam habet speciem pietatis, eo quod coram hominibus juste vivant, et bene omnia de Deo credant, et omnes articulos qui in symbolo continentur observent ; solummodo romanam ecclesiam blasphemant et clerum.* Conrad d'Usperg dit que le pape Luce les condamne pour quelques dogmes et des pratiques superstitieuses. Claude de Seyssel, archevêque de Turin, déclara leur vie irréprochable ; ce que Bossuet qualifie de nouvelle séduction du diable.

Beaucoup d'écrivains ont parlé des Vaudois ; après le retour des rois du Piémont, en 1814, les Vaudois réfugiés dans les vallées subalpines furent menacés de quelques persécutions, et les rois de Prusse et d'Angleterre leur offrirent leur appui. Des voyageurs anglais allèrent alors les visiter, et publièrent divers ouvrages tels que *Authentic details of the Valdenses in Piemont and other countries, with abridged translations of* l'Histoire des Vaudois par Bresse, *and* la Rentrée glorieuse d'Henri Armand : *With the ancient Valdesian catechism ; to which is subjoined original letters, written during a residence among the Vaudois of Piemont and Wurtemberg in* 1825 (Londres).

GILLY, *Narrative of an excursion to the mountains of Piemont in the year* 1823, *and researches among the Vaudois or Waldenses protestants inhabitants of the Cottian Alpes ; with maps.* Ibid., 1820.

JONES, *the History of the christian Church, including the very interesting account of the Waldenses and Albigenses,* 2 vol.

LOWTHEC'S, *Brief observations on the present state of the Waldenses.* 1825.

ACLAND, *A brief sketch of the history and present situation of the Vaudois.* 1826.

ALLIX, *Some remarks upon the ecclesiastical history of the ancient churches of Piedmont.*

Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois. Paris, 1836. Ouvrage au point de vue catholique.

PEYRUN, *Notice sur l'état actuel des églises vaudoises.* Paris, 1822. Il les fait contemporains du christianisme.

A. MUSTON, *Hist. des Vaudois des vallées du Piémont,* 1834.

L'Israël des Alpes, ou les Martyrs vaudois, les fait descendre de Léon, qui, au quatrieme siècle, se sépara du pape Sylvestre, lorsque celui-ci accepta de Constantin des biens temporels.

des Alpes, mais surtout dans le Languedoc, entre le Rhône, la Garonne et la Méditerranée, pays plus civilisé que le reste de la Gaule, où les villes, qui se rappelaient, ou peut-être avaient conservé les débris des institutions municipales romaines, s'étaient constituées en communes, avec une sorte d'égalité entre les marchands et les nobles, toujours favorables au progrès social. Une riche imagination, le goût des arts et des plaisirs délicats, s'étaient donc développés dans cette contrée, où les premiers vers, composés dans les idiomes nouveaux, furent chantés sur la mandoline de l'élégant troubadour, qui parcourait les châteaux en célébrant l'amour et les prouesses, ou bien en lançant les traits de la satire contre les grands et les prêtres. Les hérétiques reçurent le nom d'Albigeois, parce que la persécution dirigée contre eux commença dans la ville d'Alby.

Il est difficile, sous la variété infinie qui est le propre de l'erreur, d'apercevoir leurs dogmes réels, ou de découvrir s'ils avaient un fonds commun. Ils n'eurent point de livre dépositaire de leurs croyances. Réduits aux écrits qui les réfutent et aux historiens qui puisèrent aux sources du crédule vulgaire, nous les voyons accusés des méfaits les plus contradictoires : ils auraient proclamé la création tantôt l'œuvre de Dieu, tantôt celle du démon ; tantôt ils auraient prèché un dieu matériel, tantôt soutenu que le Christ n'était qu'une ombre ; les uns prétendent qu'ils admettaient à la foi tous les mortels, et d'autres qu'ils excluaient les femmes de la félicité éternelle ; ceux-ci veulent qu'ils aient simplifié le culte, et ceux-là qu'ils aient ordonné cent génuflexions par jour ; quelques auteurs leur imputent les voluptés les plus grossières, et d'autres leur font réprouver jusqu'au mariage (1).

(1) Nous avons consulté à ce sujet beaucoup d'ouvrages, divers manuscrits et des procès. Le Crémonais Moneta, homme dissolu, après avoir entendu prêcher à Bologne Réginald d'Orléans, se convertit, et, nommé inquisiteur à Milan en 1220, *tanquam leo rugiens,* se déchaîna contre les hérésies ; il écrivit une *Summa theologica,* gros volume in-folio, édité à Rome par le Père Thomas-Augustin Richino, avec ce titre : *Venerabilis patris Monetæ cremonensis, ordinis Predicatorum, sancto patri Dominico æqualis, adversus Catharos et Valdenses libri quinque.* Saccone, après avoir été cathare pendant dix-sept ans, se convertit et les persécuta comme nous le verrons. Sa *Summa de Catharis et Leonitis, sive Pauperibus de Lugduno* fut inséré dans le *Thesaurus novus anecdotum* des Pères Martène et Durand, Paris, 1717, tome V. Dans cette *Summa,* je trouve mentionné un volume de dix cahiers, dans lequel Jean de Lugio avait déposé ses erreurs. Buonaccorse, autrefois évêque des Cathares à Milan, les réfuta dans

Après avoir repoussé l'autorité pour ne consulter que la raison individuelle, les sectes devaient nécessairement varier à l'infini. Frère Étienne de Belleville raconte que sept évêques de croyances diverses se réunirent dans une cathédrale de Lombardie, à l'effet de se mettre d'accord sur les points de leur foi; mais que, loin de s'entendre, ils se séparèrent en s'excommuniant réciproquement.

Trois sectes dominaient en Lombardie : les Cathares, les Concorésiens, et les Bagnolais. Les Cathares, qui s'appelaient encore Albanais (Albigeois probablement, par corruption), se divisaient en deux fractions : la première avait pour évêque Balansinanza, de Vérone; l'autre Jean de Lugio, de Bergame. Outre les croyances communes que nous avons énumérées, les premiers disaient qu'un ange avait apporté le corps de Jésus-Christ dans le sein de Marie sans qu'elle y eût part; que le Messie était né, avait vécu et souffert, était mort et ressuscité seulement en apparence; que les patriarches avaient été des ministres du démon, et que le monde est éternel. Les autres soutenaient que les créatures avaient été formées, les unes par le bon principe, les autres par le mauvais, mais de toute éternité; que le Créateur, le Rédempteur, les miracles, étaient arrivés dans un autre monde tout à fait différent du nôtre; que Dieu n'est pas tout-puissant, parce qu'il peut être contrarié dans ses œuvres par le principe opposé à lui; que le Christ a pu pécher.

Les Concorésiens (appelés peut-être ainsi de Concorezzo, bourgade près de Monza) admettaient un principe unique : Dieu, croyaient-ils, avait créé les anges et les éléments; mais l'ange rebelle, et devenu démon, forma l'homme et cet univers visible. Le Christ fut de nature angélique. Les Bagnolais (ainsi nommés de Bagnolo, en Piémont, ou de Bagnols, en Povence) voulaient que les âmes eussent été créées par Dieu avant le monde, et qu'elles eussent alors péché; que la sainte Vierge fût un ange.

la *Manifestatio hæreseos Catharorum*, qui se trouve dans le *Spicilegium* du Père d'Achery, tome I, pag. 208, de 1723. Voir aussi dans le susdit *Thesaurus* une *Dissertatio inter Catholicum et Patarinum;* et l'ouvrage de frère Étienne de Belleville, inquisiteur.

Ce point se rattache aux opinions ressuscitées de nos jours sur le communisme; on en a donc parlé beaucoup récemment. Dollinger, dans l'*Histoire ecclésiastique*, l'*Université catholique*, 1847, mars et avril, et une dissertation de Schmidt couronnée par l'Institut de France, méritent surtout de fixer l'attention.

Le Christ, selon eux, avait bien pris un corps humain pour souffrir ; mais, loin de le glorifier, il l'avait au contraire déposé lors de son ascension.

Frère Ranerio Saccone distingue seize Églises de Cathares en Lombardie : une des Albanais, résidant surtout à Vérone, au nombre de 500 ; une autre des Concorésiens, qui, dans toute la Lombardie, se seraient élevés à 1,500 ; celle des Bagnolais, disséminés à Mantoue, à Milan et dans la Romagne, n'excédant pas 200 ; l'Église de la Marche n'en comptait que 100, et pareil nombre celles de Toscane et de Spolète ; 150 environ composaient l'Église de France, résidant à Vérone et dans la Lombardie ; 200, les Églises de Toulouse, d'Alby, de Carcassonne ; 50, celles des Latins et des Grecs à Constantinople, et 500, les autres de l'Esclavonie, de la Romanie, de Philadelphie et de la Bulgarie. Mais ces 4,000, remarque l'auteur, ne représentent que les hommes parfaits ; car les croyants sont sans nombre.

Il semble que la croyance dans les deux principes fût commune à toutes les sectes, et qu'elles attribuaient au mauvais le monde et l'Ancien Testament. S'appuyant sur l'*obedire oportet magis Deo quam hominibus*, ils s'affranchissaient de toute autorité terrestre et ne reconnaissaient ni pape, ni évêques, ni canons ou décrétales, ni domination temporelle des prêtres. L'Église romaine, dans leur opinion, n'était pas une sainte assemblée, mais une réunion perverse. Il fallait rejeter la croyance à la résurrection de la chair, tenir pour ridicule la distinction des péchés en véniels et en mortels, et les miracles pour des prestiges du démon ; on ne devait point adorer la croix, symbole d'opprobre, ni prêter serment dans aucune circonstance, et les magistrats n'avaient pas le droit d'infliger des peines corporelles. Quant aux rites, ils répudiaient l'extrême-onction, le purgatoire, et, par conséquent, les suffrages pour les morts, l'intercession des saints et l'*Ave Maria ;* le consentement des deux parties suffisait pour contracter mariage, sans que la bénédiction fût nécessaire, et le baptême administré aux enfants était sans valeur ; Dieu ne descendait pas dans l'hostie consacrée par un prêtre indigne ; les sacrements ne furent pas institués par le Christ, mais inventés par les hommes.

L'élection des chefs tenait lieu du sacrement de l'ordre. La hiérarchie se composait de quatre degrés : l'évêque, le fils aîné, le fils puîné et le diacre. A l'évêque appartenait de préférence le droit d'imposer les mains, de rompre le pain,

de réciter l'oraison ; à son défaut figurait le fils aîné, sinon le fils puîné ou le diacre, qui pouvait aussi être remplacé par un simple croyant, ou même par une cathare. Les deux fils étaient les coadjuteurs de l'évêque ; ils visitaient les fidèles, et chaque ville avait un diacre pour entendre les petits péchés une fois chaque mois, ce que les Lombards (qui conservèrent la distinction des péchés véniels) appelaient *caregare servitium*. L'évêque, avant de mourir, inaugurait le fils aîné comme son successeur par l'imposition des mains.

Tous les jours, lorsqu'ils se mettaient à table pour les repas en commun, le plus âgé des convives se levait, et, prenant le pain et le vin, il disait : *Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper cum omnibus vobis*, rompait ce pain, le distribuait, et c'était là leur eucharistie. Le jour de la cène du Seigneur, ils faisaient un banquet plus solennel ; le ministre, se plaçant à une table sur laquelle se trouvaient une coupe de vin et un gâteau azyme, disait : « Prions Dieu qu'il nous pardonne nos péchés « par sa miséricorde, et qu'il exauce nos vœux, et récitons sept « fois le *Pater noster* en l'honneur de Dieu et de la très-sainte « Trinité. » Tous s'agenouillaient alors, et, l'oraison terminée, ils se relevaient ; le ministre bénissait le pain et le vin, rompait le pain, donnait à manger et à boire, et le sacrifice était ainsi accompli.

Dans la confession, ils ne rendaient pas un compte détaillé de leurs péchés, mais l'un d'eux récitait, au nom de tous, la formule suivante : « Nous confessons devant Dieu et devant vous que nous avons beaucoup péché en œuvres, en paroles, par la vue, la pensée, etc... » Dans les cas les plus solennels, le pécheur, en présence d'un certain nombre de ses coreligionnaires, l'Évangile sur la poitrine, prononçait ces mots : « Je suis ici devant Dieu et de« vant vous, afin de me confesser et de me déclarer en faute pour « tous les péchés que j'ai commis jusqu'ici, et en recevoir le par« don de vous. » On lui donnait l'absolution en posant l'Évangile sur sa tête. Si un croyant retombait dans le péché, il devait s'en confesser, et recevoir de nouveau l'imposition des mains en particulier. L'imposition des mains, ou *consolation*, ou baptême spirituel, était nécessaire pour remettre le péché mortel, ou communiquer l'Esprit consolateur. Si l'un des *parfaits* imposait les mains à un malade sur le point d'expirer, et récitait l'oraison dominicale, le moribond était certainement sauvé. Ce fut à cause de la *consolation* des Patarins que le quatrième concile de Latran en-

joignait aux catholiques de se confesser au moins une fois l'an.

Frère Ranerio ajoute qu'on demandait au moribond, après lui avoir donné la consolation, s'il voulait être dans le ciel parmi les martyrs ou les confesseurs. Choisissait-il les premiers, on le faisait étrangler par un sicaire soudoyé à cet effet; s'il optait pour les seconds, on ne lui donnait plus à boire ni à manger : atrocités gratuites imputées d'ordinaire par l'ignorance ou la malignité à toutes les congrégations secrètes. Du reste, il n'est pas de méfait dont les Patarins n'aient été accusés : c'étaient des voleurs, des usuriers, surtout des hommes charnels, pratiquant la communauté des femmes, l'adultère et l'inceste à tous les degrés, outrageant la nature, et proclamant que l'individu ne pouvait pécher de l'ombilic au bas du corps, parce que le péché provient du cœur. Mais comment croire à cette immonde sanctification du libertinage, lorsque nous trouvons ailleurs, et même dans les livres de leurs ennemis, qu'ils voyaient un péché jusque dans le commerce marital; qu'ils s'imposaient de pénibles abstinences pour dompter la chair, œuvre du mauvais principe et rebelle à la volonté; qu'ils avaient trois carêmes par an, des jeûnes fréquents, des prières continuelles, et s'abstenaient toujours de viande ou de lait? Saint Bernard, l'implacable investigateur de leurs fautes, a dit : « Rien, en apparence, n'était plus chrétien que leurs discours, et leurs mœurs semblaient pures de toute tache (1). »

Nous n'hésitons pas à rejeter, comme supposées, certaines professions de foi rapportées par leurs antagonistes, d'après lesquelles les initiés renonçaient, non-seulement à toutes les saines croyances de la religion, mais encore à toute morale, à toute pudeur, à toute vertu. Ranerio lui-même, d'abord Patarin, puis le persécuteur impitoyable de la secte, raconte de quelle manière, pour l'initiation, l'évêque interrogeait le néophyte en présence des croyants réunis : « Veux-tu te soumettre à notre

(1) Le dominicain Sandrini, qui put fouiller à son aise dans les archives du Saint-Office en Toscane, et voulut les compulser, s'exprime ainsi : « Malgré « toutes mes recherches dans les procédures dressées par nos frères, je n'ai pas « trouvé que les hérétiques *consolés* se livrassent, en Toscane, à des actes « énormes, ni qu'il se commît parmi eux, surtout entre hommes et femmes, des « excès sensuels; or, si les religieux ne se sont pas tus par modestie, ce qui ne « me paraît pas croyable de la part d'hommes qui faisaient attention à tout, « leurs erreurs étaient plutôt d'intelligence que de sensualité. » Ap. LANZI, *Lezioni di antichità toscane*, XVII.

foi ? » Celui-ci répond affirmativement, s'agenouille, prononce le *Benedicite*, et le ministre répond trois fois : « Dieu te bénisse ! » en s'éloignant de plus en plus de l'initié, qui ajoute : « Priez Dieu de me faire bon chrétien ; » et le ministre réplique : « Dieu soit prié de te faire bon chrétien. »

Il l'interroge ensuite en ces termes : — « Te soumets-tu à Dieu et à l'Évangile ? » — « Oui. »

— « Promets-tu de ne pas manger de chair, d'œufs, de fromage, ni autre chose, sinon d'eau et de bois (c'est-à-dire des poissons et des fruits) ? » — « Oui. »

— « Promets-tu de ne pas mentir ? — De ne pas jurer ? — De ne pas tuer même des veaux ? — De ne point te livrer à des débauches de corps ? — De ne pas aller seul quand tu pourras avoir compagnie ? — De ne point manger seul quand du pourras avoir des commensaux ? — De ne pas coucher sans caleçon ni chemise ? — De ne jamais renoncer à la foi par crainte du feu, de l'eau ou de tout autre supplice ? » Quand le néophyte avait répondu à chaque demande, toute l'assemblée se mettait à genoux ; le prêtre posait sur le novice le livre des Évangiles, et lisait le commencement de celui de saint Jean, puis le baisait trois fois. Ainsi faisaient tous les autres, qui se donnaient l'un à l'autre le baiser de paix ; on mettait alors au cou de l'initié un fil de laine et de lin qui ne devait jamais s'enlever.

Le tort le plus grave, et le plus généralement reproché aux Patarins, est l'obstination ; en effet, au milieu des massacres, des tourments, en présence d'une mort ignominieuse, loin de se convertir, ils s'endurcissaient davantage, protestaient de leur innocence, expiraient en chantant les louanges du Seigneur, avec l'espérance de se réunir bientôt dans son sein. En Lombardie, on a conservé le souvenir d'une jeune fille dont l'âge et la beauté inspiraient à tous une si grande compassion qu'on résolut de la sauver ; on la fit donc assister au supplice de son père, de sa mère, de ses frères, condamnés à être brûlés, dans l'espoir que la terreur déterminerait sa conversion ; inutile précaution : après avoir enduré quelques moments ce spectacle atroce, elle s'arracha des bras des bourreaux et courut se précipiter dans les flammes, pour confondre son dernier soupir avec celui de ses parents (1).

Le plus grave danger de ces hérésies, c'était la guerre qu'elles

(1) MONETÆ *Summa*.

faisaient à l'Église extérieure ; car elles ébranlaient les dogmes inhérents à l'unité du sacerdoce pour constituer des sociétés religieuses spéciales. Leurs attaques, d'ailleurs, ne trouvaient que trop d'aliments dans le désordre du clergé, dont les prédicateurs et les poëtes s'accordent à attester la dépravation.

L'Église, dans le principe, opposa aux erreurs les remèdes qu'il lui convient d'employer : réformer ses membres d'abord, puis avertir ou excommunier les dissidents, dernière tâche qu'elle confia surtout aux nouveaux moines ; ensuite elle eut recours à des moyens mondains et au bras séculier. La société païenne, comme l'attestent, sans citer d'autres preuves, des milliers de martyrs, ne tolérait point les religions diverses. Les Pères de l'Église proclamèrent la liberté des croyances jusqu'à ce que la leur fût persécutée ; mais, dès qu'ils virent, une fois son triomphe assuré, que les hérétiques troublaient la religion chrétienne, ils crurent, à l'effet de prévenir la séduction, que la répression des erreurs était un droit et une puissance légitimes. Si l'Église est l'unique dépositaire et l'interprète de la vérité, la source unique du salut, ne doit-elle pas s'opposer par tous les moyens à la propagation de l'erreur ? Les empereurs chrétiens de Rome, se rappelant qu'ils réunissaient en eux les deux pouvoirs comme chefs de l'État et pontifes suprêmes, s'imaginèrent que la loi devait protéger les croyances et le culte, de même qu'elle protégeait les biens et la personne ; dans ce but, ils publièrent un grand nombre de décrets (1) et prononcèrent diverses peines, mais rarement la peine de mort, parce que les évêques la repoussaient : ces prélats décidaient si une opinion était hérétique ; la connaissance du fait et la sentence regardaient le magistrat séculier.

Telle fut la marche suivie au déclin de l'Empire occidental, et c'est ainsi que l'Orient continua de procéder ; mais, parmi nous, après l'invasion, s'il arrivait de punir un transgresseur des lois ecclésiastiques, les évêques usaient de cette autorité, à la fois spirituelle et séculière, que nous leur avons vu attribuer. Parfois encore l'hérésie, étant considérée comme une désobéissance politique, on avait recours à la force, ainsi que nous l'avons raconté d'Héribert, archevêque de Milan.

(1) Constantin en publia deux contre les hérétiques ; un fut publié par Valentinien I, deux par Gratien, quinze par Théodose I, trois par Valentinien II, douze par Arcadius, dix-huit par Honorius, dix par Théodose II, et trois par Valentinien III, tous insérés dans le code Justinien.

Lorsque le droit romain fut ressuscité, il fournit des armes aux persécutions contre les mécréants, tout aussi bien qu'à la tyrannie; car on oubliait que la loi d'amour avait aboli cette farouche légalité. Othon III mettait les Gazares et les Patarins au ban de l'empire et les condamnait à de graves châtiments. Frédéric Barberousse, dans le congrès qu'il tint à Vérone avec le pape Luce III, enjoignit aux évêques d'informer contre les personnes suspectes d'hérésie, et d'établir quatre catégories : les accusés, les convaincus, les repentants et les relaps; les convaincus d'hérésie devaient être dépouillés de leurs bénéfices, s'ils étaient religieux, et abandonnés au bras séculier; on obligeait les suspects à se justifier, mais, en cas de rechute, ils subissaient un châtiment immédiat. Effrayé de voir les Vaudois s'étendre au milieu des Alpes, Jacques, évêque de Turin, résolut d'avoir recours au bras séculier pour les réprimer, et Othon IV lui donna pleine faculté de les expulser de son diocèse (1). Frédéric II fulmina des peines temporelles contre les hérétiques, et les reproduisit à Padoue dans quatre édits, où, « faisant usage de l'épée que Dieu lui a remise contre les ennemis de la foi, » il veut que les nombreux hérétiques dont la Lombardie est particulièrement infestée, soient arrêtés par les évêques et livrés aux flammes vengeresses, ou privés de la langue (2).

(1) *Late patet Dei clementia, qui, pulso infidelitatis errore, veritatem fidei suis fidelibus patefecit; justus enim ex fide vivit, qui vero non credit, jam judicatus est. Nos igitur, qui gratiam fidei in vanum non recipimus, omnes non recte credentes, qui lumen fidei catholicæ hæretica pravitate in imperio nostro conantur exstinguere, imperiali volumus severitate puniri, et a consortio fidelium per totum imperium separari; præsentium tibi auctoritate mandantes, quatenus hæreticos Valdenses et omnes qui in Taurinensi diœcesi zizaniam seminant falsitatis, et fidem catholicam alicujus erroris seu pravitatis doctrina impugnant, a toto Taurinensi episcopatu imperiali auctoritate expellas; licentiam enim, auctoritatem omnimodam, et plenam tibi conferimus potestatem, ut, per tuæ studium sollicitudinis, Taurinensis episcopatûs area ventiletur, et omnis pravitas, quæ fidei catholicæ contradicit, penitus expurgetur.* Ap. GIOFFREDO, Histoire des Alpes maritimes en 1209.

(2) Le professeur Hoffer a publié à Monaco (*Kaiser Friedrich II, ein Beytrag, etc.*, 1844) quelques nouvelles lettres de Frédéric II, parmi lesquelles se trouve la suivante, adressée au pape Grégoire IX, et relative aux poursuites à diriger contre les hérétiques :

Cœlestis altitudo consilii, quæ mirabiliter in sua sapientia cuncta disposuit, non immerito sacerdotii dignitatem et regni fastigium ad mundi regimen sublimavit, uni spiritualis et alteri materialis conferens gladii potestatem, ut hominum ac dierum excrescente malitia, et humanis mentibus diversarum superstitionum er-

C'est la première loi de mort contre les mécréants; puis, dans les *Constitutions du royaume de Sicile* (1), le même empereur en

roribus inquinatis, uterque justitiæ gladius ad correctionem errorum in medio surgeret, et dignam pro meritis in auctores scelerum exerceret ultionem... Quia igitur ex apostolicæ provisionis instantia, qua tenemini ad extirpandam hæreticam pravitatem, potentiam nostram ad ejusdem hæresis exterminium precibus et monitionibus excitatis; ecce ad vocem virtutis vestræ, zelo fidei quo tenemur ad fovendam ecclesiasticam unitatem gratanter assurgimus, beneplacitis vestris devotis affectibus concurrentes, illam diligentiam et sollicitudinem impensuri ad evellendum et dissipandum de prædictis civitatibus pestem hæreticæ pravitatis, ut auctore Deo, cui gratum inde obsequium præstare confidimus, ac vestris coadjuvantibus meritis, nullum in eis vestigium supersit erroris, ac finitimas et remotas quascumque fama partes attigerit, inflicta pœna perterreat, et omnibus innotescat nos ardenti voto zelare pacem Ecclesiæ, et adversus hostes fidei ad gloriam et honorem matris Ecclesiæ ultore gladio potenter accingi. Dat. Tarenti XXVIII *febr. indict.* IV.

Dans une autre lettre, le même Frédéric insiste avec une nouvelle ferveur pour la répression des hérétiques : *Ut regi regum, de cujus nutu feliciter imperamus, quanto per eum hominibus majora recipimus, tanto magnificentius et devotius obsequamur, et obedientis filii mater Ecclesia videat devotionem ex opere pro statu fidei christianæ, cujus sumus, tamquam catholicus imperator, præcipui defensores, novum opus assumpsimus ad extirpandam de regno nostro hæreticam pravitatem, quæ latenter irrepit et tacite contra fidem. Cum enim ad nostram audientiam pervenisset, quod, sicut multorum tenet manifesta suspicio, partes aliquas regni nostri contagium hæreticæ pestis invaserit, et in locis quibusdam occulte latitant erroris hujusmodi semina rediviva, quorum credidimus per pœnas debitas extirpasse radices, incendio traditis, quos evidens criminis participium arguebat, providimus ut per singulas regiones justitiarias cum aliquo venerabili prælato de talium statu diligenter inquirant, et præsertim in locis, in quibus suspicio sit hæreticos latitare, omni sollicitudine discutiant veritatem. Quidquid autem invenerint, fideliter redactum in scriptis, sub amborum testimonio serenitati nostræ significent, ut per eos instructi, ne processu temporis illic hæreticorum germina pullulent, ubi fundare studemus fidei firmamentum, contra hæreticos, et fautores eorum, si qui fuerint, animadversione debita insurgamus. Quia vero supradicta vellemus per Italiam et Imperium exsequi ut sub felicibus temporibus nostris exaltetur status fidei christianæ, et ut principes alii super his Cæsarem imitentur; rogamus beatitudinem vestram quatenus ad vos, quem spectat relevare christianæ religionis incommodum, ad tam pium opus et officii vestri debitum exsequendum diligentem operam assumatis, nostrum si placet efficaciter coadjuvandum propositum, ut de utriusque sententia gladii, quorum de cœlesti provisione vobis ac nobis est collata potentia, subsidium non dedignatur alternum, hæreticorum insania feriatur, qui in contemptum divinæ potentiæ extra matrem Ecclesiam de perverso dogmate sibi gloriam arroganter assumunt. Messinæ,* XV *jul. indict.* VI.

(1) *Constitutio Inconsutilem; Const. De receptoribus*, liv. I. — Une lettre du pape Honorius III aux cités lombardes, 1226 (RAYNALDI, *ad an.*, n° 26), dit

fit une autre, en se plaignant de ce que les Patarins, de la Lombardie, où se trouvait leur foyer principal, eussent pénétré en grand nombre à Rome et même jusque dans la Sicile ; il envoya donc, pour les persécuter, l'archevêque de Reggio et le maréchal Richard de Principato.

D'après l'exemple et l'autorité des décrets impériaux, les villes firent des statuts contre les hérétiques. Le sénateur de Rome jurait, sous peine de deux cents marcs d'argent, de ne pas user d'indulgence envers les Patarins ; Milan décréta que *toute personne pouvait à sa volonté arrêter des hérétiques, qu'on devait abattre les maisons dans lesquelles ils seraient trouvés, et saisir les biens que lesdites maisons renfermeraient* (1). L'archevêque Henri Settala, alors inquisiteur, *jugulavit hæreses*, comme le dit son épitaphe ; mais les citoyens le chassèrent. On voit encore à Milan la statue équestre du podestat Oldrad de Trezzeno, loué dans l'inscription parce que *Catharos ut debuit uxit* (2).

Ces mesures violentes n'arrêtèrent pas les hérétiques, qui, de Toulouse, Rome des Patarins, envoyaient partout des missionnaires. Les armes spirituelles reconnues impuissantes, Henri, cardinal évêque d'Albano, eut recours au bras laïque, se mit à la tête d'une armée pour extirper l'erreur, et promena le fer et la flamme dans le Languedoc.

Innocent III, à peine nommé pape, résolut d'arracher ces épines de la vigne du Seigneur, et il envoya des moines prêcher en exhortant les princes à les seconder ; lorsque Régnier et Guy 1205
avaient excommunié quelqu'un, les seigneurs devaient confisquer ses biens, le bannir et faire pire à quiconque résistait. Telle fut l'origine de la croisade contre les Albigeois, que nous n'avons pas à raconter ici ; il faut dire pourtant que, sous l'apparence religieuse, se débattait la question de la nationalité, puisque la France, pour obtenir cette unité que tant d'individus souhaitent à l'Italie même au prix des plus grands sacrifices,

« que l'empereur s'est plaint à lui de ce qu'elles l'avaient empêché de procéder contre l'hérésie comme il l'avait résolu. »

(1) Raynaldi, *ad* 1231. — Corio, part. II, f. 72.

(2) Pour *ussit :* elle se trouve dans la Place des Marchands. Mais le moine Galvano Fiamma, chroniqueur de sens droit, dit : *In marmore super equum residens sculptus fuit, quod magnum vituperium fuit.* Frizi, dans les *Mem. di Monza*, II, 101, cite les statuts de l'archevêque Léon de Perego et de l'archiprêtre de Monza contre les hérétiques.

voulut soumettre la Provence et le Languedoc, dont le caractère romain répugnait aux institutions germaniques, qui avaient
1208 prévalu dans les contrées du nord. L'expédition fut accompagnée de toutes les horreurs des guerres civiles ; mais les adulateurs du pouvoir séculier pouvaient seuls en rejeter toute la faute sur le pape et la religion.

L'histoire a mis désormais hors de doute qu'Innocent, mal informé sur les iniquités commises des deux côtés, n'avait jamais cessé de prêcher la paix et la modération, et qu'il envoya, après la victoire, comme légat *à latere*, le cardinal Pierre de Bénévent, pour réconcilier les excommuniés avec l'Église, et constituer Toulouse en république indépendante, pourvu qu'elle se convertît ; il releva de l'anathème les chefs de l'insurrection, prodigua les consolations au fils de Raymond de Toulouse, lui assigna le comtat Venaissin, Beaucaire, la Provence, et lui répétait : « Aie patience jusqu'au nouveau concile. »

La lutte, sous ses successeurs, se poursuivit avec la férocité des guerres nationales, jusqu'à ce que la Provence resta soumise au roi de France. Ce roi, qui était saint Louis, voulut soumettre sa nouvelle conquête aux lois ordinaires de son royaume contre l'hérésie ; or, dans la France, l'hérésie, selon le droit commun, était considérée comme un délit contre l'État, et punie du feu.
1213 Romain, archevêque de Saint-Ange, pour en obtenir l'extirpation, réunit un concile, qui décida que les évêques désigneraient dans chaque paroisse un prêtre avec deux ou trois laïques, auxquels on ferait jurer d'*inquisire* les hérétiques et de les dénoncer aux magistrats ; quiconque leur donnerait asile serait puni, et l'on détruirait la maison dans laquelle on en surprendrait quelqu'un.

Telle est l'origine du tribunal de l'*inquisition*, espèce de cour martiale dans un pays bouleversé par une longue guerre, et qui voyait renaître sans cesse les soulèvements mal réprimés. Substituée aux massacres précédents et à des tribunaux sans droit de grâce, l'inquisition était dirigée par des ecclésiastiques, gens plus éclairés et moins féroces : avant de procéder, elle avertissait deux fois, n'arrêtait que les obstinés et les relaps, acceptait le repentir et se contentait souvent de châtiments moraux ; elle sauva donc beaucoup de personnes que les tribunaux séculiers auraient condamnées. Grégoire IX lui donna plus tard une
1233 organisation régulière, en enlevant les poursuites aux évêques pour les confier aux frères prêcheurs.

Le pouvoir de l'inquisition s'étendait sur tous les laïques, sans excepter les gouvernants, et même sur le bas clergé. Arrivé dans une ville, l'inquisiteur en donnait avis aux magistrats, avec invitation de se rendre auprès de lui, et le chef jurait aussitôt de faire exécuter les décrets contre les hérétiques, de l'aider à les découvrir et à les arrêter. Si quelque agent du prince désobéissait, l'inquisiteur pouvait le suspendre, l'excommunier, et mettre la ville en interdit. Les dénonciations n'étaient suivies d'effet que dans le cas où le coupable ne se présentait pas volontairement; le terme expiré, il était cité, et l'on interrogeait les témoins avec l'assistance du greffier et de deux ecclésiastiques. Si l'instruction préparatoire était défavorable, les inquisiteurs ordonnaient l'arrestation du coupable, qui ne pouvait être protégé ni par les priviléges ni par les asiles. Une fois arrêté, personne ne communiquait avec lui, on faisait une perquisition dans sa maison, et ses biens étaient séquestrés.

Selon le droit germanique, tout homme libre était tenu d'intervenir au jugement et à la sentence. Les preuves de Dieu étaient pour le peuple une occasion de se réunir; le seigneur féodal convoquait les vassaux pour rendre justice, et la nature des juges et du jugement entraînait une procédure très-simple. Mais, dans les pays d'origine romaine, on connaissait les lois anciennes, un grand nombre d'affaires s'instruisaient par écrit, et le jugement même s'écrivait; néanmoins on ne songeait pas encore à cacher les témoins au prévenu, ni à le priver des moyens de défense autorisés d'ordinaire dans les questions de moindre importance, les civiles par exemple.

Une constitution de Célestin III et d'Innocent III, rapportée dans le *Droit canonique* (1), distingue les procédures pour accusation selon le code romain, pour dénonciation et pour inquisition; mais, dans toutes, les témoignages sont publics, la défense et le débat, admis. Les hérétiques, jugés selon la loi canonique, bien qu'ils ne comparussent pas devant leurs pairs, pouvaient donc connaître les témoins et l'accusateur, avoir un conseil et des débats publics. Boniface VIII affranchit les inquisiteurs de ces formes salutaires, toutes les fois qu'elles pourraient entraîner un danger pour les témoins (2); Innocent VI, en déclarant que ce danger peut toujours se présumer, généralisa l'exception,

(1) Chap. XXXI, *De simonia*; chap. XXIV, *De accusationibus.*

(2) Chap. fin., *De hæreticis.*

et c'est ainsi que naquit la procédure secrète, malgré l'opposition des légistes, de la noblesse et des hommes qui se trouvaient exposés à l'arbitraire. La discussion publique supprimée, les juges n'eurent plus les moyens d'acquérir une conviction intime : la conscience fut soumise à des règles arithmétiques ; on inventa une conviction légale différente de la conviction morale, on fractionna les preuves, et l'on finit par introduire les procédés arbitraires, dont les temps modernes ont donné tant d'exemples.

La procédure des premiers tribunaux de l'inquisition, comme le démontre l'histoire, fut beaucoup plus conforme à l'équité. Dans les gouvernements théocratiques, comme dans ceux du moyen âge, la religion se confond avec la politique ; l'hérésie était donc justiciable du bras séculier. D'autre part, les individus renvoyés devant les tribunaux de l'inquisition étaient poursuivis pour d'autres crimes contre les principes constitutifs de la société, c'est-à-dire la famille, la propriété, l'honneur, et ces crimes, on les punirait également aujourd'hui ; mais il est difficile de savoir, comme dans tous les procès secrets, s'ils étaient coupables ou non des méfaits qu'on leur imputait. Un tribunal établi, pouvait-on espérer qu'il n'imiterait pas les autres tribunaux de son temps ? L'inquisition renouvela donc toutes les cruautés des procès de Rome païenne, la torture et les supplices barbares, sans oublier les interrogatoires captieux.

Les vrais chrétiens se rappellent avec épouvante l'inquisition à cause des reproches qu'elle a valus à la religion, et parce qu'elle a paru justifier les plus graves inculpations ; mais, outre qu'elle fut en réalité, et par rapport au temps, moins terrible qu'on ne l'a faite, elle se proposait du moins un but moral, à la différence des institutions modernes, au nom desquelles on procède et l'on châtie dans l'intérêt d'un prince ou pour maintenir une domination constituée sur la force. Si elle restreignait la pensée, elle le faisait ou croyait le faire pour le salut des âmes, et non pour le seul avantage d'un pouvoir dominant ; n'est-il pas vrai, d'ailleurs, que ce terrible épouvantail n'a point empêché la venue des grands et libres penseurs ?

L'Église, du reste, n'approuva jamais, en concile du moins, une pareille institution, quoique, loin de montrer qu'elle en avait horreur, elle s'en soit servie comme d'un moyen de légitime défense et d'une ressource contre des maux très-graves. En outre, il ne faut pas la confondre avec l'inquisition espagnole,

indépendante et féroce, instrument d'une vengeance nationale, puisqu'elle persécutait dans les Maures, non-seulement les ennemis de la religion, mais encore les conquérants étrangers, contre lesquels l'Espagne avait combattu huit siècles. La congrégation du saint-office à Rome, composée de six cardinaux et fondée par Paul III en 1542, ne versa point de sang (1), bien qu'elle fonctionnât dans une époque où l'on brûlait des hommes en France, en Portugal, en Angleterre. Voilà pourquoi, dans le seizième siècle, nous verrons les peuples repousser même par les armes l'inquisition espagnole, tandis qu'ils demandaient celle de Rome.

Dans les premiers temps, l'inquisition, même en dehors du Languedoc, ne manqua point d'occupation, et les hérésies, de formes diverses, pullulèrent en Italie; néanmoins le voisinage du pape et son titre de prince temporel habituaient à leur résister. Dans les conflits des Guelfes et des Gibelins, on passait vite, et la transition est facile, du pouvoir temporel au pouvoir spirituel pour mettre en discussion l'autorité pontificale. Les communes avaient conquis leur liberté sur les évêques, dont l'influence morale avait diminué; les pontifes, dans beaucoup de lettres, s'en plaignirent aux républiques italiennes, qui exercèrent souvent des actes de violence contre les biens et les personnes des évêques (2).

Vers la fin du douzième siècle, Orvieto était rempli de manichéens, introduits par le Florentin Diotisalvi et par un certain Girard de Marsano; ils prétendaient que le sacrement de l'eucharistie ne signifiait rien, que le baptême n'était pas nécessaire pour le salut, et qu'il ne fallait point venir en aide aux morts par l'aumône et la prière. Après l'expulsion de ces deux mécréants, parurent Melita et Giulita, dont l'aspect de sainteté séduisit beaucoup d'hommes et de femmes, jusqu'à ce que l'évêque, avec le conseil des chanoines, des juges et autres, punît de l'exil et de la mort un grand nombre d'hérétiques. Un certain Pierre Lombard se rendit de Viterbe dans cette ville, et Innocent III envoya contre lui Pierre de Parenzo, noble romain; reçu

(1) Bergier, *Dict. théolog*, au mot *Inquisition*. Les encyclopédistes reprochaient à l'inquisition espagnole d'avoir commis des abus « dans l'exercice d'une juridiction, dans laquelle les Italiens, ses inventeurs, usèrent de tant de clémence. »

(2) Pour citer un exemple entre cent, les Trévisans, en 1220, ravagèrent les diocèses de Ceneda, de Feltre et de Bellune; ils tuèrent l'évêque du dernier.

avec des branches d'olivier et de palmier, cet émissaire interdit les combats que se livraient les habitants pendant le carnaval, et qui finissaient par du sang; mais, comme les hérétiques poussaient à la désobéissance, une rixe violente s'engagea le premier jour du carême, et Pierre fit abattre les tours d'où les grands avaient maltraité le peuple, sans négliger de prendre de bonnes mesures. De retour à Rome, le pape lui demanda s'il avait bien exécuté ses ordres : — « Si bien que les hérétiques menacent mes jours. — Retourne donc les combattre avec persévérance, car ils ne peuvent tuer que ton corps, et s'ils te massacrent, je t'absous de tous tes péchés. » Pierre, après avoir fait son testament et pris congé de sa famille désolée, alla poursuivre sa mission (1).

Innocent se rendit lui-même à Viterbe pour réprimer les nombreux manichéens de cette ville; il adressa de vifs reproches aux citoyens pour avoir choisi leurs consuls parmi ces hérétiques, et leur enjoignit de livrer au bras séculier tous ceux qu'ils trouveraient sur le patrimoine de saint Pierre, afin de les châtier et d'en partager les biens entre le délateur, la commune et le tribunal (2). D'autres hérétiques sont mentionnés à Volterra, et les inquisiteurs, malgré l'évêque, démolirent à Montieri les maisons de quelques-uns (3). En 1193, l'évêque de Worms, légat de l'empereur de Henri VI, venu à Prato, fit détruire des maisons et ravager des terres de Patarins, avec défense sévère de leur donner aide et conseil, ou de lui faire obstacle à lui-même quand il voudrait les incarcérer (4). Grégoire IX, en qualité de souverain de Rome, publia des lois sévères contre les Cathares, les Patarins et les novateurs quelconques, voulant qu'ils fussent condamnés au feu, ou, s'ils se convertissaient, à une prison perpétuelle; et malheur à qui leur donnerait asile ou ne les dénoncerait pas! Beaucoup, en effet, furent brûlés et beaucoup enfermés, pour faire pénitence, dans les monastères de Mont-Cassin et de la Cava.

Le comte Egidio de Cortenova, dans le Bergamasque, donnait asile aux hérétiques; sur les instances d'Innocent IV, il fut attaqué, et son château détruit. Brescia en comptait un grand

(1) **Bolland**, tom. X, *Vita s. Petr. Parmens.*

(2) *Regesta*, num. 123, 124, et p. 130, liv. x.

(3) **Giachi**, *App. alle Ricerche storiche di Volterra.*

(4) *Archivio dipl. fiorentino.*

nombre, mais si audacieux qu'ils lançaient des torches ardentes du haut des tours et excommuniaient l'Église romaine. Le pape Honorius III envoya contre eux l'évêque de Rimini, qui renversa 1225
plusieurs églises souillées par eux, et les tours des Gambara, des Ugoni, des Oriani, des Botazzi. Le podestat Raymond Zoccola en fit brûler d'autres à Florence, et frère Jean de Schio, soixante à Vérone en trois jours, immédiatement après la paix de Paquara. On en trouvait encore dans le royaume, et c'est pro- 1233
bablement comme protestation contre leurs prédications qu'un ermite calabrais parcourait le pays en criant dans le dialecte local : *Benedittu laudatu e santificatu lu Patre ; benedittu, laudatu e santificatu lu Fillu ; benedittu, laudatu e santificatu lu Spiritu Santu* (1). Yvon de Narbonne écrivait à Gérard, archevêque de Bordeaux, qu'en voyageant en Italie, il s'était fait passer pour Cathare, ce qui lui avait procuré dans toutes les villes un accueil excellent ; à Clemona, ville célèbre du Frioul, ajoutait-il, les Patarins m'ont fait boire des vins exquis et régalé de toutes sortes de friandises (2). Leur évêque, du nom de Pierre Gallo, convaincu de fornication, fut chassé de son siége et de la société de ses coreligionnaires.

Un adversaire redoutable de l'erreur fut Antoine de Padoue, 1195 — 1231
natif de Lisbonne, Italien par la résidence ; il obtint des Padouans qu'ils fissent remise de leurs créances aux débiteurs sans reproches, et, au nom de la religion et de la liberté humaine, il protesta contre Ezzelin, qui disait avoir plus peur des frères mineurs que de toute autre personne au monde. A Rimini surtout, il combattit les hérétiques par la parole et les miracles, puisqu'une fois les hommes négligeant de lui prêter attention, on vit les poissons venir sur l'eau de la Mareschia et l'écouter la bouche ouverte ; un autre jour une jument, qui n'avait rien mangé depuis longtemps, s'agenouilla devant l'hostie consacrée, bien que son maître, patarin, lui offrît sa provende d'avoine. Grégoire IX le proclama l'arche des deux Testaments, l'armoire des divines Écritures, et les peuples, le thaumaturge, le saint ; les arts, pour orner le temple qu'on lui éleva, parurent ressusciter à l'envi.

Saint Thomas d'Aquin fut appelé le marteau des hérétiques, et saint Bonaventure ne déploya pas moins de zèle. En Toscane, l'évêque Paternon avait fait une foule de prosélytes. Grégoire IX

(1) Ricardi S. Germani, *Chron. ad ann.* 1232.
(2) Matthieu Paris, *a.* 1243.

avait ordonné à frère Jean de Salerne, compagnon de saint Do-
1228 minique et à d'autres de procéder juridiquement contre lui; Paternon abjura, mais il revint bientôt à ses premières erreurs, et la puissance de ses sectaires lui assurait l'impunité. Lorsque la prudence lui fit changer de pays, il fut remplacé dans ses fonctions par Torsello, ensuite par Brunetto, enfin par Jacques de Montefiascone qui, avec un certain Marchisiano et un Farnèse, avait été d'abord ministre de cet évêque.

Le premier inquisiteur dominicain établi régulièrement à Florence fut frère Roger Calcagni, avec le droit d'avoir un tribunal dans le couvent. Dans le premier procès, qui date de 1243, il cita un grand nombre de Patarins; outre les peines pécuniaires et la censure dont on menaçait les opiniâtres, le pape avait enjoint à la seigneurie de remettre les coupables dans les mains des ecclésiastiques. Des hérétiques avaient pour chefs Baron de Barone et Pulce de Pulce, appuyés par la faction impériale et secondés par Ghérard Cavriani et sa famille, par Chiaro de Manetto, comte de Lingraccio, Uguccione de Cavalcante, les Saraceni, les Malpresa, et par un grand nombre de femmes, parmi lesquelles on comptait Theodora Pulce, Aldobrandesca, Contrelda, Ubaldina et autres, qui étaient toujours les premières à donner l'impulsion aux collectes ouvertes en faveur des pauvres et des prédicants. Les réunions se tenaient dans les maisons des barons, qui, comme dépendants de l'empereur, étaient exempts de juridiction communale. Roger, néanmoins, fit emprisonner quelques hérétiques; mais les barons les ayant remis en liberté, le pape exhorta la seigneurie à faire exécuter les lois, et leur envoya le moine Pierre de Vérone pour les seconder.

Ce missionnaire déploya un grand zèle; la place de Sainte-Marie-Nouvelle était trop étroite pour contenir la foule qui venait l'entendre, si bien que, sur ses instances, la seigneurie dut la faire agrandir. La compagnie des *Laudesi*, instituée par lui, chantait les louanges (*laudes*) de Marie et du saint-sacrement,
1244 pour compenser les outrages qu'ils recevaient des Patarins. Il organisa une compagnie de nobles pour monter la garde au couvent des dominicains, et une autre pour exécuter les décrets de l'ordre; de là sortit la milice sacrée des capitaines de Sainte-Marie (1). Les procès et les exécutions augmentèrent alors,

(1) Florence conserve de nombreux souvenirs de ces faits. Sur la façade de l'office du Bigallo, en face de Saint-Jean, deux fresques de Taddeo Gaddi repré-

malgré les appels à l'empire et l'opposition des seigneurs, qui les déclaraient inhumains et contraires à la loi. Le podestat Pace de Pesannola, de Bergame, ayant entrepris de défendre les Patarins et protesté contre les sentences, les inquisiteurs l'interdirent avec solennité; de là naquit une lutte, les églises furent 1255
profanées, et le sang de nombreuses victimes souilla le Trebbio, la Croce, la place Sainte-Félicité, jusqu'au moment où les catholiques l'emportèrent.

Après avoir fait preuve de tant de zèle, Pierre alla continuer sa mission parmi les Crémonais et les Milanais, qui, exaspérés par des combats malheureux contre Frédéric II, blasphémaient le ciel, insultaient aux rites et suspendaient le crucifix la tête en bas. Il commença la persécution; mais Étienne des Confalonieri d'Agliate et Manfred d'Olirone conjurèrent contre lui, et le firent tuer pendant qu'il allait de Milan à Côme; couvert de blessures, il trempa son doigt dans son propre sang, écrivit *Credo* sur la terre, et rendit le dernier soupir. Les Patarins 1252
avaient traité de même frère Roland de Crémone sur la place de Plaisance, au moment où il prêchait; Pierre d'Arcagnano, frère mineur, fut égorgé à Milan près de Brera, à l'instigation de Manfred de Sesto, chef des Patarins lombards avec Robert Patta de Giussano; frère Pagano de Lecco eut le même sort avec ses compagnons tandis qu'il allait établir l'inquisition dans la Valteline; d'autres encore périrent assassinés. En 1279, les inquisiteurs ayant condamné au feu, à Parme, une femme nommée Tedesco, les citoyens se soulevèrent, saccagèrent le couvent des dominicains, dont quelques-uns furent blessés, et les moines partirent la croix à leur tête; mais le podestat, les anciens et les chanoines les suivirent et les décidèrent à revenir, en leur promettant de réparer leurs pertes et de punir les offenseurs (1).

A Pierre de Vérone, vénéré aussitôt sous le nom de Pierre

sentent saint Pierre, martyr, au moment où il donne à douze nobles florentins l'étendard blanc avec la croix rouge pour la défense de la foi. Saint Pierre fut enseveli à Saint-Eustorge, à Milan, avec cette épitaphe composée par saint Thomas d'Aquin :

Præco, lucerna, pugil Christi, populi fideique,
Hic silet, hic tegitur, jacet hic mactatus inique;
Vox ovibus dulcis, gratissima lux animorum,
Et verbi gladius, gladio cecidit Catharorum, etc.

(1) *Chron. parmense*, dans les Rer. it. Script. IX.

1259 Martyr, succéda frère Ranerio Saccone, qui rasa la *Gatta*, lieu de réunion des hérétiques, et fit brûler les cadavres de deux de leurs évêques, Didier et Nazaire, pour lesquels ils avaient une grande vénération. Son zèle ne se ralentit point jusqu'au moment où Martin Torriano le fit chasser.

Malgré ces rigueurs, Milan fut loin d'être purgé. Une certaine Guillemine, qu'on disait originaire de Bohême et de race royale, fit grand bruit dans cette ville : elle proclamait que le Saint-Esprit s'était incarné en elle; que l'archange Raphaël l'avait annoncée à sa mère le jour de la Pentecôte, comme envoyée pour racheter les Juifs, les Sarrasins et les chrétiens captifs; qu'elle devait mourir, puis ressusciter pour élever au ciel l'humanité féminine. Tant qu'elle vécut, le peuple la vénéra; après sa mort, elle fut ensevelie splendidement à Chiaravalle, maison des Cisterciens près de Milan, et regardée comme sainte; mais, plus tard, l'inquisition examina les miracles qu'on lui attribuait, et le peuple, avec sa versatilité ordinaire, supposa que les assemblées de ses prosélytes étaient des réunions où se commettaient d'infâmes péchés ; alors on jeta dans les flammes ses ossements avec ses principaux sectaires.

Quelques frères mineurs, après avoir abandonné leur religion, vivaient solitaires, affectaient une extrême rigueur, et portaient le nom de petits frères (*fraticelli*) Bizocchi, Beghini; répandus surtout dans les Abruzzes et la marche d'Ancône, ils eurent pour maîtres un certain frère Pierre de Macerata et frère Pierre de Forosempronio. Convaincus d'erreurs, ils furent condamnés et persécutés.

Gérard Segarella, frère mineur de Parme, adonné à la contemplation, avait l'habitude de tenir les yeux fixés sur un tableau dans lequel on représentait les apôtres enveloppés de leurs manteaux, avec des sandales et la barbe; il crut devoir revêtir leur costume, et poussa même l'imitation jusqu'à se circoncire; puis il se faisait emmailloter comme un enfant et déposer dans un berceau avec l'attitude du Christ. Il forma des disciples qui s'appelèrent Apostoliques, vendit tout ce qu'il possédait, et, du haut de la chaire de Parme, il jeta son argent à une populace qui jouait; ensuite il se fit prédicateur ambulant, considéré par les uns comme un saint et par les autres comme une sentine de vices. L'évêque Opison le fit arrêter et mettre en prison; mais il obtint, à l'aide d'une folie simulée, d'être gardé avec égards dans l'évêché, où il devint le jouet de la valetaille. Enfin,

banni, puis rappelé de nouveau, il fut convaincu de vices et brûlé le 18 juillet 1300.

Frère Dolcino et Marguerite, sa femme, prêchaient dans les environs de Novare, proclamaient entre les sexes liberté absolue, et autorisaient le parjure dans les faits d'inquisition; ils traînaient à leur suite des milliers de prosélytes, jusqu'au moment où, par ordre de Clément V, ils furent cernés et massacrés (1).

Le tribunal de l'inquisition fut admis à Venise en 1286, et se composait de trois juges, qui étaient l'évêque, un dominicain et le nonce apostolique, sous la surveillance des magistrats ordinaires; il ne pouvait siéger sans une commission signée par le doge, et devait procéder exclusivement contre l'hérésie, non contre les Turcs et les Juifs, qui n'étaient pas hérétiques; non contre les Grecs, parce que leur controverse avec les papes n'avait pas encore reçu de solution; non contre les bigames, parce que, le second mariage étant nul, ils avaient violé les lois civiles, non le sacrement; les usuriers ne blessaient aucun dogme, et les blasphémateurs manquaient de respect envers la religion, mais ne la niaient pas; les sorciers et les sorcières ne devaient pas non plus être passibles de ce tribunal, à moins qu'il ne fût prouvé qu'ils avaient abusé des sacrements.

L'Église encore, à l'effet de combattre les hérétiques, redoublait sa dévotion pour les choses qu'ils foulaient aux pieds. La compagnie des *Laudesi* s'était répandue de la Toscane dans la Lombardie. Jean de Schio, le fameux conciliateur, institua le pieux salut du *Soit loué Jésus-Christ*. La vénération envers le saint-sacrement s'accrut par des miracles qu'on racontait alors. Urbain IV étendit à toute l'Église la fête du *Corpus Domini*, et Thomas d'Aquin en régla l'office magnifique. On attribua à la vierge Marie l'enthousiasme avec lequel les chevaliers vénéraient la dame de leurs pensées, et les franciscains soutinrent avec ardeur le dogme de son immaculée conception; on composa en son honneur un psautier sur le modèle de celui de David; Pierre Damien, Bernard, Bonaventure, parlèrent de Marie avec une expression passionnée qui rappelle celle de l'époux du Cantique des cantiques, et ce fut à qui l'entourerait de la poésie du

(1) FR. CHRIST. SCHLOSSER, *Abélard et Dolcino; Vie et opinions d'un enthousiaste et d'un philosophe*. Gotha, 1807. — C. BAGGIOLINI, *Dolcino e i Patareni*. Novare, 1838. — JULIUS KRONE, *Fra Dolcino und die Patarener, historische Episode auf den piemontesischen Religionskriegen*. Leipzig, 1844.

pardon ou des fleurs de la tendresse. L'*Ave Maria* devint général vers l'an 1240. Saint Dominique introduisit le rosaire, dévotion qui fut ensuite rattachée au souvenir de la victoire de Lépante (1573), laquelle décida de la supériorité des chrétiens sur les Turcs, juste au moment où l'on récitait dans tout l'univers catholique cette simple formule de salut, de congratulation, de condoléance, de prière.

Marie inspira les œuvres d'art d'alors : son scapulaire, propagé par les moines du Carmel, orna la poitrine de tous, comme une devise de guerriers destinés à combattre les passions. Aux trois ordres du Carmel, des Servites et de la Merci, placés sous ses auspices, il faut ajouter celui des Gaudents, venus du Languedoc en Italie, où ils se rendirent particulièrement mémorables. Ils continuèrent à vivre dans le monde et le mariage, « avec la seule obligation de haïr et de fuir le vice, de désirer et de suivre la vertu, et avec une règle d'une extrême douceur, donnée en signe d'honnêteté, pour la rémission de tout péché, et comme récompense de la vie éternelle. (Frère Guitton.) »

CHAPITRE XC.

LA SCOLASTIQUE. INFLUENCE CIVILE DU DROIT ROMAIN ET DU DROIT CANONIQUE. LES UNIVERSITÉS. LES SCIENCES OCCULTES.

Ces luttes de la raison contre l'autorité, cet examen des croyances, cette indépendance de la pensée, attestent que la foi n'était pas aussi servile, l'ignorance aussi complète que certains hommes se plaisent à le répéter.

Le dixième siècle a reçu le nom d'âge de ténèbres et de fer, parce que, l'impulsion donnée par Charlemagne ayant cessé, toute tentative de recherches pacifiques succombait sous le poids des plus graves calamités. Néanmoins un clerc de Novare écrivait aux moines de Reichnau, afin de savoir s'ils tenaient pour Aristote qui ne croit pas aux universaux, ou pour Platon qui les admet ; il recevait pour réponse qu'ils jouissaient tous les deux d'une telle autorité qu'on n'osait préférer l'un à l'autre (1).

(1) Martène et Durand, *Collect. ampl.*, III, 304.

Les grands penseurs étaient donc connus ; on étudiait, on doutait, on interrogeait, et des correspondances lointaines s'engageaient sur les faits d'ordre intellectuel ; on agitait les questions suprêmes, et l'indépendance de la pensée, exercée à la manière du temps, se conservait parmi des hommes enchaînés aux règles de leur ordre. Quiconque est imbu des préjugés philosophiques doit rester surpris lorsqu'un examen de bonne foi l'amène à constater que, dans la *nébuleuse ignorance* des cloîtres, un grand besoin de penser agitait ces moines vilipendés ; qu'ils usaient sans scrupule et sans crainte de leur propre raison pour affronter les problèmes essentiels de la philosophie et de l'intelligence.

Les sciences, selon Marcien Capella, étaient divisées en sept branches formant un *trivium* et un *quadrivium* : au premier appartenaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique ; au second l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique (1).

Mais, comme la religion formait la base de la société, la théologie était la science capitale ; or le clergé presque seul avait le temps et les moyens de consacrer son activité, affranchie des liens du siècle, aux intérêts de la doctrine et de la vérité. Les premiers Pères du christianisme avaient fondé leur science sur la Bible, en l'expliquant et en la commentant selon leur sentiment particulier et celui de l'Église. Les écrivains postérieurs se bornèrent à étudier leurs travaux, dont ils firent des extraits et des résumés pour leur commodité, afin de s'appuyer au besoin de leurs assertions. De même que la jurisprudence romaine avait pour base certains axiomes, ainsi la théologie reposait sur l'autorité, qu'elle se contentait d'appliquer avec une argumentation subtile ; c'était affaire de pure logique, mais elle négligeait la recherche des faits et le sentiment de la réalité.

(1) Elles furent exprimées dans ce distique barbare :

Gram. loquitur ; *dia.* vera docet ; *rhet.* vera colorat ;
Mus. canit ; *ar.* numerat ; *geo.* ponderat ; *ast.* colit astra.

Les voici résumées moins grossièrement, *Summ. litt. de magistris :*

Grammatica. Quidquid agunt artes, ego semper prædico partes.
Dialectica. Me sine, doctores frustra coluere sorores.
Rhetorica. Est mihi dicendi ratio cum flore loquendi.
Musica. Invenere locum per me modulamina vocum.
Geometria. Rerum mensuras, et rerum signo figuras.
Arithmetica. Explico per numerum quid sit proportio rerum.
Astronomia. Astra viasque poli multas mihi vindico soli.

Boèce, mettant à profit la philosophie grecque et païenne pour raffiner la science chrétienne, développa dans son *Organon* le raisonnement sans compromettre la foi ; devenu l'auteur universel, il habitua les esprits à discuter avec une rigueur précise et cohérente, à démontrer, défendre et combattre au moyen de règles déterminées. En résumé, il introduisit cette dialectique que l'Italien Zénon avait enseignée autrefois, et qui fut un des auxiliaires les plus importants de la science grecque, mais qui, si elle se renferme dans des formes et dans des catégories, entrave la raison, bien qu'elle ait pour but de la favoriser. Voilà ce qu'elle devint dans les écoles, d'où elle prit le nom de *scolastique*, mal à propos couvert de ridicule.

Cette géométrie de la raison pose son théorème, établit des principes irréfutables, déduit les conséquences avec un raisonnement serré, sans déviation ni ornements, n'emploie que des mots clairement définis, élimine les idées vagues et les termes équivoques, et procède toujours du connu à l'inconnu. La révélation seule pouvait lui donner ces principes; cet art s'exerçait sur les deux notions fondamentales du Créateur et de la créature, pour en trouver et fixer le rapport qui est la source de toute morale, et concilier la foi révélée avec la raison pure et les phénomènes de la vie extérieure. Partant de généralités indubitables, parce qu'elles sont révélées, elle se limitait à défendre et à mettre en lumière certains dogmes partiels, à expliquer comment il fallait accepter la révélation et reconnaître le sentiment commun, sauf à renoncer à la discussion aussitôt que l'Église avait prononcé.

Rien n'est plus facile que d'abuser de la logique. L'examen minutieux en dehors de l'application, de l'expérience, de l'érudition et de toute beauté, les frivoles distinctions, la manie d'argumenter non pas tant pour découvrir la vérité que pour se conformer à certaines règles ou embarrasser ses adversaires; la subtile distinction de syllabes, de conjonctions et de prépositions, l'habitude de greffer sur la logique tout ce que la grammaire et la géométrie comprenaient de futile, afin de démontrer toute chose, même les contraires, furent les abus de la scolastique; en effet, comme elle voyait dans la discussion non le moyen mais le but, et confondait la méthode avec la substance, elle faisait divaguer et délirer les esprits trop convaincus de l'omnipotence de la logique.

Son oracle était Aristote, maître excellent, il est vrai, puis-

qu'il renferme la critique des systèmes des autres et la manière de les réfuter, tandis que Platon ne donne que sa propre opinion; mais le Stagirite, qui érige la nature en principe suprême, comment pouvait-il être l'oracle d'une science toute religieuse? Puis il arrivait en Europe dans les versions et les commentaires des Arabes et des Juifs, qui lui avaient prêté des subtilités et d'absurdes sentiments. Nos écrivains, en traduisant ces traductions, y ajoutèrent de nouvelles erreurs; la critique et la philologie ne savaient pas reconnaître les altérations qu'Aristote avait subies, tandis que l'idolâtrie dont il était l'objet empêchait de le croire en faute. Ainsi les œuvres du philosophe grec furent, non pas une source de lumière, mais d'une foule d'erreurs, imposant des travaux d'Hercule à ceux qui voulaient les concilier avec la théologie dogmatique. Plus tard Frédéric II en fit faire une version sur le texte grec et la déposa dans l'université de Bologne. Manfred, son fils, l'envoya à Paris; mais, comme elle s'est perdue, on ne peut savoir dans quelle mesure elle reproduisait les idées véritables de celui qu'on appelait l'*Auteur* par antonomase.

Cette prédilection exclusive entravait le développement catholique des sciences, et les spéculations logiques détournaient des recherches historiques, les esprits s'amusant à résoudre ces questions frivoles : « Avant de créer, que faisait Dieu et où était-il? Put-il faire les choses autrement qu'il les fit? Connaît-il plus de choses dans un temps que dans un autre? Peut-il faire que ce qui est ne soit pas, par exemple, qu'une prostituée soit vierge? Dieu, en s'incarnant, s'unit-il à l'individu ou bien à l'espèce? Le corps du Christ à la droite du Père est-il assis ou debout? Les vêtements qu'il avait quand il apparut aux apôtres après sa résurrection, étaient-ils réels ou apparents? Les emporta-t-il dans le ciel avec lui, et les a-t-il encore? Dans l'eucharistie, est-il nu ou habillé? Après avoir été mangées, que deviennent les espèces eucharistiques? De quelle manière s'opéra l'incarnation dans le sein de Marie? Saint Paul fut-il enlevé au troisième ciel avec son corps ou sans lui? Le pontife pourrait-il casser les décrets des apôtres et former un article de foi, ou bien abolir le purgatoire? Est-il un simple mortel ou une espèce de divinité? » Ainsi toute la Bible devenait une arène de discussions, selon que les uns s'attachaient au sens littéral, les autres à l'allégorique, ou bien au mystique. Blâmer la science, comme on fait, pour les abus dont elle peut être la source, est aussi injuste que si l'on condamnait la littérature moderne à cause des journalistes;

d'autant plus que ces formules et ces épineuses subtilités n'étaient pas le fruit de la barbarie, puisqu'on les trouve dans les ouvrages dialectiques des anciens, et même dans Aristote.

L'Église n'étouffait pas cette activité, mais elle protégeait les dogmes avec un soin jaloux, et bientôt il fut évident qu'elle s'en faisait une arme pour défendre la vérité et la raison. A la vue des erreurs qui germaient sur la doctrine d'Aristote, elle en interdit parfois l'enseignement. Des écrivains se mirent alors à distinguer deux ordres de vérités, la philosophique et la religieuse ; laissant les saints Pères arbitres de la vérité religieuse, ils discutaient, d'après Aristote, les phénomènes de l'intelligence, l'origine et la valeur des idées, les fondements de la conscience, c'est-à-dire qu'ils se renfermaient dans la métaphysique.

D'autres ont laborieusement étudié les procédés de la pensée dans ces siècles mal connus; pour nous, obligé de nous limiter aux gloires italiennes, nous rappellerons les illustres Lanfranc, de Pavie, et Anselme, d'Aoste, qui représentèrent en Angleterre le principe spirituel en face du pouvoir temporel. Le premier, né d'une famille sénatoriale, élevé dans les écoles d'arts libéraux et
1005 — 89 de législation selon la coutume de son pays (1), entra dans un monastère ; mais, comme il ne se sentait pas assez de force pour supporter les travaux des champs auxquels se livraient les moines, et qu'il jouissait déjà de la réputation d'un dialecticien et d'un jurisconsulte dans l'école des juges lombards, il se transporta dans la Normandie. Attaqué par des brigands qui l'attachèrent à un arbre, il passa toute la nuit dans l'attente de la mort et voulut prier; mais il s'aperçut qu'il ne savait pas même une prière par cœur. Honteux de son ignorance, il résolut de se donner tout à Dieu, et, délivré par quelques voyageurs, il les pria de lui indiquer le couvent le plus humble et le plus pauvre. Ils lui nommèrent Bec, où Lanfranc se rendit; un noviciat sévère lui fut imposé, avec obligation du silence pendant trois ans, et, lorsqu'il lisait dans le réfectoire, le prieur lui reprochait de mal prononcer le latin. Un jour il le reprit pour avoir fait longue la seconde syllabe de *docere*, et le vaillant docteur se résigna à la prononcer brève, estimant qu'une erreur de prosodie était un moindre mal qu'une insubordination.

A cette rude école, où sa docilité ne se démentit point, il ap-

(1) *Ab annis puerilibus eruditus est in scholis liberalium artium et legum sæcularium, ad suæ morem patriæ.* MIL CRISIPINO, Vita Lanfr., chap. V.

prit à commander; bientôt il devint conseiller et ministre de Guillaume, conquérant d'Angleterre, et archevêque de Cantorbéry. Défenseur de l'intérêt catholique dans cette île après sa conquête par les Normands, il favorisa les vainqueurs, dans la persuasion qu'ils serviraient la cause dont il était le représentant. Souvent il corrigeait ou refrénait le terrible conquérant : ayant entendu un courtisan comparer la majesté royale à celle du ciel, il exhorta le roi à le faire battre de verges pour qu'il n'osât plus proférer de tels blasphèmes. S'il fit des concessions à Guillaume, il sut du moins éviter le conflit, qu'il voyait imminent, avec le pouvoir ecclésiastique. Au milieu des soucis qui assaillent tout homme associé au pouvoir, et dont il semble se faire l'instrument aveugle, combien de fois il regretta et demanda la solitude de son cloître, où, pour assurer la paix de la conscience, une chose suffit, obéir !

Ses nombreuses affaires ne le détournèrent point des études; ressuscitant l'art critique, il examina, confronta, corrigea les textes que l'hérétique Bérenger avait falsifiés pour nier la présence réelle dans l'eucharistie, s'affranchit des langes scolastiques et recourut au mode oratoire. Réprouvant la subtilité des tropes et des syllogismes, la *vanité fallacieuse* de la dialectique d'Aristote, il appelle savant celui qui connaît et glorifie Dieu, et, pour lui, entendre le mystère et la sagesse de ce Dieu est la plénitude de la doctrine.

Lanfranc eut pour disciple Anselme d'Aoste, qui fut son suc- 1003 — 1109
cesseur dans le prieuré du Bec, puis dans l'archevêché de Cantorbéry. D'une fermeté calme et douce, n'affrontant point la persécution, mais ne se détournant pas de son chemin pour l'éviter, intelligence élevée et cœur pur, caractère aimable qui puisait de la grandeur dans sa foi profonde et son amour de Dieu, il fut appelé un second Augustin pour sa piété et la sagacité de son esprit; suivant les traces de ce grand saint, il donna sur l'essence divine, la trinité, l'incarnation, la création, l'accord du libre arbitre avec la grâce, des démonstrations qu'on respecte encore aujourd'hui.

Ses moines l'avaient prié d'employer des formes simples et des arguments adaptés à l'intelligence commune, et de prouver au moyen de raisonnements rigoureux et nécessaires (1); en effet, dans le *Monologium*, il s'efforce d'expliquer la science des

(1) *Præfatio ad Monologium.*

choses surnaturelles par des principes rationnels, cherche l'alliance de la foi et de la raison, et, à l'aide d'une argumentation subtile, protége la religion naturelle et la religion révélée contre toutes les objections; il aborde même la métaphysique et la physique, qui spéculent, l'une sur la parole révélée, l'autre sur la nature manifestée par les sens, et touche à des matières qui ne se rattachent pas immédiatement au dogme. Au problème capital de l'intelligence, il chercha des explications dans l'idée universelle, qui ne pourrait subsister comme perception de l'esprit sans la réalité de l'objet; il crut la trouver dans la perfection infinie de Dieu, qui, dans l'ordre logique, est la première des idées, comme de tous les êtres dans l'ordre réel.

Le sot qui dit : *Il n'y a pas de Dieu*, conçoit un être supérieur à tous les autres, bien qu'il affirme qu'il n'existe pas : affirmation absurde, attendu que cet être resterait inférieur à un autre qui réunirait l'existence à toutes les perfections; ce sont les mêmes arguments que Descartes développa plus tard. Ainsi un moine du onzième siècle trouvait et savait exposer la seule preuve complète et satisfaisante de l'existence de Dieu, c'est-à-dire élevait la conscience à la notion de l'être, et fondait une théologie doctrinale sur une conception de la raison. Lorsqu'il met en scène un ignorant qui cherche la vérité avec le secours de la pure intelligence, il veut démontrer que la raison, loin de répugner aux vérités révélées, les confirme; puis, en protestant que la foi ne cherche point à comprendre, mais à croire, il détermine clairement les limites de la philosophie et de la théologie.

1100 — 1164 Ramener les questions scolastiques au point où les Pères les avaient laissées fut la tâche de Pierre Lombard, né à Novare, qui fit ses études grâce aux secours de la charité, et fut ensuite évêque de Paris. Dans les quatre livres *Sententiarum*, il recueillit dans un ordre assez arbitraire les propositions des saints Pères relatives aux dogmes, de manière qu'il ne restait plus qu'à les appliquer aux différentes questions; mais, comme il n'offrait pas la solution des difficultés exposées, il ouvrait la porte aux subtilités et aux discussions dialectiques, bien qu'il rappelât continuellement les esprits aux études positives et aux monuments de l'ancienne philosophie chrétienne. En outre, il s'égarait dans des arguments spéculatifs : « Dieu le Père, en engendrant son Fils, s'engendra-t-il lui-même ou un autre Dieu? Engendra-t-il nécessairement ou de sa propre volonté? Lui-même est-il

Dieu spontanément ou nécessairement? Jésus-Christ devait-il naître d'une espèce d'hommes différente de la race d'Adam? Pouvait-il prendre le sexe féminin? » Il acceptait des autorités apocryphes, et, lorsque la logique lui paraissait conduire à des conclusions opposées à la foi, il disait : « Sur ce point, j'aime mieux écouter les autres que parler moi-même. » Néanmoins son livre, qui lui valut le titre de *maître des sentences,* resta le texte des écoles et eut plusieurs éditions dans les premiers temps de l'imprimerie. Racine, dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique,* lui donne deux cent vingt-quatre commentateurs, nombre qui, suivant l'assertion du comte San Rafaele, pourrait être facilement doublé. Jusqu'à la moitié du dernier siècle, l'Université de Paris célébrait l'anniversaire de sa mort par un service auquel assistaient tous les bacheliers licenciés.

Thomas, de la maison des comtes d'Aquin, château dont les 1227 – 74
ruines se voient près de Mont-Cassin, les éclipsa tous par la hauteur des vues et l'originalité. Petit-neveu de Frédéric Barberousse, cousin de Henri VI et de Frédéric II, descendant par sa mère des princes normands, il abandonna les jouissances de son rang et les brillantes perspectives qu'il lui offrait, pour se faire dominicain malgré ses parents. D'une santé frêle, taciturne, absorbé dans ses méditations, la simplicité de ses manières, son regard étonné et son silence continuel étaient raillés par ses condisciples, qui l'appelaient le bœuf muet de Sicile. Mais bientôt il montra une rare intelligence philosophique, l'érudition la plus étendue et la passion qui conduit aux grands résultats; à l'âge de quarante et un ans, il se proposa de réunir les matériaux épars de la science, pour coordonner dans un système complet la théologie et la philosophie. Enfin il résuma dans un volume les discussions que l'Église, depuis douze siècles, avait soutenues relativement aux premiers articles de la foi, et tout ce que les saints Pères, les docteurs, les papes, les conciles, avaient enseigné, approuvé, condamné.

Toute la science et toute l'érudition que les chrétiens ou les Arabes possédaient de son temps, il les développa, sous la forme du syllogisme, dans une majestueuse synthèse tendant à reproduire l'ordre absolu des choses, Dieu un, la trinité, la création, les lois du monde, l'homme, la grâce : c'était la vérité en face des erreurs multiformes que lui opposaient le Koran, le Talmud, le manichéisme. Pouvait-il s'occuper de sciences qui n'existaient pas de son temps, ou se servir d'une langue que son siècle ne lui

fournissait pas? Personne ne saurait l'exiger; mais il excite l'admiration pour sa clarté et sa nerveuse concision, pour son investigation franche de la vérité, qu'il fait consister, d'après une définition belle et profonde, dans une équation entre l'affirmation et son objet (1).

Thomas n'arrive point à l'inspiration et à la hauteur des saints Pères, mais il offre de savantes formules et de profondes distinctions, sa méthode consistant à soutenir par le syllogisme une majeure d'axiome donnée par eux. Il pose d'abord un théorème, et convertit ensuite en syllogismes les opinions contraires des philosophes, de manière que tous ceux qui ont eu la mauvaise foi de supprimer les réponses ont pu lui emprunter des hérésies et des objections. Aux doctrines opposées il contredit (*sed contra*) par quelques passages d'Aristote, de la Bible, des Pères, surtout de saint Augustin; à la fin (*conclusio*) il place sa réponse en termes concis, qu'il développe ensuite dialectiquement, et parvient souvent à résoudre en peu de mots, d'une merveilleuse précision, les problèmes les plus compliqués. Son bon sens admirable, toujours calme, impartial, éloigné des exclusions systématiques, est disposé à accepter tout ce qui est vrai, à approuver tout ce qui est bien.

Quant au fond, il soutient que la science dérive de Dieu et remonte vers Dieu, attendu que le philosophe, toujours à la recherche du premier être et de la raison des choses, et qui d'ailleurs se propose le perfectionnement de l'homme, est contraint de s'élever à la cause et à la raison première. Or, de même que dans la société humaine la direction appartient à l'individu qui possède la plus haute intelligence, ainsi domine dans les sciences celle qui s'occupe des choses toutes spirituelles, c'est-à-dire la métaphysique, science de l'être en général et de ses propriétés, qui considère les causes premières dans leur pureté et leur plus grande compréhensibilité.

Science de Dieu, de l'homme, de la nature, la théologie remonte jusqu'à Dieu pour le contempler; puis, avec le rayon de lumière qu'elle en tire, elle descend l'échelle de la création en illuminant les sphères inférieures. Entre les corps purement matériels et le monde des pures intelligences, reflet de la vie et des perfections de Dieu, se trouve l'humanité, qui participe des uns et des autres : trois mondes rattachés par des liens infinis, d'où

(1) *Veritas intellectus est adæquatio intellectus et rei, secundum quod intellectus dicit esse quod est, vel non esse quod non est.* Adv. gent. I, 49, I.

résultent l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et au sein de l'œuvre de Dieu naît l'œuvre de l'homme au moyen de la liberté créée. De là ce mélange de bien et de mal, de vérité et d'erreur, qui constitue l'histoire humaine.

Parmi les créatures, quelques-unes sont absolument immatérielles, d'autres matérielles, d'autres mixtes; Dieu, en les formant, se proposa le bien, c'est-à-dire de les assimiler à lui. Les corps, en tant qu'ils possèdent l'être et sont l'effet de la bonté divine, participent aussi de ce bien et concourent à la perfection de l'univers, qui doit contenir des êtres gradués, les uns subordonnés aux autres, selon le degré de leur perfection. Quiconque les examine un à un, ne voit que leur inanité; mais il en est tout autrement lorsqu'on les considère comme les instruments des esprits, car tout ce qui se rapporte à l'ordre spirituel apparaît d'autant plus grand qu'on le connaît davantage.

Le point culminant de la création est l'homme, dont l'esprit vit d'une triple vie, sensitive, végétative et rationnelle, celle-ci se subdivisant encore en intelligente et volitive. Saint Thomas assigne à cette dernière des règles sensées, puisqu'elles se fondent sur les enseignements de l'Église; mais, comme notre travail s'occupe beaucoup de la science des États, nous laisserons cette analyse pour nous arrêter un peu sur le droit et la politique du saint, professés d'ailleurs par le clergé, bien qu'ils ne reçoivent pas d'application.

Thomas fonde sa théorie du droit sur la loi, et cette loi, quadruple, comprend : l'*éternelle*, loi du gouvernement divin du monde; la *naturelle*, participation de la loi éternelle, faite pour tous les êtres finis rationnels; l'*humaine*, relative aux conditions particulières des hommes; la *divine*, qui consiste dans l'ordre de salut établi par Dieu dans sa *spéciale* providence pour les hommes. Dans l'État, le droit est naturel, fondé sur la nature invariable de l'homme, ou *positif*, établi par convention ou promesse; il ne concerne que la légalité des actes extérieurs, tandis que la justice intérieure ordonne de bien faire pour l'amour de Dieu.

La loi est une mesure imposée à nos actes, un motif qui nous pousse à l'action ou nous en détourne, une dépendance de la raison; elle a pour but le bien-être commun. Or, comme la fin doit être déterminée par ceux qu'elle intéresse immédiatement, les lois seront l'œuvre de tout le peuple, ou de quiconque est chargé de travailler pour son bien. La loi peut donc se

définir « un ordre rationnel qui a pour objet l'avantage commun, promulgué par celui qui veille à l'intérêt public. » Destinée à maintenir la paix, à propager la vertu parmi les hommes, la loi doit être conforme à la justice quant à la fin qu'elle se propose, à l'auteur d'où elle dérive, aux formes qu'elle observe, c'est-à-dire tendre au bien du plus grand nombre, ne pas s'élever au-dessus des pouvoirs du législateur, et distribuer dans une mesure équitable les charges que chacun doit supporter pour l'avantage commun. Elle est injuste quand elle s'oppose au bien relatif de l'homme, ou au bien absolu qui est Dieu; dans ce cas, ce n'est plus une loi, mais une violence, et dès lors elle n'oblige pas le for intérieur, à moins qu'on ne veuille éviter le scandale que produirait sa transgression. La nature et la raison veulent que l'on procède par degrés du moins parfait au plus parfait; les changements dans la législation sont donc justifiés par la mobilité de la raison, par la variabilité des circonstances. Un peuple tranquille, grave, attentif à ses propres avantages, a le droit de choisir ses propres magistrats; il le perd s'il est corrompu.

Si l'on veut que la cité et la nation durent, il faut que tous participent au gouvernement général, afin que tous soient intéressés à maintenir la paix publique, et que l'on choisisse une forme politique où les pouvoirs se balancent. La combinaison la plus heureuse serait celle où l'on verrait un prince vertueux, qui instituerait au-dessous de lui un certain nombre de grandes charges pour gouverner selon l'équité, sauf à choisir les titulaires dans toutes les classes, et à les soumettre aux suffrages de la multitude, qu'il associerait ainsi au gouvernement de la société entière.

Le prince doit au sujet la même fidélité qu'il exige de lui; s'il avilit Dieu dans les pauvres, il imite les soldats qui frappaient le Christ avec le roseau mis dans ses mains; s'il aggrave les impôts, il se rend coupable d'infidélité envers les hommes, d'ingratitude envers Dieu, de mépris envers les anges gardiens, sur lesquels retombent les offenses faites à leurs pupilles.

Résister et combattre pour le bien public n'est pas un crime capital; le crime c'est la rébellion contre la justice et l'utilité commune. Tout prince qui se propose, au lieu de la félicité générale, sa propre satisfaction, cesse d'être légitime, et le renverser n'est plus sédition, pourvu qu'on ne le fasse pas avec un désordre tel qu'il puisse occasionner des maux pires que la

tyrannie elle-même. Si le tyran se renferme dans certaines limites, il faut le tolérer pour éviter le péril d'une situation plus grave ; mais s'il franchit toutes les bornes, il peut être jugé et même déposé par un pouvoir régulièrement constitué. Attenter à sa personne par fanatisme ou vengeance n'est jamais permis.

Thomas fondait sur ces larges principes le système libéral, que l'école poussa quelquefois beaucoup plus loin ; de là le reproche que notre siècle, aussi hypocrite en paroles qu'il est audacieux dans les faits, lui adresse d'avoir justifié le régicide. Le saint donne au droit moderne des gens ses véritables bases, qui le distinguent du droit meurtrier des anciens; certains missionnaires d'un nouveau christianisme, qui croient nées d'hier les idées de liberté et d'égalité, seraient ébahis en lisant ce que Thomas pensait de la noblesse (1).

Mais quelle était son opinion sur la propagation de la foi par la force ? Parmi les infidèles, quelques-uns n'embrassèrent jamais la foi, comme les païens et les juifs; d'autres l'abandonnèrent, comme les hérétiques et les apostats. Ces derniers ont menti à leur promesse, et ils en sont punis; les autres ne doivent jamais être contraints d'embrasser la foi, mais il faut les empêcher de l'insulter par des blasphèmes, des prédications, des violences. Les fidèles font souvent la guerre aux infidèles, non pour les forcer à croire, puisqu'on laisse au prisonnier, même après la victoire, toute liberté d'opinion religieuse, mais pour qu'ils n'empêchent pas les croyants de se convertir ou de persévérer (2).

(1) « Beaucoup se trompent en se croyant nobles parce qu'ils sont de noble « famille; cette erreur peut être réfutée de plusieurs manières. Et d'abord, si « l'on considère la cause créatrice, Dieu, en se faisant l'auteur de notre race, « l'anoblit tout entière; si la cause seconde est créée, les premiers pères dont « nous descendons sont les mêmes pour tous, et tous en reçurent une égale « noblesse et une nature pareille. Le même épi donne la fleur de farine et le « son ; celui-ci est jeté aux pourceaux, l'autre va sur la table des rois ; ainsi, « du même tronc pourront naître deux hommes, l'un vil, l'autre noble. Si ce « qui provient d'un noble héritait de sa noblesse, les insectes de sa tête et les « superfluités naturelles engendrées en lui deviendraient nobles également. Il « est beau de ne pas dévier de nobles exemples, mais plus beau d'avoir illustré « une humble naissance par de grandes actions. Je répète donc avec saint « Jérôme que, dans cette noblesse prétendue héréditaire, rien n'est digne d'en- « vie, sauf que les nobles sont obligés à la vertu par la crainte de déroger. Il « n'y a de véritable noblesse que celle de l'âme. »

(2) *Infidelium quidam sunt qui nunquam susceperunt fidem, sicut Gentiles et*

Ce grand homme, bien que très-humble, ne voulut accepter dans son ordre d'autre dignité que celle de définiteur. Toujours absorbé dans la contemplation, il lui arriva, un jour qu'il naviguait, de ne pas s'apercevoir d'une tempête terrible, et, une autre fois, il ne sentit pas la flamme d'une chandelle qui lui brûlait la main; assis à un banquet avec le roi de France, il s'écria tout à coup en frappant sur la table : « Voilà un argument invincible pour combattre les manichéens ! » Quand il fut question de le canoniser, peu de temps après sa mort, les opposants faisaient valoir qu'il n'avait point opéré de miracles; mais le pape Jean XXII s'écria : « Il en a fait autant qu'il a écrit « d'articles. » Et il ajoutait : « Thomas a éclairé l'Église plus « que tous les docteurs ensemble, et il y a plus de profit à étu- « dier ses écrits une année qu'à lire toute sa vie ceux des au- « tres. »

Diverse de la scolastique raisonneuse sans lui être opposée, l'école mystique cherchait, non pas un exercice pour l'esprit, mais des aliments pour l'affection ; elle ramenait tout au sentiment et à la contemplation, assignant les degrés pour s'élever à l'aide de celle-ci jusqu'à la vérité première. Au lieu de l'aride dialectique, elle employait un langage orné d'images, interprétait symboliquement la nature en s'appuyant sur la mystérieuse attraction vers le bien absolu et l'infini, aussi bien que sur la dilection extatique, fondement de notre sensibilité.

1221 — 74 Jean Fidanza de Bagnarea, dans son enfance, fut sauvé d'une maladie par l'intercession de saint François, qui dit à sa mère : « C'est une bonne aventure. » Lorsqu'il eut pris l'habit franciscain, il fut donc connu sous le nom de frère Bonaventure. Versé dans toutes les connaissances d'alors, tout à la fois indépendant et soumis, il sut apprécier avec prudence les forces relatives de la foi et de l'intelligence, et tenta de réconcilier les partisans d'Aristote, de Platon et des Arabes ; dans ce but, il se proposa de diriger, appuyés l'un sur l'autre, le raisonnement et l'intention, le mysticisme et la dialectique, non vers de curieuses arguties, mais vers des questions suprêmes. Au lieu de refuser toute certitude aux sens, il s'applique à démontrer l'in-

Judæi; et tales nullo modo sunt ad fidem compellendi ut ipsi credant, quia credere voluntatis est; sunt tamen compellendi a fidelibus, si adsit facultas, ut fidem non impediant vel blasphemiis, vel malis persuasionibus, vel etiam apertis persecutionibus. Et propter hoc fideles Christi frequenter contra infideles bellum movent, etc. Summa, 2a, 2æ quæst. x, art. 8.

faillibilité de la raison, et soutient que Dieu a mis les prémisses dans l'intelligence, en la conformant de telle sorte qu'elle soit contrainte d'admettre la vérité, non comme une perception nouvelle, mais comme si elle reconnaissait des choses innées en elle. Il osa même faire l'arbre généalogique des connaissances humaines, travail moins loué, mais aussi digne d'éloges que les essais postérieurs (1), et qui prouve combien ces scolastiques, traités d'esprits étroits et mesquins, savaient envisager la science d'un point de vue élevé.

Bonaventure fut compté parmi les hommes les plus remarquables de son temps; comme saint Thomas, son ami, lui demandait dans quels livres il puisait tant de savoir, il lui montra le crucifix. Sa *Vie de saint François*, le *Miroir de la Vierge*, l'*Itinéraire de l'âme au ciel*, ne respirent en effet qu'une profonde piété. A force de prières, il obtint de n'être pas nommé archevêque d'York, et lorsqu'on lui annonça qu'il était cardinal, il lavait les écuelles. Grégoire X et le roi d'Aragon assistèrent à ses funérailles avec cinquante évêques, soixante abbés et plus de mille prêtres. Quatre-vingts ans après sa mort, il fut canonisé et inscrit, avec le nom de *séraphique* (2), parmi les docteurs de

(1) Tout don parfait, selon lui, vient du père des lumières, et par quatre voies : l'extérieure, qui éclaire les arts mécaniques; l'inférieure, qui produit les notions sensitives; l'intérieure ou connaissance philosophique, et celle de la sainte Écriture. La première satisfait les besoins corporels au moyen des sept arts, qui sont le tissage, la fabrication des armes, la chasse, l'agriculture, la navigation, la poésie dramatique, la médecine. La seconde illumine les formes extérieures, et l'esprit, lumineux par lui-même, réside dans les nerfs, dont l'essence se multiplie dans les cinq sens. La connaissance philosophique cherche les causes secrètes à l'aide des principes de vérité dont notre nature est douée, et qui se rapportent, soit aux paroles, soit aux choses ou bien aux mœurs; d'où la philosophie est rationnelle, naturelle ou morale. La philosophie rationnelle consiste dans la grammaire, la logique et la rhétorique; la philosophie naturelle comprend la physique, les mathématiques et la métaphysique; la philosophie morale est personnelle, économique ou politique, selon qu'elle concerne l'honneur, la famille ou l'État. Les choses qui excèdent la raison sont manifestées à l'homme par la lumière supérieure de la grâce et par la révélation; or, comme toutes les connaissances dérivent de la même lumière, elles aboutissent à la science des vérités saintes, qui seules peuvent les perfectionner.

(2) L'école eut pour coutume d'attribuer un qualificatif caractéristique aux différents docteurs. Ainsi saint Thomas fut appelé l'*ange de l'école;* saint Bonaventure, le *séraphique;* Duns Scot, le *subtil;* Ockam, le *singulier;* Henri de Gand, le *solennel;* Égidius de Rome, le *très-fondé;* Alan d'Isola, l'*universel;*

l'Église, après Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire le Grand et saint Thomas d'Aquin.

L'école contemplative eut aussi ses délires; Jean de Parme publia une *Introduction à l'Évangile éternel*, dans laquelle il annonçait que le Nouveau Testament, de même qu'il avait succédé à l'Ancien, ne suffisait plus à la perfection, et qu'il en viendrait un autre tout d'intelligence et d'esprit. D'autres tombèrent dans le panthéisme et la négation de l'être; appliqués aux sciences, ils s'égarèrent dans les ténèbres de l'astrologie et de l'alchimie.

Le souvenir du droit romain ne s'était jamais entièrement perdu; mais cette législation était trop compliquée et trop savante pour des gens incultes, trop difficile à mettre en harmonie avec les codes barbares. Il fallut donc s'appliquer à favoriser l'usage quotidien du droit lombard, à lui donner un ordre systématique au moyen d'un texte intelligible, d'éclaircissements, de formules de procédure. Ce travail occupa surtout l'école de Pavie, qui, tout entière à la littérature dans les temps des Carlovingiens, y joignit la jurisprudence sous le règne d'Othon I, et compila le *Liber legum Longobardorum*. Les maîtres de cette école étaient encore juges; associant la théorie à la pratique et versés dans la connaissance du droit romain, ils composèrent une glose qui fut comparée au texte légal. Parmi eux se distinguèrent Sigefred, Guillaume, Baïlard, Bonfils, et ce Lanfranc de Pavie dont nous avons déjà parlé (1). A mesure que les cités italiennes grandissaient par la richesse, le commerce et la puissance, il se présentait de nouvelles complications auxquelles ne suffisait pas le droit germanique, tandis qu'elles se trouvaient résolues dans le droit romain; les esprits s'appliquèrent donc à ce dernier et constituèrent une nouvelle classe de citoyens, les jurisconsultes.

Lorsque les Pisans, en 1135, prirent Amalfi, ils enlevèrent l'unique exemplaire des *Pandectes*, et Lothaire II, à titre de récompense, leur en fit don, en décrétant que, dans la pratique, le droit romain serait substitué au germanique; il institua même des chaires pour l'enseigner. Voilà ce qu'on dit; mais personne n'a vu ce diplôme, et il est démontré que les Pandectes ne tom-

Roger Bacon, l'*admirable;* Guillaume Durand, le *très-résolu;* Middleton, le *solide* ou l'*authentique;* Pierre Lombard, le *maître des sentences*, etc.

(1) On peut dire que cette école a été découverte par Merkel dans son *Histoire du droit chez les Lombards.* Berlin, 1850.

bèrent jamais en oubli (1); c'est donc une opinion qui assigne un temps et un lieu déterminés à un événement d'origine incertaine. Le Code fut longtemps gardé à Pise comme une relique, et n'était montré qu'avec solennité; monument d'autres victoires, on le transféra plus tard à Florence, où l'on peut facilement le voir dans ce trésor de manuscrits que renferme la bibliothèque Laurentienne. L'écriture prouve qu'il est contemporain de Justinien, et un fait bizarre semble attester que c'est l'unique original; en effet, le relieur ayant par méprise transposé un feuillet, tous les exemplaires connus, comme transcrits matériellement, conservent la même erreur. Néanmoins il paraît que les glossateurs avaient d'autres textes, qu'ils collationnèrent pour former l'édition bolonaise, dite la *Vulgate*; mais leur rareté est attestée par l'importance attachée à la possession de ce Code, qui, après sa découverte et la joie qu'il fit naître, fixa l'attention des nombreux esprits que les progrès de la civilisation avaient disposés à une législation plus savante. L'étude du droit romain pénétra donc alors dans les écoles, rivalisant avec la théologie et la scolastique, et s'appliqua même à la vie.

Irnérius, qui avait d'abord enseigné la grammaire, se rendit 1100 — 20
à Bologne, sa patrie, pour interpréter les Pandectes; les jeunes gens qui allaient en foule étudier cette science, de retour dans leur pays, en appliquaient les règles aux cas particuliers, ou du moins comme supplément à la loi locale. Nous avons conservé, en grande partie, les gloses de cet illustre professeur et le souvenir d'autres travaux à l'usage de l'école, qu'il abandonna plus tard pour servir l'empereur. Penseur rigoureux, il puisa tout dans sa propre intelligence, car il ignorait les travaux relatifs au droit faits ou tentés dans les siècles précédents (2).

(1) On a, de l'année 752, une cause de l'évêque d'Arezzo contre celui de Sienne, dans laquelle le Digeste est souvent cité : *Si hoc vindicare neglexerint, infamia laborare, ut in Codicis libro* IX, *tit. de sepulcro violato*, Si quis sepulcrum læsurus, etc... *Item in* VIII *libro Codicis legitur* Si quis in tanta furoris, etc... *Quod autem hæc quæstio præcedere debeat*, IX *Codicis liber testatur, titulo ad legem Juliam de vi publica et privata*, Si quis ad se, etc.

Muratori, *Antiq. M. Æ.* XLIV, cite une charte de 767, entièrement défigurée, par laquelle le monastère de Sainte-Marie de Cosmedin à Ravenne fait des donations de beaucoup de biens, en promettant l'éviction, en se désistant pour lui et les siens *legum beneficio, juris et facti ignorantia, foris locisque, præscriptione alia, senatusconsulto* (probablement le sén.-cons. Velléianus, l. XVI, § 1) *quod de mulieribus præstitit.*

(2) Quelques auteurs lui attribuent aussi les *Authentiques*, c'est-à-dire les ex-

Parmi ses disciples les plus remarquables, on cite les Bolonais : Bulgaro, *os aureum;* Martin Gossia, *copia legum;* Jacques et Ugone da Porta Ravegnana. La *Somma del Codice* de Roger est la première tentative ayant pour but de réduire en système la science du droit. Othon de Plaisance, malgré sa forme absolue et son excessive vanité, ne manque pas d'esprit scientifique et connaît les sources. Jean Bassiano de Crémone, précis dans l'exposition, trouva des formes ingénieuses, bien que parfois obscures.
1192 Il professa à Mantoue; mais, assailli de nuit par Henri de Baïla, dont il avait réfuté une opinion, il n'échappa qu'à grand'peine, et s'enfuit à Montpellier, où il ouvrit la première école de droit.

Pillio de Medicina professait très-jeune à Bologne, lorsque les magistrats le contraignirent à jurer que, pendant deux ans, il n'enseignerait pas ailleurs. Les Modénais, plus jaloux peut-être de l'enlever à leurs rivaux que de le posséder, lui offrirent cent marcs d'argent pour qu'il vînt dans leur ville, même sans enseigner, ce qu'il fit. La plupart de ses travaux sont des dialogues entre la jurisprudence et l'auteur, écrits avec une grande vanité et beaucoup d'affectation logique.

On vante aussi Guillaume de Cavriano de Brescia; Albéric da Porta Ravegnana, qui, à cause de l'affluence des écoliers, faisait son cours dans la salle du conseil ; Jean Azzon de Bologne, qui comptait jusqu'à mille auditeurs, et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

1129 François Accurse de Bagnolo près Florence, dans la *Glossa continua,* comprit les auteurs précédents, et nous conserva ainsi l'opinion d'un grand nombre d'entre eux ; mais ses choix ne sont pas toujours heureux. De son temps , on la citait dans les tribunaux comme loi , et sa réputation fut considérable tant qu'une immense érudition parut un mérite. Dans le seizième siècle, quand on étudia l'antiquité et les historiens, un meilleur goût prévalut, mais au préjudice de la hauteur des pensées.

Ces glossateurs ne possédaient que les Pandectes, le Code, les Institutes, les Authentiques et l'Épitome de Julien. Ignorant l'histoire et la philologie, au lieu de rectifier les textes, de déterminer les temps, de pénétrer dans l'esprit des lois, ils s'a-

traits des *Novelles* dérogeant aux constitutions impériales, qu'on trouve dans les manuscrits du *Code*, et qui furent citées et suivies comme lois; il paraît en effet que la plupart doivent lui être attribuées, et qu'elles furent ensuite accrues par ses successeurs jusqu'à Accurse, qui en clot la série.

musent à expliquer que *etsi* équivaut à *quamvis, admodum* à *valde;* ils déduisent le nom du Tibre de l'empereur Tibère, font vivre Ulpien et Justinien avant le Christ, tuer Papinien par Marc Antoine, traduisent *pontifex* par *papa* ou *episcopus,* et, s'ils rencontrent un mot grec, ils sautent par-dessus : d'où le proverbe *græcum est, non potest legi.* Néanmoins ils ne manquent pas, surtout Accurse, de pénétration et d'habileté pour rapprocher les passages, concilier d'apparentes divergences, et recourir aux sources pour l'interprétation, autant du moins qu'on le pouvait au milieu de l'ignorance de l'histoire, ignorance qui durerait encore aujourd'hui si le hasard n'avait pas amené la découverte d'Ulpien et d'autres jurisconsultes anciens.

De serviles imitateurs suivirent bientôt; aussi habiles dialecticiens que dépourvus d'esprit scientifique, prolixes, toujours prodigues de minutieux détails, ils étouffent le texte sous le poids des commentaires, *multorum camelorum onus,* ne laissent rien faire à l'intelligence des élèves, et rédigent dans un style barbare, dont ne sut pas s'affranchir Dino de Mugello. Ce glossateur jouit d'une telle réputation que, même de son vivant, les évêques établirent qu'on suivrait ses décisions, toutes les fois que les lois municipales, les lois romaines et les interprétations d'Accurse se tairaient ou se contrediraient.

Après la désorganisation des républiques, et lorsque les tyrans eurent succédé au règne des factions pour détruire cette liberté si nécessaire à la pondération des lois, les formes didactiques, avec des distinctions et des restrictions interminables, prévalurent de plus en plus dans la méthode. L'argumentation ne roula plus sur le texte, mais sur la glose, qui devint un obstacle pour le comprendre; l'habitude de suivre fidèlement les traces des autres fit disparaître toute originalité.

Cino de Pistoie, disciple de Dino, chassé par les Guelfes, revient 1337
avec les Gibelins. Admirateur des dialecticiens, il sait pourtant s'affranchir des entraves de l'école et penser par lui-même ; il s'appuie sur les statuts des divers peuples et la pratique des tribunaux. Barthole de Sassoferrato, son disciple, enseigna à Pise et à Pérouse, où il mourut dans la force de l'âge ; supérieur en renommée à tous les jurisconsultes, expliqué dans les chaires, faisant loi en Espagne, il est bien au-dessous, pour la critique et la méthode, des anciens glossateurs, parce qu'il s'égare dans des commentaires sans fin.

Plus tard Baldo de Pérouse, qui professa cinquante-six ans, tout 1400

en s'occupant des affaires publiques, acquit une certaine célébrité. « Dans sa manière de distinction (dit Gravina), il ne divise pas, mais il fractionne tant le sujet que les parties s'envolent au vent ; néanmoins, bien que ce procédé nuise à l'interprétation de la loi romaine comme code positif, Baldo fut très-utile au jurisconsulte pratique, à cause de la multiplicité des cas que son esprit fécond retrouva ; aussi est-il bien rare qu'on le consulte sans y trouver toute espèce de solutions. » Luc de Penna, dans les Abruzzes, auteur du commentaire sur les *Tres libri*, surpasse ses contemporains pour la méthode et le style ; puis, comme il n'a pas été formé dans les écoles, mais dans la pratique des affaires, il a recours directement aux textes avec une grande indépendance. Les glossateurs qui suivirent délaissèrent les magistratures pour se livrer aux consultations, source de renommée et de richesses.

D'autres, au lieu du droit romain, étudièrent le droit féodal, dont les applications étaient encore plus fréquentes. Obert de l'Orto et Gérard de Negro, consuls milanais, réunirent en 1170 les constitutions impériales et les coutumes des différentes cités, les sentences qui en émanaient, leurs interprétations personnelles et celles d'autres juristes. Jamais, il est vrai, elles n'eurent force de loi, mais elles firent autorité jusque dans les cours pontificales ; elles furent l'objet de gloses et de commentaires infinis de la part de Bulgaro, Pileo, Ugolin, Conradin, Vincent, Goffredo, et surtout Jean Colombino, qui furent tous surpassés par le Napolitain André d'Isernia, et, plus tard, par Matthieu des Afflitti. En 1436, le Bolonais Antoine Minuce de Pratovecchio avait donné une meilleure forme aux livres féodaux, qui furent confirmés par l'empereur Frédéric III et enseignés publiquement à Bologne. L'illustre Cujas, déposant le mépris que les juristes manifestaient d'ordinaire pour tout ce qui n'était pas romain, améliora et rendit plus clair ce recueil au moyen d'une critique plus intelligente et d'une forme plus correcte ; ce recueil se complète par les lois féodales, du reste les plus nombreuses et les plus précises, que publia Barberousse, qui avait prohibé l'aliénation des fiefs et rétabli en Italie les règles impériales (1).

(1) Selon Cujas (*De feud.*, liv. I), la coutume variait dans les villes : à Milan, Crémone et Pavie, le vassal pouvait aliéner ses fiefs sans le consentement du seigneur, tandis qu'il lui était indispensable à Mantoue et à Vérone. A Plaisance,

A cette même époque, le droit canonique se complétait. Un recueil authentique des lois ecclésiastiques émanées des conciles et des empereurs, fait par Jean Scholastique, patriarche de Constantinople, vers le milieu du sixième siècle, devint loi de l'Église d'Orient. En Occident, après les collections de Denis le Petit et d'Isidore, dont nous avons parlé, Réginon, abbé de Pum, en fit une vers la fin du neuvième siècle ; on doit à Burckhard, évêque de Worms, appelé *Brocard* par corruption de son nom, le *Magnum decretorum volumen,* dans lequel il indique des questions incertaines et scabreuses. Yvon de Chartres disposa méthodiquement le *Décret* en dix-sept livres; enfin le bénédictin Gratien de Chiusi, dans la *Concordantia canonum* 1151
ou *Decretum,* compléta la jurisprudence canonique. Eugène III, dit-on, l'approuva, et l'auteur, avec Ranieri Bellapecora, fut le premier qui, à Bologne, fit un cours public sur cette matière. Son ouvrage comprend les canons des Apôtres, ceux des cent cinq conciles, les décrétales des papes avec celles du faux Isidore, et beaucoup de passages tirés des saints Pères, des livres pontificaux, du code Théodosien et d'autres. Faisant autorité dans le droit canonique, comme le code Justinien dans le droit civil, le décret de Gratien eut une foule de commentateurs; mais, pour le débarrasser de ses scories, il fallait attendre des siècles plus éclairés (1).

Les consultations demandées successivement à Rome provoquèrent de nouvelles décrétales, dont Bernard Circa, évêque de Faenza, puis de Pavie, fit un recueil ; un autre fut commandé à Pierre de Bénévent par Innocent III, et approuvé pour faire autorité; enfin une collection anonyme parut après 1215 : mais aucune de ces compilations n'était complète, et toutes contenaient des décrets incertains. Grégoire IX chargea donc le Barcelonais Raymond de Pegnafort de recueillir les décrétales postérieures à 1150, date où finit la compilation de Gratien; de ce

celui qui investissait un autre d'un fief transmissible au successeur ne pouvait l'en dépouiller tant qu'il vivait; le contraire était possible à Milan et à Crémone. Les coutumes de la Pouille et de la Sicile, relatives à cette matière, se conservaient dans des livres appelés *Defetarj,* qui périrent sous Guillaume I; mais Mathieu Notaro les suppléa de mémoire. GIANNONE, XIII, 3.

(1) D'après diverses tentatives, même par l'ordre et le soin des pontifes, le Turinois Sébastien Berardi fit imprimer à Venise, en 1777 : *Gratiani canones genuini ab apocryphis discreti; corrupti ad emendatiorum codicum fidem exacti; difficiliores commoda interpretatione illustrati.*

travail sortit le second corps, mais le plus important, du droit canonique, et qui d'ailleurs fut lui-même augmenté par des additions successives.

L'étude du droit exerça la plus grande influence; en effet, elle faisait revivre au profit des modernes l'expérience des anciens, déposée dans un système de lois où tout ce qui importe essentiellement à la société civile était déterminé avec une sagacité, une équité, une précision, bien supérieures aux tentatives des codes barbares. Une fois la preuve testimoniale admise, l'esprit humain se développa dans cet exercice qui avait pour objet la recherche des vérités et leur application; il remonta vers les études classiques pour mieux découvrir la signification des choses, et cette manière de raisonner, d'autant plus solide qu'elle s'appuyait sur les faits, corrigeait la tendance sophistique des écoles.

Les légistes, comme la doctrine et la patience manquaient aux barons, prirent la place des feudataires dans les offices de judicature. Séduits par la constitution romaine, ils établirent une école théorique et pratique de gouvernement, dont la première règle était l'unité et l'indivisibilité du pouvoir souverain; en vertu de ce principe, ils regardaient comme une usurpation les seigneuries féodales, comme non avenue l'occupation des barbares, et comme indignes du nom de lois celles qu'ils avaient publiées. Fait unique et merveilleux ! la législation morte d'un peuple détruit devint la science politique et sociale de toute l'Europe, et de nos jours même les codes trouvent un appui, des commentaires ou des suppléments dans les décisions de Papinien et l'opinion des glossateurs.

Toutefois il est pénible de voir que les peuples nouveaux n'aient pas songé à emprunter à cette législation seulement ce qui pouvait leur convenir, au lieu d'adopter un amas de lois étrangères à leurs coutumes et à l'ordre social, ces principes absolus, ces formules matérielles et ces rigides conséquences qui n'étaient point en rapport avec la société nouvelle, ni avec les mœurs modernes, ni avec le christianisme; mais il est beaucoup plus facile de tout prendre que de faire un choix, et le parti gibelin avait intérêt à considérer les Frédérics comme les successeurs de Théodose. Tous ces faits produisirent donc une législation compliquée, incohérente, encore obscure après des commentaires infinis, et peut-être à cause de ces commentaires.

Dans les villes libres, néanmoins, les juristes constituaient un

corps, avec des emplois honorifiques et d'autres charges; ils jouissaient en outre d'une grande considération, et des personnes distinguées portaient dans la jurisprudence un rare sens pratique et une dignité réelle. Le droit canonique servit beaucoup pour améliorer la législation, mais surtout la condition du peuple; en effet, pour l'ordre des successions, les mariages et autres points légaux, les prêtres n'avaient aucun motif de faire des lois iniques.

Dans les conciles, composés de prélats de toutes les nations, espèce d'aréopage supérieur aux convenances féodales, affranchi de tout intérêt de parti, rarement les canons ne comprenaient qu'un pays, et, comme ils avaient pour base la morale au lieu de la politique, ils servaient à l'équité générale. Les juridictions féodales furent moins vexatoires dans les mains des évêques et des abbés que dans celles des comtes et des barons, parce que le prêtre était obligé à quelques vertus dont le laïque se croyait dispensé. La charité et le pardon des injures, essence de la morale chrétienne, étaient spécialement commandés par les lois de l'Église dans un temps où le pacte social autorisait la guerre de tous contre tous. Les peines étaient plus douces; par respect pour l'image de Dieu, l'Église avait aboli le supplice de la croix et la marque sur le front; aucune sentence de mort n'était prononcée, et souvent on envoyait le coupable dans un cloître pour faire pénitence et s'amender. La torture, approuvée par le divin Auguste, et conservée longtemps même par les Anglais, si avancés dans la pratique de la liberté, ne figurait pas dans le droit canonique (1); néanmoins bien des siècles devaient s'écouler avant que la philosophie pût faire valoir de pareils documents.

Le clergé, étranger au métier des armes, répudiait les preuves

(1) Liv. I, pr. D. de quæst. : *Cum capitalia et atrociora maleficia non aliter explorari possunt quam per servorum quæstiones, efficacissimas eas esse ad requirendam veritatem existimo, et habendas censeo.* Le pape Nicolas I, dans une lettre aux Bulgares récemment convertis, la condamne, comme aurait pu le faire Beccaria neuf siècles après : « J'apprends que, lorsque vous avez pris « un voleur, vous le soumettez à la torture pour qu'il fasse des aveux; mais au- « cune loi divine ni humaine ne vous y autorise, la confession devant venir spon- « tanément, se faire volontairement, et non être arrachée par force. Si, après « avoir infligé cette peine, vous ne découvrez rien de ce qui est imputé au « prévenu, ne devez-vous pas rougir? Cela ne démontre-t-il pas l'iniquité de « votre jugement? Et si quelqu'un, ne résistant pas aux tourments, se confesse « coupable sans l'être, sur qui retombe l'impiété, sinon sur celui qui l'oblige « à faire un aveu mensonger? Abandonnez donc et exécrez de pareils usages. »

du duel ou de l'ordalie (1), qu'il remplaçait par le témoignage, et, comme preuve subsidiaire, par le serment ; il introduisait plus de régularité dans l'administration de la justice, dans les ventes, les prêts et les hypothèques, car les tribunaux ecclésiastiques statuaient sur toutes les obligations contractées sous la foi du serment. Innocent III et le quatrième concile de Latran instituèrent la procédure écrite, en prescrivant que, dans les jugements ordinaires ou extraordinaires, le juge se fît assister d'un notaire public, s'il était possible; deux personnes capables devaient écrire les actes, c'est-à-dire les citations, les remises, les requêtes, les exceptions, les témoignages, etc., le tout avec l'indication des lieux, des temps, des personnes, et le juge en remettait copie aux parties, en conservant l'original pour les cas où quelque doute s'élèverait (2). Le droit même détermina le mode des citations et la substance de la procédure: les recours au possessoire acquirent de l'étendue et de la force; les demandes reconventionnelles étaient favorisées, les voies de conciliation recommandées, et, dans les appels, on distinguait l'effet dévolutif du suspensif.

Le droit civil n'autorisait pas les femmes à poursuivre en justice sans le consentement du mari, ce qui les empêchait de réclamer contre lui; il n'en était pas ainsi des tribunaux ecclésiastiques, devant lesquels l'union avait été contractée, la dot stipulée, et qui connaissaient des questions d'infidélité, de séparation, de divorce. Les lois qui protégeaient les biens du clergé enseignaient qu'il existait une propriété dont la conquête n'était pas la source, avec d'autres garanties que la violence, garanties qui ne devaient pas tarder à devenir communes. On appréciait

(1) Dans le statut que Giordano, abbé du monastère de Sainte-Hélène, donnait au château de Montecalvo en 1190, les jugements de Dieu étaient prohibés, et la liberté individuelle assurée, personne ne devant être arrêté si ce n'est en vertu d'un jugement; on pouvait même éviter l'arrestation préventive en offrant une garantie : *Nemo Montiscalvi judicium ferri fervidi et aquæ calidæ, vel pugnam facere debet. Nemo habitator Montiscalvi capi debet antequam judicetur : ac si judicatus fuerit, capi non debet si fidejussorem dare potuerit, præter in gravioribus culpis, de quibus corporaliter judicatur. Insuper nihil in eodem castro sine judicio capi debet.* C'est précisément la loi anglaise de l'*Habeas corpus*. Voir TRIA, *Mem. storiche della città e diocesi di Larino.*

(2) Capit. II, *De probat.*, dans les décrétales de Grégoire IX. Pour ce qui suit, voir les titres *De indiciis et de libellis oblat.; De off. et pot. jud. deleg.; De foro comp.* Voir encore Rocco : *Jus canonicum ad civilem jurisprudentiam perficiendam quid attulerit.* Palerme, 1839.

mieux l'inviolabilité des personnes en voyant le haut prix auquel était évaluée la vie de l'ecclésiastique ; on ne pouvait défier ses parents, et l'offenseur avait à faire à toute une société puissante. L'asile soustrayait le coupable à la vengeance immédiate, mais non à la justice, entre les mains de laquelle on le remettait si le crime était constaté ; l'exclusion du duel entraînait la nécessité d'accepter la composition des tribunaux. Ainsi, tandis qu'elle semblait ne songer qu'à son propre intérêt, l'Église travaillait pour tous les peuples, qui devaient un jour convertir en droits communs les principes qu'elle introduisait comme des priviléges (1).

Tombé des mains des forts dans celles des sages, le pouvoir législatif s'améliorait, pour réagir avec avantage sur l'opinion ; aussi, dit Montesquieu, nous sommes redevables au christianisme d'un certain droit des gens dans la guerre, dont la nature humaine ne pourra jamais lui témoigner assez de reconnaissance ; depuis ce droit, la victoire, parmi nous, laisse aux vaincus la vie, la liberté, les biens, les lois, la religion. Après ces bienfaits, je m'avoue fort disposé à pardonner aux compilateurs des Décrétales de ne pas avoir eu assez de critique pour distinguer celles qui étaient fausses ; d'avoir cru que le pape était véritablement supérieur à tous les évêques, et pouvait imposer aux rois l'obli-

(1) S'il est quelqu'un qui, dans notre siècle, ait conservé toutes les rancunes et toutes les préventions du siècle passé contre l'organisation ecclésiastique, c'est Guillaume Libri, et pourtant il écrit : *A la chute de l'empire romain l'Église devint dépositaire de la civilisation de l'Europe, et, prêchant l'Évangile aux envahisseurs, elle adoucit les mœurs des plus farouches, et leur enseigna la charité. Par l'influence de la religion, ils apprirent les éléments des lettres latines, et s'habituèrent à vénérer en Rome, même après l'avoir asservie, la capitale de la chrétienté. Les pieux missionnaires qui parcouraient alors l'Occident représentaient un ordre social bien moins imparfait que tout ce qui existait chez les barbares ; et leur parole désarmée, descendant sur des hommes qui semblaient destinés à faire de l'Europe un immense tombeau, les arrêta, les subjugua, leur inspira l'amour du prochain, qui était pour eux la plus nécessaire des vertus. Ce fut le plus beau temps du christianisme... qui fut plus vénérable, plus sublime aux jours de lutte et d'adversité, que dans ses temps de puissance et de splendeur* (Hist. des sciences mathématiques en Italie ; vol. IV, p. 2). De là il passe à soutenir l'inimitié de l'Église contre toutes les sciences, excepté contre le catéchisme ; puis il soutient que c'est aux musulmans que l'on doit la renaissance des lettres : *Les Arabes ont semé partout les germes de la civilisation... partout la civilisation arabe communique aux esprits une nouvelle activité... ils ont été les maîtres en tout des chrétiens.* Ainsi les Arabes firent en quelques années ce que l'Église n'avait pas su faire en plusieurs siècles!

gation d'être justes et de ne pas écraser les peuples sous le poids des impôts.

Avec la jurisprudence, la doctrine sortait du sanctuaire, et le savant n'était pas seulement *clerc*, mais encore docteur. En outre, toutes ces discussions, mêlées de théorie et de pratique, attestent un extraordinaire mouvement intellectuel, qui exerçait sur la société la même influence réformatrice que le développement politique. En effet, lorsqu'une nation se réveille, elle étend son activité sur toutes les parties, qu'elles soient politiques, intellectuelles ou morales.

Dans l'origine, on appelait université toute réunion libre; les savants, organisés en associations libres qui prévenaient l'action des gouvernements, et dont chacune administrait ses propres affaires, prirent également ce nom. Quelque érudit de renom commençait à professer dans une ville; les auditeurs accouraient, d'autres savants profitaient de l'occasion pour faire étalage de leurs connaissances, et c'est ainsi que se formait une université. Au milieu d'une si grande disette de livres et de moyens d'instruction particulière, on ne pouvait apprendre que de vive voix, et les cours étaient suivis, non par des jeunes gens, mais par des hommes faits et déjà recommandables. A l'imitation de la société civile, les universités se constituaient en communes, avec des honneurs et des franchises pour les étudiants et les professeurs; avivées par cet intérêt qui naît des communications verbales entre les maîtres et les disciples, elles acquéraient, à la faveur des études indépendantes, de la force et de la dignité; puis, à l'exemple des communes, elles sollicitaient auprès des rois et des papes des priviléges, dont le plus important était de pouvoir conférer le doctorat.

Les professeurs, grandement stimulés par l'idée qu'ils se trouvaient exposés aux regards de l'Europe littéraire, étaient rémunérés par les étudiants, et l'université ne se soutenait que par leur réputation. Le concours des étudiants procurait des avantages aux villes, qui s'efforçaient de maintenir ces établissements; plus tard, elles se disputèrent les professeurs en leur offrant de gros honoraires.

Les maîtres et les universités ne ressemblaient donc point à ce que l'on voit aujourd'hui; autour de nos universités modernes, cause active de corruption, la jeunesse, qui pourrait trouver partout le savoir, des livres et des professeurs, se réunit pour flétrir entre la débauche et le mauvais exemple la fleur

de son âge et la fraîcheur des sentiments, oublier les préceptes moraux puisés au foyer domestique, et faire son apprentissage du vice ; elle suit un cours officiel sous des professeurs dont elle n'a ni l'estime ni la confiance, mais qui lui sont imposés par un gouvernement qu'elle n'aime peut-être pas.

L' mportance des universités faisait qu'on entourait leur origine de fables : celle de Bologne prétendait avoir été fondée par Théodose II en 443 ; mais son premier privilége, copié sur celui dont Justinien gratifia Béryte, lui fut concédé à Roncaglia par Frédéric Barberousse : il avait pour but de protéger ceux qui viendraient du dehors étudier dans ses murs, et de les mettre à l'abri de toutes poursuites pour dettes ou délits, en leur accordant la faculté de choisir la juridiction particulière des professeurs ; l'université élisait un recteur afin d'exercer cette juridiction. On n'étudia d'abord dans cette ville que le droit, auquel furent ensuite ajoutés les arts libéraux et la médecine ; enfin Innocent IV y joignit une école de théologie, sur le modèle de celle de Paris, fondée vers la même époque, et qui avait dans la théologie scolastique et la philosophie autant de réputation que Bologne dans la jurisprudence. Ces deux universités furent les plus renommées du moyen âge ; mais celle de Bologne était composée des écoliers, qui choisissaient des chefs dont les professeurs eux-mêmes devaient reconnaître l'autorité, tandis que les professeurs seuls appartenaient à celle de Paris, à l'exclusion des élèves, qui restaient subordonnés. Les deux systèmes dérivaient de la diversité du gouvernement des deux villes et de la nature de l'enseignement : dans l'une, la république et l'étude des lois ; dans l'autre, la monarchie et l'étude de la théologie.

A Bologne, les divers portiques formaient donc des universités distinctes, et celle du droit était divisée en deux : l'une, des ultramontains, avec dix-huit nations ; l'autre, des citramontains, avec dix-sept (1).

(1) Les ultramontains étaient fournis par la Gaule, le Portugal, la Provence, l'Angleterre, la Bourgogne, la Savoie, la Gascogne, l'Auvergne, le Berry, la Touraine, la Castille, l'Aragon, la Catalogne, la Navarre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Bohême et la Flandre ; les citramontains, par la Romagne, l'Abruzze et la Terre de Labour, la Pouille et la Calabre, la Marche d'Ancône inférieure, la supérieure, la Sicile, Florence, Pise et Lucques, Sienne, Spolète, Ravenne, Venise, Gênes, Milan, les Lombards, les *Tessalonici* et les *Celestini*.

Les leçons comprenaient les cinq parties du *Corpus juris*, et nous avons

Les étudiants en droit étrangers (*advenæ forenses*) jouissaient des prérogatives civiles dans toute leur plénitude; convoqués par le recteur, auquel ils juraient obéissance chaque année, ils

encore celles d'Odofredo sur les trois parties du Digeste et sur les neuf premiers livres du Code. Un seul pouvait faire plusieurs cours, et suffire aussi à un grand nombre d'étudiants, chaque cours durant une année, et chaque réunion une heure. Dans le quatorzième siècle, on changea cette distribution; les trois parties du Digeste et le Code furent enseignés simultanément par deux docteurs, et par un autre le *Volumen,* qui contenait les Institutes, les Authentiques, le droit féodal, les lois impériales et les trois derniers livres du Code. Plus tard on introduisit des cours spéciaux sur une seule matière; les notaires, surtout à Bologne, avaient des cours pour leur profession, avec le droit d'enseigner.

Voici comment on procédait d'ordinaire dans les cours. Après l'exposition d'un programme général (*summa*), on lisait le texte sur lequel devait s'exercer la critique, puis on donnait des éclaircissements sur les difficultés, les contradictions, les cas spéciaux (*casus*); on faisait une récapitulation des règles générales (*brocarda*); on discutait les points douteux (*quæstiones*); mais cet ordre n'empêchait pas que chaque professeur ne conservât pleine liberté dans la méthode et l'enseignement. Les étudiants écrivaient sous la dictée, libres d'interrompre et d'adresser des questions, surtout dans les leçons extraordinaires qui se donnaient après le dîner. Plus tard on introduisit les *quinternctti* ou *glossæ*, qui, dès le principe, étaient faites par chacun en marge du texte même, et perfectionnées successivement; après la mort du maître, on les recherchait avec avidité, parce qu'elles contenaient le résumé de la science de l'auteur. Dans la suite, on leur donna plus d'étendue, et les éclaircissements d'un mot devinrent un commentaire. A la suite, vinrent les Questions, des livres sur l'ordre judiciaire, des traités sur les actions, des distinctions, des recueils de controverses, que l'on recopiait à l'envi. Dans les écoles, on déterminait les livres sur lesquels on devait s'exercer; en général, on n'expliquait dans une année que quelques textes, au détriment de l'indépendance et de la profondeur.

L'examen privé coûtait 60 livres, et l'examen public 80. Il en revenait 24 au docteur qui présentait, et 2 ou seulement 1 à chaque docteur assistant, selon que l'examen était public ou privé; 12 et 1/2 à l'archidiacre pour chaque examen, et 3 pour chaque discours. On dépensait beaucoup plus dans les cérémonies d'apparat, si bien que le pape, en 1311, ordonna que nul ne dépassât pour ce genre de luxe la somme de 500 livres.

Nous avons fait le relevé du traitement de quelques professeurs. Guido de Suzzara s'engagea à interpréter le Digeste à Bologne moyennant 300 livres bolonaises que lui promirent les étudiants. Dino de Mugello enseigna à Pistoie pour 200 livres pisanes par an; puis à Bologne, pour 10 livres bolonaises, ajoutées probablement à la rétribution des élèves. Naples lui offrit 100 onces d'or. Les religieux appelés frères du Sac appelèrent, en 1270, le Florentin Lapo, pour faire dans leur couvent un cours de physique et de logique, au prix de 30 livres bolonaises, outre la nourriture; en 1261, le Vicentin Arnold, pour enseigner le droit canonique, moyennant 50 livres, à la condition qu'il aurait au moins vingt écoliers; le Bergamasque Aldovrand des Ulciporzi, pour

constituaient une université propre, avec voix délibérative dans les assemblées. Chaque nation se faisait représenter par un ou deux conseillers, qui, adjoints au recteur, formaient le sénat pour l'examen des affaires. Un syndic annuel représentait en justice les deux universités; un notaire, annuel lui-même, comme le massier et les deux bedeaux, en rédigeait les actes. Chaque année, on élisait aussi deux taxateurs, un pour la ville et l'autre pour les étudiants, chargés de fixer le prix des logements. L'écolier avait le droit de rester trois ans dans la maison choisie par lui; le propriétaire qui exigeait au delà du prix convenu, se plaignait à tort de son locataire ou le maltraitait, ne pouvait plus loger d'autres étudiants.

Les professeurs, au moment de leur promotion, puis une fois chaque année, devaient jurer obéissance au recteur et aux statuts; ils pouvaient être suspendus et frappés d'une amende, avec interdiction de voter dans les assemblées ou de remplir les charges de l'université, comme les écoliers natifs de Bologne, qui restaient sous la dépendance de l'autorité municipale. Le recteur devait être lettré, célibataire, âgé de vingt-cinq ans au moins, jouir d'une honnête aisance, avoir étudié le droit à ses frais pendant cinq ans au moins, et n'appartenir à aucun ordre religieux; il était renouvelé tous les ans dans une assemblée où votaient son prédécesseur, les conseillers et quelques électeurs choisis par l'université. Dans les cérémonies, il avait le pas sur

interpréter l'*Infortiat*, avec un traitement de 120 livres, et Raulo pour faire un cours de médecine, moyennant 150. Pillio vint à Bologne enseigner le droit civil pour 100 marcs d'argent. Thomas d'Aquin recevait de Charles Ier une once d'or par mois. En 1399, Baldo touchait à Plaisance 164 livres par mois, pour commenter le Code, et, en 1397, 1200 par an; Marsilio de Sainte-Sophie, 170 livres, y compris le loyer de sa maison; les autres, de 4 jusqu'à 66 livres par mois. Quelquefois les écoliers servaient presque de pages aux maîtres, découpant à table et leur versant à boire, etc. Odofredo, outre ses leçons à l'Université, en donnait d'extraordinaires à quiconque voulait les payer; mais, comme il en tirait peu de profit, il finit un jour l'explication du Digeste par ces mots : « Et « je vous dis que l'année prochaine j'entends enseigner ordinairement, bien et « légalement, comme je n'ai jamais fait; mais je ne pense pas lire (professer) « extraordinairement, parce que les écoliers ne sont pas bons payeurs; ils veu- « lent entendre sans bourse délier, conformément à ce dicton : *Chacun veut* « *apprendre, personne ne se soucie de payer*. Je n'ai pas autre chose à vous « dire, allez avec la bénédiction du Seigneur. » L'Espagnol Garcias fut le premier auquel on assigna, en 1280, non un traitement annuel, mais le capital de 150 livres; puis, en 1289, le professeur du droit civil reçut par an 100 livres, et celui du droit canon, 150.

les évêques et les archevêques, à l'exception de celui de Bologne, et même sur les cardinaux séculiers. Le titre de *magnifique* lui fut attribué au quinzième siècle.

Il existait donc à Bologne quatre juridictions : celle des magistrats ordinaires, celle de la cour épiscopale, celle des professeurs et celle du recteur. Les fréquentes collisions entre ces pouvoirs distincts, la turbulence et les rixes des étudiants, agitèrent souvent la république : quelquefois les écoliers se retiraient tous dans une autre ville, jusqu'à ce qu'on eût consenti à leurs demandes exorbitantes; parfois encore, excommuniée par les papes ou mise au ban de l'empire, Bologne voyait émigrer la docte multitude à qui elle devait sa vie et ses richesses. La ville attirait les écoliers par de grands priviléges; elle exemptait les professeurs du service militaire et de toute espèce de taxes, indemnisant même les étrangers des vols commis à leur préjudice, si le coupable ne pouvait le faire.

Les docteurs devaient jurer de ne point enseigner ailleurs qu'à Bologne; les citoyens qui détournaient un écolier de cette université, les professeurs bolonais âgés de plus de cinquante ans, ou les professeurs étrangers salariés qui passaient dans une autre école avant le temps fixé par leur engagement, devaient subir la mort et la confiscation.

L'université prenait sous sa protection les artistes qui travaillaient pour elle, comme les copistes, les enlumineurs, les relieurs, les valets des étudiants, et quelques banquiers qui avaient le privilége de leur prêter de l'argent. Une loi bizarre imposait aux Juifs la charge de payer cent quatre livres et demie aux étudiants en droit, et soixante et dix aux élèves qui suivaient les autres cours, destinées à fournir aux dépenses d'un festin à l'époque du carnaval. Les écoliers, lorsqu'ils voyaient tomber la première neige, s'empressaient d'en recueillir pour en faire les statues ou les portraits des professeurs les plus célèbres.

L'archidiacre de Bologne avait le privilége de conférer le bonnet de docteur, et recevait, pour unique rémunération, une part des propines. Le doctorat, qui était conféré comme grade par le collége des légistes, donnait le droit d'enseigner et d'être promu aux charges. Il fallait six ans d'études pour devenir docteur en droit canon, huit pour le droit civil. Après avoir juré qu'il avait consacré à ses études le temps déterminé, l'aspirant soutenait l'examen public et privé; on lui assignait deux textes sur lesquels il discutait devant l'archidiacre et le docteur qui le

présentait, avec liberté aux autres docteurs d'argumenter contradictoirement; cette épreuve subie, il était reçu parmi les licenciés. L'examen public se faisait dans la cathédrale avec grande solennité; le licencié, après avoir récité le discours qu'il avait préparé, exposait une thèse de droit, contre laquelle les étudiants pouvaient soulever des objections. L'archidiacre ou un docteur prononçait ensuite son éloge, et le proclamait docteur en lui donnant le livre, l'anneau, le bonnet. On ne prêtait pas le serment de bien remplir les obligations du doctorat, mais d'autres serments particuliers.

Le grade de docteur donnait le droit de professer, non-seulement à Bologne, mais dans toute université constituée par bulle papale. Tout écolier, après cinq ans d'études, pouvait enseigner, mais sur un seul titre; après six, sur un traité entier, avec le consentement du recteur : ces étudiants s'appelaient *bacheliers*. Le cours durait du 19 ou 28 novembre au 17 septembre; le jeudi était un jour de vacance, toutes les fois qu'il n'y avait pas quelque fête dans la semaine. Les leçons avaient lieu en partie à l'*Ave Maria* du matin, en partie à une heure après midi, et tout le temps devait être consacré à l'enseignement oral. Les cours se distinguaient en ordinaires ou extraordinaires, selon les livres. Les textes ordinaires étaient, pour le droit romain, le Digeste vieux et le Code; pour le droit canonique, le Décret et les Décrétales. Tout autre livre était extraordinaire, et les professeurs autorisés à les expliquer ne pouvaient enseigner sur les textes ordinaires.

En 1260, on comptait à Bologne jusqu'à dix mille écoliers, au grand profit des maîtres. Plus tard, on assigna des traitements publics aux professeurs; nous en trouvons, en 1384, dix-neuf à Bologne pour le droit, ayant de 50 à 300 florins de 33 sous. Lorsqu'ils reçurent tous un salaire de l'État, le professorat fut considéré comme une fonction publique.

L'étude de la jurisprudence s'introduisit beaucoup plus tard dans les universités étrangères, de telle sorte que le triomphe de cette science fut toujours en Italie, et non par décret ou faveur des souverains, mais par nécessité des temps. Aux cités lombardes, libres, commerçantes, riches, populeuses, ne suffisaient plus les étroites dispositions des codes germains et la rare connaissance du droit romain. Avec la disparition du droit personnel introduit par Charlemagne, on s'habituait à considérer la plupart des peuples de l'Europe comme intimement unis

sous l'empire, et, parmi les variétés nationales, à reconnaître quelque chose de commun : l'empire, l'Église, la langue latine. Aussitôt après la formation de l'école bolonaise, et lorsque les connaissances se furent répandues au moyen des consultations, des écrits et des nouvelles écoles, le droit romain fut même regardé comme étant commun à toute la chrétienté, ce qui le grandissait dans l'opinion des peuples.

L'université de Bologne fut la première qui ajouta l'étude de la grammaire à celle des autres sciences ; le Florentin Buoncompagno, qui reçut une couronne de laurier, y lut sa *Forma litterarum scholasticarum*, méthode pour écrire des lettres aux princes et aux magistrats. Il était d'usage que celui qui désirait professer la grammaire se fît précéder d'une épître écrite avec élégance et un grand étalage d'érudition, *picturato verborum et auctoritate philosophorum*. Buoncompagno, orgueilleux et railleur, expédia une lettre de ce genre, comme venant d'un nouveau professeur qui le défiait lui-même. Ses rivaux, dans la joie, portèrent aux nues le rare mérite de la lettre supposée; puis, au jour fixé, ils se réunirent en foule dans la cathédrale. Mais Buoncompagno ne tarda point à révéler l'artifice, et ses rivaux se retirèrent bafoués, tandis que ses amis le ramenèrent en triomphe chez lui.

Un certain nombre d'écoliers, dérangés dans leurs études pár les troubles civils de Bologne, établirent à Padoue une école de droit (1222), qui devint le noyau de l'université de cette ville. Les statuts furent rédigés sur le modèle de ceux de Bologne, mais avec cette différence que les étudiants, les professeurs et les employés entraient dans la communauté, et que les professeurs étaient élus par les écoliers. Aucun sujet vénitien ne parvenait aux magistratures sans avoir étudié dans cette université, qui était placée sous la surveillance de trois sénateurs. Une autre fois, ces étudiants avaient transféré l'université à Vicence (1264), où elle dura sept ans; en 1316, ils se transportèrent à Sienne, qui offrit 6,000 florins pour le rachat de leurs livres laissés en gage ; mais cette école fut bientôt fermée, puis rétablie par Charles IV en 1357; Grégoire, en 1408, y joignit la faculté de théologie.

L'université de Pérouse naquit en 1276; il est fait mention de celle de Parme (1221) dans Donnizone (1). La commune de

(1) Il l'appelle *Crisopoli* :

Verceil, en 1228, ouvrit une école pour la théologie, le droit civil et canonique, les sciences médicales, la dialectique, la grammaire ; elle fut divisée en quatre nations : une, de France, Normandie et Angleterre ; une, d'Italiens ; la troisième, d'Allemands ; la dernière, pour les Espagnols, les Catalans et les Provençaux. Les recteurs prenaient l'engagement de lui procurer beaucoup d'écoliers, surtout d'en faire venir de Padoue, et de ne point s'allier aux factions du pays. La commune, de son côté, promettait de fournir cinq cents chambres aux écoliers, des vivres à bon marché, de maintenir la tranquillité publique, de ne les laisser inquiéter ni pour dettes ni pour représailles, et de salarier, d'après la décision de deux écoliers et de deux citoyens, les maîtres qui seraient élus par le recteur.

Dès le douzième siècle, Pise avait des professeurs de droit ; mais l'enseignement, comme un dédommagement de la liberté perdue, n'y fut transféré de Florence que dans l'année 1444. Afin de fournir aux professeurs une large rémunération, elle préleva tous les ans six mille florins d'or sur le trésor, et en obtint cinq mille du pape par dispense de bénéfices (1). L'école de Ferrare est antérieure à Frédéric II, et Boniface IX, en 1391, lui conféra le privilége de l'enseignement général ; celle de Rome, fondée par Innocent IV, fut transférée à Avignon avec le saint-siége, et Léon XXII l'autorisa à conférer les grades. Frédéric II institua les écoles de Naples en 1224 ; bien qu'il ne permît pas de former l'université d'écoliers et de professeurs, il accorda de grands priviléges aux étudiants ; mais il ne put jamais l'élever à cette prospérité où parvenaient les écoles fondées par le libre concours et la confiance des élèves.

L'Italie en eut d'autres à cette époque et dans les siècles suivants, surtout pour le droit, comme à Plaisance (1243), à Modène (1189), à Reggio (1188). Charles IV, en 1360, accorda des priviléges à celle de Pavie ; Galéas Visconti défendit à ses sujets d'étudier ailleurs, et rétribua largement les professeurs (2).

Quia grammatica manet alta
Artes et septem studiose sunt ibi lectæ.
Rer. it. script., V, p. 45?.

(1) Dans les *Archives diplomatiques* de Florence, on trouve les actes faits avec le médecin François Dataro, de Plaisance, pour 500 florins ; avec Georges d'Arrighetto Nati d'Asti, canoniste, pour 400 florins ; avec le médecin Jérôme de la Torre de Vérone, avec Pierre Leoni de Spolète, etc.

(2) A Baldo, en 1297, 1,200 florins ; à Jason du Maine, en 1492, 2,250 flo-

Le pape reconnut celle de Turin en 1405, et l'empereur, six ans après; l'évêque en était le chancelier. Alexandre III envoya beaucoup de jeunes ecclésiastiques à l'université de Paris, fameuse par ses cours de théologie, et Venise, un grand nombre d'élèves, qui devaient plus tard parvenir aux premiers honneurs.

Il nous reste à parler d'un autre enseignement universitaire, la médecine. Les Arabes, qui traduisirent et commentèrent les auteurs grecs, et auxquels nous devons divers médicaments et l'élixir, furent célèbres dans cette science. Les Juifs étaient aussi des médecins et des chirurgiens très-renommés, et l'on trouve dans les livres talmudiques des idées très-avancées sur l'anatomie. Parmi les chrétiens, la médecine, comme toute autre connaissance, devint le partage des ecclésiastiques et surtout des moines, bien que les canons leur défendissent les opérations par le feu et le fer tranchant; saint Benoît imposa aux moines de Mont-Cassin et de Salerne l'obligation de soigner les malades. Le philosophe Constantin l'Africain, après avoir passé quarante ans dans les écoles arabes, à Bagdad, en Égypte, dans l'Inde, faillit, à son retour, être tué comme magicien; il se réfugia donc à Salerne, et devint secrétaire de Robert Guiscard; mais, fatigué du bruit de la cour, il se retira à Mont-Cassin, où il traduisit les ouvrages des médecins de l'Orient. Ses travaux accrurent la renommée de l'école de Salerne, qui voyait affluer les malades, à la guérison desquels contribuaient la position salutaire de la ville et les reliques de saint Mathieu, de sainte Thècle, de sainte Suzanne. Frédéric II étant venu se faire extraire la pierre, saint Benoît accomplit l'opération pendant son sommeil, lui mit le calcul dans la main, et cicatrisa la plaie (1).

Dans le siècle suivant, sous la direction de Jean de Milan, on écrivit dans cette école certaines règles d'hygiène en vers léonins qui devinrent des proverbes (2) et furent traduits dans toutes

rins; à Alciat, de 1536 à 1540, 1,000 écus, puis 7,500 livres, de 1544 à 1550; à Menochio, 6,000 livres, en 1589.

(1) *Vita sancti Meinwerci.* Les stupéfiants et le sommeil magnétique que l'on emploie aujourd'hui pour ces opérations obligent à réfléchir sur ces récits au lieu d'en rire.

(2) Ova recentia, vina rubentia, pinguia jura,
Cum simila pura naturæ sunt valitura.
Cœna brevis vel cœna levis fit raro molesta;
Magna nocet, medicina docet, res est manifesta.
Si fore vis sanus, ablue sæpe manus.

les langues. Peu de temps après l'an mille, Garispont, médecin de Salerne, publia le *Passionarius Galeni*, remèdes contre toute sorte de maladies, tirés surtout de Théodore Priscien. Cophon publia une thérapeutique générale (*Ars medendi*) selon Hippocrate, Galien et les médecins arabes; dans cet ouvrage, qui ne vaut guère mieux que le précédent, on remarque la première indication du système lymphatique. Romuald, évêque de Salerne, fut consulté par les deux Guillaume de Sicile et par le pape. L'*Herbier* de l'école de Salerne, compilé certainement avant le douzième siècle, se répandit dans toute l'Europe.

Cette école fut la première qui introduisit les divers grades académiques, à l'imitation des Arabes. Plus tard, Frédéric II établit des conditions pour avoir le droit d'exercer la médecine: il fallait, outre le titre de licencié, prouver une naissance légitime, être âgé de vingt et un ans accomplis, avoir étudié trois ans la logique, cinq ans la médecine, et la chirurgie, *qui en forme une petite partie;* on exigeait encore qu'on expliquât l'*Art* de Galien, le premier livre d'Avicenne ou un passage des *Aphorismes* d'Hippocrate, et qu'on eût pratiqué sous un médecin expérimenté.

Le candidat jurait de suivre les méthodes usitées, de dénoncer le pharmacien qui altérerait les médicaments, et de traiter les pauvres gratuitement. On exigeait des chirurgiens une année d'études à Naples et à Salerne, puis un examen. Dans la suite, on imposa des prescriptions minutieuses: le médecin devait visiter deux fois par jour les malades domiciliés dans la ville, qui pouvaient encore les appeler une fois dans la nuit; le salaire était d'un demi-taro par jour, et même de trois si le malade habitait hors de la ville. Les pharmaciens avaient un tarif, on désignait les lieux où l'on pouvait les établir, et de rigoureuses précautions leur étaient commandées.

On attirait les médecins par des priviléges, par l'exemption des tailles, et des villes leur fournissaient même un ou deux chevaux. Ugo de Lucques promettait de soigner gratuitement, dans les maladies ordinaires, les habitants du territoire bolonais; mais, pour une blessure grave, un os rompu ou disloqué, il demandait

Lotio post mensam tibi conferet munera bina:
Mundificat palmas, et lumina reddit acuta.
Prima dies maji non carnibus anseris uti.
Ruta viris minuit venerem, mulieribus addit.
. . . Cruda comesta
Ruta facit castum, dat lumen et ingerit astum.

qu'il pût exiger des gens de condition moyenne un char de bois, vingt sous et un char de foin des riches, et suivre l'armée sur les champs de bataille, sauf à recevoir six cents livres bolonaises; les pauvres ne devaient rien payer.

Il fut des premiers à traiter les blessures avec du vin seul (1); en 1218, il accompagna ses concitoyens en Palestine.

L'entassement des personnes dans les habitations, les vêtements de laine, les pélerinages, l'absence de toutes les précautions sanitaires, favorisaient la propagation des maladies, et l'on peut dire que la peste ne cessa jamais. Dans les temps où l'épidémie exerçait le plus de ravages, on entraînait en foule les pèlerins dans des processions et des cérémonies expiatoires; les quarantaines et les autres mesures contre la contagion ne furent imaginées que beaucoup plus tard, et peut-être faut-il attribuer à la commune de Milan le premier pas fait dans cette voie.

De nouvelles maladies vinrent aussi du Levant; la plus funeste et la plus durable fut la petite vérole, qui semble avoir suivi les Arabes dans leur première sortie de la terre natale. On suppose que les croisés nous apportèrent le feu sacré, que les religieux de saint Antoine firent vœu de soigner. La *danse de saint Gui* parut après l'an mille, ainsi que la tarentelle dans la Pouille.

La lèpre se manifestait le plus souvent sous des formes horribles et dégoûtantes, par des démangeaisons aux mains et d'atroces douleurs d'entrailles : la peau, semée de taches livides, rouges et noires, commençait par s'érailler, puis devenait rugueuse comme l'écorce d'un arbre; tout le corps se couvrait ensuite de tumeurs rougeâtres et cancéreuses; les doigts, les mains et les pieds se tuméfiaient démesurément; les chairs se détachaient par lambeaux, au point de signaler la route sur laquelle avaient passé plusieurs de ces infortunés. Le visage prenait un aspect rebutant, les cheveux tombaient, la voix devenait rauque; le mal envahissait le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os, et une sombre mélancolie s'emparait du malade, qui voyait s'avancer à pas lents l'inévitable solution de son infirmité.

Sous les Lombards, les lépreux étaient chassés hors des villes, et ne pouvaient vendre leurs biens; car on attachait à leur maladie l'idée d'un châtiment particulier de Dieu, selon quelque

(1) SARTI, *Dei prof. bologn.*, tom. I, pag. 144. - RIENZI, *St. della medicina*, tom. II.

passage de la Bible, à laquelle on empruntait les précautions qu'elle recommande contre les lépreux. Les statuts de toutes les communes prescrivaient des mesures pour les découvrir et les isoler. L'Église elle-même, qui semblait les maudire, adoucissait leurs misères, qu'elle faisait tourner en expiation à l'aide de cérémonies mêlées de tristesse et d'espérance, quand elle intervenait pour les détacher de la société. Après avoir célébré en présence du malade l'office des morts, elle l'exhortait à être bon chrétien et à se confier dans la charité de ses frères, dont il était séparé corporellement : il lui était défendu de s'approcher de l'habitation des vivants, de se laver dans les ruisseaux ou les fontaines, d'aller dans des chemins étroits, de toucher des enfants ou la corde des puits, de boire en d'autres vases que dans son écuelle ; on bénissait ensuite les ustensiles qui devaient lui servir dans sa solitude ; enfin, après que chaque assistant lui avait offert son aumône, le clergé, accompagné des fidèles, le conduisait à la cabane qui lui était destinée, et, devant la porte, on plantait une croix de bois, à laquelle on suspendait un tronc pour recevoir les aumônes des passants.

Un habit particulier distinguait le malheureux banni; il devait porter des gants, et, au lieu de parler, faire sonner une espèce de crécelle. A Pâques, il pouvait sortir de son sépulcre anticipé, et, pendant quelques jours, entrer dans les villes ou villages afin de participer à la joie générale de la chrétienté.

Les femmes pouvaient suivre leurs époux et leur procurer les consolations de la famille; celles de la charité ne manquaient pas non plus aux lépreux. Le troisième concile de Latran, en condamnant la rigueur avec laquelle on les traitait parfois, déclara que l'Église était la mère commune des fidèles, et que les lépreux pouvaient être plus méritants que les individus sains de corps; il ordonnait, en conséquence, qu'on leur assignât une église et un cimetière distincts, avec un prêtre chargé du soin de leurs âmes, et qu'ils fussent exemptés de la dîme pour leurs jardins et leurs bestiaux.

Dans leur intérêt, on multiplia les lazarets, ainsi nommés (et les lépreux eux-mêmes s'appelaient lazares) du pauvre de l'Évangile. Le dimanche des Rameaux, l'archevêque de Milan allait en procession à Saint-Laurent, puis au Carrobbio, lavait et habillait un lépreux. L'ordre de Saint-Lazare fut institué pour leur soulagement spécial, et le grand maître devait toujours être un lépreux, afin qu'il sût mieux soulager les maux dont il avait

lui-même souffert : effort sublime de la chevalerie chrétienne, qui tentait d'ennoblir en quelque sorte la plus repoussante des maladies.

Catherine de Sienne, en donnant la sépulture à une lépreuse qu'elle avait soignée, contracta son mal; mais aussitôt ses mains redevinrent blanches et lisses comme celle d'un enfant. Saint François d'Assise, ayant rencontré un lépreux dans la vallée de Spolète, l'embrassa, baisa même ses lèvres cancéreuses, et le guérit ainsi. Un autre se présente à lui dans la plaine d'Assise; il s'approche pour lui faire l'aumône, lorsqu'il disparaît tout à coup à ses yeux, et François reste persuadé que c'était Notre-Seigneur lui-même, qui prenait souvent cet aspect hideux pour éprouver la charité des fidèles. Saint François recommandait donc les lépreux à ses moines, et il congédiait les novices qui ne savaient pas les soigner. Un lépreux, par son impatience et ses blasphèmes, s'était rendu insupportable aux autres religieux; François entreprit alors de le panser lui-même, le calma par ses discours, lava ses plaies, et « là où touchaient les mains du « saint, la lèpre s'en allait et la chair du malade restait parfai« tement saine; si bien que, tandis que le corps se purifiait de « la lèpre à l'extérieur, l'âme se purifiait du péché au dedans « par la contrition. » Ce lépreux étant mort après de rigoureuses pénitences, apparut à François, auquel il dit : « Me reconnais« tu? Je suis ce lépreux que le Christ a guéri par tes mains. Je « m'en vais aujourd'hui à la gloire éternelle, et j'en rends grâces « à Dieu et à toi; car par toi beaucoup d'âmes seront sauvées « dans ce monde (1). »

Les Italiens, pendant leurs expéditions en Asie, purent profiter de l'expérience des Arabes, et c'est alors en effet que l'on connut la casse et le séné; la thériaque, médicament fondamental du moyen âge, fut apportée d'Antioche à Venise, qui en garda longtemps le secret. Roger de Parme recommanda l'éponge marine pour les scrofules, et d'excellents procédés chirurgicaux. Roland de Parme écrivit un traité de chirurgie, qui fut ensuite commenté par quatre Salernitains. Guillaume de Saliceto, moine de Plaisance, un des meilleurs chirurgiens de l'époque et assez indépendant, rédigea, avec quelque exactitude, un abrégé d'anatomie, précéda Willis dans la distinction des nerfs qui sont ou ne sont pas au service de la volonté, et décrivit la syphilis.

(1) Fioretti, chap. XXII.

Lanfranc de Milan, qui s'expatria lorsqu'il lui fut impossible 1295
de s'opposer davantage à Mathieu Visconti, ouvrit un cours à Paris, qui attira un si grand nombre d'élèves que l'école des chirurgiens séculiers devint très-célèbre. Bien que le chirurgien fût considéré comme très-inférieur aux médecins, qui, pour ce motif, au lieu de se prêter aux opérations, avaient recours aux pharmaciens, Lanfranc opéra souvent lui-même; puis, chose digne d'éloge, il donnait toujours l'anatomie de l'organe dont il décrivait les lésions.

Théodoric, évêque de Bitonte, observa par lui-même, et substitua les ligatures en toile aux grands appareils de bois dans le cas de fracture des os. Le Florentin Thaddée d'Alderotto, interprétant philosophiquement Hippocrate et Galien, acquit autant de réputation dans sa science qu'Accurse dans celle du droit; il s'égare pourtant toutes les fois qu'il prétend révéler les secrets de l'art, cachés, dit-il, sous un langage de convention des auteurs. Appelé à soigner le noble Ghérard Rangone, il voulut que, 1285
par acte public, les trois procureurs du malade le garantissent de tout dommage pendant son voyage, et le ramenassent à Bologne, sauf de sa personne et de sa bourse, sans être molesté par les voleurs ou des ennemis, ni être retenu à Modène contre sa volonté; dans le cas contraire, ils lui payeront 1,000 livres impériales pour chaque article violé; puis ils lui restitueront 3,000 livres bolonaises qu'ils confessent avoir reçues en dépôt : cette dernière clause était destinée à voiler une rémunération exorbitante (1). Il exigea du pape 100 ducats d'or par jour, parce

(1) Sarti, tom. II, pag. 153. — Dans les Assises de Jérusalem, adoptées, comme nous l'avons dit, dans les possessions italiennes du Levant, et qui représentent d'ailleurs les coutumes des pays européens, il est établi que, si un esclave tombe malade, et qu'un médecin, ayant traité avec son maître pour le guérir, lui donne des choses émollientes et chaudes au lieu de lui en administrer d'astringentes et de froides, de sorte qu'il meure, le médecin sera tenu de fournir un esclave semblable ou le prix qu'il aura coûté jusqu'au jour de sa mort. Il en sera de même s'il lui tire du sang mal à propos ou en trop grande quantité; ou si, étant hydropique, il lui fend le ventre (on pratiquait donc la paracentèse?), et ne sait pas ensuite lui extraire l'humeur, au point qu'il s'affaiblisse et meure; ou si, souffrant d'une fièvre quotidienne, il le purge et lui administre trop de scammonée, en provoquant des évacuations qui entraînent la mort. Si un esclave a la lèpre, la gale ou toute autre maladie, et que le médecin convienne de le guérir à la condition d'avoir la moitié de sa valeur, pourvu qu'il fasse tout ce qu'il peut, il n'est pas obligé de le payer, bien qu'il ne le guérisse pas, car il a perdu sa peine. S'il en arrive ainsi avec un homme ou une femme

qu'il était plus riche que les autres, qui lui en donnaient 50; la cure finie, il en toucha 10,000. Barthélemy de Varignana reçut du marquis d'Este, pour une cure, 260 florins d'or.

Le Génois Simon de Cordo, médecin de Nicolas IV, dans la *Clavis sanationis*, dictionnaire des médicaments simples, chercha à débrouiller la confusion produite par la variété de nomenclature. Dans un but scientifique, il parcourut durant trente ans la Grèce et l'Orient; mais, au lieu de déterminer les corps d'après leur nature, il s'arrête aux qualités médicinales, qu'il déduit, non des leçons de l'expérience, mais de vertus élémentaires supposées. En effet, les progrès des sciences naturelles étaient entravés par l'empirisme superstitieux, par l'aveugle vénération pour l'autorité, et par la manie de substituer la dialectique à l'expérience; l'esprit se noyait dans d'interminables argumentations sur des recherches oiseuses. Par exemple, on demandait si telle potion pouvait guérir la fièvre, et l'on répondait non, parce que celle-là est une substance, et celle-ci un accident; donc l'une ne pouvait rien sur l'autre. L'anatomie était peu étudiée, et l'on ne faisait aucune opération sans consulter les étoiles; car l'on supposait un rapport intime entre le corps humain et l'univers, les planètes surtout.

Les sciences expérimentales cédaient donc le pas aux sciences occultes, qui avaient pour objet de connaître l'avenir, de découvrir des trésors, de transmuer les métaux, de faire des amulettes et des incantations, de composer la panacée universelle et l'élixir de l'immortalité; pour atteindre un but si élevé, quelle fatigue pouvait sembler excessive? On tirait des présages sur l'avenir de signes fortuits, des lignes de la main, des étoiles, des songes, dont personne n'eût osé révoquer en doute les révélations après ce qu'en avait écrit Hippocrate; on devinait quelquefois, en effet, parce qu'il est difficile de ne jamais réussir lorsqu'on parle un peu de tout et d'une manière vague.

L'astrologie, fille insensée d'une mère sage, se trouve à l'enfance comme à la décrépitude des sociétés, parmi les doctes Romains aussi bien que chez les simples Océaniens. L'homme est le centre et le but de la création; tout se rapporte donc à lui. Or

libre, le médecin sera pendu, après qu'il aura été fouetté dans les rues *en portant à la main un vase de nuit, afin d'effrayer les autres*, et ses biens seront confisqués par le seigneur du lieu. Aucun médecin venu du dehors ne pouvait exercer son art sans avoir été reconnu capable par d'autres médecins et par l'évêque, sinon on le fouettait dans les rues.

(comme il est certain), si le soleil et les autres astres influent sur les saisons, sur la végétation, sur les animaux, combien plus ne doivent-ils pas agir sur l'homme, la créature de prédilection parmi les autres? L'histoire (disent les astrologues) et tous les philosophes anciens s'accordent pour admettre une analogie entre les années de notre existence et les degrés parcourus par chaque signe sur l'écliptique. Afin de la découvrir, il faut connaître l'effet des astres sur les diverses parties de la nature, les calculs des mouvements, et certaines formules mystérieuses au moyen desquelles on peut accroître les forces de la nature, déterminer l'influence des planètes, surtout à l'instant de la naissance, ou bien évoquer les esprits et les morts. Le savant qui connaît les propriétés occultes, non-seulement devine l'avenir, mais le soumet à son influence, excite la haine ou l'amour, découvre les desseins secrets, les trésors cachés, des remèdes pour les maux, et jusqu'au grand arcane de la science, l'art de faire de l'or.

Les phénomènes de la nature reçoivent une grande énergie des nombres, puisque c'est d'après leur combinaison que le monde est disposé, et qu'ils possèdent une influence mystérieuse. De là sortit la cabale, qui croyait, au moyen des nombres, deviner les choses secrètes, et parvenir à dominer les esprits; tout astrologue ou alchimiste se vantait d'avoir un démon familier à ses ordres. Ainsi s'entremêlaient les erreurs que la superstition païenne nous avait transmises à travers les écoles néoplatoniciennes et le gnosticisme.

L'astrologie fut honorée de chaires publiques, et l'université de Bologne décréta qu'elle aurait un professeur spécial *tamquam necessarissimum;* les princes et les républiques en avaient un pour le consulter dans les cas les plus graves. Ezzelin, Buoso de Dovara, Hubert Pellavicino, tyrans redoutables, tremblaient devant les puissances inconnues, et soumettaient les calculs de la prudence et de l'ambition à la décision des astres et de leurs interprètes; dans la bibliothèque du Vatican, on conserve les réponses que faisait à leurs consultations le Crémonais Gérard de Sabionetta. Frédéric II voulait être entouré de l'élite des astrologues, dont les conseils modifiaient ses desseins (1); lorsqu'il apprit, en

(1) SABA MALASPINA, *Hist.*, ch. II.

Frédéric II crut devoir recourir à l'astrologie pour intimider la cour de Rome, et fit circuler ces vers :

Fata monent, stellæque docent, aviumque volatus

1239, la rébellion de Trévise, il fit observer l'ascendant par maître Théodore du haut de la tour de Padoue; mais l'astrologue (dit Rolandino) ne remarqua point que, dans la troisième case, se trouvait alors le scorpion, qui, ayant le venin dans la queue, indiquait que l'armée aurait à souffrir vers la fin de l'expédition. Le même empereur, étant à Vicence, voulut qu'un astrologue devinât par quelle porte il sortirait le lendemain; celui-ci la désigna dans un billet cacheté qu'il remit à Frédéric avec prière de ne l'ouvrir que hors la ville. L'empereur fit pratiquer une brèche dans la muraille et sortit par là; alors il ouvrit le billet, où il trouva ces mots : *Par une porte neuve.*

Gérard de Sabionetta se rendit à Tolède pour lire l'*Almageste* de Ptolémée, qu'il traduisit en latin, comme le *Traité des crépuscules* de Al-Gazen et autres ouvrages; il inventa le spécillum, et sa *Theoria planetarum* était enseignée dans les universités (1).

Quod Federicus ego malleus orbis ero.
Roma diu titubans, variis erroribus acta,
Concidet et mundi desinet esse caput.

On lui répondit avec le calme de la raison :

Fata silent, stellæque tacent, nil predicat ales;
Solius est proprium scire futura Dei.
Niteris incassum navem submergere Petri;
Fluctuat et nunquam mergitur ista ratis.
Quid divina manus possit, sensit Julianus;
Tu succedis ei : te tenet ira Dei.
JORDANI, *Chron.*, cap. 221.

(1) Dans les *Atti dell' Accademia de' nuovi Lincei*, 1851, je trouve des notices sur Gérard de Crémone par B. Boncompagni, recueil de tout ce qu'on possède ou de tout ce qu'on raconte de lui, mais sans examen ni jugement. Néanmoins un morceau inédit de traduction d'un traité d'algèbre a de l'importance; ce traité est, sinon le plus ancien, au moins à coup sûr un des premiers où fut enseignée aux Européens cette science de raisonnement général au moyen du langage symbolique. On y trouve aussi le signe négatif, tandis que les Arabes et même Fibonacci ne connaissaient que des quantités positives; et pourtant il fallut attendre jusqu'à Michel Stifel, c'est-à-dire trois siècles, pour en voir l'utile application. La solution des équations du second degré est exprimée dans ce traité par ces vers :

Cum rebus censum si quis dragmis dabis equum
Res quadra medias quadratum adjice dragmas,
Radici quorum medias res excipe demum,
Residuum quæsti census radicem ostendet.

Tout le monde sait que pour les algébristes *res* signifiait l'inconnu; *census*,

Le Génois Andalon de Negro, qui amassa des connaissances dans ses voyages, nous a laissé un traité latin sur la composition de l'astrolabe.

Guido Bonato de Forli donna la quintessence de tout ce que les

le carré; *numerus*, le connu; on pourrait donc, avec les symboles modernes, construire ainsi :

$$x^2 + px = q$$

$$\text{D'où } x = -\frac{1}{2}p + \sqrt{\frac{1}{4}p^2 + q}$$

Suivent les autres cas; ainsi, comme on voit, frère Luc Paciolo a été devancé.

Les amateurs de cette science ne seront pas fâchés de trouver ici un problème avec la solution :

Quæritur quænam sint illæ partes denarii, quarum differentia, juncta tetragonis earundem, collige 54.

Sit una partium res, altera 10 *minus re* (c'est-à-dire x, et $10 - x$). *Differentia* 10 *minus duabus rebus, ex qua* 2 *partium tetragonis conjunctis colligantur* 100, *et* 2 *census minus* 20 *rebus, quæ data sunt æqualia* 54 (c'est-à-dire $x^2 + (10 - x^2) + 10 - 2x = 54$). *Per restaurationem itaque rerum,* 2 *census cum* 100 *equivalent* 54 *et* 22 *rebus* (c'est-à-dire $3x^2 + 100 = 54 + 22x$). *Per ejectionem vero abundantis numeri* 56 *et* 2 *census,* 22 *rebus adæquantur* (c'est-à-dire $2x^2 + 56 = 22x$). *Et per conversionem unus census cum* 28 *æquentur* 11 *rebus* (c'est-à-dire $x^2 + 28 = 11x$). *Resolve per quintum modum, et re erit* 4, c'est-à-dire

$$x = \frac{1}{2}11 \pm \sqrt{\frac{9}{4}}$$

$$= \frac{5}{2} \pm \frac{3}{2}$$

D'où les deux valeurs $x = 2$

$x = 4$

L'auteur n'indique que cette manière.

Si je ne me trompe, c'est là une tentative ayant pour but représenter les quantités par des lettres, comme nous le faisons. En effet, là où il cherche *qualiter figurentur census radices et dragmæ,* il enseigne *numero censum littera* c, *numero radicum littera* r; *deorsum virgulas habentes, subterius apponantur. Dragmæ vero sine litteris virgulas habeant, quotiens hæc sine diminutione proponuntur. Verbi gratia duo census, tres radices, quatuor dragmæ sic figurentur :*

2	3	4
c	*r*	*d*

Arabes avaient écrit sur la matière (1); avec l'aide de Dieu et de saint Valérien, patron de sa ville natale, il expose dans son ouvrage l'utilité de l'astrologie, la nature des planètes, leurs conjonctions et leur influence, les jugements qu'il en faut déduire, et les différentes questions que l'on peut résoudre au moyen de cette science.

D'une rare habileté dans la pratique de cette imposture, il découvrit à Frédéric une conspiration ourdie à Grosseto, et fit une statue qui rendait des oracles; dirigeant toutes les opérations de Guido de Montefeltro, il montait sur le clocher de San Mercuriale lorsque ce capitaine entrait en campagne, et lui indiquait par un coup de cloche le moment de revêtir son armure, par un autre celui de monter à cheval, par un troisième celui de se mettre en marche. Il prétendait que Jésus-Christ

Là	$\frac{2}{c}$	équivaut	à notre	$2\ x^2$
»	$\frac{3}{r}$	»	à	$3\ x$
»	$\frac{4}{d}$	»	au nombre 4	

Chasles avait affirmé que l'algèbre numérique fut introduite en Europe par les traducteurs du douzième siècle; Libri le combattit amèrement. Tous les deux se trompaient.

(1) GUIDO BONATUS *de Forlivio, decem continens tractatus astronomiæ.* Venise, 1506.

Dans ces dernières années, on a discuté sur le lieu de sa naissance; mais Philippe Villani le fait originaire de Cascia, ville du Val d'Arno supérieur.

Trois éditions furent faites du *Liber introductori s ad indicia stellarum,* de Bonatto : la première à Augsbourg, en 1491; l'autre à Bâle, en 1550; la troisième à Venise, en 1506, que j'ai sous les yeux, avec le titre que nous avons donné plus haut. C'est un in-folio de cent quatre-vingt-onze feuillets en caractères carrés, avec de petites gravures. En tête se trouvent Uranie et l'Astronomie avec les douze signes du zodiaque, au milieu desquels figure assis Guido Bonatto, enveloppé d'une large robe ornée de l'hermine, qui se relève sur les épaules; il porte une longue barbe, le bonnet pointu, et tient dans la main un globe avec un cadran. Mazzucchelli prétend qu'on trouve de son livre une copie manuscrite dans la bibliothèque Ambrosienne, mais ce n'est en réalité que la copie de cent soixante-neuf considérations des *Jugements de l'astronomie.* François Sirigatti (astrologue de la seigneurie de Florence, en 1500) traduisit cet ouvrage en italien pour la satisfaction de Gino Capponi; cette traduction, qui se voit manuscrite dans la bibliothèque Laurentienne, fut imprimée en Allemand (1572) à Bâle, avec le titre de *Auslegung des menschlichen Geburtsstunden,* puis en français et probablement en d'autres langues.

lui-même faisait usage de l'astrologie, et s'irritait contre les porte-tuniques (*tunicati*) qui s'opposaient à ses prédictions.

Pierre d'Abano, élevé à Constantinople, fut assez heureux 1250-1316 pour saisir l'instant où les astres se trouvaient dans la position désignée par Aboul-Nasar comme étant celle qui fait obtenir de Dieu tout ce qu'on lui demande ; il en profita pour demander la science, et une illumination soudaine lui fit connaître l'avenir. On a débité sur cet astrologue une foule de contes : il acquit la connaissance des sept arts libéraux au moyen de sept esprits ; il avait la faculté de faire revenir l'argent qu'on avait dépensé ; n'ayant pas de puits dans sa maison, il se fit apporter celui du voisin qui lui en refusait l'usage, ou bien, selon d'autres, il transporta le sien dans la rue pour n'être pas dérangé par ceux qui venaient y puiser de l'eau. Néanmoins, dans son *Conciliator philosophorum,* un des meilleurs livres de médecine de l'époque, il enseigne que la saignée n'est jamais plus opportune que dans le premier quartier de la lune ; que, pour guérir les douleurs néphrétiques, il faut, au moment où le soleil passe par le méridien, dessiner avec un cœur de lion sur une feuille d'or une figure de cet animal et la suspendre au cou du malade ; qu'il vaut mieux, pour cautériser, employer des instruments d'or que de fer, attendu la grande influence de Mars sur la chirurgie.

Pierre d'Abano fut professeur à Padoue et à Paris, où d'heureuses cures médicales le firent accuser de magie. Plus tard, on le poursuivit à Rome comme coupable d'hérésie ; mais il fut renvoyé absous par décision pontificale. Il rapportait au cours des astres les périodes de la fièvre. Dans le palais de Padoue, il fit peindre les constellations ; il croyait si fermement à l'astrologie qu'il chercha à persuader aux Padouans de raser leur ville, pour la reconstruire sous une conjonction de planètes qui venait de s'effectuer dans les conditions les plus favorables. Peut-être ne faut-il voir dans ces imputations que des bavardages de Pierre de Reggio, qui, vaincu par lui en doctrine, s'efforça de le perdre dans l'opinion. De là des accusations contradictoires contre Pierre d'Abano, à qui l'on reprochait, d'un côté, de ne pas croire au diable, et, de l'autre, d'en tenir sept dans un bocal, dociles à ses moindres signes ; pour ces accusations, et d'autres plus sérieuses, l'inquisition lui fit un procès.

Avant d'expirer, il disait à ses amis : « Je me suis appliqué « à trois nobles sciences, dont l'une m'a rendu subtil, l'autre « riche, la troisième menteur : la philosophie, la médecine,

« l'astrologie. » Dans son testament, il se proclama bon catholique, et il avait demandé à être inhumé chez les dominicains; mais l'inquisition poursuivit son procès et troubla ses ossements. Gentile de Foligno, médecin célèbre, étant entré dans l'école où d'Abano avait professé, se mit à genoux et s'écria, les mains levées : « Salut, temple saint ! » Puis, apercevant quelques-uns de ses manuscrits, il les mit sur sa poitrine et les baisait avec respect (1).

Malgré les défenses de l'Église, des évêques et des prélats furent souillés par ces folies, qui durèrent bien au delà de l'époque que nous décrivons. Ces faussetés eurent pour résultat de ramener les croyances classiques aux esprits follets, aux spectres, aux fantômes, aux vampires : croyances énergiques comme toutes celles de l'époque, et qui devinrent plus vives quand elles furent l'objet de poursuites régulières. L'imagination créait des événements qu'elle finissait par croire véritables; des hommes à l'esprit ardent s'isolaient du monde réel pour se jeter dans un monde fantastique, mêlant l'imposture au fanatisme et à l'hallucination. La législation dut intervenir pour réprimer des gens qui soulevaient les tempêtes, changeaient les formes des corps et des hommes, produisaient des maladies; enfin des procès absurdes égarèrent longtemps la justice, comme nous aurons à le déplorer dans l'époque appelée le *siècle d'or*.

La passion qui poussait à rechercher les moyens de s'enrichir subitement nuisait à la production beaucoup plus qu'à l'existence. Les sciences occultes offraient deux voies pour arriver à la fortune : trouver des trésors et transmuer les métaux. Quant aux trésors, les chroniques racontent des faits merveilleux, qu'elles attribuent même à Albert le Grand et au pape Sylvestre II (2). Dans la Pouille, on voyait une statue de marbre

(1) SAVONAROLA, *De laud. Patavii*, pag. 1155.

(2) Le moine Gerbert vit une statue d'or qui, l'index étendu, portait cette inscription sur la tête : *Frappe là*. Les chercheurs avaient frappé plusieurs fois cette tête; mais le moine, plus avisé, remarqua l'endroit où l'ombre de l'index tombait à midi, et, durant la nuit, avec un seul compagnon, il vint y creuser et trouva un vaste palais tout d'or. Les soldats jouaient aux dés, le roi et la reine étaient assis à table, ayant près d'eux un damoisel qui tenait l'arc tendu : tout cela était en or, et brillamment éclairé par un tison ardent qui brûlait au milieu. Lorsqu'on voulait toucher à l'archer, de belles jeunes filles se mettaient à danser. Gerbert, qui ne se fiait pas beaucoup à son compagnon, ne prit sur la

avec une couronne d'or portant cette inscription : *Aux calendes de mai, au soleil naissant, j'ai la tête d'or.* Personne ne comprit le sens de ces mots, jusqu'au moment où Robert Guiscard en arracha le secret à un prisonnier sarrasin ; ayant creusé la terre à l'endroit où tombait l'ombre de la tête au premier mai, il trouva un trésor.

La chimie des anciens tenait pour constant que les corps résultent de la combinaison des quatre éléments, et que de leur harmonie naît la perfection dans les corps humains ; celui qui découvrirait les meilleures combinaisons pourrait donc, non-seulement rendre la santé et prolonger indéfiniment la vie, mais encore transformer les corps et les métaux : sentiment sublime, bien qu'erroné, de la puissance de l'homme et de la perfectibilité de la création entière. Ainsi, comme on voyait dans l'or le représentant universel des jouissances terrestres, la science s'ingénia d'une manière spéciale à transmuer en ce métal l'étain et le mercure, au moyen de la *pierre philosophale* et de la *poudre de projection ;* mais, comme les procédés simples ne purent la conduire à cette découverte, elle eut recours à l'esprit universel, à l'âme générale du monde, à l'influence des étoiles pour accomplir le *grand œuvre* : de là naquit la science secrète et ténébreuse de l'alchimie, qui occupa tant d'esprits.

Ses recettes étaient positives ; mais le mystère était expliqué en termes non moins mystérieux. Voulez-vous, disaient-ils, faire l'élixir des sages ? Prenez le mercure des philosophes, transformez-le successivement, par la calcination, en lion vert et en lion rouge, faites-le dissoudre dans un bain de sable avec de l'esprit de vin âcre, et distillez le produit ; mais que l'alambic soit couvert des ombres cimmériennes, et il se trouvera au fond un dragon noir qui dévore sa propre queue. En outre, la science hermétique se servait de la verge de Moïse, du rocher de Sisyphe, de la toison de Jason, du vase de Pandore, du fémur d'or de Pythagore ; si tous ces moyens étaient impuissants, on avait recours au diable barbu, chargé spécialement de ce genre d'offices.

Quelques alchimistes s'abandonnaient de bonne foi à ce dé-

table qu'un couteau d'un travail admirable ; tout à coup les danseuses s'élancèrent frémissantes, et l'archer lança une flèche sur la lumière qui s'éteignit. Gerbert, resté dans les ténèbres, fut donc obligé de laisser toute chose intacte ; mais il recueillit des prédictions, qui toutes se vérifièrent par la suite. JORDANI, *Chron.*, chap. 220 et 222.

lire d'origine classique (1), qui dura tant de siècles encore. Le témoignage d'autrui ou des apparences illusoires leur persuadèrent qu'il était possible de trouver cette poudre de projection; ils s'appliquèrent donc à cette recherche avec passion, au point d'entreprendre de longs voyages, surtout au Sinaï, au mont Oreb, au mont Athos. Plus souvent, c'était un appât jeté aux gens crédules afin de leur soutirer de l'or pour faire de l'or; néanmoins, lorsque Jean Augurello offrit à Léon X un poëme sur l'art de faire de l'or (*Chrysopée*), le pontife lui donna pour tout

(1) Un grand nombre de superstitions modernes, attribuées d'ordinaire à l'ignorance du moyen âge, nous sont venues des anciens : par exemple, l'opinion que le tintement des oreilles annonce que d'autres parlent de nous; qu'il faut, après avoir bu un œuf, en briser la coque (Ovide, *Fasti*). Saint Augustin (*Expositio epistolæ ad Galatas*, chap. IV), dit : *Vulgatissimus est error Gentilium iste, ut vel in agendis rebus, vel in exspectandis eventibus vitæ ac negotiorum suorum, ab astrologis notatos dies et menses et annos et tempora observent.* Ainsi l'usage de manger des pois lors de la Commémoration des morts était pratiqué par les Romains dans les fêtes lémurales du mois de mai, époque où ils s'abstenaient de se marier (*Fasti*, V); celui de s'adresser des vœux de bonheur au commencement de l'année; de dire *Dieu vous bénisse*, quand on éternue (Pline, liv. II, chap. 2, § 11); de clouer sur des portes des hiboux et des chats-huants (*Quid quod istas nocturnas aves, cum penetraverint larem quempiam, sollicite prehensas, foribus videmus affigi?* Apulée, *Metam.*, liv. III). Dans les κεστοί de Julius Africanus, qui vivait sous Alexandre Sévère, on trouve, parmi tant d'autres folies, le *moyen de se défaire de ses ennemis*. Préparez des pains de cette manière : « Prenez, vers la fin du jour, une grenouille des « champs ou un crapaud et une vipère, tels que vous les voyez dessinés dans « le pentagone parfait, à l'endroit de la figure où se trouvent les signes de la « proslambanomène du tropélydien, c'est-à-dire un ζῆτα sans queue ou un ταῦ « couché ⊢ (c'est la note musicale *fa dièse*); renfermez ces animaux ensemble « dans un vase de terre en le bouchant hermétiquement avec de l'argile, afin « qu'ils ne reçoivent ni air ni lumière. Cela fait, brisez le vase après un temps « convenable, et délayez les restes que vous y trouverez dans l'eau avec laquelle « vous pétrirez le pain; de plus, oignez de cette composition, dangereuse même « pour celui qui l'emploie, les tourtières dans lesquelles vous cuirez ce pain. « Cet aliment ainsi préparé, donnez-le à vos ennemis comme vous pourrez. »

On sait que Caligula dépensa des sommes considérables pour trouver le secret de faire de l'or; sous Dioclétien, il y eut une persécution contre les alchimistes. Peut-être quelqu'un, au milieu de ces essais, après une fusion de borax et de crème de tartre avec du mercure sublimé, opéra l'évaporation sur la surface d'un vase d'argent, qu'il trouva doré. Il put donc croire qu'il avait découvert la pierre philosophale, et recommença ces combinaisons, dans lesquelles, sous les noms étranges d'alors, nous voyons toujours reparaître le borax, le tartre, le mercure, le sel marin; or l'on sait que ces matières donnent à l'argent une teinte jaune, mais qu'un simple lavage d'acide nitrique délayé efface immédiatement.

cadeau une bourse vide, afin qu'il pût la remplir avec le produit de son invention.

Il est facile de tourner en ridicule l'ignorance ou les opinions étranges de nos aïeux, surtout si l'on perd de vue celles que nos neveux auront un jour à nous reprocher. La science sérieuse cherche dans ces écarts les progrès de l'intelligence et de la société; elle reconnaît dans l'erreur un aspect de la vérité, faux sans doute, mais nouveau et progressif. Les disputes dans les universités en présence de tout le monde érudit d'alors, et parmi une jeunesse qui se passionnait vivement, entraînaient dans la voie des subtilités, d'autant plus que la mésaventure la plus douloureuse pour un docteur eût été de rester enlacé dans les mailles d'une argumentation sans pouvoir les rompre; dès lors, les débats devenaient, non un effort vers la vérité, mais une arène d'arguties, et la philosophie, comme autrefois la théologie, eut ses martyrs obstinés d'énigmes indéchiffrables. La pensée, néanmoins, se décomposait et s'analysait, et le raisonnement, véhicule de l'erreur et de la vérité, jamais la cause, s'aiguisait. Dans cette gymnastique, les esprits se façonnaient aux habitudes de l'argumentation serrée, à l'ordre et à l'économie des idées, aux rigueurs d'une méthode constante; les conceptions morales et métaphysiques, dont la scolastique avait fourni les germes, purent se développer, sinon avec les mêmes formes, au moins en conservant le fond. Nous devons à la scolastique la marche analytique des langues modernes, qui, par l'intime rapport des mots avec les choses, manifestait le procédé logique de la raison moderne, résultat de cette éducation, bien qu'elle fût défectueuse. L'astrologie et l'alchimie firent méditer sur le système du monde et la composition des corps.

Les mathématiques, la partie la plus importante des connaissances humaines après la langue, n'avaient pas péri non plus, comme l'attestent suffisamment les progrès de l'architecture et de la mécanique. On voit encore dans la cathédrale de Florence un calendrier écrit en 813, avec de belles traces d'observations célestes, qui prouvent que l'auteur, guidé par le comput Julien, s'était aperçu du déplacement des points équinoxiaux depuis le premier concile de Nicée. Nous avons d'un géographe de Ravenne une grossière description du monde, à laquelle peut servir d'éclaircissement une carte de 787, qui se trouve dans la bibliothèque de Turin dans un commentaire manuscrit de l'Apocalypse. La géographie dut profiter des nombreux voyages entrepris par

la dévotion, et qui firent éclore une foule d'itinéraires destinés à guider les pèlerins; mais, comme science, elle fit très-peu de progrès.

Saint Thomas d'Aquin, qui était versé dans les sciences mathématiques, écrivit des traités sur les aqueducs et les machines hydrauliques. Le Novarais Campano commenta Euclide, étudia la quadrature du cercle, la théorie des planètes, et indiqua la génération des polygones étoilés; Urbain IV l'avait souvent à sa table avec d'autres, auxquels il aimait à voir résoudre les questions qu'il proposait. Paul Dagomeri de Prato, dit l'*Abaque* à cause de sa grande habileté dans l'arithmétique et la géométrie, construisait des machines qui représentaient tous les mouvements des astres; il fut le premier qui publia un almanach. Blaise Pelacani, de Parme, expliqua les apparences prodigieuses de l'atmosphère au moyen de la réflexion des images.

De cette époque date l'introduction d'un système très-utile, dont le mérite appartient aux Italiens. Tandis que les anciens, les classiques comme les Hébreux et les Arabes, représentaient les nombres par des lettres, les Indiens possédaient une numération plus rationnelle; en effet, les chiffres, outre la valeur absolue, en ont une relative, de manière que, transportés au second rang vers la gauche, ils expriment les dizaines, et, au troisième, les centaines, etc. Les Arabes l'apprirent des Indiens, et quelques Européens s'en servirent dans des travaux scientifiques.

Léonard Fibonacci, de Pise, étant employé dans la douane de Bougie en Barbarie, recueillit tout ce qu'on savait d'arithmétique en Égypte, en Grèce, en Syrie, en Sicile, et, dans un traité d'arithmétique et d'algèbre de 1202, il employa les chiffres qu'il appelle indiens. Néanmoins son mérite le moins contestable est d'avoir le premier, parmi les chrétiens, traité de l'algèbre, mais avec tant d'intelligence que trois siècles de travaux dirigés vers le même but n'ajoutèrent pas un point à ce qu'il avait enseigné. Il s'applique à des problèmes mercantiles, sans la moindre trace de ces opérations magiques dans lesquelles s'égaraient les esprits les plus vigoureux ; un négociant de Florence dota l'Europe du calcul des valeurs et de celui des fractions.

Les notes musicales, qu'on attribue à Gui d'Arezzo, moine bénédictin, seraient encore une invention importante de cette
955 époque ; mais on ne sait pas d'une manière certaine en quoi consiste son mérite. En effet, les lignes et les points étaient déjà con-

nus; ce n'est pas lui qui introduisit la gamme pour apprendre le solfége, et ce n'est pas lui qui agrandit l'échelle en ajoutant cinq cordes aux quinze des anciens. La tradition rapporte seulement qu'il trouva des notes, au moyen desquelles on apprenait en très-peu de temps la musique, dont l'étude avant lui coûtait plusieurs années ; appelé à Rome par Benoît VIII pour faire l'essai de sa méthode, ce pape se déclara satisfait. Son échelle ne diffère pas de celle des Grecs, mais elle a un peu plus d'étendue, parce qu'il ajoute un tétracorde dans le ton aigu et une corde dans le grave (1). Selon quelques auteurs, on aurait alors substitué aux lettres grégoriennes les points carrés ou ronds sur des lignes parallèles et dans les intervalles ; ainsi les rapports harmoniques des tons devinrent presque sensibles à la vue, et la facilité de les noter avec des points sur des points (contre-point) en rendit l'exécution facile.

Saint Ambroise et Grégoire le Grand avaient affranchi la musique des profanations païennes et de l'élément mondain, selon lequel on se proposait uniquement d'exprimer la durée des sensations, et d'imiter les mouvements des impressions nées du sentiment et de la passion. Ils avaient encore aboli le rhythme,

(1) Les Indiens employaient depuis quatre cents ans, pour les sept sons de leur échelle, les lettres *s*, *r*, *g*, *m*, *p*, *d*, *n* ; les Romains, les chiffres numériques; les Grecs, les lettres de leur alphabet depuis l'A jusqu'à l'Ω, en variant selon les modes. Les Italiens eurent aussi une notation alphabétique, composée des quinze premières lettres, que Grégoire le Grand réduisit aux sept premières pour l'échelle diatonique, en distinguant les octaves par les lettres majuscules pour l'inférieure, et par les minuscules pour la supérieure. Dans la suite, on les remplaça par des points, qui furent placés sur les lignes; mais l'invention de Gui consistait-elle dans cette innovation? Il tira les noms des notes des syllabes initiales de l'hymne de saint Jean Baptiste :

UT queant laxis REsonare fibris
MIra gestorum FAmuli tuorum
SOLve polluti LAbii reatum,
Sancte Joannes.

Le *si* fut ajouté dans le seizième siècle par Van der Putten (*Erycius Puteanus*). Kircher assure avoir vu dans la bibliothèque des jésuites à Messine un missel grec ancien, avec diverses hymnes notées selon la méthode qu'on dit inventée par Gui. La corde grecque qu'il ajouta fut marquée par le *gamma* grec; or, comme cette lettre se trouvait ainsi placée à la tête de l'échelle selon la coutume d'alors, l'échelle prit le nom de *gamme*. Du reste, tout le monde sait que c'est à Milan que l'on imprima les premières notes musicales, et que les diverses expressions du langage musical sont italiennes.

afin que le chant cessât d'exprimer les sentiments et les passions pour rester entièrement spirituel. En effet, comme toutes les notes étaient d'une durée égale, elles exprimaient mieux, en revêtant les paroles saintes, le calme inaltérable de l'omnipotence; néanmoins on conserva les modes anciens, c'est-à-dire les tons qui exprimaient la différence du grave à l'aigu parmi les divers points de départ des systèmes de succession. Ambroise avait uni les deux tétracordes pour en former l'échelle; après avoir choisi parmi les modes grecs les quatre qui lui semblèrent convenir le mieux à la majesté du chant et à l'étendue de la voix, il proscrivit les ornements introduits dans la mélopée et un grand nombre de rhythmes: simplification remarquable et barrière élevée contre les nouveautés dangereuses, afin que la musique pure, simple et majestueuse, pût représenter l'austérité sacrée du culte. Grégoire, sur les traces d'Ambroise, mais en modifiant son système, ajouta quatre nouveaux modes pour éviter la monotonie.

La musique chrétienne n'avait plus qu'à faire la conquête de l'harmonie, inconnue aux Grecs, chez lesquels les règles n'avaient pour but que d'établir des successions; il fallait maintenant introduire la simultanéité des sons. Malgré les obstacles de l'habitude et de la vénération pour les anciens, on put faire entendre deux voix en même temps; mais on ignore la date de cette innovation. Gui d'Arezzo ne donne point de nouvelles règles à l'art; mais il montre avec évidence que l'on connaissait la diphonie, bien que nous ne sachions pas de quelles règles elle se composait.

CHAPITRE XCI.

FRÉDÉRIC II.

Le quatrième concile de Latran, ouvert le 11 novembre 1215, fut appelé le *grand concile*, parce que l'autorité pontificale y apparut dans sa plus haute magnificence. Les deux empereurs d'Orient et d'Occident, les rois de Chypre, de Jérusalem, de Sicile, de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, y envoyèrent des ambassadeurs; les patriarches d'Antioche et de Jérusalem y assistèrent en personne, et, par représentants, ceux

de Constantinople et d'Alexandrie, outre soixante et onze archevêques, quatre cent douze évêques, plus de huit cents abbés et prieurs. L'affluence du peuple fut telle que beaucoup de prélats ne purent pénétrer dans la basilique, et que l'évêque d'Amalfi fut étouffé.

Au milieu d'un cercle de cardinaux parés avec une majestueuse simplicité, figurait le pontife qui avait vu Constantinople rentrer sous son obéissance; il était sorti triomphant de la guerre des Albigeois et de la lutte contre l'empereur Othon et le roi d'Angleterre, qui lui fit hommage de sa couronne. Sous son influence, cette île avait obtenu la *Magna Charta,* sauvegarde de sa liberté; les cités toscanes avaient formé une confédération, celles de la Lombardie, renouvelé leur ancienne ligue, et les Espagnols, dans les plaines de Tolosa, remporté l'insigne victoire qui les affranchissait désormais de la servitude arabe. Le roi d'Aragon lui demandait sa couronne, et celui de Bulgarie lui soumettait la sienne; il avait affermi la suprématie du saint-siége sur la Sicile après l'avoir affranchie dans Rome; enfin il s'était créé dans deux ordres rayonnants de jeunesse une milice permanente, prête à exécuter tous ses commandements.

Le monde entier, soumis à ses décisions infaillibles, recevait alors du pontife les règles de sa croyance, de la discipline ecclésiastique et civile : défense de confier des fonctions publiques aux musulmans et aux juifs, ou de vendre des armes aux infidèles; l'usure était refrénée, les patarins bannis, et, pour se distinguer de ces hérétiques, les catholiques devaient communier dans leur paroisse une fois au moins par an. Le pape confirma la doctrine de Pierre Lombard relative à la Trinité, et condamna ce qu'en avait dit «l'abbé Joachim de Calabre,» écrivain mystique, renommé pour ses prédications; enfin une paix générale fut ordonnée pour quatre ans.

Vicaire de la Divinité sur la terre pour le gouvernement temporel et spirituel, le pontife avait donc réalisé les maximes sanctionnées par les décrétales, qui proclamaient que la puissance ecclésiastique est le soleil d'où l'autorité impériale, comme la lune, tirait toute sa splendeur (1). Expliquant les rapports du

(1) Les canonistes ajoutaient que, comme la terre est sept fois plus grande que la lune, et le soleil huit fois plus grand que la terre, le pontife était cinquante-six fois plus grand que l'empereur. Laurentius le fait dix-sept cent quatre fois plus élevé que l'empereur et les rois. Nous ne connaissons pas les éléments de ce calcul.

pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, Innocent III écrivait (1) : « Le Seigneur, non-seulement pour constituer l'or« dre spirituel, mais encore pour qu'une certaine uniformité « entre la création et le cours des événements l'annonce comme « l'auteur de toutes les choses, établit l'harmonie entre le ciel « et la terre, afin que le merveilleux accord du petit avec le « grand, de ce qui est bas avec ce qui est élevé, nous le révèle « pour unique et suprême créateur. De même qu'il suspendit « deux grands luminaires à la voûte céleste, ainsi il attacha au « firmament de l'Église deux dignités suprêmes : l'une, desti« née à resplendir le jour, c'est-à-dire à éclairer les intelligen« ces sur les choses spirituelles, et à délivrer de leurs chaînes « les âmes retenues dans l'erreur ; l'autre, à briller dans les té« nèbres, c'est-à-dire à éclairer les hérétiques endurcis, les en« nemis de la foi, et à saisir le glaive pour le châtiment des ré« prouvés et la gloire des fidèles. Or, comme une sombre nuit « enveloppe toutes choses quand la lune vient à s'éclipser, de « même, lorsqu'on manque d'empereur, on voit éclater la rage « des hérétiques et des païens. »

Des prétentions non moins absolues étaient formulées par les juristes, qui attribuaient aux empereurs un pouvoir sans limi-

(1) *Regesta*, 32. Il s'agissait du pape : *vicarius Jesus Christi, successor Petri, Christus Domini, Deus Pharaonis, citra Deum, ultra hominem, minor Deo, major homine ;* Serm. de consecr. pont.

Les droits des empereurs sont distinctement formulés dans le *Miroir de Souabe*, qui dit, entre autres choses, que le roi élu perd le droit de sa nation, et doit vivre selon les lois des Francs ; que personne ne peut excommunier l'empereur, excepté le pape, mais pour trois causes : s'il doute de la foi orthodoxe, s'il répudie sa femme, s'il trouble l'Église et les maisons de Dieu. Le Christ, prince de la paix, laissa sur la terre deux épées pour la défense de la chrétienté, confiées toutes les deux à saint Pierre, une pour le jugement séculier, l'autre pour le jugement ecclésiastique : la première est prêtée par le pape à l'empereur (*Des weltlichen Gerichtes Schwert darleihet der Papst dem Kaiser*) ; l'autre reste au pape pour juger sur un palefroi blanc, et l'empereur doit lui tenir l'étrier, afin que la selle ne se dérange pas : cela signifie que, si quelqu'un résiste obstinément au pape, l'empereur et les autres princes doivent le contraindre en le proscrivant. S'il se trouve des hérétiques, il faut procéder contre eux devant les tribunaux ecclésiastiques et séculiers ; la peine est le feu. Tout prince qui ne punit point les hérétiques sera excommunié, et si, dans un an, il ne vient pas à résipiscence, le pape le dépouillera de son office et de toutes ses dignités. Les pauvres et les seigneurs seront traités de la même manière. SCHILTER. *Ant. Teuton.*, tom. II.

tes, pareil à celui qui avait produit la puissance et l'opprobre de l'ancienne Rome ; c'était au moyen d'arguments de même force qu'ils enseignaient dans les nouvelles universités que le *saint empire* s'élevait au-dessus de toutes les choses de ce monde, et que l'empereur portait le globe dans la main pour signifier la domination sur l'univers entier.

Il était impossible, avec des prétentions si opposées, qu'on ne vît pas se renouveler la lutte entre la tiare et le sceptre; commencée par Grégoire VII, elle avait été assoupie par un arrangement, où les avantages matériels étaient restés pour l'empereur, et l'opinion pour le pontife. Après quatre-vingts ans, la querelle se réveilla plus ouvertement, et prit un caractère plus déterminé ; car il ne s'agissait plus d'une formalité féodale, mais de savoir si l'Église devait être soumise à l'empire. Les adversaires étaient d'ailleurs bien différents ; l'inflexible Grégoire n'était plus, et, à la place d'un Henri IV, odieux et débauché, se trouvaient les princes de Souabe, nobles, généreux, courtois, amis des lettres, entourés de seigneurs allemands qui, fidèles au roi et à sa femme, le suivaient dans ses expéditions au delà des Alpes ou des mers aussi volontiers que dans un tournoi.

Frédéric II, rejeton gibelin, élevé par le pape qui l'avait soutenu contre le guelfe Othon, si bien qu'on l'appelait par mépris *le roi des prêtres*, témoigna de la déférence et du respect à Innocent III tant qu'il en eut besoin : il exhorta le sénat romain à lui obéir; dans la diète d'Égra, il déclara solennellement que, pour les nombreuses faveurs qu'il avait reçues de l'Église romaine, il lui serait toujours soumis; il confirma les concessions faites par Othon, et promit de l'aider à conserver ses domaines, nommément la Sicile, la Sardaigne, la Corse, et à recouvrer les possessions qui lui étaient disputées, comme l'héritage de la comtesse Mathilde. « A peine consacré à Rome (ajoutait-il), nous émanciperons notre fils Henri, en lui cédant notre royaume héréditaire de Sicile, afin qu'il le tienne, comme nous-même, du saint siége; nous renoncerons au titre royal et au gouvernement de ce pays, de manière qu'il ne puisse jamais être uni à l'empire (1). » Conduite politique, dirions-nous aujourd'hui, mais alors Frédéric fut taxé d'hypocrisie; car, vers le même

(1) *Ita quod ex tunc nec habebimus nec nominabimus nos regem Siciliæ, ne forte aliquid unionis regnum ad imperium quovis tempore putaretur habere.* LUNIG, *Cod. dipl. ital.* tom. II, pag. 866.

temps, il refusait de faire justice aux demandes de l'Église. Il prétendait qu'Innocent lui avait endommagé son patrimoine, et, pour ce motif, il reprit le comté de Sora à son frère Richard, sans respecter d'autres feudataires investis par le pape; il fit encore périr quelques évêques sous prétexte de rébellion, et se plaignait sans cesse que Rome accueillait tous ceux qui se montraient ses adversaires. La mort seule put soustraire Innocent au regret de voir son pupille se révolter contre le sein qui l'avait nourri.

Frédéric, d'humeur joyeuse, instruit, aimable, savait se concilier les esprits qu'Othon s'était aliénés par sa rudesse; il resta seul roi d'Allemagne après la mort de son rival, qui finit ses jours avec le remords d'avoir porté les armes contre l'Église, et
1218 se faisant flageller par des serviteurs pour racheter cette faute. Enclin à la guerre comme les Suèves, ses ancêtres paternels, habile dans la politique et dissimulé comme les Normands, ses aïeux maternels, il signala par de bonnes mesures les cinq années qu'il passa en Allemagne; puis il se rendit en Italie, où l'attiraient la beauté du ciel, les souvenirs de sa jeunesse, la culture des habitants et le désir de rendre à l'empire sa vigueur. On racontait que, dans son enfance, il s'était écrié pendant le sommeil: « Je ne puis, je ne puis. » Interrogé sur la signification de ces paroles, il répondit: « Il me semblait manger toutes les choses du monde, mais j'en ai mis dans ma bouche une si grosse qu'il m'a été impossible de l'avaler. » Nous avons vu plusieurs fois le moyen âge donner aux faits la forme de contes.

En Lombardie, les cités principales étendaient leur domination, non plus seulement sur les bourgs environnants, mais sur les petites villes, où elles envoyaient des podestats et dont elles exigeaient des tributs; ainsi le morcellement infini reconnu par la ligue lombarde se restreignait à quelques centres. L'un des principaux était Milan, toujours en guerre contre Pavie, Crémone, Parme, Modène, et qui, à la tête du parti guelfe, se trouvait, comme alliée d'Othon IV, excommuniée par le pape, devenu le protecteur du descendant de la maison de Souabe.

Frédéric comprit qu'il lui serait impossible, au milieu d'un si grand désordre, de réaliser ses projets; il résolut donc d'attendre des circonstances plus favorables pour ceindre la couronne de fer, et se dirigea vers le Midi.

Le nouveau pape, Honorius III, de la famille des Savelli, avait été reçu par les Romains au milieu de telles réjouissances que

personne ne se rappelait en avoir vu de pareilles; quelques mois après, il fut expulsé par ces mêmes Romains et contraint de se retirer à Rieti et à Viterbe. Pontife rempli de douceur, entre deux papes d'une grande énergie, il ne cessait de recommander aux rois une mansuétude qui était le fond de son caractère. Le nonce lui ayant appris qu'on ne pourrait triompher du schisme grec que par la rigueur, il défendit d'en user, parce que, disait-il, l'instruction, la prière, le bon exemple et la patience devaient seuls protéger la foi. Il avait à réclamer de Frédéric, au nom duquel il avait été gouverneur de Palerme, l'exécution de trois promesses faites à son prédécesseur : la croisade, la restitution de l'héritage de la comtesse Mathilde et la renonciation à la couronne de Sicile, afin qu'elle ne fût pas réunie à l'empire. Après avoir renouvelé ces promesses, Frédéric obtint d'être couronné empereur ; à cette occasion, il abrogea toute loi restrictive de la liberté de l'Église, et ordonna d'extirper l'hérésie.

1216

1220
20 sept.

L'héritage de la comtesse Mathilde n'avait été recueilli, en réalité, ni par l'empire ni par le pontife; car les seigneurs chargés de l'administration avaient peu à peu secoué toute dépendance, tandis qu'un grand nombre de communes, parmi lesquelles Florence occupait le premier rang, s'étaient affranchies par la force, la persistance, à prix d'argent.

Quant à la croisade, après la prise de Constantinople et la fondation de l'empire latin, Innocent III n'avait cessé de pousser à la délivrance du saint sépulcre, d'autant plus que le bruit courait alors qu'on touchait au terme de l'empire de Mahomet, symbolisé dans la bête de l'Apocalypse, laquelle ne dépasserait point les six cents ans. A cette époque, Gênes vit arriver une multitude d'enfants qui, ayant pris la croix, voulaient aller délivrer Jérusalem. Infortunés! ils périrent tous en route, les uns de faim et de fatigue, les autres noyés dans les fleuves, ou bien d'avides spéculateurs en enlevèrent un grand nombre pour les vendre comme esclaves. Innocent les plaignit, mais il accablait de reproches les adultes qui, pleins de vigueur, ne savaient pas accomplir ce qu'avaient tenté des enfants.

Ses projets furent secondés par un champion qui avait donné de grandes preuves de courage et de fidélité à l'Église, Jean de Brienne, Français renommé dans les fastes militaires, et frère de celui que nous avons vu prétendre à l'héritage du roi Tancrède dans la Pouille ; s'étant rendu en Palestine, il avait épousé Marie, fille de Conrad de Montferrat, qui lui avait apporté en dot

des droits au trône de Jérusalem. Innocent le reconnut roi de cette ville, et réunit un grand nombre de croisés qu'il se proposait de conduire lui-même quand il mourut. Honorius III promit de continuer l'entreprise, et obtint que des Hongrois et des Allemands passassent en terre sainte sur des navires de Venise et de Zara.

1218 Au siége de Damiette, le légat pontifical, à la tête des Italiens, monta le premier à l'assaut, au milieu d'une nuit obscure; on prétend même que la croix d'oriflamme, étendard conservé à Brescia, fut alors planté sur les murailles par l'évêque Albert, à la tête de 1,500 Brescians, entreprise qui lui fit obtenir le patriarcat d'Autriche. Quelque temps après, Henri de Settala, archevêque de Milan, conduisit en Palestine un renfort de ses concitoyens.

Moadham, sultan de Damas, désespérant de conserver Jérusalem, en avait détruit les murailles; il se proposait même d'abattre le saint-sépulcre, lorsque la fortune changea, et la croisade eut un résultat déplorable. Toute la chrétienté fut atterrée de ces revers, et le pape reprochait à Frédéric, qui tant de fois avait promis de prendre la croix, d'avoir toujours manqué à sa parole. On vit bientôt arriver en Italie les grands maîtres des templiers, des hospitaliers, des chevaliers teutoniques, le patriarche et le roi Jean de Brienne, qui se présentèrent en suppliants à l'empereur à Vérone. Frédéric, non-seulement les écouta, mais il épousa Yolande, fille héritière du roi Jean, avec lequel il s'engageait à défendre et à recouvrer la terre sainte, qu'il regardait comme son propre royaume. Dans ce but, il fit équiper des navires en Sicile, imposa des contributions, contracta des emprunts, et faisait parvenir aux autres princes des exhortations ampoulées; mais, lorsque vint la saison du départ, il eut recours à des subterfuges, et demanda le titre de roi de Jérusalem, au détriment de son beau-père, tandis qu'il ne montrait ni désir d'entreprendre la croisade, ni bonne foi pour la mener à fin.

Il avait plus à cœur de soumettre et d'organiser la Sicile, où fumait encore le sang dans lequel Henri VI avait étouffé les priviléges des barons; à la suite de ces rigueurs fermentait ce mélange de vieux et de nouveau, de regrets et d'espérances, qui trouble toute domination récente. Dans les désastres passés, la justice avait été bouleversée; la hiérarchie d'emplois établie par le roi Roger ne servait qu'à couvrir d'un masque de légalité des exactions exorbitantes. Les fiefs avaient été occupés abitraire-

ment, et chaque usurpateur s'arrogeait la souveraineté jusqu'au droit de sang; dans cette indépendance tumultueuse, tout était vols, guerres, assassinats.

Dans le désir de se faire pardonner leur révolte ou de gagner ses bonnes grâces, les barons allèrent jusqu'à Rome à la rencontre de Frédéric, auquel ils offrirent des dons et deux mille chevaux de la Pouille; puis, à son arrivée, ils lui prodiguèrent les hommages et lui livrèrent ses adversaires les plus dangereux. Frédéric les caresse; mais, au milieu des fêtes, il se fait céder les droits régaliens par l'abbé de San-Germano; il soumet par la force les comtes de Celano et de Molise, emprisonne ceux d'Aquila, de Caserte, de San-Severino, de Tricarico, parce qu'ils ne lui avaient pas donné les troupes qui lui étaient dues, et fait raser les forteresses élevées depuis un certain temps. A Capoue, il établit un tribunal chargé de reconnaître les droits des feudataires, avec ordre de confisquer les fiefs pour lesquels on ne fournirait pas de titres. Par ces mesures, il affaiblit la féodalité; après avoir démantelé les citadelles des barons dans la campagne, il en construisit pour lui-même dans les villes, entre autres le castel Capuano, à Naples.

Profitant des institutions normandes, sauf à leur donner une forme plus régulière, il eut constamment pour objet de fortifier l'autorité royale aux dépens des priviléges et des revenus des feudataires, d'empêcher l'établissement des grandes communes, telles qu'on les voyait en Lombardie, et de ne laisser entre le peuple et le roi que les magistrats et la loi. Tandis que l'Italie et même toute l'Europe étaient morcelées en municipes et en fiefs, il devança les temps en cherchant à constituer l'État tel que nous le concevons, et cette unité administrative, l'orgueil et peut-être le malheur de notre époque; car il concentrait en sa personne et dans ses magistrats le pouvoir public, enlevé aux seigneurs, aux évêques, aux cités. Fidèle à la mission des rois dans la féodalité, il éleva les classes inférieures, en attribuant aux sujets domaniaux de plus grands priviléges que ceux dont jouissaient les serfs des fiefs : il voulait que les hommes se regardassent comme attachés à la terre qu'ils tenaient des seigneurs, et qu'on améliorât leur condition dans un sens libéral; que les propriétés libres accrussent en nombre, et qu'on allégeât ou qu'on fît disparaître les corvées stipulées par des contrats : intentions supérieures à son époque.

Frédéric, pour faire cesser la confusion enfantée par les di-

verses dominations qui s'étaient succédé, publia un code qui embrassait les législations féodale, ecclésiastique, civile, politique, administrative, et dans lequel toute distinction était effacée entre les Normands, les Francs, les Grecs et les Latins. Louant les Romains, qui, par la loi royale, transféraient au prince la faculté législative, afin que l'origine de la justice et le droit de la défendre se trouvassent dans le même chef, il évoqua toute la juridiction, dont furent dépouillés les barons et les prélats. Alors il proclama (chose inconnue parmi les ordres féodaux) que tous les sujets, sans même excepter les feudataires, seraient soumis à la juridiction de ses magistrats (1); pour un jugement de fait, il suffisait du témoignage de deux pairs, ou de quatre individus de l'ordre inférieur, c'est-à-dire qu'il fallait pour un comte deux comtes, ou quatre barons, ou huit chevaliers, ou seize citoyens.

La juridiction criminelle restait séparée de la juridiction civile. Les baillis (*bajuli*), choisis plutôt à cause de leur bonne réputation que pour leur connaissance des lois, percevaient les impôts, taxaient les comestibles ; avec un assesseur jurisconsulte nommé par le roi, ils prononçaient sur les délits ruraux et les causes civiles, et pouvaient arrêter les malfaiteurs et les gens suspects pour les traduire devant les tribunaux. Au-dessus d'eux figuraient les camériers (*camerarii*), pour les affaires civiles et fiscales ; puis, au premier rang, venaient les *justiciers* pour les causes criminelles et de police, qui, avec un greffier et un assesseur rétribués par le roi, rendaient gratuitement la justice : ces magistrats, dont les fonctions duraient un an, devaient être étrangers à la province. Aucune cause ne pouvait se prolonger au delà de deux mois ; les juges inférieurs étaient les seuls qui fussent rétribués par les parties, et les avocats ne pouvaient réclamer plus du soixantième de la valeur en litige. Les appels de tous les sujets et les causes féodales étaient portés devant une cour suprême, composée de quatre juges et du grand justicier, qui parcourait les provinces une fois par an, et tenait des assises. Cette cour surveillait encore l'administration des finances, protégeait les veuves et les pupilles. Dans les mois de mai et de novembre, des commissions provinciales se réunissaient devant les prélats, les comtes, les barons et les magistrats de la province, afin d'entendre les plaintes portées contre les employés.

(1) Livre I, tit. 30, rubr. : *Quod nullus prælatus, comes, baro, officium justitiæ gerat.*

A une chambre fiscale, appelée *segrezia*, appartenaient la haute juridiction dans les causes de finances, l'administration des biens vacants ou séquestrés, l'intendance des palais et des biens royaux, la surveillance des forteresses et des fonds destinés à la flotte. Les officiers de finances et l'administration étaient placés sous le contrôle des procureurs, qui revendiquaient les biens confisqués, affermaient les terres de la couronne, et rendaient compte des recettes et des dépenses à une haute chambre des comtes à Palerme. Une commission examinait les candidats pour les charges ou les professions universitaires.

Le duel judiciaire n'était maintenu que pour le cas de mort donnée par une main inconnue, et pour crime de lèse-majesté. Les guerres privées étaient prohibées sous peine de la vie, et les représailles, sous peine de l'exil; la loi défendait même de porter des armes, si ce n'est en guerre et pendant les voyages, et la contravention était punie d'une amende de cinq onces d'or pour un comte, de quatre pour un baron, de trois pour un chevalier, de deux pour un citoyen, d'une pour un vilain. Les filles pouvaient succéder dans les fiefs; le baron qui exigeait au delà de ce qu'on lui devait était puni, et les prélats ne pouvaient recevoir ni dons ni legs, ni remplir les fonctions de bailli ou de justicier (1).

De pareilles institutions indiquent sans doute une intelligence élevée; mais la dureté du cœur se révèle dans l'atrocité des châtiments. Les galères et la perte du poing sont prodiguées dans ses lois; quiconque fraude, à l'égard des impôts, soit par ruse, soit par misère, est condamné au gibet. Frédéric détruisit des villes entières, inventa d'atroces supplices, et les chapes de plomb brûlant qu'il jetait sur les épaules des rebelles sont restées fameuses dans les traditions et les vers de Dante; puis, afin de gagner les barons, il eut la coupable faiblesse de leur restituer le droit d'user de la force contre les vassaux.

Aux parlements, ancienne institution, il appela, avec les évêques et les barons, deux *bons hommes* de chaque ville et bour-

(1) GREGORIO, *Consider. sopra la storia della Sicilia*, vol. III. Huillard Bréholles publie les actes de Frédéric II; mais, jusqu'à présent, il n'a paru que ceux qui sont relatifs à la première moitié de sa vie, c'est-à-dire la moins importante. Parmi les monuments inédits figurent plusieurs lettres de Grégoire IX adressées à la ligue lombarde, et d'autres sur la croisade; on y trouve aussi un itinéraire et une relation tirée de la bibliothèque impériale de Paris, en outre une chronique sicilienne depuis Robert Guiscard jusqu'à l'année 1256, fournie par les archives du Vatican.

gade (1), sans excepter les terres soumises aux feudataires. Ces bons hommes (d'où sortirent plus tard les syndics, lorsque le besoin d'impôts toujours croissants contraignit à les justifier par l'apparente adhésion du peuple) apportaient à l'assemblée les réclamations au sujet des lois violées par les officiers royaux, et exposaient les besoins de leurs commettants : premier exemple au monde d'une véritable représentation nationale.

Dans chaque ville deux jurés, choisis parmi les habitants, veillaient sur les artisans, les marchands en détail, les hôtelleries, les monnaies, les jeux de hasard. Naples, Messine, Salerne et d'autres cités conservaient des traces des anciennes institutions, mais elles furent placées sous la tutelle royale. Frédéric, du reste, à qui l'émancipation de la haute Italie faisait ombrage, défendit sévèrement d'instituer des communes indépendantes; la nomination de consuls, de podestats ou de magistrats semblables, conduisait les élus au gibet, et le pays était dévasté (2). Il sut, par une foule de taxes et d'habiles expédients financiers, se procurer de l'argent. Le commerce, par les droits de magasinage, de port, d'embarquement, d'exportation et autres, lui fournit surtout de grandes ressources; il mit en monopole le sel, le fer, la poix, les peaux dorées, exigea jusqu'à six contributions dans une année, c'est-à-dire des subsides extraordinaires, non consentis, mais imposés, et parfois les ecclésiastiques payèrent la moitié de leurs revenus; afin de réprimer l'usure, il fixa l'intérêt à 12 pour 100 : mesure imprudente, qui fut, comme à l'ordinaire, corrigée par la fraude (3).

(1) Les cités du domaine royal, convoquées directement par la couronne, étaient : en Sicile, Palerme, Messine, Catane, Syracuse, Augusta, Lentini, Calatagirone, Platia, Castrogiovanni, Trapani, Nicosie; en terre ferme, Gaëte, Naples, Aversa, Montefuscolo, Avelino, Eboli, Ariano, Policastro, Amalfi. Molfetta, Vigiliano, Giovenazzo, Bitonto, Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Gravina, Matera, Tarente, Brindes, Otrante, Cosenza, Cotrone, Nicastro, Reggio, Sorrente, Salerne, Termoli, Troja, Civitella, Siponto, Monte Sant'Angelo, Potenza, Melfi. La première intervention des bons hommes date de 1241, et ce n'est qu'en 1265 que les bourgeois furent appelés à siéger au parlement d'Angleterre.

(2) *Qua pœna universitates teneantur, quæ creant potestates et alios officiales.* Tit. 47.

(3) BIANCHINI, *St. delle finanze nel regno di Napoli.* Le *Regestum Frederici II*, ann. 1239 et 1240, publié par Carcani en 1786, contient mille huit lettres de Frédéric, tirées des archives de Naples, et relatives surtout aux finances, dans lesquelles cet empereur fait preuve de beaucoup d'intelligence,

Pierre des Vignes naquit d'une famille pauvre de Capoue. Avide d'apprendre, il se rendit en mendiant à Bologne, où il fut admis dans l'université. Son intelligence lui fit une telle réputation que Frédéric se l'attacha comme secrétaire; puis il l'éleva aux fonctions de juge, de conseiller, de protonotaire, de gouverneur de la Pouille, enfin de chancelier, investi de toute sa confiance. Beau parleur, jurisconsulte habile, le soin des affaires ne le détourna point des lettres, et, de même qu'il rédigea le code de l'Italie moderne, il écrivit le premier sonnet. On attribue à son influence la protection accordée aux sciences par Frédéric, qui, concentrant l'enseignement comme on le fait aujourd'hui, ne voulut d'autre école dans le royaume que l'uni-

bien que la nécessité de fournir aux dépenses de guerres continuelles lui fît pressurer le pays qu'il voulait enrichir.

Disons quelques mots des ressources dont pouvaient disposer Frédéric et ses ennemis pour suffire aux besoins de la guerre dans un temps où la monnaie était si rare.

Impôt général, grandes contributions sur les biens du clergé; il faisait administrer par des économes ceux qui étaient vacants; à chaque instant, il demandait l'argent versé dans les caisses royales, négligeant de couvrir les dépenses auxquelles il était destiné, et même d'habiller et de nourrir Renaud d'Este et le roi Henri, ses prisonniers ou ses otages. Il limita l'intérêt à 10 pour 100, et pourtant il empruntait à 3 pour 100 par mois; puis, à l'échéance, n'ayant pas les fonds, il ajoutait 4 et 5. Au siége de Faenza, il fit fondre toute sa vaisselle, mit en gage ses joyaux, et frappa une monnaie de cuivre ayant d'un côté un petit clou d'argent, de l'autre l'effigie de l'empereur; elle valait un *agostaro* d'or, et fut changée, selon sa promesse, contre de bonne monnaie. Les troupes n'avaient pas une solde régulière : Frédéric donnait aux fantassins de 3 à 5 tari et la nourriture; à un cavalier, 3 onces d'or par mois, avec obligation de se pourvoir d'un écuyer, d'un valet, de chevaux et d'armes. L'once d'or, du poids de 21 grammes 10, se divisait en 30 tari, et valait 63 fr. 30, d'où le taro était de 2,11. Ainsi la solde moyenne d'un fantassin s'élevait à 8,44; celle du cavalier, à 190 fr.; or l'argent valait cinq fois plus qu'aujourd'hui.

Les revenus du pape consistaient dans les régales et dans le produit de 9 deniers par feu que payaient les communes de domaine direct, à l'exception des ecclésiastiques, des gens d'armes, des juges, des avocats, des notaires et de tous ceux qui n'avaient pas de propriété soumise à l'impôt. Les communes, néanmoins, s'affranchissaient de cette charge au moyen d'une somme fixe, qui était, pour Fano, Pesaro et Camerino, de 50 livres d'argent chacune, soit 5,000 fr., et de 40 pour Jesi; mais, comme l'empereur occupait une grande partie du territoire, ces ressources se réduisaient à peu de chose. Le vide était largement comblé par la dîme du 5, du 10, du 20 même pour 100 sur les revenus ecclésiastiques de toute la chrétienté, outre les contributions imposées sous le prétexte de subvenir aux frais des croisades. Quand Grégoire IX fréta

versité de Naples. Les gouverneurs devaient y envoyer tous les écoliers, auxquels on offrait, pour les attirer, des priviléges, l'avantage d'être jugés par leurs maîtres, bon traitement, sécurité dans les voyages, les meilleures maisons et des loyers à bas prix; on leur promettait qu'ils ne manqueraient jamais de blé, de vin, de viande, de poissons, et qu'ils trouveraient des prêteurs d'argent (1).

Frédéric fit faire la première traduction d'Aristote d'après le texte grec, et forma une ménagerie d'animaux étrangers. Quiconque avait du mérite était accueilli à sa cour, où la langue italienne se polit, et des poëtes, à l'exemple des Allemands ou des Provençaux, habituèrent la muse sicilienne à de nouveaux accents. Lui-même, « instruit, doué d'un sens droit, universel en toutes choses, savait le latin, le dialecte vulgaire, l'allemand, le français, le grec et l'arabe (VILLANI). » Il écrivit un livre sur la chasse au faucon, et en dicta un autre, sur la nature du cheval, à Giordano Ruffo, son écuyer. L'argent qu'il retirait de ses biens ou du négoce, auquel il ne dédaignait pas de se livrer, il l'employait à faire des largesses à ses amis, ou bien à construire; c'est à lui qu'on doit les ponts sur le Volturno (2), les tours de Mont-Cassin, les châteaux de Gaëte, de Capoue, de Saint-Érasme, la ville de Monteleone, et autres forts et villages. Au delà du détroit, il restaura Antée, Flégella, Héraclée, et bâtit les forts de Lilybée, de Nicosie, de Girgenti. Naples fut embellie,

les navires de Gênes pour transporter les cardinaux au concile de Rome, il emprunta 1,000 marcs, hypothéqués sur les biens du clergé, et paya 200 livres génevoises pour un mois d'intérêt. Cet armement coûta 5,000 marcs, ou 250,000 fr., que quelques marchands s'obligèrent à faire payer à Gênes, à trente jours, moyennant l'escompte de 57 marcs. (*Regesta*, liv. XIV, n. 3, 4.) Ce Grégoire laissa pour 40,000 marcs de dettes, pour lesquelles les prêteurs tracassèrent beaucoup son successeur.

Les Milanais émirent un papier-monnaie avec lequel on pouvait acquitter les amendes; aucun créancier n'était obligé de le recevoir en payement, mais le débiteur n'avait pas à craindre le séquestre, s'il possédait en cédules de banque de quoi le satisfaire. Pour retirer ce papier de la circulation, on forma le cadastre des revenus, sur lesquels on établit une taxe qui, au bout de huit ans, remboursa cette dette.

(1) *Ep. Petri de Vineis*, lib. III. Le président de l'université était le célèbre jurisconsulte Pierre d'Isernia, avec un traitement annuel de 12 onces d'or.

(2) A la tête du pont se trouvait un château avec deux tours; il était orné de marbre, de bas-reliefs, de statues parmi lesquelles on voyait celles de l'empereur, de Pierre des Vignes, de Thaddée de Suessa. Ce monument coûta 20,000 onces d'or.

vit accroître sa richesse et sa population comme siége du tribunal suprême et de l'université, et tendit dès lors à devenir la capitale du royaume : voilà pourquoi, dans cette ville, le peuple rappelle encore son nom avec un bienveillant souvenir.

Tant de belles qualités, il ne sut pas les approprier au temps, dont il différa par les vices et les vertus. A la manière des rois modernes, il voulait soumettre la religion même à l'administration, et sa pensée constante était d'affaiblir les papes comme ennemis de ses desseins. Les pontifes avaient constitué la dignité de l'empereur pour qu'il fût le protecteur de l'Église, dignité qu'ils conférèrent toujours à un chef électif, c'est-à-dire digne de sa haute mission ; voulant l'indépendance de l'Italie, parce qu'elle était nécessaire à l'indépendance pontificale, ils empêchaient qu'on réunît à la couronne impériale celle de la Sicile, pays toujours de suprême importance en face des étrangers.

Frédéric, au contraire, aspirait à rendre l'empire héréditaire dans sa maison, avec annexion de la Sicile ; il croyait que la cour romaine, dans laquelle il voyait une tutrice incommode et humiliante, ne devait son influence qu'à la simplicité des peuples et à l'astuce des papes. Non-seulement il voulait dominer sur la Lombardie, mais encore sur toute l'Italie, comme son héritage. Il écrivait à un prince italien que tous ses efforts tendaient à soumettre la Péninsule comprise entre ses domaines, dont il voulait faire une partie intégrante de l'empire, comme le royaume de Jérusalem, héritage de sa femme, comme la Sicile, héritage de sa mère (1). Dans le congrès de Plaisance, il ne dis-

(1) SIGONIUS, *De regno ital.*, I, pag. 80 : *Nec enim ob aliud credimus quod providentia Salvatoris sic magnifice, imo mirifice dirigit gressus nostros, dum ab orientali zona, regnum hierosolymitanum, Conradi clarissimi nati nostri materna successio, ac deinde regnum Siciliæ, præclara maternæ nostræ successionis hæreditas, et præpotens Germaniæ principatus sic nutu cœlestis arbitrii, pacatis undique populis, sub devotione nostri nominis perseverat, nisi ut illud Italiæ medium, quod nostris undique viribus circumdatur, ad nostræ serenitatis obsequia redeat et imperii unitatem.*

Le désir de voir la Sicile n'appartenir jamais à un prince qui dominât ailleurs, est reproché aux papes comme un sentiment antiitalien, fils de la barbarie du moyen âge et de la stupide ambition des prêtres. Or, dans l'année de l'affranchissement de l'Italie, en 1848, les Siciliens, qui se soulevèrent comme tout le reste de la Péninsule, se donnaient une constitution dans laquelle, paragraphe 2, il était dit : « Le roi des Siciliens ne pourra régner ni gouverner sur aucun autre pays. Cela arrivant, il sera déchu *ipso facto*. »

simula point qu'il voulait subjuguer la moyenne Italie : entreprise difficile et dans laquelle il succomba.

Frédéric, malgré un éloignement momentané, ne tarda point à s'apercevoir que ses alliés naturels étaient les Gibelins; il s'attacha donc à ce parti dans l'espoir que, au milieu des orages des factions en Lombardie, il réussirait dans la tâche où son aïeul Barberousse avait échoué, et qu'il rétablirait l'ordre parmi les dissidents : l'ordre, mot souvent synonyme de servitude, alors comme depuis. Afin de réaliser ses desseins, il se proposait d'employer les forces du royaume et de l'Allemagne, les mercenaires qu'il achetait partout avec les dépouilles des villes italiennes, et les bandits ou les malfaiteurs qu'il attirait sous ses drapeaux par la concession de franchises (1).

Non content des bandes allemandes commandées par Renaud, fils du fameux Markwald, il chercha des renforts chez les ennemis du nom chrétien. Des montagnes centrales où ils s'étaient réfugiés après la perte de la domination, les Arabes descendaient pour dévaster la Sicile, et « y avaient tué plus de personnes qu'elle ne compte d'habitants; » comme ils ne s'opposèrent pas à la conquête de la maison de Souabe, ils purent échapper aux vengeances exercées contre les Normands. Pendant la minorité de Frédéric, ils continuèrent, par haine contre le pape, à favoriser Markwald; après sa défaite, ils se fortifièrent dans les châteaux du val de Mazzara, caressèrent Othon IV, et lui envoyèrent des présents. Frédéric finit par les dompter; il en transporta même soixante mille dans la Capitanate, et les
1222 établit à Nocera, qu'on appelle encore des Païens, et à Lucera, située sur l'un des derniers versants de l'Apennin, d'où l'on domine les plaines de la Pouille, fermées au levant et au nord par la chaîne du mont Gargan et par l'Adriatique. Là, ils tentèrent plusieurs fois de s'enfuir ou de se soulever; puis, s'étant résignés, ils devinrent très-fidèles à Frédéric, qui tirait de cette colonie vingt mille combattants, prêts à obéir à toutes ses volontés, et, chose plus grave, inaccessibles aux aspirations nationales des Italiens et aux anathèmes des papes. Lorsque les pontifes lui reprochaient d'avoir introduit les musulmans au milieu des chrétiens, Frédéric s'en faisait un mérite, en disant qu'il avait ainsi délivré la Sicile du fléau de leurs incursions, et favorisé leur conversion en les mêlant aux chrétiens. Quoi qu'il en

(1) Ricardo da San Germano, pag. 1039; — Godi, *Chron.*, pag. 82.

soit, il eut, par cette mesure, une armée permanente, à la manière des rois modernes.

Il avait obtenu la couronne des princes d'Allemagne pour son fils Henri, âgé de neuf ans, lorsque lui-même en comptait vingt-six. Alors, sous le prétexte de la croisade, il l'invite à descendre en Lombardie avec l'armée, et à se trouver pour Pâques à Crémone, où la diète était convoquée. « Une assemblée réunie sous les épées peut-elle être libre? » dirent les cités lombardes. 1226
Or, comme elles avaient peu de confiance dans le pape, qui faisait des concessions à Frédéric, afin de l'amener à prendre la croix, son désir essentiel, elles se précautionnèrent contre les dangers de la situation en renouvelant la ligue lombarde, selon le droit que leur en donnait le traité de Constance. Les recteurs, les podestats, les ambassadeurs de Bologne, Plaisance, Vérone, Milan, Brescia, Faenza, Mantoue, Verceil, Lodi, Bergame, Turin, Alexandrie, Vienne, Padoue, Trévise, se réunirent donc à Mosio, sur le territoire de Mantoue, et firent alliance pour vingt-cinq ans.

« Nous exclurons, dirent-ils, les malfaiteurs des places et « des villes alliées, sans qu'ils puissent être relevés de ce ban- « nissement que par ordre des recteurs ou de la ligue; nous « ferons la guerre aux contrevenants selon la volonté des rec- « teurs. Aucune cité, place ou personne privée ne pourra con- « clure un traité avec aucune ville ou place en dehors de la ligue « ou à son préjudice; sinon elle sera traitée comme rebelle, et « les biens de ses habitants seront confisqués et dévastés. Si « quelque ville, place ou personne privée de la ligue est atta- « quée par les ennemis, toutes les autres de l'alliance lui vien- « dront en aide, et le dommage sera réparé à l'arbitrage des « recteurs. » Tel était le serment; voici celui des recteurs de la ligue : « Je jure par les saints Évangiles d'exercer avec bonne « foi l'office qui m'est confié et les droits de ma juridiction; d'a- « gir d'accord avec les autres recteurs dans ce qui concerne « l'état et l'utilité de toute la ligue et de chaque commune qui « y entrera; de contribuer sans fraude à maintenir et à faire « observer cette ligue; de ne rien dévoiler de ce qui sera traité; « de ne rien prendre pour moi, ni directement ni indirecte- « ment, au détriment de ladite société, et, si quelque offre m'est « faite, de la faire connaître au plus tôt à tous les recteurs. Je « prononcerai, dans les quarante jours, au gré des autres rec- « teurs, sur les plaintes qui seront portées devant moi ou mes

« collègues, selon la justice et la bonne coutume; quinze jours « avant ma sortie d'office, je m'occuperai de faire nommer un « autre recteur, qui prêtera le même serment que moi. Je veil- « lerai au bien de tous et non de quelques-uns; je ferai tous « mes efforts pour conserver la liberté de chaque commune et « pour défendre ses biens contre tous et chacun. » (Corio.)

La ligue prit bientôt un aspect hostile; chacun fit des préparatifs en armes; les communications avec les villes gibelines furent interceptées, et l'on défendit aux citoyens de traiter avec l'empire, d'en recevoir des ordres ou des présents. Frédéric alors jeta le masque et se mit en campagne, soutenu par Reggio, Modène, Parme, Crémone, Asti, Lucques et Pise; mais Faenza et Bologne, qui étaient à la tête de la ligue cispadane, lui fermèrent leurs portes, ce qui l'obligea de dresser ses tentes dans la campagne; puis, attaqué par des armées imposantes, il dut rétrograder. Après cet échec, il envoya des propositions aux villes confédérées, qui les repoussèrent; il les mit alors au ban de l'empire, et (nous ignorons s'il agit sérieusement ou s'il voulut parodier les anathèmes pontificaux) les fit excommunier par l'évêque d'Ildesheim; de plus, il défendit d'aller étudier à Bologne, coup sensible pour une ville qui vivait sur ses douze mille écoliers.

Les confédérés ne furent point effrayés; mais le pape Honorius III, dont la préoccupation dominante était la croisade, et, par suite, la concorde parmi les chrétiens, s'interposa et fit conclure une paix par laquelle Frédéric s'obligeait à révoquer les
1227 5 janvier. mesures qu'il avait prises contre la ligue; quant aux Lombards, ils durent seulement se réconcilier avec les Gibelins et fournir quatre cents hommes pour l'expédition de la Palestine; mais Honorius ne put voir cette entreprise, objet de tous ses désirs.

Son successeur Grégoire IX, issu des comtes d'Agnani, avait quatre-vingt-cinq ans; mais il parut rajeunir quand il se trouva dépositaire des clefs éternelles. Il se fit couronner avec une pompe inaccoutumée, et les fêtes durèrent sept jours; le septième, après avoir célébré la messe à Saint-Pierre, il fit une grande procession, dans un costume très riche, deux couronnes en tête, monté sur un cheval magnifiquement enharnaché, dont le préfet de Rome et le sénateur tenaient la bride. Ses cardinaux le précédaient; à sa suite venaient les juges et les officiers en brocart d'or, puis une foule de peuple; ce fut ainsi qu'il entra dans le palais, au milieu des acclamations, des palmes et des

branches d'olivier, comme s'il eût célébré le triomphe de l'autorité papale, qui jamais en effet n'était montée plus haut.

Frédéric avait introduit toutes ces réformes dans la Sicile sans en prévenir le pape, dont il reconnaissait pourtant la suzeraineté; il imposait des taxes sur les ecclésiastiques sous le prétexte de la croisade, à laquelle il ne pouvait jamais se résoudre, et, lorsque Rome se plaignait, il répondait par des protestations d'enfant docile, et prêt à lui obéir comme à la mère qui l'avait nourri.

La longanimité d'Honorius envers un prince fourbe et sans foi comme Frédéric parut intolérable à la fermeté active de Grégoire; ce pape ordonna donc aux cités lombardes de se te- 1228
nir en paix, et à l'empereur d'aller en terre sainte, lui qui avait été « placé par Dieu dans ce monde comme un chérubin armé « de l'épée pour montrer aux égarés le chemin de l'arbre de « la vie. » Frédéric, n'ayant plus ni raisons ni prétextes à faire valoir, s'embarqua à Brindes avec un petit nombre de soldats. Déjà tous les peuples célébraient la victoire et voyaient la cité sainte rendue aux prières des chrétiens, lorsque le bruit se répandit que l'empereur était revenu à terre au bout de trois jours, alléguant les maladies de son armée et le mauvais état de sa santé. Le pontife ne crut pas devoir patienter davantage, et il lança l'excommunication, en dénonçant Frédéric comme infidèle et parjure, comme étant la cause si Yolande, sa femme, était morte en couches, et si les croisés avaient péri dans la Pouille de chaleur et de faim. Non moins emporté, Frédéric se déchaînait contre le pape, qui, au lieu de le secourir, poussait, disait-il, son beau-père contre lui. En effet, Jean de Brienne, profitant de l'excommunication, venait réclamer, les armes à la main, le titre royal dont Frédéric l'avait dépouillé. Néanmoins, à la nouvelle des discordes qui avaient éclaté parmi les princes Ayoubites, l'empereur résolut de se mettre en route, et les guerriers, par son ordre, se réunirent dans la plaine de Barlette; là, après avoir trôné dans toute la majesté impériale et avec la croix de pèlerin, il lut son testament, fit jurer aux barons de l'exécuter s'il périssait dans l'entreprise, et hâta le moment de son départ.

Grégoire IX déclara qu'il serait scandaleux de voir un excommunié commander la sainte expédition, et qu'on ne pouvait l'entreprendre sans imprudence avec vingt galères et six cents cavaliers, flotte de corsaire et non d'empereur; il interrompit donc la canonisation de saint François pour renouveler

ses anathèmes contre Frédéric, qui n'en tint pas compte.

Dans le Levant, les fils de Malek-Adel, après s'être partagé la succession paternelle, se faisaient une guerre acharnée. Melik-el-Kamel, seigneur de l'Égypte et de Jérusalem, rechercha l'alliance de l'empereur d'Occident pour soumettre ses frères; il lui envoya donc un émir, tandis que l'archevêque de Palerme arri-
1229 vait au Caire avec de riches présents pour lui, et des protestations d'amitié furent échangées entre les deux monarques. Melik-el-Kamel envahit la Palestine, et l'empereur, qui n'avait plus d'ennemis à craindre, n'attendit pas les renforts de l'Allemagne. A peine débarqué, il était accueilli par les chrétiens comme un Messie, lorsque deux franciscains annoncèrent l'excommunication. Dès lors il perdit la confiance et le respect, au point qu'il ne donnait plus les ordres en son nom, mais au nom de Dieu et du peuple chrétien.

Melik-el-Kamel désirait la paix autant que Frédéric; toute la campagne sa passa donc en négociations, toujours envoloppées de mystère, comme dans une guerre moderne. L'empereur envoya au soudan des fourrures, d'excellents coursiers, de belles armes d'Allemagne, le cheval de bataille, l'épée et une partie de l'armure dont il se servait en campagne; il lui faisait dire qu'il ne réclamait que les villes qu'on lui avait promises, patrimoine légitime de son fils, et appelait son attention sur le discrédit dans lequel il tomberait s'il retournait en Europe sans rien obtenir. L'émir lui donnait en échange des étoffes de soie, un éléphant, des dromadaires et des singes, d'autres raretés de l'Inde, de l'Arabie, de l'Égypte, et une troupe de danseuses et de cantatrices: sujet de reproches pour les musulmans, de scandale pour les chrétiens, que ces rapports bienveillants remplissaient de dépit et de jalousie (1). Les deux monarques conclurent une trêve de dix ans : Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Aaron et les prisonniers devaient être livrés à Frédéric, avec tout le territoire compris entre Jérusalem, Acre, Tyr et Sidon; les musulmans conservaient les mosquées et le libre exercice de leur culte, et Frédéric promettait de détourner les Francs de nouveaux actes d'hostilité contre les infidèles.

Les deux religions regardèrent ce pacte comme une impiété.

(1) Ces négociations sont exposées par les auteurs arabes, et se trouvent dans le quatrième volume de la *Bibliothèque des croisades* de Michaud, pag. 427; la correspondance des deux monarques et les sentiments qu'elle fait naître dans les écrivains musulmans se voient page 249.

Les imans et les cadis réclamèrent auprès du calife contre la cession de la *cité du Prophète*, et les évêques du pape contre l'indigne mélange des deux cultes. Le sultan de Damas refusa de sanctionner le traité, et le patriarche de Jérusalem mit en interdit tous les lieux recouvrés. Frédéric entra donc à Jérusalem sans être accompagné que par ses barons allemands et les chevaliers teutoniques. Dans l'église du Saint-Sépulcre, tendue de deuil, abandonnée des prêtres, Frédéric dut placer lui-même la couronne sur sa tête, tandis que, avec son assentiment, on continuait à crier du haut des murailles : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète! » Bien qu'il sévît contre les citoyens, maltraitât les moines, éloignât les pèlerins qui venaient pour la semaine sainte, et ne voulût pas autoriser les templiers à relever les murailles, il ne put obtenir l'obéissance. Son départ de Jérusalem fut accompagné des mêmes démonstrations de joie qui avaient accueilli son arrivée. Les hommes sensés lui reprochaient de n'avoir pris aucune mesure pour conserver ses acquisitions et garantir la sécurité des fidèles: tant il avait peu de souci du royaume du Christ lorsqu'il était menacé de perdre le sien.

Dans la Sicile, en effet, le pape lui suscitait des ennemis au moyen des nonces qu'il envoyait; il gémissait sur le sort de ces peuples, condamnés à perdre, sous un nouveau Néron, jusqu'au désir de la liberté. « Dieu, leur faisait-il dire, vous a-t-il placés par hasard sous un ciel si beau pour traîner des chaînes honteuses?» Il demandait encore des secours aux Lombards confédérés, et réunit une armée dont il confia le commandement à Jean de Brienne, qui, sous l'étendard des clefs, porta la dévastation dans le royaume de son gendre.

Frédéric, ne respirant que vengeance, s'avança à la tête des bandes allemandes revenues de la Palestine, et de ses fidèles Sarrasins, qui, marqués du signe de la croix, se battent avec un courage féroce contre les papalins, portant les clefs. Après avoir mis cette armée en déroute, l'empereur recouvre les places du royaume, envahit les États du pape, châtie ses partisans et lui suscite des ennemis jusque dans Rome même.

Jean de Brienne avait été appelé à Constantinople pour régner à la place du jeune Baudouin II, son gendre, et, bien qu'octogénaire, il déploya le courage d'un héros en combattant les Bulgares. Les Romains, après avoir expulsé le pontife, avaient accablé de contributions les églises, les couvents, les

vassaux du saint-siége, et poussaient Frédéric à consommer la ruine du pape; mais une inondation extraordinaire du Tibre, considérée comme un châtiment du ciel, décida le peuple et le sénat à le rappeler en signe de pénitence. Les prélats se résignaient avec peine à contribuer aux dépenses imposées au nom de la croisade, et les cités lombardes, qui ne s'étaient liguées que pour la défense, regrettaient de se voir entraînées dans une
1230 guerre offensive; un arrangement fut donc proposé, et, après de longs débats, on annonça que l'empereur accordait un pardon général, révoquait le ban lancé contre les villes lombardes, et promettait que les bénéficiers seraient élus conformément aux lois ecclésiastiques, sans avoir à payer ni impôts ni contributions. A ces conditions, il fut relevé de l'excommunication, et le son joyeux des cloches célébra cet événement; le roi baisa le pied du pape, reçut sa bénédiction, et tous les deux s'assirent à la même table. Les peuples crurent à une paix solide; mais ce n'était qu'une halte pour Frédéric, qui avait besoin de reprendre haleine, afin de se préparer à un dernier effort.

Lorsque les chefs étaient désunis, tous les membres souffraient, et l'Italie était bouleversée plus que jamais: Venise faisait la guerre à Ferrare, Padoue et Brême à Vérone, Mantoue et Milan à Crémone, Bologne à Imola et à Modène, Parme à Pavie, Florence à Sienne, Gênes à Savone et Albenga, Prato à Pistoie. Les petits seigneurs féodaux, parvenus à une grande puissance, se battaient entre eux ou guerroyaient contre les villes, et le nom du pape ou de l'empereur servait à couvrir les haines et les ambitions privées.

1231 Frédéric convoqua la diète à Ravenne; mais en même temps il faisait venir d'Allemagne son fils Henri avec une armée. Les villes en prirent ombrage; du reste, comme elles n'avaient aucune confiance dans les promesses du pape et de l'empereur, elles fermèrent les passages, et Henri ne put franchir les Alpes; Frédéric alors mit de nouveau la ligue lombarde au ban de l'empire, et annula tous les droits que les villes confédérées avaient obtenus. Néanmoins, comme il n'avait pas d'armée, ses menaces ne firent que resserrer la ligue. Milan fournit sept capitaines avec mille hommes à cheval chacun, qui jurèrent de défendre la liberté et de mourir sur le champ de bataille plutôt que de finir; cette ville disposait des forces de Parme, de Plaisance, de Novare, de Verceil et d'Alexandrie, bien qu'elles fussent indépendantes. Thomas, comte de Savoie, était toujours resté fidèle

à l'empereur, qui l'avait constitué son vicaire ; les Milanais pénétrèrent dans les Alpes, et, pour soutenir quelques villes soulevées contre lui, ils fondèrent le Pizzo de Cuneo, qui devint plus tard une des forteresses les plus importantes de cette maison et de toute l'Italie.

Les villes de son obéissance, qu'il avait dépouillées de leurs priviléges municipaux, et surtout Messine, habituée à se gouverner par ses stratigotes, se soulevaient contre Frédéric, qui fit prendre et brûler vifs un grand nombre de citoyens ; il détruisit jusqu'aux fondements le château de Centoripa. Gaète, bien qu'amnistiée, fut privée de l'ancien droit d'élire ses consuls, et entourée de trente fortins. En résumé, ce héros, loué par ceux qui vénèrent en lui l'antagoniste des papes, eut toujours à combattre la Pouille et la Sicile révoltées, et ne sut les contenir que par des forteresses, cet expédient de la tyrannie.

Outre les Sarrasins, il se voyait soutenu par les seigneurs qui s'étaient faits les tyrans de quelques villes ou provinces, et qui croyaient que ces diplômes leur conféraient un pouvoir légitime 1215
et durable. Dans le nombre fut Ezzelin de Romano ; successeur de son père, Ezzelin le Moine, il avait ajouté au patrimoine de ses aïeux Bassano et Trévise, puis Vérone et Padoue, grâce à l'aide de son frère Albéric et des Gibelins de la marche Trévisane. Avec une énergie qui ne reculait pas devant le crime et le sang, il était devenu la terreur de la Marche et le tyran le plus horrible dont l'histoire italienne rappelle le souvenir. Azzo d'Este, possesseur de grands domaines et favorisé par tous les Guelfes, était son adversaire ; mais Ezzelin prévalut à l'arrivée de Frédéric, qui lui donna en mariage Salvaggia, sa fille naturelle. Au milieu de ces rivalités, la Marche, non moins que la Lombardie, souffrait les horreurs de guerres déplorables, dont la politique ne pouvait amener la fin, et que la religion seule, toujours travaillant dans ce but, parvenait à suspendre par quelque armistice.

Nous avons déjà vu qu'elle avait imposé la trêve de Dieu ; les deux nouveaux ordres des dominicains et des franciscains, sans cesse occupés d'apaiser les haines, intervenaient dans les conflits quotidiens, persuadaient et portaient la paix de seigneur à seigneur, d'une ville à l'autre. Des cœurs féroces, que ni la force des lois ni la puissance des magistrats ne pouvaient contenir, s'ouvraient à la pitié, les glaives rentraient dans le fourreau, et, fondant en larmes au nom du Seigneur, l'ennemi courait embrasser l'ennemi.

Le saint d'Assise et son disciple, Antoine de Padoue, firent conclure des paix de longue durée. En 1176, les cardinaux de Sainte-Cécile et de Sainte-Marie *in via lata*, délégués par le pontife, réglaient plusieurs questions, agitées entre les républiques de Pise et de Gênes à l'égard de leurs droits sur la Sardaigne (1). A leur exemple, frère Guala de Bergame, qui fut ensuite évêque de Brescia, remit en bonne intelligence les Bolonais avec les Modénais, les Trévisans avec les citoyens de Bellune. A Crémone, le peuple de la cité nouvelle était en lutte avec celui de la vieille, et l'évêque Cicard les réconcilia; le même résultat fut obtenu chez les Vicentins par le bienheureux Giordano de Forzate, et chez les Milanais par frère Léon de Perego. On trouve en manuscrit, dans la bibliothèque Ambrosienne, un long discours d'un ecclésiastique qui exhortait à la concorde, et disait : « Peuple milanais, tu cherches à supplanter les Crémonais, à « bouleverser le Pavesan, à détruire le Novarais; tes mains sont « contre tous, et les mains de tous contre toi... Oh! quand vien- « dra le jour où le Pavesan dira au Milanais : *Ton peuple est mon* « *peuple*, et le Crémasque au Crémonais : *Ta cité est ma* « *cité !* »

Les Génois avaient souillé leurs rues du sang d'un grand nombre de victimes, surtout à cause de la haine qui divisait les Avogadri et les marquis de la Volta, lorsqu'on résolut d'arrêter ces massacres. Avant le jour, le peuple entend la cloche qui l'appelle en parlement; les citoyens accourent étonnés, et voient le vieil archevêque Hugo en costume de cérémonie au milieu du clergé avec des cierges allumés, et des personnages les plus respectables portant des croix à la main et placés autour des reliques vénérées de saint Jean Baptiste. Le prélat exhortait à déposer les rancunes et les haines, à jurer sur l'Évangile la concorde, qui seule pouvait sauver la patrie. Roland, chef des Avogadri, refusait de pardonner le sang de tant de membres de sa famille, qu'il avait promis de venger; mais les prêtres et les sages mirent une si grande insistance dans leurs prières qu'il finit par céder; puis ils coururent à la maison des Volta, qui n'avaient pas voulu se présenter, les amenèrent à donner le baiser à leurs ennemis, et l'on célébra ces événements par le son des cloches, par une fête et un *Te Deum* (2).

(1) *Monum. hist. patriæ*, Chart. I, 881.

(2) CAFFARO, *Ann. Gen.*, liv. IV. A l'année 1217, il dit que *ob multas dis-*

Ambroise, de la famille des Sansedoni de Sienne, que l'on canonisa plus tard, fut chargé d'aller prêcher la paix en Allemagne; il revint dans sa ville natale pour la réconcilier avec le pape qui l'avait interdite comme attachée à la cause de Frédéric, et voulut qu'on commençât la réforme du mal par un pardon réciproque. Un grand personnage, fatigué de ses conseils, le repoussait comme un imposteur et un vaniteux; il lui répondit : « Dieu est appelé le roi de la paix, mais il ne la donne qu'à celui « qui l'accorde aux autres de bon cœur. Ce que je fais, je le fais « par la volonté de Celui qui est au-dessus de moi. Si je vous « ai offensé, je vous en demande pardon, et si je mérite un châ- « timent, je le supporterai volontiers comme expiation de mes « péchés. » Devant une si grande humilité, le puissant vint à résipiscence. Ambroise prêchait continuellement que la vengeance est un péché d'idolâtrie, parce qu'elle usurpe sur les droits de Dieu qui se l'est réservée. Il ne put jamais parvenir à calmer un citoyen de Sienne, auquel il dit : « Je prierai pour vous, » et il enseigna une prière ainsi conçue : « Seigneur Jésus, « interposez votre puissance entre ces vengeances, et réservez- « les pour vous, afin que tous sachent qu'il n'appartient qu'à « vous seul de punir les offenseurs; » puis il exhortait à la dire devant ceux qui s'obstinaient dans leur haine. L'homme opiniâtre, au moment où il prenait avec ses partisans la résolution de ne jamais faire la paix, entendit cette prière, qui le toucha, et, après avoir passé deux jours dans le jeûne et la réflexion, il vint supplier le saint de lui pardonner et de le réconcilier avec ses ennemis (1).

Cette pieuse mission fut continuée; en 1272, Grégoire X fit conclure à Florence une paix solennelle entre les Guelfes et les Gibelins, et cinquante syndics de part et d'autre se baisèrent à la bouche sur la grève de l'Arno, où ce pape voulut qu'on édifiât une église, que les Mozzi dédièrent à saint Grégoire (2). Les rixes

cordias quæ vertebantur inter civitates Lombardiæ, quum multæ religiosæ personæ se intromitterent de pace et concordia componenda, tandem, auxilio Dei, inter Papiam, Mediolanum, Placentiam, Terdonam et Alexandriam, pax firma fuit et firmata mense junii.

(1) *Acta SS.* 20 *martii.*

(2) Le discours du pape Grégoire X aux Florentins pour qu'ils recueillissent les Gibelins expulsés, est très-beau : *Gibellinus est, at christianus, at civis, at proximus. Ergo hæc tot et tam valida conjunctionis nomina Gibellino succumbent? et id unum atque inane nomen, quod quid significet nemo intelligit, plus*

ayant recommencé peu de temps après, une autre paix fut solennellement célébrée, en 1280, par l'intermédiaire du nonce, le cardinal Latino, qui en fit dresser acte, et voulut 366 répondants pour les Gibelins, 384 pour les Guelfes, outre quelques châteaux (1). L'année suivante, ce même Latino réconciliait à Bologne les Lambertazzi avec les Geremei; à Faenza, les Acarisi avec les Manfredi; à Ravenne, les Polenta avec les Traversari. Frère Barthélemy de Vicence institua l'ordre militaire de Sainte-Marie-Glorieuse pour maintenir en paix les villes italiennes. En 1266, le tailleur Jacques Barisello arbore à Parme le signe de la rédemption, et forme la Compagnie de la Croix, composée de 500 individus, avec lesquels il parcourt les maisons pour réconcilier les Guelfes et les Gibelins, et faire jurer fidélité au pontife. La Compagnie eut un tel succès qu'elle obtint des magistrats propres, avec droit de juger et d'intervenir dans les affaires de la commune, sur laquelle, pendant un demi-siècle, elle exerça une grande influence (2).

Le cardinal Nicolas de Prato pacifia de nouveau Florence. « Le 26 avril 1304, le peuple, réuni sur la place Sainte-Marie-Nouvelle, en la présence des seigneurs, plusieurs réconciliations furent opérées, et l'on se baisa sur la bouche; des actes, dressés à cette occasion, établirent des peines contre les personnes qui rompraient les accords, et, avec des branches d'olivier à la main, on remit la bonne intelligence entre les Gherardini et les Almieri. Le rétablissement de la concorde plaisait tant à tout le monde que, malgré une grande pluie qui survint, on ne parut pas s'en aper-

valebit ad odium, quam ista omnia tam clara et tam solide expressa ad charitatem? Sed quoniam hæc vestra partium studia pro romanis pontificibus contra eorum inimicos suscepisse asseveratis, ego romanus pontifex hos vestros cives, etsi hactenus offenderint, redeuntes tamen ad gremium recepi, ac remissis injuriis pro filiis habeo.

L'inscription de cette église était ainsi conçue :

Gregorii decimi papæ sancti sub honore
Gregorio primo pro Christi fundor amore.
Hic ghibellinæ, cum Guelfis pace patrata,
Cessavere minæ sub qua sum luce creata...
Gregorio bella decimo fuit ista capella
Pacis fundata Mozzis edificata.

(1) Les actes se trouvent dans les *Delizie degli eruditi toscani*, vol. IV, pag. 96.

(2) Affò, *St. di Parma*, vol. III, pag. 274-293.

cevoir, et personne ne s'en alla. De grands feux furent allumés, les cloches sonnaient, et chacun se réjouissait (*Compagni*). »

A Milan, les nobles et les bourgeois, toujours en lutte, désignèrent quatre moines pour résoudre leur différend, et leur décision fut acceptée ; plus tard, la querelle s'étant renouvelée, les adversaires se réunirent à Parabiago, où deux religieux dictèrent les conditions de l'accord. Dans le siècle suivant, le bienheureux Amédée, chevalier portugais, qui bâtit Sainte-Marie-de-la-Paix avec le produit d'aumônes, alla prêcher la concorde dans cette ville. Dans la Valteline et le Comasque, un grand nombre d'inimitiés privées et publiques furent apaisées par frère Venturino de Bergame, qui décida 10.000 Lombards à se rendre en pénitents à Rome, criant paix et miséricorde, et vivant d'aumônes. Saint Bernardin et frère Sylvestre, de Sienne, exercèrent aussi une heureuse influence en Lombardie.

Alors comme aujourd'hui, on pouvait dire certainement : Pourquoi des moines et des prêtres se mêlent-ils des intérêts mondains?

Grégoire IX, soit pour obéir à ses devoirs du pape, soit pour favoriser la croisade, s'efforçait de ramener la concorde parmi les Italiens. Dans ce but, il envoyait Nicolas, évêque de Reggio, réconcilier les Modénais avec les Bolonais ; le cardinal Jean de la Colonna, apaiser les citoyens de Pérouse, irrités les uns contre les autres, et ramener les bannis dans leurs foyers. Le cardinal Thomas eut la même mission pour Viterbe : le cardinal Jacques de Tréneste fut expédié à Vérone pour rétablir la paix entre les Capulets et les Montecchi, factions connues par les aventures touchantes de Juliette et de Roméo; frère Gérard de Modène, dans sa patrie et à Parme, où il fut même nommé podestat pour réformer les statuts; frère Orlando de Crémone, à Plaisance.

Dans ces missions, le dominicain Jean de Schio joua le plus grand rôle, et fut chargé de parcourir différentes villes; il séjourna surtout à Bologne, habituée autrefois à écouter François, Dominique, Antoine, déjà saints, puis engagée dans une lutte avec le pape, à cause des juridictions épiscopales, ce qui lui avait fait perdre l'université. A la voix du frère de Schio, les différends se réglèrent, les débiteurs sortirent de prison, et les exilés rentrèrent dans leur patrie ; il réforma les statuts à son gré, réprima l'usure, amena les femmes à s'habiller plus modestement, et, d'après ses conseils, tous se saluèrent par les mots : *Jésus-Christ soit loué!* Les habitants avaient pour lui une telle affection qu'ils

ne voulaient plus le laisser partir, et que le pape dut les menacer d'interdit. Il fut alors envoyé à Sienne; mais, comme les Florentins refusèrent de se réconcilier, le pape les frappa d'interdit, châtiment qu'ils méprisèrent par caprice de liberté désordonnée.

Frère Jean fut chargé principalement d'apaiser les fureurs de la marche Trévisane; à Feltre, à Bellune, à Trévise, à Conegliano, à Vicence, à Padoue, il opéra des prodiges de réconciliation. Apparaissant comme un saint au milieu des bannières ennemies, il rappelait les bannis et délivrait les prisonniers; à Prato de la vallée de Padoue, lorsqu'il prêchait du haut du *carroccio*, entouré des carrocci des autres villes accourues pour l'entendre, il arrachait de toutes les bouches ces paroles : *Ils sont beaux les pieds de celui qui prêche la paix*. Après avoir tout disposé, frère Jean ordonna une assemblée à Paquara, vaste plaine sur l'Adige, à trois milles au-dessous de Vérone. A l'invitation d'un moine, toutes les villes et tous les villages accoururent avec leurs carrocci, et chantant des hymnes au Seigneur; quinze évêques, tous les barons du voisinage, les comtes de San Bonifazio, les seigneurs de Camino, les Camposampiero, le terrible Salinguerra de Ferrare, le bien plus terrible Ezzelin et Albéric de Romano vinrent pour l'entendre prêcher la charité. Jean monta dans la chaire, prit pour texte: *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix,* et parla avec une éloquence qui puisait toute son efficacité dans le spectacle et la persuasion de sa sainteté. A ses paroles, que bien peu pouvaient entendre, mais que tous sentaient, et auxquelles chacun ajoutait ce que le cœur et l'imagination lui dictaient, vous auriez vu tous ces hommes irrités se frapper la poitrine, puis se jeter au cou les uns des autres, se demander pardon et se promettre amitié. Le moine, en vertu de l'autorité qu'il avait reçue du pape, leva les interdits et les excommunications; puis, élevant le crucifix, il s'écriait : « Béni soit celui qui conservera cette paix ! » et cent mille voix répétaient : *Béni!* Il ajoutait : « Maudit soit quiconque recommencera ces querelles, » et cent mille voix disaient : *Maudit!*

Malheureusement ces réconciliations, déterminées par le sentiment et proclamées au nom de la charité universelle, n'arrachaient aucune des causes des inimitiés, et les adversaires ne tardaient pas à reprendre les armes. Quelques jours après la solennelle concorde de Paquara, les haines s'étaient rallumées, le sang avait coulé de nouveau, et le désordre régnait plus que jamais. Le peuple, qui avait porté aux nues le saint moine, le maudissait

comme le serviteur d'un parti, comme vendu aux Guelfes et jouet du pape. Jean, il est vrai, provoqua ces colères par la sévérité qu'il déploya contre les hérétiques, dont il fit brûler soixante sur la place de Vérone; plus tard, à Vicence, appuyé par la populace, il se déclara seigneur et comte, distribua les magistratures à son gré, et réforma les statuts; mais bientôt, avec sa mobilité ordinaire, la multitude le mit en prison et le chassa d'un pays qu'il laissait en proie à des discordes pires qu'auparavant (1).

Le pontife, s'étant offert comme arbitre entre Frédéric et la ligue lombarde, décida que l'empereur devait oublier toute offense, révoquer la proscription et réparer les dommages qu'il avait occasionnés; en retour, il imposait aux Lombards l'obligation d'indemniser l'empereur et les siens des pertes éprouvées, et d'entretenir pendant deux ans cinq cents chevaux en terre sainte. Frédéric trouva cette décision partiale et contraire à la majesté royale; mais le pontife voyait dans ces républiques des corps politiques légitimes et reconnus, qui n'avaient porté atteinte à aucun droit impérial en renouant la ligue, puisque le traité de Constance leur maintenait cette faculté.

Ce pape était sans cesse contrarié par les Romains, qui lui refusaient le droit d'exiler un citoyen, exigeaient le payement d'une rétribution due par l'Église à la cité de temps immémorial, et lui contestaient enfin la souveraineté temporelle. L'homme de- 1234
vant qui tout le monde courbait la tête fut donc contraint de se réfugier à Pérouse. Rome rétablit la république, et Luc Savelli, sénateur, forma le projet de fondre la Toscane et la moyenne Italie dans une confédération qui s'affranchît de la domination papale, comme la Lombardie avait secoué le joug impérial. Les factions ne reculent jamais devant les moyens; ces républicains, pour flatter les antipathies de Frédéric, lui demandèrent de les soutenir; mais, comme il redoutait la liberté plus encore que le pape, il offrit un secours à Grégoire pour ramener Rome au devoir. En reconnaissance, et pour que la guerre qu'il voyait imminente ne détournât point les forces qu'il voulait diriger vers la Palestine, le pape déclara que les intérêts de Frédéric étaient les siens propres, attendu les grands services qu'il avait rendus

(1) Il est vrai que ces derniers faits nous sont racontés par les Gibelins. Voir l'*Ezzelin* de l'auteur.

à l'Église (1). Il s'efforçait d'obtenir des Lombards des conditions plus satisfaisantes pour l'empereur; mais ils laissèrent passer le terme fixé, et la médiation fut annulée par de nouvelles complications survenues au delà des Alpes.

Le contre-coup des événements italiens se faisait sentir dans l'Allemagne. Henri, chargé de la gouverner, manquait non-seulement de l'énergie nécessaire, mais s'abandonnait à ses penchants hautains; il outrageait sa femme, jalousait son frère et trahissait son père, jusqu'à se déclarer en rébellion ouverte; puis, mal secondé par les Allemands, il eut recours aux villes lombardes. Milan, Brescia, Bologne, Novare, Lodi et le marquis de
1235 Monferrat lui offrirent cette couronne toujours refusée à Frédéric (2); en retour, il confirma tous leurs priviléges et promit d'avoir pour amis et pour ennemis ceux de la ligue. De là, une guerre civile et domestique.

Frédéric traînait à la suite de son armée, comme trophée, les chameaux et les éléphants qu'il avait ramenés de son expédition d'Asie. Les Milanais, ayant appris qu'il envoyait quelques-uns de ces animaux aux Crémonais comme témoignage de bienveillance, assaillent ce peuple et le mettent en déroute à Zenevolta; mais les citoyens de Parme, de Reggio, de Pavie et de Modène viennent au secours des vaincus, la lutte devient générale, et villes et principautés se divisent en factions. Après avoir quitté la Sicile où il avait étouffé dans le sang les tentatives faites par les communes pour recouvrer leurs franchises usurpées, Frédéric traverse désarmé la Lombardie, qui ne veut pas profiter de son humiliation; lorsque, sur ses instances, soixante et dix prélats et princes eurent déclaré Henri, désapprouvé hautement par le pape (3), coupable de félonie, il le fit arrêter et conduire dans le fort de Saint-Félix en Pouille, où il le laissa mourir.

La diète, assemblée par Frédéric à Mayence, et dans laquelle figurèrent quatre-vingts princes et prélats, outre douze cents seigneurs, publia grand nombre de sages règlements et une paix publique; bien plus, elle mit fin au long différend entre les deux familles guelfe et gibeline en donnant à Othon l'Enfant, dernier

(1) Lettre du 28 juillet 1233, ap. Raynald., n. 41, 42.

(2) *Promiserunt ei dare coronam ferream, quam patri suo dare nunquam voluerunt.* GALVANO FIAMMA, ch. 264.

(3) *Divinæ legis immemor et affectionis humanæ contemptor.* Regesta Gregorii IX, liv. VIII, n. 461-62... Il le fit même excommunier par l'évêque de Salisbourg, n. 172. Ce n'est donc pas le pape qui l'armait contre son père.

guelfe survivant, les terres dont se forma le duché de Brunswick, et sur lesquelles l'empereur renonçait à toute prétention. Frédéric déploya dans cette diète une grandeur qui n'avait besoin que d'être modérée; puis il célébra avec une solennité extraordinaire un nouveau mariage avec Isabelle, fille du roi anglais Jean sans Terre. Un nombreux cortége de chevaliers et de barons alla recevoir l'épouse à la frontière, et partout le clergé sortait à sa rencontre au son des cloches. A Cologne, dix mille bourgeois à cheval, couverts d'armes et d'habits magnifiques, lui firent cortége; des minnesingers en allemand, des troubadours en provençal, et probablement des Siciliens en italien, célébraient sa bienvenue, tandis que, sur des chars ornés de tapis et d'étoffes de pourpre, des orgues cachées faisaient entendre une douce harmonie. Toute la nuit, des chœurs de jeunes filles chantèrent sous les fenêtres de la royale épouse. Quatre rois, seize ducs, trente comtes et marquis assistaient au mariage, et les dons furent proportionnés à la dignité des nobles invités. Frédéric reçut une couronne d'or, des colliers, des pierres précieuses, des écrins, un service entier d'or et d'argent ciselé; les ustensiles de la cuisine et les marmites étaient même d'argent. L'empereur offrit à son beau-père trois léopards amenés d'Orient, et qui faisaient allusion aux armes d'Angleterre.

Isabelle fut d'abord épousée par procuration par Pierre des Vignes, ensuite par le roi lorsque les astrologues trouvèrent le moment opportun; elle apportait en dot 30,000 livres sterling, qui représenteraient aujourd'hui 1,140,000 francs. Tout le val de Mazzara lui fut assigné comme domaine, et, dans le palais, elle avait pour serviteurs des eunuques maures et siciliens (1).

L'empereur fit élire roi des Romains son fils Conrad, car il aimait mieux lutter en Italie que de triompher au delà des Alpes. L'Allemagne regardait comme une gloire nationale les expéditions contre la Péninsule; mais les princes de la maison de Souabe les multiplièrent et les prolongèrent de telle sorte qu'on ne voulut plus voter de subsides, tant on était fatigué de s'imposer de lourds sacrifices toujours infructueux; Frédéric alors se trouva réduit aux mercenaires et aux moyens que lui offraient son propre royaume et les Gibelins. A la cavalerie allemande pesante et bardée de fer, il associa ses escadrons sarrasins dont il

(1) *Imperator imperatricem quamplurimis mauris spadonibus et vetulis larvis consimilibus custodiendam mancipavit.* MATH. PARIS, Hist. angl., pag, 402.

modérait les rapides évolutions par la marche lente d'un éléphant qui portait une tour sur laquelle se déployait l'étendard, l'un et l'autre tenant lieu du *carroccio* et de la croix. A cette armée si bien composée et si bien dirigée, les Lombards n'avaient à opposer que des milliers d'artisans et de campagnards réunis au moment du besoin, et qui ne connaissaient pas la froide constance des batailles régulières. Ils évitaient donc les rencontres en rase campagne, préférant attendre l'ennemi derrière les murailles de leurs villes; or, comme tout le territoire depuis les Alpes jusqu'au Pô offrait une chaîne de forteresses, il était aussi long et pénible de les prendre l'une après l'autre que dangereux de les laisser sur ses derrières, et Frédéric devait s'épuiser des mois entiers devant de pauvres bicoques comme Carcano, Roncarello ou Crevalcuore.

1237 Après avoir resserré leur alliance et formé une caisse commune, les villes confédérées attendirent l'empereur, qui comptait principalement sur les seigneurs. Les portes de Vérone leur furent ouvertes par Ezzelin; réunissant alors ses dix mille Arabes, les Gibelins de Crémone, de Parme, de Reggio et de Modène, il battit les citoyens d'Este, s'empara de Vicence, força Mantoue à traiter et dévasta le Brescian. Les Milanais, accourus avec les Guelfes de Brescia, de Bologne, de Verceil, de Novare, d'Alexandrie et de Vicence, lui résistèrent bravement; mais bien-
27 novembre. tôt ils se laissèrent surprendre à Cortenova dans le Crémasque, et furent défaits. La compagnie des Gaillards avait pourtant tenu ferme autour du carroccio; mais, voyant qu'il leur serait impossible de repousser la nouvelle attaque du lendemain, ils résolurent de battre en retraite. Or, comme il était difficile de retirer ce char pesant d'un terrain naturellement fangeux et que la pluie avait encore délayé, ils l'abandonnèrent après l'avoir dégarni. Frédéric fit sonner bien haut cet avantage; il écrivit à tous les potentats qu'il avait tué dix mille Lombards. Après que son éléphant eut traîné le carroccio à travers les villes, il fit déposer ce trophée sur cinq colonnes dans le Capitole à Rome, où se lit encore la pompeuse description par laquelle il voulut éterniser sa victoire, tandis qu'il éternisait sa frayeur et la bravoure des Italiens (1). Pierre Tiepolo, podestat de Milan et fils du doge de

(1) Urbs decus orbis, ave. Victus tibi destinor, ave.
Currus ab Augusto Friderico Cæsare justo.
Fle, Mediolanum. Jam sentis spernere vanum
Imperii vires proprias tibi tollere vires.

Venise, trouvé parmi les prisonniers, fut lâchement égorgé par son ordre.

Si la peur fit hésiter quelques villes, elle n'arrêta point Milan, ni Brescia non plus, qui semble prédestinée à de féroces attaques et à de magnanimes résistances; pendant soixante jours de siége, elle repoussa les assauts de l'ennemi, aidée par les machines de l'ingénieur Clamendrino, si bien que Frédéric brûla les siennes et se dirigea vers Crémone. Les Guelfes reprennent alors courage, et Gênes les soutient. Venise, indignée du supplice de Tiepolo, se déclare contre l'empereur. Grégoire IX, mécontent de la cruauté dont il usait à l'égard des villes lombardes, de sa prédilection pour les Sarrasins, de ses actes arbitraires en Sicile, de son aversion constante pour l'Église et de la violation du compromis, s'allie avec les Vénitiens et leur cède tout ce qu'ils pourront occuper dans la Sicile.

Frédéric, il est vrai, ne laissait échapper aucune occasion d'outrager l'Église. Un neveu du roi de Tunis, converti par les dominicains, se rend à Rome pour recevoir le baptême, et Frédéric le fait arrêter, en disant qu'on ne pouvait l'amener au christianisme sans la permission de son oncle. Des évêques, pris à la vérité les armes à la main, furent égorgés par ses Sarrasins. Il laissa démolir des églises pour construire des mosquées. A Nocera des Païens, il bâtit un palais sur l'emplacement d'une église abattue, et la fosse d'aisances fut établie à l'endroit même où se trouvait l'autel (1). Il chassa des siéges de l'Italie méridionale les meilleurs prélats ou les fit périr, et ne voulut pas qu'ils fussent remplacés.

Frédéric courtisait toujours le Vieux de la Montagne, le dey de Tripoli, qui lui payait tribut, le sultan d'Égypte, qui lui envoya, entre autres dons, une magnifique tente avec une horloge estimée 20,000 marcs d'argent, et qui marquait les heures et le cours des astres; il admettait leurs ambassadeurs à sa table avec les évêques, au grand scandale des chrétiens. Sa cour ressemblait à un harem, et des eunuques noirs et siciliens gardaient sa femme : « Il avait des mameluks et beaucoup de femmes pour satisfaire sa luxure, à la honte de la religion; il menait une vie

Ergo triumphorum potes urbs memor esse priorum
Quos tibi miserunt reges qui bella gerebant.

Elle est donnée par Ricobaldo, et nous la croyons de cette époque plutôt que l'épigramme que chacun peut lire aujourd'hui au Capitole.

(1) *Vita Gregorii IX*, tom. III, pag. 583.

d'épicurien, sans jamais songer qu'il y eût une autre vie (1). » Il ne s'abstenait même pas d'outrager la nature. Non-seulement des papes, des moines et des Guelfes, mais l'Arabe Aboulféda, disent qu'il inclinait vers l'islam, *parce qu'il avait été élevé en Sicile;* du reste, quelques-unes de ses saillies accusent une foi peu robuste : « Si Dieu avait vu ma belle Sicile, il n'aurait pas choisi pour son royaume la triste Palestine, » s'écria-t-il pendant qu'il était croisé. Au moment où on lui apportait le viatique : « Quand finiront tous ces enchantements ? » Il traitait de fou quiconque croyait à l'enfantement de la Vierge, ou bien à d'autres choses répugnant, selon lui, à la nature et à la raison (2). On parla même d'un livre de *Tribus impostoribus,* qui fut attribué à Fréderic ou à Pierre des Vignes, mais personne ne le vit. Du reste, il ne semble pas croyable que les papes et leurs partisans, qui exhumèrent les moindres fautes de la famille de Souabe, eussent gardé le silence sur cet ouvrage; mais que Fréderic ait dit qu'il regardait comme trois imposteurs Moïse, le Christ et Mahomet, c'était une opinion si répandue que Pierre des Vignes crut devoir la démentir par une lettre où l'empereur faisait profession de foi; il convenait, disait-il, que ce bruit courait, mais que les bavardages populaires fournissaient de bien faibles arguments (3),

Son hérésie principale consistait à fouler sans cesse aux pieds la majesté pontificale, à faire perdre toute force aux censures

(1) VILLANI. — *Nuntios soldani ad convivium vocat, et eis, multis episcopis assidentibus, festivas epulas parat.* GODEFRIDI monachi annales, pag. 398. — *In pluribus terris Apuliæ suarum meretricularum loca construxit... et non contentus juvenculis mulieribus et puellis, tanquam scelestus infami vitio laborabat; nam ipsum peccatum quasi Sodoma aperte prædicabat, nec penitus occultabat.* NIC. DE CURRIO, Vita Innocentii IV, § 29.

(2) *Heu me! quamdiu durabit truffa ista?* ALBERICI, chron. — *Fatui sunt qui credunt nasci ex virgine Deum.* Ep. Gregorii, ap. MATH. PARIS, pag. 491.

(3) *Iste rex pestilentiæ a tribus baratatoribus, ut ejus verbis utamur, Christo Jesu, et Moyse, et Mahometo, totum mundum dixit fuisse deceptum.* M. PARIS, ad ann. 1238. La lettre de Pierre des Vignes se trouve dans le livre I, chap. 31. Dans les écrits d'alors et d'une époque peu éloignée, l'opinion de son incrédulité est générale, et courait même parmi les musulmans. Jafei s'exprime ainsi : « L'émir Fakr-Eddin entra fort avant dans la confiance de l'empereur; « souvent ils discutaient philosophie, et semblaient d'accord sur beaucoup « de points... » Les chrétiens étaient scandalisés de ces relations amicales. « Frédéric disait à l'émir : Je n'aurais pas tant insisté sur la remise de Jérusa-« lem, si je n'avais pas craint de perdre tout crédit en Occident ; je ne tenais à « conserver Jérusalem ou autre chose semblable que pour avoir l'estime des « Francs... L'empereur était roux et chauve ; si c'eût été un esclave, on n'en

ecclésiastiques (1); il s'écriait : « Heureux les monarques de l'Asie, qui n'ont pas à craindre les révoltes de leurs sujets ni l'opposition des papes! » Il aurait voulu faire de Rome sa capitale, et du pape son chapelain. Un nouveau motif de conflit survint bientôt entre l'empereur et le pontife.

Les seigneurs pisans, qui avaient occupé la Sardaigne, prirent leur nom des judicatures de cette île, mais sans cesser d'être vassaux de leur patrie. Les papes réclamaient la souveraineté de la Sardaigne, comme de toutes les îles, et les Pisans, sur les instances d'Innocent III, la cédèrent à ce pape; mais Ubald et Lambert, de la famille des Visconti de Pise, firent la guerre pour leur propre compte aux petits seigneurs qui tenaient le parti de l'Église; ils furent donc excommuniés, puis absous quand ils ab- 1237
jurèrent la suprématie de Pise pour reconnaître celle du pape. Les Pisans s'en indignent, les comtes de la Gherardesca prennent les armes, et Conti et Visconti deviennent les dénominations des Gibelins et des Guelfes, qui bouleversèrent Pise. Frédéric cherche à les calmer; dans ce but, il fait épouser à Adélaïde, veuve 1238
d'Ubald Visconti, dame de Gallura et de la Torre, son fils naturel, Enzo, auquel il conféra le titre de roi de Sardaigne, en prétendant que cette île avait été détachée de l'empire dans des temps orageux, et qu'il devait, pour ce motif, la soustraire à la suprématie pontificale.

Il ne restait au pape qu'à faire usage de ses propres armes. Or, pendant que Frédéric célébrait à Padoue, avec Ezzelin, la défaite du parti républicain, il lança contre lui la grande excommunicaton, prélude d'une seconde guerre entre l'empire et l'Église. L'empereur, qui savait par expérience combien de pareilles sentences frappaient l'esprit des peuples, fit lire par Pierre des Vignes, dans la grande salle de la Ragione, une longue justifica-

« aurait pas donné 200 drachmes. Son langage dénotait qu'il ne croyait pas à la « religion chrétienne; il n'en parlait que pour la tourner en ridicule. Un muez- « zin récita devant lui un verset du Koran qui niait la divinité de Jésus-Christ, et « le sultan voulait le punir; mais Frédéric s'y opposa. » *Bibl. des croisades*, vol. IV, pag. 417. Voir Reynaud, *Extrait des hist. arabes, relatifs aux croisades*, pag. 431.

(1) *Ecclesiasticæ censuræ vigorem debilitat et conculcat.* Regesta Urbani III, n. 95. Dans la bibliothèque de Vienne se trouve une lettre de Frédéric à son gendre Vatace, empereur d'Orient, où il dit : *O felix Asia, o felices Orientalium potestates, quæ subditorum arma non metuunt, et adinventiones pontificum non verentur!* Cod. philol., n. 305, p. 128.

tion ; mais le peuple l'écouta dans un froid silence, et les seigneurs eux-mêmes vacillaient dans leur fidélité, si bien qu'il en envoya comme otages dans la Pouille. Il fit distribuer plusieurs circulaires chez tous les peuples, et le pape reçut des lettres dans lesquelles il accusait de débauche ce vieillard nonagénaire : « Tu vis uniquement pour manger ; sur les vases et les « coupes d'or, tu as fait inscrire : *Je bois, tu bois ;* tu répètes si « souvent le passé de ce verbe que, te croyant ravi au troisième « ciel, tu parles hébreu, grec, latin. Lorsque tu as rempli ta panse « et ton sac, tu te crois assis sur les ailes des vents, et tu t'ima- « gines que l'empire t'est soumis, que les rois de la terre t'ap- « portent des dons, et que tous les peuples sont tes serviteurs. » Il ajoutait que, par dévouement aux confédérés lombards, il tolérait les Cathares, dont le foyer se trouvait à Milan ; qu'il était pharisien, assis dans la chaire du dogme pervers, oint avec l'huile de malice plus que tous les méchants, le grand dragon qui séduit, le balaam, l'antechrist.

Le peuple croyait plutôt le pape, les curés, les moines, qui répétaient que Frédéric était un mauvais chrétien ; mais cet échange de reproches déshonorait les deux partis. Au milieu de ces conflits entre l'Église et l'empire, les Mongols, entraînés par le terrible Gengis-Kan, dévastaient, non-seulement l'Asie, mais le nord de l'Europe, et menaçaient l'Allemagne. L'argent recueilli dans toute la chrétienté pour repousser ces infidèles servit à faire égorger des chrétiens. Grégoire IX fait appel à toute l'Europe pour renverser Frédéric, qui chasse et dépouille les évêques siciliens. Le parti guelfe, comme cette excommunication détournait le dernier coup dont sa liberté était menacée, relève partout la tête ; les marquis d'Este recouvrent les terres perdues, Trévise se révolte, et Padoue est à peine contenue par les torrents de sang que verse Ezzelin. Frédéric, soutenu par les nobles et les Comasques, marche sur Milan et dévaste la commune de Locate ; mais les Milanais, encouragés par le légat pontifical, qui fit même prendre les armes aux prêtres et aux moines, l'attaquent à Comporgnano, lâchent les eaux sur ses derrières et le forcent à la retraite.

Les États pontificaux furent plus maltraités ; Frédéric assiégea Faenza, Césène et Bénévent, qui se rendirent à condition, et se
1240 dirigea vers Rome. Il était difficile de la défendre contre ce héros, d'autant plus qu'elle comptait un grand nombre de Gibelins, et que l'empereur avait des intelligences avec les Frangipani,

qui, maîtres du Colisée, pouvaient lui donner une forteresse dans le cœur de la ville; mais des moines prêchent la croisade, des prêtres demandent la permission de s'armer, et le pape « tire du *Sancta Sanctorum* de Latran les têtes des bienheureux apôtres Pierre et Paul; puis, tenant ces reliques à la main, et suivi des cardinaux, de tous les évêques, archevêques et autres prélats, ainsi que de tout le clergé, il parcourut, au milieu de prières et de jeûnes solennels, les principales églises de Rome. Entraîné par cette dévotion et par un miracle des apôtres, le peuple entier de Rome s'arma pour la défense de l'Église et du pape, et presque tous les habitants se croisèrent contre Frédéric; le pontife leur accorda la rémission de leurs péchés, et leur fit grâce des peines encourues. » (VILLANI.)

L'empereur, contraint de lever son camp, revint à Naples pour se procurer des hommes et de l'argent, et reparut bientôt en Lombardie; mais il vit succomber ceux sur lesquels il comptait le plus. Les Bolonais, les Lombards et le marquis d'Este assaillirent Ferrare défendue par Salinguerra Torelli, intrépide octogénaire, qui avait huit cents hommes d'armes allemands et beaucoup de mercenaires; mais son lieutenant le trahit, et le marquis, qui l'avait invité à un banquet, le fit arrêter et l'envoya à Venise, où il vécut encore quatre ans dans les fers.

Il faut pourtant résoudre ce litige recommencé; il faut demander à la chrétienté si elle approuve et soutient les actes du pape.
Dans ce but, Grégoire convoque un concile général à Rome; or 1241
Frédéric, qui en avait toujours appelé à cette assemblée, ne voit alors qu'une démonstration hostile dans la démarche du pontife; il écrit donc au prince de ne pas laisser partir les cardinaux, et dispose sur les routes des gardes auxquels il abandonne les dépouilles des prélats qui se rendront au concile. Un grand nombre de cardinaux français, anglais et lombards, résolus d'obéir au pape, choisissent alors la voie de mer, et vont s'embarquer à Gènes, ennemie de Frédéric depuis que, après lui avoir promis d'amples priviléges en Sicile, il l'avait au contraire soumise aux charges communes, et privée même d'un palais dans l'île, qu'elle avait reçu à titre de don. Frédéric envoie sur la flotte pisane Enzo, son fils, qui rencontre ce convoi entre le Giglio et l'écueil
de la Meloria, coule une partie des navires et capture le plus 3 mai.
grand nombre. Frédéric, ivre de joie, informa le roi d'Angleterre de cette victoire, qui avait coûté aux Génois, disait-il, deux mille hommes noyés et près de quatre mille prisonniers; le peuple

ajouta que les Pisans et les Napolitains s'étaient partagé l'or avec un boisseau.

Les Génois, après avoir rendu compte au pape, continuaient ainsi : « La perte de nos gens et de nos vaisseaux nous afflige « moins que l'ignominie de notre seigneur et le mal des saints « prélats qui, par obéissance, accouraient au concile pour assis- « ter Votre Sainteté d'avis justes et salutaires. Afin de venger « une si atroce iniquité et de défendre l'Église de Dieu avec le « peuple qui lui est dévoué, nous avons délibéré, depuis le pre- « mier jusqu'au dernier, d'exposer notre vie et notre fortune, « n'épargnant ni fatigues ni veilles, jusqu'à ce que nous ayons « écrasé la rébellion et tiré vengeance des morts, blessures et « outrages que les innocents ont soufferts à l'honneur et gloire « du nom de Jésus-Christ, de votre très-sainte personne, de vos « vénérables frères, de l'Église universelle et de tous les fidèles. « Tout Génois, grand ou petit, mettant de côté tout litige, inté- « rêt et affaire, s'emploie assidûment à la construction et à l'ar- « mement des navires et galères, afin que nous triomphions de « nos ennemis et que l'Église de Dieu puisse manifester sa gran- « deur et sa puissance contre le fils de perdition, le scélérat et « l'apostat Frédéric, soi-disant empereur, ses complices et ses « fauteurs. Il semble, en effet, n'être parvenu à si haute fortune « que pour être précipité de la plus grande élévation dans le « gouffre de l'extrême honte. Nous supplions donc à genoux « Votre Sainteté, par le sang de Jésus-Christ dont vous tenez « la place sur la terre, de ne pas vous désister, malgré le dé- « sastre souffert, de votre détermination; de soutenir, au con- « traire, la barque de saint Pierre battue par la tempête et pres- « que abîmée, et de la conduire au port de joie et de salut. »

Les prélats furent enfermés dans les prisons de Pise ou dans les divers châteaux du royaume; Frédéric envoyait sa flotte pour donner la chasse aux Génois, contre lesquels il excitait aussi leurs alliés, les citoyens de Pavie, d'Alexandrie, de Verceil, de Tortone, et les marquis de Montferrat, de Bosso, de Palavicino. Il exigeait, à titre de prêt, l'argenterie des églises et de la Pouille, et occupait d'autres villes romaines, parmi lesquelles Tivoli et Montalbano; dans le sacré collége même il trouvait des traîtres envers le pape, comme le cardinal Jean Colonna, qui, après s'être emparé des châteaux de Lagosta et d'autres, assiégeait Rome, où le pape mourut bloqué. A cette nouvelle, Frédéric suspendit les hostilités, comme pour montrer qu'elles étaient dirigées contre

la personne du pontife; mais les cardinaux n'en furent pas moins retenus en prison. Bien plus, il intercepte l'argent envoyé à Rome de toutes les parties du monde, et fait dévaster le patrimoine par ses Sarrasins; puis il écrivait au petit nombre des cardinaux réunis, et dont il prolongeait à dessein le conclave: « A vous, fils de Bélial; à vous, fils d'Éphrem; à vous, troupeau « de perdition; à vous, qui êtes coupables du bouleversement du « monde. »

Célestin IV mourut empoisonné dix-huit jours après son élection; or, comme l'empereur tenait encore les cardinaux à distance ou dans les fers, plus d'une année s'écoula avant qu'on pût en réunir un nombre suffisant pour élire un successeur, qui fut le Génois Sinibald Fieschi, lequel prit le nom d'Innocent IV. 1243
Personnellement et par sa famille, ce pape était favorable à l'empereur, ce qui faisait espérer un arrangement; mais Frédéric dit : « J'ai perdu un ami pour gagner un ennemi. » L'évêque de Porto, avec Thaddée de Suessa et Pierre des Vignes, parvint néanmoins à obtenir de Frédéric des conditions raisonnables; le jeudi saint de l'année 1244, ses ambassadeurs jurèrent la paix sur la place de Latran, en présence du pape, des cardinaux, de Baudouin II, empereur de Constantinople, du sénat et du peuple.

L'Église et l'Italie se croyaient réconciliées, lorsque des prétentions contraires vinrent ajourner la tranquillité. Innocent exigeait que Frédéric commençât par remettre les places et les prisonniers qu'il avait en son pouvoir; Frédéric voulait que le pape levât d'abord l'excommunication, et qu'il séparât sa cause de celle des cités lombardes, usurpatrices des régales, tandis qu'Innocent soutenait qu'elles n'étaient pas obligées de répondre devant les tribunaux de l'empire. Frédéric, après avoir vainement cherché à gagner le pontife en faisant proposer à une de ses nièces la main de son fils Conrad, reprit les armes et fit occuper toutes les villes des États romains; le pape, qui craignait de rester à Rome (il le connaissait si bien), s'enfuit à Gênes et de là en France. Frédéric, furieux de voir sa victime lui échapper, écrivit, envoya des ambassadeurs, et telle était sa puissance et le respect qu'il inspirait que personne, pas même saint Louis, ne voulut donner asile au pape. Heureusement Lyon, cité libre, accueillit le fugitif; c'est là que, au milieu des témoignages de vénération que lui prodiguaient les personnes qui affluaient de toute la chrétienté, et même de l'Italie, bien

que l'empereur fît garder les passages, Innocent IV ouvrit le
1215 25 juin. quatorzième concile général.

Cent quarante prélats y assistaient, et ce fut alors qu'Innocent décora les cardinaux du chapeau rouge, afin d'indiquer qu'ils devaient être prêts à verser leur sang pour l'Église; il y ajouta la bourse et la masse d'argent, ornement royal, comme protestation contre Frédéric, qui prétendait les réduire à la simplicité apostolique. Le pape exposa à l'assemblée les cinq plaies de l'Église : le schisme des Grecs, les hérésies croissantes, les dévastations des Charizmiens dans la terre sainte, l'invasion menaçante des Mongols, et les énormités de l'empereur hérétique, musulman, blasphémateur, parjure, spoliateur des églises, persécuteur du clergé. Néanmoins il l'aurait réconcilié avec l'Église, pourvu qu'il relâchât les prisonniers, restituât les villes du patrimoine et le choisît pour arbitre de son différend avec les Lombards ; mais Frédéric refusa, puis feignit de vouloir se rendre en personne au concile, où il se contenta d'envoyer Thaddée de Suessa.

Ce délégué déploya toutes les ressources de l'éloquence et de la dialectique pour atténuer les accusations d'hérétique, d'épicurien et d'athée; mais, après plusieurs délais, accordés vainement à Frédéric pour venir se justifier en personne, l'excommunication fut prononcée contre lui par contumace, dans les termes suivants : « Moi, vicaire du Christ (et ce que je lierai sur « la terre sera lié dans le ciel), après en avoir délibéré avec les « cardinaux, nos frères, et avec le concile, je déclare Frédéric « accusé et convaincu de sacrilége et d'hérésie, excommunié et « déchu de l'empire; j'absous pour toujours de leur serment « ceux qui lui ont promis fidélité; je défends de lui obéir sous « peine d'excommunication *ipso facto;* je commande aux électeurs de choisir un autre empereur, en me réservant de disposer du royaume de Sicile. » Les cardinaux jetèrent à terre les cierges allumés, en proférant l'anathème rituel. Thaddée se frappait la poitrine en s'écriant : « Jour de colère, jour de calamité, « de misère ! » Et le pape entonna le *Te Deum.*

Frédéric se trouvait à Turin quand il apprit la sentence pontificale ; demandant alors sa couronne, il la posa sur sa tête, et dit comme un autre monarque de nos jours : « Malheur à qui me la « touche ! Malheur au pontife qui a brisé tous les liens qui m'attachaient à lui et ne me laisse plus à suivre d'autres conseils « que ceux de la colère ! » Il écrivit aux princes pour se plain

dre d'avoir été condamné avant d'être convaincu, en refusant au pape le droit de déposer les rois (1) : « Comment souffrez-vous « d'obéir aux fils de vos sujets ? Voyez comme ils s'engraissent « d'aumônes, et comme, gonflés d'ambition, ils attendent que « tout le Jourdain leur coule dans la bouche. Combien d'argent « n'épargneriez-vous pas en vous débarrassant de ces scribes et « de ces pharisiens ! Lorsque vous tendez la main, ils saisissent « tout le bras. Pris dans leurs filets, vous ressemblez à l'oiseau « qui, cherchant à fuir, s'enlace davantage. Notre intention fut « toujours de ramener par la force l'Église à sa pureté primitive, « et d'enlever à ces prêtres les trésors dont ils sont gorgés. » Ainsi il se montrait hérétique dans la même lettre où il voulait se laver de cette imputation.

Mais la voix du concile était entendue et retentissait au loin, et le pape écrivait aux Siciliens : « Beaucoup s'étonnent que « vous autres, opprimés par une honteuse servitude, lésés dans « vos personnes et vos biens, vous ayez négligé de vous pro- « curer les douceurs de la liberté, comme l'ont fait les autres « nations. La terreur qui vous a envahis sous le joug d'un nou- « veau Néron vous sert d'excuse auprès du saint-siége, qui, « éprouvant pour vous de la pitié et une affection paternelle, « songe à alléger vos souffrances et peut-être à vous donner « une entière liberté. Debout ! brisez les chaînes de l'esclavage, « et que votre commune jouisse de la paix et de la liberté. Ap- « prenez aux nations que votre royaume, si fameux par sa no- « blesse et l'abondance de ses produits, est capable, la Provi- « dence aidant, de réunir à tant d'autres avantages celui d'une « liberté stable (2). »

Les Siciliens cédèrent à ces excitations, et, pour leur malheur, conspirèrent contre la vie de Frédéric, qui profita de l'occasion pour verser le sang des meilleurs citoyens. Dans l'Alle-

(1) Le fait sert au contraire à prouver que ce droit était universellement reconnu. Lorsque le pape, en 1239, offrit au comte Robert de France la couronne de Frédéric excommunié, les barons français protestèrent contre cet acte, jusqu'à ce qu'il fût bien certain que l'empereur avait péché contre la foi : *Missuros ad imperatorem, qui quomodo de fide catholicæ sentiat diligenter inquirant : tum ipsum, si male de Deo senserit, usque ad internecionem persecuturos* (M. PARIS). En outre, les ambassadeurs de toutes les puissances assistaient au concile de Lyon, et aucun d'eux ne contesta la compétence de ce tribunal; ils cherchèrent seulement à adoucir le pape et à disculper l'empereur.

(2) De Lyon, avril 1296. *Ap.* RAYNALDI.

1246 — 47 magne, la couronne fut donnée à Henri Raspon, landgrave de Thuringe, qui, favorisé par les dissensions, par l'argent et les brefs du pape, vainquit le roi Conrad, fils de Frédéric; mais, battu à son tour, il mourut de chagrin.

Cet avantage n'améliora point la cause de Frédéric, qui avait trop de motifs pour désirer la paix. Saint Louis de France, qui regardait comme exorbitant que le pape eût condamné, sans l'entendre, le plus grand prince de la chrétienté, et qui, d'autre part, avait hâte de voir les fidèles en paix afin de reprendre la croisade, s'entremit plusieurs fois, en rappelant au pontife que la mansuétude convient au vicaire du Christ, et que des milliers de pèlerins faisaient des vœux en Orient pour que l'harmonie régnât parmi les chrétiens, dans l'espoir d'être délivrés du joug; mais Innocent restait inébranlable, imposait des dîmes au clergé, levait de l'argent de toute manière, sollicitait les princes lointains à prendre les armes, et faisait partir chaque jour des moines pour aller prêcher contre l'empereur. Frédéric s'était aperçu de la puissance qu'avaient les réformes répandues par l'institution des nouveaux religieux, réformes qui touchaient aux entrailles de la société, que les tyrans aiment à voir corrompues; ces moines lui étaient donc odieux. Pierre des Vignes se déchaînait contre ces hommes qui, « dans le principe, paraissant « fouler aux pieds la gloire du monde, ont ensuite le faste « qu'ils méprisaient; n'ayant rien, ils possèdent tout, et sont « plus riches que les riches eux-mêmes. Les frères mineurs et « les frères prêcheurs (ajoutait-il) nous ont accablés de leur co- « lère; après avoir publiquement condamné notre manière de « vivre et notre langage, brisé nos droits, ils nous ont réduits à « rien...; et, pour nous affaiblir davantage et nous enlever l'at- « tachement des peuples, ils ont créé deux nouvelles confréries « qui embrassent tous les hommes et toutes les femmes; à peine « on trouve un individu des deux sexes qui ne soit affilié à l'une « ou à l'autre (1). »

(1) *Ep.* 37, liv. I. Il paraît que Frédéric cherchait à gagner l'opinion en faisant traduire en italien les lettres qu'il adressait au pape et aux rois, lettres semblables aux manifestes modernes; je ne puis attribuer une autre origine à celles, en langues vulgaires, qui ont été publiées par Lami dans les *Delizie degli eruditi toscani*, et dernièrement par Corazzini, Florence, 1853. Il y en a une aussi du pape Grégoire, qui résume les griefs contre Frédéric; il suffit de la lire pour voir combien elle surpasse par la rigueur et la concision les épîtres, toujours écrites avec un art de rhéteur, de Pierre des Vignes.

Les moines, en effet, résistèrent avec intrépidité à la tyrannie de Frédéric, et, tout en rétablissant la concorde, ils faisaient jurer fidélité au pape. Les païens de Nocera firent irruption dans la vallée de Spolète, et arrivèrent un jour sous les murs d'Assise. A la vue du péril, les religieuses de Saint-Damien se serrent autour de Claire, leur mère, qui était malade; la sainte se lève, prend l'ostensoir, le dépose sur la porte, et, agenouillée devant les Sarrasins, elle supplie Dieu de protéger la ville; la voix de Dieu la rassure; les musulmans prennent la fuite, et, depuis ce moment, la sainte est représentée avec l'ostensoir à la main. Une autre fois, Vitale d'Aversa, capitaine de l'empereur, conduisait ses bandes contre Assise, en ravageant les environs; Claire, touchée de compassion, réunit ses sœurs : « Nous recevons, leur dit-elle, notre nourriture quotidienne de cette ville, et il est bien juste que nous la secourions de tout notre pouvoir. » Elles se couvrent alors de cendres et se mettent en prières jusqu'à ce que Dieu les exauce et débarrasse le pays des impériaux.

Le bienheureux Jourdain, général des prêcheurs, alla trouver l'empereur, et, après avoir gardé quelque temps le silence, il lui dit : « Sire, je parcours différentes contrées, comme c'est mon « devoir ; or comment ne me demandez-vous pas quelle est l'o-« pinion sur votre personne ? — J'ai des gens dans toutes les cours « et dans toutes les provinces, et je sais ce qui arrive dans le « monde entier, » répondit Frédéric.— Jésus-Christ, repartit le « frère, savait tout, et pourtant il demandait à ses disciples ce « qu'on disait de lui. Vous êtes homme, et vous ignorez beau-« coup de choses qu'il vous serait utile de savoir. On dit que vous « opprimez les Églises, que vous méprisez les censures, que vous « ajoutez foi aux augures, que vous favorisez les Juifs et les Sar-« rasins, que vous n'honorez pas le pape, vicaire de Jésus-Christ; « cela est indigne de vous (1). »

Frédéric répondait par des cruautés; il occupa et détruisit 1247
Bénévent, cité papale ; faisant un crime des paroles et de la pensée, il sévissait contre les citoyens. Il écrivait au roi d'Angleterre que les frères mineurs le combattaient avec la lance et l'épée, et donnaient l'absolution de tous leurs péchés à ceux qui prenaient les armes contre lui ; il accusait le pape d'accueillir

(1) *Ap.* BOLLAND. *Vitæ Patrum prædic.*, pag. 54; GIULINI, *Memorie di Milano,* VII, 534.

et de récompenser tous ses ennemis. A tous les moines qui tombaient entre ses mains il faisait marquer sur la tête une croix avec un fer rouge, envoyait au gibet quiconque était trouvé porteur de lettres favorables au pape, et pillait le couvent de Mont-Cassin dont il expulsa les religieux ; puis, s'apaisant tout à coup, il se faisait examiner sur sa foi par cinq prélats italiens.

Les cités lombardes ne restaient pas inactives. Frédéric assaillit de nouveau les Milanais, toujours fidèles au pape, et, après avoir détruit le monastère de Morimondo, il vint camper près d'Abbiategrasso ; mais l'armée milanaise lui fit face sur la rive gauche du Tessin, et l'empêcha de le franchir. Son fils Enzo, qui assiégeait les châteaux brescians, avec les Crémonais et d'autres Gibelins, parvint à traverser l'Adda à Cassano; mais il fut mis en déroute à Gorgonzola et fait prisonnier par le brave Simon de Locarno, qui lui rendit la liberté après serment de ne plus entrer sur le territoire lombard.

La persévérance d'une cité lombarde acheva la ruine de Frédéric. Les Guelfes, commandés par les Rossi et les Correggio, succombèrent à Parme, d'où ils furent expulsés par les Gibelins, et l'empereur mit à la tête de cette ville, traitée comme une dépendance de son royaume, le podestat Arrigo Testa d'Arezzo; mais les bannis parvinrent à la recouvrer, après une bataille dans laquelle périt ce podestat, et la garnison impériale fut chassée. Cette révolte nuisait beaucoup à Frédéric, parce que Parme servait d'anneau entre les villes gibelines qui s'échelonnaient des Alpes à la Pouille, c'est-à-dire Turin, Alexandrie, Pavie, Crémone, Reggio, Modène, la Toscane; bien plus, elle servait encore de trait d'union avec Vérone, les domaines d'Ezzelin et l'Allemagne. L'empereur résolut donc de la reprendre à tout prix. Enzo se posta sur le Taro pour empêcher les secours des Lombards ; Frédéric accourut de Turin avec dix mille chevaux et un grand nombre d'arbalétriers sarrasins, qu'il joignit aux troupes d'Ezzelin et des autres Gibelins. Par ses ordres, on arrêta tous les étudiants, soldats ou nobles parmesans qui furent trouvés hors des murs de la ville, et Frédéric en fit périr quatre par jour sous les yeux de leurs concitoyens, jusqu'à ce que les Pavesans lui dirent : « Nous sommes venus pour combattre les Parmesans, mais non pour faire le métier de bourreaux. » En face de Parme, il éleva de nombreuses constructions, dont il fit une ville à laquelle il donna le nom de Vittoria; mais, dans le moment où
1248 il se donnait le plaisir de la chasse, les Parmesans, qui étaient

secondés par les Lombards, firent une sortie, détruisirent la nouvelle ville et le camp, massacrèrent les Sarrasins et les soldats de la Pouille, tuèrent le marquis Lancia, le fameux Thaddée de Suessa, et enlevèrent à Frédéric, avec son trésor et les joyaux de la couronne, toute espérance de vaincre. La ville de Vittoria fut livrée aux flammes, et le carroccio des Crémonais orna le triomphe des Parmesans (1).

(1) La poésie populaire insulta à la défaite de Frédéric :

Fridericus dentibus frendit et tabescit,
In vindictam sublimans minas non compescit,
Antiquum proverbium sapientis nescit :
In vindictam sæpius dedecus accrescit...
Ipsum hostem *Brixia*, quæ prior fugasti,
Gaude quia gaudium tuum duplicasti,
Dum in *Parmæ* gloria gaudens exsultasti,
Cui talis per spatium patet orbis vasti.
Mediolanensi sit applausus multus,
Ejus ope quoniam Parmensis suffultus,
In hostem Ecclesiæ ac in suum ultus,
Potius a se repulit hostiles insultus.
Gratuletur *Janua*, quia, res est certa,
Quia hostis fracta sunt cornua et serta;
Fiat Janua per me Parmæ laus aperta,
Nam in Parma manus est Domini reperta.
Gratuletur civitas placens *Placentina*
In Parmæ victoria et hostis ruina,
Parma manu quoniam adjuta divina,
Hostem fugans hostium fecit morticina.
Bonorum *Bononia* bona natione
Lætetur lætantium læta concione;
Nam quod secum Dominus in dilectione
Parma victrix præmium meretur coronæ.
Honorem Ecclesiæ quæ manu tuetur,
Gloria civitas *Mantua* lætetur;
Nam Parma, quæ Mantuam amat et veretur,
Triumphat ne amplius hostis coronetur.
Exsultet *Venetia*, civitas electa,
Quia Parma spoliis hostis est refecta,
Inimicæ copia gentis interfecta,
Reliqua carceribus aut fugæ subjecta.
Psallat cordis organo et in oris sono
Anchona, quam merito laudans postpono,
Restituta *Marchia* nobis ejus dono
Anchona proposito quia fuit bono...
Væ væ Christi Babylon! civitas *Papiæ*,
Ad ruinam quoniam tibi patent viæ,
Ab illa, quia victus est Fridericus, die,
Per Parmam auxilio Virginis Mariæ.
O *Pisani* perfidi, socii Pilati,
Vos fecistis iterum Crucifixum pati;
Sed surrexit Dominus nostræ libertati,
Jam suæ apparuit Parmæ civitati.

L'empereur, voulant se venger sur la ligue toscane des désastres que les Lombards lui avaient fait éprouver, envoya à Florence, avec seize mille cavaliers allemands, son fils Frédéric, roi d'Autriche, qui excita la confrérie des Uberti à prendre les armes; après avoir parcouru la ville et pris, l'une après l'autre, les barricades des Guelfes, il la soumit au parti gibelin. Les vainqueurs abattirent trente-six palais avec les tours, parmi lesquelles quelques-unes se distinguaient par des travaux d'art, comme celle des Tosinghi sur le marché vieux, qui s'élevait à quarante-cinq mètres; les Guelfes se réfugièrent dans les châteaux qu'ils avaient au dehors. L'empereur lui-même vint mettre le siége devant Capraïa, dont il s'empara; un grand nombre d'habitants furent égorgés, d'autres, aveuglés, et plusieurs, ensevelis dans les prisons de la Pouille.

Sur ces entrefaites, Conrad, son fils, était vaincu par Guillaume

Dum opem et operam hosti præbuistis,
Ut prælatos caperet, vos eos cepistis,
Quibus nec discipulis suis pepercistis;
Quia fui minimus de captivi istis...

Voir les *Regesta Innocentii IV, herausgegeben von* D. C. Hofler. Stuttgard, 1847. Chose singulière! les écrivains modernes prônent Frédéric, tandis que dans son temps, si pauvre en littérature, il est maudit par un grand nombre de poëtes. Ursone, notaire de Gênes, auteur d'un *Liber fabularum moralium,* écrivit un petit poëme *Della vittoria che i Genovesi riportarono contro le genti mandate dall'imperatore per sottomettere Genova.* Il a été récemment imprimé dans le vol. II des Chartes, *Mon. hist. patriæ.* Bien que le texte en soit très-altéré, on y découvre quelques beaux vers, et la connaissance d'Homère, de Claudien, surtout de Virgile. Il décrit minutieusement les faits. Voici dans quels termes il se déchaîne contre les Pisans:

Gens Pisana tamen, majori turbine nutans,
Partim tecta petit, tenuit pars altera pontum.
Impia gens, scelerata cohors, conjunctio nequam,
Perfidiæ populus, duri cœtus Pharaonis,
Grex bonitate carens, infidus, perfida massa,
Præsumens violare crucis fideique vigorem,
Contemptor Domini, sacrorum nescius, exsul
Justitiæ, veri calcator, schismatis auctor,
A facie Domini nullo feriente fugatur,
Et crucis athletas bello tolerare nequivit.
Hanc immensa Dei virtutem dextera fecit,
Quodque terens tumidum, confringens quodque superbum
Discat quisque malus, cognoscat criminis actor
Quod malefacta nocent, quod dant peccata pudorem,
Quod peccando miser dominum peccator acerbat,
Quod perclementem sibi durum vertit in hostem,
Quod sceleris primo se damnat conscius ipse.

de Hollande, le nouvel anticésar d'Allemagne. Frédéric fut
bien plus sensible au malheur de son autre fils Enzo, jeune
homme de vingt-cinq ans, beau, instruit, guerrier déjà renom-
mé, qui, à Fossalto, tomba entre les mains des Bolonais contre
lesquels il avait marché; les vainqueurs, il est vrai, le tinrent
dans une prison courtoise, mais rien ne put les déterminer à le
relâcher tant qu'il vécut. On raconte que le palais situé en face
de la cathédrale fut bâti par lui, et qu'il eut de Lucia Vendagoli 1269
un fils qu'il nomma *Bentivoglio*, souche de la famille de ce
nom (1).

Au dépit de l'orgueil humilié se joignit, chez Frédéric, le supplice le plus cruel que Dieu réserve d'ordinaire aux tyrans, le soupçon. Les voûtes du palais de Palerme retentirent des gémissements des barons qu'il y renfermait jusqu'à leur mort, tandis que leurs femmes se consumaient de douleur. Pierre des Vignes lui-même, l'homme auquel il avait confié les *clefs de son cœur*, l'homme qui, pendant de longues années, avait écrit ses lettres, sans se faire scrupule de heurter les idées alors les plus sacrées, et de mériter l'accusation de bassesse auprès de la postérité, devint l'objet de sa défiance. Aveuglé par ses ordres, Pierre ne put supporter d'être foulé aux pieds par ce roi qu'il avait tant exalté, et il se donna la mort; le jugement de ses contemporains, dont le Dante se rendit l'interprète, l'absout des accusations qui furent portées contre lui (2).

(1) Épitaphe du roi Enzo dans l'église de Saint-Dominique à Bologne :

Tempora currebant Christi nativa potentis
Tunc duo cum decies septem cum mille ducentis,
Dum pia Cæsarei proles cineratur in arca
Ista Federici, maluit quem sternere Parca.
Rex erat, et comptos pressit diademate crines
Hentius, inque poli meruit mens tendere fines.

Cette autre semble postérieure :

Felsina Sardiniæ regem sibi vincla minantem
Victrix captivum, consule ovante, trahit.
Nec patris imperio cedit, nec capitur auro;
Sic cane non magno sæpe tenetur aper.

Ernest Munck a donné une biographie d'Enzo avec de curieux documents; Louisbourg, 1828.

(2) Io son colui che tenni ambo le chiavi
Del cuor di Federico, et che le volsi

Le parti gibelin, soutenu par Pise et Sienne, prévalait en Toscane; en Lombardie, grâce au concours du farouche Ezzelin, il se tenait en balance avec la faction contraire: ainsi la force triomphait. Les Romains eux-mêmes menaçaient de s'insurger si le pape ne revenait pas. Frédéric pouvait donc espérer un arrangement à des conditions favorables, lorsqu'il mourut à
1250 soixante-six ans. Une vision avait annoncé sa mort à Rose de
13 décembre. Viterbe, et les astrologues lui avaient prédit qu'une ville qui ti-

Serrando e disserrando sì soavi,
Che dal segreto suo quasi ogni uom tolsi;
Fede portai al glorioso uffizio,
Tanto ch'i' ne perdei le vene e i polsi.
. . . .
Vi giuro que giammai non ruppi fede
Al mio signor, che fu d'onor sì degno.
Inf., XIII.

Je suis celui qui tint longtemps la double clef
Du cœur de Frédéric, et sus avec mystère
L'ouvrir et la fermer de si douce manière
Qu'à tout autre qu'à moi son secret fut voilé :
Au poste glorieux tant j'apportai de zèle,
De foi, que veines, pouls je perdis...
. . . .
Je jure que jamais je ne manquai de foi
A mon maître et seigneur, qui d'honneur fut si digne.
Trad. de M. AROUX, Paris, 1842.

Les chroniques racontent que Pierre des Vignes avait une jolie femme, pour laquelle il redoutait l'empereur, qui néanmoins n'eut jamais de relations avec elle; mais un matin, étant allé chez Pierre, qui venait de sortir, il trouva sa femme endormie et les bras nus. Frédéric la couvrit et se retira; cependant, soit à dessein, soit par oubli, il laissa un gant dans la maison. Pierre, de retour, l'aperçut, et son cœur fut déchiré, mais il dissimula. Un jour pourtant, comme il se trouvait seul avec l'empereur et sa femme, il voulut, par ces vers, lui reprocher sa faute :

Una vigna ho piantà; per travers è intrà
Chi la vigna m'ha guastà; han fet gran peccà.

Une vigne j'ai planté; par malheur est entré
Qui ma vigne a gâtée; c'est un grand péché.

La femme répondit sur le même ton :

Vigna son, vigna sarai;
La mia vigna non fallì mai.

Vigne suis, vigne serai;
Ma vigne n'a jamais failli.

Pierre, consolé, répartit :

Se così è come è narrà,
Più amo la vigna che fi mai.

rait son nom d'une fleur lui serait fatale; aussi Frédéric ne voulut-il jamais entrer à Florence. Sa dernière maladie le surprit à Fiorentino, ville de la Capitanate. Avant d'expirer, l'excommunication fut levée. Le bruit courut que son fils Manfred l'avait étouffé; mais c'est là un des nombreux méfaits dont cette famille fut chargée par la haine des peuples et des prêtres.

Avec des qualités remarquables, ce prince n'accomplit rien de grand dans les cinquante-trois ans qu'il fut roi de Sicile et dans les trente-cinq qu'il régna comme empereur, parce que, comme le disait saint Louis, il fit la guerre à Dieu avec les dons de Dieu. En effet, quelle différence entre sa jeunesse, alors qu'il était non-seulement l'ami, mais le protégé de l'Église, et les vingt dernières années de sa vie, durant lesquelles il fut l'adversaire obstiné de l'autorité spirituelle! Prompt à découvrir les défauts et les travers, qu'il raillait avec aigreur au lieu de les corriger avec une bienveillante compassion, il voulut implanter la politique matérielle dans un monde dont la foi déterminait encore les actes, en faisant proclamer par Pierre des Vignes que l'empire était l'arbitre des choses humaines et divines. Il visita le sépulcre du Christ comme allié des musulmans, s'entoura de mignons, d'odalisques et de Sarrasins dont il adoptait la manière de vivre, et parut donner la préférence à la culture orientale sur celle des chrétiens.

Un siècle croyant pouvait-il tolérer cette révolte contre la force vitale du christianisme? Heurtant l'opinion générale avec un mépris hautain, Frédéric ne put donc jamais s'appuyer que sur les hommes les plus détestables de l'Italie; obligé de recourir à des moyens qui répugnaient à sa nature, il sévissait contre son propre fils qu'il enferma pour toute sa vie, trouvait des rebelles dans ses serviteurs les plus intimes ou les soupçonnait de l'être, se vengeait tous les jours par la hache et le gibet, détruisait des villes et crucifiait des moines ou des prêtres. Il dévorait en espérance le patrimoine de saint Pierre, et les papes vécurent assez pour répandre l'eau sainte sur la fosse du dernier rejeton de sa race.

Dans son royaume de Sicile il porta atteinte aux franchises, bien qu'il le fît avec le refrain ordinaire des tyrans : « Laissez-nous tout pouvoir, et nous vous rendrons heureux. » C'est ainsi

S'il est ainsi, comme on dit,
J'aime ma vigne plus que jamais.

Voir Jacques d'ACQUI, *Imago mundi*, pag. 1577.

qu'il amassa des trésors de haine dans les cœurs, qui n'oublièrent pas. Les Allemands l'accusent avec plus de raison d'avoir, pour subjuguer l'Italie, négligé leur pays qu'il traitait comme une province ; or, tandis qu'il aurait pu réunir à l'empire tout le nord et l'orient de l'Europe, en répandant la civilisation parmi les Slaves sur lesquels alors prédominait la race germanique, il permit, pour satisfaire son caprice d'abaisser les papes et pour constituer un royaume à sa propre famille, que l'empire perdît sa splendeur, qu'il n'a plus recouvrée.

Par son testament il laissait le royaume à son fils Conrad, et, dans le cas où il mourrait sans enfants, il lui substituait son fils naturel, Manfred, qu'il nommait en attendant bailli en Italie : il ordonnait de mettre en liberté tous les prisonniers, excepté ceux qui avaient conspiré contre lui, et défendait même de permettre aux traîtres de rentrer dans le royaume, en appelant contre eux les vengeances de ses héritiers ; on devait rendre ses droits à l'Église si elle restituait ceux de l'empire ; il rétablissait les barons ou feudataires dans les priviléges et franchises dont ils jouissaient au temps de Guillaume II, disposition qui détruisait l'œuvre de tout son règne, c'est-à-dire tout ce qu'il avait fait pour restreindre les juridictions féodales, comme si, persuadé que la réaction était venue des seigneurs, il voulait l'épargner à ses fils. L'histoire ne devrait admirer que la grandeur morale, et Frédéric ne fonda rien ; dans ses actes, il n'était déterminé que par des passions personnelles et des intérêts domestiques, et cependant il ne put même consolider sa propre famille. Le peuple, contemplant son tombeau avec un mélange de surprise et de pitié, concluait, comme le chroniqueur Salimbeni, qu'il n'aurait pas eu d'égal sur la terre *s'il avait aimé son âme*.

Après six siècles de progrès, un autre empereur devait gouverner avec le même absolutisme, la même haine de la liberté, la même hostilité contre les papes, et ne voir, comme lui, dans la religion, qu'un instrument de politique, un rouage de l'État ; comme lui encore, il devait triompher par la violence, et, comme lui, succomber à la voix du peuple et de Dieu.

CHAPITRE XCII.

FIN DES PRINCES DE LA MAISON DE SOUABE ET DE LA SECONDE GUERRE DES INVESTITURES.

« Que les cieux tressaillent d'allégresse, que la terre se réjouisse, puisque la foudre et la tempête, suspendues par Dieu sur votre tête, se sont converties en frais zéphyrs et en rosées fécondantes (1), » s'écriait Innocent IV à la nouvelle de la mort de Frédéric; mais sa tâche ne lui semblait pas complète tant qu'il resterait un rejeton de la lignée des Hohenstaufen. Il écrivit aux barons des Deux-Siciles de ne reconnaître d'autre roi que le pape; aux villes et aux princes d'Allemagne de renoncer à toute obéissance envers Conrad IV, déchu, non-seulement du trône, mais encore du duché de Souabe; de favoriser, au contraire, Guillaume de Hollande, élu empereur, et de n'admettre à la communion ou en témoignage que ceux qui se sépareraient des Hohenstaufen. Puis, sur l'invitation des Guelfes, il se rendit de Lyon, son asile, à Gênes, sa patrie, traversa la Lombardie, bénissant et excommuniant, éteignant et attisant des guerres. Les villes que sa bénédiction avait soutenues dans leurs luttes contre Frédéric tressaillaient de bonheur à son nom. Tous les Milanais sortirent à sa rencontre, lui formant sur la route une double haie longue de dix milles, et firent un dais de soie, porté par des citoyens honorables, qui fut ensuite appelé baldaquin : pendant les deux mois qu'il séjourna dans leur ville, ils l'accablèrent de démonstrations de dévouement, et le pape leur accorda des grâces spirituelles.

Les Milanais battirent les Lodigians, leur imposèrent un podestat de leur choix, et remportèrent sur les Tortonais une victoire si complète qu'ils les firent presque tous prisonniers. Florence rappela les Guelfes, qui furent bientôt en mesure de chasser les Gibelins. Dans le royaume beaucoup de villes s'insurgèrent, entre autres Capoue, Naples, Messine, et les comtés d'Acerra, d'Aquino, de Caserte.

(1) INNOCENTII IV *Ep.*, liv. VIII, 1.

Les Gibelins ne dominaient qu'à Rome; loin d'accueillir le pape par des réjouissances ou du moins avec calme, on voulut nommer un sénateur, non plus de la ville, mais étranger, comme on le faisait à l'égard des podestats. Le choix tomba sur le Bolonais Brancaleone d'Andalo, comte de Casalecchia, lié avec Ezzelin, Palavicino et d'autres seigneurs de cette espèce; il n'accepta
1253 qu'à la condition de rester trois ans en fonctions, et d'envoyer dans sa patrie, comme otages, trente jeunes gens des familles principales. Juste, mais inflexible, il maintint la tranquillité dans la ville par des mesures sanguinaires, et démolit cent quarante tours des nobles, dont il exila ou fit périr un grand nombre; il somma Innocent, qui s'était installé à Assise, de venir reprendre son siége s'il voulait être reconnu, sous la menace de détruire la ville où il s'était réfugié, comme il avait déjà ruiné les turbulentes Ostie, Porto, Alba, Tivoli, Sabina, Tusculano. Tant de sévérité irrita le peuple, qui l'expulsa; mais bientôt il le rappela, et, quand il mourut, il mit sa tête dans un vase d'albâtre, qu'il déposa sur une colonne.

Conrad, de son côté, s'appuya sur les Gibelins lorsqu'il vint en
1251 Italie avec des ressources trop insuffisantes; il convoqua à Goïto, sur le territoire mantouan, les Crémonais, les Pavesans, les Placentins, les Padouans et le chef du parti impérial, Ezzelin, qui semblait sur le point de fonder une puissance indépendante, si le sang n'était pas une base trop glissante. Malgré les promesses et les menaces du pape, il poursuivit sa carrière de violences, et par les violences il soutenait l'empereur; les villes guelfes renouvelèrent donc la ligue, dans laquelle elles avaient appris que résidait leur salut, et le pape leur promit trois cents lances entretenues à ses frais.

Conrad se transporta par mer dans le royaume des Deux-Siciles, livré aux plus grands désastres, parce que les uns prétendaient le gouverner au nom du pape, les autres au nom des fils de l'empereur défunt. Frédéric avait encore laissé un fils d'Isabelle d'Angleterre, nommé Henri, qui, âgé seulement de treize ans, était trop jeune pour des temps si orageux. Il restait de son autre fils Henri, roi des Romains, deux enfants; mais la fille de Boniface Guttuario, seigneur d'Anglano, près d'Asti, et d'une Napolitaine de la famille Maletta, veuve du marquis Lancia, avait eu, de Frédéric, Manfred, qui fut nommé prince de Tarente. Dans toute la vigueur que donnent dix-huit ans, rempli de sentiments chevaleresques et d'ambition, il prit les rênes de l'État

à la mort de son père naturel; il réprimait, à force de supplices, la Sicile et les villes qui, encouragées par le pape à conquérir cette liberté *dont jouissaient ceux qui étaient directement soumis à l'Église* (1), aspiraient à consolider le gouvernement municipal, qui peut-être n'avait jamais péri dans cette partie de la Péninsule, et choisissaient un conseil à la place des baillis royaux. Manfred, avec les Sarrasins de Nocera et de Sicile, aida Conrad à les soumettre. Vainqueur de Naples après une longue résistance, Conrad la saccagea, contraignit les citoyens à la démanteler, et fit *grande justice*, c'est-à-dire qu'il extermina les chefs des rebelles. Ces sévérités et d'autres, jointes à des impôts excessifs, faisaient dire de lui au peuple : « C'est un Allemand, » tandis qu'il répétait de Manfred : « C'est un Italien. »

Bien que Manfred se fût exercé de bonne heure dans l'art de feindre et de courber la tête, sa bienveillance et son activité le rendirent suspect à Conrad, qui, après la naissance d'un enfant nommé Conradin, cessa de le traiter avec égard. Pour l'humi- 1252
lier, il révoqua les donations faites après la mort de Frédéric, déposa le grand justicier de Tarente et d'autres créatures de Manfred, chassa ses parents maternels, et le priva lui-même du riche apanage dont il l'avait pourvu. Au temps de leur amitié, la voix publique les avait accusés d'avoir empoisonné leur jeune frère Henri et le neveu de Frédéric. Depuis leur rupture, on im- 1254
puta à Manfred la fin prématurée de Conrad, qui mourut à vingt-six ans, craignant d'être empoisonné dans chaque potion, et plein de remords d'avoir mécontenté l'Église, parce qu'il prévoyait qu'elle triompherait d'une maison à son berceau. Guillaume de Hollande n'eut plus alors de concurrents au trône d'Allemagne; mais, bien que vaillant, ce jeune prince ne put jamais inspirer ni amour ni respect, et, avant de ceindre la couronne en Italie, il mourut en combattant les Frisons.

L'empire se trouvait dans un tel abaissement qu'il ne fut am- 1256
bitionné par aucun prince national ; puis, au milieu d'une anarchie générale, la guerre éclatait partout entre les uns et les autres. Alphonse X, roi de Castille, acheta, au prix de grands sa- 1257
crifices, le vote de quelques électeurs, et celui des autres fut payé plus cher encore par Richard de Cornouailles, qui n'était connu

(1) *Habituri perpetuam tranquillitatem et pacem, ac illam tutissimam et delectabilem libertatem, qua cæteri speciales Ecclesiæ filii feliciter et firmiter sunt muniti.*

que par ses immenses richesses; ainsi, comme au temps de Julius Didianus, l'empire d'Allemagne se vendait au plus offrant. Richard, à peine couronné, dut retourner en Angleterre, où il mourut. Alphonse, retenu en Espagne par ses affaires domestiques et ses études astronomiques, ne ceignit jamais la couronne de roi des Romains: ce temps fut donc appelé le *grand interrègne,* non parce qu'il manquait d'empereurs, mais parce qu'aucun d'eux n'avait une autorité réelle; époque déplorable pour l'Allemagne, qui vit régner plus que jamais le droit du poing, c'est-à-dire de la guerre privée. Aux anciens motifs d'inimitiés et de luttes se joignaient les investitures octroyées par les empereurs rivaux, et les peuples ne savaient à qui recourir contre les exactions des seigneurs, qui ne connaissaient que leurs caprices pour unique loi.

Les Allemands n'avaient pas le loisir de songer à l'Italie, où la querelle entre l'empire et le sacerdoce était envenimée par des antipathies nationales. Cette race souabe, greffée sur le tronc normand, et qui ne s'appuyait que sur des guerriers sarrasins ou allemands, qui avait choisi parmi les Arabes presque tous les magistrats du royaume et les fonctionnaires principaux, déplaisait aux Italiens, jaloux de l'indépendance de leur patrie; elle déplaisait encore aux républiques, comme l'ennemie héréditaire de leurs franchises, et surtout aux papes, qui l'avaient eue sans cesse pour adversaire. Conrad avait laissé, unique rejeton de cette race, un enfant de trois ans, né d'Élisabeth de Bavière et connu sous le nom de Conradin. Comme il se défiait de Manfred, il l'avait confié à la tutelle de Berthold de Hohenbourg, seigneur bavarois de beaucoup d'ambition et d'une capacité médiocre. Le tuteur, pour se conformer à la volonté du défunt, le recommanda à la bienveillance du pape. Innocent répondit que son intention était de lui laisser le duché de Souabe avec le titre de roi de Jérusalem, et que, à la majorité du prince, il ferait examiner ses droits sur la Sicile, dont l'Église avait d'ailleurs repris possession. Le pape offrit alors cette île à Richard de Cornouailles, qui la refusa, parce que cette offre ressemblait, disait-il, à celle qu'on lui ferait de la lune. Henri III d'Angleterre l'accepta pour son fils Édouard, auquel il n'était pas fâché de procurer un apanage, et, après avoir envoyé quelque argent afin d'alimenter la guerre, il ne fit plus rien.

Au milieu de ces incertitudes, chacun ravissait un lambeau de pouvoir, au nom du pape, du roi, de la commune, ou même

sans invoquer aucun titre. Les institutions municipales aboutissaient à la forme républicaine, et Berthold, voyant les Italiens mal disposés envers lui, à cause de sa qualité d'étranger, remit la régence dans les mains de Manfred.

Frédéric l'avait désigné comme successeur de Conrad, dans le cas où il mourrait sans héritiers. Or, quand on connaît l'ambition humaine, on croira sans peine que Manfred, bien qu'il feignît de travailler pour son neveu, aspirait à conquérir ce royaume pour lui-même. Beau de corps, d'un maintien noble, prudent et réservé dans son langage, il avait cultivé les belles-lettres : énergie, valeur, attraits, intelligence, adresse, il avait tout ce qu'il faut pour réussir. Dans le principe, alors qu'il manquait d'argent et qu'il voyait les barons fatigués de la domination allemande, il s'humilia devant le pape, lui livra les forteresses, et le reconnut non-seulement comme suzerain, mais encore comme souverain du royaume. A cette condition, Innocent lui concéda la principauté de Tarente et les autres terres comme fiefs de l'Église, à la charge de fournir à toute réquisition cinquante cavaliers pour quarante jours; en outre, il le nomma son vicaire en deçà du Phare, avec un traitement de 8,000 onces d'or, tandis que la Sicile restait sous le gouvernement de Pierre Rufo, nommé par Conrad IV. Innocent fit son entrée dans le royaume, accompagné des exilés auxquels il rendait leur patrie, et accueilli avec joie par le peuple et les seigneurs.

Au milieu de cette réconciliation tout apparente, les deux partis luttaient de dissimulation. Manfred secondait tantôt les prétentions du pontife, tantôt les exigences des Allemands et des Sarrasins, qui voyaient leur chute dans la domination papale. Les deux factions offrirent alors le spectacle de trahisons réciproques et de luttes sanglantes, dans l'une desquelles périt Borello d'Anglone, créature d'Innocent. Manfred fut sommé de se justifier de cette mort; mais, au lieu de se rendre à l'appel du pape, il résolut de résister, et, suivant la politique de son père, il s'appuya sur la force et les mercenaires étrangers. Traversant alors le pays, qui le repoussait comme excommunie, il arriva 1254
dans la Capitanate après avoir échappé à de graves périls. novembre

Jean le Maure, né d'une esclave dans le palais royal, difforme, mais très-rusé, avait été élevé avec un grand soin par ordre de Frédéric, qui l'admit au nombre de ses sénateurs, et le nomma enfin grand camérier du royaume et capitaine des Sarrasins de Lucera. Bien que Manfred l'eût maintenu dans ses dignités, il

traita avec le pontife, qui le reçut comme feudataire et sous la protection spéciale de l'Église de saint Pierre (1). Heureusement le Maure était allé recevoir l'investiture, lorsque Manfred arriva à Lucera, où les Sarrasins l'accueillirent avec enthousiasme, et mirent à sa disposition les trésors que son père et Conrad avaient déposés dans cette ville; il employa cet argent à soudoyer des mercenaires, sans distinction de couleur ou de nation. Les barons ayant déclaré qu'ils n'étaient pas tenus au service militaire hors du royaume, Manfred les en dispensa, et, à leur place, enrôla deux mille Allemands pour six mois avec double solde; il confiait aux capitaines de ces étrangers, ou bien aux comtes ruraux et aux Arabes, la garde et le gouvernement des places guelfes qu'il soumettait, ou des villes gibelines qui embrassaient sa cause.

7 septembre Innocent IV, inexorable envers la maison de Souabe, était mort à Naples. Au milieu de son agonie, entendant ses parents gémir et sangloter, il s'écria : « Misérables ! ne vous ai-je pas assez enrichis (2) ? » Il eut pour successeur Alexandre IV, de la famille des Conti de Segni, qui avait fourni en soixante ans Innocent III et Grégoire IX. Le nouveau pape était tout piété, mais soumis à l'influence des courtisans. Manfred, enivré par le succès de ses armes, ne voulut pas lui rendre hommage, et la guerre éclata. Le légat, Octavien des Ubaldini, réunit tous les adversaires de Manfred, entre autres le marquis Berthold, mécontent de voir qu'il travaillait pour soi, non plus pour Conradin, lequel, par diplôme royal, l'avait nommé régent, « comme celui qui, par sa prudence, sa fidélité, sa haute intelligence, méritait sa confiance, outre qu'il avait droit (3); » mais ce prince triomphait partout, et, par son activité, il se montrait digne de régner. Après avoir réuni le parlement, il distribua les fiefs à ses partisans, dépouilla ses adversaires, et fit jeter dans une prison Berthold et ses frères, qui étaient tombés en son pouvoir. Il répandit ou laissa répandre le bruit que Conradin était mort, et se fit alors couronner à
1258 Palerme. Le pape l'excommunie avec ses adhérents, et Manfred
11 août se constitue le chef des Gibelins de toute l'Italie, occupe Naples

(1) *Regesta Innocentii IV*, liv. 12, n. 284, 337. Voir aussi Nicolas de Jamsilla, pag. 500, 536; Saba Malaspina, *Hist.*, lib. II, ch. 22, dans les *Rer. it. Script.* VIII.

(2) Matthieu Paris, pag. 868.

(3) Donné à Wasserbourg le 20 avril 1255. On le trouve dans les archives des Frari, allégué par Manfred dans un traité avec les Vénitiens.

et se la concilie par l'oubli et le pardon. Comme il domine presque dans les marches d'Ancône et de Spolète, il cerne les États du pape. Après la mort de sa femme, Béatrix de Savoie, il épouse Hélène Comnène, fille du despote de l'Épire, et fête son mariage avec magnificence. Il aime la chasse, les chansons des poëtes allemands, les sirventes des Provençaux, les *strombotti* des Italiens (1), s'entoure de savants, de jongleurs, de concubines, et tient une cour à la manière orientale; en même temps il envoie des troupes, soit en Grèce pour soutenir son beau-père, soit dans la Marche et la Toscane pour appuyer les Gibelins, qui le favorisaient parce qu'il n'était pas assez fort pour les refréner, et pour qu'un autre Allemand ne vînt pas en Italie (2). Dans quatre ans il avait réussi à reprendre aux papes ce sceptre que son père avait porté avec tant de vigueur. Il caressait les barons, promettait de rétablir les franchises municipales, distribuait des honneurs et des comtés, donnait du relief à son courage par le contraste des lâches feintes des prêtres, et punissait cruellement les villes ennemies.

Le nouveau pape, Urbain IV, homme d'un caractère énergi- 1261
que (3), fit peindre sur les vitraux de l'église de Troyes, sa ville natale, son père travaillant à son métier de savetier. Il s'entoura de bons cardinaux, et adoucit la rigueur des interdits, alors prodigués, en permettant la messe et les sacrements à portes closes. Il ordonna de retirer le corps de Sarrasins qui occupait les États pontificaux, sous la menace de proclamer la croisade, et Manfred obéit, effrayé peut-être d'un nouvel enthousiasme qui s'était alors répandu. Une multitude de pénitents, hommes, femmes, enfants, dont les bandes désordonnées suivaient un crucifix en se flagellant jusqu'au sang et en chantant le *Stabat Mater*, allaient de ville en ville, sommaient de faire pénitence, et apaisaient les inimitiés. Lorsqu'ils s'approchaient d'une cité, le podestat et le clergé sortaient à leur rencontre avec les croix et le gonfalon,

(1) « Souvent, la nuit, il allait dans les rues de Barlette en chantant des *strombotti* et des chansons; il y prenait le frais, et avait avec lui deux musiciens italiens qui étaient grands chanteurs. » SPINELLI.

De la même époque sont aussi l'Anonyme de Tarente, Ricordano Malaspini, Inveges, et, très-rapprochés, Dante et Villani, qui racontent ou mentionnent les mêmes faits.

(2) « Le pape et les gens du royaume n'auraient pas souffert davantage la domination allemande. » SPINELLI.

(3) « Il fit connaître aussitôt qu'il avait un autre caractère que le pape Alexandre. » SPINELLI.

les campagnards interrompaient leurs travaux, et chacun voulait se distinguer de ceux qui les avaient précédés par des pénitences plus austères et des flagellations plus rigoureuses; les femmes se réunissaient la nuit pour s'appliquer la discipline, et tous les habitants suivaient les croix. Au spectacle de cette dévotion bruyante, non sollicitée par les prédicateurs, non instituée par le pontife, mais répandue rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre sans qu'on sût par qui ni pourquoi, les âmes se persuadaient que Dieu menaçait le monde d'un grave désastre pour laver ses péchés. Les danses s'arrêtèrent et les chansons se turent pour faire place à des pèlerinages et à des cantiques; les usuriers et les voleurs restituaient le bien mal acquis, les pécheurs invétérés se confessaient et s'amendaient, les haines violentes s'éteignaient comme un incendie sous un amas de terre.

Le marquis Obert Palavicino dressa des gibets sur les limites de son État, en menaçant d'y pendre tous les flagellants qui les franchiraient. Manfred leur interdit également l'entrée du royaume; mais il comprit tous les maux qu'il aurait soufferts si le pape avait profité de cet enthousiasme pour le diriger contre lui.

Dans la Sicile même, un mendiant feignit d'être Frédéric; c'était par expiation, disait-il, qu'il avait passé dix ans dans la misère; il trouva des partisans et de l'argent, et l'on fut obligé d'envoyer l'armée pour les disperser et pendre les chefs. Manfred étant allé en personne apaiser l'île, réunit le parlement général à Florence, où les nobles vinrent lui offrir des dons; il reçut d'un chevalier du val de Mazzara cent mulets conduits par autant d'esclaves noirs (1). Héritier des antipathies des princes de Souabe, il n'osait pas se concilier le peuple par l'institution des communes et des concessions libérales; il était même contraint d'aggraver toujours les impôts, outre 30,000 onces d'or qu'il exigea pour le mariage de sa fille Constance avec Pierre, infant d'Aragon, somme dont une partie, disait-on, passa dans sa bourse (2). D'autres dépenses furent occasionnées par les fêtes, pour lesquelles Manfred était passionné; il en donna de magnifiques lorsque Baudouin, empereur détrôné de Constantinople, vint débarquer à Bari. Au milieu des banquets et des danses, il

(1) Malaspina, liv. ii, chap. 6.

(2) « On dit qu'à ce mariage plus de la moitié de la somme resta au roi. » Spinelli.

y eut un tournoi où vingt chevaliers chrétiens et deux musulmans rompirent des lances: le prix était un collier d'or avec l'effigie de Manfred. « Chaque jour on vit des danses où figuraient de très-belles femmes de toute sorte, et le roi se présentait également devant toutes sans savoir celle qui lui plaisait le plus. » (Spinelli.)

Manfred chercha même à s'entendre avec le pape, jusqu'à faire intervenir le fameux juriste Raymond de Pégnafort, mais sans résultat. Il refusa de relâcher l'évêque de Vérone, arrêté, disait-il, à la tête des insurgés. Se déchaînant contre le pontife : « Qu'il cesse (s'écriait-il) enfin de mettre la faucille dans la moisson d'autrui; qu'il obéisse au divin précepte, ordonnant de rendre à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. » Il écrivit aux Romains que le droit de donner et d'enlever la couronne impériale appartenait, non au pape, mais à leur sénat et à la cité, et il envoya des mercenaires allemands pour reprendre les hostilités (1).

Les princes de l'Europe étaient fatigués de cette lutte; car, pour la soutenir, les pontifes imposaient des dîmes continuelles et des annates sur les biens ecclésiastiques. Or, voyant que les papes s'obstinaient à vouloir renverser la maison de Souabe, ils s'associèrent à cette pensée, et, pour ranimer la guerre, on opposa un compétiteur à Manfred.

Raymond Béranger, comte de Provence, qui avait joué un grand rôle dans les événements de Nice, de Gênes et des Alpes maritimes, épousa Béatrix, fille de Thomas, comte de Savoie; douée d'une beauté remarquable, lettrée et protectrice du savoir, elle tenait souvent des cours plénières et d'amour, favorisait les troubadours, et s'entourait de femmes célèbres dans la poésie, telles que Béatrix, sa cousine, Agnésine de Saluces, Massa, de la famille de Malaspina, la comtesse du Carretto, la princesse Barbossa. Raymond eut d'elle quatre filles, dont il maria l'une au roi de France, l'autre à celui d'Angleterre, et la troisième au duc de Cornouailles, élu roi des Romains. A sa mort, il laissait Béatrix, d'âge nubile, sous la tutelle de sa mère, qui, pour la soustraire aux Aragonais, dont la Provence tentait l'ambition, la conduisit à la cour de Louis IX de France, son gendre, et la fiança à Charles d'Anjou, le plus jeune frère de ce roi. Elle aurait voulu rester comtesse de Provence, mais Charles

(1) Pipini, *Chron.*, livr. III, chap. 7.

fit obstacle à ses prétentions. Nous avons, à l'occasion de ce conflit, une lettre de condoléance que lui écrivait son autre gendre, Henri d'Angleterre (1). Enfin elle dut abandonner le pays et se retirer en Savoie, où elle fonda, aux Échelles, un hospice, qui renfermait son mausolée de vingt-deux statues, détruit dans le dix-septième siècle.

Tous les maux fondirent alors sur la Provence, qui se vit tout à coup inondée d'officiers français. Cette grande commune, organisée comme celles d'Italie, fut dépouillée de ses libertés, et les impôts, les confiscations, les emprisonnements, les supplices arbitraires, se multiplièrent à l'infini. Charles, âgé de quarante-six ans, outre ce domaine de sa femme, possédait, comme fils de France, le comté d'Anjou; il était donc le plus riche et le plus puissant des princes non excommuniés. Élevé dans des principes austères par la reine Blanche, il avait donné de splendides preuves de son courage à la croisade et dans les tournois qu'il recherchait avec passion; il aimait la pompe et les courtoisies non moins que les aventures et les prouesses, et regardait comme perdu le temps consacré au sommeil; d'un caractère sombre, peu scrupuleux sur les moyens, implacable envers ses ennemis, tenace dans ses résolutions, dont il savait attendre le résultat avec patience, il était parjure au besoin. Par la force et la violence il consolida et agrandit ses domaines; il soumit, entre autres, les importantes villes d'Arles et de Marseille, étroitement liées par le commerce avec Pise et Gênes; puis, s'étendant du côté de l'Italie, il occupa Ventimiglia et Nice.

Il n'est pas étonnant qu'il ambitionnât de s'élever au niveau de son royal frère; sa femme aussi brûlait du désir de porter la couronne de reine, comme ses trois sœurs, surtout depuis que, s'étant trouvée avec elles à une cour plénière, elle avait dû occuper un siége inférieur. Charles n'hésita donc point lorsque le pape lui offrit le royaume des Deux-Siciles; mais Blanche, alors régente de France, ne voulut pas autoriser l'expédition. Les regards toujours fixés sur l'Italie, il acquit en deçà des monts Alba, Cuneo, Mondovi, Piano et Cherasso; puis, à l'avénement d'Urbain IV, il renouvela ses démarches, et, après avoir détruit les scrupules que les droits de Conradin faisaient naître dans l'esprit de saint Louis, il s'apprêta à conquérir le royaume. Avant de se mettre en marche, il arrangea les affaires de la Provence,

(1) *Ap.* Rymer, *Acta publica*, 1816, vol. I, pag. 352.

soumit à des arbitres le différend qu'il avait avec Thomas, marquis de Saluces, au sujet de la possession de Busca et du val de Stura, et fit construire des vaisseaux dans l'arsenal de Nice, où des hommes de Peglia lui amenaient des bois des montagnes voisines (1).

Mais comme la Provence ne fournissait de guerriers que pour quarante jours et de faibles distances, il dut recourir à des aventuriers, dont il fit la solde en partie avec les dîmes imposées sur les églises de France, en partie avec les joyaux de la comtesse, qu'il avait mis en gage. Les meilleurs champions de France et de Provence se joignirent aux mercenaires par amour chevaleresque envers Béatrix, et *pour la faire reine;* quelques-uns par avidité de butin, d'autres enfin pour acquérir les indulgences que le pape promettait, comme s'il était question d'une croisade destinée à fermer le passage que les Hohenstaufen avaient rouvert aux Arabes en les installant en Italie. Grâce à ces moyens, qninze mille fantassins, cinq mille lances et dix mille arbalétriers purent être réunis et armés. A la tête de ces forces, et soutenu par les indulgences, Charles se dirigea vers l'Italie.

Les pontifes, dès le règne de Pépin, avaient réclamé les secours des princes ; jusqu'à nos jours, et pour soutenir des causes bonnes ou déplorables, ils ont imploré le bras de l'étranger : du reste, ces interventions ont donné des fruits si différents que l'on n'ose mesurer la louange ou le blâme sur les effets. Seulement nous désirons, dans toute la sincérité de notre cœur, que le pouvoir religieux se trouve le moins possible obligé de se mêler aux intérêts mondains, cause fréquente de souillure, mais toujours d'inimitié de la part d'un certain nombre de ceux qui sont tous ses enfants en Jésus-Christ.

Pressé de plus en plus, et dans Rome même, par les Gibelins 1263
et Manfred, Urbain mourut. Son successeur, Clément IV, se déclara l'ennemi du népotisme, et l'un de ses neveux reçut de lui cette lettre : « Ne t'enorgueillis pas d'une élévation qui nous humilie à nos propres yeux, et qui s'évanouira comme la rosée « du matin. Ne sors pas de ton pays, toi ou ton frère et d'autres « de nos parents ; gardez-vous de venir à la cour, sinon vous en « partirez accablés de confusion. Ne cherche pas pour tes sœurs « des maris de condition supérieure, car vous me trouverez con- « traire à ces unions ; mais, si elles épousent de simples cheva-

(1) Gioffredo, *St. delle Alpi maritime.*

« liers, nous leur donnerons 300 livres tournois, à la condition « que cela ne sera connu que de toi seul et de ta mère. Que nos « filles (il avait été marié) ne se marient pas autrement que si « nous étions resté simple prêtre. Qu'aucun de vous n'ose venir « nous solliciter ni accepter des présents; vos instances seraient « plus nuisibles qu'utiles (1). »

Clément, comme Provençal, inclinait vers Charles, surtout quand il vit, dans la guerre à la fois politique et religieuse de toute l'Italie, Manfred assurer la supériorité aux adversaires des papes. Malgré les flottes combinées de Sicile et de Pise, Charles, à la tête de mille cavaliers d'élite, débarqua à Rome, dont il fut nommé sénateur par les citoyens, qui lui firent la plus belle réception qu'on eût jamais vue. Par convention faite avec le pape, il obtint les Deux-Siciles pour lui et ses descendants mâles ou nés de ses filles, selon l'ordre de primogéniture. De son côté, il promit, sous la foi du serment, de ne partager ni d'étendre ces domaines, de ne point se mêler des affaires de Lombardie et de Toscane, et de payer comptant une certaine somme, puis 8,000 onces d'or par an, sous peine de déchéance; de fournir au pape, à toute réquisition, trois cents lances d'au moins trois chevaux chacune pour trois mois, et de lui présenter chaque année un beau palefroi blanc et de bonne race en signe d'hommage (2); de n'accepter jamais la dignité impériale, et de déposer celle de sénateur aussitôt qu'il serait monté sur le trône. Du reste, il devait respecter la constitution que le pape donnerait à la Sicile, restituer à l'Église tous les biens ou titres qu'on lui avait enlevés, et laisser liberté entière pour les élections et les provisions des prélats, de manière que l'assentiment royal ne

(1) *Regesta Clementis IV*, liv. I, n. 548.

(2) *In recognitionem veri dominii eorumdem regni et terræ.* Son serment était ainsi conçu : *Papæ, ejus successoribus, ac romanæ Ecclesiæ ligium homagium facimus pro regno Siciliæ, ac tota terra quæ est citra Pharum, usque ad confinia terrarum, excepta civitate Beneventana cum toto territorio et omnibus districtibus et pertinentiis suis, nobis et heredibus nostris a prædicta Ecclesia romana concessis*, etc. Les 8,000 onces étaient *ad generale pondus*, d'où il résulte qu'il était fait une retenue de 10 pour 100, ce qui réduit la somme à 7,200. Si l'on évalue l'once à 63.30, le cens aurait été de 453,760 fr. qui feraient aujourd'hui environ deux millions. En 1276, Charles, se trouvant à Rome, et sollicité de payer cette somme, qu'il n'avait pas, écrivit à ses trésoriers d'engager sa grande couronne et ses joyaux, afin de l'obtenir en prêt. GIANNONE, liv. XIX, chap. 12.

fût nécessaire ni avant ni après; le tribunal des évêques connaîtrait seul des causes ecclésiastiques et des affaires des clercs.

Sur ces entrefaites, l'armée de Charles arrivait par les cols de l'Argentière et de Tende. Pierre, comte de Savoie, et Guillaume, marquis de Montferrat, avaient déserté la cause du parti guelfe pour favoriser les nouveaux vainqueurs, dont Acqui et Novi éprouvèrent la vengeance. Turin, Verceil et Novare les accueillirent avec joie. De là ils se dirigèrent vers le Milanais, donnèrent la supériorité aux Guelfes et chassèrent leurs ennemis. Les Gibelins et surtout les Del Carreto, avec le marquis de Pelavicino, qui s'était formé un État puissant entre Crémone et Brescia, résistèrent aux envahisseurs; mais, peut-être par la trahison de Buoso de Dovara, ils purent traverser le Brescian, puis atteindre Ferrare et le Bolonais en évitant la Toscane, encore fidèle à Manfred, et rejoindre enfin Charles à Rome. Là, ils arrivaient épuisés de fatigue, pauvres, nus, affamés de richesses romaines. Mais Charles les avait épuisées sans pouvoir contracter de nouveaux emprunts, parce qu'il n'acquittait pas les premiers, et le pays était traité comme une conquête.

Clément refusait d'aller à Rome pour ne pas se mettre entièrement à la discrétion de Charles, dans lequel il reconnaissait alors un ambitieux et un égoïste, bien au-dessous de ce qu'on attendait de lui et de ses fastueuses promesses, et qui demandait sans cesse de l'argent, « comme si (écrit le pape) nous avions eu des montagnes d'or et des fleuves de richesses. » Afin de purger la ville, il se hâta, après de nouveaux serments d'hom- 126
mage lige, de lui faire donner la couronne de la Sicile et le gonfalon de l'Église, en l'engageant à partir sans retard, bien qu'on fût au cœur de l'hiver. Le pape levait des dixièmes et des centièmes dans toute la chrétienté, hypothéquait ses biens et ceux des cardinaux pour obtenir des emprunts des Siennois et des Florentins, multipliait les indulgences, absolvait les incendiaires et les sacriléges, sous l'obligation de prendre la croix blanche et rouge; son légat Pignatelli, évêque de Cosenza, porteur d'absolutions et d'excommunications, accompagna le roi.

Manfred faisait provision d'hommes, d'argent, de courage; il demanda le contingent des feudataires, fit venir de nouveaux Sarrasins d'Afrique, posta entre la Sardaigne et l'Italie une flotte de navires siciliens, génois et pisans, et assaillit le patrimoine de l'Église dans l'espoir d'exterminer les Français avant l'arrivée du gros de l'armée; mais tout lui faisait comprendre que la nation

n'était pas avec lui. Les Napolitains, fatigués de l'interdit, le suppliaient de se réconcilier avec le pape, et Manfred assurait que l'obstacle ne venait pas de lui ; il promettait d'envoyer trois cents Sarrasins qui forceraient les prêtres à rouvrir les églises et à dire des messes. Par des complots, il souleva Rome contre les papes, mais d'autres conjurations le contraignirent d'évacuer le territoire pontifical. Il fortifia ces défilés qui ne peuvent être rendus accessibles que par la trahison ou la lâcheté de leurs défenseurs; mais, malgré toutes ces précautions, la crainte avait envahi les cœurs (1); puis on dit que le comte de Caserte, chargé de la défense de Garigliano, livra le passage de ce fleuve aux Français pour venger son honneur d'époux outragé par Manfred. Ce prince, se voyant pris dans les filets de la trahison, et n'obtenant, par ses discours et ses manifestes, que des promesses ou cette compassion qui ennoblit une bannière, mais n'assure point son triomphe, proposa un arrangement ; mais Charles répondit : « Dites au soudan de Nocera que je ne veux avec « lui ni paix ni trêve ; aujourd'hui je l'enverrai en enfer, ou il « m'enverra dans le paradis. »

Nous avons vu d'autres fois la défiance de la victoire inspirer le désir de tout risquer et d'en finir ; ainsi Manfred, alors qu'il aurait pu prolonger la résistance en s'abritant dans les forteresses, résolut de tout aventurer dans une bataille à Grandella, près de Bénévent. D'un côté, les devins arabes observaient le point favorable des astres pour engager l'action (2); de l'autre,
1266 l'évêque d'Auxerre, revêtu d'une armure complète, donna l'ab-
26 février. solution aux Français, et, « pour pénitence, leur dit-il, je vous impose de frapper fort et à coups redoublés. » La lutte s'engage ; les Guelfes, et surtout ceux de Toscane, font des prodiges de valeur. L'armée de Manfred déploie plus de courage encore et plus d'habileté ; les cavaliers allemands, hauts et vigoureux, manœuvrant à deux mains leurs longs sabres, l'emportaient sur les Français, qui voyaient les armures trempées à toute épreuve émousser le tranchant de leurs glaives courts et droits. Charles, mettant alors de côté toute loyauté chevaleresque, ordonne de frapper d'estoc, d'enfoncer la pointe sous les aisselles des cavaliers lorsqu'ils lèvent les bras, et de ne point épargner les che-

(1) « Malgré tout cela nous avions grande peur. » SPINELLI.

(2) *Misit in Siciliam et Lombardiam ut inde arcesseret duos astrologos : is enim incredibile est quantam fidem haberet astrorum posituris.* MALASPINA.

vaux (1). Les Allemands sont ainsi démontés, et restent accablés sous le poids de leur armure. Manfred veut alors faire avancer les soldats de la Pouille, qui formaient sa réserve, mais ils refusent d'obéir. Son oncle, le grand camérier, comte de Maletta, donne le signal de la défection; il est suivi par le comte d'Acerra, beau-frère de Manfred, et d'autres chevaliers déjà d'intelligence avec l'ennemi. Indigné de l'abandon de ses guerriers les plus braves, et résolu de mourir en roi plutôt que de vivre dans l'exil et la misère (2), Manfred se dépouille de ses insignes trop

(1) *Reddite vos attentos, ut potius equos quam homines offendatis.* **MALASPINA.**

(2) *Potius hodie volo mori rex, quam vivere exsul et miser.* **RICOBALDO FERRARESE.** — Le fait qu'il aurait été promené sur un âne par un misérable est démenti par la lettre de Charles qui dit : *Contigit quod die dominica corpus inventum est nudum, penitus inter cadavera peremptorum... Ego, naturali pietate inductus, corpus ipsum cum quadam honorificentia sepulturæ, non tamen ecclesiasticæ, tradi feci.* Ap. TUTINI. Manfred s'était déjà préparé une sépulture dans le fameux sanctuaire de Monte Vergine, où l'on voit encore, dans la chapelle à droite du grand autel, l'ancien sarcophage qui lui était destiné et un grand crucifix donné par lui.

Dante place Manfred dans le purgatoire, en supposant qu'il s'est repenti à l'heure de la mort; mais il doit y rester autant de jours qu'a duré son opposition à l'Église :

Biondo era e bello e di gentile aspetto,
Ma l'un de' cigli un colpo avea diviso.
. . . . . . Io son Manfredi
Nipote di Costanza imperatrice...
Poscia ch'io ebbi rotta la persona
Da due punte mortali, io mi rendei
Pentito a quei che volentier perdona.
Orribil furon li peccati miei,
Ma la bontà divina ha sì gran braccia,
Che prende ciò che si rivolve a lei...
Per lor maledizion sì non si perde
Che non possa tornar l'eterno amore
Mentre che la speranza ha fior di verde...

Ses cheveux étaient blonds, et belle sa figure
Son aspect noble; mais le fer avait tranché
L'arc de l'un des sourcils...
. . . .
De Constance, dit-il, la noble impératrice,
Je suis le petit-fils, Manfred...
Mes péchés furent grands, horribles; mais aussi
Est la bonté divine inépuisable, immense,
Et tend les bras à qui vient lui crier merci.
. . . .
Ne perd leur anathème au point que sans retour
On se trouve déchu de l'éternel amour,
Tant que verdit encore un reste d'espérance.

Trad. d'E. AROUX, Paris, 1842.

apparents, et prend un casque sans couronne; mais l'aigle qui en formait le cimier tombe. *Hoc est signum Dei,* s'écrie-t-il, et, se précipitant avec le courage du désespoir au plus épais de la mêlée, il tombe percé de coups. Son cadavre, trouvé parmi un monceau de morts, fut reconnu aux larmes de ses fidèles. Les barons français voulaient lui rendre les honneurs militaires, mais Charles pensa qu'il devait, comme excommunié, être exclu de la sépulture sacrée; on le déposa donc dans une fosse, où les soldats jetèrent chacun une pierre, lui élevant ainsi un tombeau comme aux anciens héros. Le légat pontifical ne voulut pas même lui laisser cette sépulture, et il le fit jeter sur la rive droite du fleuve Verde, qui, entre Ceprano et Sora, forme la limite du royaume et de la Romagne.

Nous ne chargerons pas la mémoire de Manfred autant que l'a fait la haine des Guelfes; nous aimons, au contraire, ses manières chevaleresques, sa libéralité, sa douceur et la constance qu'il déploya dans la disgrâce. Néanmoins, comme il avait commencé sa carrière par l'usurpation, il dut s'avancer par des voies tortueuses et recourir à la dissimulation. A l'exemple de ses pères, au lieu de songer aux peuples, à leurs besoins, à leurs désirs, et d'en rechercher l'amour, il n'eut en vue que son intérêt propre; il combattit avec le bras des étrangers, toujours intolérables même alors qu'ils n'étaient pas rapaces. Les trahisons de ses partisans et des membres de sa famille nous font horreur sans doute, mais elles supposent de graves motifs.

Hélène, sa femme, essaya de s'enfuir auprès de son père en Épire; mais à Trani, livrée par la trahison, elle fut envoyée dans une prison de Nocera, où le vainqueur lui assigna six carlins pour elle et ses fils; elle mourut au bout de cinq ans d'épuisement et de douleur. Béatrix, sa fille, ne fut remise en liberté qu'après dix-huit ans; les trois mâles vécurent malheureux, traînés de prison en prison. Les fauteurs de Manfred furent envoyés en Provence ou dans les forteresses, ou bien proscrits; les traîtres recueillirent de faibles récompenses et le mépris. Les Sarrasins, assiégés dans leurs retraites, durent se rendre à discrétion, et abandonner aux supplices les Gibelins, auxquels ils avaient donné asile; plusieurs abjurèrent, d'autres furent dispersés dans le royaume, et quelques-uns restèrent à Lucera, devenu le refuge des mécontents. Charles les vainquit une seconde fois, puis les toléra et les admit dans son armée; enfin Charles II dissipa cette colonie, dont il changea le nom en

celui de Sainte-Marie, et Benoît XI le félicitait d'avoir anéanti en Italie la foi hétérodoxe.

Charles d'Anjou, avec la nouvelle de la victoire de Bénévent, envoya au pape deux candélabres d'or très-précieux, beaucoup de joyaux et un trône orné de pierreries; cependant il n'empêcha point que Bénévent, ville pontificale, ne fût livrée au pillage le plus affreux. Naples fit éclater sa joie en voyant entrer la reine Béatrix avec des carrosses dorés, une foule de demoiselles, un luxe inusité (1), et surtout avec les lions, les éléphants et les dromadaires qui avaient appartenu à l'empereur Frédéric. Les trésors que Manfred avait déposés dans le château de Porta-Capuana devaient être partagés entre les guerriers qui avaient participé à l'expédition, et Charles, dans ce but, demanda des balances. « A quoi bon des balances? s'écria Hugues du Balzo, chevalier provençal, » et, faisant trois tas avec les pieds, il dit : « Celui-ci pour monseigneur le roi, cet autre pour la reine, et le troisième pour vos chevaliers. » Charles le récompensa par le comté d'Avellino, puis il établit partout des barons, des magistrats, des juges de sa nation, voulant des personnes nouvelles pour des choses nouvelles : réformes qui, sous le manteau de la délivrance, cachaient tous les malheurs d'une conquête. Le système fiscal introduit par Frédéric II fut non-seulement maintenu, mais appliqué avec une rigueur inouïe; puis, comme le pape exigeait que les biens ecclésiastiques jouissent de l'immunité, on suçait le sang et la moelle des autres (2). Les amis secrets de la maison de Souabe gémissaient, et les hommes, toujours nombreux, qui se promettent tout bien des libérateurs, détrompés actuellement, s'écriaient : « O bon roi Manfred, nous « t'avons mal connu vivant, et nous pleurons ta mort! Tu nous « semblais un loup rapace au milieu de nous, pauvres brebis; « mais, depuis que notre inconstance nous a soumis à la domina- « tion présente, nous comprenons que tu étais un agneau. Nous « souffrions de voir qu'une partie de nos biens passât dans tes « mains, et maintenant tous ces biens avec les personnes mêmes « sont au pouvoir d'un peuple étranger. »

Vieux refrain que les peuples répètent à chaque changement de maître, mais dont personne ne profite, soit pour s'épargner les désillusions, soit pour apprendre à supporter leurs

(1) « De ma vie je ne vis rien de plus beau. » SPINELLI.

(2) *Cruorem eliciunt et medullas.* MALASPINA.

conséquences. Le pontife lui-même se vit contraint de s'appuyer sur les étrangers, de lancer des excommunications contre des villes anciennement fidèles à sa bannière, et d'exciter les passions populaires, si difficiles à calmer après l'explosion de l'égoïste irritation des partis. Chargé de dettes contractées pour venir au secours de l'entreprise, il avait espéré les payer après l'avénement de Charles et pouvoir alors rentrer à Rome; mais, dans cet homme, sur le dévouement duquel il avait compté, il trouvait un despote. Il avait cherché à garantir les franchises des Siciliens, et il voyait qu'il leur avait imposé un tyran. Il ne cessait donc de lui faire des reproches, et lui écrivait : « Si tes mi-« nistres dépouillent le royaume, c'est ta faute, parce que tu as « rempli les offices de voleurs et d'assassins qui se permettent « des actes dont Dieu ne peut supporter la vue... rapts, adul-« tères, extorsions, vols... Tu m'allégues pour excuse ta pau-« vreté! Ce royaume ne te suffit donc pas? ce royaume, avec « les revenus duquel un grand homme, l'empereur Frédéric, « satisfaisait à des dépenses bien plus considérables, rassasiait « l'avidité de la Lombardie, de la Toscane, des Marches, de « l'Allemagne; et pourtant il accumula d'immenses riches-« ses (1) ! »

Le pape, voyant des brigues se renouer dans le sens gibelin, envoya Charles pacifier la Toscane, après avoir exigé le serment qu'il ne garderait l'autorité que trois ans, et la céderait aussitôt
1267 qu'un empereur serait reconnu. Florence se soumet pour dix ans au pacificateur, qui excite dans ses murs une guerre d'extermination. Plusieurs villes lombardes lui demandèrent même des podestats, et Charles, enhardi, leur fit proposer de l'élire pour leur seigneur; la plupart lui répondirent : « Ami, oui; mais non pas maître. » Nommé par le pape vicaire de l'empire vacant, il étendit sa juridiction sur le Piémont, dont il appréciait l'importance comme voisin de la Provence; enfin, sous le prétexte de calmer les esprits, il consolida partout sa domination et celle des Guelfes.

Alors on vit renaître la pitié et les regrets pour cette race qu'on venait à peine de maudire, et les regards se portaient au delà des Alpes, où survivait son unique rejeton. Conradin, dépouillé des biens et des dignités de ses aïeux, proscrit avant de naître avec toute la descendance de Frédéric II, vivait à Land-

(1) *Ap.* MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, tom. II, pag. 521.

shut, auprès du duc Louis de Bavière, sous les yeux de sa mère, Élisabeth. Agé de seize ans, beau de sa personne, généreux bien que pauvre, adonné à la chasse et aux exercices militaires, versé dans la langue latine, il composait en allemand des poésies qui jouirent de quelque réputation parmi les premiers essais poétiques de cet idiome. Jouet de tous les partis, but de tous les mécontents, on avait même songé à le faire empereur d'Allemagne; le reproche de mollesse que lui adressaient les Allemands (1), les exagérations de son entourage entretenaient en lui ces rêves de restauration dont se bercent d'ordinaire les descendants de races détrônées, à qui les nuages de l'encens ne permettent ni de voir la situation réelle, ni de calculer les moyens et les probabilités. Les Lancia, parents de Manfred par sa mère, et fidèles à ce prince dans les malheurs comme dans la prospérité, étaient parvenus à s'échapper des prisons du roi Charles; ils sollicitèrent particulièrement Conradin à revendiquer la couronne, en lui apportant 100,000 florins, les vœux de Pise et de Sienne, outre des offres magnifiques : il pourrait, lui disaient-ils, soudoyer des mercenaires, et les chevaliers d'aventure accourraient à une si noble entreprise; à peine se montrerait-il, et les Italiens, fatigués des Guelfes, des papes, des Angevins, viendraient tous se ranger sous ses drapeaux.

Conradin, avec l'ardeur d'un jeune homme et l'aveuglement d'un prétendant, se dirigea donc vers l'Italie, quoi que fît sa mère pour le dissuader de cette expédition. Les ducs de Bavière, ses oncles, l'accompagnèrent jusqu'à Vérone avec dix mille combattants; mais, comme l'argent lui manqua pour faire leur solde, ils rétrogradèrent, et Conradin ne put en retenir que trois mille en engageant son patrimoine. Qu'importe ! les amis de son aïeul, les Gibelins de toute l'Italie, les mécontents de la Sicile, lui prodiguaient les promesses, sacrifice peu coûteux : les hommes et l'argent devaient affluer; le seul Maletta, celui qui avait trahi Manfred à Bénévent, et qui était devenu grand trésorier de Charles, l'avait assuré de 16,000 onces d'or et de mille cavaliers stipendiés. Il est vrai que ni les hommes ni l'argent ne paraissaient : mais, en attendant, Conradin rédigeait des manifestes, armes de quiconque n'en a pas d'autres; il exhortait les

(1) *Quietem quæsivit, et ob hoc a vulgo ignominiam multam suscepit; nam de eo carmina prava decantaverunt.* Joh. Vittodur. ap. ECCARD, *Corpus Hist.*, I, 5.

Italiens à venir le rejoindre, leur promettant de relever l'honneur de leur pays et la dignité du nom allemand (1). Aux princes de l'Europe il se plaignait des papes : « Innocent m'a nui à moi *innocent;* Urbain ne m'a pas montré d'*urbanité;* Clément a usé d'*inclémence* envers moi, et Rome me hait au point de ne pas vouloir même que je vive, moi rejeton d'une race si magnifique, qui a régné si longtemps, et dont je ne veux pas dégénérer, moi élu et créé pour la sublimité de l'empire sur les traces de mes ancêtres. »

Les citoyens d'Asti, qui, pour suivre le mouvement, s'étaient soumis à payer tribut à Charles, voyant que ce sacrifice ne les mettait point à l'abri des exigences des maréchaux sous l'autorité desquels ce roi avait placé Turin, Alba, Alexandrie, Savigliano, soudoyèrent quinze cents hommes; puis, s'étant alliés avec les Pavesans et le marquis de Montferrat (gendre d'Alphonse de Castille, empereur élu, et son vicaire en Italie), ils soulevèrent contre Charles les villes qui avaient reconnu son autorité. Encouragés par ces manifestations, les Génois battirent ses flottes, et les Pisans, avec vingt-quatre galères commandées par Frédéric Lancia, défirent à Melazzo l'escadre provençale. Ces succès semblaient de bon augure à Conradin, qui, prévenant la résistance des républiques guelfes dont la ligue s'était reconstituée, et soutenu par les cités gibelines, sortit de Pavie et
1268 traversa par une marche hardie les gorges liguriennes. Dans un petit port près de Savone, il trouva des galères qui le transportèrent à Pise; affranchi des obstacles des Alpes et des fleuves, il pouvait désormais porter les armes dans le pays même des ennemis, agité par les souvenirs et les complots.

Clément IV, bien que mécontent du roi Charles, prit ombrage de cet enfant, qui prétendait encore réunir l'empire et la Sicile; il le déclara donc excommunié avec ses adhérents, et déchu nonseulement de tout droit sur les deux Siciles, mais encore sur le duché de Souabe et le royaume de Jérusalem; il insultait à ce « roitelet, issu de la race venimeuse du serpent tortueux, qui, « aspirant à l'extermination de sa mère, l'Église romaine, em« peste de son souffle les campagnes de la Toscane, et envoie

(1) Telle est la forme d'un manifeste qui se trouve dans la bibliothèque de Turin, D. N. 38 f. 70. Pour le reste, voir LUNIG, *Codex it. dipl.*, II, 41. *Protestatio Conradini;* et d'autres documents du 11 janvier 1267 et du 7 juillet 1268.

« des traîtres dans les différentes cités de l'empire vacant et de « notre royaume de Sicile (1). »

Ces paroles dénotent que ces partisans que trouve facilement quiconque vient troubler un nouveau règne ne manqueraient pas au prétendant. Les barons, qui, dans la Lombardie et la Toscane, tenaient des fiefs de l'empire, à l'ombre duquel ils avaient exercé la tyrannie, désiraient un nouvel empereur, surtout jeune et faible, dont le nom couvrirait leur volonté despotique. Conrad Capece, ayant pénétré en Sicile avec un corps d'Africains, y avait réveillé la haine éternelle contre Naples; puis, soutenant les *Fetenti* contre les *Ferracani*, noms que les Gibelins et les Guelfes s'étaient donné dans l'île, il souleva tout le pays, excepté Syracuse et Messine. A Rome, toujours rebelle à l'autorité papale, Henri de Castille avait embrassé ouvertement la cause de Conradin; célèbre par ses victoires sur les Maures, il était resté longtemps parmi les barbaresques de Tunis, dont il avait contracté les vices; puis, comme sénateur de Rome, il exerça dans cette ville une indigne tyrannie, en persécutant un grand nombre de personnages. Dans le principe, favorable à Charles, son parent, il devint son ennemi dès qu'il l'eut empêché d'obtenir le royaume de Sardaigne, objet de son ambition, et ne put recouvrer l'argent qu'il lui avait prêté; non moins hostile au pape, il promit à Conradin sa propre épée et un corps de combattants.

Alléché par des préludes si favorables, Conradin partit de Pise, traversa Sienne, et vint déployer ses bannières sous les murs de Viterbe, derrière lesquels s'était abrité le pontife fugitif de Rome, et qui dit aux cardinaux : « Que ce jeune homme, entraîné par les méchants comme une brebis au boucher, ne vous inspire aucune crainte, » et il célébra tranquillement la solennité de la Pentecôte.

Les Romains fêtèrent Conradin comme un peuple qui a besoin de spectacle; la terre fut couverte d'habits et d'étoffes, les rues ornées de riches tapis, de fourrures, de draps de soie et d'or, et l'on tendit des cordes où chacun suspendit ce qu'il avait de plus éclatant en vêtements, en armes, en objets de luxe; partout on entendait le son des tambours, des violes, des fifres, et la voix de chœurs chantant joyeusement (2).

(1) Annales de Baronius, à l'année 1268.

(2) Malaspina, plein de pitié pour les vaincus, et qui raconte ces faits dans

Conradin, proclamé le libérateur du peuple, l'épée de l'Italie, et décoré des autres titres qui sont répétés d'âge en âge par la populace et les bureaucrates, monta au Capitole et prononça un discours, où les Romains surent trouver toutes les beautés de sentiment et de forme, parce qu'ils y étaient adulés. Des cris de joie réveillèrent l'écho des sept collines; la poésie et la prose chantèrent le légitime successeur de tant de Césars. Les individus qui lui firent opposition furent punis par l'emprisonnement, le pillage et la confiscation; le sénateur, pour faire de l'argent, dépouilla les églises et les sacristies, où les particuliers déposaient alors leurs richesses, et, après avoir levé des soldats, il partit pour une conquête, dont il espérait sans doute de grands avantages.

Ivre d'espérances, Conradin se dirigea par Tivoli et Vicovaro afin de pénétrer dans les Abruzzes, montagnes si favorables pour camper, et où devaient venir le rejoindre tous ses partisans du royaume, mais surtout les païens de Lucera. Charles ne s'endormait pas, et, à Tagliacozzo, près des anciens *Campi*
23 août. *Palentini*, alors plaine de Saint-Valentin, il fit face à son rival. Le légat pontifical bénit les armes du roi, et prononça des imprécations contre celles de Conradin; mais ce prince conduisait bon nombre d'Allemands, Galvano Lancia d'Italiens, et Henri de Castille d'Espagnols. Les Gibelins eurent d'abord l'avantage, au point que Charles se désespérait en voyant les siens dispersés et tués; mais, sur le conseil d'Érard, sire de Valery, vieux chevalier alors de retour de la Palestine, il avait en réserve un corps, à la tête duquel il assaillit les Gibelins qui célébraient déjà la victoire, et les mit en déroute avec un tel carnage que celui de Bénévent n'était rien en comparaison (1).

tous leurs détails, fut témoin de cette réception; il prétend que les seigneurs napolitains conjuraient avec Henri pour le faire roi de Sicile, lorsqu'on aurait vaincu Charles avec le nom de Conradin, qui devait être tué avec tous ses partisans. Spinelli écrivit son journal en dialecte de la Pouille jusqu'à la bataille de Tagliacozzo, où peut-être il mourut. Il faut y joindre le *Chronicon Cavense*, publié par PERTZ; la *Cronaca inedita* de SALIMBENE, et divers documents nouveaux produits par SAINT-PRIEST, dans l'*Histoire de Charles d'Anjou*; par RAUMER, *Gesch. der Hohenstaufen*; par HUILLARD BRÉHOLLES, *Recherches sur les monuments de la maison de Souabe*, et *Nouvelles recherches sur la mort de Conradin*; par JAGER, *Conradins Geschichte*; par DI CESARE, *La Colonna di Corradino*, etc.

(1) *Illa strage quæ in campo Beneventano facta fuit, hujus respectu valde modica fuit*, écrivait Charles au pape, *ap.* MARTÈNE, N. 690.

A Rome, les Gibelins avaient annoncé la victoire de Conradin, nouvelle qu'on avait accueillie par d'autres fêtes; mais la vérité arriva bientôt avec les fugitifs. On apprit enfin que le sénateur Henri était tombé au pouvoir de l'ennemi, et que Charles faisait couper les pieds aux prisonniers romains, puis les enfermait dans une enceinte où ils étaient brûlés vifs. Les Guelfes, maîtres enfin de se venger, accueillirent avec magnificence le roi Charles, qui monta à son tour au Capitole au milieu d'une grande pompe et des hymnes, reprit la dignité de sénateur, et occupa le siége de juge; mais il ne perdit pas de temps à jouir de son triomphe.

Conradin, tombé subitement du sommet des espérances dans l'abîme de la réalité, avait couru à Rome, pour réclamer l'exécution des promesses qu'on lui avait faites dans la prospérité; mais il ne trouva que des railleries et des embûches, accueil réservé aux vaincus. Déguisé en paysan, il s'enfuit donc avec Galvano Lancia, son fils, et quelques autres, fidèles à son malheur; dans le nombre se trouvait Frédéric de Baden, son cousin, qui, dépossédé du duché d'Autriche, était venu pour recouvrer l'héritage de son ami, afin qu'il l'aidât à rentrer dans le sien. Ils suivirent le rivage de la mer, à la recherche de quelque navire qui pût les transporter en Sicile, où Capece avait arboré leur bannière; enfin ils arrivèrent à la petite rivière qui sépare la campagne de Rome des marais Pontins, près de la forteresse d'Astura, dont le seigneur était le Romain Jean Frangipane, qui, voleur de grands chemins et pirate, cherchait partout du butin ou des rançons. A l'exemple des autres barons, il avait embrassé la cause de Conradin; il rejoignit alors le prince sur un navire et le ramena dans son château, mais indécis sur la conduite qu'il devait tenir à son égard : le sauverait-il à prix d'or ou le rendrait-il? Le pape lui demanda vainement ces fugitifs arrêtés sur ses terres; Frangipane les livra aux Angevins. Charles vint les recevoir en personne, et fit décapiter sans jugement Lancia, son fils, et d'autres seigneurs de la Pouille, considérés comme vassaux rebelles.

Clément IV réclama Conradin, qui, étant excommunié, ne pouvait être jugé que par l'Église (1); du reste, mécontent de la vio-

(1) *Sunt qui dicunt per pontificem et cardinales, ut Conradus et cæteri in eorum potestatem et carcerem vanirent, fuisse decretum. Quod ne accideret, Carolus sategit.* RICOBALDO FERR. et PIPINO dans les *Rer. it. Script.*, VIII, 137, IX, 684.

On raconte que Charles, ayant consulté Clément IV sur ce qu'il devait faire

lence et de l'ambition du roi Charles, il voyait peut-être dans ce jeune homme un gage et un épouvantail précieux. Charles, pour ce motif, devait se refuser à le remettre en ses mains; il paraît d'ailleurs qu'il trouva le moyen d'effrayer Conradin sur le traitement que lui destinaient ces prêtres, ennemis implacables de sa famille, et de l'amener à se confier à sa royale clémence. En effet, le jeune prince avoua qu'il avait péché contre sa sainte mère l'Église; Ambroise Sansedoni, de Sienne, prédicateur renommé, se rendit auprès du pontife, et, bien qu'il eût préparé un discours éloquent, il préféra quelques paroles simples, toujours plus efficaces, et ne fit que se prosterner, en lui rappelant la parabole de l'enfant prodigue; puis il s'exprima ainsi : « Sainteté, Conradin vous fait dire : *Père, j'ai péché devant les cieux et devant toi*, et il demande humblement la rémission de sa faute par la miséricorde qui est en vous. » Le pontife, dont le cœur fut touché par les paroles du moine, et qui sentit le souffle de Dieu, répondit aussitôt : « Ambroise, je te le dis en vérité, je veux la miséricorde, non le sacrifice. » Et, se tournant vers les assistants : « Ce n'est pas lui qui a parlé, mais l'Esprit de Dieu tout-puissant. » Clément et tous ceux qui l'entouraient furent surpris de la douceur que Dieu avait fait passer de la bouche d'Antoine dans leur cœur; c'est ainsi que Conradin fut absous de toute censure, et que s'éteignit la haine du pontife (1).

L'Église avait pardonné, et le roi triomphait d'être enfin assuré de sa proie (2); en effet, comme l'absolution faisait cesser tout conflit de juridiction, il put conduire le procès à son gré. Après avoir convoqué à Naples deux syndics de chacune des villes de la principauté et de la terre de Labour qui lui étaient dé-

du prisonnier, reçut de lui cette réponse : « La vie de Conradin est la mort de Charles; la vie de Charles est la mort de Conradin. » Si Giannone, dans sa servilité envers les rois, qui devaient ensuite le payer avec tant d'ingratitude, croit à ces paroles brutales avec son irréflexion habituelle, elles paraissent invraisemblables à Sismondi lui-même, qui accepte avec empressement tous les faits défavorabbles aux papes. Selon le *Chron. imaginis mundi*, la réponse de Clément fut : *De Conradino filio iniquitatis vindictam non quærimus, nec justitiam denegamus* (dans les *Monum. hist. patriæ*).

(1) Voir les Bollandistes, *Acta SS. martii*, tom. III, pag. 190.

(2) *Ut faciat rex de vitulo superstite victimam, Conradinum recognoscentem sæpius contra matrem Ecclesiam deliquisse, nec minus contra regem ipsum vehementer errasse, procuravit per quosdam Ecclesiæ cardinales illuc propterea per sedem apostolicam destinatos absolvi.* MALASPINA.

vouées, il porta devant eux et les magistrats, tous Français, l'accusation de Conradin. La plupart néanmoins, le traitant comme un roi vaincu qui a tenté de recouvrer les domaines qu'on lui avait ravis, pensaient qu'il devait être considéré comme prisonnier de guerre. Charles insistait pour le faire déclarer coupable de sacrilége à cause des monastères brûlés; mais Guido de Suzara, juriste éminent, sut lui rappeler qu'un chef ne peut être rendu responsable des excès de ses partisans, et que son armée, d'ailleurs, en avait commis de semblables dans la première conquête. On passa aux voix, et tous furent pour l'acquittement; le Provençal Robert de Bari, protonotaire du royaume, opina seul pour la mort, et Charles n'hésita point à prononcer cette peine.

Conradin jouait aux échecs avec son cousin Frédéric quand il apprit la sentence; ayant obtenu trois jours pour se préparer à la mort et faire son testament (1), il fut conduit, avec dix compagnons, du château de Saint-Sauveur sur la place du Marché, où l'échafaud était dressé. Charles voulait se donner le barbare plaisir de contempler ce spectacle du haut du château. Robert de Bari lut la sentence motivée. Conradin, après l'avoir entendue, quitta son manteau et se mit à genoux en s'écriant: « O ma tendre mère, quelle nouvelle tu vas apprendre! » et, plaçant sa Octobre.

(1) Dans les archives de Stuttgard se trouve le testament de Conradin, ou plutôt le codicille d'un testament antérieur qui ne nous est point parvenu; il fut rédigé, le 29 octobre, en présence de Jean Bricaud, sire de Nangey, et de cet Érard de Valery qui avait donné à Charles le conseil auquel il dut la victoire de Tagliacozzo.

Tout écolier a entendu raconter que Conradin jeta, du haut de l'échafaud, son gant comme un appel à la vengeance de son héritier, qui était Pierre d'Aragon, auquel il fut apporté par Jean de Procida ou par Henri de Waldbourg. Ce fait ne se trouve dans aucun historien napolitain avant Collenuccio; mais antérieurement il avait été mentionné par Jean, abbé de Victring en Carinthie, qui rédigea une chronique jusqu'à l'année 1344; c'est une autorité bien lointaine pour le temps et le lieu. Du reste, à quel titre Pierre d'Aragon était-il son héritier? Mari de Constance, fille de Manfred, il était traité par Conradin d'usurpateur et de parjure: Conradin pouvait-il alors vouloir en faire son héritier? Pour justifier l'attaque de la Sicile, Pierre n'invoqua d'autres titres que les vœux du peuple; il n'allégua ni ce gant ni la succession de Conradin, mais bien celle de Manfred.

Une tradition, dénuée de fondement, raconte qu'Élisabeth de Bavière (qui s'était remariée à Maynard, comte du Tyrol de la maison de Goritz) vint en personne, sur une galère toute noire, recueillir le cadavre de son fils pour le faire enterrer dans l'église de Carmine qu'elle avait fondée.

tête sur le billot, les mains jointes levées vers le ciel, il attendit le coup. Frédéric, au contraire, hurlant, blasphémant, vociférant des imprécations, se laissa arracher la vie sans implorer la miséricorde divine.

La multitude regardait et pleurait avec stupidité; quelques Français, qui s'indignaient trop tard de servir d'instrument aux vengeances du conquérant, exhalaient leur colère par ces fastueuses paroles de générosité dont cette nation est prodigue après les faits accomplis. Les cadavres furent ensevelis sous un monceau de pierres, non en terre sacrée, mais sur le lieu même du supplice. Aucun roi ne protesta contre ce premier sang royal versé par la main du bourreau. La plupart des hommes, bien qu'ils aperçussent le doigt de Dieu qui punit jusqu'à la quatrième génération, désapprouvèrent néanmoins l'abus de la victoire, et Jean Villani écrivait : « L'expérience nous apprend que « tout individu qui se lève contre la sainte Église et encourt l'ex- « communication doit avoir une fin misérable pour son corps et « son âme ; mais le roi Charles fut beaucoup réprimandé, à l'oc- « casion de sa sentence, par le pape, les cardinaux et quicon- « que était sage. »

La mort de deux jeunes princes était un beau sujet de poésie: elle fut donc chantée en allemand comme en provençal. Saba Malaspina leur rendit l'hommage dont un historien peut disposer : il raconta leur fin d'une manière pathétique, et gémit sur ce cadavre qui « gisait étendu comme une fleur purpurine « tranchée par une faux imprudente. » Le peuple raconta qu'un aigle descendu des nuages, après avoir trempé son aile droite dans ce sang, était remonté aussitôt dans le ciel. C'était du sang de roi qu'un roi, justifié par la victoire, avait répandu, oubliant que la victoire n'est pas toujours pour les rois. Les gens de lettres inventèrent des fables plus grossières, et l'histoire les recueillit avec une complaisance aveugle.

Si les papes, en appelant Charles, avaient été déterminés par le désir d'empêcher que la Sicile ne devînt une annexe de l'empire, et de prévenir la réunion du nord au midi de l'Italie, afin que la Péninsule ne fût pas dépouillée de son indépendance, le but était atteint. Si les Guelfes n'avaient pas sur la liberté des idées plus larges que les libéraux modernes, et la faisaient consister dans l'expulsion des Allemands, ils devaient être satisfaits; car avec les princes de la maison de Souabe finissent les empereurs qui ont exercé une influence directe sur l'Italie en-

core libre, et, pendant cinquante ans, aucune armée allemande ne foula cette terre sacrée.

L'extermination des princes de la maison de Souabe laissait la papauté triomphante; mais Clément IV ne vit pas le rétablissement de la paix avec l'empire; car, au moment où il s'apprêtait à prononcer entre les compétiteurs au trône d'Allemagne, il mourut à Viterbe. Les cardinaux s'étant réunis dans cette ville pour lui donner un successeur, restèrent trois ans sans pouvoir s'entendre; enfin l'élection fut remise à six d'entre eux, et l'on proclama Tibaldo Visconti de Plaisance, alors légat en Palestine, qui prit le nom de Grégoire X. Afin de prévenir le triste 1271
spectacle des dernières élections et les longues vacances, ce pape régla la forme du conclave; à l'avenir, les cardinaux durent être enfermés avec un seul conclaviste et réduits à beaucoup de privations, sans pouvoir communiquer avec personne du dehors jusqu'à ce qu'ils eussent élu le pontife.

Le quinzième concile œcuménique se réunit à Lyon afin de 1274
solliciter une nouvelle croisade et de mettre un terme au 7 mai.
schisme des Grecs. Dans cette assemblée parut Othon, vice-chancelier de Rodolphe de Habsbourg, pauvre comte de l'Argovie, élu naguère empereur d'Allemagne; nouveau sur un trône inespéré, sans biens comme sans intérêts dans cette Italie dont il ignorait même la géographie, il aimait mieux se consolider en Allemagne que de guerroyer pour un royaume lointain et presque nominal. Afin de terminer un litige qui durait depuis plus de soixante et dix ans, il promit donc, sous la foi du serment, d'accomplir les promesses d'Othon IV et de Frédéric II; de renoncer aux terres, objet de contestation entre l'empire et l'Église; de n'accepter aucune tenure ecclésiastique, même alors qu'on lui en offrirait, ni de charges dans l'État romain sans l'assentiment du pape; de ne pas troubler le roi de Sicile ni les autres vassaux de l'Église, et de ne point chercher à venger la mort de Conradin. De plus, en vertu d'actes qu'il fit souscrire aussi par les électeurs, il confirmait au pontife les anciennes donations de tous les pays compris entre Radicofani et Ceprano, outre l'Émilie, la marche d'Ancône, la Pentapole et les possessions de la comtesse Mathilde, Spolète, le comté de Bertinoro, Massa et tout ce qui avait été concédé par diplômes aux successeurs de saint Pierre (1); il ajoutait encore la souveraineté

(1) *Ep. Rodulphi,* ap. RAYNALD.

sur la Sicile, la Corse et la Sardaigne. L'Église enfin restait émancipée, et les Guelfes réalisaient les desseins conçus depuis si longtemps.

L'Église, vaincue en apparence, était sortie toute-puissante de sa première guerre avec l'empire; aujourd'hui, bien qu'elle semble victorieuse, sa décadence va commencer à cette paix. Loin d'acquérir un pouce de terre, les papes se trouvaient toujours contrariés dans leur propre ville; sur neuf pontifes qui, après la mort de Grégoire IX, occupèrent en trente-six ans la chaire de saint Pierre, six n'entrèrent pas à Rome, et les autres n'y firent qu'un bref séjour. L'importance qu'ils tiraient de leur résistance à la domination étrangère disparut dès le moment où, pour abattre les Allemands, ils se jetèrent dans les bras des Français; les Guelfes, si dévoués à l'indépendance, devinrent donc les fauteurs des étrangers, auxquels les Gibelins faisaient opposition.

L'Église avait pu accumuler des richesses immenses, augmentées chaque jour; elles consistaient, soit en fonds provenant de seigneuries et de comtés obtenus en don ou achetés des barons qui allaient aux croisades, soit en argent fourni par les dîmes, qui s'étendaient même sur le commerce, le butin de guerre, que dis-je? sur le misérable gain des mendiants et sur le salaire honteux des prostituées; mais, si les biens ecclésiastiques étaient, à l'égal des fiefs, exempts de tout impôt, les communes appelèrent le clergé à concourir aux charges d'un gouvernement dont il recueillait sa part d'avantages. Dans le principe, on n'y vit point d'inconvénient; mais, plus tard, soit que la répartition fût inique, ou que l'impôt devînt excessif, les ecclésiastiques firent entendre des plaintes fréquentes. Les troisième et quatrième conciles de Latran défendirent donc aux autorités d'imposer le clergé, qui ne devait contribuer aux charges de la commune qu'autant qu'il le jugerait utile au bien public; mais les papes accordaient facilement aux princes le droit de le taxer.

La juridiction du clergé fut même restreinte; car les gouvernements cherchaient à intervenir dans les décisions des cours ecclésiastiques, qui, ne prononçant presque jamais de peines corporelles, réprimaient faiblement les délits. Les tribunaux même de l'inquisition mirent l'Église dans une certaine dépendance des laïques, dont ils devaient réclamer le bras pour l'exécution de leurs sentences.

Les armes spirituelles, dont on avait usé et abusé au profit

d'intérêts mondains, restèrent émoussées : ces excommunications motivées sur des haines qui semblaient personnelles ; ces indulgences prodiguées à quiconque s'armait contre les ennemis du saint-siége ; ces dîmes imposées sous le prétexte de délivrer la terre sainte, et dépensées au contraire pour combattre Frédéric ou Conradin ; ces prélats qui suivaient les armées et bénissaient les massacres, tout cela diminuait l'influence des pontifes, alors même qu'ils refrénaient dans l'intérêt du peuple les actes arbitraires des rois, ou réprimaient les exactions de Charles et proclamaient la paix. En outre, au milieu de la lutte, ils avaient dû appeler le peuple à vérifier les droits réciproques, et le peuple voulut examiner des actes auxquels, jusqu'alors, il s'était soumis avec respect; or tout pouvoir désarmé, mis en discussion, est perdu.

CHAPITRE XCIII.

LES MONGOLS. FIN DES CROISADES ET LEURS EFFETS. LES ARMOIRIES.

Au milieu de cette décadence, les affaires de la terre sainte étaient tombées dans un état pire que jamais. Dans ces colonies, qui auraient pu être si favorables à la civilisation, la discorde régnait non moins qu'en Europe ; on ne demandait pas quels seraient les vainqueurs, des chrétiens ou des Sarrasins, mais des templiers ou des hospitaliers, des Génois ou des Vénitiens; ces deux peuples, qui se disputaient l'empire de la mer et les profits du commerce avec le Levant, rougissaient de sang italien les mers et les pays étrangers, et portaient jusque dans les églises le sacrilége de meurtres fraternels.

Après la prise de Constantinople, nous avons vu l'empire grec sortir de sa léthargie, rompre son unité stupéfiante, et se diviser en une centaine de principautés, dont chacune devint un foyer de vie nouvelle. Outre les Occidentaux, les seigneurs grecs avaient eux-mêmes constitué des États particuliers, comme Alexis Comnène à Trébizonde, Michel Comnène à Durazzo, Théodore Lascaris à Nicée de Bithynie. Michel Paléologue, tuteur d'un enfant de ce dernier, avait usurpé sa couronne, et, 1260
pendant que la fortune le favorisait, il assaillit Constantinople.

L'empereur de cette ville, Baudouin II, entretenu par les aumônes de la chrétienté, se trouvait dans une telle pénurie qu'il fut contraint, même après avoir engagé les objets précieux du palais et des églises, de vendre jusqu'au plomb et au cuivre des toits. Michel lui enleva par surprise la ville et le trône, et
1261 rétablit l'empire grec avec une nouvelle dynastie. Les Génois, qui, pour humilier les Vénitiens, lui avaient prêté secours, obtinrent de larges concessions avec le faubourg de Péra. Venise et Pise, néanmoins, conservèrent leurs anciens priviléges et le droit d'avoir leurs juges propres ; le consul des Pisans, le podestat de Gênes et le baile des Vénitiens figurèrent parmi les grands officiers de cette couronne. Michel, d'ailleurs, n'avait repris que les côtes sud-est du Péloponèse ; les principautés établies par les croisés au centre et au midi de la Grèce conservaient encore leur indépendance.

L'Occident ne prêtait qu'une faible attention à ces changements, lorsqu'un nouveau fléau vint menacer non-seulement la terre sainte, mais toute la chrétienté : nous voulons parler de l'irruption des Mongols ou Tartares.

Gengis-Khan est une de ces terribles incarnations de la force qui sembleraient des fictions mythiques, si son existence n'avait pas été trop réelle et trop douloureuse ; il réunit dans le cœur de l'Asie, d'où il les poussa sur l'Europe, ces barbares qui, avec une rapidité à peine croyable, occupèrent d'un côté l'immense empire de la Chine, de l'autre menacèrent la Perse, conquirent la Russie, et, après avoir réduit la Hongrie en désert, parvinrent jusque dans la Dalmatie, c'est-à-dire en face de l'Italie.

Une sombre terreur se répandit dans toute l'Europe à l'approche de ces races *tartares*, qui ne connaissaient ni loi ni foi. Grégoire IX, pour réunir toute la chrétienté contre les envahisseurs, et décider Frédéric II à se mettre à la tête de l'entreprise, multipliait les promesses, les menaces, les indulgences et les absolutions ; mais cet empereur feignait un grand effroi et prodiguait les promesses en style de rhétorique (1), ce qui ne l'empêchait pas d'agir avec tant de tiédeur que ses ennemis répandirent le bruit qu'il était d'accord avec les Tartares, et qu'il les avait appelés lui-même pour insulter au pape et à la

(1) *Jactatis inanibus verborum lenociniis oratorem, quam, rapto contra Tartaros exercitu, christianum imperatorem agere malebat.* Ép. de Grégoire IX, dans MATTH. PARIS.

religion. Il est certain que ces peuples, suivant leur coutume, le firent sommer de rendre hommage de ses États au grand khan, lui offrant, en récompense, de choisir à sa cour la charge qui lui conviendrait le mieux ; Frédéric fit cette réponse ironique : « Je choisirais l'office de fauconnier, car je me connais très-bien en oiseaux de proie. »

Mais lorsque les Mongols firent la guerre aux Turcs seldjoucides, qui dominaient alors sur la Palestine, les Francs, séduits par cette illusion si commune qui nous fait voir des amis dans les ennemis de nos ennemis, conçurent l'espoir que les nouveaux barbares les délivreraient de leurs oppresseurs ; leur alliance fut donc recherchée, et le pape se laissa bercer de l'espérance de les attirer au christianisme. La conversion d'un peuple qui s'était répandu depuis la mer Jaune jusqu'au Danube aurait été un événement décisif pour la civilisation du monde ; mais, pour l'espérer, on n'avait d'autre motif que l'inimitié de ces peuples contre les musulmans. Les pontifes, néanmoins, étaient habitués à voir les missions opérer des prodiges, et les croisades n'offraient-elles pas une série de miracles? D'autre part, on savait confusément que les Tartares, plongés dans de grossières superstitions, sans enthousiasme ni sacerdoce, s'étaient accommodés de la religion des peuples chez lesquels ils arrivaient ; or, s'ils avaient embrassé le boudhisme dans la Chine, le mahométisme dans la Perse, pourquoi ne deviendraient-ils pas chrétiens en Europe? Ce n'était que de l'indifférence née de l'ignorance, mais on l'interprétait comme une propension à la vérité.

Innocent résolut donc d'envoyer des missionnaires aux Tartares, et les nouveaux moines dominicains et franciscains s'offrirent à l'envi. On choisit les frères mineurs Laurent du Portugal, Benoît Polacco, disciple de saint François, et Jean de Piano Carpino, le premier Européen qui fournit sur ces peuples des notions fabuleuses, il est vrai, et grossières. Ces religieux intrépides, munis seulement de la croix, traversèrent l'Europe, qui n'était alors parcourue que par des pèlerins ou des combattants, et rejoignirent, sur les rives du Volga, Batou, général des 1245
Mongols ; en même temps arrivaient auprès de Baschiou Nouyan, autre général en Perse, les dominicains Simon de Saint-Quentin, de France, et les Italiens Alexandre et Albert Ascellin, Guiscard de Crémone, André de Longiumello. Ces barbares, qui ne connaissaient d'autre droit que la force, trouvèrent ridicule cette

expédition de moines, qui venaient de si loin pour les blâmer, dans une langue étrangère, de détruire les autres nations, et pour les inviter à se soumettre à une religion hors de laquelle ils ne devaient espérer que damnation éternelle. Les missionnaires, dans le principe, ne se montrèrent pas découragés, parce qu'ils ne se promettaient ni récompenses ni louanges humaines; ils se transportèrent à la cour du grand khan mongol, auquel ils rendirent hommage avec les envoyés du mode entier; mais ils n'en rapportèrent que mépris.

Malgré cet échec, les papes ne cessèrent pas d'envoyer aux Mongols des missionnaires, parmi lesquels les frères Girard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Sainte Agathe, André de Florence, Matthieu d'Arezzo, héros d'un nouveau genre, que l'histoire néglige parce qu'ils n'ont ni massacré ni dévasté. Plus tard, un autre missionnaire, Jean de Montecorvino, après avoir traversé la Perse et l'Inde, prêcha dans la capitale de l'empire Mongol, où il fonda deux églises et baptisa six mille personnes en quelques années. Bien plus, le bruit courut que le grand khan était chrétien, parce qu'il avait toléré à sa cour nos rites, comme ceux de la Chine et de la Perse. La croyance qu'un prince de ces pays s'était fait baptiser dura plus longtemps; ce prince, sous le nom de Prêtre-Jean, resta fameux dans les récits des voyageurs et dans les impostures de ceux qui, de temps à autre, feignaient d'être envoyés par lui.

Le fait est que des Européens pénétrèrent alors, pour la première fois, dans l'extrême Orient. Un franciscain de Naples fut archevêque de Péking, capitale de la Chine; le bienheureux
1318 — 30 Ordéric de Pordenone, frère mineur, après avoir traversé l'Asie de Constantinople à Trébzionde, à Erzeroum, à la commerçante Tébriz, arriva par l'Indus à la côte de Malabar, d'où l'Europe tirait le poivre, au Carnatic, à Sara, où l'on récoltait la girofle, les noix muscades, les autres épices et aromates que les Génois et les Venitiens répandaient dans toute l'Europe. Puis il visita la Chine et le Thibet, et resta trois ans à Péking, où il trouvait un couvent de franciscains et deux à Zaïtoun. De retour à Padoue, il dicta à Guillaume de Solana une relation de son voyage, sans ordre ni discernement, mais comme les faits se présentaient à sa mémoire. Au milieu de tant d'erreurs et de fables, on aime à voir qu'il rapporte tout à des choses italiennes: « En Tartarie, on ne mange que des dattes, dont quarante deux livres coûtent un gros vénitien; le royaume de Mangy compte

deux mille villes, grandes chacune comme Trévise et Vicence ensemble; Soustalay est comme trois Venise, Zaïtoun comme deux Bologne, et l'on y voit une idole haute comme un saint Christophe; Chamsana se trouve près d'un fleuve, comme Ferrare sur le Pô. »

Le commerce, non moins que la dévotion, poussait les Italiens dans toutes les contrées, et plusieurs vécurent à la cour des Mongols. Le Génois Biscarello de Gisulfo fut ambassadeur du Mongol Argoun, seigneur de la Perse; la lettre de ce prince, qu'il fut chargé d'apporter au roi de France pour lui offrir des secours afin de recouvrer la terre sainte, est le plus ancien document de la langue mongole, et porte un sceau en caractères chinois, les premiers que l'on vit en Europe. Les voyages de Marco Polo, dont nous parlerons ailleurs, eurent beaucoup de retentissement. Outre l'avantage de répandre notre foi et notre civilisation, les voyageurs rapportaient de ces pays des connaissances ou des arts, et le spectacle des coutumes étrangères agrandissait le champ de l'esprit limité de l'Européen; à notre avis, on ne ferait pas une conjecture hasardée, si l'on pensait que ces voyageurs valurent à l'Europe la connaissance du charbon fossile, du papier, de la poudre et de l'imprimerie.

Les entreprises des Mongols, loin de répandre quelque rosée sur la Palestine, lui avaient porté le dernier coup. Les habitants de Karizm, expulsés par les Mongols, se jetèrent, à l'instigation du sultan du Caire, sur la terre sainte avec une férocité inouïe; 1244
après un combat à Gaza, d'où ne parvinrent à s'échapper que quatre-vingt-trois templiers, vingt-six hospitaliers, trois chevaliers teutoniques, ils prirent Jérusalem, détruisirent le sépulcre du Christ et celui des rois, exterminèrent les habitants et occupèrent tout le pays, excepté Jaffa, qui resta au pouvoir des Égyptiens. Dans l'affliction générale, Louis, le saint roi de France, fut celui qui éprouva la plus vive douleur; résolu à relever la croix à tout prix, il s'adressa, pour avoir des marins et des pilotes, à l'Espagne et à l'Italie, et deux Génois remplissaient 1248
les fonctions d'amiraux sur la flotte française qui fit voile pour l'Égypte; mais le ciel ne favorisa point son zèle et ses préparatifs bien combinés, et lui-même resta prisonnier des mamelouks.

Joinville, le naïf biographe de ce roi, accuse d'égoïsme mercantile les Génois et les Pisans, qui, afin de ne point participer aux souffrances des croisés, voulaient les abandonner aussitôt

qu'ils les virent malheureux; la reine ne put les retenir à Damiette qu'en leur promettant de les défrayer aux dépens de la couronne. Bien plus, quand on apprit que Louis était prisonnier, l'Italie, loin de gémir de ce malheur comme toute la chrétienté, fit éclater son allégresse, entraînée par les Gibelins alors victorieux, et qui se réjouissaient des désastres du frère de Charles d'Anjou (1); des corsaires de Gênes, de Venise et de Pise profitèrent de ces désastres pour dépouiller les chrétiens qui revenaient en Europe.

De retour dans sa patrie, instruit mais non découragé par ses revers, Louis voulut tenter de nouveau le sort des armes, et de-
1267 manda des secours aux républiques italiennes. Gênes vint à son aide à de bonnes conditions (2); mais Venise, dans la crainte de nuire à ses comptoirs du Levant, et plus jalouse de Gênes que zélée pour la cause du Christ, refusa de lui prêter des navires. Charles d'Anjou, cédant aux exhortations de son frère, avait promis de se croiser lui-même avec quinze vaisseaux; mais il se contenta d'envoyer des ambassades à Bibars, sultan du Caire, pour lui recommander les colonies de Syrie. Le pape se plaignait que « le zèle de Charles se déployât en vaines promesses, et fit craindre qu'on ne le vît s'évanouir en fumée (3). »

L'empereur Paléologue n'avait pas non plus tenu sa promesse de réconcilier l'Église grecque avec l'Église latine; le pape lui cherchait donc des ennemis, caressait l'ambition de Charles et persuadait à Baudouin de lui céder ses droits impériaux sur l'Achaïe, la Morée et les terres qui avaient été assignées en dot à Hélène, femme du roi Manfred, outre l'expectative au trône de Constantinople. Charles, pour donner quelque fondement à ces prétentions, chercha donc à diriger la croisade sur l'empire byzantin, et conseilla même d'assaillir Tunis au lieu de l'Égypte, sous le prétexte que les pirates de cette ville rendaient dangereux le passage en terre sainte; mais en réalité il préférait qu'on fît la conquête de l'Égypte, placée en face de la Sicile, dans l'espoir

(1) Villani, liv. vi, 36.

(2) On trouve surtout dans les archives de Gênes les contrats des seigneurs français qui donnaient leurs terres en gage; par les soins de Louis-Philippe, on copia la liste des seigneurs qui participèrent à ces expéditions, et leurs noms avec leurs armoiries ornèrent la salle des croisades dans le palais de Versailles.

(3) Lettre du 27 mai 1267, *ap.* Martène, II. 471.

qu'elle servirait d'appui à sa domination et favoriserait le commerce de ses sujets.

Les croisés se laissèrent persuader et se mirent en route ; mais la chaleur et les privations développèrent bientôt le scorbut dans l'armée, et, sur les lieux mêmes où Carthage avait péri quinze 1270
siècles auparavant, Louis mourut plein de résignation au milieu de ferventes prières et de sages conseils. Charles arriva à temps pour voir le cadavre de son frère, prit le commandement, conduisit l'armée à la victoire et força le bey de Tunis à lui demander la paix ; le vaincu dut payer 200,000 onces d'or à l'armée pour les dépenses, et à Charles 40,000 écus d'or par an. Le roi proposa alors aux croisés la conquête de la Grèce et de l'empire d'Orient ; ils refusèrent de le suivre, et Charles, pour se venger, s'empara des navires qu'une furieuse tempête avait jetés sur les côtes de Sicile, engraissant le fisc avec les dépouilles de ses propres compagnons.

Les entrailles de Louis furent exposées dans l'abbaye de Montereale, près de Palerme, et son corps, partout vénéré, traversa l'Italie. Les mères recherchaient les pièces de monnaie à son effigie pour les suspendre au cou de leurs enfants ; peu d'années après, Boniface VIII le sanctifiait en s'écriant : « Réjouis-toi, « maison de France, d'avoir donné au monde un prince si grand ; « réjouis-toi, peuple de France, d'avoir eu un roi si bon ! »

Grégoire X, qui était nonce en Palestine quand il fut élu pontife (1), employa les quelques jours de son règne à rétablir la paix parmi les chrétiens pour qu'ils recouvrassent la terre sainte ; il permit à tous les souverains de lever les dîmes ecclésiastiques pendant six ans, afin de solder des troupes. Philippe de France, Édouard d'Angleterre, Jacques d'Aragon, Charles de Sicile, avaient promis de se croiser, et l'empereur Rodolphe, de les

(1) Charles d'Anjou et son neveu Philippe, roi de France, étaient allés à Viterbe pour solliciter les cardinaux à nommer le nouveau pape. Là se trouvait aussi Henri, fils de Richard de Cornouailles, empereur élu ; on y vit également Gui de Montfort, vicaire de Charles en Toscane. Afin de venger le comte Simon, son père, tué en Angleterre comme rebelle, Gui de Montfort entra dans l'église au moment où l'on disait la messe, égorgea Henri et sortit ; mais quelqu'un lui ayant dit : « Oublies-tu que ton père fut aussi traîné dans les rues ? » il rentra, saisit le cadavre par les cheveux et le traîna dehors. Les deux rois assistèrent à ce spectacle sans rien faire pour empêcher le meurtre et sans se tenir pour offensés. Plus tard l'homicide fut arrêté ; il termina sa vie dans les prisons de Sicile.

conduire. Grégoire, dans ce but, réunit le concile général de
1276 Lyon dont nous avons parlé; mais tout l'édifice s'écroula à sa mort.

Ici finissent les croisades. Les vastes conquêtes de l'Orient se réduisaient à la seule ville d'Acre, dans laquelle s'étaient réfugiés les représentants des rois de Jérusalem, de Chypre, de Sicile, de France, d'Angleterre, d'Arménie, les princes d'Antioche et de Galilée, les comtes de Jaffa et de Tripoli, le duc d'Athènes, le patriarche Jérosolymitain, les chevaliers du saint sépulcre, du temple, de saint Lazare, le nonce du pape, les Génois, les Vénitiens et les Pisans. Chacun d'eux avait son palais et son quartier où il vivait indépendant et sous ses propres lois, redevenues personnelles, de sorte que cinquante-huit tribunaux exerçaient le droit du sang; ainsi tout le monde commandait, et personne n'obéissait. Opposés même d'intérêts, ils soulevaient d'incessantes querelles, et souvent un litige né à Pise ou dans Ancône se vidait de l'une à l'autre des maisons d'Acre, converties en forteresses.

Un Vénitien frappe un enfant génois; ses compatriotes voient dans ce fait un outrage public, assaillent le quartier des Vénitiens, blessent les uns et mettent les autres en fuite. Les Vénitiens se préparaient aux représailles, mais quelques hommes prudents assoupirent ce feu. Néanmoins, lorsque la nouvelle en vint à Gênes, tous dirent : « *Qu'on en tire telle vengeance qu'elle ne soit jamais oubliée.* Les femmes dirent à leurs maris : *Nous ne voulons plus rien de nos dots, ni après la mort ni pendant la vie; dépensez-les pour la vengeance.* Les jeunes filles dirent à leurs frères et à leurs autres parents : *Nous ne voulons pas de maris; tout ce que vous devez nous donner pour dot, dépensez-le pour vous venger des Vénitiens, et acquittez-vous envers nous en nous apportant leurs têtes* (1). » Une expédition fut donc préparée; un navire vénitien, qu'un Génois avait acheté des pirates, est pris et repris, et tout va de mal en pire. Treize bâtiments arrivés de Venise brûlent ceux des Génois surpris à l'improviste dans le port; puis, secondés par les Marseillais et les Pisans, ils repoussent d'autres galères venues au secours des ennemis, détruisent leurs hôtelleries, leurs palais et une tour admirable, dont ils expédièrent beaucoup de pierres dans leur patrie. Le pape s'entremit de la paix; mais les haines, couvertes et non éteintes,

(1) DA CANALE, *Chronique vénitienne*, en français, CLIX.

éclatèrent lorsque les Génois eurent obtenu dans Constantinople les quartiers et les priviléges dont les Vénitiens avaient joui. Ces derniers firent tant qu'ils refroidirent Michel Paléologue envers les Génois et renouvelèrent amitié avec cet empereur.

Toujours en lutte les uns avec les autres, ils se trouvaient faibles en face des musulmans, tandis que l'Europe, découragée par l'insuccès de tant de tentatives, absorbée dans des intérêts *plus positifs*, c'est-à-dire égoïstes, songeait à toute autre chose qu'à les secourir. Sur ces entrefaites, les musulmans avançaient, et l'émir Kalif Ashraf mit le siége devant Acre, dernier asile de la croix. Le pape Nicolas IV redoubla de zèle pour exciter l'Europe à secourir cette ville. Parme fournit six cents hommes, les autres villes l'imitèrent, et Venise, pour les transporter, disposa vingt galères, tandis que Jacques, roi de Sicile, en promettait sept : secours partiels, et, comme tels, insuffisants. Enfin, après une longue résistance, Acre fut prise d'assaut. On prétend que trente mille chrétiens y furent égorgés ; l'abbesse 1291
de Sainte-Claire, de Venise, persuada à ses religieuses de se couper le nez pour se soustraire aux outrages et aux horreurs des musulmans. Les navires génois purent sauver quelques chrétiens, parmi lesquels le roi de Chypre; d'autres se réfugièrent à Venise, qui les accueillait parmi les nobles. Dès lors, dans les pays consacrés par les souvenirs du Christ, on n'entendit plus résonner que ces mots : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. »

A la nouvelle de cette catastrophe, à laquelle on devait pourtant s'attendre et qu'il était possible de prévenir, les Européens et surtout les Italiens poussèrent des cris de douleur et d'effroi tardifs, et Boniface VIII tenta d'armer une autre croisade : mais le temps n'était plus où la piété et l'espérance du paradis excitaient l'enthousiasme; où les papes parlaient aux rois au nom du ciel irrité, leur reprochaient leurs fautes et leur imposaient l'obligation de prendre la croix pour les expier. Les princes, au contraire, tous préoccupés d'affaiblir l'autorité pontificale, refusaient de seconder des entreprises qui l'auraient accrue ou du moins attestée. Les Génois seuls, pour se racheter de l'interdit, répondirent à son appel, et les femmes, comme un reproche aux hommes, prirent la croix et les armes. L'entreprise avorta ; mais, naguère encore, Gênes conservait dans son arsenal les armures de ces héroïnes, et, dans ses archives, les félicitations du pape.

Depuis cette époque, on ne songea plus sérieusement aux

croisades comme entreprise commune de l'Europe. Les Génois, il est vrai, vers l'année 1300, en préparèrent une contre les corsaires barbaresques, mais elle ne fit que les irriter; en effet, une multitude de navires sortirent d'Afrique pour se venger, et leurs courses interrompirent le commerce pendant longtemps. Quelques tentatives partielles eurent lieu; en 1345 surtout, on excita les chrétiens contre les Sarrasins, et beaucoup de miracles étaient racontés. On disait que la Vierge était apparue près d'Aquila avec Jésus sur le sein, qui tenait une croix à la main; chacun put le voir plus resplendissant que le soleil, et les enfants qui naquirent en ce jour étaient marqués d'une petite croix sur l'épaule droite. Cette apparition inspira le désir de combattre les infidèles; frère Ubertin de Philippi poussait à la croisade la jeunesse de Florence, et beaucoup d'individus le suivirent en Syrie, entre autres l'ingénieur François de Carmignano et dix autres dominicains. Ils s'emparèrent d'une ville qui n'est pas nommée, et se battirent, près de Tibériade, contre plus d'un million de musulmans; on ajoute qu'une apparition de saint Jean Baptiste exalta le courage des chrétiens, et que l'on reconnaissait leurs cadavres à un petit rameau qui se dressait sur la tête de chacun avec une fleur blanche en forme d'hostie, autour de laquelle on lisait : *chrétien;* en outre, on entendit chanter au-dessus d'eux des vers très-doux et le : *Venite, benedicti patris mei* (1).

Les moines franciscains s'étaient établis de bonne heure dans la Palestine, où ils restèrent à la garde du Saint-Sépulcre, même après qu'il fut retombé au pouvoir des Turcs; en 1212, le sultan Amed-Schia leur permettait de l'habiter, et, l'année suivante, Omer les autorisait à restaurer l'église de Bethléem. Robert, roi de Naples, voulut que cette demeure devînt leur propriété; en 1342, il acheta du sultan, à prix d'argent, le droit pour les franciscains d'occuper perpétuellement l'église du Saint-Sépulcre et d'y célébrer les offices divins; à cet effet, une charte fut rédigée, dans laquelle le cénacle et la chapelle où le Christ se fit voir à saint Thomas sont concédés à ce roi et à sa femme Sancia, qui fit construire une maison sur le mont Sion pour y entretenir à ses frais douze franciscains (2).

En 1386, le roi de Chypre, d'accord avec le grand maître de

(1) *Istorie pistolesi;* BILIOTTI, *Cron.*, ch. 35.

(2) QUARESMIUS, *Elucidatio Terræ sanctæ.* — Les actes du roi Robert sont rapportés dans la bulle *Gratias agimus*, donnée à Avignon par Clément VI, le 2 décembre 1342.

Rhodes, voulant mettre fin aux pirateries des émirs de Syrie et du sultan, résolut d'assaillir Alexandrie; cédant aux instances du pape, ou déterminés par l'espoir de s'assurer ce commerce sans les humiliations auxquelles ils étaient soumis, les Vénitiens le secondèrent. Alexandrie fut prise en effet, et la flotte égyptienne brûlée; mais le sultan reparut bientôt, et les chrétiens, forcés de se retirer, n'emportèrent que peu de richesses; ils laissèrent au contraire une haine violente qui se déchaîna contre les Italiens établis en Égypte et les marchandises des Vénitiens, dont le commerce eut ainsi beaucoup à souffrir.

Les pontifes seuls ne renoncèrent jamais à tout espoir de recouvrer la Palestine, et le projet de délivrance fut le thème de déclamations poétiques et parfois d'écrits pleins de raison. Parmi les autres, Marin Sanuto, chroniqueur vénitien, aperçut la vérité quand il annonça que la ruine des établissements chrétiens en Palestine avait pour cause les sultans d'Égypte, et que leur puissance était le commerce dans l'Inde; il conseillait donc d'en tarir la source. Dans ce but, il fit cinq voyages dans l'Inde, d'où il rapporta, à défaut d'autre avantage, des notions sur les pays du midi et du levant. Son livre, *Secreta fidelium crucis* (1321), auquel il joignit un planisphère, fut par lui divisé en trois parties en l'honneur de la Trinité, et parce qu'il y a trois manières efficaces de recouvrer la santé : le sirop préparatoire, le remède opportun, le régime. Il exhortait à la croisade, non plus en faisant appel à l'enthousiasme religieux, mais en économiste et en marchand; il ajouta donc aux textes la liste des épiceries que l'on exportait par la voie de la Palestine, les prix d'achat et les frais de transport. Le moyen le plus favorable pour atteindre le but lui semble un débarquement en Égypte, qu'il est possible, croit-il, de bloquer avec dix galères; or, l'Égypte fermée, l'islam est frappé au cœur. Hommes, vivres, argent, il calcule tout avec précision; il a toujours en vue la prospérité de Venise, qui doit fournir la flotte entière, et dont les marins, dans son opinion, sont les seuls capables de manœuvrer les navires au milieu des bas-fonds du Nil. Il indique la forme et la structure des vaisseaux de guerre et des navires de transport, et décrit minutieusement les balistes avec les dimensions et les proportions, sans négliger les arbalètes à lancer les traits de loin; l'armée de débarquement doit s'élever à 15,000 fantassins et 300 cavaliers. Végèce et César lui fournissent les règles sur les campements; il fait preuve d'intelligence pratique dans l'art des forteresses selon son époque,

comme le témoigne une gracieuse parabole. La dépense se serait élevée à 14 millions (1); ce projet, qu'il offrit à sa patrie et à toutes les cours, lui valut des louanges et l'oubli.

Gui de Vigevano, médecin de l'empereur Henri VII, publia en 1335 des préceptes hygiéniques et militaires pour se défendre des Sarrasins et les assaillir (2). Frère Philippe Bruserio de Savone, professeur de théologie à Paris, envoyé par Benoît XII en 1340 comme ambassadeur à Usbek, khan de Capchiac, avec Pierre de l'Orto et Albert de la colonie de Caffa, pour obtenir la libre prédication du christianisme autour de la mer Noire, écrivit le *Sépulcre de terre sainte*, dans lequel il exposait les moyens de le reprendre. Chose remarquable, les premiers traités sur l'art militaire avaient pour but la délivrance de la Palestine,

(1) D'après ses calculs (disait-il au pape) la dépense totale de l'expédition pour vaisseaux, armement, campement, devait être de 600,000 florins par an. *Secreta*, liv. II, p. 1, ch. 4.

Ces données aident à connaître les valeurs d'alors. Supposons qu'un homme à cheval coûte trois fois plus qu'un fantassin; si une armée de 15,000 fantassins et de 300 chevaux coûte 600,000 florins par an, 10,000 fantassins et 1,400 chevaux doivent entraîner une dépense de 535,849, auxquels il faut ajouter 300,000 pour les premiers frais de l'expédition, soit 835,849 florins. Sanuto évalue le florin à deux sous de gros vénitiens; cette expédition devait donc coûter 1,671,789 sous de gros. Le sou était la vingtième partie de la livre, et la livre valait 10 ducats; or le ducat devait alors valoir 17 francs d'aujourd'hui. Ainsi cette armée devait coûter 14,310,282 fr., ce qui fait pour chaque homme 1,000 fr. par an.

On peut vérifier cette estimation en la comparant aux valeurs fixes des comestibles. Sanuto nous fournit les moyens, en disant: « La livre de biscuit « coûte 4 deniers et tiers. La ration journalière d'un homme, qui est d'une « livre et demie, coûtera 6 deniers et demi; 45 livres consommées par un « homme en trente jours coûteront 16 sous et 3 deniers, petite monnaie; en « douze mois, 540 livres de biscuit coûteront 6 sous de gros, 1 gros et 4 petits « deniers. » Cette dernière représentait donc, à cette époque, 540 livres de pain; or 1,671,790 sous devaient en représenter 149,218,334, quantité équivalente à 17,177,145 livres métriques. Estimant ce pain à 20 centimes la livre, nous avons 14,235,407 fr. Les deux calculs se vérifient donc l'un par l'autre.

Le même calcul pourrait être fait sur le vin, la viande salée, les légumes, etc.; mais la mobilité de valeur de ces comestibles, jointe à l'incertitude sur les mesures anciennes, rendrait cette évaluation trop hypothétique. En résumé, nous trouvons que, pour nourrir un homme avec du pain, du vin, de la viande salée, des fèves et du fromage, il fallait par an 12 sous de gros, c'est-à-dire 102 fr.

(2) *Thesaurus regis Franciæ acquisitionis terræ sanctæ de ultra mare, nec non sanitatis corporis ejus, et vitæ ipsius prolungationis, ac etiam cum custodia propter venenum.*

comme s'il était le seul qui pût excuser ce féroce développement de la force et de l'intelligence. Le Trentin Antoine d'Archibourg écrivit, en 1391, avec la même pensée, un traité militaire aujourd'hui manuscrit dans la bibliothèque impériale de Paris. Le Milanais Lampo Birago, protégé par François Sforza, proposa une croisade toute d'Italiens; elle devait se composer de douze mille chevaux, quinze mille fantassins et cinq mille hommes de cavalerie légère tirée de l'étranger, débarquer en Morée pour soulever les peuples, et, dans deux ou trois ans, disait-il, l'entreprise serait accomplie (1).

Dante reprochait à ses contemporains de laisser le sépulcre du Christ au pouvoir des chiens, et se plaignait qu'il fût oublié par les papes (2); il place dans le paradis Godefroy, Cacciaguida et d'autres croisés. Pétrarque exhortait à la croisade dans le chant: *O aspettata in ciel, beata e bella!* « O bienheureuse et belle que l'on attend au ciel! » Annio de Viterbe, en 1480, prêchait à Gênes, au milieu d'immenses applaudissements, les victoires des chrétiens contre les Turcs, victoires qu'il prouvait par des passages de l'Apocalypse. L'Arioste, au milieu de ses inépuisables railleries, trouvait un accent élevé pour démontrer que les chrétiens feraient bien mieux de combattre les Turcs que de se déchirer entre eux. Le Tasse consacrait tout son poëme à cette glorieuse entreprise; car il espérait aussi que *le bon peuple du Christ*, une fois qu'il jouirait de la paix, *enlèverait l'injuste proie* au musulman. D'autres encore faisaient entendre des exhortations généreuses, mais qui restaient sans fruit.

La guerre contre les musulmans ne fut réellement continuée que par deux ennemis: d'un côté les Vénitiens, devenus alors le boulevard de l'Europe, qui négligeait de soutenir leurs efforts, sauf à les couvrir ensuite d'un lâche mépris; de l'autre, les chevaliers du Saint-Sépulcre, qui se retirèrent d'abord à Chypre, puis à Rhodes, enfin à Malte, toujours avec le vœu de ne jamais cesser de combattre les infidèles. Plus tard, la générosité devint négative et railleuse, et il fut de mode de déclamer contre ces expéditions qui avaient fait périr inutilement tant d'hommes. Ne rappelons pas les victimes, aussi nombreuses, qui furent sacrifiées dans les guerres épiques de Rome, ou pour satisfaire l'ambition de Napoléon; dans les croisades, du moins,

(1) *Ad Nicolaum V pontificem strategicon adversus Turcas.*
(2) *Par.* IX, 126, et XV.

les individus mouraient volontairement et convaincus; on ne les arrachait point de leurs maisons par ordre d'un roi, mais ils étaient heureux de donner leur vie pour le service de Dieu ou l'expiation de leurs fautes, et pour affronter une mort qui ouvrait le paradis.

Les musulmans étaient ennemis de toute civilisation; il fallait les repousser. Ils exterminaient férocement les chrétiens; il fallait les punir. Ils menaçaient l'Europe d'une nouvelle barbarie; il fallait les prévenir, en les attaquant dans leur pays, et, si l'entreprise avait réussi, il est facile de voir que la civilisation aurait eu une destinée plus brillante.

D'abord, il avait été avantageux d'envoyer dans l'Asie, pour donner carrière à leur humeur batailleuse, tous les hommes qui troublaient la patrie. Des prédicateurs et des papes, dans le but de faire concourir les chrétiens à la sainte entreprise, purent, au milieu de tant de batailles, imposer quelques traités de paix, et la trêve de Dieu protégeait quiconque avait pris la croix. Pendant que le seigneur se trouvait en Palestine, le vilain, resté chez lui, ne sentait plus le poids de l'oppression; au lieu de recourir à l'autorité du feudataire, il invoquait celle de la commune ou du roi. Bien qu'il fût enchaîné à la glèbe, le seigneur ne pouvait l'empêcher de se croiser; le nombre des serfs qui passaient outre-mer devint même si considérable, qu'on imposa la *dîme saladine* à ceux qui prenaient la croix sans l'assentiment de leur maître; puis les vilains qui se rendaient en Palestine pour lui obéir, affranchis de l'esclavage local, se déshabituaient de leur servilité héréditaire. Ils avaient partagé les périls, les fatigues, la gloire de leur seigneur, et peut-être encore l'avaient-ils sauvé du poignard d'un assassin au milieu des gorges du Liban, du cimeterre d'un Turc, ou rendu à la vie en lui offrant la moitié d'une coupe d'eau. Dans les camps, sur les champs de bataille, ils avaient dormi et combattu à ses côtés: le vautour du château s'était rapproché du lièvre de la vallée, non pour le déchirer, mais pour associer leurs forces.

Les communes, pendant l'absence des barons, se fortifiaient et les contraignaient à faire le sacrifice de quelques droits tyranniques; le seigneur lui-même, pour faire de l'argent, donnait en gage ou vendait son fief ou quelque privilége, ou bien les laissait vacants à sa mort. La justice était rendue avec plus de régularité par le clergé, la campagne jouissait de la tranquillité, et l'abaissement des nobles aplanissait la route aux citoyens.

Ainsi ces entreprises, inspirées par le clergé, accomplies par la noblesse, profitèrent réellement au peuple. Les croisades, en outre, indiquaient une amélioration dans la société, puisqu'il ne s'agissait pas de conquérir et de faire des esclaves, mais de gagner la vie éternelle et de sauver de l'enfer tant d'infidèles. Une pensée de gloire, d'avenir, de sainteté, naissait du milieu des partielles agitations de la féodalité. Le beau et l'idéal rayonnaient parmi les peuples et les armées, qui couraient à la mort pour assurer le triomphe de la vérité : prélude des temps où la guerre ne se fera que pour conduire à la paix.

L'avarice, l'ambition et d'autres vices accompagnèrent et firent échouer ces expéditions; mais pourtant aucune armée ne fut plus généralement préoccupée de l'idée morale. Le peuple était entraîné par un sentiment religieux, bien ou mal interprété, mais supérieur à des calculs personnels. L'humilité et l'abnégation des chevaliers faisaient un contraste admirable avec l'orgueil et l'avidité dont les entreprises d'alors nous offrent le spectacle; ils reconnaissaient pour frères tous les combattants, puisque tous portaient le signe de la croix. Lorsque le serf et le seigneur, le vassal et le roi, le Milanais, le Breton, le Vénitien, s'associaient comme chrétiens, ils s'habituaient à des idées d'égalité. Auprès des barons enracinés au sol s'élevait la noblesse mobile des chevaliers, appelés par profession à tout ce qu'il y a de généreux et de désintéressé. Beaucoup de réconciliations s'effectuaient, beaucoup de torts se réparaient à l'occasion de ces saintes entreprises; des âmes abattues par les désenchantements ou déchirées par le remords s'en allaient combattre outre-mer pour reprendre courage et se régénérer.

Amédée VI, au moment de s'embarquer à Venise pour la terre sainte, examina sa vie et se souvint d'un certain Ansermeto Barberi qu'il avait tenu longtemps dans les fers pour vol, et dont l'innocence s'était manifestée plus tard; il lui fit donner deux cents florins d'or (1). Il mit ensuite à la voile sur une galère ornée de belles peintures, avec la poupe couverte de

(1) On trouve dans les archives de cour à Turin le compte du voyage de ce prince en Orient.

Amédée III de Savoie, en 1147, voulant se croiser, emprunta au monastère de Saint-Maurice d'Agaceno une table d'or du poids de 65 marcs, garnie de pierres précieuses.

lames d'or et d'argent; l'effigie de la Vierge flottait sur la bannière azurée de Savoie, et sur d'autres la croix d'argent en champ rouge, avec les nœuds d'amour, emblème de ce prince, ainsi que la tête de lion et le cimier.

Lucie, religieuse dans le couvent de Sainte-Catherine de Bologne, s'aperçut qu'un jeune homme venait tous les jours la regarder à la tribune d'où elle entendait la messe; de ce moment elle ne parut à l'église que derrière une jalousie. L'amant jure de se consacrer à Dieu comme celle qu'il adore, se rend en Palestine, et s'aventure dans les combats. Fait prisonnier et mis à la torture pour renier sa foi, il s'écrie : « Pieuse vierge, chaste Lucie, si tu vis encore, soutiens par tes prières celui qui t'aime tant ! Si tu es dans le ciel, rends-moi le Seigneur propice ! » A peine a-t-il prononcé ces mots qu'il tombe dans un profond sommeil; en se réveillant il se trouve chargé de fers, mais dans sa patrie et près du monastère de sa bien-aimée, qui se tient à côté de lui toute resplendissante de beauté : « Es-tu encore vivante, Lucie? » lui demande-t-il.—«Vivante, oui, mais de la véritable vie; va et dépose tes fers sur mon tombeau, en remerciant le Seigneur. » La chaste fille était morte le jour qu'il avait quitté l'Europe (1).

Frédéric Barberousse, jeune encore, s'éprit de Géla, fille d'un de ses vassaux, qui répondit à cet innocent amour; mais, comme elle ne se trouvait pas digne de l'épouser, elle le décida à se croiser. Au moment des adieux, il s'écria : « Notre amour est éternel.—Éternel, » répondit-elle en laissant tomber sa tête sur l'épaule de son amant. Frédéric part, triomphe, revient, et, comme il se trouvait duc par la mort de son père, il vole à la maison de Géla; mais il n'y trouve qu'un billet avec ces mots : « Tu es duc, et tu dois choisir une épouse de ton rang. Le sou- « venir d'avoir été ton amie une année me réjouira l'âme toute « la vie. Notre amour est éternel. » Elle s'était faite religieuse, et Frédéric posa dans le bois où il lui avait fait ses adieux la première pierre de la ville de Gelnhausen.

La croisade fut prêchée à Torre San Donato, et l'étendard du peuple confié à Pazzino des Pazzi, qui monta le premier, dit-on, sur les murailles de Jérusalem; Godefroy lui aurait donné trois morceaux du Saint-Sépulcre, avec lesquels il alluma le feu bénit dans sa patrie, et qui furent ensuite conservés dans l'église des

(1) GHIRARDACCI, *St. di Bologna*, liv. IV.

Saints-Apôtres ; la fête du char à Florence n'a pas d'autre origine. En 1220, « lorsque Damiette fut prise, l'enseigne de la commune de Florence, avec le lis blanc sur fond rouge, flotta la première sur les remparts, grâce au courage des pèlerins toscans, qui se distinguèrent parmi les plus braves ; en souvenir de ce fait d'armes, ledit gonfalon se montre encore à Florence, le jour des fêtes, dans l'église de Saint-Jean au Dôme. » (Villani.) A Vérone, on prétend que les croisés, après leur retour, donnèrent aux montagnes du voisinage vers le nord-ouest les noms de Calvaria (*Monte san Rocco*) et de Valdomia (*Val Domini*); on leur attribue aussi, pour l'intérieur de la ville, ceux de Nazareth, de Bethléem, de Mont des Oliviers (1). Albert, évêque de Brescia, rapporta de la Palestine un gros morceau de la sainte croix, qui, renfermé dans un reliquaire, orné de lames d'argent historiées, se conserve dans la cathédrale de cette ville, où l'on voit aussi la *croix du champ*, que l'on suppose avoir été apportée au bout d'un étendard par les croisés.

On abusa de la crédulité pour multiplier les reliques, et tous les pays voulurent en avoir de terre sainte. Chacune eut sa légende, et l'authenticité de chacune fut confirmée par des miracles, non moins croyables certainement que les mille niaiseries que la critique moderne recueille chaque jour dans les gazettes et dans les histoires rédigées d'après les gazettes.

Quelques moines apportèrent de Jérusalem au mont Cassin un morceau de la serviette avec laquelle Jésus-Christ essuya les pieds des apôtres ; mais, voyant qu'ils n'inspiraient aucune confiance, ils la placèrent dans un encensoir, où il devint à l'instant couleur de feu, et, après l'en avoir retiré intact, ils l'enchâssèrent dans l'or, l'argent et les pierres précieuses. D'autres pèlerins faisaient voile avec un des clous de la croix ; arrivés devant Torno sur le lac de Côme, ils ne purent avancer davantage, et durent le laisser là, où il est encore vénéré. Lorsque Saladin ex-

(1) Maffei, *Notizie generali sopra Verona.*

On connaît le conte de l'âne qui transporta Marie en Égypte, et qui vint même à Vérone, ou bien à Gènes selon d'autres.

Le statut de Vérone de 1228 porte que le podestat prononce ce serment : *Eum peregrinorum post crucem, qui ivit vel ibit ultra mare, defendam in suis possessionibus rerum mobilium et immobilium vel sese moventium, quas detinebit sine litis inquietudine usque ad crucem susceptam ; si tamen reliquerit procuratorem, qui possit agere et conveniri de quasi mobili... De rebus vero immobilibus, eis absentibus, jus non dicatur.*

pédiait en don à l'empereur de Constantinople la vraie croix, un Pisan trouva le moyen de la voler, et, traversant la mer à pieds secs, il l'apporta dans sa patrie; mais on disait qu'un Génois, du nom de Dondadio bo Fornaro, ayant trouvé cette croix dans un navire de Vénitiens, l'avait enlevée pour en enrichir sa ville natale, et ces multiplications du même objet donnent lieu à de vulgaires épigrammes. L'année de la prise d'Acre, il paraît que la sainte maison où le Christ s'était élevé ne voulut pas rester dans un pays souillé par les infidèles, et les anges la transportèrent de Nazareth à Tersacto de Dalmatie; après être restée dans cette ville, elle fut transférée en deçà de l'Adriatique et déposée dans une bruyère sur le domaine d'une certaine Lauretta de Recanoti. Le matin, les bergers trouvèrent cet édifice là où jamais ils n'en avaient vu, et aussitôt commença l'affluence des étrangers et des offrandes, si bien que l'on fonda dans le voisinage une ville appelée Lorette.

Rome se remplit d'antiquités religieuses, et, de nos jours encore, les récits des sacristains vous reportent continuellement aux temps des croisades et aux prodiges racontés dans le livre des *Sept voyages*. Padoue conserve les dépouilles mortelles des Innocents, apportées du Levant dans l'église de Sainte-Justine par le bienheureux Julien. L'autel de Saint-Étienne à Crémone fut consacré en 1141 par le dépôt de quelques restes du vêtement de la vierge Marie, de la pourpre qui servit à tourner le Christ en ridicule, du bois de la croix, du saint sépulcre. A Bologne, frère Vital Avanzi fit don d'une des cruches dans lesquelles le Christ changea l'eau en vin, et chaque année on l'exposait dans l'église des Servi, le premier dimanche après l'Épiphanie; un autre de ces vases se trouvait dans la chartreuse de Florence.

Genès, pendant les croisades, rapporta de la Syrie le corps de saint Jean Baptiste, et de Césarée le bassin dans lequel fut opérée la consécration de la dernière cène; du brave Montald, qui l'avait obtenue de l'empereur Jean Paléologue, elle reçut en don l'effigie du Christ, faite par ordre d'Ugar, roi d'Édesse, effigie très-vénérée dans l'église de Saint-Barthélemy, bien que Rome se vante aussi de l'avoir. Un Lucquois, qui se trouvait à Jérusalem, apprit par une révélation dans un moment d'extase que le visage et d'autres reliques du Sauveur gisaient ignorés dans la cathédrale de Lucques, où ils furent trouvés et devinrent l'objet d'une pieuse vénération. N'oublions pas le saint lait à

Montevarchi, donné à Gui Guerra par Charles d'Anjou ; à cette occasion, un illustre écrivain disait que « la foi est bonne et sauve qui l'a, et que celui qui trompe sur de pareilles choses en porte la peine dans ce monde et dans l'autre. »

Les Pisans, voulant reposer après leur mort dans de la terre de Palestine, en transportèrent assez pour remplir leur cimetière. De Scio les Vénitiens rapportèrent le corps de saint Isidore, qui fut placé dans l'église de Saint-Marc, où se trouve aussi la pierre de l'autel de la chapelle du baptistère ; de Céphalonie, saint Donat, qu'on voit à Sainte-Marie de Murano ; de Constantinople, saint Étienne, saint Pantaléon, saint Jacques et les autres reliques dont les églises de Saint-Georges et de Saint-Marc sont enrichies. Le cardinal Ugolin, qui fut ensuite le pape Grégoire IX, persuada au doge de construire dans les lagunes Sainte-Marie Nouvelle de Jérusalem, en souvenir d'une autre du même nom, alors occupée par les musulmans.

Les chefs-d'œuvre d'art de la Grèce et de l'Asie, reliques d'un autre genre, furent aussi recherchés par les Italiens; depuis longtemps les Vénitiens, les Pisans et les Génois avaient coutume d'en apporter dans leur patrie, et leurs cathédrales, à commencer par l'ancienne église de Torcello, furent, pour ainsi dire, construites avec d'antiques débris. Cet usage s'étendit pendant les croisades; les Vénitiens tirèrent surtout de Constantinople des travaux remarquables, sauvés parmi tant d'autres qui périrent à la prise de cette ville; les chevaux de la façade de Saint-Marc, les lions de l'arsenal, les colonnes de Saint-Marc et Théodore, sont des trophées de bon goût et de violence.

Un grand nombre de fondations d'hôpitaux pour les lépreux et les pèlerins remontent aux croisades; la commande de Saint-Jean en Pré en logeait beaucoup, de même que l'hôpital de Savone et celui de Saint-Lazare, où l'on arrivait par l'unique voie qui débouchait alors à Polcevera.

Toutes les généalogies voulurent se greffer sur les croisades, et chacun se fit une gloire d'étaler la croix sur son blason ; c'est donc aux croisades et à la chevalerie que nous devons le blason, avec tous les raffinements des armoiries et des devises. Le chevalier, tant qu'il combattait autour de son château, n'avait pas besoin de signes distinctifs ; mais, dès qu'il s'éloigna, il prit une devise, c'est-à-dire qu'il exprimait son affection particulière ou son désir au moyen de la couleur de la cotte d'armes et du cimier, ou par quelque dessin sur la pièce la plus apparente de

son armure, le bouclier par exemple. Plus tard ces boucliers étaient suspendus dans les salles des ancêtres, pour être à la fois le témoignage de leurs hauts faits et l'orgueil des fils, qui se firent une gloire d'adopter les insignes paternels; c'est ainsi que les armoiries devinrent héréditaires, et furent la marque distinctive, non plus de l'individu, mais des familles.

Aujourd'hui, au milieu de notre égalité, l'art héraldique a perdu toute importance; mais alors il fallait une étude longue et minutieuse pour disposer les armoiries, en combiner les éléments, c'est-à-dire les couleurs et les figures, pour les lire et les garantir comme titres domestiques. Dans la suite on en multiplia les éléments et la disposition; mais les plus vantées furent toujours celles où figurait la croix, comme indice qu'un des aïeux était allé combattre en Palestine.

Les Michieli de Venise portaient sur une fasce d'argent les besants d'or, parce que le doge Dominique Michiel, ayant manqué d'argent à la croisade, paya avec des morceaux de cuir qui furent échangés, à son retour, contre des espèces sonnantes. Les Visconti de Milan se vantaient qu'Othon, de leur famille, avait, à la première croisade, tué un géant qui portait pour cimier un serpent avec un enfant dans la gueule, figure qu'ils adoptèrent. Le cardinal Jean, légat en Palestine, en rapporta la colonne de la flagellation, que la famille Colonna prit pour armoirie, d'argent en champ d'azur; elle y ajouta la couronne quand Étienne eut couronné l'empereur Louis le Bavarois, et les quatorze bannières turques que Marc-Antoine acquit à la bataille de Lépante.

D'autres familles tirèrent leur nom des armoiries, tandis que les armoiries de quelques-unes dérivèrent de leur nom; c'étaient les armes parlantes : ainsi les Orsini de Rome et les Orseoli de Venise avaient un ours, les Moroni un mûrier, les Porceletti un porc, les Gambara une écrevisse, les Vitelleschi, les Bossi, les Boselli et les Cavalcabo un bœuf; les del Caretto la charrette, les Canossi un chien avec un os dans la bouche, les Scaligeri une échelle portant un aigle. Le peuple aussi voulut avoir ses armoiries, et le tisserand comme le mercier adoptait un insigne qui se transmettait de père en fils, et que l'on s'efforçait de conserver pur de toute souillure.

Les Italiens virent le luxe oriental et se proposèrent de l'imiter. La soie se propagea; les tissus en soie de Damas et ceux en poil de chameau excitèrent le désir de les reproduire. Les

Vénitiens imitèrent les verres de Tyr, et bientôt l'on fabriqua des miroirs de verre et des verroteries; l'application de l'émail, les ouvrages damasquinés et ciselés furent connus, et l'orfévrerie, pour enchâsser tant de pierres précieuses et orner les nombreuses reliques enlevées à l'Orient, trouva l'occasion de se perfectionner.

Les voyages, entrepris non-seulement par les marchands, mais par des multitudes innombrables, mirent sous les yeux de chacun d'autres coutumes, et l'on sait combien ce spectacle sert à dégrossir les nôtres. Les hommes du Nord trouvaient en Italie une civilisation bien plus raffinée; à Bologne, ils entendaient commenter les Pandectes; à Salerne et au mont Cassin, ils voyaient des écoles de médecine; en Sicile et à Venise, des formes régulières de gouvernement et des citoyens réunis pour donner leur assentiment au doge. Jacques de Vitry, historien de ces entreprises, admirait ces Italiens, gardant le secret dans les conseils, actifs, zélés dans l'administration des affaires publiques, se prémunissant contre l'avenir, ennemis de toute sujétion, âpres défenseurs de leurs libertés. La civilisation grecque encore debout, celle des Arabes dans toute sa splendeur, et le gouvernement régulier institué par les assises de Jérusalem, étaient pour les Italiens une nouvelle source d'instruction. Les méthodes introduites par l'Église pour recueillir les dîmes et les aumônes furent appliquées à la perception des taxes, qui devint ainsi moins arbitraire; en outre, comme les ecclésiastiques eux-mêmes avaient dû se soumettre à les payer, on apprit à les faire concourir aux charges publiques.

Des romans et des nouvelles passèrent en grand nombre de l'Asie en Europe, dont ils excitèrent et nourrirent les jeunes imaginations. La philosophie profita de toutes les additions dont les Arabes l'avaient enrichie; la médecine adopta, sinon des méthodes, mais des remèdes de l'Orient, de nouvelles drogues, de nouvelles compositions. Des chiens de chasse et des chevaux arabes furent apportés de ces régions, et, si Frédéric II eut des éléphants pour la pompe seule, les Pisans les employèrent aux travaux agricoles de la ferme de Rossore, où l'on en voit encore. La canne à sucre avait apaisé la soif des croisés, qui la transportèrent en Sicile, d'où elle passa en Espagne, et de là à Madère et dans l'Amérique, pour nous fournir un des condiments les plus répandus, le sucre. Des ciboules d'Ascalon et des prunes de Damas enrichirent alors nos jardins, et, s'il n'est pas vrai

que le maïs est originaire de ces contrées (1), nous y apprîmes l'usage de l'alun, du safran, de l'indigo.

On prétend que la vue des édifices aériens de l'Orient et des constructions hémisphériques des Grecs produisit l'ordre gothique, certainement répandu à cette époque; les objets enlevés par Gênes, Pise, la Sicile et Venise, réveillèrent l'amour des beaux-arts, qui, inspirés par ces modèles, commencèrent par revêtir des formes élégantes.

Le mouvement extraordinaire de tant de peuples augmenta la navigation, au profit surtout des Italiens qu'enrichit le transport des croisés, et qui établirent des comptoirs sur toutes les côtes de la Syrie, de la mer Ionienne et de la mer Noire; en outre, ils se réservaient des priviléges avantageux dans les contrées qui leur étaient soumises. La construction des navires s'améliora (2), et les voyages par eau remplacèrent les lents trajets par terre. On dressa, dans l'intérêt des pèlerins, des itinéraires qui, bien que dictés par l'enthousiasme, perfectionnèrent la géographie dans une certaine mesure (3).

L'Italie entretint avec l'Orient des relations continuelles, dont il est parlé fréquemment dans les chroniques piémontaises de Benvenuto de Saint-George; les familles les plus remarquables contractèrent des alliances avec les princes du Levant, et l'on

(1) Dans l'*Histoire d'Incisa et de son célèbre marquisat* (Asti, 1810), on trouve une charte de 1204, rédigée dans cette ville, où il est dit que Boniface, marquis de Montferrat, fit don à la commune d'un morceau de la sainte croix et de la huitième partie d'un boisseau d'un grain couleur d'or et quelque peu blanc, inconnu auparavant et apporté de l'Anatolie, et appelé *medica*. Le document ne doit pas être authentique, puisqu'il n'est pas fait mention du blé de Turquie avant la découverte de l'Amérique; néanmoins, dans les archives épiscopales de Bergame, je trouve un acte dressé par Montenario, *die* IV *exeunte octobri* de 1249, où l'évêque Albert de Terza investit, à titre d'emphytéose perpétuelle, les syndics de la commune de Sorisole de toute la dîme appartenant à l'évêché dans les territoires de Sorisole et de Poscante, d'un setier de vin, d'une *corbam de loa panici quæ extimatur duo sextaria*, etc. On appelle encore aujourd'hui *loa* l'épi du maïs, que l'on nomme aussi *panico* en beaucoup de lieux. Ce document, que personne n'a remarqué, que je sache, mérite donc quelque attention.

(2) Parmi les navires que Venise expédia au secours de saint Louis, un avait cent huit pieds de long, et soixante-dix de large; un autre, cent dix pieds sur soixante-dix; aucun n'avait moins de quatre-vingts. MARIN SANUTO.

(3) L'*Iter syriacum* de Pétrarque est une description du voyage à Jérusalem, adressée à Jean de Milan, qui était probablement de la famille des Mandelli.

en compte six entre les marquis de Montferrat et la maison impériale de Constantinople; les ducs de Savoie, avant de prendre rang parmi les princes, portaient le titre de rois de Jérusalem et de Chypre. Les établissements italiens durèrent dans ces contrées beaucoup plus que ceux des autres nations, et prirent une telle extension que l'italien était la langue du commerce sur les côtes.

Laissons donc à d'autres le soin de tourner en ridicule ce qui excita l'enthousiasme de deux siècles, et ne regardons pas comme inutiles ces entreprises qui donnèrent un stimulant si énergique au sentiment, à la curiosité, à l'imagination.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE XCIV.

LES ITALIENS APRÈS LA CHUTE DES HOHENSTAUFEN. LES FEUDATAIRES. LES TORRIANI ET LES VISCONTI.

Nous avons vu l'Italie partagée, d'après la mesure des hallebardes victorieuses, entre les chefs des armées lombardes, franques, allemandes, normandes, dans cette féodalité qui, à l'excessive concentration des anciennes sociétés, substituait un excessif morcellement, de telle sorte que toute idée de nation ou d'État disparut pour ne laisser survivre que celle d'un seigneur et d'une terre. A côté de cette société, toute de nobles possesseurs, une autre, composée d'artisans, d'hommes libres, de lettrés, s'élève et grandit au point de se constituer en commune, qui s'associe avec celle des nobles ou lui fait contre-poids. Le bas peuple en était exclu, il est vrai, mais il commençait à sentir sa valeur, et, bien qu'il n'eût pas d'importance propre, il l'acquérait en se liguant avec les nobles ou les communes, parce qu'il donnait la prépondérance au parti qu'il embrassait.

L'idée de l'unité, de la patrie étendue, n'existait pas, et le nom d'Italiens n'avait pas une autre compréhension que celui d'Européens aujourd'hui, puisque l'Italie n'avait ni origine ni institutions communes. Ses guerres étaient funestes, mais pas plus fratricides que celles des Français contre les Allemands. La liberté restait un privilege; car, si la commune appartenait aux citoyens, la Péninsule appartenait à l'étranger, et l'on dirait que les Italiens préféraient être libres avec des apparences de servitude que libres de nom et esclaves de fait.

Le titre d'empereur des Romains fit accepter la suprématie des rois étrangers ; mais ces rois, non contents de cette auguste souveraineté sur tant de seigneurs isolés, ni du patronage sur les communes qui se gouvernaient démocratiquement, aspirèrent à une domination efficace et directe, telle qu'on l'avait vue chez les derniers Romains. Les communes opposèrent une digue à cette prétention, et les deux ligues lombardes firent voir comment les faibles, par l'union, peuvent résister au despotisme des forts. La première consolida les républiques; la seconde, au contraire, aplanit la route aux tyrannies.

La paix de Constance avait procuré une liberté multiple, diverse de cité à cité ; maintenant les villes se groupent pour constituer de gros États, souvent soumis à un chef. Cette paix avait consolidé la souveraineté impériale à côté de la liberté; maintenant cette souveraineté revêt une forme toute différente de celle dont on avait conçu l'idée au temps de Charlemagne et dans le vaste projet de la république chrétienne.

L'empire, en effet, par ses querelles avec les papes, avait perdu son empreinte de sainteté. En luttant avec les peuples, il cessa de paraître le tuteur de la liberté des nouveaux citoyens romains; en s'obstinant à conquérir l'Italie, il ne put asseoir l'Allemagne sur la base d'une solide unité, mais la laissa devenir un royaume semblable aux autres. D'un côté, les chefs s'efforçaient de rendre héréditaire dans leur famille une dignité qui, par essence, était élective et destinée au plus digne; de l'autre, les petits princes s'en disputaient les lambeaux dans une dépendance toujours amoindrie, dans une confédération toujours moins déterminée. Bien plus, dès que le grand interrègne eut fait mettre en discussion l'autorité du chef, le *droit du poing* reparut partout, et la guerre de tous contre tous, brisant le sceptre glorieux de Charlemagne, finit par assurer à un millier de barons la souveraineté territoriale, c'est-à-dire que chacun d'eux jouit de l'indépendance avec le double empire dans son domaine, quelque étroit qu'il fût.

Les Allemands, par affection pour les familles héroïques qui avaient donné une série de grands empereurs, allèrent en chercher un parmi les cinquante comtes qui s'étaient partagé l'Helvétie. Un certain Rodolphe, comte de Habsbourg dans l'Argovie, avait conduit en Italie une bande d'hommes d'Uri, de Schwitz et
1240 d'Unterwald, avec lesquels il se mettait au service de quiconque avait besoin de bras. Il servit Frédéric II au siége de Faenza, et

se mit ensuite à la solde des Florentins. Enfermé dans Bologne, il emprunta quelque argent pour retourner dans sa patrie, laissant comme otages douze Allemands, qui suivaient les cours de cette Université (1). Excommunié pour avoir brûlé un monastère de Bâle, il expia sa faute; une fois, rencontrant un curé qui, chargé du saint viatique, devait passer à gué un torrent, il lui céda sa monture, et ne voulut pas consentir à reprendre le cheval qui avait porté le Seigneur du monde. L'archevêque de Mayence, allant à Rome, se fit escorter par Rodolphe, attendu que les routes étaient peu sûres; lorsqu'il fut question d'élire un empereur, il se souvint de Rodolphe et le proposa : « Sei- 1273
gneur d'un petit État, il ne pourra, dit-il, abuser du pouvoir; il est veuf avec beaucoup d'enfants, et les électeurs pourront contracter avec lui des alliances de famille. » En effet, il fut nommé. Comme le sceptre manquait à son couronnement, il saisit une croix, en s'écriant : « Ce signe qui sauva le monde me tiendra bien lieu de sceptre. »

Rodolphe connaissait donc son temps. Il déclara qu'il voulait être tout à fait Allemand, ne parlait que cette langue, et c'est dans cette langue seule qu'il dictait ses lois; il raccommodait lui-même sa casaque, mangeait des raves dans les champs, et jouissait d'une telle réputation d'honnêteté qu'on l'appelait la loi vivante. Il donna bientôt à connaître qu'il voulait que la couronne fût respectée. Après avoir vaincu son compétiteur Ottokar II, roi de Bohême, qui avait occupé les pays entre le Danube et l'Italie, il lui enleva le duché d'Autriche dont il investit son 1282
propre fils Albert; c'est ainsi qu'il posait les bases de la grandeur de sa famille, à laquelle il trouva le moyen d'inféoder aussi la Carinthie, la marche des Vénèdes et Pordenone, c'est-à-dire une des portes de l'Italie.

Cet empereur ne recueillait pas de ses aïeux un héritage de querelles et de difficultés avec les papes; différent des Othons et des Frédérics, il n'avait aucune passion pour la civilisation romaine qui renaissait en Italie. Il comprenait qu'il devait assurer sa suprématie sur l'Allemagne, au lieu de chercher, à travers une foule de périls, à dominer sur cette Italie qu'il comparait à la caverne du lion malade, où le renard voyait toutes les traces des pieds dans le sens de l'aller, mais aucune dans la di-

(1) *Archivio storico*, IV, 35; SAVIOLI, *St. di Bologna* ad ann. 1266, et doc. 749.

rection du retour. Satisfait de s'intituler roi des Romains, il ne songea jamais à descendre en Italie; il fit droit à toutes les exigences des papes, qui se trouvaient dès lors affermis dans le pouvoir temporel et rendaient l'Italie indépendante des Allemands, auxquels d'ailleurs ils opposaient un fort contre-poids dans la domination méridionale des Angevins. Pendant soixante ans les pays de la ligue lombarde ne virent pas les traces des empereurs, qui, après avoir cessé d'être conquérants, et perdant leur influence traditionnelle parce qu'ils manquaient chez eux de repos, négligeaient le *jardin de l'empire*, comme Dante s'en plaignait (1); jusqu'aux temps déplorables de Charles-Quint, ils ne songèrent jamais sérieusement à faire des conquêtes en deçà des monts.

Peu jaloux des droits nominaux dans un pays étranger, Rodolphe vendait les privilèges et la liberté à toutes les villes qui avaient de l'argent pour les acheter : à Lucques, pour 12,000 écus ; pour 6,000 à Gênes, Bologne et Florence : belle occasion de légaliser et de consolider les constitutions libres.

Ces constitutions étaient nées, je ne dirai pas de la fusion des éléments indigènes avec ceux de la conquête, mais de leur rapprochement; elles devaient leur développement à la juridiction dont les communes avaient dépouillé les comtes et les évêques, puis aux efforts déployés pour la défendre contre les armes allemandes et d'indignes ambitions. Contraintes de triompher d'un pouvoir guerrier, de mettre un frein à une autorité illimitée, de restreindre les immunités du clergé et les privilèges des nobles, d'enlever les possessions ou les domaines à d'anciennes familles, d'émanciper les esclaves, de construire l'édifice nouveau avec des ruines pétries de sang, les communes devaient, de toute nécessité, traverser les tempêtes qui épouvantent les âmes timides, mais qui offrent un noble spectacle à quiconque, dans l'histoire, aime à voir les hommes au milieu d'événements qui agitent leur esprit, exaltent leurs passions.

Le voyageur qui parcourait ce magnifique pays le trouvait divisé en une infinité de communes gouvernées démocratiquement, entre lesquelles s'élevaient des seigneuries militaires. Le comte de Savoie, comme un gardien, occupait les deux versants des Alpes cottiennes et grecques, au midi desquelles s'appuyaient

(1) Dante place Rodolphe parmi les négligents qui sont dans le purgatoire, ch. VII.

les marquis de Saluces et du Montferrat. On donnait proprement le nom de Piémont au pays situé entre les Alpes, le Sangone et le Pô, dont la ville principale était Pignerol. Turin, sur la gauche du Pô, autrefois soumis à ses propres évêques, qui, en 1169, obtinrent de Barberousse l'immunité dans le rayon d'un mille, était alors inférieur à Chieri par le commerce et l'activité, à Ivrée et Asti par la puissance. Verceil dominait sur la gauche de la Sesia; le Novarais prospérait entre ce fleuve, le Tésin et les Alpes qui s'abaissent vers le lac Majeur.

Dans les plaines fertiles qui s'étendent entre le Tésin, l'Adda et le lac Majeur, Milan occupait le premier rang parmi d'autres villes, inférieures par l'importance, mais indépendantes : telles étaient Côme, qui dominait sur la plus grande partie de son lac et de celui de Lugano, et s'avançait dans les vallées de Chiavenna jusqu'à la Spluga, de la Lévantine jusqu'au Saint-Gothard, de la Valteline jusqu'au Stelvio ; Lodi, qui s'était relevée sur la rive de l'Adda inférieur; Crême, sur le bas Serio ; Pavie, qui s'étendait du Tésin au delà du Pô, entre les domaines de Verceil, Novare, Lodi, Tortone et le Montferrat; Bergame, maîtresse des romantiques vallées d'où coulent l'Imagna, l'Oglio, le Serio, le Brembo; Brescia, embrassant depuis l'Oglio jusqu'à Asola et au lac de Garde, en contact dangereux avec la gibeline Crémone qui s'étendait de Cassano à Guastalla, de Mozzanica à Bozzolo, sur l'île Fulchérie, sur l'État Pelavicino, entre Parme et Plaisance, possédant trois cents bourgs et paroisses.

Au delà du Pô, Alexandrie, au confluent de la Bormida et du Tanaro, rappelait toujours son origine. Tortone florissait sur la Scrivia; sur les deux rives du Mincio et du Pô, d'Asola jusqu'à la Mirandole, le territoire de Mantoue, ville alors plus belle que forte, était assaini au moyen de digues et de comblées. Les dominateurs étrangers firent toujours grand cas de Vérone, parce que, dominant du territoire de Roveredo à la Polésine de Rovigo, elle ouvrait les passages des gorges Trentines jusqu'à la plaine circumpadane. Au débouché des vallées alpines et entre l'Adige, la Piave et le Tagliamento, on voyait Bassano, Trévise, Vicence, Padoue. A Udine, le patriarche, seigneur du Frioul et de l'Istrie, grâce à sa puissance qui ne le cédait qu'à celle du pape, s'était opposé à la formation des communes; au contraire, il avait établi une féodalité ecclésiastique avec parlement, réunissant ainsi les forces qui restaient fractionnées ailleurs.

L'ancienne Gaule cispadane, entre le Pô, les Apennins, la

Trebbia et le Reno, était occupée par Plaisance, sur la Trebbia, par Reggio, Parme et Modène, qui s'étendait jusqu'au petit Reno. Ferrare possédait la majeure partie des pays embrassés par les différentes branches du grand fleuve, là où il coule lentement vers l'Adriatique. Tant de villes, et l'une à côté de l'autre! Et cependant, sous l'heureuse influence de leur liberté légale et consentie, elles surent accomplir des entreprises auxquelles suffiraient à peine de vastes principautés.

Partout, mais principalement dans les territoires montueux, s'étaient conservés ou avaient surgi des châtelains, seigneurs absolus chacun sur son domaine, et qui, soit entre eux, soit avec les villes, se comportaient comme États indépendants. Au pied des Alpes cottiennes, les Saluzzo, les Masino, les Balbo dominaient au milieu des républiques d'Asti et de Chieri, et une chaîne de petits châteaux abritait les seigneurs du val d'Aoste. A Trente, dans les Alpes rhétiques, régnait un duc lombard, dont l'autorité s'étendait au nord jusqu'à Mezzolombardo, qui se trouve en face de Mezzotedesco, frontière allemande; au midi, il embrassait le val Lagarina, mais le val Sugana restait annexé au district de Feltre. Sous les Carlovingiens, tantôt ce territoire forma un comté distinct, tantôt il fut réuni à Vérone; mais les empereurs allemands cherchèrent à l'enlever à l'Italie, et, dans ce but, ils en investissaient les évêques afin d'associer ses destinées à celles de Bolzano, siége d'un *graf* allemand. Les comtes du château Tirolo, qui finit par donner son nom à tout le pays, reconnaissaient l'autorité des évêques, mais ils furent souvent leurs adversaires. Lorsque Frédéric II eut envoyé le podestat Lazare de Lucques et l'odieux Rodegerio de Tito tyranniser Trente, l'évêque Engon souleva le pays, et une longue guerre s'ensuivit entre les Guelfes de Lizzana, Madruzzo, Vigolo, Brenta, et les Gibelins d'Arco, Pergine, Campo, Lovico. Trente était déchirée par les factions; ce désordre favorisa l'élévation des comtes de Tirolo, alliés par des mariages avec les familles de Souabe et d'Habsbourg, et qui finirent par en devenir les seigneurs (1).

Ces comtes, qui dominèrent sur la Rhétie et le val Venosta, commandaient les petits princes de la vallée de l'Adige contre les comtes d'Eppan; plus tard ils furent subordonnés aux comtes

(1) Voir *Trento, città d'Italia*. GIOVANELLI. — HORMAYR, *Saml. Werke*. — BARBACOVI, *Mem. storiche* — PEZ, *Rerum austriacarum, etc.* — PERINI, *I castelli del Tirolo.*

de Goritz, dont les vallées de l'Inn et de l'Eisack, avec le Tyrol septentrional, reconnurent l'autorité pendant des siècles. Les Andecks de Merano, qui s'étaient signalés dans les croisades et les guerres des empereurs en Italie, fondèrent Inspruck, furent ducs de Croatie et de Dalmatie, et s'éteignirent en 1248. Les Castel Barco prétendaient descendre des rois de Bohême; ils s'associèrent à la ligue lombarde contre les évêques de Trente, qui, après avoir fait la paix avec Vérone, investirent cette famille de Castel Pratalia et de Castel Barco; plus tard ces seigneurs, en faisant cause commune tantôt avec les étrangers, tantôt avec les Milanais et les Vénitiens, acquirent une grande puissance.

Les Castel Barco avaient pour rivaux les comtes d'Arco, qui faisaient remonter leur origine au roi Didier, et qui possédèrent Penede, Drena, Restoro, Spineto, Castellino, non loin des rives du lac de Garde. Vassaux du prince-évêque de Trente, ils obtinrent de Frédéric II l'entier et double empire, privilége antérieur à tout autre de familles tyroliennes, sans excepter celle des Habsbourg. Néanmoins ils devinrent les ennemis de l'empereur, et, comme le reste du Tyrol italien, ils eurent à souffrir de l'invasion d'Ezzelin; plus tard ils entrèrent en lutte avec les seigneurs de Madruzzo et les Sejani de Lodrone pour certaines possessions. Les seigneurs de Lodrone font même remonter au douzième siècle les domaines qui les placèrent au nombre des grands feudataires de l'évêché de Trente, jusqu'à la disparition des gouvernements despotiques.

Au passage des Alpes carniques, les Porcia, les Brugnera, les seigneurs de Prata, de Valvassone, de Spilimberg, se partageaient, avec le patriarche d'Aquilée, la domination du Frioul. Les Rusca, entre les lacs délicieux de Côme et de Lugano, étendirent parfois leur autorité jusqu'au delà du Montecenere et de la puissante Bellinzone, où ils rencontraient les seigneurs de Sax, maîtres de la vallée rhétique de Mesolcina. La famille des Visconti, subdivisée en plusieurs branches, avait garni de forteresses les deux rives du lac Majeur. Les Venosta, les Lavizzani, les Avvocati, les Capitanei, les Quadrio de Valteline, étaient souvent aux prises avec les Lambertenghi, les Vitani, les Castelli, les Malagrida du Lario, les Torriani de la Valsassina, les Carcano, les Vimercati, les Mandelli, les Pirovano, les Giussani, les Perego, les Parravicini, les Sirtori, les Annoni, les Sacchi, les Riboldi et d'autres capitaines de la Brianza.

Sur les délicieux coteaux qui s'inclinent vers le lac Iseo do-

minaient les Calepi, les Suardi, les Calini, les Martinengo, les Fenaroli; dans le Pavesan, les Langoschi, les Gambarana, les Lomellini, les Beccaria; dans le Lodigian, les Vignati, les Vestarini, les Averganghi, les Sommariva; sur le territoire milanais, les Airoldi, les Médicis, les Grivelli, les Melosi, les Pusterla, les Bianchi, les d'Adda, les Litta, les Oldradi, les Arconati, les Bossi, les Castiglioni et autres seigneurs des châtellenies de Varese; dans le Parmesan, les Rossi vers l'Apennin; sur les terres de Plaisance, les Pelavicini, les Landi, les Anguissola, les Scotti; sur la commune de Reggio, les Correggio, les Pico, les Fogliani, les Carpineti; dans le Modénais, les Montecuccoli; dans le Mantouan, les Bonacolsa et les Gonzague; dans le Crémonais, les Pelavicini, les Barbo et les Secchi qui s'unirent par des mariages avec la famille impériale des Comnènes; dans le Padouan, les Carrare et la maison d'Este; dans le Vicentin et la marche Trévisane, les Collalto, les Camino, les da Ramono, les Camposampiero; dans le Véronais, les Montecchi, les Scaligeri, les Sanbonifazio; dans la Polésine de Rovigo, les Gavelli.

Aux deux extrémités de ce que nous appelons Italie continentale, Gênes et Venise développaient une liberté d'origine plus ancienne et différente. Venise, plus sage alors, ne s'était pas encore étendue sur le continent italien, et semblait concentrer son attention sur la mer; outre ses vastes colonies du Levant, elle avait soumis Capo d'Istria, Pola et les autres villes de cette côte, et, dans la Dalmatie, Salone, Sabenico, Spalatro, Narente, jusqu'à ce que les Hongrois l'en dépouillèrent, à l'exception de Zara; elle formait un demi-cercle autour de la mer Adriatique, sur laquelle même elle prétendait dominer exclusivement.

Gênes exerçait une autorité souveraine sur la Rivière au levant et au couchant de son golfe, ainsi que sur une partie de la Corse et de la Sardaigne; mais, sur la côte et sur les montagnes de la Ligurie, les Doria, les Spinola, les Fieschi, les Grimaldi, les Usodimare et les Zaccaria avaient conservé des juridictions féodales. Les marquis del Carretto et del Finale prêtaient hommage à l'empire. De là, si l'on se dirigeait par la Rivière du levant dans les Apennins, on rencontrait les seigneuries des Malaspina, puis les Porcari dans les montagnes lucquoises, les nobles de Corvaja et de Valecchia dans la Versilie, les Segalari et les Gherardescha dans le territoire pisan.

Lucques, sur les deux rives du Serchio et de la Lima, rivalisait avec Pise, qui dominait le littoral toscan, les îles voisines de

Monte Cristo et de Gorgone (peuplées dès le sixième siècle par des moines basiliens venus d'Orient), et celles de Giglio, d'Elbe, de Pianosa, et une partie de la Sardaigne. Pise, tant son commerce était prospère, pouvait nourrir 150,000 habitants; mais, pour être la cause de sa ruine, prospérait Florence dont le pouvoir s'étendait des hauteurs qui séparent l'Elsa de l'Era, affluents de l'Arno, jusqu'au versant des Apennins dans la Romagne, et de la vallée supérieure du Reno jusqu'au midi de Colle. De Colle à Monte Pulciano dominait Sienne, et le territoire de Volterra se trouvait enfermé entre les trois. Tous ces pays, que la *malaria* n'avait point encore envahis, florissaient par l'agriculture, étaient couverts de châteaux et de population. Arezzo était au nord-est de Sienne, et Pistoie au nord-ouest de Florence; mais nous verrons Sienne, Arezzo, Pistoie et Pise elle-même devenir successivement les alliées de Florence, et puis tomber sous sa domination.

Un grand nombre de seigneurs s'étaient faits citoyens de Florence; cependant les Uberti et les Pazzi, qui occupaient le territoire accidenté du Val d'Arno supérieur, « ne cessèrent jamais de guerroyer contre la commune de cette ville (Coppo Stefani); » les Ubaldini dominaient dans le Mugello; les Certaldi et les Capraja à l'occident; dans le Siennois, les Ardenghi au couchant, les Scalenghi au levant, les Giulieschi au nord; dans les Apennins, entre la Toscane et Bologne, les Ubaldini, les Ubertini, les Tarlati; les Cadolinghi à Fucecchio; les Pannochieschi dans la Maremme, les Orlandi dans le val de Cornia, et les Aldobrandeschi dans le val de Fiora. Les nombreux rameaux de la famille des comtes Guido conservaient des possessions dans toutes les contrées de la Toscane, mais surtout dans les montagnes de Pistoie et d'Arezzo; en outre, ils avaient les châteaux d'Elci, de Gavornano, de Monte-Rotondo et d'autres dans la Maremme, à Spolète et dans la Romagne. Ainsi cette maison puissante et les autres seigneurs qui se partagèrent la Garfagnana cernaient les républiques toscanes; mais, éloignés des villes, ils ne songeaient pas ou ne savaient parvenir à s'y former des partis et à se rendre prépondérants.

L'Église commandait sur la Romagne, les marches d'Ancône et de Spolète, sur l'Étrurie méridionale, la Sabine, le Latium, jusqu'à Terracine et Fondi. Préservées la plupart de la domination des barbares, ces régions avaient conservé une grande partie des anciennes institutions municipales, de manière que cha-

que village prétendait à l'autocratie. Les villes, soumises directement au pontife, choisissaient leurs magistrats, qui exerçaient la juridiction civile et criminelle, lorsque le pape avait approuvé leur choix et reçu leur serment de fidélité; les citoyens eux-mêmes prêtaient ce serment tous les dix ans. Le pape jouissait des régales et recevait les services imposés d'ordinaire aux vassaux; chaque commune lui payait un tribut proportionnel au nombre des habitants, excepté les ecclésiastiques, les gens d'armes, les juges, les avocats, les notaires et ceux qui n'avaient pas une propriété susceptible d'être taxée. Sous Innocent III, cet impôt s'élevait à neuf deniers pour chaque feu; mais les communes le remplaçaient souvent par une contribution fixe (1). Le comte de la Romagne était nommé par le pape et dépendait du légat; les communes néanmoins prospéraient dans les domaines pontificaux.

Un grand nombre de seigneurs, arborant la bannière impériale, s'étaient soustraits au pouvoir du saint-siége pour devenir les tyrans des villes; d'autres dérivaient de la noblesse indigène ou ravennate, des capitaineries étrangères ou de la famille des papes. Les Pepoli et les Bentivoglio exerçaient la tyrannie à Bologne; les Cervia et les Polenta à Ravenne; les Malatesta à Rimini et à Césène; les Migliorati à Fermo; les Montefeltro à Urbin; les Varano à Camerino; les Manfredi et les Alidosi à Imola; les Trinci à Foligno, et les Ordelaffi à Forli.

Ainsi donc, bien que par la cession de l'empereur Rodolphe les droits souverains eussent cessé d'être partagés entre les papes et les empereurs ou leurs vicaires et les comtes, l'autorité pontificale n'était guère qu'une suprématie de dignité, qui restreignait faiblement la puissance des républiques ou des seigneuries comprises dans l'étendue des domaines du saint-siége; les unes et les autres continuaient à vivre indépendantes, et parfois même en état d'hostilité contre les papes. Aucun lien ne les unissait; en un mot, elles ne différaient des autres de l'Italie que par leur participation aux vicissitudes de l'Église.

D'autres familles se dressaient en face du pape comme les Colonna à l'occident de Préneste, les Orsini au milieu des montagnes, à l'orient de Teverone; les Savelli dans l'antique Latium,

(1) Fano, Pesaro, Camerino, payaient chacune 50 livres d'argent, qui faisaient 5,000 fr.; Jesi, 40. Voir *Ep. Innocentii III*, liv. III, n. 29, 35, 53; liv. VIII, n. 211.

vers Monte Albano ; les Frangipani dans le voisinage d'Antium, au nord des marais Pontins ; les Farnèse à l'occident du lac de Bolsène ; les Aldobrandini au sud-est de la Toscane. Que dirai-je ? à Rome même le gouvernement et son chef étaient en butte aux menées séditieuses des puissantes familles des Colonna, des Orsini et des Savelli. Le triomphe des Guelfes ou des Gibelins dans le reste de l'Italie augmentait ou diminuait l'autorité des papes, obligés souvent, pour se faire un appui, de nommer sénateurs les rois qui venaient en Italie, ou d'autres chefs aussi dangereux. Innocent III, il est vrai, avait attribué au pontife la confirmation du sénateur, et, par décret de Nicolas III, ce magistrat ne pouvait être ni étranger, ni d'une famille puissante, ni siéger plus d'un an ; malgré toutes ces précautions, les papes durent souvent abandonner Rome, pour se réfugier principalement à Viterbe ou à Orvieto.

Bologne, riche et célèbre par le savoir, se distinguait parmi les autres républiques. Dès l'origine, les consuls des marchands avaient entrée dans le grand et le petit conseil de cette ville ; plus tard, en 1228, les arts et les métiers réclamèrent l'indépendance et le droit de participer au gouvernement, confièrent le soin de leurs intérêts à leurs propres chefs, à l'exclusion des autres membres du conseil, et obtinrent la représentation ; les bouchers firent passer cette mesure de vive force, et la république dès lors se composa de deux États, la Commune et les Arts, avec un sceau et des assemblées distinctes. De là, des conflits continuels entre le podestat de la première et le capitaine des autres, jusqu'au moment où les Arts prévalurent ; ils instituèrent alors un gonfalonier de justice dont la charge durait un mois, et qu'on devait choisir à tour de rôle parmi les membres de chaque Art, avec deux adjoints des Métiers et un de la Commune, c'est-à-dire de la noblesse.

Bologne avait soumis à sa juridiction Imola, Cervia, Faenza, Forli, Forlimpopoli, Bagnacavallo, et fournissait des podestats à la plus grande partie de la Romagne ; elle disputait à Modène les châteaux de Frignano, et faisait jurer par ses podestats de recouvrer le territoire jusqu'à Panaro, que l'empereur Théodose II, assurait-elle, lui avait concédé.

Tout le territoire compris entre Ascoli sur le Tronto et Terracine sur le golfe de Gaète jusqu'à l'extrémité de l'Italie, formait le royaume de Naples, excepté Bénévent qui était retourné au pape à la venue des Angevins. Les provinces qui le compo-

saient dérivaient des *gastaldies* et des comtés introduits par les Lombards, appelés ensuite *giustizierati* par les Normands, sous lesquels commencèrent aussi, à ce qu'il paraît, les nouvelles dénominations de Terre de Labour, comprise entre le Silaro, le Garigliano, l'Apennin et la mer Tyrrhénienne; de Principauté citérieure et ultérieure, lorsque le duc de Bénévent eut pris le titre de prince sur l'ancien Picénum en deçà, et sur le Samnium au-delà de l'Apennin; de Basilicate, nom d'origine grecque, comme celui de Capitanate provenait des Catapans; de Calabre citérieure et ultérieure, jusqu'au pays qui descend de l'Apennin vers la mer Ionienne près de Tromboli, et vers la mer Tyrrhénienne près du golfe Ipponiate; de Terre de Bari, autrefois l'Apulie peucétienne, et d'Otrante, l'antique Japygie, à l'extrémité d'une des dernières ramifications de l'Apennin; de comté de Molise, des deux Abruzzes, en deçà et au delà de la rivière Pescara.

La féodalité, introduite par les Normands, enracinée par les princes de la maison de Souabe, ne disparut pas sous les Angevins, et les barons jouèrent toujours un grand rôle dans l'administration du pays. Les principaux étaient les Sanseverino, qui possédaient la meilleure partie de la Basilicate, Amalfi avec son duché, les comtés de Sanseverino et de Marsico dans la Principauté, de Bassignano en Calabre, de Matera dans la province de Tarente; les Pipino, qui dominaient sur une grande étendue de la Capitanate et sur la partie montueuse de la principauté de Bari; les Balzi, sur les régions occidentales de la principauté de Tarente et sur la contrée orientale de la Basilicate; les Ruffo, sur la plaine au nord-est du Brutium; les Cantelmi, sur le versant occidental de l'Apennin du lac Fucin ou Vénafre. Dans les Abruzzes, les comtés de Tagliacozzo et de Manupella relevaient des Orsini de Rome, comtes encore de Nola, princes de Salerne, et qui succédèrent ensuite aux Sanseverino, aux Ruffo, aux Balzi. Sur la côte, les Aquaviva possédaient les comtés d'Atria, et les Avalos le marquisat de Pescara. Dans l'intérieur, les Gambalesa dominaient sur le comté de Montorio, et les Savelli sur celui de Celano; dans la Terre de Labour, les Gaetani occupaient le comté de Fondi, et les Marsano le duché de Sessa. Dans la Principauté, les Tocco avaient le comté de Marino; les Sanframondo celui de Cerreto, et les Sovrano celui d'Aviano dans la Calabre; les Origlia étaient maîtres du comté de Nicastro, et les Caraccioli de celui de Gerace, etc., etc.

On trouverait autant de subdivisions dans les trois vallées de

la Sicile. Mais il semble que la population de cette île se concentrait dans des villes et des bourgades importantes; en effet, tandis que la seule Capitanate comprenait cent cinquante pays, un diplôme de 1276 (1) attribue à peine le même nombre à la Sicile entière.

Dans les républiques, les fiefs avaient perdu toute importance politique, et ne se distinguaient que par une forme privilégiée de possession; mais, dans le Piémont et les Deux-Siciles, ils conservèrent la double puissance, attestée par les gibets dressés devant les châteaux, et dont la hauteur devint telle qu'une loi vint la modérer.

Le titre de marquis n'eut pas en Italie, comme en Allemagne, une signification dynastique; mais il indiqua des nobles qui avaient des droits de comte sur leurs propres domaines, à la différence des comtes qui étaient fonctionnaires du roi et des évêques. Azzo d'Este, en 1097, est qualifié de marquis et de comte de Milan; Frédéric Ier, en 1184, renouvela ce titre en faveur de son neveu Obizzo, en y ajoutant la marche de Gênes (2): or, comme ces villes jouissaient déjà de la liberté, c'était le constituer son vicaire pour y soutenir les droits impériaux. Obizzo était lui-même vassal de Gênes, qui avait pour vassal son fils Moruello; l'un et l'autre se confédéraient avec les seigneurs de Lunigiana, les comtes de Lavagna et d'autres.

Les principaux adversaires de la maison d'Este étaient les Ezzelins; nous savons quelle fut leur origine et comment ils devinrent les soutiens les plus importants de Frédéric II. Nommé le vicaire de cet empereur, Ezzelin IV se considérait comme seigneur indépendant dans les territoires de Padoue, de Trévise et de Bassano; il étouffait toutes les voix qui s'élevaient contre sa domination sanguinaire, et voyait des crimes dignes de mort dans l'antiquité de la race, l'opulence, le courage, le titre de prêtre, dans la piété même et la beauté; en un mot, tout homme vénéré, parce qu'il le craignait alors, était coupable à ses yeux. Il laissait ses ennemis mourir et pourrir dans d'horribles prisons de Padoue, ou ne les en tirait que pour les envoyer par bandes au gibet, afin que leur supplice enseignât l'obéissance.

Après de fréquentes et inutiles admonitions, le pape Alexandre IV ordonna une croisade au nom de Dieu contre cet ennemi

(1) Ap. AMARI, *Ut periodo di storia siciliana*, docum. II et III.
(2) MURATORI, *Antich. estensi*, part. I, c. 1.

1256 des hommes. Une foule de gens se rendirent à son appel, et des moines de toute couleur criaient aux armes. Jean de Schio, l'apôtre de la paix, sortit de l'obscurité dans laquelle il était retombé après le triomphe pompeux mais éphémère de Paquara, pour se montrer à la tête des citoyens armés que les villes guelfes, appuyées par Venise, envoyaient sous le nom de croisés et précédés de l'étendard romain. Padoue fut enlevée de vive force à Ezzelin, et d'autres villes se soulevèrent contre lui; mais le tyran, altéré de vengeance, se mit à la tête des troupes sarrasines et allemandes, soutien fatal des oppresseurs, recouvra Padoue, et l'insigne cité subit toutes les horreurs d'une victoire féroce. Allié avec son frère Albéric, seigneur de Trévise, avec le Crémonais Buoso de Dovara et le marquis Obert Pelavicino, il avait sous la main toutes les forces des Gibelins; avec eux il prit et dévasta Brescia, centre de la puissance guelfe. Mais Ezzelin n'était pas satisfait de partager l'autorité; or, tandis qu'il déployait sa valeur contre les ennemis, il ourdissait des trames pour affaiblir le pouvoir du marquis et de Buoso. Malgré ses associés, qui croyaient avoir formé un triumvirat, il s'établit despote à Brescia, d'où il sort pour recouvrer l'un après l'autre les châteaux que les croisés lui avaient enlevés; comme toujours, il brûle, pille et massacre.

La possession de Milan, qui étendait sa domination sur quelques villes voisines et son influence sur toutes, a toujours été considérée comme indispensable pour être maître de la haute Italie. Sa longue guerre avec les Frédérics avait épuisé les finances de cette ville. Le Bolonais Beno des Gozzadini, nommé podes-
1256 tat, essaya de les rétablir au moyen de nouvelles contributions destinées à éteindre une dette que les besoins de la guerre avaient fait contracter. Après avoir atteint son but, il conseilla de prolonger cet impôt, afin de terminer le *Naviglio* qui amenait jusqu'à Milan les eaux du Tessin; mais la plèbe, toujours plus reconnaissante envers quiconque la flatte qu'envers l'homme qui lui rend des services, se souleva furieuse, l'égorgea et jeta son cadavre dans ce canal qui fait la richesse de Milan et la gloire de ce podestat.

Milan, qui n'oubliait pas Frédéric Barberousse, s'etait mis à la tête du parti guelfe, tandis que les châtelains du voisinage favorisaient les Gibelins; de là, haines violentes entre les nobles et les plébéiens, querelles intestines, expulsions réciproques, désastres dans la ville et la campagne, négligence du bien pu-

blic. On pouvait dire qne la commune n'existait plus, car les divers ordres de la cité formaient autant d'États, avec un gouvernement distinct, deux ou trois podestats, des consuls opposés à des consuls, des assemblées à des assemblées, confusion qui était un obstacle à toute bonne mesure.

Nous avons vu comment les hérétiques patarins, dont quelques-uns firent massacrer l'inquisiteur Pierre de Vérone, avaient pris racine dans Milan. Carino, le meurtrier, fut arrêté et remis entre les mains du podestat; mais il s'échappa bientôt, et la multitude, qui croyait le podestat de connivence, l'emprisonna lui-même et saccagea son palais. Le peuple empêcha les nobles de donner la seigneurie à l'archevêque Léon de Perego, et demanda même que les plébéiens pussent être nommés chanoines de la cathédrale, privilége des plus grandes familles, qui choisissaient toujours l'archevêque parmi les citoyens les plus éminents. Soutenus par ce prélat, par leurs propres vassaux et les hommes indépendants, les nobles, que favorisait encore l'usage des armes, triomphaient de la *motta* populaire, jusqu'à vouloir ressusciter une ancienne loi des temps féodaux, qui les autorisait à se racheter d'un meurtre plébéien moyennant sept livres douze sols de *terzuoli* (114 fr.).

Un bourgeois, ayant rencontré le noble Guillaume de Landriano, lui réclame le payement d'une ancienne dette, et celui-ci le tue; le peuple se soulève en fureur et repousse les nobles, qui, avec Léon de Perego à leur tête, se réfugient dans les châteaux du comté de Seprio, s'allient avec les Novarais et les Comasques, interrompent le commerce de la ville et l'empêchent de recevoir des vivres.

La plèbe se voyait contrainte de stipendier un capitaine étranger qui la défendît par les armes, ou de chercher parmi les châtelains un chef qui préférât la faveur populaire à l'arrogance patricienne. Lorsque les Milanais, après leur déroute de Cortenova, 1257
où ils abandonnèrent le carroccio à Frédéric II, se retiraient dans leurs foyers, Pagano de la Torre, seigneur de la Valsassina, leur offrit un asile et leur donna des vivres; dès lors il devint l'idole des plébéiens, qu'il défendait les armes à la main, soit par dévouement, soit par cette affectation de générosité dont les nobles démagogues voilent souvent leur égoïsme. Quoi qu'il en soit, le peuple, qui voulait un magistrat pour se mettre à l'abri de l'oppression des nobles, le nomma capitaine jusqu'à ce que 1242
les haines fussent calmées. A la suite de nouveaux conflits, on

confia ce poste à son descendant Martin, qui réprima les nobles,
1257 se mit à réformer les ordres en affranchissant les maîtrises de la dépendance de l'archevêque, et devint ainsi seigneur véritable. Ayant pris à sa solde le marquis Manfredi Lancia avec 1,000 chevaux, il fit sortir le carroccio et commença la guerre civile contre les nobles bannis; mais des citoyens prudents calmèrent les esprits, et l'on conclut la *paix de saint Ambroise.*

Les nobles et les vavasseurs d'une part, la *motta,* la *credenza* et le peuple de l'autre, établirent que tout litige particulier, cause, discorde et différend entre les partis, seraient mis en oubli perpétuel, et toute injure pardonnée, à moins qu'il ne s'agît d'un bien possédé injustement par quelqu'un; les électeurs, le conseil, le gouvernement, les consuls de la commune ou de la justice, et tous les autres offices ordinaires et extraordinaires, réformateurs du statut, ambassadeurs, devaient appartenir, moitié à la commune, moitié aux vavasseurs et aux capitaines; les trois trompettes du peuple éliraient les trois autres destinés aux capitaines; on rapellerait tous les citoyens bannis pour crime d'État, et leurs biens, meubles ou immeubles, leur seraient rendus, à eux ou à leurs héritiers. Venaient ensuite des concessions et des conventions spéciales pour les habitants de Côme, de Cantu, d'Angera et pour les capitaines d'Arsago : « Afin de réparer les dommages soufferts, le podestat dépenserait tous les ans en grains 6,000 livres de la commune de Milan ; les communes, bourgs, villages et fermes, livreraient leur blé à Milan selon la coutume ; tout citoyen serait obligé de faire conduire à Milan deux boisseaux de mélange pour chaque cent livres de sa récolte, et quiconque n'était pas soumis à l'impôt aurait le droit de conduire du blé à Milan ou d'en exporter ; en temps de disette, on pourrait fouiller dans les greniers des ecclésiastiques, et transporter à Milan le grain qu'ils n'auraient pas consommé après avoir satisfait à leurs besoins. » Il était ordonné de réparer les routes, et de ne pas aggraver les taxes ni les droits d'entrée : « Les préteurs feraient obtenir satisfaction pour les vols soufferts dans un rayon de quatre milles autour de Milan ; Martin de la Torre et ses parents, tous les capitaines et vavasseurs alliés du peuple auraient la faculté de revenir au parti des capitaines et vavasseurs, sans autre obligation que de payer le *fodrum* passé et présent ; la commune ne pourrait attaquer les châteaux, si ce n'est par décret du conseil ; dans les bourgs et villages, les personnes âgées de plus de vingt ans pourraient élire leur recteur

pour un an, toutes les fois que, par coutume, ils ne seraient pas soumis au podestat de Milan (1). »

Nous avons cité en détail cette paix fameuse pour montrer que la politique ne jouait pas le premier rôle dans les transactions de cette époque, et qu'il s'y mêlait toujours des dispositions économiques et civiles que l'on transcrivait ensuite dans les statuts. Cette paix, qui consacrait l'égalité civile entre les nobles et les plébéiens, fut appelée perpétuelle; mais les familles puissantes ne surent pas s'y soumettre, et les bourgeois n'en usèrent point avec dignité. Les nobles furent bientôt contraints de s'expatrier de nouveau, et de réclamer les secours de Côme où leur parti dominait. La lutte s'engagea plusieurs fois avec des succès divers; enfin Philippe, archevêque de Ravenne et légat pontifical, accouru pour réconcilier les partis, exila Torriano et Guillaume de Soresina, l'un chef des plébéiens, l'autre des nobles; mais le premier revint, prévalut, et les nobles, désespérés d'être bannis, prirent la funeste résolution de livrer la patrie à Ezzelin. D'après les conventions secrètes arrêtées avec eux, le tyran partit secrètement de Brescia pour surprendre Milan; il avait déjà traversé l'Adda, et se dirigeait par Monza et Vimercato sur la métropole de la Lombardie, lorsque Martin, informé de sa marche, réunit l'armée plébéienne et se jeta sur ses derrières en soulevant la population. Ezzelin, dans la crainte de se voir couper la retraite, rétrograda vers l'Adda; mais, au pont de Cassano, il se trouva en face de l'ennemi, et, contraint d'ac- 1259
cepter la bataille, il tomba blessé, pour expirer bientôt de désespoir à Soncino. Des cris de joie unanimes retentirent dans toute la Lombardie et la Marche; ses villes et ses châteaux se rendirent ou furent pris; son frère Albéric, assiégé dans la citadelle de saint Zénon, et forcé de se rendre à discrétion, subit, avec sa famille innocente, les horribles traitements par lesquels 1260
se manifestent les vengeances populaires. L'enthousiasme fit alors retentir le cri de liberté dans toute la vallée padouane.

Mais trop souvent les peuples, délivrés d'un maître, ont hâte d'en chercher un autre. A la chute des Ezzelins, la maison d'Este occupa le premier rang. Cette famille, ennemie de Frédéric II, parce que des liens étroits de parenté l'unissaient aux Guelfes de Bavière,

(1) Corio, II. Il est utile d'étudier la paix faite, en 1241, par les communes d'Asti et d'Alba avec les communes de Cuneo, de Mondovi, de Fossano et de Savigliano; elle est rapportée dans les *Monum. hist. patriæ*, Chart. II, 1419.

rivaux de ce prince, possédait, outre le château et le bourg d'où elle tirait son nom, le marquisat d'Ancône, et, comme fiefs impériaux, Rovigo, Calaone, Monselice, Montagnana, Adria, Aviano, la seigneurie de Gavello; en outre, elle avait une infinité de petits domaines et de juridictions sur le territoire de Padoue, de Vicence, de Ferrare, de Brescia, de Crémone, de Parme, dans la Polésine méridionale, dans la Lunigiana et les montagnes de la Toscane, dans le Modénais et sur la commune de Plaisance. Enfin ses possessions s'étendaient jusqu'auprès de Tortone, où elles confinaient avec les terres du marquis de Montferrat. Ces vastes domaines se composaient de francs-alleux, de fiefs militaires ou de bénéfices ecclésiastiques, dont cette maison demandait la confirmation aux papes et aux empereurs; mais le haut degré de puissance qu'elle avait acquis l'autorisait à les regarder comme des biens propres. Ferrare, tyrannisée par Salinguerra, vieillard indomptable et fameux par ses faits d'armes, avait offert le pre-
1208 mier exemple de se soumettre à un prince, en attribuant à Azzo d'Este un pouvoir illimité (1). Modène, bouleversée par de

(1) *Quod illustris et inclitus dominus Azo, marchio Estensis, sit et habeatur et gubernator, et rector, et perpetuus dominus civitatis Ferrariæ.*

Anno Domini millesimo ducentesimo octavo: ad honorem Dei, et sanctæ et individuæ Trinitatis, et ad laudem ejus matris sanctissimæ Virginis Mariæ, et ad reverentiam beati Gregorii martyris et omnium sanctorum; ad bonum statum civitatis Ferrariæ, et ad laudem et commodum amicorum, ut civitati eidem salubriter sit provisum, non solum in præsenti tempore, sed etiam in futuro: volumus et duximus inviolabiliter observandum, et per hanc nostram legem municipalem per nos et hæredes nostros perpetuo decrevimus observari, quod magnificus et inclitus vir dominus Azo, Dei et Apostolica gratia Estensis et Anconitanus marchio, sit et habeatur gubernator, et rector, et generalis et perpetuus dominus in omnibus negotiis providendis et emendandis et reformandis ipsius civitatis ad suæ arbitrium voluntatis; et jurisdictionem, et potestatem, atque imperium intus et extra ipsius civitatis gerat et habeat dominandi, faciendi atque disfaciendi, et statuendi, et removendi, et reformandi, et præcipiendi, et puniendi, et disponendi, prout placuerit et eidem utile visum erit. Et generaliter possit et valeat, sicut perpetuus dominus civitatis et districtus Ferrariæ, omnia et singula facere et disponere ad usum beneplacitum et mandatum, ita quidem quod ipsa civitas, et districtus, et homines habitantes nunc et in posterum in ipsa civitate et districtu cum jurisdictione dominii eidem domino marchioni, sicut suo generali domino perpetuo obediant et intendant. Quæ omnia et singula supradicta habere locum volumus, et perpetuam firmitatem non solum in persona domini Azonis marchionis prædicti, donec vixerit, verum etiam post ejus decessum hæredem ipsius esse volumus in locum sui gubernatorem, et rectorem, et generalem dominum civitatis et districtus, et habeat dominium, imperium, et potestatem, et jurisdic-

graves désordres, choisit aussi pour seigneur Obizzo d'Este; sept années plus tard, elle fut imitée par Reggio, et Comacchio, Trévise, Feltre, Bellune, obéissaient directement ou indirecte- 1282 ment aux Da Camino. Mastin de la Scala, nommé seigneur des Véronais, chassa les comtes de San Bonifazio, qui, pendant soixante ans, ne purent rentrer dans une ville où ils avaient dominé. Mastin, tué en 1277, transmit le pouvoir à son frère, et celui-ci à ses enfants.

Les Crémonais, jaloux de venger la défaite qu'ils avaient essuyée en 1248 sous les murs de Parme, choisirent pour podestat le marquis Obert Pelavicino, Gibelin exalté; soutenu par les exilés, ce nouveau chef les conduisit contre Parme, dans la- 1250 quelle il put entrer, et d'où il emmena avec le Gajardo, carroccio crémonais, une foule de prisonniers, qui furent ensuite renvoyés chez eux tout nus. De ce jour, que les Parmesans nommèrent le *mauvais jeudi*, commença la grandeur de ce marquis; déjà seigneur de Crémone, il obtint en 1252 d'être proclamé seigneur perpétuel de Florence; il le serait même devenu de Parme, si un *vil tailleur* n'avait réussi à faire comprendre combien la liberté était préférable.

La victoire remportée sur Ezzelin avait accru outre mesure le crédit de Martin Torriano à Milan; poursuivant les nobles, qui, après l'insuccès de leur trahison, s'étaient réfugiés auprès de la famille Sommariva de Lodi, il soumit encore cette ville. Neuf 1259 cents nobles s'étaient fortifiés dans le château de Tabiago, à Brianza, où ils furent pris et conduits à Milan au milieu des insultes de toute sorte; Martin cependant empêcha de les égorger, et ne voulut jamais verser le sang: « Puisque, dit-il, je 1261 n'ai pu donner la vie à aucun, je ne souffrirai pas qu'on l'enlève

tionem plenam, sicut supra continetur in omnibus et per omnia in persona domini marchionis prædicti. Adjicientes, quod de anno in annum hoc statutum firmetur et cætera supradicta, et scribantur annuatim in corpore statutorum, ita quod rectores et potestates futuri et homines Ferrariæ jurent prædicta omnia præcise, sicut supra scriptum legitur, observare.

C'était là un statut; Muratori ensuite, dans le vol. II des *Antichità estensi*, cite les décrets originaux par lesquels, en divers temps, la seigneurie de Modène et d'autres villes fut conférée aux marquis d'Este.

Ivrée, en 1278, se soumettait à la seigneurie de Guillaume, marquis de Montferrat, et consignait les conventions dans une charte, conventions assez favorables à cette commune, et qui pouvaient être annulées à la mort du marquis. Cette charte remplit sept volumes des *Monum. hist. patriæ*, Chart. I, 1512.

à personne. » En effet, il sut modérer son ambition; puis, voyant que la milice plébéienne était incapable de résister aux nobles, il n'hésita point à laisser nommer capitaine général Pelavicino, qui eut ainsi la seigneurie de cette ville, à laquelle Ezzelin avait aspiré vainement.

Forte d'un tel appui, la faction populaire résolut, afin d'accroître son importance, d'élire pour archevêque Raymond, parent de Martin. Les nobles firent une vive opposition, et proclamèrent Hubert de Settala; Urbain IV, pour remédier au schisme, nomma donc à ce siége le chanoine Othon Visconti, qui, secondé par les nobles, ses égaux, tint la campagne et s'empara de plusieurs châteaux, surtout dans le voisinage du lac Majeur, où se trouvaient les fiefs de sa famille. Les Torriani prirent et rasèrent les châteaux d'Arona, d'Angera, de Brebbia, et occupèrent d'autres lieux de l'archevêché; un interdit vint alors les frapper, sans épargner la ville, et la croisade fut proclamée contre eux.

1263 Martin, affligé de tous ces conflits, mourut prématurément, et son frère Philippe le remplaça dans son autorité, qu'il défendit par les armes. Côme, par insinuation de Visconti, se donnait à lui, et la Valteline par force, de même que Lodi, Novare, Verceil, Bergame; pour dissimuler son agrandissement, Philippe
1265 fit investir Charles d'Anjou de la seigneurie. Napoleone lui succéda, avec le titre d'ancien perpétuel, et cette famille se transmettait le pouvoir comme un héritage, bien qu'elle n'affectât point de le rechercher.

A la différence des autres tyrans, les Torriani avaient embrassé la cause des Guelfes; les victoires des Angevins favorisèrent donc leur élévation. Les Gibelins comptaient dans leur rang Pelavicino, qui avait encore soumis Brescia et Pavie; mais les Pavesans, à la nouvelle de la mort de Manfred, égorgèrent les soldats de Pelavicino, et recoururent aux Torriani, qui, accueillis avec des branches d'olivier, rappelèrent les Guelfes dans la ville, dont ils furent proclamés les seigneurs. Un autre Torriano était gouverneur de Verceil; mais les Gibelins milanais, exilés, le surprirent et le tuèrent. Emberra du Balzo, podestat de Milan pour le roi Charles, conseilla de faire périr cinquante-deux parents des assassins; tous les hommes honnêtes gémirent de cette atrocité, et Napoleone s'écria : « Le sang de ces innocents retombera sur mes fils. » Plus tard, lorsqu'à l'arrivée de Conradin les partisans de l'empire relevèrent la tête, et qu'Obert

Pelavicino, avec Buoso de Dovara, menaça de renouveler les temps de Frédéric et d'Ezzelin, Milan réchauffa le zèle des villes; puis, avec Verceil, Novare, Côme, Ferrare, Mantoue, Parme, Vicence, Padoue, Pergame, Lodi, Brescia, Crémone et Plaisance, elle renoua la ligue lombarde, en s'unissant avec le marquis 1267
d'Este et celui de Montferrat, qui en fut nommé capitaine.

Pelavicino, sur les instances de Crémone et de Plaisance, abdiqua bon gré malgré la seigneurie; il se retira dans ses châteaux de Cislago, Busseto, Scipione, Borgo San Donnino, et mourut en laissant sa famille riche, mais non souveraine. Dovara, dont le légat pontifical s'était servi pour forcer Pelavicino à la retraite, espérait rester seigneur de Crémone; mais les citoyens le chassèrent lui-même, et ses maisons furent détruites; puis ils mirent le siége devant sa forteresse sur l'Oglio, et, lorsqu'il la vit rasée, après capitulation, il se retira dans les montagnes, où il mourut sans richesses ni puissance.

Napoleone, au contraire, soutenu par son cousin Raymond, qui venait d'être nommé patriarche d'Aquilée, continuait d'exer- 1274
cer la seigneurie à Milan. Ce prélat, allant prendre possession de son siége, emmena pour écuyers soixante jeunes nobles milanais, couverts de riches armes et montés sur de magnifiques chevaux; cinquante chevaliers resplendissants d'or, chacun avec quatre chevaux et un écuyer; soixante hommes d'armes, avec deux chevaux chacun, et cent hommes d'armes crémonais (Corio) : tant cette maison était riche! Napoleone, à la tête de mercenaires, fit une guerre incessante aux nobles et les vainquit plusieurs fois. Tout Guelfe qu'il était, il obtint de l'empereur Rodolphe de Habsbourg d'être nommé son vicaire; sans se laisser éblouir par les faveurs ni effrayer par les excommunications, il résistait au pape et à l'archevêque Othon Visconti.

Moins constant que lui, le marquis de Montferrat devint le capitaine du parti gibelin, entraînant sous sa bannière Pavie, Asti, Côme et les bannis de Milan. Ces exilés avaient pour centre Côme, et pour chef Visconti, qui, toujours exclu de l'archevêché, dirigeait des factions ou livrait des batailles dans les plaines et sur les rives des lacs qui rendent délicieuse la haute Lombardie. Les nobles, désespérant d'obtenir un secours efficace, rentrent à Pavie, et persuadent à Gotifredo, comte de 1276
Langosco, de se faire leur chef et d'aspirer ainsi à la seigneurie de Milan. En effet, il alla guerroyer sur le lac Majeur, et s'empara d'Arona et d'Angera; mais Cassone de la Torre,

à la tête d'une bande d'Allemands qu'il avait obtenue de Rodolphe, le fit prisonnier lui-même, avec un grand nombre de nobles, dont trente-quatre furent décapités à Gallarate. Parmi les victimes se trouvait Théobald Visconti, père de Matthieu, et l'archevêque Othon fut alors altéré de vengeance; il fit équiper une flottille par les Canobiens, et la plaça sous le commandement de Simon de Locarno, fameux guerrier, qui se rendit à Côme, où il ressuscita le parti des Visconti. Après s'être rencontrés dans cette ville, où les Novarais et les Pavesans leur envoyèrent
1277 des secours, les Visconti, guidés par Richard, comte de Lomello, reprirent Lecco, Citrate et d'autres forteresses, traversèrent la Martesana et marchèrent sur Milan. Les Torriani, qui se trouvaient à Desio sans faire bonne garde, furent surpris et battus; Napoleone et ses parents Mosca, Guido, Rocco, Lombardo et Carnavale, transportés au château de Baradello de Côme, se virent enfermer dans des cages. Cassone eut le temps de s'enfuir à Milan, mais pour voir le peuple dévaster ses palais; il se réfugia donc auprès du patriarche Raymond, dont les secours lui
1281 permirent de tenir longtemps la campagne; enfin, après s'être avancé jusqu'aux portes de Milan, il fut entièrement défait à Vaprio.

Le peuple alla au-devant d'Othon en criant: *Paix! Paix!* et l'obtint. Visconti défendit toute vengeance ou persécution, et nomma capitaine Guillaume, marquis de Montferrat, auquel obéissaient alors Pavie, Novare, Asti, Turin, Alba, Ivrée, Alexandrie, Tortone et Casale. Guillaume, fier de sa puissance, agissait en despote, au grand déplaisir de l'archevêque, qui gagna les Carcano, les Castiglioni, les Mandello, les Pusterla et autres chefs; puis, saisissant l'occasion où il se trouvait hors de la ville, il occupa le Broletto, ferma les portes au marquis, et, resté seul maître, il se fit proclamer seigneur perpétuel. Le peuple, sous les Torriani, s'était habitué au pouvoir despotique, et les nobles, qu'ils avaient abattus ou bannis, ne se sentaient plus la force de résister; ainsi la plus grande république de la ligue lombarde devenait, sans beaucoup d'obstacles, une principauté. Favorisés par la fortune et l'habileté, les Visconti la rendirent héréditaire, et finirent par embrasser toute la Lombardie, soit par des successions, soit en dépossédant les seigneurs qui dominaient dans chaque ville.

Tous les pays qui étaient sortis républicains de la paix de Constance passaient l'un après l'autre sous la domination d'un

seul, et, loin de profiter de l'interrègne pour consolider leurs institutions, ils s'épuisaient dans des luttes furieuses. Au lieu d'accepter cette sujétion raisonnable qui sert à la prospérité des États, ils offraient le spectacle de cette anarchie turbulente qui fait paraître la servitude désirable. Tous les hommes s'étaient donnés à une faction, et les factions se donnent toujours à un homme, maître alors de tous ceux qui l'ont embrassée et qui ne lui demandent que de la faire triompher; après le triomphe, on attribuait les pouvoirs à un capitaine ou défenseur du peuple, et ces pouvoirs, prorogés pour trois, cinq et dix ans, l'habituaient, lui à commander, les autres à obéir. Or, comme le peuple victorieux se sentait incapable de gouverner, il choisissait un seigneur, noble le plus souvent, et destiné pourtant à réprimer les nobles. Ainsi, dans la moderne Angleterre, on eut toujours besoin d'un lord, même pour diriger des insurrections contre les lords.

Le peuple n'hésitait pas, effet ordinaire des révolutions, à sacrifier la liberté à un vain nom, à la passion du moment, en accordant des droits excessifs à une assemblée ou à un magistrat. En 1301, Milan concédait le pouvoir le plus précieux, celui de faire des lois, au capitaine du peuple, au juge de la *credenza* de saint Ambroise et au prieur des anciens du peuple. Les plébéiens de Florence, victorieux, « mirent un gonfalon de justice « dans les mains de Lando de Gubbio, et lui donnèrent tout « pouvoir sur quiconque attenterait contre les Guelfes et le « présent État; ce chef, dispensé de toute formalité, avait le « droit de procéder sans condamnation à l'égard des biens et « des personnes. » En 1380, ils accordèrent aux huit membres de la *balia* la faculté de dépenser 10,000 florins sans être tenus d'en rendre aucun compte ni secret ni public, et de poursuivre et de faire périr les rebelles de la commune par les formes, voies et moyens qui leur sembleraient les plus convenables (1). Ailleurs les *balie*, les *cinq de l'arbitre* ou d'autres magistrats semblables recevaient des mandats temporaires, qui émoussaient le sentiment de la liberté et aplanissaient la route aux tyrannies.

Le péril de la domination étrangère une fois écarté, les citoyens, dont les richesses et le bien-être s'étaient accrus, déposèrent les armes pour s'appliquer à l'industrie. Cette transfor-

(1) MARCHIONE STEFANI, année 1316, et rubr. 875.

mation donna plus d'importance aux nobles, qui s'habituaient dès l'enfance aux exercices militaires; couverts d'une armure de fer à toute épreuve, sous laquelle ne pouvaient les atteindre les piques de la milice citoyenne, ils triomphaient presque sans danger. La certitude de vaincre augmentait leur audace, et leur inspirait facilement le désir de dominer sur des gens incapables de résister; ils allèrent plus avant dans cette voie, lorsque les capitaines d'aventure mirent leur courage au service de quiconque payait, et pactisaient avec les tyranneaux pour se soutenir, ou bien aspiraient eux-mêmes au premier rang.

Les luttes orageuses des citoyens avaient engendré la lassitude; or celui-là est toujours le bienvenu qui, à la fin d'une révolution, parvient à rétablir l'ordre quand,même il substituerait au tumulte la servitude et la léthargie. Après avoir vu les Romains, républicains exaltés, supporter la tyrannie sans frein des empereurs, on ne peut s'étonner beaucoup de voir les Italiens, leurs descendants, souffrir les durs éperons des tyrans. Les grands supportaient avec impatience la domination d'un seigneur, qui faisait obstacle à leur despotisme et refrénait leurs désirs d'une oligarchie plus ou moins restreinte; mais le peuple se trouvait bien de n'être plus exposé à la haine de tout un parti, et aux excès de tout adversaire ou rival victorieux. Au lieu d'avoir plusieurs maîtres, il aimait mieux obéir à un seigneur seul et lointain, que la passion n'entraînerait pas à blesser les individus, et dont l'intérêt, au contraire, serait de travailler à l'avantage de tous; il en espérait cette justice et cette sécurité qui, si elles ne sont une compensation de la liberté, servent du moins à consoler de sa perte. Content du repos intérieur, de la barrière élevée contre l'oligarchie, des spectacles et des pompes, il était reconnaissant de ces bienfaits; en effet, nous le verrons bien rarement s'insurger contre les princes que l'histoire nous a représentés comme les plus grands misérables, bien qu'on vît toujours de ces conjurations restreintes dont l'insuccès raffermit le pouvoir qu'elles veulent renverser.

Les lettrés et les légistes, dont le nombre et l'importance croissaient tous les jours, puisaient dans le droit romain des principes de servilité, et avaient toujours quelque harangue prête pour démontrer aux assemblées populaires les avantages de la tyrannie. Les nobles, lésés par cette révolution, regret-

taient le passé et portaient envie aux hommes nouveaux; néanmoins ils ne savaient s'associer ni aux communes ni entre eux pour former cet accord qui, dans d'autres pays, en fit l'utile contre-poids de la monarchie naissante. Dès lors ils se mettaient à courtiser le seigneur afin d'en obtenir un lambeau d'autorité, une part des jouissances, ou bien se jetaient dans des machinations qui lui offraient une occasion légitime de les exterminer ou de les comprimer. En résumé, il manquait à tous le sentiment de la légalité, soit pour affermir les républiques, soit pour tempérer les principautés.

Les républiques, au bout de quelque temps, se transformaient en seigneuries sans s'en apercevoir, comme elles étaient parvenues sans s'en apercevoir à la liberté. Les tyrans (les Italiens, à l'exemple des Grecs (1), donnaient ce nom à ceux qui, bons ou mauvais, usurpaient le pouvoir dans une ville libre) avaient soin de se faire décerner solennellement, par les anciens ou les assemblées populaires, le titre et les pouvoirs de seigneurs généraux pour un temps limité, et de recevoir l'investiture par la remise de l'étendard et du carroccio. Ainsi on affectait de respecter la souveraineté populaire; or, comme les formes constitutionnelles étaient greffées sur le gouvernement monarchique, il semblait qu'on dût empêcher le despotisme, et que les magistratures populaires contiendraient les seigneurs, qui, à leur tour, seraient protégés par les lois et la garantie nationale. Mais, de même qu'à Rome les empereurs exercèrent un pouvoir absolu parce qu'ils représentaient le peuple souverain, ainsi ces tyrans ne trouvaient aucune limite légale à une autorité que le peuple leur attribuait.

La tyrannie n'était donc pas le fruit nécessaire de la démocratie, mais une conséquence aristocratique, puisque toute oligarchie, exclusive et jalouse, aspire à s'élever au détriment des autres. D'un autre côté, la tyrannie servait les intérêts populaires, puisqu'elle élevait les individus de condition inférieure contre les anciens personnages; aussi, même alors qu'on expulsait le tyran, les gens nouveaux qu'il avait assis sur les biens confisqués restaient et grandissaient. Les personnes dépouillées recommençaient la lutte, chassaient les parvenus, faisaient

(1) Cornélius Nepos, *Vie de Mithridate*, remarque *omnes et haberi et dici tyrannos, qui potestate sunt perpetua in ea civitate, quæ libertate usa est.* Et Jean Villani, IX, 154 : « Mathieu Visconti fut un sage seigneur et tyran. »

un nouveau partage, et ces alternatives de violences ne laissaient pas même jouir du repos qu'on avait espéré comme une compensation à la servitude.

Les révoltes n'étaient pas inspirées par le désir de recouvrer la liberté. On voulait seulement changer de seigneurie; mais le gouvernement restait toujours militaire et despotique, puisque les citoyens désunis avaient besoin de chefs absolus. On applaudissait, malgré tous leurs excès, aux juges qui châtiaient les dominateurs tombés. Les partisans des nouveaux réclamaient des franchises et l'indépendance. Les vaincus s'expatriaient, instituaient un gouvernement tyrannique, parce qu'il était indépendant de la volonté nationale, et prétendaient régir du dehors la patrie, la bouleverser, changer ses institutions. Le nouveau maître donnait libre carrière à ses passions, suivait une politique tortueuse et déployait une justice inhumaine, foulant aux pieds toute modération et toute générosité.

La domination qu'une ville avait acquise sur d'autres devenait une seigneurie que les ambitieux s'efforçaient d'agrandir. Ainsi, dans l'Italie septentrionale, qui, à la paix de Constance, se trouvait fractionnée en autant de républiques que de villes, on vit les cités se grouper autour de quelques centres et former de nouveaux États, dont l'histoire très-diverse répugne à cette marche systématique qui se révèle là où un maître unique détermine ou du moins dirige les événements d'un pays.

CHAPITRE XCV.

TOSCANE.

Sous la forte domination des Boniface, la Toscane n'avait pu se rendre libre comme les cités lombardes; mais cet obstacle disparut à la mort de la comtesse Mathilde, et les débats suscités
1115 au sujet de son héritage entre les pontifes et les empereurs offrirent aux communes l'occasion de s'émanciper, puis d'acquérir des priviléges ou de les usurper dans la lutte, en s'appuyant sur les uns ou sur les autres (1). Frédéric II, héritier du

(1) On trouve des consuls à Lucques, en 1124; à Volterra, en 1144; à Sienne, en 1145, etc.; à Pise, en 1094.

dernier duc Philippe de Souabe, frère de Barberousse, y plaça des vicaires; mais, comme leur autorité déclinait chaque jour, ils durent se réfugier dans quelque place forte, par exemple à San Miniato, appelé pour ce motif *al Tedesco* (à l'Allemand).

Des seigneurs étrangers dominaient sur le territoire; c'étaient des Lombards, comme les marquis de Lunigiana, les comtes Guido, ceux de la Gherardesca, ou bien des Francs, comme les marquis Obert, ceux du mont Sainte-Marie, les comtes Aldobrandeschi, les Scialenga, les Pannochieschi, les Alberti du Vernio, de la Bevardenga, de l'Ardenghesca, etc., etc.

Fiésole, reste de tant de villes dont les Étrusques avaient couronné les hauteurs italiques, était déjà citée par Cicéron pour son grand luxe, ses banquets somptueux, ses métairies délicieuses et ses constructions splendides; les temps ayant changé, elle avait converti en baptistère un très-beau débris d'antiquité païenne, et construit la cathédrale, où l'évêque Jacques de Bavaro transporta, en 1028, les reliques de saint Romule, patron de la cité. De cette position élevée, les familles patriciennes menaçaient les hommes de la plaine; mais le temps était venu où ceux-ci devaient l'emporter sur celles-là. Florence, inférieure par la situation à Fiésole, comme à Pise pour les avantages du commerce, mûrissait sa liberté, qu'elle devait ensuite longtemps conserver et toujours aimer. La première assemblée générale du peuple s'y tint en 1605, d'après les instances de l'évêque Ranieri. La première entreprise de cette ville, dont l'histoire ait gardé le souvenir, est l'expédition de 1113 contre Rupert, vicaire impérial; posté à Montecascioli, petite forteresse des comtes Cadolingi, il molestait les Florentins, qui finirent par le tuer et raser son repaire.

Entraînée par Pise dans la guerre contre Lucques, Florence apprit à connaître ses forces, et les employa à soumettre les châtelains : « parce qu'on trouve dans beaucoup de terres des « nobles, comtes et capitaines, qui aiment mieux la voir en dis« corde qu'en paix, et lui obéissent plutôt par crainte que par « amour (Dino Compagni). » Elle détruit les châteaux qui entravent son commerce et servent d'asile aux oppresseurs; puis elle oblige les anciennes familles à descendre de la menaçante Fiésole (1), et les villages à recevoir ses lois, comme elle fit

(1) Nous ne rejetons pas entièrement le récit des chroniqueurs, relatif à la

avec les capitaines de Montorlandi et ceux de Chiavello, qui, après s'être affranchis des comtes Guido, s'étaient établis dans une prairie (*prato*) sur le Bisenzio, d'où tira son nom la jolie ville qu'ils y construisirent (1). Les Buondelmonti, dans leur château de Montebuono, exigeaient des péages de quiconque traversait leurs terres, et refusaient d'écouter ses réclamations. Florence les vainquit et les força de venir dans la ville.
1143 Le comte Uggero dut lui promettre de ne faire aucun tort aux Florentins, de les aider même, de combattre avec eux, et d'habiter trois mois dans la ville, en donnant en gage les châteaux de Collenuovo, de Sillano, de Tremali.

Les seigneurs de Pogna, qui ne cessaient de molester le Valdelsa, furent domptés par les armes; les vainqueurs démolirent leur château avec les tours de Certaldo et toutes celles qui s'échelonnaient jusqu'à Florence, malgré le vif déplaisir de Barberousse, qui voyait dans ce fait une atteinte au pouvoir impérial. En 1197, Florence achetait le château de Montegrossoli à Chianti, et rasait, en 1199, celui de Frondigliano; puis, après un long siége, elle renversait Semifonti et la forteresse de Combiata, toujours hostiles à la commune. En 1220, elle détruisit Mortenana, château des Squarcialupi, et, plus tard, ceux de Montaïa, de Tizzano, de Figline, de Poggibonzi, de Vernia, de Mangona; elle abattit les familles dynastiques des Cadolinghi de Capraïa, des Ubaldini de Mugello, des Ubertini de Gaville, des Buondelmonti dans le Valdambria; enfin elle construisit une ville pour servir de refuge aux habitants de Castiglion Alberti, de l'abbaye d'Agnano, de la paroisse de Prisciano, de Campannoli, de San Leolino, de Monteluci, de Cacciano, de Cornia, villages seigneuriaux qui restèrent déserts.

Les Alberti étaient les plus puissants de tous; mais, comme ils se divisaient en plusieurs branches, ils purent être soumis soit par force, soit moyennant des conditions. En 1184, le comte de Capraïa, de cette famille, se recommandait avec sa femme à la république florentine, sous l'obligation de livrer aux consuls de cette république une des tours de Capraïa, qu'elle pourrait garder ou détruire à sa volonté; bientôt après nous trouvons les mem-

prise de Fiésole; mais, avant l'époque assignée par eux, Fiésole et Florence formaient un seul comté.

(1) Ainsi parlent les chroniqueurs, mais le château de Prato est nommé antérieurement.

bres de cette famille recteurs et consuls dans la ville. La bonne intelligence dura peu néanmoins, et les Alberti maltraitaient les voyageurs et les vilains; les Florentins furent donc obligés de conduire une armée contre eux, rasèrent leur château de Malborghetto, et construisirent celui de Montelupo pour les tenir 1204
en bride. Le comte Guido Borgognone chercha vainement à les repousser, en armant contre eux les citoyens de Pistoie, auxquels il avait juré fidélité; vaincu, il dut, avec ses fils et les hommes de Capraïa, prêter hommage à la commune de Florence : il lui soumettait cette terre, s'engageait à payer vingt-six deniers pour chaque feu, et promettait de faire la guerre à la volonté des consuls, contre qui que ce fût, excepté contre les Lucquois avant trois ans, et l'empereur pour toujours. Les consuls de Florence, de leur côté, s'obligeaient à le défendre contre les citoyens de Pistoie ou tout autre ennemi, et à ne point démolir le château de Capraïa (1). Ces comtes, néanmoins, observèrent si mal les traités que Florence fut contrainte plusieurs fois de guerroyer contre eux; ils conservèrent même une telle puissance qu'ils fournirent de nombreux secours aux Pisans pour reprendre l'île de Sardaigne.

En 1273, le conseil général des *Trois cents* et le conseil spécial des *Quatre-vingt-dix* donnaient leur approbation pour qu'on achetât du comte Guido Salvatico les hommes, les terres, les châteaux de Montemurlo, Montevarchi, Empoli, Monterappoli, Vinci, Cerreto, Collegonzi, Musignano, Colledipietra, moyennant 8,000 petits florins; cette somme devait être fournie par les communes rachetées proportionnellement à la livre, c'est-à-dire à la contribution (2).

Quelques seigneurs conservèrent dans les châteaux de leurs ancêtres une souveraineté locale, comme les Pazzi dans le Valdarno, les Riccasoli dans le Chianti. Une famille de Longobardi ou Lambardi gouvernait la Versilie, c'est-à-dire le val de Seravezza. Les Ubaldini avaient une parenté si nombreuse qu'ils dominaient presque sur une principauté (3). Les Pulci, les Nerli, les

(1) *Arch. delle riformagioni*, liv. XXIX, chap. 35. Tagioni Tozzetti, dans ses *Voyages de Toscane*, donne avec un grand soin l'histoire des communes toscanes; il a été imité par Rapetti, et il serait à désirer que ce travail se fît partout. Manni, dans ses *Sigilli*, y a ajouté beaucoup d'éclaircissements.

(2) *Prout unicuique contigit ipsorum per soldum et libram.* Delizie degli eruditi toscani, tom. VIII.

(3) Ils se subdivisaient en Ubaldini de Coldaria, de la Pila, de Montaccianico,

Giangalandi, les Giandonati, les Della Bella avaient inséré dans leur blason les armes de Hugues de Brandebourg, marquis de Toscane au temps d'Othon III, duquel ils avaient reçu la noblesse; le jour de Saint-Thomas, ils fêtaient dans l'abbaye de Saint-Septime le nom de ce baron (1). D'autres maisons s'élevèrent dans la ville par le commerce, comme les Cerchi, les Mozzi, les Bardi, les Frescobaldi, puis les Albizzi et les Médicis, qui parfois furent assaillis dans leurs palais comme les vassaux dans leurs forteresses.

Il faut y joindre les seigneuries eclésiastiques; en effet, de même que les moines de Saint-Ambroise à Milan, les abbés d'Agnano, de Monteamiata, du Trivio, de Passignano, de Monteverde en Toscane, étaient princes sur leurs domaines. Dans cette catégorie surtout se trouvaient ceux de Saint-Anthyme dans le val d'Orcia, auxquels Louis le Débonnaire avait concédé presque tout le territoire entre l'Ombrone, l'Orcia et l'Asso, si bien que Lothaire II assigna sur le patrimoine de cette abbaye mille propriétés pour cadeau de noce à Adélaïde. Les abbés de l'Isola, près de Staggia dans le Volterran, furent barons de toute l'île et de Borgonuovo; Castelnuovo de l'Abbé, Gello de l'Abbé, Vico de l'Abbé et tant d'autres noms semblables indiquent des villages créés par ces moines *fainéants*.

Ce même fait, si l'on cherchait bien, se reproduirait dans toutes les communes de la Toscane. Montegemoli des comtes Guido se soumit au monastère de Monteverde, par lequel il fut cédé à Volterra en 1208; il en fut de même de Querceto et de Castelnuovo de Montagna. En 1221, les comtes Aldobrandeschi se recommandaient aux Siennois, en leur donnant en gage les châteaux de Radicondoli et de Belforte; ils furent imités par les seigneurs de Montorsaïo, les Cacciaconti de Montisi et différentes familles nobles de Chiusdino.

Sienne elle-même combattit les Scalenghi; en 1212, elle achetait les propriétés d'Asciano, et Palteniero Forteguerra, dès 1151, lui avait soumis ses châteaux, parmi lesquels Saint-Jean d'Asso. Les Salimbeni de Belcaro, les vicomtes de Campagnatico et d'au-

de Senno, de Gagliano, de Spugnole, de Querceto, de la Tora, de Susinana, de Castello, de Feliccione, de Peniole, d'Ascianello, de Ripa, de Pesce, de Villanuova, de Farneto, de Vico, de Molettiano, de Palude, de Barberino, de Carda, de Palazzuolo, de Carinca, d'Apecchio, de Mercatello.

(1) DANTE, *Par.*, XVI.

tres firent de même; mais Ombert de Campagnatico, vers l'an 1250, attaquait sur la route tous ceux qui étaient amis de Sienne, jusqu'à ce que quelques citoyens de cette ville, travestis en moines, s'introduisirent dans son repaire et le tuèrent. Les Ubaldini molestèrent longtemps les habitants des vallées du Santerno et de la Sieve. Les Pannochieschi continuaient à dominer sur Montemassi; Castruccio, en 1328, souleva cette place forte contre les Siennois, qui, après l'avoir réduite par les armes et la famine, la ruinèrent et firent peindre ce fait dans le palais du consistoire par Simon Memmi. Les Salimbeni, pour venger un membre de leur famille décapité et d'autres qu'on avait emprisonnés, portèrent les armes contre Sienne en 1374, et reprirent Montemassi. Une guerre s'ensuivit; enfin les deux parties choisirent la seigneurie de Florence pour arbitre, et la citadelle reconstruite fut rendue à cette commune (1).

Les châteaux de Chianti, qui formaient la limite entre Sienne et Florence, furent pour ces deux républiques une occasion de guerres fréquentes. Montepulciano, dont on ignore l'origine, mais qui se trouve déjà mentionné en 715, se soumit aux Florentins en promettant de ne pas imposer de droits sur leurs marchandises, d'offrir à la Saint-Jean un cierge de 50 livres, et de payer un tribut annuel de 50 marcs d'argent. Les Siennois le réclamèrent devant un congrès de nobles du voisinage et de représentants de la ville; de l'examen des faits il résulta qu'il n'appartenait pas au district de Sienne depuis plus de quarante ans, mais qu'il était sous la domination de quelques comtes allemands. Peu satisfaite de cette décision, Sienne tenta plusieurs fois de soumettre Montepulciano, qui, détruit et réédifié, se recommanda à cette ville après des vicissitudes diverses. Il promit d'avoir les mêmes amis et ennemis; de ne percevoir aucun droit sur les marchandises de ses négociants; d'offrir le jour de l'Assomption de la Vierge un cierge de 50 livres; d'envoyer à toute réquisition deux citoyens au parlement de Sienne; d'élire parmi les citoyens de celle-ci le podestat et le capitaine avec un salaire de 400 livres tous les six mois, mais qu'ils gouverneraient selon les statuts de Montepulciano.

Grosseto, centre de la vallée du bas Ombrone siennois, et fondée vers l'an 1000, devint cité lorsqu'en 1138 Innocent II y transféra le siége épiscopal de Roselle, ancienne ville étrusque,

(1) MALEVOLTI, *Istorie senesi*, part. I, chap. 2.

alors déchue et dévastée par les voleurs. D'abord sous la seigneurie des Aldobrandeschi, qui se recommandèrent ensuite à Sienne, les Grossétans finirent eux-mêmes par jurer soumission à cette république, en lui promettant un tribut annuel de 48 livres, plus 50 livres de cire. L'évêque payait également 25 livres, et fournissait un cierge de 12 livres; mais la soumission de Grosseto fut toujours turbulente, et souvent cette ville secoua le joug.

Pistoie, qui grandit après l'assainissement de ses marais en 500, compta de riches familles, parmi lesquelles on trouve les aïeux des comtes Guido et même des Cadolinghi. Elle fut gouvernée par l'évêque, le comte, le gastald, et s'affranchit après la mort de la comtesse Mathilde. Ses statuts sont les plus anciens que l'on ait conservés; déjà, en 1150, elle avait un podestat et des conseillers auxquels le cardinal Hugues, légat pontifical et disciple de saint Bernard, écrivait pour qu'ils annulassent le serment illicite qu'ils prêtaient en entrant en charge, de ne jamais faire de bien aux Spedalinghi ni pendant la vie ni après leur mort. Cette commune soumit les vassaux épiscopaux de Lamporecchio, les comtes Guido de Montemurlo, les comtes de Capraïa, les comtes Alberti du val Bizenzio, les habitants de Carmignano et d'Artimino.

Cortone composait sa commune de consuls, de nobles (*majores milites*), de chefs de métiers, avec un camerlingue et un chancelier. Le conseil de *credenza* était formé de vingt nobles, et le conseil général, de cent citoyens et artisans. En 1213, les Alfieri lui cédèrent le château de Poggioni, avec la promesse qu'un des leurs au moins tiendrait sa famille dans la cité: les Bandinucci lui remirent Montemaggio; les Balducchini, Castelgherardi; les Mancini, Ruftignano; les Bostoli, Cignano; les Baldelli, Peciana; les Venuti, Cigliolo; les Tommassi, Cintoïa; les Boni, Fusigliano; les Cappi, Ossaïa; les Pancrazi, Ronzano; les Serducci, Danciano; les Melli, Borghetto et Malalbergo sur le lac Trasimène; les Passerini, Montalla. Cortone soumit encore les marquis de Petrella, de Fierle, de Mercatole, les Alticozzi, les Sernini, les Rodolfini, les Orselli, les Vagnucci, les camaldules du prieuré de Saint-Égidius, qu'elle fit entrer dans la ville, dont elle agrandit les murailles en 1219, de manière à renfermer dans leur enceinte le faubourg de Saint-Vincent. Après des alternatives d'alliances et de guerres avec les Aretini, elle fut surprise en 1259 par ces seigneurs, qui la saccagèrent et la démantelèrent, en

l'obligeant à prendre toujours pour podestat un Aretino. Enfin elle passa sous la domination des Casati, nommés vicaires de l'empire, jusqu'au moment où Florence la soumit.

Les cités bâtissaient de nouveaux bourgs pour les campagnards affranchis, et se les conciliaient par des franchises. Florence réunissait à son propre *comtat* les paysans qui s'étaient donnés spontanément, leur accordait le droit de cité et les distribuait en quartiers ; mais ceux qu'elle avait acquis à prix d'argent ou soumis par la force formaient le *district*, chacun avec des conditions particulières. Petites communes, paroisses, bourgades, tous ces groupes avaient formé des ligues pour se défendre contre les violences, s'obligeaient à purger leur territoire des malfaiteurs et des bandits, à maintenir la sécurité sur les routes, à réparer tout dommage occasionné par les voleurs, et avaient au besoin des officiers et des fonds communs.

Florence, parvenue à la liberté longtemps après les communes lombardes, traversa des luttes moins longues et se fit remarquer par des progrès plus rapides dans la civilisation, les arts, le commerce ; elle évita les guerres avec Barberousse, et put faire son profit de l'expérience des autres. Sa position et le caractère de ses habitants contribuèrent à lui conserver ces mœurs simples et naïves que nous a décrites le poëte le plus splendide et le plus fidèle chroniqueur du moyen âge, Dante. « Aux jours de son trisaïeul Cacciaguida, Florence, dit-il, renfermée dans son étroite enceinte, vécut dans une paix sobre et pudique; les ornements excessifs des femmes n'attiraient pas les regards plus que la personne elle-même; la fille, dès sa naissance, n'effrayait pas encore le père, car il ne fallait songer ni à des mariages précoces ni aux grosses dots. Bellincion Berti (1) et d'autres illustres citoyens portaient une ceinture de cuir, et se trouvaient contents d'un vêtement de peau découvert; leurs femmes ne se fardaient pas devant le miroir, mais s'occupaient du fuseau et de la quenouille, veillaient sur le berceau de leurs enfants, qu'elles consolaient avec ce langage naïf qui fait le charme des parents;

(1) Le nom de Bellincion rappelle l'historiette de sa fille Gualdrada. L'empereur Othon IV, en la voyant, demanda de qui était cette belle jeune fille; Bellincion, qui se trouvait près de lui, répondit : « C'est la fille d'un tel, qui serait très-heureux de vous la faire embrasser. » Mais la jeune fille ajouta en rougissant : « Ne disposez pas de moi si libéralement, car jamais homme ne me baisera à moins d'être mon légitime époux. » L'empereur, louant sa résolution, la fit épouser à un comte Guido avec une riche dot.

la quenouille à la main, elles s'entretenaient avec la famille non de vanité et de choses frivoles, mais des Troyens, de Fiésole et de Rome. »

Après ces beaux vers, qui sont dans la mémoire de tous, citons l'excellent Jean Villani : « Dans ce temps (c'est-à-dire en 1250), « les citoyens de Florence vivaient sobrement de mets grossiers, « à peu de frais, et leurs coutumes étaient simples et rudes. « Leurs femmes s'habillaient de gros drap; beaucoup portaient « des peaux que ne recouvrait aucun vêtement de drap, un « bonnet, et tous chaussaient des houseaux. L'habillement des « femmes du commun était d'une grosse étoffe verte, avec une « forme égale pour toutes. La dot donnée par les gens de con- « dition inférieure était ordinairement de 100 livres, de 200 au « plus, et l'on regardait comme exorbitante celle de 300. La « plupart des jeunes filles qui se mariaient avaient vingt ans au « plus. Tels étaient le vêtement, les mœurs et les usages sim- « ples des Florentins d'alors; mais ils avaient le cœur loyal, et la « bonne foi présidait à leurs rapports. » Benvenuto d'Imola dit : « Les boulangères ne portaient pas alors de perles à leur chaus- « sure, comme on le voit aujourd'hui dans cette ville, à Gênes « et à Venise... La nourriture des Florentins est économique et « simple, mais d'une grande propreté. Les gens de basse con- « dition vont dans les tavernes où ils savent qu'on vend de bon « vin, sans souci aucun, tandis que les marchands conservent des « habitudes modestes. »

Afin de compléter ces descriptions, exagérées sans doute, mais sur un fond vrai, nous rappellerons que Florence offrit aux Pisans, sur le point de conduire une expédition contre les îles Baléares, de veiller à la sûreté de leur ville pendant leur absence, et qu'elle demanda deux colonnes de porphyre lorsque Pise lui proposa de choisir parmi les dépouilles des vaincus. Le service et la récompense en disent assez sur cette époque.

Florence prospérait donc au milieu de l'existence tranquille de ses citoyens, lorsque l'inimitié privée de deux familles y développa le germe fatal des factions guelfe et gibeline. Buondelmonte, de la maison des Buondelmonti, autrefois seigneurs de
1215 Montebuono dans le val d'Arno, était fiancé à une fille d'Oderigo Giantrufetti, de la famille des Amedei. Un jour qu'il passait à cheval devant la maison de Donati, Aldruda, femme de ce seigneur, lui adressa quelques paroles railleuses, et, lui montrant sa fille, très-belle et unique héritière d'un riche patrimoine, lui

dit : « Je l'avais élevée et conservée pour toi. » Buondelmonte, épris de ses charmes, rompit son mariage avec l'autre. Cet affront irrita profondément Oderigo, qui s'entendit avec ses parents, les Uberti, les Fifanti, les Lamberti et les Gangalandi pour le battre et l'outrager; mais Mosca, des Lamberti, proféra ces paroles cruelles : « Fait accompli a droit acquis » (*cosa fatta capo ha*), c'est-à-dire : « Tuons-le, et la chose s'arrangera ensuite. » En effet, le jour où Buondelmonte, monté sur un palefroi blanc et vêtu d'un riche costume blanc, conduisait l'épousée, ils l'égorgèrent auprès du pont Vieux. Le peuple tomba sur les meurtriers, et de graves inimitiés divisèrent les citoyens, qui, sous le nom de Guelfes ou de Gibelins, embrassèrent la cause des uns ou des autres; la ville enfin prit l'aspect de deux camps ennemis. A Saint-Pierre Scheraggio étaient les maisons des Uberti, qui, suivis des Fifanti, des Infangati, des Amedei et des Malespini, combattaient les Bagnesi, les Pulci, les Guidalotti, les Gherardini, les Foraboschi, les Sacchetti, les Manieri, les Cavalcanti, attachés au parti guelfe. A la cathédrale, auprès de la tour des Lancia, se groupaient les Barrucci, les Agolanti, les Brunelleschi, qui luttaient contre les Tosinghi, les Agli, les Sizi, les Arrigucci. A la porte Saint-Pierre, les Tedaldini, unis aux Caponsacchi, aux Elisei, aux Abati, aux Galigaï, avaient pour adversaires les Guelfes Donati, Visdomini, Pazzi, Adimari, Della Bella, Cerchi, Ardinghi. La tour du Scarafaggio des Soldanieri, à Saint-Pancrace, arborait la bannière gibeline, défendue par les Lamberti, les Cipriani, les Toschi, les Migliorelli, les Amieri et les Pigli, contre les Tornaquinci, les Vecchietti et les Bostichi. Il en était de même dans les autres sestiers. A Borgo même, les Buondelmonti, soutenus par les Guelfes Giandonati, Gianfigliazzi, Scali, Gualterotti et Importuni, guerroyaient contre les Scolari, qui avaient avec eux les Guidi, les Galli, les Capiardi, les Soldanieri. Au delà de l'Arno, les Gibelins Gangalandi, Ubriachi et Mannelli, étaient aux prises avec les Guelfes Nerli, Frescobaldi, Bardi, Mozi; ils s'expulsaient tour à tour, et faisaient des alliances avec les autres villes ou bien avec les seigneurs de leur parti.

Au temps de Frédéric II, les Gibelins prévalurent; les Uberti, de leur faction, entravaient le commerce de Florence, et, à la 1249
tête d'une bande d'Allemands qu'ils avaient appelée avec Frédéric d'Antioche, fils de l'empereur, ils chassèrent les Guelfes de la ville. Rustico Marignolli, chef de ce parti, avait péri dans la

mêlée ; ses compagnons, pour épargner à son cadavre les outrages de l'ennemi, revinrent sur leurs pas sans souci du péril, et, portant d'une main leurs armes, de l'autre les cierges avec le cercueil, ils lui firent de singulières funérailles. Les Gibelins victorieux démolirent les tours de leurs ennemis, et tentèrent même de détruire l'église de Saint-Jean où ils tenaient leurs assemblées ; puis ils les poursuivirent dans la campagne et les châteaux de Capraïa, de Pigline, de Montevarchi, et leur firent quelques prisonniers, qui, livrés à Frédéric II, furent, par ses ordres, tués, aveuglés ou jetés dans les fers.

Restés sans compétiteurs, les Gibelins établirent un gouvernement aristocratique, tout au préjudice de la plèbe et des bourgeois libres ; mais les citoyens reprirent les armes, et, délivrés de cette tyrannie cupide, ils se réunirent sur la place de Sainte-
1250 Croix, et formèrent une confédération sous le nom de *peuple*,
20 octobre. d'autant plus dignes d'éloges qu'ils surent se garantir des excès de la réaction. Aû podestat des nobles ils substituèrent un capitaine, qui devait être «Guelfe et du parti guelfe, zélé, fidèle et dévoué à la sainte Église romaine, et non lié à aucun roi, prince, seigneur ou baron ennemis de celle-ci ; » il était assisté d'une seigneurie bimensuelle, composée de douze *anciens*, deux par *sestier*. La ville fut divisée en vingt gonfalons, qui formaient autant de compagnies de milice, et la campagne en quatre-vingt-seize paroisses (*pivieri*). Sur l'ordre du capitaine et au son de la cloche (la *martinella*), la milice devait se réunir autour du carroccio, surmonté du gonfalon blanc et rouge ; c'est ainsi qu'ils attaquèrent plusieurs fois les grands. Les bourgeois n'enlevèrent aux seigneurs que le pouvoir de nuire, en abaissant leurs tours au niveau de cinquante coudées ; avec les pierres qui provinrent de cette démolition ils fortifièrent le sestier de l'Arno, pour avoir la force qui garantit la liberté. Le palais du podestat, où devaient résider les membres du gouvernement, fut construit en manière de forteresse.

Avec cette nouvelle forme de gouvernement populaire, Florence eut dix années célèbres par de grands faits. Aussitôt que la mort de l'empereur Frédéric l'eut délivrée de toute crainte, elle rappela les Guelfes exilés, et contraignit les nobles des deux factions à signer la paix ; elle obligea Sienne, Arezzo et Pistoie à quitter la bannière impériale pour la sienne, vainquit les citoyens de Poggibonzi et de Volterra, dont les Gibelins relevaient les murailles étrusques, et défit les Pisans près de Pontedera. En mé-

moire de cette *année des victoires*, elle frappa la nouvelle monnaie d'or de vingt-quatre carats et d'un huitième d'once d'or, appelée *florin*, parce qu'elle portait la fleur, symbole parlant de cette ville.

Les années suivantes ne furent pas moins heureuses; mais les Gibelins formèrent le complot de ressaisir la domination, et, cités à comparaître, ils prirent les armes en élevant des barricades. Le peuple les attaque, en tue quelques-uns et chasse les autres. Conduits par Farinata, de la famille des Uberti, ils se réfugièrent à Sienne; or, comme cette ville était convenue avec Florence (et l'obligation était réciproque) de ne pas accueillir ses bannis, la guerre lui fut déclarée. Florence venait d'être mise à l'interdit pour avoir fait couper le cou (*segar la gorgiera*) sur la place publique à un certain Beccaria de Pavie, abbé de Vollombreuse, accusé de trames avec les proscrits; ainsi la guerre prenait un caractère religieux. Les Gibelins ne se firent pas scrupule de demander un renfort de soldats allemands au roi Manfred, que Sienne avait déjà nommé son seigneur. On comptait sur une 1258
armée, et Manfred n'envoya que cent hommes, ce qui décourageait les Gibelins; mais Farinata leur dit : « Il suffit qu'il nous envoie son enseigne; nous la mettrons en tel lieu que, sans autre prière, il nous fournira de plus grands secours. » Après avoir exalté leur courage, il les poussa contre l'ennemi dont ils firent un grand carnage; mais les Guelfes se rallient, les mettent en déroute et les taillent en pièces. La bannière de l'aigle noire sur fond d'argent fut traînée dans la fange jusqu'à Florence, où l'on décréta dix livres pour tous ceux qui auraient fait prisonnier un cavalier, la moitié pour un fantassin citoyen, et trois pour un mercenaire; cette récompense fut maintenue pour l'avenir.

Manfred, comme l'avait prévu Farinata, comprit que son honneur était engagé; il envoya donc, déterminé d'ailleurs par 20,000 florins qu'il avait reçus, dix-huit cents cavaliers allemands, commandés par son neveu Giordano d'Anglano. Ce renfort, joint aux Siennois et aux bannis, porta l'armée de Farinata à vingt mille hommes. Deux moines imposteurs promirent aux Florentins que les Siennois leur ouvriraient les portes de la ville; aussi, malgré les hommes prudents qui conseillaient de ne pas s'aventurer sur le territoire ennemi, parce que les Allemands ne tarderaient point à se disperser faute de solde, les exagérés l'emportèrent. Attendre l'opportunité était à leurs yeux une lâ-

cheté, et l'on punit d'une amende un chevalier qui suggérait ce parti. Le silence, sous peine de 100 livres, fut imposé à un autre, qui les paya pour avoir le droit de parler; on doubla l'amende, il ne se tut pas, et continua même alors qu'on l'eût portée à 400 livres, jusqu'à ce qu'il fût menacé de mort.

1260 L'expédition résolue, il n'y eut pas de famille qui ne fournît un homme à pied ou à cheval. Pendant la marche, les archers et les arbalétriers de la ville et de la banlieue formaient l'avant-garde; venaient ensuite la cavalerie et le peuple de trois sestiers, puis la cavalerie et les fantassins des autres. Les confédérés à pied ou à cheval composaient l'arrière-garde. Des gens de Bologne, de Lucques, de Pistoie, de San Miniato, de Saint-Géminien, de Volterra, de Pérouse, d'Orvieto, et beaucoup de mercenaires se trouvaient dans leurs rangs; l'armée, en tout, s'élevait à plus de trente mille combattants. La bataille, qui se donna au milieu des collines
4 septembre. de Monteaperti, sur l'Arbia, est un des faits les plus mémorables de l'âge héroïque des républiques italiennes.

Les Siennois se préparèrent au combat par des actes de dévotion, et « les gens employèrent presque toute la nuit à se confesser et à se réconcilier les uns avec les autres; ceux qui avaient reçu les plus grandes injures se mettaient à la recherche de leurs ennemis pour les baiser sur la bouche et leur pardonner. C'est ainsi que se passa la plus grande partie de la nuit (1). » Puis les troupes se mirent en mouvement. Les vaillantes femmes, qui étaient restées à Sienne avec l'évêque et les ecclésiastiques, commencèrent le vendredi matin une procession solennelle, où figuraient toutes les reliques de la cathédrale et des autres églises de la ville. Les prêtres faisaient entendre des psaumes divins, des litanies, des oraisons. Les femmes, toutes nu-pieds et vêtues d'habillements grossiers, priaient Dieu de leur conserver un père, un fils, des frères, un époux, et tous, avec larmes et gémissements, suivaient cette procession, invoquant toujours la Vierge Marie. Ainsi se passa le vendredi, sans que personne prît de nourriture; quand vint le soir, la procession retourna à la cathédrale, où tous s'agenouillèrent, et l'on dit les litanies avec beaucoup d'oraisons. De la hauteur on descendit dans la plaine, où le loyal chevalier, maître Arrigo d'Astimberg, se présenta devant tous. Après avoir salué le capitaine et les autres, il dit : *Tous les membres de notre maison ont obtenu de saint Exupère le pri-*

(1) NICOLAS VENTURA, *La sconfitta di Monteaperti.*

vilége d'être les premiers serviteurs dans les batailles où ils se trouvent. En conséquence, il m'appartient de jouir de l'honneur de ma famille, et vous prie que vous le trouviez bon. On fit droit à sa demande, comme c'était justice.

« Les gens de Sienne étant ainsi, la plupart des hommes de Florence aperçurent un manteau très-blanc, qui couvrait tout le camp des Siennois et leur ville... Quelques-uns disaient qu'il leur semblait reconnaître le manteau de notre Vierge Marie, laquelle garde et défend le peuple de Sienne. Voyant ainsi le manteau dans le camp des Siennois et sur la ville de Sienne, tous, comme illuminés par Dieu, se mirent à genoux en versant des larmes et en invoquant la Vierge glorieuse. Et ils disaient: *Voilà un grand miracle, et nous le devons aux prières de notre évêque et des saints religieux* (1). »

Les Gibelins étaient inférieurs par le nombre, mais mieux disciplinés et plus unis; Bocca des Abbati et d'autres, leurs fauteurs secrets, abandonnèrent les Florentins, dans les rangs desquels cette désertion jeta le désordre. La *martinella* cessa de se faire entendre; les premiers cavaliers cherchèrent leur salut dans la fuite, mais il périt environ trois mille fantassins, et beaucoup restèrent prisonniers. Le carroccio fut pris, et traîné à rebours au milieu de grandes réjouissances. On promena sur un âne, les mains liées derrière le dos, un héraut que les Florentins, comptant sur des intelligences, avaient envoyé demander les portes de Sienne. Le peuple suivait, en criant: « Venez maintenant pour occuper la ville, et construisez-y un fort (2). »

L'étendard du roi Manfred flottait à la tête des Allemands, qui, avec des branches à leurs casques, célébraient par des chants, dans la langue de leur pays, la victoire sur l'Italie. Au-dessus du carroccio siennois, orné richement, se déployait le gonfalon de la commune, et derrière venaient les prisonniers abreuvés d'outrages, que les chroniqueurs se plaisent à énumérer; ils racontent qu'il fut permis aux particuliers de recevoir la rançon des prisonniers, mais que les magistrats voulurent qu'on y joignît un

(1) *Chroniques* de VENTURA.

(2) Quand on a vu l'étroite vallée entre l'Arbia et le Biena, espace d'un demi-mille carré, on est obligé de croire que Malespini, en y faisant combattre trente mille fantassins et mille cavaliers de la seule ligue guelfe, a fait comme tous les journalistes et les narrateurs vulgaires; il est également impossible que *toute* cette armée pût se réfugier dans le petit château de Monteaperti, où se logerait à peine un régiment.

bouc par tête, avec le sang desquels on pétrit la chaux ponr restaurer une fontaine qui conserva le nom *des Boucs*. Une église même fut bâtie en mémoire et en l'honneur de saint George, avec fête anniversaire, et Margariton peignit pour Farinata un crucifix à la manière byzantine. Plusieurs familles de Florence, effrayées, allèrent s'établir à Lucques, où se réfugièrent aussi les Guelfes de Prato, de Pistoie, de Volterra, de saint Géminien et d'autres lieux.

Les Gibelins, ayant reconquis la supériorité, se réunirent à Empoli et proposèrent de détruire Florence, forteresse de leurs adversaires ; seul, le magnanime Farinata déclara qu'il n'était pas entré dans cette confédération pour ruiner la cité, mais pour la conserver victorieuse (1). Cette proposition nous donne la mesure de la fureur du parti gibelin, qui punit, rançonna et réforma l'État dans le sens impérial ; les plébéiens furent dépouillés de leurs priviléges, et les aristocrates débarrassés de toutes charges.

Le comte Guido Novello, nommé vicaire du roi Manfred en Toscane, assaillit Lucques, asile des Guelfes, et cette ville, après avoir vainement fait appel à Conradin, ne put se sauver que par l'expulsion des bannis, auxquels il ne resta plus de refuge en Toscane. Malgré la victoire de Charles d'Anjou, Guido put conserver Florence aux Gibelins ; il chargea même deux moines gaudents de Bologne, qu'il nomma podestats avec trente-six sages, d'opérer une réconciliation entre les deux partis. Les nou-
1266 veaux magistrats distribuèrent les arts en douze corporations, divisées en majeures et mineures, chacun avec des consuls, des capitaines et son étendard. A partir de cette époque commence le véritable gouvernement populaire, et Villani a raison de dire que « désormais, il n'y eut aucun grand, » c'est-à-dire nul citoyen qui fût au-dessus des lois.

L'union est toujours funeste à la tyrannie ; le peuple se souleva bientôt contre le comte Guido, qui jugea convenable de se retirer, et la ville releva la bannière guelfe, en confiant la seigneurie à Charles d'Anjou. Ce roi combattit les Gibelins à Poggibonzi, dont la résistance dura quatre mois, et prit beaucoup de châteaux sur le territoire pisan. Le pape avait envoyé la bannière à l'aigle rouge sur fond blanc, avec le serpent au-dessous,

(1) Dante place Farinata (bien que de son parti) dans l'enfer parmi les épicuriens, c'est-à-dire parmi ceux qui *tuent l'âme avec le corps*.

bannière qui resta depuis l'enseigne de la *massa guelfa*, comme on appela une magistrature nommée pour administrer les biens confisqués sur les Gibelins contumaces au profit des Guelfes (1). Indépendante de la seigneurie, Florence élisait ses officiers et ses conseils, prenait des mesures et faisait des lois, recevait et expédiait des lettres aux autres États avec son propre sceau, et veillait à ce qu'aucun Gibelin ne fût admis aux honneurs ou aux bénéfices de la commune; grâce à de si nombreux avantages, la commune de cette ville exerça une grande influence sur les événements, survécut à la liberté comme administration économique, et ne fut abolie qu'en 1769.

Ces alternatives de succès et de revers multipliaient les animosités, les confiscations, les souffrances; mais, en mêmetemps, elles entretenaient la vie et l'audace, qui fait entreprendre les grandes choses. « La ville de Florence est située dans un lieu sauvage et stérile qui ne pourrait, malgré toutes les fatigues, nourrir ses habitants... c'est pourquoi ils sont allés chercher au loin d'autres terres, provinces et pays, où les uns et les autres ont vu qu'ils pouvaient rester quelque temps et s'enrichir, afin de retourner chez eux. Visitant ainsi tous les royaumes du monde, infidèles et chrétiens, ils ont appris à connaître les coutumes des autres peuples... et l'un fait naître la volonté chez l'autre. Aussi n'accorde-t-on aucune estime à celui qui n'est pas marchand et n'a point parcouru le monde, visité les nations étrangères et rapporté des richesses dans sa patrie... Les individus qui vont par le monde dans leur jeunesse, et acquièrent expérience, vertu, trésors, sont en si grand nombre qu'ils forment une communauté d'hommes capables et riches, comme il n'en existe nulle part (1). » Souvent les marchands se trouvaient seuls pour supporter les charges publiques; en outre, ils prêtaient de l'argent aux nobles pour briller, à la plèbe pour acheter des denrées. Ils voulurent donc, non-seulement participer au gouvernement, mais encore en exclure les propriétaires; dans ce but,

(1) On connaît le montant des dommages occasionnés par les Gibelins aux Guelfes, dommages évalués 132,160 florins d'or, c'est-à-dire un million et demi. Parmi les nombreuses maisons détruites, quelques-unes sont à peine estimées 15 florins; on appelle palais celles qui valent plus de 300.

Dans les statuts de Calimala, il est dit que « tous les consuls des marchands soient quatre, et le camerlingue, un; que tous soient Guelfes et amis de la sainte Église romaine. » (§ VI.)

(2) DATI, *Cron.*, pag.55.

ils établirent la *seigneurie* des six prieurs, obligés de vivre ensemble dans le palais, dont ils ne pouvaient sortir pendant les deux mois que duraient leurs fonctions, et qui, réunis aux conseils des arts majeurs, élisaient leurs successeurs. Les prieurs devaient appartenir à un art et, dès lors les nobles, comme les familles patriciennes qui aspiraient au gouvernement, se faisaient inscrire sur les registres d'une corporation; ainsi la commune se composait des artisans et du peuple. Un gonfalonier présidait les prieurs, qui étaient servis par trois grands officiers étrangers, le podestat, le capitaine du peuple, et le magistrat chargé de faire exécuter les règlements de justice.

Les Florentins armaient de temps à autre pour faire prévaloir la faction guelfe, ou se mêlaient aux querelles de Lucques, de Sienne, de Pistoie et de Cortone, où se reproduisaient les mêmes vicissitudes, mais le plus souvent à l'avantage de la démocratie. A Sienne, les *Neuf*, défenseurs bimensuels de la commune et du peuple, devaient être marchands. Pistoie choisissait aussi les anciens dans cette classe, à l'exclusion des anciens nobles et de tous ceux qu'une faute avait fait inscrire parmi les nobles.

Les Gibelins de toute la Toscane avaient cherché un refuge à Arezzo, où le parti noble s'était relevé sous les auspices de l'évêque Guillaume, de la famille des Ubertini. Les Guelfes de Florence voulurent les réprimer; toute la Toscane s'enrôla sous l'une ou l'autre bannière, et les adversaires se rencontrèrent à
1289 Campaldino, près de Bibiena. Au moment d'engager la mêlée,
1 juin on avait coutume de désigner douze paladins qui devaient, comme enfants perdus, charger l'ennemi à la tête de la cavalerie, encouragée par leur exemple. Dans cette circonstance, le Florentin Vieri des Cerchi, bien que malade, se désigna lui-même avec son fils, mais sans vouloir nommer les autres : il n'en fallut pas davantage pour exciter une émulation générale, et cent cinquante citoyens se présentèrent pour être les premiers champions.

« L'évêque d'Arezzo, qui avait la vue courte, demanda : *Quels sont ces murs là-bas?* On lui répondit que c'étaient *les pavois des ennemis*. Messire le baron des Mangiadori de San Miniato, brave chevalier expert en fait d'armes, ayant réuni des hommes d'armes, leur dit : *Messieurs, dans les guerres de Toscane on était vainqueur d'ordinaire quand on attaquait bien; elles ne duraient pas, et peu d'hommes y périssaient, parce qu'on n'était point*

dans l'usage de les tuer... A présent, on a changé de tactique, et le vainqueur est celui qui se tient le plus ferme ; c'est pourquoi je vous conseille de rester solides à votre poste, et de les laisser commencer l'attaque. Ils résolurent de suivre cet avis. Les Arétins assaillirent le camp si vigoureusement et avec une telle force que le corps des Florentins recula beaucoup ; la bataille fut rude et acharnée. Des deux côtés on avait fait de nouveaux chevaliers. Messire Corso Donati, à la tête de l'escadron de Pistoie, charge l'ennemi en flanc. Les carreaux pleuvaient ; les Arétins en avaient peu, et se trouvaient criblés du côté où ils étaient découverts. L'air était chargé de nuages, et la poussière très-grande. Les piétons des Arétins se glissaient sous le ventre des chevaux avec le couteau à la main et les éventraient ; puis leurs guerriers s'avancèrent tellement que beaucoup de morts des deux parts couvrirent le champ de bataille. Dans cette journée plusieurs, qui étaient estimés pour leur grande prouesse, se montrèrent lâches, et d'autres dont on ne parlait pas se firent estimer (1). »

Les Florentins remportèrent la victoire, mais les tumultes n'en continuèrent pas moins.

Les nobles, comptant sur leur expérience militaire, ne savaient pas se plier au joug des lois, molestaient les bourgeois, et lorsqu'un d'entre eux avait commis un crime, toute la famille paraissait en armes à ses côtés pour le soustraire à la justice. Le gonfalonier se voyait alors contraint d'armer la jeunesse pour châtier de vive force le délinquant. « Beaucoup subirent « les rigueurs de la loi, et les premiers qu'elle atteignit furent « les Galigaï. En effet, l'un d'entre eux commit un attentat en « France sur les deux fils d'un marchand, nommé Ugolin Benivieni, et, comme ils en vinrent aux injures, l'un des deux frères « fut blessé par l'un des Galigaï, et il en mourut. Et moi, Dino « Compagni (tel est le récit de ce digne chroniqueur), me trouvant gonfalonier de justice en 1293, j'allai à leurs maisons et à « celles de leurs complices, et je les fis démolir selon les lois. « Cet exemple entraîna pour les autres gonfaloniers un grave « inconvénient, parce que, s'ils démolissaient selon les lois, le « peuple disait qu'ils étaient cruels, et lâches s'ils ne démolis- « saient pas complétement ; aussi, par crainte du peuple, beau- « coup manquaient à la justice. »

(1) DINO COMPAGNI.

1293 Giano de la Bella, bien que noble, s'était mis à la tête des bourgeois, dont il personnifia les ressentiments. « Homme viril et de grand cœur, qui défendait les choses que d'autres abandonnaient, et disait celles que d'autres taisaient, » il eut le courage dont manquaient les sociétés populaires pour réprimer les grands ; il fit choisir un gonfalonier de justice et mille fantassins, afin qu'il réprimât vigoureusement les oppresseurs avec l'enseigne populaire à la croix rouge sur fond blanc. Revêtu lui-même de ce pouvoir illimité, et profitant des dissensions des nobles, il prit des mesures à leur détriment, « et, dans l'intérêt de la véritable et perpétuelle concorde, unité, conservation et accroissement du pacifique et tranquille état des métiers, des arts, des bourgeois, de toute la commune, de la cité et du district de Florence. » Il fit exclure pour toujours des offices de la cité trente-sept familles patriciennes, et autorisa la seigneurie à traiter de même toute maison noble qui démériterait. La loi, néanmoins, ne permettait de signaler parmi les nobles que *pour homicide, empoisonnement, rapine, roberie, vol, inceste.* Quiconque était noté de la sorte devait fournir caution de 200,000 livres pour sa conduite, et s'abstenir de paraître en public dans les temps de tumulte; en outre, il lui était interdit de posséder une maison voisine d'un pont ou d'une porte de la ville, d'interjeter appel des jugements criminels, d'accuser un plébéien à moins d'un délit commis contre sa personne ou l'un des membres de sa famille; de porter témoignage contre un bourgeois sans le consentement des prieurs; enfin ses parents, jusqu'au quatrième degré, étaient solidaires des amendes qu'il encourait.

Les bourgeois furent divisés en vingt compagnies de cinquante hommes chacune, puis de deux cents, afin d'accourir promptement quand ils seraient appelés aux armes. Ces *règlements de justice* devinrent chers au peuple (1), dès qu'on eut donné dans les

(1) Ils sont dans les *Archives historiques.*

Les premières familles exclues du gouvernement furent au nombre de trente-sept ; mais ce nombre s'était accru en 1354, et quinze cents patriciens devaient fournir caution à la commune. En 1415, lorsqu'on rédigea le statut de la commune, les familles exclues étaient de quatre-vingt-treize.

La pétition de sire Belcaro Bonaïuti en 1318, qui tend à le faire passer de la classe des patriciens parmi les bourgeois, est un document curieux. Il expose que lui et ses fils ou descendants n'avaient aucun titre pour être considérés comme nobles, et demande qu'ils ne soient pas *reducti inter magnates, ut consortes sive de domo filiorum Seragli, sed intelligantur esse et sint populares, et*

conseils généraux quelque autorité aux *capitudini*, c'est-à-dire aux conseils des maîtrises.

Dans le même temps, la république étendait sa juridiction sur Poggibonzi, Certaldo, Gambussi, Catignano, et reprenait celles dont plusieurs comtes et capitaines jouissaient anciennement, ou qu'ils avaient recouvrées depuis peu. Les nobles, irrités d'autant plus qu'ils considéraient Giano comme un déserteur, recoururent à tous les moyens pour le perdre. Néanmoins, comme ils n'osaient pas l'assassiner de crainte du peuple, ils lui opposèrent un seigneur qui alléguait des diplômes de l'empereur ou du pape; mais ils profitaient d'un artifice qu'on n'a plus oublié, et que les patriotes italiens mettaient naguère en pratique, enseignaient même par écrit : cet artifice consiste à calomnier son adversaire politique, afin de lui enlever la confiance avec l'honneur. Ils rendirent donc Giano suspect au peuple, en accusant de tyrannie sa sévérité. Or, un jour qu'il châtiait les 1295
méchants, afin de protéger le podestat contre une insurrection de la rue, il fut expulsé, ses biens confisqués, et il mourut en exil.

Cette vengeance n'assura point le triomphe des nobles, qui, forcés de courber la tête sous le joug des lois, abandonnaient la ville pour aller exercer la tyrannie dans leurs châteaux. Afin de réprimer les familles toutes-puissantes des Pazzi et des Ubertini dans le val d'Arno supérieur, les Florentins construisirent auprès de leurs domaines les trois forteresses de Terranuova, de Saint-Jean et de Castelfranco; ils accordèrent tant de franchises que les sujets de ces deux maisons, des Ricasoli, des Conti et d'autres petits barons du voisinage, accoururent pour habiter autour de ces châteaux, dont la population s'accrut promptement. On bâtit également contre les Ubaldini Casaglia, Scarperia ou Castel Saint-Barnabé, Firenzuola, Barberino, avec exemption pendant dix ans de toute imposition, et la faculté pour les patriciens d'y pouvoir faire des acquisitions.

tanquam populares civitatis et comitatus Florentiæ; non graventur, inquietentur, vel molestentur per aliquem officialem communis Florentiæ, etc. (*Delizie degli eruditi*, tome VII, pag. 290.)

CHAPITRE XCVI.

LES RÉPUBLIQUES MARITIMES. CONSTITUTION DE VENISE.

De même que Florence était à la tête des Guelfes, Pise commandait aux Gibelins de Toscane. Le terrain abandonné par les eaux, et qui formait successivement cette vaste plaine en éloignant la ville de la mer, devenait propriété des rois d'Italie; ceux-ci la donnaient à l'Église ou bien à l'archevêque de Pise, qui put ainsi acquérir de grandes richesses et même une juridiction étendue. Nous l'avons déjà vue « en grand et noble état de « riches et puissants citoyens, ne le cédant à personne en Italie; « unis et d'accord entre eux, ils tenaient un grand état, car « cette ville comptait parmi ses citoyens le juge de Gallura, le « comte Ugolin, le comte Fazio, le comte Nieri, le comte An- « selme et le juge d'Arborée. Chacun d'eux avait nombreuse « cour, et chevauchait par la ville entouré de beaucoup de ci- « toyens et de chevaliers. Pour leur grandeur et noblesse, ils « étaient seigneurs de Sardaigne, de Corse et de l'île d'Elbe, où « ils avaient de grands revenus en propre et pour le compte de la « commune; ils dominaient presque sur mer par leurs vaisseaux « et leur commerce. » (Villani.)

Parmi les familles auxquelles obéissait la Sardaigne, la prédominance appartenait à celle des Visconti; Capraïa était soumise aux Alberti; d'autres, comme les juges d'Arborée et les divers membres de la maison des Gherardesca, avaient dans la ville un palais, une cour, une bande particulière. Pise avait des possessions dans la Toscane, de même que Gênes sur les deux Rivières, et Venise sur la côte illyrique. Henri VI lui céda tous ses droits royaux dans ses murs et un territoire riche de soixante-quatre bourgs et châteaux. En lutte avec Gênes et Lucques pour la possession de la Lunigiana, elle s'empara des fiefs des évêques et des comtes de Luni, et rouvrit les carrières de marbre anciennement connues, afin de construire sa cathédrale et celle de Carrare (1).

(1) Dès 1188, le peuple de Carrare avait obtenu de l'évêque de Luni, son ancien seigneur, le terrain nécessaire à la construction du bourg d'Avenza dans

Constante dans son dévouement à la cause impériale, elle profita de la grandeur des princes de la maison de Souabe, comme elle souffrit de leurs désastres. Les Guelfes, qu'elle dut rappeler sur les ordres de Florence, la relevèrent par leurs richesses. Les Pisans ayant pris sous leur protection le juge de Ginerca en Corse, brigand qui avait été battu par les Génois, les anciennes antipathies entre les deux républiques s'aigrirent et provoquè- 1282
rent des luttes sur les mers et dans les échelles du Levant. Nous devons rappeler que les deux villes, afin qu'il ne fût pas dit que l'une avait triomphé de l'autre par surprise, tenaient chacune chez sa rivale un notaire qui informait les siens de tout ce qui s'y préparait (1).

Après avoir manœuvré longtemps, Nicolas Spinola se présente à l'embouchure de l'Arno avec la flotte ligurienne, et Rosso Buzzaccherini vient à sa rencontre avec celle des Pisans ; alors soixante-dix vaisseaux génois et soixante-quatre de Pise (nombre prodigieux !) se donnent la chasse avec des succès divers. Pise se trouve épuisée par les dépenses ; mais les familles illustres viennent à son aide. Les Lanfranchi arment onze galères, les Gualandi, les Lei et les Gaetani six, les Sismondi trois, les Orlandi quatre, les Upezzenghi cinq, les Visconti trois, les Moschi deux ; puis une flotte de cent trois galères s'approche du port de Gênes en y lançant des flèches d'argent. Cent sept galères mettent à la voile de Gènes au milieu des bénédictions de

la vallée de la Magra, pour la commodité des charretiers et des mariniers qui transportaient les marbres. Nous avons un compromis de 1202 entre l'évêque de Luni et les marquis de Malaspina, auquel intervinrent, comme garants, les consuls et les chevaliers (*milites*) de la commune de Carrare.

(1) FOGLIETTA, liv. V ; *Ann. Genuenses*, liv. X.

La haine entre les deux républiques se manifestait même dans les actes diplomatiques. La charte d'alliance, du 13 octobre 1384, des Génois et des Lucquois avec les Florentins contre les Pisans, commence ainsi : *Instante persecutione valida Pisanorum, quorum virus nedum vicinas partes infecerat, verum pene maritimas universas, ita quod per Communia infrascripta vix poterat tolerari ; pro tali zizania de terra radicitus extirpanda, quæ etiam messem dominicam dudum sua contagione corrumpere inchoavit, et ipsorum perfidia refrenanda... quia innocentes tradit exitio qui multorum non corripit flagitia ; idcirco, Jesu Christi nomine invocato, et B. V. Mariæ*, etc... *et B. Sisti, in cujus festivitate civitas Januæ immensum triumphum habuit contra Pisanos, ipsorum Communium perfidos inimicos... societatem, fraternitatem et pacta quæ in infrascripta societate continentur, fecerunt adinvicem*, etc. Suivent huit colonnes des *Monum. Hist. patriæ.*

l'archevêque et des vœux des citoyens, abordent la flotte enne-
1284 mie à la Meloria, banc en face de la rade comblée de Porto Pi-
6 août. sano, et lui firent essuyer un désastre, prenant même l'amiral Morosini, l'étendard et le sceau de la commune. Dix mille Pisans restèrent pendant seize ans prisonniers à Gênes, qui ne voulut pas les faire périr, afin que leurs femmes ne pussent, en se remariant, donner de nouveaux citoyens à la patrie. Aussi disait-on qu'il fallait, pour voir Pise, aller à Gênes, d'où les captifs dirigeaient les destinées de leur pays. Nouveaux Régulus, ils dissuadaient leurs concitoyens de les échanger contre Castro de Sardaigne, forteresse construite par leurs aïeux et défendue au prix de tant d'efforts; ils juraient, s'ils étaient rachetés à cette condition, de se déclarer les ennemis des lâches qui auraient sacrifié l'honneur national à l'intérêt privé.

Ce revers de Pise donna l'avantage aux Guelfes de Toscane, qui résolurent d'anéantir ce dernier refuge des Gibelins; et la république aurait succombé, si l'habileté d'Ugolin, comte de la Gherardesca (terre située dans la montagne, le long de la mer, entre Livourne et Piombino), n'avait réussi à dissoudre la ligue, à réparer et à fortifier Porto Pisano, à faire expulser les Gibelins. Il sut conserver pendant dix ans l'administration des affaires, et finit par obtenir la paix des Lucquois et des Florentins; mais le bannissement des familles gibelines et la démolition de leurs pa-
1288 lais lui suscitèrent des haines violentes, et Nino de Gallura se distingua parmi ses adversaires. Rappelant des faits anciens, ses ennemis firent courir le bruit qu'à la Meloria, où il était l'un des capitaines, il avait cherché à perdre la bataille pour affaiblir la patrie; ils ajoutèrent même qu'il avait acheté la paix en livrant les châteaux à l'ennemi, et qu'il empêchait maintenant tout accord avec les Génois dans la crainte de voir les prisonniers revenir chez eux.

L'archevêque Ruggieri des Ubaldini, chaud gibelin, qui voulait partager la domination avec Ugolin, avait aussi passé dans les rangs de ses adversaires; entouré d'ennemis et de mécontents, Ugolin redoublait d'oppression, et la haine croissait. Un de ses neveux osa lui faire connaître, quand tout le monde se taisait, l'indignation que soulevaient les impôts excessifs, et il se jeta sur lui armé d'un poignard; un neveu de l'archevêque, ami de l'autre, détourna le coup, et fut lui même victime de la fureur d'Ugolin. Ruggieri s'entendit avec les Gualandi, les Sismondi, les Lanfranchi et les Ripafratta, qui assaillirent le comte

et l'enfermèrent, avec Gaddo et Uguccione, ses fils, avec Nino et Anselmuccio, ses petits-fils, dans la tour des Gualandi aux Sept-Voies, où ils les laissèrent mourir de faim. L'archevèque alors domina dans Pise, et les forces militaires furent confiées au comte Guido de Montefeltro, grâce auquel la république reprit ses anciennes limites.

Gênes arma de nouveau contre Pise et conquit l'île d'Elbe; 1290
avec vingt-deux mille combattants, dont cinq mille avaient des cuirasses blanches comme la neige (CAFARO), elle détruisit Porto Pisano, où ses vaisseaux pénétrèrent en brisant les chaînes qu'on voit encore suspendues dans cette ville, déplorable monument de guerres fraternelles, surtout après la perte des trophées et des fruits de la liberté. A la paix, Pise renonça à ses droits sur la Corse et à Sassari en Sardaigne.

Dès l'origine, Gênes s'était gouvernée comme une société marchande, au moyen des *compagnies* qui se formaient pour équiper une flotte ou conduire une entreprise qui durait deux, six et vingt ans. Les consuls de ces compagnies étaient souvent même consuls de la commune : gouvernement d'apprentis, qui néanmoins accomplit les nombreuses entreprises dont nous avons parlé, acquit les deux Rivières, des possessions dans le Levant, et la prépondérance dans les affaires d'Italie. L'administration de la ville cessa dès lors d'être confondue avec celle d'intérêts particuliers; elle fut confiée à des chefs annuels distincts, bien qu'élus encore par les huit compagnies, qui participaient au gouvernement dans la même mesure. Or ces compagnies, qui subsistèrent toujours, permirent aux citoyens d'exercer une influence dans l'État. Lorsqu'une d'elles s'était formée, quiconque se présentait pour en faire partie dans le délai de onze jours était apte à remplir les emplois publics; ceux qui restaient à l'écart ne pouvaient comparaître en jugement qu'après avoir reçu une invitation, et aucun membre de la compagnie ne devait les servir sur les galères ou les assister devant les tribunaux. Parmi chaque compagnie, on élisait un noble pour constituer le conseil des *clavigeri* (porte-clefs), gardiens et administrateurs du trésor, qui acquirent bientôt une grande importance.

Le peuple, à ce qu'il paraît, n'assistait pas au conseil général qui se réunissait dans l'église de Saint-Laurent, mais bien les personnages les plus importants des compagnies; il était représenté par le héraut public, non pour délibérer, mais pour donner des avis. Les quatre consuls, élus par le peuple souverain,

juraient de ne faire ni la paix ni la guerre sans son consentement; d'empêcher l'entrée des marchandises étrangères, sauf les bois de construction et les munitions navales, et de rendre exactement la justice. Ces consuls devinrent annuels en 1121, et furent, en 1130, distincts de ceux de la justice, c'est-à-dire que l'on sépara le pouvoir administratif du pouvoir judiciaire. Entre ces consuls et le parlement fut interposé le conseil de credenza (*silentiarii*) ou sénat, qui recevait les ambassades, les requêtes des pays soumis, examinait les affaires les plus importantes.

La *dîme de la mer*, que l'archevêque percevait sur tous les navires qui apportaient un chargement de blé ou de sel, restait comme un vestige de l'ancienne immunité épiscopale; en outre, les consuls de l'État et ceux de la justice, le sénat et les conseils, résidaient dans le palais archiépiscopal. Les traités se faisaient au nom de l'évêque et des consuls, et grand nombre de feudataires prêtaient le serment d'abord à lui, puis à la commune; Saint-Remy, le marquis Malaspina et beaucoup de citoyens étaient soumis à son autorité.

Vers le milieu de ce siècle, les autres pays de la Ligurie aspiraient à faire partie de cette république, et les bourgs des vallées et des monts voisins s'incorporaient à Gênes. Les feudataires juraient la commune, et leurs noms étaient inscrits dans le registre des consuls et le livre des familles consulaires; s'ils avaient des seigneuries lointaines ou des titres de comte et de marquis, ils renonçaient à leur juridiction devant le parlement, et demandaient à être admis dans quelque compagnie. Aussitôt qu'ils étaient immatriculés, on les investissait de nouveau des droits auxquels ils avaient renoncé; mais ils promettaient d'avoir une maison dans la ville, d'y habiter trois mois, et de servir en guerre avec un nombre déterminé de fantassins, de cavaliers ou de marins. De son côté, la commune prenait l'engagement de les protéger, de ne pas les charger d'impositions plus fortes, et de ne pas les contraindre, durant les mois de leur absence, à venir aux assemblées, à remorquer les navires; enfin elle les autorisait à porter dans leurs fiefs la chaussure et le manteau de pourpre.

Les communes indépendantes promettaient de participer aux guerres et aux traités de paix des Génois; de n'accorder asile à nul proscrit, corsaire ou ennemi; de ne pas expédier de navires, d'avril à octobre, au delà de Barcelone au couchant, ni au delà de l'île de Sardaigne au levant, sans toucher, à l'aller et au re-

tour, au port de Gênes; de ne maltraiter aucun vaisseau qui ferait voile vers ce port ou en sortirait; de contribuer, dans une proportion déterminée, aux dépenses des guerres, des armements maritimes ou des ambassades destinées aux villes des côtes. Gênes les prenait sous sa protection, assurait leurs priviléges et confirmait les magistrats qu'elles élisaient (1).

Les guerres extérieures, la continuation des magistratures et des charges des compagnies dans les mêmes familles furent la source d'une noblesse bourgeoise, qui fit naître des factions et des brigues; entourée de clients, elle bâtit des tours et troubla la cité par des luttes continuelles. Or, comme ni la religion ni les consuls ne pouvaient réprimer le désordre, on eut recours à un podestat étranger auquel huit nobles furent donnés pour assesseurs.

Un grand nombre de petites seigneuries se conservaient autour de Gênes. Les Savonais, en 1153, se soumirent presque à Gênes; ils promettaient de participer aux armements, aux chevauchées, aux impôts, d'observer ses prescriptions, de ne pas naviguer au delà de la Sardaigne et de Barcelone sans faire voile de son port et sans y revenir. En 1121, Gênes avait acheté Voltaggio du marquis de Gavi, pris Montaldo en 1128, et fondé en 1183 le château de Porto Venere. En 1191, elle se fit céder par

(1) Le *Liber jurium* contient une foule d'actes sur toutes ces matières.

La credenza de 1290, qui résolut de faire armer 120 galères, décida que Gènes fournirait les deux tiers des hommes; les autres étaient répartis sur le reste du territoire, dont la proportion se trouve indiquée par le nombre des individus fixés pour dix galères comme il suit: Roccabruna devait donner 2 hommes, Mentone 3, Vintimiglia 50, Poggiorinaldi 3, Saint-Remy et Ceriana 60, Taggia 25, Port Maurice 50, Pietra 10, Saint-Étienne 5, les comtes de Vintimiglia 33, Linguеglia et le Castellaro 15, Triora 50, Diano 40, Cervo 15, Andora 30, Albenga 62 et son évèché 45, le marquis de Clavesana 40, Cossio et Pornassio 8, Finale 62, Noli 25 et son évèché 3, Cugliano 10, Savone 62, Albissola 6, Varazze et Celle 50, Voltri 100, Polcevera 75, Bisagno 100, Recco 20, Rapallo 30, Chiavari 100, Sestri 75, Levanto 20, Passano et Lagnoto 3, Materana et les deux Carodani 5, Corvara 100, Carpena 75, Porto Venere 25, Vezzano 18, Arcola 10, Trebiano 3, Lerici 3; en tout, 1,543.

Varagine dit que la Ligurie, en 1293, équipa une flotte de 200 galères, chacune avec 220 ou 300 hommes, c'est-à-dire 45,000 combattants, et néanmoins il en resta assez pour en armer une autre de 40, sans dégarnir la ville ni les Rivières. Portons à 9,000 ceux qui restaient, et la population maritime aurait été de 50,000 têtes; en admettant que ce nombre fût le seizième de la population totale, celle-ci se serait élevée à environ 900,000 habitants.

Henri VI Monaco, bien qu'il fût, comme annexe de la Turbia, soumis aux évêques et à la commune de Nice; mais plusieurs rivaux lui disputaient cette possession, et Gênes, par la ténacité de ses prétentions, préparait un refuge aux Grimaldi, dans lesquels plus tard elle devait trouver des ennemis dangereux.

Nice avait été république indépendante; elle se divisait en ville inférieure et supérieure, dont les habitants étaient souvent aux prises et souscrivaient des compromis (1), jusqu'au moment où elle tomba au pouvoir des comtes de Provence, qui possédaient d'autres châteaux dans les environs. Raymond Bérenger II, en 1176, reconnut les droits de la commune et des consuls de Nice, qui restaient indépendants, sauf l'honneur des comtes; les statuts de cette ville furent commencés en 1205 (2). Ces comtes, mécontents de voir Gènes s'étendre du côté de Nice, l'empêchèrent toujours d'acquérir Monaco; mais cette république, en 1215, envoya Fulcone de Castello avec une foule de nobles sur trois galères et d'autres vaisseaux, qui bâtirent quatre tours réunies par une courtine haute de 34 palmes, dans le lieu même où s'éleva plus tard le palais des princes de Monaco. Nice elle-même, cette année, jura la commune de Gênes.

Le port que les anciens appelaient *Herculis Monœci portus*, situé à un mille au levant de Nice, avait été peuplé par les Sarrasins, et ne servait que d'asile aux pirates. Charles II de Provence, en 1295, y bâtit un nouveau bourg appelé Villefranche, dans lequel il transféra les habitants de Montolivo, avec la promesse de les entourer de murailles, d'édifier une église dédiée à saint Michel, d'y construire une fontaine, de les exempter de toute imposition, excepté certains droits qu'ils avaient coutume de payer à Nice (3).

Les comtes Guerra de Ventimiglia, dans le territoire desquels Saint-Remy obéissait à l'archevêque de Gênes, étaient puissants et braves. Les comtes Quaranta, les seigneurs Casanova, avaient des seigneuries à Lingueglia, à Garlenda et dans le Castellaro; les marquis Taggiaferro de Clavesana, à Port-Maurice, Diano, Andora. Les del Carretto dominaient de Capodimele à Albissola, outre qu'ils étaient seigneurs de Savone (4). Albenga, Savone et

(1) *Monum. hist. patriæ*, pag. 190. Lois municipales.

(2) Gioffredo, op. cit.

(3) Gioffredo, col. 666.

(4) Une commune de seigneurs est indiquée dans le diplôme par lequel Henri III, en 1014, confirmait *hominibus majoribus habitantibus in marchia Sao-*

Noli formaient des communes distinctes. Varazze, terre qui se subdivisait en une infinité de seigneuries, obéissait aux marquis de Ponzone. Venaient ensuite les tenures de l'abbaye de San Fruttuoso à Capodimonte. Les comtes de Lavagna, outre Lavagna, dominaient sur Sestri, Varese, le val de Taro, et jusqu'à Pontremoli; puis, au couchant, de l'Entella jusqu'à Rapallo, et, de l'autre côté, jusqu'à Brugnato et à la Magra; ils confinaient avec les seigneurs de Passano et les Malaspina de la Lunigiana. Les comtes de Lagnoto et Celasco, de Rivalta, de Vezzano et de Trebiano étaient moins puissants; enfin venaient les marquis de Massa, la commune de Lucques, et Pise, la rivale de Gênes. Plus avant dans les terres, Gênes se trouvait en contact avec la commune de Tortone, les marquis de Parodi, de Gavi, de Bosco, qui arrivaient jusqu'à Voltri, avec les marquis d'Incisa, de Ceva, de Garessio, les seigneurs de Pornassie, les comtes de Badalucco, de Maro, de Sospello, et les comtes, bien plus puissants, de Montferrat et de Provence (1).

Les deux Rivières acceptaient avec répugnance la suprématie de Gênes; Savone, et plus souvent Ventimiglia, la repoussaient et s'appuyaient sur Pise, sa rivale. Les Fieschi et les Grimaldi, dévoués aux Guelfes ou *Rampini*, et les Doria avec les Spinola, qui favorisaient les Gibelins ou *Mascherati*, occupaient le premier rang parmi la noblesse châtelaine. Les deux factions troublaient la république, méconnaissaient l'autorité des magistrats, et portaient tour à tour leurs créatures aux fonctions de podestat, d'abbé, de capitaine de la liberté; de là, de petites guerres et des expéditions, des revers et des succès amenés par les événements généraux de l'Italie, qui entraînaient aussi des changements dans le gouvernement intérieur de la république. Ainsi les querelles intestines remplissaient de violences et de crimes la ville et les Rivières.

Parfois on voyait surgir un de ces hommes habiles à flatter le peuple, et qui s'emparait en son nom de l'autorité suprême. A l'expiration des pouvoirs de Philippe Torriano, le peuple mécontent l'accusa d'avoir volé, et se plaignit que ses comptes avaient été approuvés par des syndics corrompus; il était temps, 1257

nensi toutes les clôtures et propriétés, de la mer jusqu'à la moitié de la montagne, les bourgs, les rentes seigneuriales, la pêche et la chasse, qu'ils avaient coutume d'avoir. *Monum. hist. patriæ*. Chart. I, 404.

(1) *Monum. hist. patriæ*, pag. 284. Lois municipales.

disait-il, de mettre un terme aux concessions des nobles, et, comme Guillaume Boccanegra méritait seul sa confiance, il le porta sur ses épaules dans l'église de San Siro, où il le proclama capitaine du peuple. La noblesse citoyenne le soutient, le nomme pour dix ans, et lui confère le droit de choisir le podestat annuel. Combattu par la noblesse feudataire, Boccanegra la dompte; puis il élève des gens nouveaux, caresse la multitude, et, rendu plus audacieux, il abuse du pouvoir pour faire augmenter ses honoraires et s'arroger de nouvelles prérogatives; il donne et enlève à son gré les emplois, méprise les délibérations des conseils et casse les sentences des tribunaux. Les principaux citoyens, qu'il avait résolu d'incarcérer, se soulèvent, s'emparent des portes afin qu'il ne puisse appeler les gens de la campagne, le renversent et ne lui laissent la vie que sur les instances de l'archevêque. Après sa chute, on revint à l'institution du podestat étranger; mais le poste de capitaine du peuple devint le but de l'ambition des nobles et la cause d'incessantes querelles.

1262 Robert Spinola parut un moment devoir exercer l'autorité suprême; mais les mille ambitions que la lutte faisait éclore empêchaient la tyrannie d'un seul. Les Génois, afin de prévenir ces rivalités, résolurent de corriger le mode arbitraire qui présidait à la formation du grand conseil; chaque compagnie eut donc à élire cinquante membres, qui nommaient quatre conseillers dans une autre compagnie, et ces trente-deux désignaient les conseillers urbains et les huit. Les prétentions des familles puissantes empêchaient tout accord durable; enfin Gênes renversa leur domination en 1339, pour confier le pouvoir aux maisons populaires des Adorno et des Fregoso. Les nobles, cependant, obtinrent une large part dans les magistratures, dans l'administration, sur les flottes; or, comme ils se rangeaient tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre des factions dominantes, ils produisaient une instabilité qui ne pouvait se résoudre en tyrannie (1).

Les premiers établissements génois en Corse indiquent plutôt des entreprises de particuliers, ou qui avaient pour but la pirate-

(1) A la page 270, les *Annali genovesi* disent : *Januensis civitas cum toto districtu suo in amaritudine morabatur; regnabat enim inter cives et districtuales divisio, quæ adeo succrevit, quod invalescentibus voluntatibus partium venenatis, per villas et loca communis Januæ cædes et homicidia indifferenter committebantur et prælia. Qua ex causa ex utraque parte banniti sunt infiniti, qui irruentes in stratas publicas, insultabant homines, homicidia committebant, spoliantes nedum inimicos, sed etiam quoslibet transeuntes, etc.*

rie ; mais, en 1195, la république acquit dans cette île Saint-Boniface, dont elle fit une colonie avec un podestat et de larges priviléges. Les bannis de Gênes s'établirent dans la Corse, et devinrent les ennemis de la métropole ; grâce à leur appui, le juge Sincello de Pise parvint à ramener l'île sous l'autorité de sa patrie, et les Génois se trouvèrent de nouveau réduits à Saint-Boniface. Les vassaux qui payaient une taxe sur la cire et la moitié de la capitation exerçaient des juridictions inférieures dépendantes du juge ; mais, comme les uns s'appuyaient sur Pise, les autres sur Gênes, il en résultait une anarchie fomentée par les priviléges que les deux rivales concédaient à l'envi pour gagner leur affection.

Gênes eut dans la mer Ionienne et la mer Noire des établissements d'une tout autre importance, avec un commerce très-étendu, comme nous l'avons vu et le verrons encore. Il partait chaque année des rivages liguriens de cinquante à soixante-dix gros navires, portant des drogues et autres marchandises en Sardaigne, en Sicile, en Grèce, en Provence ; beaucoup d'autres étaient chargés de laines et de peaux, et les richesses gagnées dans ces expéditions servaient à rendre la cité belle, heureuse et forte. Les deux darses et la grande muraille du môle furent achevées en sept ans, de 1276 à 1283, et, en 1295, le magnifique aqueduc qui serpente au milieu de rudes montagnes.

Venise travaillait à développer, suivant les circonstances, les germes qu'elle devait à son origine. Le doge Vitale Michiel II voulait porter la guerre contre Manuel Comnène afin de réprimer sa perfidie ; mais le peuple, qui craignait la ruine du commerce, se souleva en tumulte pour l'empêcher. Néanmoins, lorsque les navires vénitiens retournèrent en Orient pour se livrer au négoce, Comnène les surprit, confisqua les cargaisons et jeta les rameurs dans les fers. Le peuple alors demanda à grands cris la guerre qu'il avait repoussée ; le doge cède à ses désirs, mais les artifices de l'empereur apaisent cette ardeur. La peste envahit la flotte, fait de nombreuses victimes, et peu de navires rentrent dans les lagunes. Or, comme il faut une victime dans les désastres, le doge fut accusé de tout le mal, et la plèbe qui avait vu neuf de ces magistrats déposés, cinq aveuglés, autant de tués, neuf contraints d'abdiquer, égorgea Michiel. La nécessité de mettre des limites à la puissance d'un seul était si bien comprise qu'on tarda six mois à lui donner un successeur.

La ville avait pris une telle extension qu'il était désormais 1172

impossible de réunir tous les citoyens, et surtout de surveiller les actes du gouvernement. Les citoyens songèrent donc à une représentation, et dès lors il fut établi que l'on prendrait tous les ans, dans chaque sestier, deux électeurs, qui choisiraient quatre cent quatre-vingts membres pour former un grand conseil, auquel appartiendrait la souveraineté de la république, la nomination de tous les fonctionnaires et même de ses propres électeurs; par ce mode, les mêmes familles fournissaient toujours les élus. Vers le milieu du treizième siècle, ce conseil n'était plus renouvelé par douze électeurs, mais par un collége de quatre membres qui nommait, chaque année, cent nouveaux conseillers, et, par un autre de trois, qui choisissait les successeurs de ceux qui laissaient un vide en mourant ou de toute autre manière. Dans les cas où tous devaient concourir à quelques charges, on convoquait le peuple, qui votait la taxe par acclamation : unique reste de la primitive souveraineté.

L'élection du doge fut attribuée à quarante et un électeurs avec ce mécanisme compliqué dont nous avons déjà parlé. Le peuple désormais a cessé de concourir à son choix; mais le doge était présenté à ses applaudissements, et les maîtres de l'arsenal le portaient en chaise sur leurs épaules dans les trois solennités de l'année où il faisait le tour de la place Saint-Marc. Les chefs de l'État cessaient donc d'être élus par le suffrage universel direct; dès lors ils ne conspirèrent plus pour devenir souverains, et le peuple s'abstint de les tuer. Ils juraient de remplir leurs devoirs, tels qu'ils étaient exprimés dans une *promission*, et le peuple jurait de leur obéir; à sa place, le serment fut ensuite prêté par le syndic choisi tous les quatre ans pour chaque sestier, et qui répondait des délits commis dans sa circonscription.

Le doge, personnifiant l'autorité protectrice du salut public, devait représenter, non agir; il ne prenait aucune résolution sans le concours de six conseillers, choisis tous les ans par le grand conseil, un dans chaque sestier, et qui formèrent ensuite la *seigneurie*. Dans les cas relatifs au crédit public et au commerce, ou pour lesquels il n'existait aucun précédent, ou bien encore quand il jugeait opportun d'avoir l'avis ou le consentement de citoyens notables, afin de s'en faire un appui dans l'opinion, le doge en priait quelques-uns de se rendre auprès de lui. Plus tard, sous l'administration de Jacques Tiepolo, cette forme accidentelle devint stable dans la constitution, et le nom-

bre de *pregadi* (priés) ou sénateurs, non plus choisis par le doge, mais par le grand conseil, selon les formes ordinaires, fut porté à soixante. Cette réforme fit participer les nobles au gouvernement, et fut l'origine du fameux sénat.

Les différentes îles avaient chacune dans l'origine leur cour de justice; il est probable que de leur réunion se forma la cour suprême de la *quarantie* criminelle, qui, à la différence de l'unique podestat des communes lombardes, jugeait avec le concours de tous ses membres. Appelée à prononcer dans les affaires d'État, elle acquit des attributions politiques comme collége intermédiaire entre la seigneurie et le grand conseil, et discutait les propositions de l'une avant de les soumettre à l'autre. Les trois chefs de la quarantie devinrent ensuite membres perpétuels de la seigneurie; lorsqu'une délibération était prise, le grand conseil en confiait l'exécution à la seigneurie, c'est-à-dire au doge avec son conseil des Six, ou bien aux Quarante.

Le sceau de l'État restait entre les mains du grand chancelier; choisi parmi les familles bourgeoises, à l'exclusion des nobles, notaire suprême des actes législatifs, il assistait aux délibérations du grand conseil et à toutes les solennités, jouissait de grands honneurs, et recevait par an jusqu'à 80,000 ducats pour ses honoraires. Il était indépendant du doge, auquel il le cédait à peine en dignité. Trois avogadors de la commune, espèce de tribuns du peuple, exerçaient les fonctions du ministère public dans les causes d'État et celles des particuliers : ils veillaient au maintien de la légalité, à la perception des taxes, à la nomination des magistrats, au bon ordre; ils tenaient les registres de naissance des nobles, et leur *veto* suspendait pour un mois et un jour les actes de toutes les magistratures, excepté le grand conseil; ils pouvaient même le répéter trois fois, et devaient ensuite exposer les motifs de leur opposition.

Le statut avait déjà subi trois réformes lorsque Jacques Tiepolo, en 1232, en fit un nouveau sous le nom de *Promissione del maleficio*. Dix ans plus tard, il fit recueillir, corriger et coordonner les anciennes lois, publiées en cinq livres, et qui, avec les nouvelles additions, formèrent le code de la république.

On racontait qu'Alexandre III, lorsqu'il se rendit à Venise pour conférer avec Barberousse, avait donné au doge un anneau en lui disant : « Que la mer vous soit soumise comme l'épouse au mari, puisque, par vos victoires, vous en avez acquis la souveraineté. » De là, cette fête de l'Ascension où le doge, monté

sur le splendide Bucentaure, allait épouser la mer, dans laquelle il jetait un anneau en disant : *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii.*

Les Vénitiens, se considérant comme les seigneurs de l'Adriatique, voulurent soumettre à un droit tous les navires qui dépasseraient une ligne tirée de Ravenne au golfe de Fiume. Cette prétention, sans exemple, de fermer une mer commune aux riverains, produisit des guerres, surtout avec les Bolonais, qui durent pourtant se résigner. Plus tard Jules II, qui avait résolu de mettre fin à cette usurpation, ayant dit à l'ambassadeur, Jérôme Donato, de lui montrer le document qui attribuait le golfe à la république, reçut cette réponse : « Il est écrit au revers de la donation faite par Constantin à saint Sylvestre. » Ces paroles donnent la mesure de la hardiesse dont Venise ne se départit jamais en face de la cour romaine. En effet, elle repoussa constamment les exigences cléricales, et sut toujours conserver la haute main sur les églises, bien qu'elle fût animée de sentiments chrétiens, comme le prouve l'abdication de plusieurs doges pour se retirer dans des monastères; Pierre Ziani, entre autres, laissa des legs à cent églises ou établissements religieux, destinés à des offices pour le repos de son âme.

Plus tard Clément V défendit de commercer avec les infidèles, sous peine d'une amende pour la chambre apostolique. Les Vénitiens ne tenaient aucun compte de cette prohibition; mais, à l'article de la mort, ils n'obtenaient l'absolution qu'en payant cette amende, qui parfois absorbait toute leur fortune. Le gouvernement, néanmoins, ne laissait pas sortir cet
1322 argent de la république, et lorsque Jean XXII envoya deux nonces pour recueillir les sommes dues, avec ordre d'excommunier quiconque les refuserait, il leur enjoignit de partir. Le pape interdit les récalcitrants, et les cita devant son tribunal d'Avignon; mais ses débats avec Louis III dit le Bavarois l'empêchèrent de donner suite à cet acte, et Benoît XII accorda des dispenses pour faire le commerce avec les infidèles.

Lorsque surgit la question des *Trois Chapitres*, le patriarche Grado, auquel obéirent Venise et les villes soumises, se détacha du patriarche schismatique d'Aquilée. A la paix avec Alexandre III, les deux patriarches firent un accord par lequel celui de Grado renonçait à tous droits sur la province de l'autre, et sur les trésors qu'il avait enlevés à son église. Nicolas V autorisa le transfert de la dignité patriarcale de Grado à la cathédrale

de Castello de Venise, et saint Laurent Giustiniani fut le premier revêtu de ce titre; ces patriarches s'intitulaient aussi primats de la Dalmatie.

Les différentes îles, dès l'origine, avaient chacune leurs tribuns, et se divisaient, à la manière grecque, en écoles de métiers, indépendantes l'une de l'autre. Lorsqu'elles furent placées sous l'autorité du doge, l'organisation intérieure ne s'altéra point, et les tribuns, convertis en économes ou gastalds, décidèrent des mesures relatives à la guerre, au commerce, à l'administration intérieure. Un étranger était rarement admis dans les écoles, et l'on distinguait les citoyens nouveaux des anciens, qui seuls participaient à l'élection du doge et au gouvernement. Les anciens nobles puisaient de la force dans leur influence sur ces communes, avec lesquelles ils étaient considérés comme identifiés, parce qu'ils avaient grandi avec elles; ils opposaient donc une forte barrière au doge, qui dès lors portait son attention sur les affaires extérieures. Henri Dandolo, doué d'une âme énergique et d'une fermeté inébranlable dans l'exécution de ses desseins, agrandit la puissance de Venise, en cherchant à la faire prévaloir sur Pise dans le Levant, puis en acquérant un
quartier de Constantinople et les trois quarts de l'empire grec (1): 1204
seigneurie disséminée sur les côtes et dans les îles, parmi lesquelles Candie était la principale.

Les Vénitiens établis à Constantinople recevaient de la métropole un podestat dépendant du doge et du grand conseil; ils

(1) *Johannes, Dei gratia Venetiarum, Dalmatiæ atque Croatiæ dux, dominus quartæ partis et dimidii totius imperii romani, de consensu et voluntate minoris et majoris consilii sui, et communis Venetiarum, ad sonum campanæ et vocem præconis more solito congregati, et ipsius consilii, etc.*

Il est étonnant que la description d'un gouvernement qui a duré jusqu'à nos jours soit aussi incertaine et aussi obscure; chaque auteur change l'époque et les attributions des magistrats. Daru serait pire que les autres, s'il fallait en croire Jacques Tiepolo (1812), qui le surcharge de commentaires fort ennuyeux; mais Tiepolo lui-même est démenti par les écrivains postérieurs, qui n'ont pas manqué non plus de contradicteurs; et tous s'envoient réciproquement les reproches d'ignorance, de négligence, d'envie, de malveillance. Daru, certainement, connut très-peu ce mécanisme compliqué; bien qu'il écrivît sous le gouvernement despotique de Napoléon, il désapprouve par allusion les actes arbitraires et l'omnipotence de la police, mais il ne comprend pas les libertés historiques ou ne les aime point. Et cependant, c'est le seul qu'on lise et qu'on réimprime; mais de quel droit nous en plaindre, si nous ne savons pas faire mieux?

avaient aussi un grand et un petit conseil, six juges pour les affaires civiles et criminelles, deux camerlingues pour administrer les finances, deux avocats pour les contestations fiscales et un capitaine de la flotte, tous expédiés de Venise. Les autres colonies avaient une constitution égale ou peu différente. Or, comme leurs magistrats dépendaient de la seigneurie, le doge pouvait exercer dans ces possessions l'activité qui lui était interdite à l'intérieur ; il en tirait de gros revenus dont il n'avait pas à rendre compte, et se faisait courtiser par les nobles qui ambitionnaient ces emplois lucratifs, et que les acquisitions de quelques familles excitaient à tenter de nouvelles conquêtes.

Beaucoup de familles s'établirent en effet dans les îles et sur les côtes, ce qui valut une grande force à l'aristocratie. La noblesse, comme ailleurs, n'avait pas la conquête pour origine ; on était noble parce qu'on croyait descendre des émigrés primitifs qui passèrent de la terre ferme sur les îles, et créèrent le sol de la patrie. Le système féodal et les droits nés de la possession stable étaient ignorés, puisqu'il n'existait pas de territoire. Les uns, dans les magistratures, avaient transmis à leurs familles leur illustration personnelle ; d'autres s'étaient enrichis par le commerce et par des acquisitions dans les îles et sur la terre ferme, qui ne conféraient pas de droits politiques. De là sortit une noblesse qui n'était ni oisive ni dangereuse, mais qui acquérait peu à peu des priviléges; bien qu'ils formassent une classe distincte, les nobles étaient liés aux plébéiens par une espèce de patronage qu'ils contractaient en devenant parrains de leurs enfants, et en les prenant sous leur protection quand ils aspiraient à s'élever.

La fréquentation des chevaliers de France durant les croisades apprit aux nobles vénitiens qu'ils pouvaient opprimer la plèbe en la dépouillant de tout droit; dans les gouvernements étrangers, ils contractaient l'habitude de dominer, et finissaient par mépriser les autres classes de citoyens. Le peuple ne comptant plus dans les élections, le doge n'avait à flatter que le grand conseil qui le choisissait. D'autre part, comme on voyait les républiques du continent aboutir à des tyrannies domestiques après avoir été bouleversées par les factions, quelques-uns désiraient que la souveraineté se renfermât dans un petit nombre; on proposa donc de n'admettre dans le grand conseil que les personnages qui en faisaient alors partie, et ceux dont le père, l'aïeul et le bisaïeul y avaient siégé. Le doge, Jean Dandolo, bien que

d'une famille très-ancienne et fière de ses conquêtes, ce qui la rendait odieuse, s'opposa à cette réforme ; de là des factions et des luttes sanglantes. A sa mort, et tandis que les quarante et un électeurs délibéraient, la multitude, exaspérée déjà par un impôt extraordinaire sur la mouture, éleva des plaintes contre les usurpations des nobles qui, du doge, magistrat du peuple, avaient fait leur créature, et proclama Jacques Tiepolo, dont le père et l'aïeul avaient été doges. Favorisé par la multitude, il aurait pu devenir un tyran comme les autres de l'Italie ; mais, soit que la grandeur d'âme lui fît sacrifier son ambition à la liberté de la patrie, soit qu'il fût trop faible pour affronter les risques d'une révolution qu'il avait peut-être fomentée lui-même, il s'exila volontairement. Les oligarques élurent à sa place Pierre Gradenigo, homme encore jeune, qui songeait à élever au-dessus du peuple et des nouveaux nobles une noblesse héréditaire, prétention que les circonstances favorisèrent. 1289

La prospérité de Venise excitait la jalousie de Gênes et de Pise ; les Génois même lui faisaient une guerre ouverte à Ptolémaïs, mais à leur grand dommage ; puis, afin de la contrarier, ils favorisèrent les Grecs au préjudice des empereurs francs de Constantinople. Lorsque cette ville fut enlevée à Baudouin, ils stipulèrent de grands avantages pour eux, et firent fermer aux Vénitiens les trois voies de l'Euxin, de l'Égypte, de la Syrie. De là, de longues inimitiés, apaisées d'abord par les soins du pape, mais qui éclatèrent de nouveau, et l'empereur Andronic II Paléologue saisit cette occasion pour faire arrêter les Vénitiens ; les Génois tombèrent sur les prisonniers et les égorgèrent.

Roger Morosini, afin de venger ce massacre, mit à la voile 1293 avec soixante galères vénitiennes, alla dévaster les établissements des Génois, prit et ruina Péra, leur quartier, et assaillit le palais impérial ; en même temps une autre flottille détruisait Caffa, et Gênes voyait ses colonies bouleversées et ses navires enlevés sur toutes les mers. Les deux flottes se rencontrèrent devant Curzola, île de la Dalmatie. Les Génois, commandés par 8 septembre. Lomba Doria, étaient tellement découragés qu'ils proposèrent aux Vénitiens de leur abandonner leurs navires, à la condition que les équipages auraient la vie sauve. Le refus de l'ennemi leur inspira le courage du désespoir ; ils triomphent, tuent dix mille Vénitiens et font six mille prisonniers, parmi lesquels Marco-Polo et l'amiral lui-même, André Dandolo, qui, ne pouvant se consoler de la perte d'une bataille engagée malgré sa

volonté, se brisa la tête contre l'antenne du navire ennemi.

Gênes fit éclater sa joie; elle établit que, tous les ans, le 8 septembre, la seigneurie irait offrir un manteau de brocart d'or à l'église de Saint-Mathieu, où l'on construirait un palais à l'amiral vainqueur. Mais à Venise, loin de fléchir, le courage grandit en raison du désastre, et la république eut bientôt armé cent autres galères; elle fit venir de la Catalogne des machines et des pilotes, accueillit les Guelfes bannis de Gênes, et Dominique Sclavo, qui s'était illustré dans les guerres de la Roumélie, porta la terreur au milieu des flottes génoises; il pénétra même dans le port de la ville ennemie, et battit monnaie sur le
1294 môle, où il éleva un monument à sa honte.

Venise, vaisseau ancré dans les lagunes, vivait exclusivement de ses relations avec les étrangers, et ne pouvait dès lors s'abandonner à la marée populaire; elle avait besoin d'un regard attentif, d'un froid calcul, d'une politique sévère et cohérente, d'une énergie soutenue et d'une concentration de forces qu'il est impossible d'obtenir de la multitude. L'aristocratie affermit donc sa prédominance constitutionnelle, surtout dans cette guerre, dont les dépenses, les commandements et la gloire lui étaient réservés; elle profita de cette circonstance pour faire adopter une loi tout en sa faveur. Bien que le grand conseil élût ses propres membres, le choix, depuis longtemps, tombait toujours sur les mêmes familles. Le doge Gradenigo, homme ferme, supérieur aux vociférations du peuple, auquel il était d'ailleurs hostile parce qu'il lui avait refusé ses applaudissements, résolut d'introduire une grande réforme; il fit alors la proposition, repoussée d'autres fois, de ne plus examiner si les membres des familles qui siégeaient dans le conseil devaient être réélus, mais s'ils méritaient l'exclusion, jugement réservé au premier tribunal de l'État. Les juges de la quarantie procédèrent à un scrutin de ballottage pour chacun de ceux qui, dans les quatre dernières années, avaient participé au grand conseil; le citoyen qui obtenait douze suffrages sur quarante était confirmé pour un an. Les successeurs furent élus de la même manière; mais, pour ne pas détruire toutes les espérances, on ajouta une liste supplémentaire avec les noms d'autres citoyens (*de aliis*) qui devaient, le cas échéant, être également soumis au ballottage.

L'élection du conseil souverain, composé alors d'environ cinq cents membres, se trouva donc transférée du peuple au tribunal criminel. Plus tard il fut défendu d'y admettre des *hommes nou-*

veaux, et dès ce moment on vit se constituer une noblesse privilégiée héréditaire, à l'exclusion même de familles anciennes et opulentes, comme les Badoero, parce qu'aucun des membres de cette maison ne siégeait cette année dans le conseil. Enfin le renouvellement périodique fut supprimé, et l'on abolit l'institution des électeurs en décidant que tout citoyen qui réunirait les conditions requises serait enregistré à vingt-cinq ans par la quarantie, afin de pouvoir entrer dans le grand conseil. Cette assemblée, qui ne se composait plus que de nobles, ne songea désormais qu'à l'avantage des nobles, sans qu'il restât de contre-poids à leur puissance, ni d'espérance au mérite. Les avogadors de la commune furent eux-mêmes condamnés au silence, et l'aristocratie devint héréditaire.

La noblesse, exclue du grand conseil, murmurait; elle réclama, mais les réclamants furent pendus (1). Privée dès lors de tout moyen légitime d'opposition, elle eut recours aux conspirations, afin d'acquérir, non l'égalité avec tous, mais des privi-
léges avec un petit nombre. Baïamonte, fils de Jacques Tie- 1310
polo, ennemi personnel du doge, s'unit avec les Querini, qui prétendaient descendre de l'empereur Galba, les Badoero, qui avaient fourni sept doges, les Barbaro, les Maffei, les Barozzi, les Vendelini et d'autres. Affectant de prendre le nom de Guelfes et de se placer sous la protection de l'Église, ils formèrent le complot de s'emparer de la république et de rétablir l'élection annuelle. Chaque maison, soit par luxe, soit pour protéger son commerce maritime, avait beaucoup d'armes. Padoue promettait des secours; mais le doge, informé de leur projet, les prévint.
Il réunit sur la place Saint-Marc quelques forces et les hommes 15 juin
de l'arsenal; on se battit dans les rues, et beaucoup de citoyens notables périrent dans la lutte. Baïamonte, qui put résister quelque temps au Rialto, refusa le pardon qu'on lui offrait, et s'en

(1) « Beaucoup de nobles allèrent se plaindre au doge et au conseil de telle « nouveauté et exclusion; mais, après les avoir fait passer dans une chambre « secrète, on les étranglait la nuit, et puis, le matin, on les voyait dans le « palais avec la corde au cou. » Chronique citée par Daru, qui, probablement, fait allusion à la conspiration de Marin Boconio, au sujet de laquelle Sanuto rapporte que plusieurs conjurés étaient appelés dans le palais, où, « la porte « étant fermée subitement, on les dépouillait pour les jeter dans l'abîme de « Toresella... Puis les cadavres de quelques-uns furent enlevés et portés sur la « place, avec défense, sous peine de mort, de les toucher. Et, voyant que per- « sonne n'osait les toucher, on reconnut que le peuple était obéissant. »

alla mourir parmi les Croates. Les prisonniers subirent des supplices cruels; on mit à prix la tête des fugitifs, et des sicaires reçurent l'ordre de les poursuivre. Les palais des Querini et des Tiepolo furent détruits et leurs noms supprimés (1). Afin de prévenir de pareils attentats, on institua la magistrature des *Dix*, avec un pouvoir arbitraire sur le trésor public, sur la vie et la fortune des citoyens : c'était une commission extraordinaire ; mais elle sut allonger les procès et multiplier les incidents, au point qu'elle fut déclarée permanente et « lien puissant de la concorde publique ».

1354 Marino Faliero, d'une des trois plus anciennes familles de Venise, résolut aussi de réformer l'État. Homme violent, il avait souffleté l'évêque en public, alors qu'il était podestat à Trévise, parce qu'il tardait à faire sortir la procession. Nommé doge plus tard, il épousa, à soixante-seize ans, une belle jeune fille, qui souilla sa couche nuptiale avec Michel Steno, un des trois chefs de la quarantie; or, comme il ne put en obtenir d'autre satisfaction que de le voir fustiger avec des queues de renard et bannir pour un an, il se mit à conspirer. Parvenu dans la vieil-

(1) Une femme, nommée Justine, qui habitait la rue de la Mercerie, lança de sa fenêtre un mortier qui atteignit, non Baïamonte, comme on a coutume de dire, mais le porte-étendard, ce qui effraya les autres. Les vainqueurs lui ayant offert une récompense, elle demanda qu'on lui permît d'exposer tous les ans, le jour de san Vito, à la fenêtre fatale, l'étendard avec les armes de saint Marc; de plus, que la maison qu'elle habitait ne payât que 15 ducats de loyer aux procureurs de saint Marc, auxquels elle appartenait. Sur les ruines de la maison de Tiepolo fut érigée une colonne d'infamie avec cette inscription :

De Bajamonte fo questo terreno
E mo per lo so iniquo tradimento
S'è posto in comun per altrui spavento
E per mostrar a tutti sempre seno (*senno*).

Ce terrain, autrefois qui fut à Baïamont,
Est fait, pour châtier sa noire trahison,
Du domaine public, aux autres en leçon,
Et pour montrer à tous jugement et raison.

Sur la fin de la république vénitienne, lorsque la démocratie devait mettre son empreinte sur tout, on proposa de réhabiliter Tiepolo pour avoir tenté de briser cette aristocratie dont on ne parlait alors qu'avec horreur, de lui ériger un monument et de célébrer son anniversaire. Quelques-uns révoquèrent en doute ses mérites, acte courageux dans un temps où l'on considère comme une impiété toute irrévérence envers les idoles du jour. On écrivit beaucoup pour et contre; puis arrivèrent les temps où l'on ne songea plus aux hontes ni aux gloires passées. La colonne alla se perdre dans une villa du lac de Côme.

lesse au poste le plus élevé que l'ambition pût désirer, il se lia par dépit avec des personnes de condition ordinaire, avec Bertuccio Israeli, amiral de l'arsenal, c'est-à-dire chef des ouvriers, et le sculpteur Philippe Calendaro, plébéiens très-influents sur la multitude. Ils exagéraient les souffrances du peuple, qu'ils attribuaient à l'aristocratie, et le poussaient à s'en défaire. Tout était disposé pour un soulèvement et le massacre de tous les nobles, lorsque les Dix, informés du complot, firent décapiter Faliero convaincu, là même où les doges prêtaient le serment. 1355
Ses complices furent pendus, les chaînes du peuple rivées, 17 avril.
et l'on établit que l'*arengo*, c'est-à-dire le parlement général, « ne pourrait être convoqué ni par messire le doge ni par d'au« tres; mais que, le doge élu, on réunirait l'arengo, qui publie« rait sa nomination selon l'usage. »

C'était le temps où l'on voyait toutes les républiques d'Italie tomber sous le joug des tyrans, et cette tentative faisait craindre le même résultat à Venise. On multiplia donc les mesures de précaution, et le doge, réduit, de chef de la république, à n'être que le délégué d'un petit nombre, eut les mains liées de plus en plus. Les cinq *corrégidors de la promission dogale* introduisaient des changements dans les conditions à imposer au nouvel élu, et proposaient les réformes de gouvernement qui semblaient opportunes; puis trois *inquisiteurs du doge défunt* examinaient ses actes, en les comparant avec le serment qu'il avait prêté. Ces restrictions se multiplièrent au point de constituer pour le chef de l'État une renonciation à toutes les anciennes prérogatives et presque à sa liberté personnelle. Le conseil du doge ne fut plus choisi par lui, mais par le sénat, et le grand conseil dut enfin le confirmer. Les six membres se renouvelaient par moitié tous les quatre mois, et il ne devait jamais s'en trouver deux du même nom de famille ni du même sestier; ils ouvraient les lettres adressées au doge, les remettaient aux différents employés pour l'expédition des affaires, faisaient les propositions dans le sénat et le grand conseil, et le doge n'avait qu'une voix comme chacun d'eux. De plus, afin que la souveraineté fût surveillée par l'administration, on établit que les trois chefs de la quarantie siégeraient avec les six conseillers et participeraient à leurs fonctions.

Le doge ne put recevoir d'ambassadeurs ni de lettres du dehors qu'en présence de son conseil, avec défense de répondre oui ou non sans l'avoir consulté; de permettre qu'aucun citoyen

pliât le genou devant sa personne ou lui baisât la main; de souffrir d'autre titre que celui de *messire le doge;* de posséder fief, censive, rentes ou biens-fonds hors du duché, c'est-à-dire hors des îles et du littoral entre les embouchures du Musone et de l'Adige; d'épouser une femme étrangère, et de marier ses enfants à des étrangers sans autorisation. Nul ne pouvait occuper d'emploi tant qu'il était à ses gages, et moins d'une année après. Chaque mois, on revisait les comptes de ce prince en tutelle, et, s'il avait des dettes, on les retenait sur ses honoraires. Enfin on allait jusqu'à lui prescrire de ne pas dépenser plus de 1,000 liv. pour recevoir des étrangers. Il était tenu d'acheter dans les premiers six mois un habit de brocart d'or, et ni sa femme ni ses enfants ne pouvaient accepter de présents. A l'élection de Ni-
1473 colas Marcel, il fut établi que, tant que le doge vivrait, ses fils et ses neveux ne pourraient accepter aucune fonction, bénéfice ou dignité à vie ou à temps, ni siéger dans aucun conseil, sauf le grand et les *pregadi*, où même ils n'avaient pas voix délibérative; seulement, un frère du doge pouvait entrer dans le conseil des Dix.

Cette jalousie de sérail s'étendit sur la noblesse, à laquelle on défendit d'épouser des étrangères, d'exercer au dehors des fonctions publiques, de servir un État ou un prince étranger en temps de guerre ou de paix, d'avoir enfin des possessions sur le continent de l'Italie; cette loi fut maintenue jusqu'au moment où Venise domina sur la terre ferme. Les nobles ne pouvaient même obtenir de commandements dans les armées de la république; depuis la guerre de Padoue, dans laquelle on plaça les troupes sous les ordres de Pierre de Rossi, naguère seigneur de cette ville, le général fut toujours un mercenaire, surveillé par les *provéditeurs* choisis parmi les nobles.

La sévérité des Dix, qui étaient une barrière élevée contre l'aristocratie plutôt qu'un instrument de tyrannie contre le peuple, se faisait principalement sentir aux nobles. Le doge, six conseillers ducaux et les Dix, tous avec voix délibérative, composaient ce conseil, dont toute réunion, pour être légale, avait besoin de la présence d'un avogador de la commune. Les fonctions des membres de ce tribunal duraient un an, et pendant un an ils restaient responsables de leurs actes; choisis en petit nombre à la fois par le grand conseil, ils ne pouvaient, durant cette magistrature, exercer d'autre office, ni accepter, sous peine de mort, un salaire ou une récompense. Les Dix, comme tous les

magistrats, recevaient les dénonciations secrètes, mais il fallait qu'elles fussent appuyées d'une enquête et de preuves. Le 28 janvier 1432, *il fut décrété* que, « si désormais un ou plusieurs « des nobles, personnellement ou par le moyen des autres, sous « quelque prétexte, couleur, mode, forme ou stratagème qu'on « puisse dire ou imaginer, osent former ligue, confédération, so- « ciété ou toute autre intelligence patente ou occulte, par dis- « cours ou faits, avec ou sans serment, pour s'aider les uns les « autres dans les conseils, qu'ils soient bannis perpétuellement, « et, s'ils rompent leur ban, enfermés pour toute leur vie. » Telle est aussi la teneur des lois des Dix, qui ont toutes pour objet de réprimer les nobles, au moyen d'une procédure expéditive; en outre, ils exerçaient une haute police sur le peuple, sur les traités les plus secrets, sur les individus qui fabriquaient de la monnaie fausse ou de faux bijoux, sur les jeux et les espions. Toute affaire non civile qui regardait le clergé, les six grandes confréries de la cité, les fêtes, les bois, les mascarades, les gondoles, étaient de leur compétence. Le sénat et même le grand conseil étaient soumis à leurs décrets; ils disposaient du trésor, donnaient des instructions aux ambassadeurs, aux généraux, aux gouverneurs, et modifiaient la *promission ducale*. A l'occasion du procès de Marino Faliero, ils appelèrent une *junte* de vingt gentilshommes, qui resta permanente jusqu'en 1582, et fortifia beaucoup son pouvoir.

Cette institution, qui concentrait la direction de l'État et des pouvoirs, donnait au gouvernement une autorité et une force considérables; une pareille surveillance empêcha que des personnes ou des familles pussent usurper la souveraineté. Mais une procédure, qui n'avait pour bases ni lois connues, ni peines déterminées, où les témoins n'étaient pas confrontés avec le prévenu ni même nommés, n'offrait aucune garantie à la société et à l'individu, ouvrait le champ à la délation perfide et à l'espionnage soudoyé, établissait enfin le despotisme pour conserver le gouvernement.

Ne nous laissons pas néanmoins effrayer par les déclamations, et rappelons-nous que les Dix, après un an, retombaient sous l'empire des lois communes; outre les secrétaires, choisis parmi les citoyens, environ soixante personnes, tirées des assemblées principales de l'État, assistaient à leurs délibérations, et l'avogador pouvait suspendre leurs actes. Les jugements étaient secrets, mais écrits, et l'on ne refusait pas un défenseur au pré-

venu. Le grand conseil pouvait modifier celui des Dix ou même l'abolir en ne renouvelant pas les nominations; le peuple l'approuvait comme sauvegarde contre les abus des nobles, qui le toléraient à leur tour avec l'espoir d'en faire partie.

En 1454, le conseil des Dix choisit trois inquisiteurs d'État, deux *noirs* tirés de son propre sein, et un *rouge* fourni par les conseillers du doge. Ils commençaient les procès, exerçaient une haute police sur tout individu, sans même excepter les Dix, et, réunis aux membres de ce conseil, ils pouvaient punir de mort secrète ou publique, disposer enfin de la caisse publique, sans rendre compte (1).

Cette constitution se développa dans des temps postérieurs à ceux dont nous nous occupons maintenant; mais nous avons voulu l'exposer ici pour l'intelligence de l'histoire future de cette république si grande et trop calomniée. Le temps fit oublier la violence au moyen de laquelle s'était fondée l'aristocratie, qui, dès qu'elle fut consolidée, s'occupa tout entière des relations politiques, où elle acquit de l'expérience et de l'habileté. On appelait anciennes les familles antérieures à l'année 800, et nouvelles celles dont l'origine était postérieure à cette date. Seize de ces dernières, c'est-à-dire les Barbarighi, les Donati, les Foscari, les Grimani, les Gritti, les Lando, les Loredani, les Malipieri, les Marcelli, les Mocenigo, les Moro, les Priuli, les Trévisan, les Tron, les Vendramin, les Venier, formèrent le complot, en 1450, de ne plus laisser aucun membre des anciennes maisons parvenir au trône dogal; telle fut du moins l'opinion commune, et ces familles, en effet, ne fournirent plus un doge jusqu'en 1612, époque où le sort désigna, contre l'attente générale, Marc Antoine Memmo.

A la présentation du doge, on cessa de demander au peuple : « Vous plaît-il? » Mais l'ancien des électeurs disait : « Je sais qu'il vous plaira. » Au lieu du syndic qui lui prêtait serment au nom du peuple, il suffit du gastald ou, comme disait la plèbe, *du doge des Nicolotti*, chef des pêcheurs. Néanmoins quicon-

(1) Le nom d'*inquisiteurs d'État* fut en usage en 1600; avant cette époque, on les appelait *inquisiteurs du conseil des Dix*. Du dépouillement des archives, il résulte qu'ils firent :

De 1573 à 1600	73 procès;		
De 1600 à 1700	554	—	
De 1700 à 1773	646	—	c'est-à-dire six par an.

que habitait Venise pouvait se figurer qu'il participait à la souveraineté, car on l'appelait patron ; de là, ce respect envers la patrie et ses chefs, qui identifiait la volonté personnelle et la loi, et disposait à tous les sacrifices pour la conservation de celle-ci.

Le peuple se divisait d'abord en *convoisins* et clients, c'est-à-dire patriciens et plébéiens. Dès que le grand conseil fut fermé, les exclus formèrent un tiers ordre, dit des citoyens originaires, pour le distinguer des citoyens agrégés, qui habitaient Venise depuis moins de vingt-cinq ans. Le plein droit de bourgeoisie et la précieuse faculté de faire le commerce maritime sous la bannière Saint-Marc n'appartenaient qu'aux citoyens originaires, qui seuls pouvaient aspirer aux emplois de la commune, dont le plus considérable était celui de grand chancelier ; venaient ensuite les autres fonctions de la chancellerie dogale, les charges dans les maîtrises et les nombreuses confréries, quelques légations et les consulats à l'étranger. Tout le commerce était fait par les citoyens, à l'exclusion des nobles, parce qu'ils auraient pu opprimer. Les artisans, les marchands, les médecins, les ouvriers de l'arsenal, confédération puissante, composaient la plèbe. La vente en détail n'était permise qu'aux vieillards. La voie des armes se trouvait même fermée, puisqu'on enrôlait des mercenaires ou des sujets.

La sécurité individuelle, la prospérité assurée au commerce, la carrière des magistratures, dédommageaient les citoyens de leur nullité. Comme dans toutes les aristocraties, on songeait à procurer le bien-être au peuple ; de là, ces magnifiques institutions de charité, dont une partie survit encore après tant de dilapidations, et les immenses richesses des monastères et des confréries, corps moraux qui, n'ayant pas besoin d'économiser, tournaient à l'avantage de la multitude. La plèbe était liée aux patriciens, non-seulement par le patronage de la richesse et des services, mais encore parce que chacun avait parmi eux son parrain ; elle prodiguait les génuflexions et les titres d'excellence, sans mettre de limites à sa soumission ni de décence dans ses témoignages de respect. De même que la moderne populace de Londres, elle obéissait à un signe du *messer grande*, bargel qui, avec son bonnet distingué par le sequin et avec sa masse, suffisait pour maintenir l'ordre au milieu des fêtes où se pressait une foule innombrable. Ces fêtes étaient une nouvelle occasion de mêler riches et plébéiens, sujets et magistrats, soit aux solennités de Sainte-Marthe et du Rédempteur, où tous se confon-

daient dans les petits soupers improvisés; soit à l'Assomption, où le triomphe du gondolier le faisait caresser par les nobles, soit encore quand le pêcheur de Poveglia ou le verrier de Murano était admis à baiser le prince. Les rivalités entre les Castellani et les Nicolotti, habitant deux parties de la ville, aboutissaient le plus souvent à des luttes qui avaient pour but de constater leur supériorité dans les régates ou les épreuves de la force corporelle; si elles se terminaient par des rixes, l'indulgence patricienne les laissait impunies, bien qu'elles eussent coûté du sang.

Les sujets d'outre-mer étaient traités comme un peuple conquis, foulés aux pieds, sacrifiés au monopole de la mère-patrie; on fortifiait leur pays autant qu'il le fallait pour les tenir en sujétion, non pour les garantir des ennemis. Enfin les colonies ne jouissaient pas même des charges municipales; la coutume de leur envoyer le podestat et le capitaine du peuple offrait l'occasion d'occuper les nobles et de les dédommager, par les emplois extérieurs, de l'oppression qui croissait dans la patrie. Ces colonies, en effet, altérèrent la constitution en introduisant une autre noblesse, moins dépendante de la seigneurie, et qui aurait pu s'affranchir si la vigilance des inquisiteurs ne l'avait pas contenue.

Les sujets de terre ferme, lorsqu'ils se donnèrent à la république, stipulèrent des prérogatives qui leur valurent le maintien des statuts primitifs, des procédures, et même des anciens officiers; attenter à ces prérogatives était un crime d'État, de la compétence du tribunal des Dix. La noblesse y formait un corps avec des priviléges et de l'autorité, mais sans participer en rien à la domination; elle avait donc en haine l'aristocratie vénitienne, dont elle était l'égale par le rang et la sujette en droit. Une des plus grandes erreurs du gouvernement vénitien fut en effet de ne pas songer, comme l'ancienne Rome, à fondre l'élite de la noblesse de terre ferme avec celle de la métropole; il aurait ainsi fortifié la seconde par un sang nouveau et par la fortune, et rattaché les dominés aux dominants.

Venise envoyait sur la terre ferme un podestat dont les fonctions duraient six mois, et auquel était soumis le conseil des nobles qui représentaient chaque ville; la représentation nationale, élue par les différentes communes, dépendait du capitaine, également expédié par la mère-patrie. Les villes et les territoires avaient des envoyés à Venise pour défendre leurs intérêts; les

populations les moins importantes choisissaient souvent pour patron quelque Vénitien des plus illustres et des plus influents. Un provéditeur, dépendant du capitaine de la province, commandait les forteresses.

Dans les villes de terre ferme, le conseil ne se composait que de nobles; mais quelques-unes, comme Padoue, conféraient la noblesse moyennant 5,000 ducats, expédient financier qui ouvrait une issue aux familles nouvelles. En général, on excluait du conseil les individus qui devaient au trésor. A Vérone, l'assemblée se composait de cent cinquante-deux nobles, dont trente chaque année restaient *en vacance;* des cent vingt-deux restants, cinquante fonctionnaient toute l'année; parmi les soixante-douze autres, douze à tour de rôle (une *muta*) formaient tous les deux mois le conseil des Douze, qui, avec les Cinquante, faisaient partie du conseil. Tous les ans, les Cinquante passaient dans les *mute,* et les membres des *mute* dans les Cinquante, dont il en sortait trente pour faire place à ceux qui se trouvaient en *vacance*. De nouveaux membres, désignés par le sort, remplaçaient les morts ou les absents qu'une charge tenait éloignés. Dans quelques villes, les nobles avaient entrée au conseil et voix délibérative dans les affaires de haute importance; ce conseil, outre le droit de faire des décrets pour le maintien du bon ordre, de voter et d'administrer les impôts, nommait à toutes les charges communales. La justice même était rendue par des tribunaux composés d'indigènes, et selon des statuts propres. Le statut de Vérone mérita d'être inséré dans les *Républiques* des Elzevirs; il ordonnait que les contestations entre parents fussent résolues par des arbitres qui devaient prononcer sans éclat et sans qu'on pût appeler de leur décision.

Les taxes, fort légères, se réduisaient à une faible capitation et à l'impôt sur les meules de moulin ; la Dalmatie même coûtait beaucoup plus qu'elle ne produisait, mais elle procurait une grande activité de commerce. Les magistrats étaient plutôt faibles que tyrans; loin d'exercer une autorité sévère, ils protégeaient et punissaient avec quelque négligence. Toutes les fois que Venise avait à se plaindre d'une mauvaise administration, elle y envoyait des syndics inquisiteurs.

Toutes les institutions avaient donc pour objet la conservation, et aucun État n'a résolu ce problème d'une manière plus remarquable, puisqu'il a vécu de longs siècles presque sans révolutions, rare félicité qui lui a valu les éloges des politiques

italiens et étrangers. Les sentiments et les forces concouraient à la conservation et à la prospérité de la métropole, et l'on sacrifiait tout à ce double but, même la liberté ; or, si l'on veut se rappeler le contentement des sujets, leur bien-être, leur tranquillité, les établissements de charité, on ne pourra que louer la seigneurie. Mais l'homme et les États ont pour mission de progresser ; ils ne doivent donc pas affaiblir tous les membres pour fortifier la tête, enlever les moyens de se signaler, substituer la raison d'État à la justice, faire prédominer une classe au préjudice des autres, étouffer les passions sous la contrainte d'une autorité violente, abaisser quiconque s'élève du milieu de la foule.

L'aristocratie apportait dans le gouvernement les vertus qui lui sont propres : une politique que n'aveugle point la passion personnelle, une constance que les plus grands revers ne sauraient ébranler, un secret jaloux, une économie d'autant plus méritoire que les richesses publiques étaient plus grandes ; mais en même temps, elle manquait de l'élan des peuples libres, de générosité envers les vaincus, de ces espérances qui ne s'évaluent pas à prix d'argent. Elle ne regarda jamais l'Italie comme un pays de frères ; si elle fit alliance avec la Toscane pour défendre la liberté contre Martin de la Scala, elle s'allia avec les Visconti pour acquérir de l'influence dans la Péninsule.

Lorsque les républiques et même l'indépendance périssaient en Italie, Venise ouvrit le *livre d'or*, titre éternel de la noblesse ; ce fut alors qu'apparurent tous les fléaux de l'aristocratie, les droits de primogéniture, les fidéicommis, l'exclusion des mariages inégaux, les prodigalités en luxe, en constructions, en maisons de plaisance à Murano, sur la terre ferme, en objets d'art pour charmer l'oisiveté.

Les patriciens, qui s'étaient assuré la domination, pesaient chaque jour davantage sur les nobles inférieurs et la plèbe. Outre les nobles riches, il y en avait de pauvres, dits *barnabotti*, qui ne pouvaient suffire à l'honneur dispendieux des emplois ; ils réclamaient donc avec arrogance ce qu'on appelle aujourd'hui le droit au travail, et l'État, pour les satisfaire, créait des magistratures et des charges superflues, dont les honoraires les faisaient vivre. Hardis avec les bourgeois, dont ils affectaient d'être les protecteurs, rampants avec les patriciens, artisans d'intrigues et de troubles, les barnabotti étaient vraiment la plaie et le déshonneur de la république.

Dans le grand conseil, qui restait nominalement le véritable souverain, tous les nobles figuraient avec le même droit de suffrage; la prédominance appartenait donc aux nobles pauvres, qui étaient les plus nombreux. De là le besoin de les caresser; du reste, nobles, riches et pauvres, prodiguaient les génuflexions sous les procuraties et dans le *Brolo*. Le jeune homme admis au grand conseil était présenté par douze parrains, et reconnu par ceux dans les rangs desquels il entrait; quiconque aspirait aux dignités se présentait en suppliant, enlevait sa tunique de l'épaule pour la mettre sur le bras, se faisait suivre de ses parents et de ses amis dans la même attitude, et prodiguait les révérences et les baise-mains.

Nous répétons que tous ces faits se produisirent dans des temps postérieurs; mais nous les citons ici pour faire apprécier les gouvernements des anciennes républiques de l'Italie, ainsi que le bien et le mal qui auraient pu dériver de leur développement spontané. Dans une époque où les esprits avaient si peu d'expérience, Venise possédait certainement des institutions admirables. Si l'aristocratie devint tyrannique, elle avait pourtant l'affection du peuple, qui la regrette encore aujourd'hui; elle s'imposa des charges excessives, et comprit que rien n'est plus funeste au pouvoir que la manière vexatoire dont il est exercé. Du reste, Venise offrait un asile aux exilés de tous les pays, aux princes déchus, et les mœurs, comme la presse, étaient plus libres chez elle que partout ailleurs. L'espionnage, qui fut l'opprobre de sa vieillesse, était plutôt une vexation qu'une tyrannie; mais ce pouvoir permanent empêchait les extravagances populaires et les tumultes qui affligeaient sans cesse les autres cités.

Dans ses relations avec les républiques italiennes, Venise s'efforçait d'accaparer le commerce sur le Pô, et de recueillir le blé du voisinage toutes les fois que la mer Noire lui était fermée, ou qu'elle trouvait des avantages à cette spéculation. Or, comme la question de l'approvisionnement est de suprême importance dans une ville sans territoire, elle nomma des intendants des subsistances, et, à l'exemple des Sarrasins, elle défendit l'exportation des grains, à moins qu'ils ne fussent descendus à un prix déterminé.

Sur ces entrefaites, elle continuait ses conquêtes, et Corfou, Modon, Coron, reçurent des *conservateurs* de la république, qui créa de nouvelles colonies en distribuant des fiefs. Elle dut

recourir souvent aux armes, surtout pour maintenir dans la soumission Candie, qui, pendant soixante ans (1307-65), fut pour ainsi dire dans un état d'insurrection, qu'on pourrait appeler rébellion ou généreuse résistance à un marché honteux. Puis les Vénitiens envoyés en colonie dans cette île se mutinèrent; ils voulaient qu'on choisît parmi eux vingt sages pour faire partie du grand conseil de la métropole, alléguant qu'on ne pouvait les dépouiller de ce droit parce qu'ils étaient établis ailleurs. Venise ayant repoussé leur demande, ils se séparèrent même de l'Église latine, et prirent, à la place de saint Marc, saint Titus pour patron; ils donnèrent la mort à quiconque refusa d'embrasser leur cause, reçurent avec mépris les envoyés de Venise, et se préparèrent à repousser la force par la force. Luchino dal Verme, capitaine d'aventure, transporta sur trente-trois galères six mille hommes dans l'île aux cent villes, et ne la soumit qu'après de grands efforts; mais bientôt elle reprit les armes, et, pour la tenir en sujétion, il fallut égorger les chefs, détruire les cités d'Anapolis et de Lasito, toutes les forteresses, transporter ailleurs les habitants, dévaster les environs de ces villes avec défense d'en approcher, supprimer tous les droits et toutes les magistratures : ce sont là de tristes pages dans l'histoire d'une république.

Le Levant, néanmoins, aurait dû être le champ de l'activité de Venise, qui, au contraire, par son intervention dans les affaires d'Italie, se créa de sérieuses entraves; en effet, après la chute d'Ezzelin, elle commença, à son grand préjudice, à mettre le pied sur la terre ferme.

CHAPITRE XCVII.

PROSPÉRITÉ DES RÉPUBLIQUES EN POPULATION, RICHESSES, INSTITUTIONS.

Ces indications suffisent pour démontrer que les maux de la liberté n'empêchaient pas la marche progressive de la civilisation; la rapide prospérité des républiques répond d'ailleurs à ceux qui ne savent que gémir sur cette époque orageuse. Toutes se couvrirent d'édifices, pour la commodité, la défense ou l'embellissement : elles agrandirent leurs murailles au point

d'embrasser les bourgs et les cathédrales; les rues furent pavées, dallées, et des égouts creusés; les ponts, les cloaques, les aqueducs et les routes se multiplièrent; les palais de la commune brillèrent par la magnificence et la solidité; les villes se parèrent d'églises, monuments de piété et d'amour insigne, dans lesquelles on voyait l'image la plus noble de la patrie.

Nous avons vu dans quel état se trouvait la campagne italique à la chute de l'empire romain, et la domination des barbares ne put que l'empirer. Épiphane, évêque de Pavie, se rendant à Ravenne, dut passer plusieurs nuits sur les rives du Pô, qui, sous Brescello, n'avait plus de lit et ne formait que des marécages. Muratori croit qu'en 734 on construisit la Cittanuova, à quatre milles de Modène, afin de protéger la voie Émilienne contre les assassins qui s'abritaient dans les forêts du voisinage. Le panégyriste de Pavie nous apprend que les étuves abondaient dans cette ville, à cause de la grande quantité de bois provenant des forêts environnantes. Des lacs sont mentionnés dans le Lodigian, près de Casal Lupano; un autre, si la tradition dit vrai, s'étendait jusqu'à Saint-Florien, Saint-Étienne, Fombio, Guardamiglio. Les terrains alors boisés conservent encore dans le Padouan le nom de *gazzo*, *guizza* ou *fratta* (broussailles). Pistoie était entourée de marais, dont la délivra un miracle de saint Zénon, évêque de Vérone, et Grégoire le Grand lui envoya le premier évêque en 594; on y rencontre encore fréquemment les noms de *pantano*, *piscina*, *padule*, *acqualunga* (marais).

Modène, dans le dixième siècle, fut souvent incommodée, parfois submergée, par les inondations. L'évêque de Bologne reçut en don d'immenses forêts et des vallées à étangs poissonneux qui se trouvaient à l'occident de cette ville. Quatre ou cinq lacs sont mentionnés près du Bondeno, des lacs et des étangs autour de Parme. Les biens de la comtesse Mathilde étaient couverts de forêts et de pêcheries. La *Vie de saint Jean Gualbert*, écrite dans le onzième siècle, atteste que les ponts étaient très-rares dans la Toscane.

Plus tard même, il est question à chaque instant de boulaies, de bois, d'éboulis de terre, de marais, surtout près des affluents du Pô et dans les lieux où ce fleuve, l'Adige et l'Arno descendent à la mer. On a conservé le souvenir de plusieurs forêts : la Merlata, dans le Milanais; la Lugana, dans le Brescian; la Fetontea, près d'Altino; la Polaresco, dans le Bergamasque, sans parler des vastes gisements de tourbe que l'on trouve presque à

fleur de terre. Dans les ventes d'alors on ajoutait la formule ordinaire : *Cum sylvis, paludibus, piscationibus.* La Lomelline était infestée de loups, que le roi Bérenger envoya l'ordre de tuer (1). Othon le Grand, en 967, donnait au marquis Alérame toutes les possessions du royaume qui se trouvaient dans le désert entre le Tanaro, l'Orba et la mer, appelées Gobundiasco, Balangio, Scelescedo, Sassola, Miolia, Pulcione, Grualia, Pruneto, Montore, Noceto, Masionte, Arco... (2). Le grand nombre des forêts refroidissait sans doute le climat, puisqu'on voyait souvent des hivers assez rigoureux pour geler le vin dans les tonneaux, et le Pô, de Crémone à Venise, au point de supporter des chars (3).

La féodalité, en ramenant la population dans les campagnes, placées sous la surveillance immédiate du seigneur, pouvait apporter quelque remède; mais deux choses étaient nuisibles : les servitudes des biens et la condition du maître, soumis lui-même à une suprématie qui pouvait frapper de déchéance ou de confiscation, et ne permettait ni de morceler le domaine, ni de le transmettre à des femmes, ni de l'aliéner; puis les censives, les droits d'investiture et de réversibilité absorbaient la moitié des produits, et dégoûtaient de toute amélioration. Les cultivateurs, en outre, étaient ou des serfs, ou des hommes libres soumis à des conditions onéreuses, ce qui rendait les travaux moins utiles; parfois même le besoin ou la cupidité entraînait le baron à surcharger les tailles, au point que le censitaire abandonnait la terre, qui restait inculte.

Ces vices furent moins sensibles, mais ne disparurent pas sous les communes. Les guerres fréquentes et la manière de les faire; les représailles, au moyen desquelles un étranger pouvait attirer la vengeance de ses compatriotes sur le pays duquel il avait reçu un dommage, ou du moins sur les biens de l'offenseur et de ses partisans; la coutume de condamner à la stérilité les biens des proscrits et des criminels, étaient un obstacle à la

(1) *Chron. Novalicense*, V, 14.

(2) *Monùm. Hist. patriæ*, Chart. I, col. 217.

(3) Entre autres, frère Salimbeni raconte que le Pô, en 1216, gela si fortement qu'il y eut sur la glace un bal de femmes et une joûte de cavaliers. Gennari, dans les *Annales de Padoue*, à l'année 1302, ajoute que, sur la fin du siècle passé, le Bracchiglione ayant gelé, les habitants de Pontelongo y donnèrent une fête avec bal, à laquelle accourut tout le voisinage.

prospérité des champs. Les avantages du commerce, qui portait le taux de l'intérêt à 20 et même à 30 pour 100, détournaient l'argent de la terre. Des mesures imprévoyantes déterminaient tantôt une certaine culture, tantôt le prix des denrées, ou bien imposaient l'obligation d'en livrer une partie à la commune, ou défendaient de les exporter; puis les voisins, par jalousie continuelle ou par suite d'une rupture accidentelle, refusaient de les recevoir (1). Afin de nourrir des chevaux pour la guerre, il fallait avoir des prairies immenses, au préjudice de la culture des céréales (2).

Les premières améliorations du sol vinrent de l'Église. La règle imposait aux moines l'obligation de bonifier les champs; les Cisterciens, établis autour de Milan, entretenaient sur leurs domaines lointains une colonie de convers pour les cultiver, tandis qu'eux-mêmes travaillaient sur leurs propriétés du voisinage avec tant de fruit qu'on les chargeait souvent de soigner les champs des autres. On peut même, sans faire une conjecture hasardée, leur attribuer le système d'irrigation qui enrichit la basse Lombardie de ces pâturages perpétuels où l'on commença plus tard à faire les fromages si connus sous le nom de Parmesans (3). Qui aurait pu regarder comme vil un art qu'on voyait exercer par des moines? Frère Cornato, dominicain, en 1231, obtint de la dévotion d'une foule de gens qu'ils apportassent des matériaux pour combler un étang autour de son couvent; aussitôt le travail accompli, il sema la nouvelle terre. Grâce à ses ef-

(1) Le duc d'Athènes défendit aux Florentins d'apporter des marchandises à Saint-Géminien, parce que cette ville avait refusé de recevoir certains proscrits. Le statut de Chieri exige que celui qui donne asile à un meurtrier paye 25 livres, et, s'il ne les a pas, qu'on dévaste sa maison et qu'on coupe sa vigne. CIBRARIO, *Écon. pol. du moyen âge.*

(2) Le satut de Mantoue s'occupe avec détail des chevaux et de leurs vices. Dans le livre IV, rub. 17, il est ordonné qu'il y ait dans tout village de quinze familles (*habente* XV *lares*) un maréchal et une quantité suffisante de clous et de fers pour les chevaux d'armes de passage.

(3) L'irrigation était connue des anciens; de là le vers de Virgile: *Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt.* Columelle cite Portius Caton, qui distingue le pré *siccaneum* et le pré *riguum*, et conseille de ne leur donner ni une pente trop inclinée, ni un fond trop concave.

Dans les comptes anciens des moines de Saint-Ambroise et de Chiaravalle à Milan, il n'est pas question de fromages. En 1494, on mentionne des fromages du poids de quatorze petites livres, ce qui est à peine un dixième de ceux qu'on fait aujourd'hui.

forts, on voyait le jonc et le nénufar faire place à la renoncule, au trèfle, aux graminées, nourriture salutaire des animaux à lait. Dans les dévastations et les tailles, on respectait les biens des églises et des monastères ; bien plus, un grand nombre d'individus leur donnaient leurs propriétés, qu'ils recevaient ensuite comme un précaire, ou bien sous l'obligation de payer une redevance temporaire ou perpétuelle.

Le cens, forme de possession alors introduite ou étendue, rapprochait assez bien le capital et le travail, comme on dit aujourd'hui. Aucun propriétaire n'avait assez de forces pour exploiter de vastes terrains incultes et sans produits ; on les divisait donc entre un grand nombre de cultivateurs, qui, assurés d'une longue jouissance, travaillaient la terre comme un bien propre, en payant au maître une légère redevance. Le maître retirait un avantage d'un fonds qui ne lui avait rien donné jusqu'alors, et le cultivateur, rapproché de la condition de propriétaire, fouillait avec plaisir un terrain qu'il était sûr de transmettre à ses enfants (1).

Dès le moment où l'on crut faire du libéralisme en attribuant la renaissance agricole de l'Italie aux musulmans, afin d'enlever ce mérite aux moines, on affirma que les premiers avaient introduit dans la Péninsule la culture de l'olivier, lorsqu'il est certain qu'elle avait précédé leur arrivée (2) ; bien plus, nous trouvons

(1) Grégoire, évêque de Bergame, en 1136, concéda aux moines cisterciens un territoire au débouché de la vallée Seriana, dit Vall'Alta, moyennant la redevance de 12 livres de cire. Les noms de Cerreto, Cerretina, Gagio, Roncarizio, qui s'y conservent encore, rappellent les bois qui couvraient le sol où l'on voit aujourd'hui des prés et des vignes. GATTI, *St. dell'abbazia di Vall'Alta*; Milan, 1853.

(3) Le roi Astolphe, dans le privilége en faveur de la célèbre abbaye de Nonantola, donnait, de Pavie, le 10 février 733, un terrain planté d'oliviers et situé près du château d'Aghinolfo entre Pietrasanta et Massa.

En 753, deux fils de Walpert, duc des Lombards à Lucques, abandonnent à leur frère Walprand, évêque de Lucques, pour un morceau d'or en forme de tour, leur part de tenure à Tucciano, avec des vignes, des champs d'oliviers et des colons. *Mem. lucchesi*, tom. V, pag. 1.

En 779, un habitant de Pistoie, partant pour un voyage, laisse par testament ses biens aux pauvres, excepté un champ d'oliviers situé à Orbiniano, qu'il lègue au monastère de Saint-Barthélemy, à Pistoie. *Arch. dipl. fiorentino*, *carte del San Bartolomeo di Pistoja*.

En 818, les religieuses de Sainte-Lucie de Lucques, investissant le curé de Saint-Pierre à Nocchi, lui imposaient l'obligation de leur donner la moitié du vin, des glands, des figues sèches, des châtaignes, de l'huile. Aujourd'hui en-

qu'elle était plus étendue qu'aujourd'hui, puisqu'en Lombardie, sans parler du lac de Côme où l'histoire mentionne de nombreuses plantations d'oliviers, les riants coteaux entre Bergame et Pont-Saint-Pierre, de même que ceux de Mozzo (1), étaient couverts de ces arbres. Une charte de 933 fait encore mention de terrains plantés d'oliviers dans le Borgo-Canale de Bergame, et d'autres sur les collines brescianes, d'où ils ont presque disparu aujourd'hui.

Les possessions affranchies et divisées, les cultivateurs soustraits à la servitude personnelle et à l'immédiate oppression des feudataires, les corvées et les réserves de chasse diminuées, l'homme eut du courage pour défricher, fouiller le sol, peupler les solitudes et les bois, assainir les marais. On appela *corregie, dossi, polesine,* les bandes de terre qui se desséchaient peu à peu; *mezzani,* les îles nombreuses entre Lodi, Pavie et Plaisance, formées par la retraite du fleuve; *novali,* les champs rendus à la culture, et les chartes, à chaque instant, disent qu'un champ *est terra novalis et fuit nemus.* Des villages et même des villes conservent le nom de Rovereto (chênaie), de Saliceto (saussaie) et d'Albereto (tremblaie), à cause des bois qu'ils ont remplacés. Cultivées par des hommes libres, dont l'espérance stimulait l'activité, et favorisées par les capitaux des citoyens, les campagnes prospérèrent; les villes entreprirent des travaux grandioses pour l'irrigation, et pourvurent par des règlements, qui n'étaient pas toujours opportuns, aux cas de disette (2).

core l'huile forme la plus grande richesse de cette vallée. Dans une charte de 779, il est fait mention du champ d'oliviers d'Arliano dans le val du Serchio. *Mem. lucchesi,* tom. IV, pag. 1.

(1) Pratis Longula dives
Et virides nutrit oleas, Bacchique liquores...
Non est mons alius melius tibi, Bacche proterve,
Non alibi tantum placuit sua sylva Minervæ.
(MOYSE.)

(2) Aux maux qui occasionnaient alors les disettes il faut ajouter les sauterelles, dont il est parlé souvent. Le prêtre André, en 871, ajoute qu'elles se jetèrent en nombre infini sur le Brescian, le Crémonais, le Lodigian et le Milanais, dévorant les petits grains. Jean Diacono en dit autant de la Campanie et de Naples. On les décrit avec quatre ailes, six pattes, une grande bouche, de vastes intestins, deux dents plus dures que la pierre avec lesquelles elles rongeaient l'écorce la plus solide; elles étaient longues et grosses comme le pouce, et se dirigeaient vers l'occident. On ajoute que, cette année, il plut du sang à Brescia, ce qu'on peut attribuer aux chrysalides de ces insectes; on doit penser de même, lorsque André raconte que, vers Pâques, on trouva en Lombardie les feuilles

Les Pisans portaient une grande attention aux fleuves de leur plaine; un statut de 1160 enjoint au podestat de choisir, lorsqu'il entre en fonctions, des personnes probes qui promettent sous serment d'examiner les aqueducs anciens et nouveaux qui traversent les terres et les prés, ainsi que les bouches du Serchio, afin que l'écoulement des eaux s'opère facilement. La commune siennoise était cultivée et peuplée, puisqu'on trouve à chaque instant, dans les diplômes, des châteaux, des cours, des terrains donnés ou vendus; le pays, depuis la cime des monts jusqu'à la mer, était semé de maisons et d'églises, avec des vignes, des oliviers, des arbres fruitiers, des champs de blé (1). Le Crémonais, plaine à pente douce formée par les atterrissements de quatre gros fleuves qui semblent constituer les limites de cette province, est facilement inondé aussitôt que cessent les soins de l'homme; cette plaine, en effet, fut submergée à la chute de l'empire romain, et l'on parle d'un lac appelé Gerundio, d'une étendue de quarante-cinq milles, si bien que les Crémonais allèrent assiéger Lodi *avec appareil terrestre et naval.* On chercha donc à lui ménager un écoulement, et les eaux des sources furent recueillies dans le petit canal d'Isso et de Barbata, puis utilisées pour les irrigations : mais, comme il parut insuffisant, on dégorgea l'Oglio par le *Naviglio* national ; le Pô fut endigué à partir de l'embouchure de ce fleuve, le Delmone dévié, et l'on put ainsi assainir une grande surface de territoire. La population crût alors grandement, et la ville comptait jusqu'à 80 mille âmes; Soncino était plus peuplée que beaucoup de villes, et Viadana, renommée par ses richesses et le nombre de ses habitants; Soresina avait 15,000 têtes, Casalmaggiore 20,000,

couvertes d'une terre qu'on croyait tombée du ciel. Étienne III, outre l'aspersion d'eau bénite, eut recours au moyen, encore usité, de payer cinq ou six deniers le boisseau que les citoyens en apporteraient. Frédéric II, en 1231, comme la Pouille était dévastée par les sauterelles, ordonna que chaque habitant, le matin avant le lever du soleil, en prît quatre boisseaux et les livrât aux fonctionnaires publics pour les brûler. Linné les appelle *acridium migratorium;* mais l'*acridium italicum* est indigène et infeste la Romagne ; en 1825, il ravagea le Mantouan et le Véronais. Jérôme Cardan (*De subtilitate,* lib. IX, p. 364) dit que l'expérience apprit que le meilleur remède était de détruire les œufs. La maremme toscane a été très-souvent ravagée par ces insectes ; en 1716, dans les seules campagnes de Massa, Monterotondo, Gavorrano, Ravi, Scarlino, on en brûla six mille boisseaux en six mois. TARGIONI-TOZZETTI, *Relaz. di viaggi,* IV, 162.

(1) TARGIONI-TOZZETTI, *Relaz. di viaggi*, IV, 275.

et, dans ses campagnes, on cultivait le safran jusqu'au quinzième siècle, outre qu'elle ressemblait à une petite Venise par l'activité de son commerce et l'affluence des navires.

Déjà, dans le onzième siècle, les Mantouans avaient entrepris les *sgarbate*, larges fossés à l'embouchure des fleuves pour les amener dans le Pô; mais, comme de fréquentes inondations portaient la ruine dans les campagnes du voisinage, Albert Pitentino, en 1198, creusa le lac autour de Mantoue, avec des digues et des fossés de décharge pour en régler la hauteur, et des écluses jusqu'à Governolo où il tombe dans le Pô; puis on profita des chutes d'un bassin à l'autre pour établir des moulins à foulon et à farine, qui restaient un privilége de la commune. D'autres inondations extraordinaires avaient converti en marais les terres cultivées des environs; c'est pourquoi l'évêque Jacques Benfatti, en 1332, investit Louis Gonzague de l'île Revere qui *erat perdita, diruta, aquatica, paludosa, piscatoria cum casis palearum*, *ac in totum sterili*, sous la seule obligation de l'entourer de digues pour contenir le fleuve. Ce prince, selon la coutume des républiques, subdivisa en censives, *ad meliorandum*, cette contrée, qui devint bientôt une des plus fertiles.

D'après l'exposé qui précède, on peut voir s'il est juste de répéter que la nature a tout fait pour la Lombardie, et les habitants rien.

Alors disparurent les étangs et les forêts du Bolonais et du territoire de Ravenne. Ferrare, née comme Venise du besoin de se défendre contre les barbares, et dans laquelle on ne vit d'abord que deux tours réunies par une chaussée qui devint ensuite la rue appelée encore *Ripagrande*, s'étendit autour du Bolonais, établit un système de digues, destinées encore à servir de communication, et convertit en campagnes fertiles les marais dont le Pô l'entourait. Les bêtes sauvages furent détruites dans les forêts du Modénais et du Ferrarais; on transporta à Milan de meilleures races de chevaux, des chiens danois et des dogues d'Angleterre, très-gros et très-forts; des greffes tirées du dehors servirent à l'amélioration du vin, et l'on introduisit le raisin blanc. Le riz, cause de dépopulation, venait encore de l'étranger; il était vendu par les apothicaires, auxquels Milan défendit de le faire payer au delà de douze sous impériaux la livre (1), et

(1) GAVANNO-FIAMMA. Le comte d'Arco dit n'avoir pas trouvé mention du riz dans les documents de Mantoue jusqu'en 1481. En 1550, les Gonzaya « pres-

plus de huit, le miel, si précieux avant l'introduction du sucre.

Les améliorations se manifestaient dans l'extension et l'embellissement des cités. Milan occupait à peine la quatrième partie de la superficie actuelle, et pourtant on voyait dans l'intérieur des champs, des vergers (*verzèe*), des pâturages (*pasquèe*), et l'immense prairie de l'archevêque. Les maisons n'avaient qu'un seul étage, sauf un petit nombre qu'on appelait *solariate;* quelques-unes étaient en grosses pierres, et la plupart en bois et torchis, avec le toit en bardeaux et en paille. Autour de la ville se trouvaient des bois, comme le *nemus* de saint Ambroise en dehors de la porte *Comasina;* celui des Olmi, en dehors de la porte *Vercellina* où fut décollé saint Victor; celui de Caminadella en dehors de la porte *Tosa.* Aussitôt qu'il fut sorti des ruines dont Barberousse l'avait couvert, Milan étendit son enceinte en s'entourant d'une muraille de la hauteur de vingt coudées, avec six portes de marbre; il construisit des maisons et des palais, « le *broletto* au milieu de la magnanime cité en 1228 (Corio), » c'est-à-dire le palais communal, et, cinq années plus tard, le nouveau *broletto* pour les réunions des marchands et les bureaux de l'administration. Son éloignement de tout fleuve nuisait à son commerce, surtout pour les objets de consommation; alors, pour tirer des Alpes le combustible, les pierres et les autres matériaux d'un gros volume, comme aussi pour arroser les plaines, il creusa le grand *Naviglio,* le premier canal artificiel des nations modernes, qui, dans une longueur de trente milles, amène les eaux du lac Majeur jusqu'à la ville. Entrepris en 1179, c'est-à-dire trois ans après la destruction de la cité par Barberousse, il fut repris et terminé en 1257, avec un volume d'eau suffisant pour porter de gros navires; par le canal de la Muzza, dérivé de l'Adda, le sol pierreux de la Geradda et du Lodigian devint la campagne la plus fertile en blé de la Lombardie.

Pascal II, en 1106, consacrait la cathédrale de Pavie. Les Modénais commençaient à reconstruire la tour; cinquante ans plus tard, ils creusèrent le *Panarello* nouveau et le canal *Chiaro*, bâtirent le campanile, le palais communal, la tribune, dégagèrent et pavèrent les rues et les portiques. A Crémone,

« crivirent de ne pas établir les rizières dans un rayon de cinq milles autour de « la ville. » (*Economia,* 279.) Avec le riz s'introduisirent beaucoup de plantes de marais, la *leersia,* la *bidens cernua,* l'*ammannia,* le *cyperus difformis...*

en 1167, on faisait le baptistère; en 1206, le palais communal, avec des portes de bronze; en 1284, l'esplanade. La ville, divisée en vieille et nouvelle selon les factions, se fortifiait par des murailles à l'extérieur comme au dedans. Après la peste de 1136, Bergame élevait, sur les plans de l'architecte Fredo, l'église de la bienheureuse Vierge de l'Assomption, où se rédigeaient les actes et les traités de paix; cette église servait encore pour les assemblées, et l'on voyait gravée sur ses murs la mesure officielle. La société de Sainte-Marie-Majeure était une milice pour la défense du gouvernement (1).

Brescia agrandissait ses murailles, construisait les églises et les monastères de Saint-Barnabé, de Saint-François, de Saint-Dominique, de Saint-Jean-Baptiste, terminait l'hôtel de ville, élargissait la place de la cathédrale, et, par les soins de l'illustre évêque et seigneur Bernard Maggi, creusait trois canaux qu'alimentaient les eaux du Chiese et du Mella. Pise s'entoura de murailles en 1157, et Lucques agrandit les siennes en 1260; Reggio, de 1229 à 1244, ajoute une longueur de 3,300 coudées à sa première enceinte; hommes et femmes, petits et grands, paysans et bourgeois, vêtus de peaux diverses et chaussés de sandales, portaient sur leur dos des pierres, du sable et de la chaux (2).

Padoue, en 1191, sous l'administration du podestat Guillaume de l'Osa, Milanais, rendit la Brenta navigable jusqu'à Monselice, et bâtit un pont sur ce fleuve. En 1195, elle réparait ses murailles, et faisait, en 1219, le palais communal avec cette merveilleuse salle de la *Ragione;* puis, à peine délivrée d'Ezzelin, elle donnait aux églises et aux couvents de l'argent pour réparer les désastres de la guerre, s'agrandir et s'embellir; elle fit renforcer ses murailles, paver ses rues, améliorer celles de la banlieue, endiguer les fleuves et régler leur cours par des fossés ou des canaux, et construisit divers ponts, qui rivalisaient avec ceux des Romains, conservés encore dans la ville. En outre, elle bâtit le palais des *Anciens,* termina le merveilleux temple du Saint, édifia Castelbaldo sur l'Adige pour résister

(1) *Rer. it. Script.*, VIII, 1107.

(2) Après 1342, les meilleurs artistes travaillèrent dans cette église : Jean Ugo, Nicolino, Antoine de Campione, firent les magnifiques portes, outre le baptistère qui se trouve maintenant dans la cathédrale; Bertolasio Morone, le campanile; Barthélemy Buono et Andreolo des Bianchi, une croix avec des statues et des bas-reliefs en argent. Dès 1363, Pasino, Pierre de Nova et George de San Pellegrino l'ornèrent de peintures.

aux princes d'Este et aux Scaligeri, disposa le Prato de la vallée pour la foire et les courses au manteau; elle donnait aux incendiés une indemnité, sous la condition de reconstruire dans un an leur maison. Quiconque aspirait au droit de cité devait acquérir un *garbo*, morceau de terrain, sur lequel on élevait une habitation; enfin elle défendit de transférer des possessions et des rentes ou toute espèce de droit sur des immeubles aux personnes qui ne viendraient pas habiter le territoire padouan (1).

Bologne vit s'élever les deux tours des *Asinelli* et des *Garisendi*, célèbres, la première par sa hauteur, l'autre par son inclinaison; elle s'entoura d'une troisième muraille plus grande, répara ses rues et ses ponts, couvrit l'Avesa, qui recevait les immondices, fit le nouveau marché à Galliera, *œuvre belle sur toutes, commode et louable*. Parmi beaucoup d'autres églises, elle édifia la *Nunziata des Pugliole*, travail du Brescian Marc, et celle des *Alemanni* en dehors de la porte Ravennate, pour les Allemands qui allaient en pèlerinage à Rome; elle introduisit dans la ville une branche du Reno pour faire marcher trente-deux moulins, et en dirigea une autre jusqu'à Corticella pour que les navires arrivassent à Ferrare. Les eaux de la Dordogna et de la Savena furent aussi amenées dans la ville pour servir à la mouture du grain, ainsi qu'à la teinture de la soie et des étoffes de pourpre et d'écarlate; ce travail accompli, on célébra une fête de trois jours, et un souvenir fut consacré au podestat Pirovano, Milanais. Dans l'espace de quelques années, Bologne acheva la croix de la place, la halle au blé, les nouvelles prisons, les greniers de la commune, Castel-Saint-Pierre, l'église de Sainte-Thècle, fortifia et approvisionna les châteaux de la campagne, outre les grandes sommes qui furent dépensées pour l'entretien des armées. Le blé valait 5 sous la *corba* (2), le sel 7, le char de gros bois 9, et 6 le vin à la corba.

Le Milanais Pietrasanta podestat de Florence, donna son nom à une petite ville; Rubaconte de Bandello, le pont le plus large et le plus spacieux de Florence, reçut le sien d'un autre po-

(1) GENNARI, *Ann. de Padoue*, aux années 1276, 1292, 1293, et les lois 1339, 1360, etc.

(2) Mesure de capacité pour les matières sèches et liquides; la corba de blé de Bologne vaut, en litres, 78,64; celle de vin, 78,59. GHIRARDACCI, *passim* et surtout à l'année 1293.

destat également Milanais, qui fit aussi daller plusieurs rues. En 1277, cette dernière ville achetait les terres entre l'Arno et le Mugnone pour y bâtir le faubourg *Ognisanti*.

Sienne, en 1228, construisait l'église de Saint-Dominique ; en 1228 celle de Saint-Augustin, en 1284 le palais de la seigneurie sur cette belle place du Campo où venaient aboutir onze rues, et, quelque temps après, la tour du Mangia aux formes si délicates. Volterra, en 1206, éleva de nouvelles murailles et le palais des Prieurs ; puis Nicolas de Pise faisait et agrandissait sa cathédrale. En 1284, Prato érigeait le palais de la commune, et pavait les rues en 1292. A Saint-Géminien de Valdelsa, on admirait des palais publics et privés, des églises, entre autres la magnifique collégiale, des fontaines, quatorze tours d'un travail très-élégant, et le beffroi très-élevé de la commune, pour la construction duquel chaque podestat devait abandonner une partie de ses honoraires ; mais il avait le droit d'y mettre ses armoiries.

A quoi bon continuer? Visitez l'Italie, et si, à la vue de ces ports et de ces môles étonnants, de ces grandes tours et de ces cathédrales, vous demandez qui les a construits, on vous répondra toujours : «Le peuple, lorsqu'on se gouvernait démocratiquement. »

Les villes du Piémont, qui, dans le quatorzième siècle, appartenaient aux comtes de Cibrario, avaient à peine un cinquième de la population moderne : Carignan, mille; Chambéry, deux cent soixante-quinze; Rivoli, deux mille cent soixante-cinq ; Moncalieri et Pignerol, trois mille huit cent trente ; Cuneo, trois mille trois cents ; Chieri, six mille six cent soixante-cinq, et la capitale moderne à peine quatre mille deux cents. La population des républiques devint, au contraire, très-considérable, comme l'attestent, outre les autres preuves, leurs guerres fréquentes. Bologne mit en campagne contre les Vénitiens trente mille fantassins et deux mille cavaliers; Milan, qui comptait deux cent mille habitants, offrait dix mille guerriers à Frédéric II pour la croisade, armait vingt-cinq mille hommes contre Lodi, et soixante mille contre Brescia, y compris les alliés ; à Crémone, la faction triomphante expulsa cent mille personnes; Ezzelin en enleva dix mille de Padoue ; Pavie mettait sur pied de deux à trois mille cavaliers et quinze mille piétons ; le territoire brescian fournissait quinze mille soldats de quinze à soixante ans. Gênes, qui, en 1345, agrandit son enceinte de la

tour de Saint-Barthélemy de l'Olivella à la pointe de la mer, du côté de Saint-Thomas, et qui en 1291 acheta, au prix de 2,500 livres, l'espace compris entre Saint-Matthieu et Saint-Laurent, sur lequel fut bâti en deux ans le palais de la commune, armait en 1293 une flotte de deux cents galères et quarante-cinq mille combattants, tous nationaux; néanmoins il en restait assez pour suffire aux besoins de quarante autres galères sans dégarnir les Rivières et la cité (1). Les factions des Doria et des Spinola, dans cette ville, mettaient chacune sur pied de dix à seize mille hommes; calculez pour les autres.

Massa, qui n'a pas aujourd'hui deux mille habitants, en comptait vingt mille, et Savone neuf mille. A Pise, on trouva plus de trente mille familles en mesure de payer le florin qui fut imposé à chacune pour la construction du baptistère. Dans la peste de 1348, on dit qu'il mourut à Sienne quatre-vingt mille personnes, qui étaient les quatre cinquièmes de la population, dont le total s'élèverait ainsi à cent mille âmes. En 1336, on comptait à Florence quatre-vingt-dix mille individus, non compris les étrangers, les soldats, les communautés religieuses, ce qui donnerait cent mille; mais, d'après les baptêmes (1), qui étaient par an de cinq mille huit cents à six mille, si l'on calcule à 4 pour 100, on arrive au chiffre de cent quarante mille habitants.

Les mariages étaient favorisés par des distinctions et des fêtes. A Côme, l'évêque envoyait (et la coutume n'est pas oubliée) aux époux les plus illustres de l'année la branche de palmier qu'il recevait le jour de la fête des Oliviers. Le sénat de Bologne donnait aux principaux citoyens un petit chapeau couleur de rose, que l'époux avait coutume de porter pendant huit jours (2). Le

(1) Jacopo da Voragine.

(2) On ne tenait pas de registres pour les baptêmes. A Florence, où l'unique baptistère est celui de Saint-Jean, le curé mettait dans une boîte pour chaque garçon une fève blanche, une noire pour chaque fille, et on les comptait à la fin de l'année. Les premiers registres sont de Sienne en 1379, de Pise en 1457, de Plaisance en 1466; le concile de Trente en décréta la tenue régulière. Selon Jean Villani, la population de Florence était, en 1280, de 90,000 habitants dont il mourut 80,000; puis, en 1340, il donne à cette ville 120,000 âmes. En 1351, on comptait 1878 feux, qui, à sept individus chacun, ne donneraient pas 76,000 bouches. On dit, d'après Coro Dati, qu'on y consommait 100 boisseaux de grains par jour; or, à un boisseau par mois pour chaque individu, on ne dépasse pas 72,000.

(2) Ghirardacci à l'année 1288.

célibat était rare, et, comme tous les jeunes gens se mariaient, il se formait des familles nombreuses. Le père de Pierre des Albizzi eut cinq garçons, et, dans une guerre civile de 1335, trente de ses cousins furent d'âge à prendre les armes (1).

La peste était fréquente, et de funestes délires, dont notre époque ne peut même se dire exempte, venaient s'ajouter à ce terrible fléau, qu'on attribuait à certaines préparations ou bien au poison jeté dans les puits; mais on accusait surtout les juifs, qui tombaient victimes de la fureur populaire. En 1321, le bruit courut que les lépreux avaient formé le complot d'empester tout le monde; la multitude, avec sa crédulité féroce, accueillit cette absurde accusation, et se jeta sur ces malheureux, qu'elle égorgeait, brûlait vivants ou laissait mourir de faim.

Les quarantaines furent inconnues jusqu'au moment où Venise, en 1403, prit aux Érémitains l'île de Sainte-Marie-de-Nazareth pour y mettre les personnes que l'on supposait atteintes de la peste, et les marchandises provenant du Levant. Une magistrature de salubrité, ordinaire et permanente, y fut organisée en 1475; elle se composait de trois provéditeurs nobles, annuels, avec pouvoir d'infliger des amendes, la prison, les galères, la torture. Ce premier exemple, que d'autres villes imitèrent, contribua beaucoup à préserver l'Europe, qui fera bien de ne pas renoncer aux quarantaines tant que la Turquie ne sera point civilisée.

Les statuts s'occupèrent avec un grand soin de la salubrité publique : ils ordonnaient le balayage des rues, l'écoulement des eaux stagnantes et l'introduction de sources d'eau potable, prohibaient les viandes malsaines et prescrivaient des mesures contre les épizooties; parfois même ils imposaient une propreté minutieuse, comme ceux de Casale, qui défendirent aux revendeuses de filer. Frédéric II fit de bons règlements sanitaires pour son royaume : il fallait ensevelir les cadavres à quatre palmes de profondeur, rouir le lin et le chanvre à un mille de distance de toute habitation, et jeter les charognes dans la mer. On trouve aussi des médecins salariés pour soigner gratuitement les malades; à Bologne, en 1214, Ugo de Lucques ne devait recevoir aucune rétribution des particuliers, sauf le bois et le foin. Selon une loi vénitienne du 24 mars 1321, nul ne pouvait exercer la

(1) Scipione Ammirato, *Storie*, livre XI.

médecine et la chirurgie sans un diplôme délivré par une Université : obligation déjà imposée par Frédéric II.

L'existence communale provoquait l'émulation, même pour les œuvres de bienfaisance ; chacun voulait avoir dans son pays et sa corporation des secours pour toutes les misères. Dans les annales des municipes italiens, l'histoire des hospices est des plus intéressantes.

La charité chrétienne avait enseigné à prendre soin des enfants exposés, qu'Athènes, Sparte et Rome abandonnaient ou faisaient périr. Le premier orphanotrophion fut ouvert en 755 par Dateo, archiprêtre de Milan ; il prescrivait d'y élever les enfants exposés jusqu'à six ou sept ans, et les déclarait libres après cet âge, c'est-à-dire qu'il renonçait au droit de les garder comme ses propres serfs. L'archiprêtre Anspert de Crémone, en 870, formait dans sa maison un *ospitale cum laborerio* pour les enfants *ex peccato natis*. L'Ordre du Saint-Esprit ouvrit des asiles pour ces infortunés à Marseille, à Bergame, à Rome, où Innocent III organisa avec une généreuse charité l'hospice du Saint-Esprit. Florence avait de pareils établissements en 1344, Venise en 1380, et d'autres villes également. A Verceil, on voyait, dès 1150, un hospice des Écossais pour les pèlerins d'Écosse et d'Irlande, et celui du chanoine Simon pour les pauvres Français et Anglais : preuve du grand nombre d'étrangers qui venaient dans cette ville.

Les incendies étaient fréquents à cause des maisons faites en bois et couvertes de paille. Comme il est très-facile d'attribuer à la malice ces désastres, dont personne ne veut accuser sa propre négligence, des peines sévères étaient prononcées contre les incendiaires : Moncalieri les condamnait à 100 livres; Nice sur mer, à 1,000 sous, et les punissait de mort s'ils n'avaient pas de quoi payer; à Turin, on les brûlait vifs. Les communes de Garessio et de Sienne firent preuve d'un meilleur jugement; en effet, la première établit que la commune réparerait les dommages toutes les fois qu'on ne pourrait découvrir le coupable, et Sienne, non contente d'entretenir des hommes chargés d'éteindre le feu, indemnisait aux frais du trésor les propriétaires des maisons et des meubles atteints par l'incendie (1).

(1) Les statuts de Garessio sont de 1278. Voir la *Chronique de Sienne* de NERI DONATO, dans les *Rer. it. Script.*, XV.

Ferrare, dans le même but, prescrivait en 1288 de couvrir les maisons de tuiles au lieu de paille, et Casale de Montferrat défendait d'allumer du feu dans toute maison non couverte en tuiles de bonne terre : des gardes veillaient la nuit, les tas de paille étaient éloignés des habitations, et personne ne devait faire de feu lorsque le vent soufflait. En 1344, Florence établit des surveillants qui, prévenus par une vedette, accouraient à la première manifestation de l'incendie (1). Le *Breve communis pisani* de 1236 ordonne d'éclairer la ville, les rues les plus fréquentées et même les ruelles avec des lampions numérotés, et crée des gardes nocturnes.

Dans tous ces faits, on aperçoit un noble et pénible effort pour sortir d'un état infime et s'élever à une meilleure condition; les citoyens, généralement, conservaient beaucoup de simplicité dans leur existence privée, tandis qu'ils recherchaient la magnificence dans la vie publique. Le mal était grand sans doute, mais le progrès se manifestait partout, et la richesse commune était telle dans ces *petites républiques*, si raillées par les modernes doctrinaires, que chacune égalait des royaumes florissants. Dans la guerre contre Mastin de la Scala, Florence dépensa 600,000 florins d'or, trois millions et demi dans sa lutte contre le comte de Virtù, onze millions et demi de 1377 à 1406.

Laissons les guerres : nous aimons mieux rappeler les constructions publiques et les chefs-d'œuvre des beaux-arts, pour lesquels chaque commune italienne faisait des sacrifices que l'Angleterre ou la France oserait à peine s'imposer; les cités, qui avaient encore dans leur voisinage des villes florissantes au même degré, accomplirent des entreprises qu'on ne vit même plus alors qu'elles devinrent centre de vastes États, comme Florence et Venise. Ces faits prouvent qu'elles savaient créer les richesses et les conserver avec cette économie qui est la première qualité des gouvernements républicains; elles ne dépensaient pas au delà de leurs ressources, ou s'empressaient d'éteindre leurs dettes, comme il était naturel dans un pays où les magistrats, dont

(1) Dans un des nombreux incendies de Bologne, il arriva que le plâtre, dont les maisons étaient construites, se cuisit et devint très-dur, par suite de l'eau qu'on jeta sur le feu pour l'éteindre. Le fait fut remarqué, et, dès ce moment, on commença à faire usage du plâtre cuit pour les constructions, les corniches, les statues et autres choses. GHIRARDACCI, à l'année 1210.

les fonctions ne duraient qu'un an ou guère plus, devaient rendre compte de leurs actes : ce ne fut qu'à l'avénement des princes, obligés d'entretenir un grand luxe, d'acheter la fidélité des citoyens et des troupes mercenaires, qu'on ne craignit plus de compromettre l'avenir et de préparer par les dettes de nouveaux obstacles aux finances. Les Suisses avaient des gouvernements démocratiques, et, dans un pays très-pauvre, ils accumulèrent des capitaux qui leur servirent pour faire des avances aux princes et des acquisitions de territoires. Berne et Fribourg avaient prêté de grandes sommes aux ducs Louis et Amédée IX de Savoie, obérés surtout par les dépenses qu'ils avaient faites pour l'élection de l'antipape Félix et l'achat du royaume de Chypre; se trouvant dans l'impossibilité de payer à l'échéance des termes, ces ducs, après avoir prodigué les dons pour gagner les citoyens les plus influents, furent contraints de laisser occuper par ces villes le pays de Vaux, qui cessa d'appartenir à leur maison. Plus tard, nous verrons des terres du Milanais tomber, pour la même cause, au pouvoir des Suisses et des Grisons.

Si les républiques italiennes furent obligées de recourir à des emprunts, elles surent du moins en faire une source nouvelle d'avantages et de prospérité; en effet, les premières tentatives dans la science du crédit sont dues aux Italiens. Vers l'année 1156, le trésor de Venise étant épuisé, le doge Vital Michiel II proposa un emprunt forcé sur les citoyens les plus riches, au taux de quatre pour cent; ainsi se forma la première banque de dépôts, non d'émission. Les contrats étaient faits et les billets tirés par les négociants, non pas au cours de la place, mais en monnaie de banque, c'est-à-dire en ducats effectifs du titre le plus fin. Cette banque acquit une plus garnde force lorsque le gouvernement se mit à faire ses paiements en billets de ce genre; puis on ouvrit des comptes par doit et avoir, de sorte que les fonds déposés se transféraient d'un nom à l'autre, comme aujourd'hui dans le grand livre de Naples, et l'on acquittait des lettres de change pour le compte des particuliers. Dans le principe, la banque refusait les capitaux étrangers; dans l'emprunt de 1390, il fallut un décret pour qu'elle acceptât 300,000 écus de Jean I de Portugal : tel était son crédit qu'on put en faire sortir tout le numéraire sans ébranler la confiance. A cet *ancien Mont,* les Vénitiens ajoutèrent le *nouveau* en 1580, pour soutenir la guerre de Ferrare; enfin le *très-nouveau*, en 1610, après la guerre avec les Turcs. Plus tard, les débris de ces Monts ser-

virent à former, en 1712, la *banque de circulation* qui continua d'opérer jusqu'à la ruine de cette république.

Mathieu Villani décrit en détail les opérations de la banque de Florence, la réduction, la liquidation, le rachat. A Sienne, le Mont-de-piété des Paschi, établi afin de prévenir l'usure, ne prêtait qu'aux Siennois, et reposait presque sur la probité individuelle, garantie par un ou plusieurs individus solides. La banque de Saint-George à Gênes est un monument plus remarquable. Cette république, en 1148, quand elle conquit Tortose, contracta une dette, grossie par des emprunts successifs, qu'elle réunit, en 1250, sous le nom d'*achat du chapitre* (*compera del capitolo*); on inscrivit dans un cartulaire 28,000 *lieux* (*luoghi*) montant à deux millions et huit cent mille livres d'alors, quand on faisait d'une once d'or trois livres, dix sous, trois deniers. La dette fut ainsi consolidée; mais la guerre avec Charles d'Anjou entraîna l'achat de quatre cent vingt autres lieux, qui furent même augmentés par suite du siége des Gibelins, des guerres avec Henri VII et d'autres. La guerre de Chioggia accrut encore la dette de 495,000 florins d'or, et d'une somme plus considérable l'administration de Boucicault; la république aurait donc failli si elle n'avait pas trouvé quelque expédient. Gênes avait coutume de céder aux créanciers de l'État le produit de quelques droits indirects; mais, comme la perception des différents impôts était confiée à des bureaux divers, les dépenses absorbaient les recettes. Afin de simplifier les choses, on concentra le service dans un collége de huit assesseurs, sous le nom de banque de Saint-George, nommés par les créanciers, à cent desquels ils devaient rendre compte de leur gestion.

Les dettes antérieures, de forme très-diverse, furent consolidées à 7 pour 100. On appelait *lieu* toute unité de crédit composée de 100 livres, et qui pouvait se transférer; *colonnes*, un certain nombre de créances, réunies sur un seul *logatorio* ou créancier; *achats* ou *écritures*, la somme totale des lieux, équivalant aux *Monts-de-piété* de Florence, de Rome, de Venise. Huit *cartulaires*, selon les huit quartiers de la ville, servaient à l'enregistrement des emprunts, et l'on délivrait aux créanciers des coupons portant leur nom et la signature du notaire; ces coupons ou billets étaient payables à vue, mais on ne devait en émettre aucun sans qu'il fût représenté par une valeur équivalente dans les sacristies ou les caisses. Les huit protecteurs for-

maient chaque année un grand conseil de quatre cent quatre-vingts créanciers, moitié au sort, moitié au scrutin de boules. Les magistrats supérieurs de la république devaient jurer de protéger l'inviolabilité de la banque.

Les valeurs de la banque furent augmentées par les dépôts d'argent que faisaient des particuliers, et par les *moltiplici*, comme on appelait certaines dispositions entre-vifs ou par testament; grâce à ces avantages, on laissait accumuler les revenus de quelques *lieux* pour en acheter d'autres jusqu'à une limite donnée, au delà de laquelle on les appliquait à des institutions pieuses ou à d'autres usages. Lorsqu'on avait prélevé les sommes nécessaires pour servir l'intérêt annuel de quelque nouvel emprunt, les lieux excédants se multipliaient au profit de la république, et constituaient les *code di redenzione*, ou, comme on dirait aujourd'hui, le fonds d'amortissement; or ce fonds produisait de tels résultats que, malgré plus de soixante prêts faits à la république, la banque réduisit ses lieux de 476,700 qu'ils étaient en 1407, à 433,540, chiffre qu'on trouve en 1798, et dont un quart servait pour couvrir des dépenses publiques. Gênes, n'ayant pas assez de ressources pour défendre Caffa contre les Turcs, et la Corse contre le roi Alphonse le Magnanime, les céda à Saint-George, qui devint ainsi tout à la fois banque de commerce, Mont de rentes, ferme de contributions et seigneurie politique.

Au milieu des rancunes implacables des factions, qui rendaient impossible à Gênes la liberté comme la tyrannie, cette société, mieux conseillée, protégeait l'ordre et la paix; elle continua ses opérations même après les changements apportés dans les habitudes et les voies commerciales, se releva du pillage que les Autrichiens lui firent subir en 1746, mais succomba à celui des Français en 1800.

La ville de Chieri, en 1415, fonda également une banque, au moyen de laquelle elle éteignit une dette dont elle servait l'intérêt à 10 et même à 12 pour 100. Le capital de 50,000 génoises, ni plus ni moins, c'est-à-dire de 178,000 livres, était garanti, comme les intérêts, par les biens de la commune; il se divisait en lieux, qui rendaient 5 pour 100, pouvaient se vendre et se transférer, et quiconque en acquérait un devenait bourgeois de Chieri. Ces lieux ne se perdaient jamais, et ne pouvaient être saisis pour un méfait quelconque, pas même pour le crime de lèse-majesté. Les princes de Savoie et leurs ministres

n'avaient pas le droit d'en acquérir, et la commune pouvait en tout temps racheter cette dette (1).

Nous ne voulons pas, à ce sujet, passer sous silence deux institutions oubliées par les historiens. Douze nobles de Pise, en 1053, fondèrent l'œuvre de la Miséricorde; chacun d'eux versa 25 livres de gros, et ce capital devait être employé à des opérations commerciales, dont les profits servaient à doter de pauvres jeunes filles, à racheter les captifs, à secourir les indigents honteux : belle alliance de la charité chrétienne avec l'industrie moderne. En 1425, on établit à Florence un *Monte delle doti;* quiconque y déposait 100 florins en recevait 500 au bout de quinze ans, s'il se mariait; mais la compagnie gardait la dot si l'assuré mourait avant l'époque de l'échéance ou se faisait religieux (2). Telle est l'origine de ces tontines et des caisses de secours mutuel ou de prévoyance, dont la France et l'Angleterre nous offrent aujourd'hui un tableau si prospère.

CHAPITRE XCVIII.

MOEURS. RÉJOUISSANCES. SPECTACLES.

Nous n'avons pas besoin de prévenir le lecteur pour lui faire apercevoir tous les changements que les mœurs avaient subis. Ce luxe corrupteur, qui consumait les produits de provinces entières pour satisfaire les jouissances et les vanités futiles d'un seul, ainsi que nous l'avons vu au déclin de l'empire romain, dut cesser sous la domination des barbares, simples et grossiers.

Dans un plaid tenu par Adalard à Spolète, au commencement du règne de Louis le Pieux, nous trouvons la description d'un palais romain : du *proaulion* on passe dans la salle destinée à la réception ; vient ensuite le *consistoire,* où l'on traite des affaires secrètes, puis le *trichore* ou *triclinium,* dans lequel les convives s'asseyaient à des tables sur trois rangs, au milieu des parfums qui s'exhalaient de l'*épicaustère ;* ici des chambres d'hiver et d'été, là des thermes et des bains, un gymnase pour les luttes et les exercices, la cuisine, la piscine d'où venaient les

(1) CIBRARIO, *St. di Chieri,* 1, 473.

(2) TRONCI, *Ann. pisani;* AMMIRATO, *Storie,* livre XIX.

eaux, l'hippodrome pour les courses de chevaux. C'est là, évidemment, un reste de palais ancien, et les nouvelles mœurs firent abandonner une pareille distribution.

La plupart des maisons n'avaient que le rez-de-chaussée; quelques-unes étaient couvertes de tuiles (*cupæ* ou *cupellæ*), beaucoup de bardeaux (*scandulæ*) ou de paille. De là, des incendies fréquents qui détruisaient parfois la moitié des villes; à cause de leurs ravages, dit Landolfe en 1106, Milan n'avait presque aucun mur en pierres ou en briques, mais seulement en paille et en torchis. Il prend l'effet pour la cause, mais il est certain que l'absence des cheminées contribuait aux incendies; les anciens allumaient le feu au milieu de la salle, et la fumée s'échappait par une ouverture. Galvano Fiamma, dans le quatorzième siècle, parle, comme d'une découverte récente, des cheminées avec le tuyau pratiqué dans le mur. Selon André Gattaro, François Carrare l'ancien, en 1368, apporta de Rome cet usage, inconnu auparavant; vingt ans plus tard, Musso remarquait que les maisons de Plaisance étaient splendides, propres, bien meublées, avec des armoires, des ustensiles de cuisine et beaucoup de vaisselle, des jardins, des cours, des puits, de vastes greniers et de belles chambres, dont quelques-unes avec la cheminée (1). A Rome, la maison à laquelle on donne vulgairement le nom de *Pilate*, et qui appartient à un descendant du consul Crescentius, est une forteresse à l'usage de ce temps, réparée par Cola de Rienzo pour défendre le pont Rotto; très-lourde dans sa solidité, ornée outre mesure de morceaux enlevés çà et là, elle a de bizarres chapiteaux et porte une inscription grossière (2).

(1) Fiamma, *Manip. florum;* Gattaro, *Hist. Patav.*, dans les *Rer. it. Script.*, tom. XVII; Musso, *Chron. Placent.*

(2) ✝ Non fuit ignarus cujus domus hæc Nicholaus,
Quod nil momenti sibi mundi gratia sentit.
Verum quod fecit hanc non tam vana coegit
Gloria, quam Romæ veterem renovare decorem.
✝ In domibus pulcris memores estote sepulcris,
Confisique virum non ibi stare diu.
Mors vehitur pennis. Nulli sua vita perennis.
Mansio nostra brevis, cursus et ipse levis.
✝ Si fugias ventum, si claudas ostia centum,
Servis mille jubes non sine morte cubes.
Si maneas castris, ferme vicinus et astris,
Ocius inde solet tollere quosque volet.
✝ Surgit in astra domus sublimis, culmina cujus
Primus de primis magnus Nicholaus ab imis

Dans la féodalité, chaque seigneur, devenu presque un petit roi, avait de grandes richesses ; mais l'entretien d'une famille étendue lui imposait de grandes dépenses, outre que ses revenus consistaient en denrées plutôt qu'en argent. Son palais, qui avait l'aspect, souvent même la force d'un château, se faisait remarquer par de grosses murailles, par un petit nombre ou l'absence de fenêtres, par des tours aux angles, des créneaux, un fossé autour avec un pont-levis devant la porte principale, que défendaient des barbacanes, des canardières et des mâchecoulis. Autour de la cour destinée aux exercices militaires, se trouvaient la cuisine avec l'office pour la cire et les épices, de vastes écuries et les autres dépendances, une salle où l'on voyait disposées les armes de guerre et de chasse ; une autre salle à manger, capable de contenir non-seulement tous les membres de la famille, mais encore des hôtes nombreux. Dans celle du prince d'Achaïe à Pignerol, en 1367, mangeaient cent trente-neuf personnes, parmi lesquelles vingt-cinq pauvres et quelques moines (1). La salle où le seigneur prenait ses repas, éclairée par des torches que des pages tenaient à la main et par de grands candélabres d'argent, restait ouverte à tous les vents dans la bonne saison ; mais, dans l'hiver, on la garantissait par de la toile ou des feuilles de papier huilées, telles que les conservait encore en 1400 le château ducal de Moncalieri. A ce manque de confortable dans les habitations faisait contraste la somptuosité de la table, où brillaient des flambeaux d'argent et même d'or, des chefs-d'œuvre artistiques, des coupes d'ivoire, d'écaille, de cristal, ou bien d'une matière plus précieuse.

La salle de réception était ornée de tapisseries venues de Flandre ou de Damas, et que l'on fit ensuite sur les dessins des meilleurs artistes d'Italie. On étendait sur le pavé de la paille fraîche, quelquefois des tapis, et plus tard des nattes de sparte et de jonc. Les siéges étaient en bois, parfois richement sculpté, et couverts de drap ou de peaux imprimées, mais durs et tout aussi peu commodes que les bahuts et les coffres. Çà et là on

Erexit, patrum decus ob renovare suorum ;
Stat patris Crescens matrisque Theodora nomen.
Hoc culmen clarum caro pro pignore gestum
Davidi tribuit qui pater exhibuit.

(1) Catherine de Viennois, princesse d'Achaïe en 1339, pour obtenir de la viande d'un boucher de Pistoie, dut lui donner en gage un gobelet d'argent. CIBRARIO, *Écon. pol. du moyen âge.*

voyait des armoires et des buffets marquetés d'or et d'argent, dans les tiroirs desquels on plaçait les mille inutilités que nous étalons aujourd'hui sur les consoles et les étagères ; on y trouvait aussi des fontaines et des bassins de cuivre ou d'un métal plus précieux, une sphère de métal ou de verre, une horloge dans sa simplicité primitive, un diptyque, une image de saint, un crucifix sur le prie-Dieu, mais rarement des livres. Le lit, entouré d'un balustre, était surmonté d'un ciel en drap orné de rubans et de dentelle, avec des couvertures de grand prix. Le reste de la famille dormait dans des chambres sans ornements. Il existe encore des châteaux, en Piémont et dans les Apennins toscans, qui conservent cette distribution et cet ameublement.

Lorsque les serfs commencèrent à fuir la campagne pour se réfugier dans les villes affranchies, on s'occupa de faire des habitations à la hâte, avec poutrelles et torchis; au lieu des numéros modernes, on plaçait souvent au-dessus de la porte un saint ou bien une devise pour distinguer les maisons. Afin d'épargner le terrain, et les transports se faisant à dos de bêtes de somme, on donnait très-peu de largeur à la plupart des rues ; puis, comme l'on construisait sans suivre aucun plan régulier, elles étaient tortueuses et ne correspondaient pas entre elles. L'aspect des villes ne devait pas être celui de la propreté, alors que les rues pavées étaient rares, et que les cochons s'y vautraient comme les chiens aujourd'hui.

Le peuple, une fois affranchi, fit abattre les tours où le seigneur s'abritait pour échapper au châtiment des lois. Vinrent ensuite les factions, et souvent le parti victorieux, abusant de son triomphe momentané, rasait les maisons des vaincus; parfois l'autorité décrétait cette mesure pour satisfaire la fureur plébéienne; du reste, on appliquait cette punition avec une telle exactitude que l'on ne démolissait qu'une partie de l'habitation quand elle appartenait à divers propriétaires (1); l'infamie frappait l'emplacement, sur lequel on ne pouvait plus construire.

Le vieux palais à Florence, en 1298, fut mis hors d'équerre, pour qu'il n'occupât point l'espace où s'étaient élevées les maisons des Uberti, qui avaient voulu livrer la patrie aux étrangers ; à Venise, le terrain de celles des Quirini, complices de Tiepolo, fut réservé aux exécutions.

Le luxe ne tarda point à faire invasion dans les édifices pri-

(1) *Cronaca di Sanminiato*, ap. BALUZIO, I, 457.

vés, et l'on en vit de riches et de majestueux à Florence, à Gênes, à Venise ; cependant on songeait moins au confortable qu'à la solidité et à la beauté. Sans rappeler une ancienne loi lombarde, qui défendait de coucher plus de quatorze dans la même pièce, les huit de la seigneurie de Florence dormirent tous dans une seule chambre jusqu'au milieu du quinzième siècle, époque où Michelozzo en construisit une pour chacun. Néanmoins on parlait de cette glorieuse république, dont les citoyens, simples dans leur costume et leurs habitudes privées, prodiguaient l'argent en tableaux, sculptures, bibliothèques, églises, et dont les navires, expédiés à Alexandrie et à Constantinople avec de précieux tissus de soie, en rapportaient des manuscrits d'Homère, de Thucydide, de Platon.

En 1270, Venise publiait une ordonnance sur les hôteliers, par laquelle il leur était enjoint de ne pas loger de prostituées, de ne tenir qu'une porte ouverte, de ne vendre d'autre vin que celui que leur fournissaient les trois *justiciers*, d'avoir au moins quarante lits garnis de draps et de couvertures : prescriptions dignes de remarque dans une époque où, en Angleterre, on couvrait à peine de paille les planches sur lesquelles dormait le roi. Frère Buonvicino de Riva, qui en fit la statistique en 1288, donne à Milan treize mille maisons et six mille puits, quatre cents fours, mille tavernes où l'on débitait du vin, plus de cinquante auberges et hôtelleries, soixante galeries couvertes devant les maisons. Ces vestibules, les cloîtres des couvents, le palais public, l'*arengo*, le *broletto*, servaient pour les réunions et les assemblées. Le podestat de Milan, en 1272, défendit d'encombrer les arcades sous le *broletto*, afin que les nobles et les marchands pussent y circuler librement ; bien plus, il voulut qu'on y plaçât des bancs pour s'asseoir et des perchoirs destinés aux faucons et aux éperviers, que l'on promenait alors avec soi comme aujourd'hui on se fait suivre des chiens.

La nourriture du peuple était grossière ; on faisait un grand usage du lard, et nous trouvons souvent des legs institués pour en distribuer aux pauvres (1). En 1150, les chanoines de Saint-Ambroise à Milan se faisaient donner par l'abbé, sans que nous puissions dire quel jour, un dîner à trois services : le premier, de

(1) Dans le testament d'André, archevêque de Milan : *Pascere debeat pauperes centum, et det per unumquemque pauperem dimidium panem, et campanaticum lardum, et de caseo inter quatuor libram unam, et vini sextarium unum.*

poulets froids, de gigots au vin, de viande de porc également froid; le second, de poulets farcis, avec du bœuf à la poivrade et une tourte; le troisième, de poulets rôtis, de filets aux croûtons et de cochons de lait farcis (1). Le grand usage des viandes rendait nécessaire l'emploi du poivre, dont la consommation peut se comparer à celle que l'on fait aujourd'hui du café ou du sucre. Le pain blanc était réservé pour les jours d'invitation, et Milan, en 1355, n'avait encore qu'un jour où l'on cuisait cette espèce de pain; on faisait l'autre avec de la farine mélangée ou du seigle. Le *panatone*, les *focaccie*, les *pizze*, le *panforte*, les *crostate* et autres variétés de gâteaux que l'on mange encore aux fêtes de Noël ou de Pâques, sont des vestiges du temps où chacun cuisait le pain dans sa maison; encore le faisait-on rarement, et surtout à l'approche des grandes solennités. En général, le prince ou le seigneur donnait à manger, dans le château féodal, à tous les individus placés sous sa dépendance; de là les immenses banquets et les énormes plats qui furent ensuite conservés par luxe.

L'art de faire des bas à l'aiguille, qu'aucune jeune fille n'ignore aujourd'hui, fut connu assez tard. On sait que les Romains ne faisaient point usage de culottes, et l'on regarda comme une grande nouveauté que César, pour se mettre à l'abri du froid, prît une sorte de caleçons. Les vaincus adoptèrent bientôt les braies que portaient les barbares. Les peaux étaient communes; celles de renard, d'agneau et de bélier couvraient les plébéiens, et les riches étalaient sur leurs corps les dépouilles grises, noirâtres ou blanches de la zibeline, de la martre, de l'hermine. Le nom de *superpellicem*, donné à la tunique, atteste chez les prêtres l'usage de porter des fourrures, usage qui a laissé des traces dans l'aumusse et la chape. Les Vénitiens, et peut-être les habitants de l'Exarchat, adoptèrent le costume des Grecs, avec lesquels ils se trouvaient en relations fréquentes; lorsque les croisés assaillirent Constantinople, le Vénitien Pierre Alberti, qui était monté le premier sur les murailles, fut tué par un Français qui le prit pour un Grec. Les croisés, comme l'indique le masque qui en est le type, portaient la barbe à la byzantine.

Chaque pays avait une manière propre de s'habiller, et Dante se fait reconnaître dans son pèlerinage autant par son langage

(1) GIULANI, *Memorie della città e campagna milanese*, tom. V, 473.

que par son costume (1). Les statuts et surtout les lois somptuaires de chaque commune, avec leurs minutieuses prescriptions qui s'étendent même sur la coupe, les plis, les ornements et la dépense des habits, pourraient, si l'on voulait, fournir de précieux détails sur les coutumes d'alors. Les *birri* étaient des casaques de couleur roussâtre, plus souvent de drap grossier et avec le capuce ; on donnait le nom de *rauba* ou *roba* aux habits les plus riches, nom qui s'est conservé dans l'italien et le français. Les lois somptuaires font mention du *supertotus*, du palandran ou cape, distincte du manteau parce qu'elle avait le capuce, mais non les manches. Mais pourquoi faire le récit, et qui voudrait l'écouter, des différentes modes de chaque époque ? C'est là un travail d'historien municipal.

Les statuts de Mantoue, en 1327, défendent aux femmes de basse condition de porter des vêtements qui traînent, et de mettre au cou aucun ornement de soie ; en outre, celles d'un rang quelconque ne doivent pas avoir de robes avec une queue de plus d'une coudée, ni couronne de perles et de pierres précieuses à la tête, ni ceinture qui vaille plus de 10 livres, ni bourse dont le prix dépasse 15 sous. « En 1330, raconte Villani, Florence prit des mesures contre le luxe des femmes, qui faisaient d'excessives dépenses en parures, couronnes, guirlandes d'or et d'argent, perles et pierres précieuses, filets, ornements de perles et autres de grand prix pour la tête ; vêtements de draps divers et d'étoffes diverses, relevés en soie de plusieurs manières, avec des franges de perles et de petits boutons dorés ou d'argent, souvent de quatre files et de six réunies ensemble ; fermoirs de perles et de pierres précieuses sur la poitrine, avec des signes et diverses lettres. Dans les repas de noces, même dépense, même profusion déréglée. Il fut pourvu à tout cela, et des ordres sévères furent adressés à certains officiers pour que nulle femme ne pût se coiffer avec une couronne ou une guirlande d'or, d'argent, de perles, de pierres précieuses, de verre, de soie ou rien de semblable, pas même en papier peint ni avec un réseau ou des tresses d'aucune façon : point de vêtements à crevés ni embellis de figures, mais un tissu simple avec deux couleurs seulement, sans ornements d'or, ni d'argent, ni de soie, ni de pierres précieuses, ni d'émail, ni de verre ; aux doigts, pas plus de deux anneaux ; la ceinture, sans pierres précieuses, ne devait avoir que

(1) DANTE, *Enfer*, XXX, 7.

douze plaques d'argent; aucune femme ne pouvait s'habiller de *sciamito* (sorte d'étoffe de soie), et celles qui avaient des robes de cette étoffe étaient obligées de les marquer afin que d'autres n'en pussent faire. Ainsi tous les habits de drap ornés de soie furent supprimés et défendus; aucune femme n'eut le droit de porter des robes dont la queue dépassât deux coudées, et qui fussent échancrées plus que l'ampleur du fichu. De la même manière on proscrivit les vestes et les cotillons somptueux des enfants, enfin tous les objets de luxe et même l'hermine, excepté pour les chevaliers et leurs dames. Les hommes durent renoncer à toute espèce d'ornements, à la ceinture d'argent, aux pourpoints de taffetas, de drap et de camelot. En outre, il fut prescrit de ne servir aux festins que trois espèces de mets, et d'inviter pour le repas du mariage vingt convives seulement; l'épousée ne put se faire accompagner que de six femmes : aux banquets pour les nouveaux chevaliers cent invités, trois sortes de mets, et défense de donner aux bouffons des habits dont il était fait auparavant une grande distribution. »

Ces statuts somptuaires offrent des détails curieux et des renseignements individuels; mais chacun d'eux exigerait un commentaire spécial, qu'il serait difficile de compléter. Comme essai, citons celui de Lucques, qui, en 1308, ne veut pas qu'on se frappe dans les mains aux funérailles, et défend aux femmes d'avoir les cheveux en désordre et de pousser ainsi des gémissements auprès du cadavre, à moins qu'il ne s'agisse d'une épouse, d'une fille ou d'une cousine germaine. En 1362, il fixe à quarante le nombre des invités pour les noces, outre quatorze serviteurs, cuisiniers ou marmitons : sur la table ne paraîtront que deux espèces de mets, de la viande et du poisson, et l'on n'en servira qu'une seule à la fois, en distribuant un morceau pour deux personnes; pour le rôti, un poulet ou deux, ou deux perdrix grises, ou deux tourterelles ou cailles, ou un quartier de chevreau, ou bien une moitié d'oison. Les ravioli, les tartelettes, les tourtes et autres friandises de pâte ou de lait, le fromage, les saucisses, la viande salée et les langues fourrées ne sont l'objet d'aucune prescription. Au souper, vingt convives seulement avec huit serviteurs, et deux qualités de mets, outre les légumes, ou le fromage, ou la recuite comme dessus; défense d'offrir des bonbons avant ou après le dîner, mais qu'on présente une seule fois le drageoir au dîner et au souper. Un autre chapitre règle l'emploi du second jour, après lequel aucun festin n'était permis, pas même

le jour où se donnait l'anneau du mariage. Dans ces occasions, on ne pouvait avoir ni jongleurs, ni musiciens, ni bouffons; mais, le jour de la fête, on autorisait la présence de joueurs d'instruments pour accompagner l'épouse dans les rues, et, le premier jour du mariage, il était permis d'avoir un musicien dans la maison ou dehors, à la condition que l'instrument ne serait ni trompe, ni trompette, ni timbale, ni cornemuse.

Il fallait renfermer dans des coffres le trousseau que la femme envoyait au mari, et les coffres ne devaient être ni sculptés, ni brillants, ni dorés. A la suite venaient une foule de prescriptions sur ce trousseau, puis les accouchements, les baptêmes, etc. Ces règlements se multiplièrent successivement en 1273; il fut défendu de porter, sauf l'épingle de la ceinture, ni or, ni argent, ni étuis de couteaux ou de livres, ni aiguilliers, ni boutons, ni colliers, ni broderie quelconque, et le nombre des anneaux resta limité à six. Les femmes, si ce n'est à partir de l'âge de dix ans jusqu'à une année après leur mariage, n'avaient pas le droit d'étaler des perles, des joyaux et des agrafes; pendant ce temps, elles pouvaient orner leur tête de trois onces de perles, de la valeur de 30 ducats; pas de sandales couvertes de soie ou d'or; aucune femme ne devait avoir plus de deux vêtements de soie, dont un seul de couleur cramoisie, et, pour éviter la fraude, le statut ordonnait, avant de prendre un habit, de le faire enregistrer dans le livre *ad hoc;* il fallait, en outre, quand on voulait le quitter, faire changer l'inscription, et, dès qu'on l'avait mis de côté, on ne devait plus le reprendre. Les manches ouvertes à la manière des cloches étaient prohibées.

Ces prescriptions, bien plus sévères encore pour les campagnardes, ne regardaient pas les chevaliers, ni les docteurs médecins ou en droit, ni leurs femmes.

« Et, comme les meilleures lois seraient inefficaces si l'on négligeait de les faire observer, » on multipliait les visites domiciliaires, les espions et toutes les mesures qui accompagnent des lois absurdes. En 1384 parurent de nouvelles restrictions, au point que les règlements déterminaient la manière de se vêtir, le prix de la ceinture, de l'escarcelle et du tablier. En 1480, on limitait les dépenses pour les repas, dont il fallait exclure les dragées, les gaufres, les fruits, le vin; les meubles des chambres se composaient de siéges à dossier, de bancs et de tapis; aux lits, des draps de lin sans or ni argent, des couvertures de soie, et pour ciel des tapisseries. Viennent ensuite de nombreu-

ses prohibitions dont il est impossible d'apercevoir le motif, si ce n'est au moment qu'elles sont imposées, ou lorsqu'on les supprime, ce qui arrive souvent peu après (1).

Les lois somptuaires, bien qu'elles fussent inefficaces, pouvaient sembler opportunes alors que l'on attribuait au gouvernement le droit, non-seulement de multiplier les impôts et de prodiguer les dépenses, mais de veiller, comme un père de famille, à la moralité des citoyens. Or un moyen de moralité était de ne pas sortir de son état, ce qui fait que le riche ne contracte pas les vices du pauvre, ni celui-ci les vices de celui-là. Les différences de pays et le naturel ne conduisaient pas, sans doute, à la vertu, mais classaient les individus d'une certaine manière en les maintenant dans leur caractère propre.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet sans rappeler les mesures prises, en 1346, par les Lucquois à l'égard des Huit, leurs anciens, qui habitaient le palais de Saint-Michel in Foro : « Que chacun d'eux assiste à la messe du matin ; ceux qui ne s'y trouveront pas à l'évangile, à l'élévation, à la bénédiction, payeront : les premiers, six deniers ; les seconds, douze, et les autres, dix-huit. Défense à tous de sortir du palais, et de répondre à quiconque parle au collége, sans la permission du commandeur, sous peine de deux sous ; si l'un d'eux ne vient pas

(1) La loi somptuaire de Lucques, qui resta en vigueur jusqu'à la fin de la république, fut celle du 20 octobre 1587. TOMMASI, *Sommario.*

Un statut de Florence, du 27 mars 1299, porte : *Si qua mulier voluerit portare in capite aliquod ornamentum auri vel argenti, vel lapidum preciosorum vel etiam contrafactorum, vel perlarum, tenatur solvere Communi florentino pro quolibet anno* 50 *lib. f. p.; salvo, quod possit quælibet domina, si sibi placuerit, portare aurum filatum vel argentum filatum usque in valorem lib.* 3 *ad plus. — Et si qua mulier voluerit deferre ad mantellum fregiaturam auri vel argenti vel serici texti cum auro vel argento, vel scannellos aureos vel argenteos vel perlas, teneatur solvere Communi florentino libr.* 50 *f. p. pro quolibet anno* (Archives des réformes).

Parmi les autres, on peut constater les *Statuti suntuarj circa il vestiario delle donne,* etc. émanés de la commune de Pistoie, en 1332 et les années suivantes, et publiés par Sébastien Ciampi à Pise, en 1815, avec des éclaircissements sur les mœurs et le luxe d'alors dans sa patrie ; les *Due statuti suntuarj circa il vestire degli uomini e delle donne,* faits par la commune de Pérouse avant l'année 1322, et publiés dans cette ville en 1821 par Vermiglioli. En 1846, Fabretti en a publié dans l'*Osservatore del Trasimeno* quelques autres, tirés des *Annali decemvirali* de Pérouse.

Les ennuis causés par les lois somptuaires et les subterfuges des femmes sont facétieusement exposés par Franco Sachetti, *Nov.* CXXXVII.

au collége lorsque sonnera la grande cloche, il payera un gros. Ils ne pourront sortir plus de trois à la fois, afin que le collége se trouve au palais la nuit comme le jour; que nul ne conduise ou fasse conduire au palais aucune femme, sous peine de cent sous, et ne se mette à table ou se lave les mains avant d'avoir vu assis et lavé le commandeur, qui, au collége, à l'église, à table, doit occuper le premier rang, et dans les rues marcher devant les autres. Qu'on ne dise à table aucune parole indécente, et, si le commandeur n'accorde pas l'autorisation de parler, qu'on garde le silence, à la messe comme à table. Aucun étranger, sans la permission du collége, ne pourra être invité à déjeuner, à dîner, à goûter, à souper, et, si l'un des membres obtient cette faveur, il payera chaque fois deux gros à l'économe. Les anciens ne pourront assister aux funérailles, à moins qu'il ne s'agisse de quelque personne de leur famille et d'un parent, sous peine de quarante sous : n'envoyer au dehors aucune chose à manger ou à boire; ne pas faire venir de vin plus de deux fois par jour, et seulement un demi-quart, en le payant; puis qu'on tienne toujours la coche pour le commandeur; ne manger aux frais du collége aucune espèce de bonbons, si ce n'est à l'anis confit ou des dragées de dessert, et quiconque en fera venir les payera de sa bourse. »

Le Ferrarais Ricobaldo décrivait ainsi les usages vers l'année 1238 : « Au temps de Frédéric II, les Italiens avaient des coutumes grossières. Les hommes portaient des mitres à écailles de fer. Au souper, le mari et la femme mangeaient sur une seule assiette, et ne faisaient point usage de couteaux; on ne trouvait à la maison qu'un ou deux gobelets, et, la nuit, la table à manger était éclairée par une torche que tenait un serviteur; les chandelles de suif ou de cire étaient inconnues. Les hommes et les femmes s'habillaient grossièrement, sans parures d'or ou d'argent, ou bien n'en ayant qu'une petite quantité, et la nourriture était mesquine. Les plebéiens mangeaient de la viande fraîche trois jours de la semaine, à dîner des légumes cuits avec de la viande, à souper de la viande froide, reste du repas antérieur, et tous ne buvaient pas de vin dans l'été. Les jeunes filles, dont la toilette était fort modeste, n'apportaient à leurs maris qu'une dot modique. Les demoiselles se contentaient d'une jupe de droguet (*pignolato*), et d'une guimpe de linon (*socca*); mariées ou fiancées, elles ne mettaient sur leur tête aucun ornement de prix. Les femmes s'entouraient les tempes et les joues de larges

bandes nouées sous le menton; les hommes mettaient leur gloire dans les armes et les chevaux, et, s'ils étaient nobles, dans la hauteur de leurs donjons. »

Cette extrême simplicité est une exagération de Ricobaldo, qui voulait, par le contraste, faire honte de leur faste à ses contemporains; c'est ainsi que nous entendons chaque jour les vieillards exalter les habitudes sobres et simples de leur jeunesse, habitudes qui pourtant ont fourni aux poëtes, aux auteurs comiques, aux prédicateurs d'alors, un texte abondant de railleries et de reproches. Nous-mêmes, si notre existence se prolonge, nous regretterons, au milieu des accès de mauvaise humeur de la vieillesse, l'heureuse simplicité et la naïve bonne foi qui régnaient à l'époque de notre jeunesse.

Un écrivain anonyme du treizième siècle s'exprime ainsi, mais plus longuement que nous ne le faisons, sur les mœurs des Padouans : « Avant Ezzelin, ils allaient jusqu'à vingt ans la tête découverte; mais ensuite ils se mirent à porter des mitres et des heaumes ou capuces à becs, et tous adoptèrent le surcot (*épitoge*) en drap, dont la coudée valait plus de 20 sous. Belle famille, bons chevaux, toujours des armes. Aux jours de fêtes, les jeunes gens nobles donnaient des festins aux dames, qu'ils servaient eux-mêmes, dansaient ensuite et faisaient des tournois. Les femmes, après avoir renoncé à la grosse jupe de droguet crépu, s'habillaient de linon très-fin, dont elles employaient de cinquante à soixante coudées, chacune selon sa fortune. Si, au temps d'Ezzelin, un bourgeois se présentait à une danse, il était souffleté par les nobles, et, si un noble faisait la cour à quelque femme du peuple, il ne pouvait l'introduire au bal sans autorisation. »

Nous trouvons dans ce fait un reste des insolences aristocratiques. Si nous considérons la *Divine Comédie* comme le document le plus important de l'histoire italienne, nous y voyons le regret continuel des temps passés, c'est-à-dire des temps où régnait l'aristocratie : la valeur et la courtoisie se rencontraient dans toutes les villes d'Italie, les cours brillaient de tout l'éclat de la noblesse, et ni les parvenus ni les fortunes subites n'avaient encore troublé ce genre de vie si beau et si calme. Laissons dire à Boccace que les Florentins sont babillards et paresseux comme les grenouilles (1), lui qui ailleurs s'exprime ainsi

(1) *Ecloga* VII.

à l'égard des Pisans : « Il y en a peu qui ne ressemblent à des lézards gris. » Comme il écrit par raillerie, par ordre, par imitation, il peut, moins que tout autre romancier, nous fournir des renseignements sur les coutumes du pays, d'autant plus qu'il ne fait souvent que copier ; dans la description même de la peste, il emprunte à d'autres les traits que l'on croirait caractéristiques, et met sur le compte de la reine Théolinde ou de la marquise de Saluces des aventures qui leur sont étrangères. La vie d'alors nous est mieux révélée par les *Cent nouvelles antiques*, dont quelques-unes furent certainement écrites au temps d'Ezzelin, et par celles de Franco Sacchetti; les nombreuses anecdotes de cet auteur, bien que parfois insipides, nous révèlent les habitudes sociables et gaies de la liberté, remarquables par les réunions joyeuses, les vives plaisanteries, les amusements naïfs, la passion de conter, les promptes répliques, le trait lancé à propos, l'existence en plein air, les rapports familiers entre les seigneurs et les plébéiens, rapports inconnus aux autres nations. Au temps où Frédéric II régnait en Sicile, « un droguiste de Palerme, nommé maître Mazzeo, avait coutume, chaque année, à la saison des citrons, après s'être bien frisé et cravaté, de porter au roi, d'une main, des citrons sur un plateau, de l'autre des pommes, et le roi recevait ce don gracieusement. » Ce même Frédéric et ses fils, Henri et Manfred, parcouraient le soir les rues de Palerme, en jouant de la mandore et chantant, à la clarté des étoiles, des *coblas* et des *strambotti* de leur composition.

Ce qui charme surtout dans le tableau de cette époque, c'est la publicité de toutes les fêtes, si différentes des nôtres ; aujourd'hui la joie, comme la douleur, se renferme entre les murailles domestiques, ou ne se communique tout au plus qu'à ceux qu'on appelle ses égaux. Alors, au contraire, il semblait que le contentement d'un seul fût celui de tous. Les familles célébraient les noces en tenant table ouverte, et les funérailles avec le concours de toute la ville ; on dansait sur les places publiques, et avec le premier venu. L'individu qui bâtissait une maison plaçait à côté une loge ou portique ouvert pour recevoir ses amis en présence de tous (1) ; celui qui n'était pas assez

(1) « Ils élevèrent au milieu du château une colonne avec un portique, sous « lequel devaient se réunir les pères de famille pour fuir la chaleur et s'entre« tenir de leurs affaires. Ajoutez à cela que la jeunesse sera moins effrénée

riche pour ajouter cet appendice mettait devant la porte un banc, afin de causer avec les passants : c'était sur ce siége que le boulanger Cisti excitait l'envie des gros bourgeois, avec le pain mollet et le bon vin qu'il s'estimait heureux d'offrir aux citoyens illustres et aux ambassadeurs des plus grandes puissances (1).

A l'idée de ces siècles poétiques et pittoresques nous associons celle de vêtements de grande valeur, ornés d'or, de pierres précieuses et de fourrures; mais un seul suffisait pour toute la vie, et se transmettait même du père aux fils et aux petits-fils. Chaque condition avait son costume particulier; car un des caractères du moyen âge, c'est la distance que les opinions, les lois, les usages mettaient entre le peuple et la noblesse, le riche et l'artisan, l'ouvrier et le lettré. De vastes palais, remarquables par la solidité plus que par la beauté, avec quelques meubles qui semblaient faits pour l'éternité; de grandes salles, destinées à recevoir la nombreuse clientèle; des portiques pour s'abriter du soleil, discourir et conter les nouvelles; des bouffons pour égayer par des anecdotes et des facéties les réunions et les convives; des dons d'une valeur substantielle, comme habits, argent, vivres; des troupes de chiens, d'éperviers, de vautours, de chevaux; des parcs immenses et clos pour les chasses; une suite nombreuse de serviteurs, des armes splendides, des réunions de tous les jeunes gens, des chevauchées, de fréquentes cérémonies : voilà ce qui distingue l'opulence d'alors du luxe moderne, consistant en habits et en colifichets d'apparence plus que de prix, dont la forme change sans cesse selon le caprice de la grande cité qui règle en Europe la manière de se vêtir et de penser.

Nous ne ferions que nous répéter en entrant ici dans le détail de ces mœurs chevaleresques, qui sont elles-mêmes toute une poésie. La conviction domine partout; de là ce caractère absolu que l'on remarque dans les prescriptions, les croyances, les haines, l'amour, les persécutions, dans les entreprises généreuses ou futiles, dans la science et la volonté.

Les sentiments, grâce à la liberté, durent s'améliorer beaucoup, puisqu'un plus grand nombre participait à la science et pouvait exercer son activité. Sortir du cercle étroit des affaires

« dans ses jeux en présence des patriciens. » LÉON-BAPTISTE ALBERTI, *Architect.*, liv. VIII, c. 6.

(1) Voir BOCCACE.

domestiques pour s'occuper des intérêts publics, participer sur la place et dans le conseil à des débats dont dépend la prospérité de la patrie, rien n'est plus propre à élever le sentiment de la dignité personnelle. L'agitation des partis, les souffrances des individus, l'empressement à triompher de ses rivaux, l'ambition de parvenir aux charges comme témoignage de la confiance publique, habituent dès la jeunesse à se faire une volonté, et préviennent cette somnolence dans laquelle s'engendrent les passions basses. L'homme sentait qu'il était citoyen; dans la lutte avec les adversaires intérieurs et les ennemis du dehors, il acquérait la conscience de ses forces physiques et morales; puis, en élevant ses fils, il se consolait par la certitude de leur laisser une place dans la société et une espérance.

L'habitude de compiler et d'appliquer les statuts fit songer à la politique et développa la jurisprudence. Les nobles, qui ne remplissaient autrefois que les fonctions de capitaines, devinrent alors podestats, ce qui les força de se livrer à l'étude ou du moins à tenir en plus grande estime les légistes, dont les consultations leur étaient nécessaires. Dans les cités populeuses, il venait du dehors jusqu'à deux cents individus pour occuper les magistratures annuelles, et ce concours mettait les idées en commun, accroissait les connaissances réciproques, répandait parmi les Italiens la science politique. Les podestats étaient fiers de laisser leur nom à quelque œuvre nouvelle ou du moins à certaine amélioration; chaque république formait un centre d'activité, et chaque homme s'occupait avec ardeur des intérêts de sa commune, au grand avantage des forces individuelles et de l'énergie des caractères. L'Italie, au milieu de l'Europe féodale, apparaissait donc comme une oasis de la civilisation. Si l'on voit peu de grands hommes briller au-dessus de la foule, il ne faut pas en conclure qu'ils manquaient, mais que tous les citoyens étaient parvenus à une certaine élévation.

Ne nous laissons pas néanmoins abuser par les panégyristes du passé : pouvait-on espérer la délicatesse des sentiments, lorsque les intérêts exaspéraient les haines, et que les actes de la violence restaient impunis pour quiconque éludait la loi en se réfugiant sur le territoire voisin, ou la bravait avec l'appui d'une faction? Si les châteaux continuaient à offrir le spectacle de la débauche et de l'oppression, si le clergé étalait une magnificence et un luxe qui conviennent si peu à son caractère, les communes, de leur côté, étaient loin de se distinguer par une moralité sé-

vère. On comptait les prostituées par milliers à la suite des armées, même celles des croisés, ainsi que dans les villes où parfois on les exposait aux courses, à l'époque des solennités publiques. Dans les archives de Massa Maritime, il existe un contrat du 3 janvier 1384, par lequel la commune vend un lupanar à Anne Tedesca moyennant une rente annuelle de 8 livres et l'obligation de le tenir pourvu d'un personnel suffisant. En vertu d'un acte pareil, du 19 novembre 1370, qui se trouve dans les archives diplomatiques de Florence, la commune de Montepulciano loue pour un an, à Franceschina de Martino, de Milan, une maison de prostitution au prix de 40 livres, outre la taxe ordinaire due par les femmes de mauvaise vie. François de Carrare ayant trouvé un grand nombre de ces malheureuses dans le camp des Véronais, qui venaient d'essuyer une défaite, les établit au pont des Moulins de Padoue, et frappa d'une taxe, au profit de la commune, le produit de leur débauche.

Deux colonnes, apportées d'une île de l'Archipel, gisaient sur le sol à Venise, faute de quelqu'un qui sût les mettre debout, lorsqu'un brocanteur lombard essaya de le faire. Après les avoir attachées, il mouilla les câbles, qui, en se contractant, les soulevaient; puis, à mesure qu'elles se dressaient, il avait soin de les étayer, opération qu'il répéta jusqu'à ce qu'il fût parvenu à les asseoir sur leur base. Nous ne savons ce qu'il faut croire d'un expédient aussi grossier, mis en pratique au milieu d'un peuple qui avait Saint-Marc sous les yeux; mais ce qui importe, c'est la récompense demandée par l'inventeur, qui voulut que les jeux de hasard fussent autorisés à son profit dans l'intervalle de ces deux colonnes, privilége continué pendant quatre siècles, jusqu'à ce que l'on fît de cet emplacement un lieu infâme, réservé aux exécutions. A Gênes, à Florence, à Bologne, on se livrait publiquement à ces jeux; ailleurs on les défendait fréquemment, ce qui veut dire que les prohibitions étaient inefficaces.

Les lois municipales révèlent les habitudes du peuple, le luxe avec toutes ses corruptions, les spéculations sur le change et sur les fonds publics. A Lucques, la femme de condition libre qui violait la foi conjugale était abandonnée à ses parents, qui pouvaient, sauf la mort, lui infliger toute espèce de châtiments; ailleurs on la brûlait, sévérité qui devait empêcher les accusations. Le statut de Gênes, de 1143, ne prononce que l'exil contre le mari qui tue sa femme; celui de Nice punit de l'amende et de l'exil l'adultère, après l'excommunication. L'homme coupable de

viol était marqué sur le front avec un fer rouge, à moins qu'il ne payât 50 sous; les incendiaires mêmes pouvaient se racheter à prix d'argent (1). Le statut de Mantoue imposait au blasphémateur une amende de 100 sous; s'il ne pouvait les payer dans le délai de quinze jours, il était mis dans une corbeille et noyé dans le lac (2). Tout homme qui parlait à une femme dans une église payait 20 sous, dont la moitié revenait au dénonciateur. A Suse, les gourmands et les prostituées étaient promenés tout nus dans les rues de la ville.

Tous les récits accusent la grossièreté des mœurs, une licence effrontée dans les relations avec le beau sexe, le goût des bouffonneries, l'abus de la force, le brigandage de bandes audacieuses, les dérèglements, l'avarice et les simonies du clergé, les excès de la table chez les personnages même considérables, l'absence de cette pudeur publique qui est le fruit de la délicatesse des sentiments, et, jusque chez les grands, une débauche éhontée et le concubinage. Dante n'hésite pas à reléguer dans l'enfer des citoyens renommés : le père de son cher Cavalcanti et le grand Farinata des Uberti s'y trouvent parmi les épicuriens, c'est-à-dire au nombre de ceux qui s'occupaient de jouir de la vie présente, sans souci de l'avenir; il place encore parmi les pécheurs contre nature « la chère bonne image paternelle » de ce Brunetto Latini, qui lui avait enseigné « comment l'homme s'éternise ».

Néanmoins, chez tous les personnages auxquels Dante assigne un rôle dans ce drame si fertile en catastrophes, apparaît un désir de renommée qui leur fait, pour un instant, oublier les tourments, oublier la honte qui peut rejaillir sur eux de leur damnation connue, heureux avant tout que leur mémoire revive parmi les hommes; désir à peine étouffé chez ceux qui se plongèrent dans les vices d'une scélératesse égoïste et basse, les traîtres, les espions et autres misérables pareils. Dante, en effet, a transporté dans l'autre monde ce qu'il avait sous les yeux dans celui-ci, où les passions, entre la barbarie qui n'était pas tout à fait éteinte et la civilisation qui ne brillait pas encore d'un pur éclat, n'avaient rien perdu de leur énergie et obéissaient à l'instinct plus qu'au calcul.

(1) *Leges municip.*, 248, 99, 66, dans les *Monum. hist. patriæ.*

(2) *Corbelletur in lacu ita quod submergatur.* Liv. I, rub. 23, et livr. V, rub. 12.)

Ajoutez à cela une dévotion puérile, qui voyait un miracle dans tout événement, des récompenses et des châtiments immédiats dans tous les accidents; qui mettait sous la garde d'un saint chaque passion et chaque espérance, faisait intervenir à tout propos des saints et des apparitions, et multipliait les vœux, comme un pacte avec le ciel, pour écarter les dangers et même pour réussir dans de mauvais desseins. On attribuait sérieusement à la statue de Mars, toutes les fois qu'on la changeait de place, les calamités de Florence. Les Milanais possèdent dans l'église de Saint-Ambroise un serpent de bronze qui était à leurs yeux, malgré les démentis de l'histoire, le même que Moïse dressa dans le désert, et qui devait siffler jusqu'à la fin du monde. Pour se mettre à l'abri de la grêle, de la foudre et autres météores, ils suspendaient dans les églises des guirlandes de fleurs et de plantes odoriférantes, qui servaient encore à les préserver du regard malin des vieilles femmes (Decembrio). Afin d'obtenir la pluie, on faisait en plein air un grand feu, sur lequel on mettait, en l'honneur de saint Jean, un pot rempli de viandes salées et de légumes, dont les pauvres se régalaient. Aux Rogations, les femmes et les jeunes filles faisaient des figures d'enfants avec de la pâte, dans l'espoir d'en obtenir de semblables; elles ornaient les rues de gâteaux, de raisins, de toute espèce de légumes, et de flacons remplis de lait, de vin, d'huile et de miel. D'un autre côté, la coutume de rappeler les fastes nationaux par le saint dont on célébrait la fête exprimait un sentiment d'affection; ainsi, pour associer un souvenir historique à une tradition religieuse, on disait que la déroute de Désius avait eu lieu à la Sainte-Agnès, les batailles de Montecatino et de Vaprio à la Saint-Barnabé et à la Saint-Denis, la mort d'Ezzelin à la Saint-Cosme et Damien, etc.

De grandes vertus, de grands crimes, de grandes calamités, sont le partage de pareilles époques, au milieu desquelles se développent ces caractères résolus que Dante sut saisir et ne fit que transporter de la vie réelle sur la scène surnaturelle de son drame, sans avoir presque besoin d'y ajouter ou d'en retrancher. Ce n'est que dans des temps de civilisation raffinée que les physionomies morales se modèlent sur un type commun; ainsi les linéaments extérieurs s'embellissent et sont amenés à une plus grande uniformité dans les villes, tandis qu'ils conservent à la campagne un caractère distinct et prononcé.

Hors de la Péninsule, peu d'individus savaient écrire, tandis que nous avons un acte de 1090 par lequel Vital Faledro, doge

de Venise, donne au monastère de Saint-George des maisons à Constantinople et des terres ; or cet acte porte la souscription de cent quarante personnes, qui signent toutes avec leurs noms et prénoms (1). Dans la Vie de saint Ambroise, de Sansedoni de Sienne, on lit que, tout jeune encore, il voulait toujours avoir à la main le livre des offices, au point de ne pas donner à sa mère le temps de réciter les Heures ; son père fit faire alors deux petits livres remplis d'images, l'un des personnages du siècle, l'autre de saints, et l'enfant refusa le premier, tandis que le second lui plaisait infiniment.

Parmi les autres peuples de l'Italie, les Florentins, dans les actes et les écrits, figurent comme les Athéniens : pleins de sagacité pour trouver les meilleurs expédients, aimables, l'esprit fertile en idées joyeuses, fins railleurs, ils saisissaient le ridicule avec autant de tact que de délicatesse, et joignaient à un caractère ferme une conduite mesurée; dans les lettres, ils se faisaient remarquer tout à la fois par la force du raisonnement et la vivacité de la pensée, par des facéties et de profondes méditations, par la gravité philosophique et la gaieté. Florence, «pauvre de territoire, remplie de bons produits, avec des citoyens exercés dans les armes, superbes et querelleurs, riche de gains illicites, redoutée plus qu'aimée des cités voisines à cause de sa grandeur», songeait à mener joyeuse vie et à courir le voisinage pour danser. A la Toussaint, on célébrait la fête du vin nouveau ; on courait le manteau à la Saint-Jean, et, ce même jour, en 1283, un certain Rossi forma une société de plus de mille bourgeois, avec des statuts, des habits blancs et un *seigneur de l'amour*, pour organiser des cavalcades, des bals, des fêtes, des banquets, où devaient figurer beaucoup de gens, de jongleurs et de musiciens.

La richesse et la grandeur des républiques se manifestaient dans les divertissements. Folgore de Saint-Géminien, qui vécut en 1260, composa sur les mois de l'année une série de sonnets, adressés à une noble association de Siennois, fondée pour vivre joyeusement au milieu des chiens, des oiseaux, des cailles, des chevaux, des prouesses et des galanteries. Dans le mois de janvier, il leur offre de petites salles avec des feux allumés, des chambres et des lits avec des draps de soie et des couvertures de vair, puis des dragées et du vin piquant, pour se défendre

(1) *Antiq. M. Æ.*, I, 902.

de la bise et du vent du sud-ouest ; il les invite ensuite à sortir le jour pour lancer des boules de neige aux jeunes filles du voisinage. La chasse des cerfs, des chevreuils et des sangliers se fait au mois de février ; il les engage donc à se mettre en route avec un habit court et de gros souliers, pour revenir le soir avec les serviteurs chargés de gibier, faire tirer du vin, allumer les fourneaux de la cuisine et se livrer à la joie. Dans le mois d'octobre, il faut aller se divertir à la campagne, chasser aux oiseaux, à pied et à cheval, danser le soir et s'enivrer de vin doux, et, le matin, après s'être lavé, se traiter avec du rôti et du vin (1).

« Dans le meilleur temps de Florence (dit Jean Villani), on voyait tous les ans les compagnies et les associations de gentilshommes, habillés de neuf, établir, dans plusieurs endroits de la ville, des cours qui étaient couvertes de drap fin et entourées de planches; les femmes et les jeunes filles, organisées pareillement en sociétés, se promenaient en dansant, accompagnées de musiciens et la tête couronnée de fleurs; puis, venaient les jeux, les divertissements, les dîners et les soupers somptueux. » Et Boccace : « Florence avait de belles coutumes que l'avarice a fait disparaître. En voici une entre autres : Plusieurs gentilshommes s'associaient et avaient des réunions d'amis; aujourd'hui l'un, demain l'autre, tous enfin y donnaient des banquets où figurait la compagnie, et parfois même quelques étrangers. Une fois au moins par an, ils s'habillaient de la même manière, chevauchaient dans les rues, et joutaient parfois, surtout dans les occasions solennelles. » Dans cette ville, en 1333, se formèrent deux compagnies d'artisans, composées, l'une de trois cents membres, avec le costume jaune; l'autre de cinq cents, avec le costume blanc. Pendant un mois, elles se livrèrent à tous les plaisirs; les associés marchaient deux à deux avec des trompettes et divers instruments de musique, la tête ornée de guirlandes, et dansaient dans les rues. Leur roi portait une belle couronne et une étoffe d'or sur la tête; dans leurs cours, ils faisaient des festins continuels et très-dispendieux (2).

Les gentilshommes se disputaient l'honneur d'héberger les voyageurs qui passaient sur leurs terres, et telle était cette ri-

(1) Cene de la Ghitarra parodia ces sonnets.

(2) VILLANI, *Storie*, 131, X. BOCCACE, *Giorn.* VII, *nov.* 9. Nicolas Salimbeni, rappelé par Dante dans le XXIXe chant de l'*Enfer*, institua la compagnie de la joie à Sienne, composée d'un grand nombre de jeunes gens, qui mirent en commun 200,000 florins, que leurs débauches absorbèrent en vingt mois.

valité que ceux de Brettinoro, à l'effet de prévenir les disputes qui en naissaient, élevèrent au milieu du château une colonne entourée d'un grand nombre d'anneaux; l'étranger attachait son cheval à l'un de ces anneaux, et le noble auquel il était attribué avait la préférence. Ailleurs même, afin d'offrir l'hospitalité, on institua des compagnies, dont les membres couraient au-devant des étrangers pour avoir les premiers l'honneur de les conduire dans leur hôtellerie.

Les luttes sanglantes du cirque avaient cessé ; mais les fêtes religieuses continuèrent parmi le peuple, et les jeux guerriers parmi les seigneurs, que les villes mêmes imitèrent plus tard. A l'occasion des couronnements, des mariages ou d'autres événements heureux, les grands avaient coutume de tenir table ouverte, et les festins étaient préparés avec une somptuosité qui surpasse l'imagination. On y voyait arriver des musiciens, des chanteurs, des saltimbanques, des charlatans, des funambules et des bouffons, qui recevaient des habits, des vivres, de l'argent. Dans les cours et sur les prés, on servait de copieux repas pour quiconque se présentait, et ni le seigneur ni le baron ne laissaient partir les convives sans leur offrir des cadeaux en rapport avec leur condition. Aux noces de Boniface, père de la comtesse Mathilde, les banquets durèrent trois mois; un grand nombre de ducs, avec les chevaux ferrés d'argent (raconte Donnizone), assistèrent à ces fêtes, et, sans parler d'autres magnificences, on tirait le vin des puits au moyen d'un sceau attaché avec une chaîne d'or.

Dante vit lui-même plusieurs fois « des sociétés (*gualdane*), des tournois et des joutes ». Les *gualdane* étaient des compagnies de jeunes gens, vêtus dela même manière, qui chevauchaient dans la ville et s'amusaient aux passes d'armes (1). Dans les joutes, où l'on combattait avec des lances et des épées émoussées, on ne cherchait qu'à faire perdre les étriers à son adversaire (2).

(1) Hastarum ludis et cursibus usus equorum,
Ac proponendo vincenti præmia curso.
De bello Balearico, Rer. It. Script., VI.

RAVEICUS, *De gest. Frederici Aug.*, liv. II, chap. 8.

DANTE, *Enf.*, XXII. Et Fazio des Uberti dans le *Dittamondo*.

(2) Nous avons en manuscrit les détails d'une joute organisée à Venise par Alvise Vendramin, dans laquelle figurèrent : Bernardin de Pola, avec cent chevaux, cinquante Maures avec des banderoles et des targes à la turque, des tambours, des timbales, huit trompettes, dix-sept soubrevestes d'or, d'argent ou de

Les tournois étaient plus solennels; publiés longtemps à l'avance, ils n'avaient lieu qu'à l'occasion de grands événements et sous la direction de hérauts qui devaient examiner le bouclier de tous les champions. Au milieu des nombreux romans qui nous inondent, il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait vu quelque description de tournoi, des fêtes et des courtoisies qui l'accompagnaient. Dans ces passes d'armes, comme aujourd'hui dans les bals, le premier rôle appartenait aux femmes, qui devaient encourager les champions et leur attacher la devise, désigner le vainqueur et remettre le prix. Non contents de rompre des lances en l'honneur des dames, les chevaliers instituèrent des cours d'amour, où s'agitaient des problèmes de galanterie et dans lesquelles on rendait des décisions en forme; les Italiens, à l'imitation des Français, en établirent quelques-unes, mais sans durée.

D'autres fois on égorgeait et l'on brûlait de magnifiques che-

soie; Étienne du Corno, avec autant de chevaux, quatre palefreniers habillés splendidement, dix soubrevestes d'or et d'argent, des trompettes, des fifres, quatre casques garnis d'or, avec quatre pages de dix ans, vêtus d'or; Jean d'Onigo, avec cent cinquante fantassins et autant de cavaliers, plus de trente pages, habillés à l'antique et portant des grèves; Orlandino Braga, avec quatre-vingts chevaux et trente fantassins ayant des targes et des bâtons à l'antique; Léonard Volpato, avec cent piétons ayant des armets d'argent à queue de renard, deux cents chevaux, quatre bouffons, un char triomphal avec un mont haut de trente pieds et portant cinquante-six garçons sur quatre gradins, et deux dragons qui le traînaient, plus trente Maures vêtus de blanc. Cecco de Pola avait vingt fantassins, dix faunes, deux cyclopes et une montagne avec Éole et les quatre vents; des hommes sauvages et nus, étant sortis de cette montagne, combattirent les faunes. Ajoutez-y un Cupidon avec trente petits enfants à cheval, tout nus et des torches à la main, entre deux cents nymphes, un char triomphal monté par Ganymède, et Vulcain avec quatre garçons; ce char était traîné par deux centaures, et l'on voyait encore quatre géants tués à coups de flèches, puis Neptune, sans compter deux cents chevaux et dix trompettes qui venaient à la suite. Jérôme de Vérone eut cent chevaux, vingt soubrevestes de plusieurs sortes et cent piétons avec une charge de bêtes fauves, d'où sortirent douze animaux avec des têtes de loup. Jérôme Gravolin, cent chevaux et cinquante fantassins, plus un Hercule armé sur un lion de la grosseur d'un bœuf; Sosio de Pola, Étienne de Strafagio Azoni, cinquante chevaux, quarante soubrevestes d'or, d'argent et de soie, deux cents fantassins avec cuirasses, épieux, faux, boucliers, plus un char triomphal à trois gradins, au haut duquel siégeait Mars triomphant. Il y eut d'autres magnificences que le temps ne permit pas de déployer. La joute dura huit heures et demie, et l'on donna pour le prix trente-six coudées de drap cramoisi, fourré de vair. Quatorze mille personnes prirent part à la joute. — Ap. CICOGNA, *Iscriz. veneziane*, tom. I, 355.

vaux, ou l'on faisait cuire les viandes à la seule chaleur des torches de cire, ou bien on semait un champ de milliers de sous, que la multitude allait ensuite chercher dans la terre. Dans des temps de vie isolée et rarement embellie, les hommes recherchaient avec avidité toutes les occasions de faire étalage de magnificence et d'acquérir de la renommée; on y pensait une année entière, et l'on dépensait en un jour ce qui, au milieu des sociétés raffinées, se consomme peu à peu dans les plaisirs habituels. Aujourd'hui un seigneur offre tous les jours à huit ou dix convives de modestes repas; il a le théâtre le soir, des bals fréquents, des réceptions quotidiennes. Le châtelain isolé dépensait un trésor une seule fois en sa vie; il y avait alors plus d'apparence et moins de réalité, plus de faste et moins de confortable.

Ces habitudes somptueuses se conservèrent et prirent même de l'extension dans les républiques et les principautés qu'elles servirent à former. En 1252, quelques compagnies de nobles et de plébéiens tinrent table ouverte à Milan, près de la porte Verceline; elles dressèrent un grand nombre de pavillons et de cabanes de feuillage, où chacun fut servi copieusement. Tous les jours, les citoyens de trois portes se livraient aux plaisirs de la bonne chère, et, pour que les autres eussent leur part de la joie commune, on avait disposé dans les rues et sur les places des tables chargées de mets et de vin, destinées à satisfaire tous les appétits.

La venue des podestats ou des princes, les victoires, les mariages, la réception des docteurs et des chevaliers, étaient des occasions de fêtes nouvelles. En 1260, les Arétins conféraient le titre de chevalier à Ildebrando Giratasca aux frais de la commune. De grand matin, le récipiendaire, vêtu splendidement et suivi de ses nombreux parents, entra dans le palais, où il jura fidélité aux seigneurs et au saint patron; de là il se rendit à la cathédrale pour recevoir la bénédiction, en présence des six damoiseaux du palais et des six trompettes. Il dîna dans la maison du seigneur Ridolfoni avec deux religieux de l'ordre des camaldules; pendant le repas, on offrit le pain, l'eau, le sel, selon la loi de la chevalerie, et un des moines lui fit un discours sur les devoirs du chevalier. Le dîner fini, il se retira dans une chambre, où il resta une heure, et puis se confessa à un moine; un barbier, après avoir arrangé sa barbe et ses cheveux, disposa tout pour le bain. Quatre chevaliers, qui étaient venus avec une foule de

nobles damoiseaux, de jongleurs et de musiciens, le déshabillèrent et le mirent dans le bain, tandis qu'ils lui exposaient les préceptes et les règles de sa nouvelle dignité. A la suite du bain, qui dura une heure, il fut placé sur un lit magnifique, avec de fins draps de mousseline, et dont le ciel, comme tout le reste, était en soie blanche. Après une heure de repos, et la nuit étant survenue, on l'habilla d'une robe blanche, moitié laine et moitié fil, avec le capuce et la ceinture de cuir. Il prit une réfection composée seulement de pain et d'eau; puis, s'étant rendu à l'église avec Ridolfoni et les quatre chevaliers, il fit la veillée toute la nuit, assisté de deux prêtres et de deux clercs, de quatre demoiselles nobles et belles, outre quatre dames d'un âge mûr, et tous priaient que le néophyte devînt un serviteur fidèle de Dieu, de la Vierge et de saint Donat.

Au lever de l'aurore, un prêtre bénit l'épée et toute l'armure, depuis le casque jusqu'aux souliers ferrés; puis il dit la messe, où communia Ildebrando, qui offrit ensuite à l'autel un grand cierge vert et une livre d'argent, plus une autre livre pour les âmes du purgatoire. Alors furent ouvertes les portes de l'église, et tous revinrent dans la maison de Ridolfoni, où l'on avait préparé une collation de confitures diverses, tourtes et autres friandises, avec du vin blanc liquoreux. A l'heure de retourner à l'église, le néophyte, qui s'était un peu reposé, fut entièrement habillé de soie blanche, avec une ceinture rouge ornée d'or, et une tunique semblable; puis, accompagné de seigneurs et de damoiseaux, de trompettes et de chanteurs qui jouaient et chantaient des couplets nouveaux en l'honneur de la chevalerie et du nouveau chevalier, il se rendit à l'église au milieu des acclamations de la multitude. Une messe solennelle fut célébrée, et, à l'évangile, quatre chevaliers tinrent élevées leurs épées nues. Ildebrando jura ensuite de rester fidèle aux seigneurs de la commune d'Arezzo et à saint Donat, comme aussi de défendre de tout son pouvoir les femmes, les jeunes filles, les orphelins, les pupilles, les biens des églises, contre la force et le despotisme. Deux chevaliers lui chaussèrent les éperons d'or, une demoiselle lui ceignit l'épée, et Ridolfoni lui appliqua la main sur la joue en disant : « Tu es membre de la noble chevalerie; reçois le coup dont je t'ai frappé en souvenir de celui qui t'arma chevalier, et qu'il soit la dernière injure que tu supportes patiemment. »

La messe terminée, le cortége revint, au milieu des chanteurs

et des musiciens, à la demeure de Ridolfoni, devant laquelle se trouvaient douze belles jeunes filles, la tête parée de guirlandes; elles tenaient à la main une chaîne de feuillage et de fleurs, dont elles formaient une barrière pour l'empêcher de franchir le seuil de la porte. Le chevalier leur donna un riche anneau en disant qu'il avait juré de défendre les femmes, et les jeunes filles lui permirent d'entrer. Un grand nombre de chevaliers et de seigneurs participèrent au dîner, pendant lequel les membres de la seigneurie envoyèrent un riche don, deux armures complètes de fer : l'une blanche avec des clous d'argent, l'autre verte avec des clous et des ornements d'or; deux forts chevaux allemands, deux hacquenées, deux soubrevestes richement ornées. Comme le peuple murmurait dans la rue, on lui jeta fréquemment des dragées, des poules, des pigeons et des oies, libéralité qui ravivait l'allégresse.

Après le dîner, Ildebrando et plusieurs nobles prirent l'armure blanche; monté sur un cheval blanc, il se rendit sur la place avec des écuyers richement vêtus, qui portaient les lances et les boucliers. Un tournoi l'attendait sur cette place, où les spectateurs étaient nombreux; on combattit corps à corps avec des lances émoussées, et le néophyte se comporta bravement; puis la lutte continua avec les épées comme dans une véritable guerre, et, grâce à Dieu, il n'arriva pas de mal. A la chute du jour, les trompettes annoncèrent la fin du tournoi, et les juges distribuèrent les prix; un des champions, qui avait été désarçonné, dut se laisser porter sur un brancard par moquerie. Le premier prix, qui était un manteau de drap, fut remporté par Ildebrando, qui l'envoya à la demoiselle dont les mains lui avaient ceint l'épée. Enfin, au milieu des torches et des musiciens, il retourna chez Ridolfoni, soupa avec ses amis et ses parents, et distribua de magnifiques dons à tous ceux qui avaient participé aux cérémonies de sa réception (1).

En 1307, Azzo d'Este pria le sénat de Bologne d'admettre dans l'ordre de la chevalerie son fils Pierre, âgé de quatorze ans. Sa demande accueillie, on choisit douze hommes sages dans chaque tribu pour s'occuper de la cérémonie, et qui prirent les mesures suivantes : Pierre devait loger à l'évêché, pourvu de toutes les choses nécessaires pour lui et sa famille; on prépa-

(1) Cette solennité est décrite par un clerc, nommé Pierre de Mathieu de Ponta, qui en avait vu une autre, mais moins splendide, en 1240.

rerait un beau destrier richement enharnaché, un palefroi et un mulet, pour les lui donner ; un habit d'écarlate avec le capuce et le bonnet, le manteau pour monter à cheval, tout fourré de vair, et un pourpoint de taffetas jaune et bleu de ciel ; un lit avec deux paires de draps très-fins, une couverture de taffetas jaune et rouge, ornée d'une bordure à glands, et une riche courte-pointe d'écarlate ; deux paires de bas, trois paires de chaussures, une ceinture d'argent ouvragée, une épée dorée avec le fourreau garni d'argent, un couteau avec le manche d'ivoire orné d'argent, un chapeau avec le cordon de soie, une paire de gants de chamois et une de chevreau, un petit chapeau fourré de vair, une escarcelle, deux bonnets, un peigne d'ivoire, deux paires de sandales. On dut choisir ensuite, outre un certain nombre de chevaux et de lances, quarante pages des plus nobles de la ville, vêtus, aux frais de la commune, de taffetas blanc et argent. Pierre fit son entrée, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes ferrarais et bolonais, et fut reçu par le peuple et les magistrats au son des trompettes et des tambours. Le jour de Noël, il se rendit dans la cathédrale, décorée splendidement ; lorsque l'évêque eut célébré la messe, le podestat le reçut chevalier avec les cérémonies d'usage, et le sénat le déclara enfant de la cité ; vinrent ensuite le dîner, la cavalcade dans les rues, les feux dans la soirée, au milieu du bruit des trompettes et des cloches ; puis le jeune homme, chargé de riches dons, retourna chez son père, escorté par les nobles de Bologne.

Les funérailles mêmes étaient une occasion de faste. Les parents, les voisins et beaucoup d'autres citoyens se réunissaient devant la maison du mort, et le clergé y venait, selon sa qualité. La mère et les voisines commençaient alors à faire entendre des gémissements sur le cadavre, et les parents s'asseyaient sur des nattes. Le défunt, vêtu selon sa condition, était sur un cercueil ; puis des hommes, choisis parmi ses égaux, le chargeaient sur leurs épaules, et, au milieu des cierges et des chants funéraires, ils l'emportaient à l'église qu'il avait désignée avant sa mort. Beaucoup de croix précédaient le cercueil avec les laïques convoqués au son d'une trompette ; puis venaient les clercs et les prêtres, qui étaient suivis des femmes, soutenues çà et là (1). Les cadavres, excepté ceux des individus qu'on avait tués, étaient lavés, oints et souvent remplis d'aromates ; on avait coutume

(1) BOCCACE, *Introduzione;* AULICO TICINESE, *De laude Papiæ*, chap. 13.

d'ensevelir les morts avec leurs armes, des habits splendides, des anneaux et des colliers, ce qui excitait à violer les tombeaux (1). Un livre était placé sur le corps des médecins (2); plus tard, la dévotion introduit l'usage de se faire enterrer avec la tunique des *battus* ou les habits de moine, comme Dante voulut l'être.

Aux obsèques des princes et des chevaliers on voyait une grande affluence de gens en deuil, des chevaux sellés sans cavaliers, des étendards, des boucliers, des enseignes, une profusion de cierges et de tapis. Des oraisons funèbres, dont tout bourgeois riche voulut en Sicile être honoré, étaient prononcées sur la tombe; les cérémonies mortuaires se renouvelaient au septième jour, au treizième, à l'anniversaire. La commune faisait à ses frais de splendides funérailles au podestat qui mourait en fonctions. En 1390, messire Jean Azzo des Ubaldini, capitaine de Sienne, « fut enterré dans la cathédrale, à côté de saint Sébastien. Son corps eut deux cent douze cierges, attachés au château en bois, dont deux cent quatre de trois livres chacun, et qui restèrent allumés tant que dura l'office. La commune couvrit quatre chevaux de caparaçons de deuil, déploya des bannières aux armes du peuple, et habilla même de noir soixante hommes. Le défunt fut placé dans un cercueil élevé, recouvert d'un beau drap d'or, avec un pavillon de drap d'or doublé d'hermine, que portaient à tour de rôle des chevaliers et d'illustres citoyens de Sienne. Aux obsèques figurèrent vingt chevaux équipés en noir, les bannières de soie aux armes du défunt, et un homme à cheval, revêtu de son armure complète avec la barbute, l'épée nue, les éperons et autres pièces, qui restèrent toutes dans la cathédrale. Dans le château en bois, on vit beaucoup de femmes de citoyens les cheveux épars. Tous les prieurs assistèrent à la cérémonie, où parurent aussi près de six cents prêtres, frères ou moines, dont chacun eut des cierges d'une et deux livres, et les clercs, de six onces. Afin de perpétuer le souvenir du mort, on peignit sa figure dans la chapelle, où l'on suspendit ses armes et ses vingt-trois bannières (3). »

(1) La loi lombarde punit d'une amende de 900 sous, comme un homicide, le violateur des tombeaux (ROTH., *loi* 195), et Théodoric inflige la mort. Nous trouvons différentes peines dans les statuts et les chroniques, comme les romanciers nous montrent à chaque instant de semblables violations.

(2) SACCHETTI, *Nov.* 155.

(3) Manuscrit de MURATORI, *Ant. ital.*, XLVI.

Les funérailles devinrent aussi l'objet de règlements ; un statut de Mantoue défend de faire entendre des gémissements dans la maison du défunt, et ne veut pas qu'il soit accompagné par des femmes âgées de plus de sept ans. Le sénat de Bologne, en 1297 prescrivit de ne point se livrer à de bruyantes lamentations aux obsèques, comme c'était l'usage, et de ne sonner d'autres cloches que celles de l'église où le mort se trouvait ; de n'ensevelir aucune femme le visage découvert, et de mettre sur le cercueil un seul manteau de soie. Après avoir inhumé le cadavre, les gens ne devaient pas se réunir de nouveau dans les maisons des défunts, excepté les parents jusqu'au quatrième degré. Il était défendu d'habiller les morts d'écarlate, à moins qu'ils ne fussent chevaliers et docteurs en droit, et le cortége ne pouvait se composer de plus de douze hommes, sauf les compagnies des arts et des armes. Le statut de Turin, pour épargner les dépenses et les fatigues, ordonnait aux épouses, aux filles, aux sœurs, aux neveux jusqu'au quatrième degré, de ne pas sortir de la maison pour accompagner le défunt, de ne point employer de cierges de plus de quatre livres, et de ne pas faire de banquets.

Les nobles, dès l'origine, eurent le privilége de la chasse, et le faucon qui servait à cet amusement fut regardé comme une marque distinctive de noblesse. Dans leurs courses, ils l'emportaient sur le poing, en ornaient leurs cimiers, et, comme signe d'illustre naissance, ils l'introduisaient dans leurs armoiries et le gravaient sur leurs tombes. Ils juraient par cet oiseau, se glorifiaient de leur adresse à l'encapuchonner, à le lancer, à le rappeler, à l'exciter, à le précipiter sur la proie, ou bien à le faire lâcher prise aussitôt qu'il l'avait saisie ; il était très-cher aux dames, qui manifestaient leur bienveillance pour les chevaliers par les caresses qu'elles prodiguaient à l'oiseau chasseur. Après avoir apprivoisé les faucons, on les portait aux réunions, dans les voyages, et les croisés, quand ils allèrent délivrer le saint sépulcre, ne se séparèrent point de ces compagnons chéris. A Milan, comme nous l'avons vu, il fut ordonné qu'on établît dans le *broletto* nouveau, où se réunissaient les nobles et les marchands, des perchoirs, destinés aux faucons, aux autours, aux éperviers. Le fauconnier était un personnage important, et Frédéric II rédigea un traité de fauconnerie. Les prêtres mêmes plaçaient les faucons sur les balustres ou sur les bras des stalles. Le troisième concile de Latran défendit la chasse durant les visites du diocèse,

et les évêques ne purent se faire suivre de plus de quarante ou cinquante palefrois.

Il était vigoureusement interdit aux vilains de toucher aux bêtes fauves, qui dévastaient impunément les récoltes, et le timide lièvre devenait lui-même un fléau. Lambert, archevêque de Milan, autorisa par faveur spéciale Burkard, général du roi Rodolphe, à courre un cerf dans son parc (1). Les statuts mêmes des villes protégent avec un grand soin la propriété des animaux de chasse; celui de Milan oblige à restituer les faucons, et défend de voler des chiens, de prendre des colombes, des hirondelles ou des cicognes. Ces derniers oiseaux, aujourd'hui presque étrangers à nos contrées, y venaient alors en grand nombre, faisaient leurs nids sur les tours et détruisaient les animaux venimeux (2). Florence avait deux compagnies, les *Piacevoli* et les *Platelli*, qui luttaient d'adresse à la chasse; celle qui avait le mieux réussi revenait en triomphe, allumait des feux, promenait des chars et déployait un grand faste.

Des chasses feintes, surtout aux taureaux, imitèrent plus tard les chasses véritables; le cirque d'Auguste à Rome vit souvent et voit encore de pareils exercices. Alphonse de Naples donna une magnifique chasse aux fanaux à l'empereur Frédéric III dans l'enceinte de la Solfatara, où les prodiges de la magie parurent se renouveler. Dans un de ces divertissements, tristement célèbre, qui eut lieu, en 1333, dans le Colisée, Cecco de la Valle, habillé d'étoffe moitié blanche et moitié noire, avait pour devise : *Je suis Enée pour Lavinie,* nom de sa bien-aimée. Mezzostallo, vêtu de deuil à cause de la mort de sa femme, portait la suivante : *Ainsi je vis affligé.* Un des seigneurs de Polenta avait un costume rouge et noir, avec la devise : *Si je me noie dans le sang, j'ai douce mort!* Un autre, habillé de jaune, disait : *Gardez-vous de la folie d'amour.* Un autre, avec un vêtement couleur de cendre : *Sous la cendre je brûle.* Un certain Conti, vêtu d'étoffe d'argent, avait pour devise : *La foi est ainsi blanche.* Cappoccio était habillé d'étoffe rose pâle, avec la devise : *De la Romaine Lucrèce je suis l'esclave.* Un autre, avec la devise échiquetée blanc et noir : *Je suis fou d'une femme.* Un autre, au costume verdâtre et jaune :

(1) LIUTPRAND, III, 4.

(2) *Tota regio illa* (de Pavie) *mundatur a venenosis animalibus, et maxime serpentibus per ciconias, quæ illic toto tempore veris et æstatis morantur.* (AUL. TICIN, chap.) 11.

Qui navigue pour l'amour devient fou. Un jeune homme, nommé Stulli, vêtu de blanc avec des liens et un panache rouges, avait la devise : *Je suis à moitié apaisé.* Un autre, au vêtement bleu céleste, avec un chien attaché au cimier, disait : *La foi me tient et me maintient.* Un autre, avec des culottes blanches et un habit noir, portait au casque une colombe dont le bec tenait une branche d'olivier, et sa devise disait : *Je remporte toujours la victoire.* Un autre, avec un costume vert pâle : *J'ai une espérance vive, mais elle se meurt.* Nous taisons d'autres devises. A mesure que les noms sortaient de l'urne, les champions descendaient dans l'arène, saluaient les dames par une inclination de corps, prenaient les armes et donnaient la chasse aux taureaux au milieu des applaudissements des spectateurs; mais, dans la lutte, dix-huit furent tués par les animaux furieux, et le spectacle sanglant fit place à une cérémonie funèbre, puisqu'il fallut accourir à l'église de Latran pour assister aux obsèques des victimes (1).

De même que les nobles avaient des fêtes aristocratiques, le peuple voulut avoir les siennes, motivées souvent par la religion, même alors qu'elles faisaient contraste à la religion. Les jeux publics étaient presque toujours des simulacres de guerre et des exercices de force. A Milan, des bandes nombreuses se réunissaient dans le *broglio* et le cirque pour s'exercer à la course ou bien à la lutte; à Vérone, dans le Campo-Fiore; à Vicence, dans le Champ de Mars; à Padoue, dans le Prato de la Valle; à Lucques, dans le Prato. A Pise, le jeu de Ponte rappelait Cinzica, qui, disait-on, avait sauvé la patrie d'une surprise des Sarrasins. Les deux factions de Borgo et de Sainte-Marie s'attaquaient sur le pont de l'Arno avec des bâtons, et une lutte furieuse s'engageait jusqu'au moment où l'une d'elles remportait la victoire : c'était trop pour un jeu, trop peu pour une bataille, comme disait Pierre Léopold. A Sienne, on représentait saint Georges armé, qui luttait avec un dragon, jusqu'à ce que les applaudissements annonçassent la victoire. Les habitants de Prato étaient renommés dans le jeu de la savate, les Florentins dans celui de la balle, les Siennois dans le pugilat; à la Lizza et dans le Campo, on multipliait les fêtes, dont il reste quelque souvenir dans les courses de juillet et d'août, qui se font sur dix chevaux, avec des harnais différents. A cette époque remontent d'autres jeux non encore

(1) BONCONTE MONALDESCHI, *Annali*, Rer. It. Script., XII.

oubliés, comme de courir au paysan rouge, au pot, à l'oie suspendue, sans compter les mâts de cocagne, la coutume de planter les mais, etc.

La jeunesse, comme apprentissage militaire, s'exerçait beaucoup à monter à cheval. Des bandes nombreuses couraient la *gualdana*, faisaient des parties de plaisir, sortaient à la rencontre des princes et des grands. Les illuminations étaient fréquentes, et les bals aussi fréquents que variés. Il y avait des courses de chevaux barbes, tantôt libres, tantôt montés par un fantassin, et, comme le premier prix consistait en un manteau de soie ou de laine, on disait *courir au manteau ;* les prix secondaires se composaient de bidets, de faucons, de porcs, de coqs, de chiens de chasse, de gants et autres objets. On regardait comme une grave insulte pour les villes assiégées de faire courir le manteau sous leurs murailles; Castruccio, après avoir vaincu les Florentins, établit à leurs portes une course de chevaux, puis de fantassins, enfin de prostituées.

Les divertissements se multipliaient au carnaval, nom que plusieurs déduisent de l'abandon des mets gras, comme si l'on disait : *Vale alla carne* (adieu à la viande) (1). Il paraît qu'il finissait partout avec le premier dimanche de carême, comme il se maintient dans le diocèse de Milan, où saint Charles s'efforça d'exclure les réjouissances profanes de ce dimanche.

Qui n'a pas entendu parler du vendredi des boulettes de Vérone? Rome a ses *moccoletti* (bouts de chandelle), et la procession des chars, qui, le dernier jour de carnaval, se dirigeait à Monte-Testacio, est beaucoup plus ancienne. Pavie avait des batailles simulées : sur deux places, auprès des murailles, deux bandes de la ville en venaient aux mains, bataillon contre bataillon, homme contre homme; les combattants portaient des casques d'osier rembourrés et distingués par le signe de chaque compagnie, la visière, la crinière, des boucliers et des masses de bois. Les généraux, armés du bâton de commandement, précédaient les troupes, ordonnaient l'assaut d'un monticule, d'une maison, d'un pont, et chacun déployait alors son courage. Le podestat veillait à ce que personne ne se servît d'armes véritables; après le carnaval, les combats continuaient avec la masse et le

(1) *Carnis privium* se trouve souvent dans les vieilles chartes; d'autres fois on dit *carnis laxatio*, *carnis levamen*, *carnem laxare*, d'où *carnaval*. Les Grecs disaient ἀπόκρεως, *sans viande*.

bouclier (1). « A Florence (dit Benedetto Varchi) les jeunes gens, et surtout les nobles, avaient coutume, dans les jours du carnaval, de sortir travestis avec un ballon gonflé, et de se rendre au marché vieux, ainsi que dans tous les lieux où se trouvaient les boutiques des marchands et des artisans; là ils lançaient ce ballon, dont ils frappaient les citoyens, et cherchaient à le jeter dans les boutiques pour contraindre les marchands à les fermer et mettre ainsi fin à leurs affaires pendant ce peu de jours. Ils ne leur faisaient donc d'autre mal que celui de les détourner de leurs occupations; parfois ils se formaient en cercle sur le marché neuf, et, divisés par groupes, ils jouaient à la savate. Cet usage innocent dégénéra plus tard, et les jeunes gens troublaient la ville, jetaient de la boue (2). »

A Venise, le goût des divertissements était si ancien que Pierre Orseolo I, en 978, abandonnant le bonnet ducal et le monde pour le cloître, disposa de ses biens comme il suit : 1,000 livres d'or en faveur de ses parents, 1,000 pour les pauvres, 1,000 pour les divertissements (3). Les carnavals vénitiens, qui, jusqu'à ces derniers temps, ont attiré de toutes parts quiconque aimait à s'amuser librement, étaient déjà célèbres en 1094. Les lois infligeaient les punitions les plus sévères à quiconque insultait au masque; le masque soustrayait l'homme aux recherches, lui permettait de pénétrer jusque dans le grand conseil, et rapprochait le plébéien du noble, l'ouvrier du moine, la mercière de la dogaresse. Après avoir vaincu et fait prisonnier, avec un grand nombre de nobles, Ulric, patriarche d'Aquilée, les Vénitiens le condamnèrent à envoyer au doge, tous les mercredis gras, douze porcs et autant de gros pains; puis, le jeudi, en commémoration de la victoire, avait lieu la fête où l'on coupait la tête à un bœuf et à quelques porcs que l'on distribuait au peuple. En même temps, on élevait dans la salle du *Piovego* de petits châteaux en bois qui étaient démolis par le doge et les sénateurs; puis, de l'antenne d'un navire on tendait, jusqu'au sommet du campanile de Saint-

(1) Aul. Ticin., chap. 13.

(2) *Storie*, liv. VIII, Lasca, *Pref. alle Novelle :* « Nous sommes maintenant « en carnaval; dans ce temps il est permis aux religieux de s'amuser, et les « moines entre eux jouent à la balle, représentent des comédies, et, travestis, « jouent des instruments, dansent, chantent. Pendant ces fêtes, on permet en-« core aux religieuses de s'habiller en hommes avec le bonnet de velours, avec « les chausses et l'épée au côté. »

(3) Sagornino, *Cronaca.*

Marc, un câble par lequel un marin, aidé de quelque mécanisme, montait, puis descendait pour offrir au doge, dans son pavillon, un bouquet de fleurs.

Venise, même hors du carnaval, était renommée pour ses fêtes : jouets d'enfants que la noblesse offrait à la plèbe pour détourner sa pensée des droits dont on l'avait dépouillée. L'enlèvement des jeunes filles donna lieu à la fête annuelle du dernier jour de janvier, où douze *Marie* étaient mariées avec une dot publique portée dans des moules ; mais, comme cette cérémonie dégénéra plus tard en turpitudes, on remplaça les jeunes filles par douze mannequins. Le jour des Rameaux, on mettait en liberté, de la loge de Saint-Marc, des oiseaux et des pigeons; c'était une fête de leur donner la chasse et d'en raconter les aventures. Quelques-uns, échappés aux poursuites, se réfugièrent sur le campanile où ils se multiplièrent, respectés jusqu'à nos jours par les révolutions et le despotisme.

A la foire de l'Ascension, qui attirait une foule innombrable, on exposait un mannequin de femme qui servait de modèle pour le costume de cette année, costume qui ne variait pas, comme aujourd'hui, à l'arrivée de chaque courrier. Là on offrait aussi à l'admiration les chefs-d'œuvre de l'art, et, dans l'une de ces dernières foires, Canova préluda à la renaissance de la sculpture en présentant Dédale et Icare. Ce même jour, le doge épousait la mer. Les tables, qui, le jour de Sainte-Marthe, étaient dressées le long du canal de la Giudeca, chargées presque de poisson seul, devenaient une occasion de resserrer ou de renouer les amitiés. La république, certains jours, offrait elle-même aux patriciens des banquets, dans lesquels figuraient à profusion les cristaux, les pâtisseries sucrées et les fruits confits, que les convives emportaient chez eux.

Comme les divertissements servaient à former de bons marins, on multipliait les régates, dont la première est mentionnée en 1315; à partir de cette époque, le sénat décréta qu'elles se feraient le jour de saint Paul. Une fois par semaine, nobles et plébéiens devaient lutter de vitesse sur le Lido. Le pugilat avait lieu de septembre à Noël, sur des ponts sans parapets. Dans les épreuves de force physique, les *Castellani*, vêtus de rouge, luttaient contre les *Nicolotti*, habillés de noir; ces exercices terminés, les adversaires prenaient des épées émoussées, frappaient et paraient à la moresque, ou dansaient la *furlana*.

Dans les bois de l'abbaye de Saint-Hilaire, entre Gambarare et

la lagune, les chasseurs devaient aux moines la tête et le quart de tout sanglier qu'ils tueraient; de leur côté, les moines étaient tenus de prêter au doge des chiens et des chevaux quand il y venait chasser, et de nourrir ses faucons et ses braques. La veille de Noël, on faisait une grande chasse, et le doge distribuait à chaque magistrat et père de famille cinq têtes de bêtes fauves, qui furent remplacées, sous Antoine Grimani, par les *oselle*, pièces d'argent frappées uniquement pour cet usage, et dont la collection est aujourd'hui une rareté. Le jeudi saint, le doge recevait le tribut de poissons, qu'il distribuait également.

Cinq banquets publics étaient donnés chaque année : aux fêtes de saint Marc, de l'Ascension, de saint Vit, de saint Jérôme et de saint Étienne. Le doge invitait à ces festins, de cent couverts le plus souvent, d'anciens magistrats et des personnes de crédit. Dans la salle du banquet brillaient l'argenterie du doge et de l'État, des coupes de cristal coloré. Les ministres pouvaient parler au doge et le courtiser ; une foule de curieux, parmi lesquels figuraient souvent d'illustres étrangers, assistaient à ces réjouissances en domino. Les femmes couraient d'un convive à l'autre, et les raillaient avec la vivacité propre aux Vénitiennes; parfois un poëte improvisait, comme le fit plus tard Cassandra Fedeli; plus souvent, le banquet était réjoui par la musique et des spectacles. A la fin du dîner, les écuyers du doge venaient présenter à chaque convive un grand panier de dragées, et, tandis que les patriciens accompagnaient le prince à sa prison dorée, le gondolier de chacun d'eux entrait pour enlever ce panier et l'apporter au commensal à qui on l'avait destiné: tous ambitionnaient ce témoignage de prédilection.

Selon Rolandino, Trévise, en 1214, imagina le château de l'honnêteté. Au lieu de créneaux et de galeries, il était muni de fourrures de petit-gris et d'hermine, d'étoffes de pourpre, de taffetas, et, dans l'intérieur, se trouvaient les femmes et les jeunes filles les plus belles, couvertes non de boucliers et de cuirasses, mais de vêtements pompeux. Les jeunes gens, non-seulement des environs, mais de Padoue et de Venise, étaient accourus à la fête avec des costumes splendides; divisés en petites bandes sous l'étendard de leur patrie, ils se préparèrent à l'attaque de la charmante forteresse. Oranges, dragées, fruits, fleurs, eaux odoriférantes, douces paroles, tels furent leurs projectiles; la lutte continua avec ces armes jusqu'au moment où les Vénitiens les remplacèrent par des sequins, et les Trévisanes, pour

les recueillir, se déclarèrent vaincues. L'étendard de saint Marc pénétrait déjà dans les portes sans défense, lorsque les Padouans, se tenant pour offensés, commencèrent à frapper, déchirèrent le gonfalon, et les deux partis saisirent les armes. La rixe fut apaisée ; mais Venise exigea une satisfaction, et les Padouans, chaque année, durent lui envoyer trente poules, auxquelles on donnait la liberté ; le peuple accourait alors en foule pour attraper les *poules padouanes.*

Les Padouans, lorsqu'ils se furent affranchis par l'expulsion de Pagano, podestat de Barberousse, célébrèrent tous les ans la fête des Fleurs. Le carroccio, traîné par des bœufs et des chevaux couverts d'étoffe rouge aux armes de la commune, était promené dans la ville ; il portait douze jeunes filles nobles, couronnées de fleurs, qui répandaient des fleurs, tandis qu'on leur jetait des fleurs de chaque fenêtre et qu'on semait les fleurs sur leur passage. Vingt-quatre chevaliers marchaient aux côtés du carroccio, et, lorsqu'il était arrivé dans le pré de la Valle, une lutte avec des fleurs commençait entre eux et les jeunes filles, puis se continuait entre eux seuls avec des armes ; enfin venaient des combats de champions armés de rondaches et de masses de bois, ou qui n'avaient que de petits sacs remplis de sable. Les naumachies, dont Tite-Live parle lui-même, se continuaient sur le canal de Saint-Augustin ou sur celui qui bordait le Champ de Mars à l'Occident.

Vicence rattache à des faits incertains de l'âge des communes la fête de la *Rua :* le jour du *Corpus Domini* on traîne dans la ville, à force de bras, une haute machine garnie de banderolles, d'armoiries et de personnages, divertissement carnavalesque dans un jour sacré. Lorsque Bologne eut acquis Faenza par la trahison de Tibaldello Zambraso, elle ordonna que l'on courût dans la grande rue un cheval enharnaché, un épervier, deux braques, une gibecière et la *baracagna,* c'est-à-dire le morceau de bois que l'on attache à l'arçon de la selle quand on va chasser avec le faucon. En outre, on faisait rôtir une petite truie, et, lorsqu'elle se trouvait à moitié cuite, le cuisinier, à cheval, l'emportait avec la broche le long de cette rue jusqu'à la porte, et tenait l'épervier de la main gauche ; de retour, il complétait la cuisson de l'animal, et, la course finie, on jetait la truie, au son des trompettes, du palais sur la place.

Messine, le jour de l'Assomption, outre les courses et l'illumination, fabrique et promène un chameau qui rappelle, selon la

tradition, le souvenir du comte Roger, lorsqu'il fit son entrée à l'orientale après l'expulsion des Sarrasins; deux statues colossales, qui parcourent également les rues au milieu d'acclamations étourdissantes, indiquent Zanclé et Réa, fondateurs fabuleux de cette ville. Les Crémonais, la veille de ce jour, célébraient une fête à laquelle ils rattachaient le souvenir de Zannino de la Balla, qui les racheta du tribut d'une boule d'or à l'empereur, et celui de la victoire remportée sur les Parmesans. La *petite bataille* sur la grande place, entre les jeunes gens, commençait les réjouissances; puis les portefaix et les meuniers jetaient sur la multitude, de manière à la rendre toute blanche, les uns de l'eau et les autres de la farine. On courait, en outre, un taureau attaché, qui était ensuite promené dans la ville ; enfin de nouvelles luttes avaient lieu pour gagner le *rigotto*, bonnet galonné que l'on jetait au milieu des portefaix, et celui qui s'en emparait recevait 6 sequins. Les statues de Zannino et de Berthe étaient habillées d'étoffe rouge et blanche, que l'on renouvelait tous les ans aux frais des boulangers.

A Bologne, en souvenir de l'acquisition de Faenza de 1281, on célébrait, le 24 août, la fête de la petite truie, que les magistrats distribuaient aux gamins, fameux dans cette ville. A Vérone, le 26 décembre, on se masquait; puis, le lundi et le mardi du carnaval, le peuple allait s'amuser dans l'Arena. Après les vingt-quatre heures, chacun pouvait enlever les enseignes des boutiques, et, sur l'une d'elles, quelque minime qu'en fût la valeur, se faire donner par un aubergiste jusqu'à 6 livres et 4 sous de comestibles, dont le prix était remboursé par le propriétaire de l'enseigne. Deux veufs qui se remariaient devaient payer chacun 1 pour 100 de leur dot aux jeunes gens de la contrée qu'ils habitaient, sinon on leur faisait un charivari sous leurs fenêtres; l'argent qui provenait de cette contribution était employé, soit à célébrer quelque fête religieuse, soit à faire l'aumône ou bien à s'amuser.

Ces fêtes continuèrent longtemps parmi les Italiens, et servirent à leur donner de la finesse et de la gaieté, double caractère qui se personnifie dans les masques de la scène. Les tyrans, qui savaient combien il est facile de conduire un peuple avide d'amusements, préparaient des réjouissances de plus en plus fréquentes, et, dans le seizième siècle, nous les verrons s'embellir de toute la magnificence des arts.

Les bouffons, meuble nécessaire, non-seulement des cours,

mais encore des palais de la commune, jouaient un rôle important dans les réjouissances publiques. Quelques-uns s'élevèrent au rang de ménestrels ; du reste, on les traitait si libéralement qu'ils devenaient pour le trésor une charge très-lourde (1). Souvent c'étaient des nains, qui, à force d'ornements, semblaient se venger des railleries auxquelles leur difformité les exposait. Parfois ils usèrent heureusement du privilége de la folie pour dire aux princes des vérités qui n'auraient pu autrement arriver jusqu'à leurs oreilles ; par ce moyen quelques-uns, entre autres Gonnella, au service du duc de Modène, et Ponzino de la Torre, parmi les Crémonais, ont obtenu l'immortalité, refusée aux inventeurs des arts les plus utiles.

Les diverses solennités ecclésiastiques de l'année étaient célébrées avec des costumes déterminés, en partie dérivés de l'antiquité, en partie modernes, et qu'on n'a point encore oubliés. Le jour de l'Épiphanie, à Florence, on promenait au milieu des flambeaux un mannequin de haillons, et d'autres étaient exposés aux fenêtres, d'où les nombreuses plaisanteries sur la *befana*. A Milan, des citoyens, qui figuraient le cortége des rois mages, partaient de l'église Saint-Eustorge, précédés d'une étoile ; aux colonnes de Saint-Laurent, ils rencontraient le roi Hérode et lui demandaient des nouvelles du Messie ; puis, continuant leur marche, ils arrivaient à la cathédrale, où ils trouvaient une crèche magnifique, offraient les trois dons, et, sur l'avis de l'ange, s'en retournaient par la porte Romaine. La fête domestique de Noël exprimait encore un sentiment plus affectueux : le chef de maison prenait sur ses épaules une souche ornée de branches et de feuillage verts, et, après l'avoir promenée dans les appartements, la mettait au foyer, autour duquel se réjouissait la famille réunie.

A Pavie, lorsqu'on offrait, la veille de Saint-Sire, d'énormes cierges à l'église, la procession était précédée par les cabaretiers, qui portaient un château sur une table ; derrière eux venaient les chasseurs avec un arbre, aux branches duquel on voyait attachés des oiseaux de toute espèce que l'on mettait en liberté dans l'église. Enfin suivaient les courses des écuyers au coq vivant, à la petite truie rôtie, et celle des prostituées aux saucissons ; des banquets terminaient la fête (2). A Florence, le

(1) Luchino Visconti épargna au trésor de Milan 30,000 florins d'or qu'on payait annuellement aux bouffons.

(2) Aul. Ticin., chap. 15.

jour de la Saint-Jean, on construisait un char très-élevé, rempli de saints et de figures symboliques; sur la place des Seigneurs s'élevaient jusqu'à cent tours dorées avec des hommes dans l'intérieur, et partout on voyait des manteaux, des gonfalons, des machines chargées de cierges et d'autres dons; enfin venait le feu d'artifice, dont les meilleurs artistes ne dédaignaient pas de fournir les combinaisons variées. Dans quelques villes, à la Pentecôte, on donnait la volée, dans l'église, à des pigeons blancs, au milieu des fleurs, des langues de feu et des acclamations de la multitude. Lorsque Florence fut maîtresse de quelques cités, elle exigea de chacune un cierge; parfois elle en reçut vingt-huit, longs de six à huit coudées, avec des bamboches en papier, et tel était le poids de celui de Pescia et de San-Miniato qu'il fallait quarante individus pour le porter. Quelque chose de semblable avait lieu dans les autres villes : à Milan, le jour de la naissance de la Vierge; à Bologne, à la fête de saint Pétrone; à Modène, à celle de saint Géminien, etc.

Dans toutes les villes et bourgades, on fêtait par des représentations dramatiques le saint protecteur. Quelquefois les communes célébraient quelque fête plus importante; ainsi les Florentins, en 1304, publiaient que « quiconque voudrait savoir des nouvelles de l'autre monde devrait se rendre, le jour des calendes de mai, sur le pont de la Carraïa et dans le voisinage de l'Arno. » Ils dressèrent sur les rives de ce fleuve des échafauds, où l'enfer avec les damnés et leurs tourments furent représentés. La foule accourut si nombreuse qu'elle fit écrouler le pont, et beaucoup souffrirent dans leur personne; c'est ainsi que le jeu tourna de la plaisanterie au sérieux, et, « comme le ban l'avait dit, plusieurs allèrent savoir des nouvelles de l'autre monde ».

Les spectacles, chez les anciens, devaient exciter les sentiments patriotiques et fortifier le courage; au moyen âge, ils sentaient l'inspiration commune, celle de l'Église, et poussaient à la dévotion. Dans ce but, c'étaient les diacres ou les prêtres qui les organisaient, et presque toujours une église servait de théâtre; de là des abus qui revèlent le mélange du sérieux et du bouffon, de la ferveur religieuse et de la gaieté, que l'on aperçoit dans toutes les œuvres de cette époque. Dans certaines fêtes, tous devaient se montrer déguisés en renard, dont la longue queue pendait derrière les magistrats ou les prélats, quel que fût d'ailleurs leur costume. En commémoration de la

fuite en Égypte, on célébrait la fête des ânes où de ridicules braiements se mêlaient aux chants de l'Église. Ces choses se faisaient sérieusement, et nous-mêmes, dans notre enfance, nous avons pu voir des processions et des fêtes qui nous font rire aujourd'hui, mais qui alors excitaient notre dévotion.

Les faits que l'Église rappelait en ce jour étaient représentés avec un appareil moins ridicule. Tous les arts se mettaient au service de ces *mystères*, qu'on célébrait, non sur la scène étroite et méphitique d'un théâtre, où la santé comme la foi peut être compromise, mais aux rayons du soleil et sur les places publiques. L'usage de ces représentations s'accrut avec les croisades, lorsque les pèlerins, de retour dans leur patrie, voulurent reproduire avec exactitude les scènes sur lesquelles ils avaient médité en Palestine ; après avoir choisi des situations analogues à celles du Calvaire, de Bethléem, de Jérusalem, ils prenaient eux-mêmes et donnaient à d'autres les costumes qu'ils avaient vus aux hommes de l'Orient. La société *du gonfalon*, pour représenter la passion de Jésus, fut instituée à Rome en 1264. A Trévise, les chanoines devaient fournir, chaque année, à la compagnie *des battus*, deux clercs, habiles dans le chant, pour jouer le rôle de Marie et de l'Ange dans la fête de l'Annonciation (1). Rolandino rapporte qu'en 1244 on figura la passion du Christ dans la prairie de la Valle à Padoue, et cette ville, en 1331, ordonna de représenter tous les ans, dans l'amphithéâtre, le mystère de l'Annonciation. La chronique du Frioul, par Julien Canonico, rappelle que le clergé, en 1298, représenta à la cour du patriarche la passion et la résurrection du Christ, la venue du Saint-Esprit, le jugement dernier ; d'après le même auteur, la Création, l'Annonciation, l'Enfantement, la Passion et l'Antechrist, furent représentés, en 1304, par le chapitre de Cividale.

Si nos lecteurs ne sont pas trop jeunes, ils peuvent se souvenir d'avoir vu dans les campagnes quelques restes de ces représentations.

Telle est l'origine du théâtre, dont nous reparlerons lorsqu'il sera parvenu à une certaine hauteur.

(1) *Mém. de B. Enco*, part. I, pag. 21. Le chap. 123 est le complément nécessaire de la matière de ce chapitre.

CHAPITRE XCIX.

BEAUX-ARTS.

Les lettres et les beaux-arts, gloire pacifique de l'Italie, ressuscitèrent au milieu de cette prospérité.

Après la chute de l'empire d'Occident, les arts et les restes de la civilisation s'étaient réfugiés à Constantinople; de là le nom de byzantin donné au style qui fut employé. L'arc et la voûte, immense progrès introduit par les Romains, continuèrent à figurer dans les édifices; l'architrave fut abandonnée, et l'on recourba directement l'arc sur les colonnes, qui n'étaient pas un travail nouveau, mais qu'on enlevait aux constructions antérieures. Lorsque les chapiteaux manquaient, on les remplaçait par d'autres aux formes vulgaires, avec quelque feuillage grossier et peu saillant, ou des lignes entre-croisées, ou bien quelque tête difforme. Les arcs, afin qu'ils appuyassent sur des colonnes de hauteurs diverses, furent parfois allongés dans la partie inférieure; pour d'autres, moins apparents, on s'éloigna du demi-cercle parfait, qui fut tantôt écrasé de manière à produire le cintre aigu, tantôt prolongé en fer à cheval, tantôt ramené à la forme d'un fronton; parfois un arc en comprenait d'autres, appuyés sur des colonnettes (1).

Ravenne, qui conserva mieux le caractère de l'Orient, offre de plus grands exemples du style byzantin, qui se manifeste toujours par des arcs et des voûtes. L'église de Saint-Vital, construite par saint Maximien sous le règne de Justinien, n'est à l'extérieur qu'une informe construction de briques; mais, si l'on pénètre dans l'intérieur, on est charmé par la vue d'un octogone régulier, dont le diamètre a quarante mètres, avec une coupole hémisphérique et deux galeries, dont l'inférieure repose sur huit pilastres revêtus de marbre grec veiné. Puis viennent

(1) L'église de Saint-Vital de Ravenne offre des exemples de tout cela; on voit un arc à fronton sur le posticum de l'église de Saint-Fidèle à Côme, et un autre dans l'édifice circulaire représenté par la mosaïque de l'abside de Saint-Ambroise à Milan.

de belles mosaïques et une profusion d'ornements empruntés à d'anciens édifices, surtout à l'amphithéâtre; les mosaïques en marbre décorent et contournent les portes, les fenêtres et les autels dans tous les édifices de ce style.

Le mausolée de Galla Placidia, consacré à saint Nazaire et à saint Celse, forme une croix latine sans galeries ni tribunes; au centre est l'autel, formé de trois grandes tables d'albâtre oriental. Saint-Apollinaire nouveau, élevé par Théodoric, avec des mosaïques, des tombes, des inscriptions et divers ornements d'albâtre, de porphyre, de cipollin, de marbre serpentin et de Paros, est un quadrilatère à trois nefs; édifice remarquable, bien qu'il ait souffert des ravages des barbares, et plus encore, peut-être, des réparations successives. Ravenne, dès 419, terminait l'église de Sainte-Agathe, à trois nefs soutenues par vingt colonnes; mais tout a été changé, à l'exception du plan géométral. A la même époque, cette ville construisait la grande basilique de Saint-Apollinaire in Classe, avec trois vastes nefs, trois tribunes et des archivoltes profilées solidement. A la cathédrale, bâtie par saint Orso en 540, est joint un baptistère, peut-être de la même époque, formé de deux cercles à huit arcades, qui supportent la coupole. Quelques écrivains placent au neuvième siècle le baptistère d'Asti, à quatre angles à l'extérieur et huit en dedans, et le palais des tours à Turin, avec la façade en briques (1).

Le mot *ædificare*, compris dans un sens moral, montre que la science architectonique impliquait l'idée de dévotion et le désir de consacrer des vertus exemplaires. Les évêques, en effet, étaient parfois les architectes, plus souvent les promoteurs d'édifices nouveaux : l'évêque Épiphane fit construire la cathédrale de Pavie; l'évêque Euphrase, la basilique de Parenzo en Istrie, ornée de belles mosaïques; d'autres bâtirent le monastère et le temple du mont Cassin, les églises de Saint-Évase à Casal Montferrat, de Naples, de Siponto, de Florence, de Lucques. Le porche de la basilique Saint-Ambroise à Milan, commandé par l'archevêque Anspert, avec des arceaux semi-circulaires que supportent des pilastres, tient de la majesté sinon de l'élégance romaine.

(1) Après tant d'autres, voir QUAST, *Die Altchristlichen Bauwerke von Ravenna*, Berlin, 1842, et pour tout ce qui suit, SCHORN et THIERSCH, *Reisen in Italien seit* 1822; OSTEN, *Die Bauwerke in der Lombardei vom siebenten bis zum vierzehnten Jahrhundert gezeichnet, und durch historische Text erlautert*, Darmstadt, 1846; SELVATICO, *Sulla architettura e scultura*, Venise, 1847.

Peut-être aucun pape ne régna sans doter les églises de la métropole de quelque travail précieux ; c'était tout à la fois un ornement pour le culte et un aliment pour les beaux-arts lorsque tout autre manquait. Léon III, outre un grand nombre de constructions, multiplia les œuvres en métal fin ; entre autres, il fit revêtir la confession de Saint-Pierre de 453 livres d'or, et placer, sous l'arc triomphal, un balustre d'argent de 1,573 livres, avec l'effigie du Sauveur ; on lui dut encore un pupitre d'argent, qui fut mis dans la chaire, et un ciboire de même métal. Il reconstruisit le baptistère de Saint-André, édifice rond avec la vasque au milieu, entourée de colonnes de porphyre, et dans laquelle l'eau était versée par un agneau d'argent qui surmontait une colonnette ; enfin il orna la basilique de Latran de vitraux peints, qui sont les premiers mentionnés. Saint-George en Vélabre, Sainte-Praxède, Sainte-Marie in Dominica, Sainte-Cécile en Transtévère, Saint-Nérée et Achillée, Sainte-Sabine, Saint-Jean à Porte-Latine, Saint-Martin aux Monts, Saint-Michel in Sassia, Saint-Pierre ès Liens, Sainte-Marie in Cosmedin, d'autres églises de Rome, furent à cette époque ornées avec les dépouilles des anciens temples.

Nous avons aussi quelque mention de peintures. Grégoire le Grand vit un sacrifice d'Abraham représenté avec tant de vérité (*tam efficaciter*) qu'il en fut ému jusqu'aux larmes. Théodolinde fit peindre à Monza les hauts faits des Lombards. Sous le règne de Louis le Pieux, une Vierge, à Gravedona sur le lac de Côme, pleura miraculeusement ; d'autres, à une époque rapprochée, sont mentionnées dans les églises de la Cava, de Casuaria, de Subiaco, du mont Cassin. Il nous reste encore quelques-unes de ces Vierges, surtout dans les mosaïques, les miniatures, les cachets, et sur les monnaies : figures disgracieuses, avec des yeux hagards, des mains engourdies, des pieds en pointe.

Le trésor de Monza fournit la preuve que le travail des métaux précieux n'était pas non plus négligé sous les Lombards ; leurs monnaies cependant ne sauraient être plus grossières. Nous devons signaler, comme travaux remarquables, la pale d'or de Saint-Marc à Venise, tout émaillée, et le devant d'autel de Saint-Ambroise à Milan, sur lequel on voit le parallèle entre les actions du saint et celles du Christ ; l'annonciation de la Vierge et les abeilles déposant leur miel dans la bouche d'Ambroise qui vient de naître ; l'ascension du Sauveur et l'entrée du

saint dans le paradis, etc. (1). Dans plusieurs églises, mais surtout dans celles de Rome, on conserve des lampes, des encensoirs et des évangélistères de ce temps; à Saint-Pierre, on trouve encore la dalmatique dont les empereurs se couvraient, avec des objets sacrés à riche broderie d'or et d'argent.

Les beaux-arts ne manquèrent donc jamais en Italie; mais l'activité devint plus grande vers l'an 1000. Plusieurs causes expliquent ce mouvement : la dévotion pour les reliques, poussée alors jusqu'à la frénésie, comme nous l'avons déjà raconté; la confiance des hommes, qui se sentaient rassurés sur un sol ravagé naguère par des hordes ou des nations entières. On peut encore l'attribuer à la résurrection des villes anéanties par la féodalité, aux débuts favorables du commerce et de la liberté. L'église de Saint Cyriaque d'Ancône, élevée sur la fin du dixième siècle, à croix grecque avec coupole, est du style byzantin, comme Sainte-Marie-Rotonde hors de Ravenne, et les sept abbayes que le marquis Ugo construisit en Toscane.

Saint-Vital de Ravenne, en 1014, servait de modèle à la vieille cathédrale d'Arezzo, à huit côtés, et l'architecte Mainardo l'achevait en 1022, en se servant des dépouilles du théâtre et d'autres édifices anciens. A Florence, vers l'année 1013, l'évêque Ildebrando bâtit San Miniato au Mont, où l'on trouve une mosaïque qui dénote un progrès vers le beau; Saint-Laurent fut agrandi en 1059, et Sainte-Agathe, édifiée en 1082. En 1028, l'evêque Jacques Bavaro avait fondé Saints-Pierre-et-Romule, cathédrale de Florence, à trois nefs, avec des colonnes et des chapitaux romains, enlevés, dit-on, d'un temple voisin. Pistoie, en 1032, avait commencé son Saint-Paul; Saint-André, avec la façade en marbre blanc et noir, de l'année 1166, fut élevé d'après le plan des frères Gruamont et Adéodat, qui firent en bas-relief l'Adoration des mages. Saint-Martin de Lucques fut terminé en dix ans, de 1060 à 1070, et l évêque Anselme de Bagio y plaçait la figure du Christ, que l'on déposa ensuite dans le joli petit temple de Mathieu Cividale. En trente-cinq ans, de 1035 à 1070, on bàtissait Saint-Zenon de Vérone, où la tour de la place est de 1172. La date de 1093 se lit sur la façade de la ca-

(1) L'auteur s'appelait *Volvinus;* or Texier et Petit-Didier, dans l'*Essai sur les émaux*, le font natif de Limoges, parce que l'art de l'émailleur florissait dans cette ville!

thédrale d'Empoli (1). La magnifique église de Saint-Anthime dans le val d'Orcia, avec trois nefs voûtées à plein cintre sur colonnes, est certainement antérieure à l'année 1118. La première pierre du baptistère de Parme fut posée en 1196, la dernière en 1270. Viennent ensuite le Piscopio de Naples, Saint-Pierre et Saint-Pétrone de Bologne, Sainte-Marie de Sarzana, avec des colonnes de marbre qui soutiennent des arcades très-hardies et non liées par du fer. D'autres églises du Val d'Arno supérieur, dans le style qu'on appelle aujourd'hui lombard, méritent de fixer l'attention, surtout celle de Saint-Pierre à Grossina.

Les républiques maritimes se proposèrent d'imiter les monuments anciens qu'elles voyaient dans le Levant. Saint-Marc de Venise, commencé en 977, fut, dit-on, terminé en 1071 ; tel à peu près aujourd'hui qu'il était alors, il a la forme d'une croix grecque, avec des ouvertures à courbes, et trois coupoles le surmontent, non hémisphériques, mais oblongues, une grande pour le centre, deux moindres pour chaque bras. Les colonnes, avec des chapiteaux carrés, sont réunies par de petits arcs ronds, qui supportent des galeries autour de la nef et des bras ; le toit s'appuie sur une autre série d'arcs, et un voile, à la manière orientale, couvre le sanctuaire. La façade, aussi large que l'édifice, a cinq portes en biais ; les marbres sont très-fins, et les archivoltes, de courbe variée. La seigneurie obligea tous les navires qui reviendraient du Levant d'apporter parmi leur chargement des statues, des colonnes, des bas-reliefs, des marbres, des bronzes et d'autres matériaux de prix, qui, joints aux mosaïques, formèrent le type de l'architecture byzantine en Italie, type aussi régulier dans le plan qu'il était capricieux dans les détails. L'évêque Orso Arseolo, avant 1008, édifiait Sainte-Marie de Torcello, non pas à l'orientale, mais sur le modèle des basiliques romaines, avec le chœur élevé, suivi de la crypte sur laquelle se dressait l'autel ; plus loin était l'abside semi-circulaire, avec un presbytère. Venise renferme encore Sainte-Fosca, de la même époque, mais en style byzantin.

Dans le même temps, la reine de la mer Ligurienne construisait Saint-Laurent, dont la façade, la meilleure partie, fut terminée en 1100 ; elle avait déjà l'église de Saint-Victor et de Sainte-Sabine. Saint-Étienne fut commencé en 960, et l'église

(1) Hoc opus eximii præpollens arte magistri
Bis novies lustris annis jam mille peractis
Et tribus cœptum post natum Virgine Verbum.

des Vignes, en 991. En 994 s'éleva la nouvelle cathédrale de Savone, dans laquelle une peinture conserve la date de 1101.

Les Pisans ne restèrent pas en arrière. Déjà ils possédaient l'église de Saint-Pierre in Grado, avec des colonnes et des chapiteaux grecs et romains, dans laquelle étaient peints les pontifes jusqu'à Jean XIII, qui siégeait en 965; ils bâtirent alors, avec les dépouilles des Sarrasins, la primatiale, qui s'éleva majestueusement sur une terrasse. Buschetto, qui la construisit, habile mécanicien, avait imaginé une machine au moyen de laquelle dix enfants soulevaient un poids que mille bœufs auraient à peine fait mouvoir (1). Cet architecte avait étudié les travaux des premiers temps chrétiens, comme le prouve la disposition de quatre cent cinquante colonnes, apportées du Levant et enlevées de monuments antérieurs, ou taillées alors, peut-être dans l'île d'Elbe, et, pour ce motif, de proportion et de mérite divers. L'édifice était achevé en 1100, et, dix-huit ans après, le pape Gélase II le dédiait à Marie ; il fut enrichi de chefs-d'œuvre d'art, d'oves et d'épigraphes anciennes, brisées ou renversées, et mêlées par fragments avec d'autres toutes neuves qui rappelaient les fastes pisans; de grandes statues étaient confondues avec de petites, et des travaux exquis avec des œuvres grossières.

Cette église servit de modèle pour d'autres édifices de style grec et romain, dont le meilleur fut un baptistère, qui porte la date de 1153 et le nom de Diotisalvi. Enrichi d'une infinité d'ornements à la manière gothique et de trois rangées de colonnes corinthiennes adhérentes au mur, il s'arrondit sur un soubassement à trois degrés; on descend par trois marches dans l'intérieur, où se trouve le vase octogone pour le baptême. Huit colonnes et quatre pilastres supportent les arcades, sur lesquelles court un second ordre, qui soutient la coupole allongée en forme de poire. L'architecte dut plier son art aux matériaux qu'il avait sous la main, et suppléer comme il put à la mesure diffé-

(1) Quod vix mille boum possent juga cuncta movere,
Et quod vix potuit per mare ferre ratis,
Buscheti nisu, quod erat mirabile visu,
Dena puellarum turba levabat onus.

Voilà ce que dit l'épigraphe; cependant Buschetto n'était pas Grec, mais Pisan comme l'indique un acte du 2 décembre 1105, qui porte les noms de quatre ouvriers de la cathédrale de Pise : Uberto, Leone, Signoretto et Buschetto, fils de *feu* Jean Giudice.

rente des colonnes et des chapiteaux, dont quelques-uns imitent parfaitement les modèles antiques.

Le campanile, troisième merveille de cette place enchanteresse, fut élevé en 1174; il forme un grand cylindre, revêtu à profusion de bas-reliefs et de statues, avec deux cent sept colonnettes, diverses de forme et de matière, à petits chapiteaux, dont quelques-uns ont l'élégance grecque, tandis que les autres portent des feuillages grossiers et des têtes d'hommes et d'animaux. Ce campanile est l'œuvre de Buonanno de Pise, auquel s'associèrent Guillaume et Jean d'Inspruck. Lorsqu'il eut atteint une certaine hauteur, il paraît que le terrain s'affaissa d'un côté; mais l'architecte reconnut qu'il pouvait, sans danger, continuer la construction de l'édifice, qui surplombe de trois mètres sur quarante-cinq d'élévation : bizarrerie dérivée d'un accident, et qu'ailleurs on a imitée à dessein.

Afin que les individus auxquels il n'était pas donné de passer en Syrie pussent reposer en terre sainte, cinquante galères pisanes, qui avaient suivi Frédéric Barberousse à la croisade, rapportèrent de la Palestine de la terre, dont on fit le Campo santo, terminé en 1283. Jean de Pise lui donna la forme d'un cloître, avec un portique à arceaux ronds, mais à découpures et petits arcs gothiques, tout en marbre blanc; dans l'intérieur, comme dans un musée, on réunit des sarcophages, des inscriptions, des objets antiques, et plus tard il fut embelli par les meilleurs pinceaux des âges posterieurs, si bien qu'on peut y retrouver la serie des artistes italiens. Le campanile de Saint-Nicolas, du Pisan Nicolas, est d'une époque un peu plus rapprochée, et peut-être encore celui de l'abbaye de Septime, rond dans le bas, octogone dans la partie supérieure, et de forme pyramidale au sommet.

Deux systèmes d'architecture se produisaient donc en même temps : l'un, conforme à l'église romaine, avec des lignes droites et des couvertures angulaires; l'autre, semblable à la basilique byzantine, avec des courbes et des coupoles qui, d'hémisphériques sur un cylindre, comme les faisait Rome, s'élevèrent à de plus vastes proportions, et se développèrent en panaches pour s'appuyer sur une base carrée ou octogone. La coupole de Saint-Vital à Ravenne est formée d'un double rang de vases en forme de spire; celle de Saint-Michel à Pavie repose sur un plan octogone qui se rattache au carré à l'aide de panaches, première idée des tympans. A la cathédrale de Pise et de Corneto, les

coupoles sont elliptiques; Saint-Marc les a oblongues, sans espace intermédiaire entre la calotte et les panaches.

Les édifices dont nous venons de parler, et les cathédrales de Modène, de Plaisance, de Vérone, de Terracine, de Borgo San Donnino, passaient du romain-byzantin au style lombard ou roman; dans quelques-unes, on trouve déjà l'arc aigu, au moins dans le croisement aigu des côtes de la voûte. La vanité nationale serait flattée de croire que l'architecture gothique dérive de cette source; mais l'histoire ne justifie pas cette prétention.

L'arc aigu, suggéré naturellement par la forme des grottes, fut imité dans les constructions souterraines et les aqueducs; sans sortir de l'Italie, nous le trouvons dans la porte Sanguinaria, à Alatri dans le Latium, ville fondée par Saturne deux mille ans peut-être avant Jésus-Christ, et dans la porte Acuminata, également dans le Latium, de construction cyclopéenne (1), et dans quelques égouts de Rome. Les arcs aigus des cent cellules de Néron à Misène, et de quelques fours de Pompéi, sont moins un système que le résultat du caprice et du hasard.

En Italie, l'arc aigu parut d'abord uni à l'arc rond. A Subiaco, délicieuse solitude à cinquante milles de Rome près des sources de l'Anio, on construisit autour de la grotte de saint Benoît des chapelles et des cellules, connues sous le nom de *Sainte Grotte;* détruites ou endommagées par des Lombards et des Sarrasins, elles furent réédifiées en 847 par l'abbé Pierre, qui restaura particulièrement la chapelle que Léon IV avait consacrée à saint Sylvestre, chapelle creusée dans la roche, à voûte aiguë, comme d'autres excavations du même endroit. Au-dessus, l'abbé Humbert commença, en 1053 une église, et, treize ans après, l'abbé Jean la fit servir de confession à un temple qu'il érigea au même lieu; soit à cause des vents et des neiges, ou par imitation de ces souterrains, ce temple fut construit à voûtes aiguës, comme aussi le monastère de Sainte-Scolastique qui en dépend.

Le cintre aigu se laisse voir dans l'église de Chiaravalle, de 1172, entre Ancône et Sinigaglia; c'est d'après cette forme que, l'année suivante, fut restaurée une partie de la cathédrale de San Leo dans l'Urbinate. Quelques portiques de Rimini, de 1204, sont encore du même style, et les ogives se mêlent aux pleins

(1) On en voit le dessin dans l'ouvrage de Louis Mazara : *Temple antédiluvien, dit des Géants, découvert dans l'île de Calypso, aujourd'hui de Gozzo, près de Malte* (Paris, 1827). Ce temple a été supposé antédiluvien.

cintres dans l'église de Saint-Flavien près de Montefiascone, réédifiée par Urbain IV. Cette innovation se glissait timidement, et n'occupait souvent que les espaces où la voûte ne pouvait s'arrondir. Dans la *Portioncule,* cellule de saint François, maintenant renfermée dans Sainte-Marie-des-Anges-d'Assise, l'angle aigu de la petite porte est enclos dans un autre à plein cintre.

Mais, longtemps avant que l'arc aigu devînt commun, la grandeur des cathédrales, l'élévation des aiguilles, les nefs en caracol autour du chœur et d'autres caractères du gothique se rencontrent dans le grand nombre des églises bâties vers l'an 1000; or les croisés n'avaient pas encore vu les basiliques de l'Asie, auxquelles, selon quelques écrivains, nous l'aurions emprunté.

N'excluons pas néanmoins l'influence orientale : les Arabes, probablement, construisirent la Zisa et la Cuba à Palerme, et sans aucun doute la forteresse et les bains d'Alcamo sur la montagne Bonifato, édifices qui ont tous l'arc brisé. Le Mongibello, près de Syracuse, montre d'autres constructions ; les villes de Polemi et de Lonama, il y a deux siècles, conservaient encore des restes précieux, de même que le port de Marsala. Avant 1132, le normand Roger érigeait dans son palais de Palerme la chapelle de Saint-Pierre, où tous les arceaux et le triomphal s'élancent en ogive sur des colonnes corinthiennes des plus beaux marbres de l'Orient; il bâtissait la vaste cathédrale de Cefalù, qu'il ornait de mosaïques, de dorures, d'inscriptions, et dans laquelle on voit de capricieux enlacements d'arcs aigus de toute grandeur. La cathédrale de Monreale, le plus splendide monument de l'art siculo-normand, se terminait en 1174 ; à arcs aigus, avec une profusion de mosaïques et un cloître merveilleux, elle est partout ornée, sans excepter les colonnes, de magnifiques sculptures. A la même époque, on construisait la Martorana, Sainte-Marie-de-l'Amiral, Saint-Castald, la Matrice et le Saint-Esprit à Palerme, la cathédrale à Messine, dont le tremblement de terre ne laissa qu'une porte, Sainte-Marie-de-Randazzo, et toujours avec l'arc aigu, tel qu'il est encore dans la chapelle de Saint-Castald à Palerme, antérieure à l'année 1160 (1). Là dominaient les Arabes et les Normands ; il n'est donc pas étonnant que les

(1) De Luynes, *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, 1844 ; Serra di Falco, *Del duomo di Monreale e di altre chiese siculo-normanne*, 1838.

auteurs qui font dériver le gothique de l'Orient, et ceux qui l'attribuent aux hommes du Nord, fournissent des preuves à l'appui de leurs prétentions. Le plan néanmoins tient ordinairement du style romano-chrétien, et la coupole, du byzantin, tandis que l'arc s'allonge à la musulmane; les ornements et les arabesques alternent avec des morceaux enlevés à des édifices classiques.

Les constructions normandes et souabes de l'Italie méridionale sont semblables, mais non point égales à celles de la Sicile; la cathédrale de Salerne, élevée en 1080 par Robert Guiscard, occupe le premier rang. Le magnifique portique quadrilatère qui la précède a des colonnes corinthiennes, tirées des ruines de Pæstum et surmontées d'arceaux ronds. Le goût classique a dirigé les ornements de la grande porte, et le style byzantin se révèle dans le chœur et les trois tribunes; la mosaïque qui se trouve au chœur, à l'ambon et à la tribune des chantres, est l'une des plus exquises. D'anciennes colonnes, dans la cathédrale d'Amalfi, soutiennent des arceaux aigus, et l'on trouve les arcs mauresques dans le cloître contigu, comme aussi dans celui de Ravello, où leur assemblage offre une bizarre variété. Les cathédrales de Troïa, de Trani, de Bitonto, de Saint-Nicolas-de-Bari, ont des parties qui datent de cette époque; le castel du Mont, palais quadrangulaire de Frédéric II, avec une tour semblable, embellit les formes germaniques avec des corniches et des frontons anciens.

Toute l'Italie, à cette époque, déployait une activité prodigieuse dans les constructions et les restaurations, et les édifices où dominait l'ogive se multiplièrent à l'infini. Dans le couvent d'Assise, peu de temps après l'année 1226, frère Élie élevait à saint François un temple fameux, ou plutôt trois temples superposés l'un à l'autre. Dans l'inférieur prévaut encore l'arc arrondi; mais dans le supérieur apparaissent régulièrement les arcs en pointe, appuyés sur des pilastres, d'où s'élèvent en faisceaux les colonnes du corps supérieur, et dont le contre-fort principal se croise avec celui du pilastre voisin pour former le comble. Bien qu'il ne soit pas vrai qu'on ait employé pour la première fois l'arc aigu dans l'Italie, cette église, devenue le modèle de toutes celles qui furent élevées au nouveau saint, contribua beaucoup à répandre le gothique. On n'est pas d'accord sur l'architecte: Vasari nomme à tort un Allemand, père d'Arnolphe de Lapo, et d'autres pensent que Lapo et Arnolphe furent les élèves du Pisan

Nicolas, auquel on attribue le plan de cet édifice (1), du reste fort ressemblant aux constructions allemandes.

La rapide extension du système gothique ne peut être expliquée que par l'existence des loges maçonniques. Les chefs maçons, comme les autres arts, étaient organisés en corporations, et les ois lombardes parlent fréquemment des *magistri comacini*, c'est-à-dire des maîtres ès-œuvres, qui, des lacs de Côme et de Lugano, allaient déjà, comme aujourd'hui encore, parcourir le monde pour construire des édifices; peut-être furent-ils la cause que les sociétés de maçons se relièrent dans tous les pays par des rites solennels d'admission, avec une juridiction particulière, c'est-à-dire franche, d'où vint leur nom de francs-maçons. Ils se transmettaient mystérieusement les procédés de construction, ce qui fit avancer la mécanique, connaître exactement la poussée des voûtes, la force des arcs, la forme la plus convenable et d'autres règles, qui se perdirent ensuite grâce au secret avec lequel on les gardait.

Mais, à cause de ce mélange de discipline et d'indépendance que nous avons rencontré si souvent dans les institutions du moyen âge, les accessoires étaient abandonnés au génie inventif de chacun, parce que les francs-maçons étaient frères et non manœuvres; de là une variété inépuisable, qui nuit parfois à l'harmonie de l'ensemble, et fait que les détails ne répondent pas à la grandeur du plan ni à la hardiesse réfléchie.

Les idolâtres de l'antiquité disaient hier encore : « Le beau n'existe pas hors du classique. » Dès lors ils considéraient le gothique comme un produit de l'ignorance, qui ne procède que sous l'inspiration de fantaisies insensées. Aux colonnes toujours belles, malgré leur uniformité, des ordres grecs, se substituent d'autres colonnes isolées de formes diverses : massives, élancées, en faisceaux, torses, en spirale, polygonales, striées; quelques-unes sont ornées de pampre, des animaux grimpent sur d'autres, plusieurs sont ornées d'inscriptions, et parfois elles se superposent l'une à l'autre, rangée par rangée, sans être séparées par une corniche. La volute et la gracieuse acanthe sont remplacées dans les chapiteaux par les grosses feuilles du chou et du figuier; on rencontre des contre-forts grossiers, des membres incohérents sans repos ni harmonie, à tel point que le faible soutient parfois le fort; des piliers de renfort encombrent l'ar-

(1) *Lettere senesi sopra l'arti belle*, II, pag. 75.

ceau : ce sont des façades disproportionnées, des aiguilles, de petites chapelles, des découpures, d'énormes gouttières en saillie, de hautes fenêtres, terminées en fer de lance, ou divisées par des colonnettes, et souvent surmontées d'une autre ouverture en forme de trèfle ou de rose ; des lions qui portent des colonnes ou les piliers du bénitier, de petits nains, des monstres et d'autres produits capricieux d'une imagination déréglée.

Si l'on examine sans préventions d'école, on s'aperçoit qu'une pensée harmonique fait concourir les diverses parties à un plan commun, de telle sorte qu'à la vue d'un édifice on dit : *Il est gothique.* A la différence des règles modernes, toujours déterminées, tout était libre, tout s'expérimentait, et un genre n'excluait pas l'autre ; de même que la littérature offrait un mélange de traditions anciennes et d'inspirations nouvelles, ainsi se marièrent, dans l'architecture, les souvenirs grecs et romains, les conceptions indigènes et le goût oriental. Le gothique, comme art nouveau, signalait même un grand progrès, puisqu'on obtenait un résultat égal avec des moyens plus faibles ; car un espace étant donné, on savait le couvrir de matériaux plus faciles à se procurer, de soutiens dont le nombre et le volume étaient moindres. Puis, dit-on, les monuments sont l'histoire des peuples ; tout changement dans l'architecture exprime un changement de civilisation, et quiconque manque d'originalité dans les idées ne saurait en avoir dans cet art S'il en est ainsi, nous avouons que ces hommes, qualifiés de grossiers, eurent le bonheur, ce qui fut impossible aux siècles de Léon X, de Louis XIV et de Napoleon, de créer un genre nouveau, de parvenir à un beau plus élevé et plus spiritualiste.

Dans cette nouvelle phase, comme dans la primitive, l'architecture était religieuse et s'exerçait spécialement dans les maisons de Dieu, images imparfaites et finies du modèle infini de la création progressive (1). L'eglise gothique cependant adopta tout ce que la basilique des premiers chrétiens avait de formes symboliques et de proportions mystiques : science mystérieuse des francs-maçons. Tout était allégorique, tout entraînait les fidèles vers

(1) Dans la mission que la république de Gènes donnait en 1175 à Grimaldi pour un traité avec l'empereur de Constantinople, on lit : *Item pro opere nostræ matris Ecclesiæ, pulchra et laudabili fabricatione ad honorem Dei et gloriosi martyris beati Laurentii... petite a sanctitate imperiali decem millia perperorum, et annuatim postmodum quod conveniens videatur, donec opus, Deo auctore, compleatur.* (Ap. SAULI, *Col. di Galata.*)

l'origine du vrai culte et la destination supérieure du temple ; tout devait rappeler que l'Église n'est pas un assemblage de pierres, mais un édifice vivant, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire, et les fidèles les membres. Le nombre trois et la figure triangulaire dirigent l'élévation, non moins que les constructions secondaires. La forme est une croix, les arêtes se croisent sur la tête du croyant agenouillé, et l'instrument de la rédemption se dresse partout afin de rappeler la régénération par la souffrance. Toutes les parties de l'édifice respirent, dans un mélange indéfinissable, la confiance et l'effroi, la mort et la vie, et Dieu le remplit tout entier comme l'univers, dont il est l'image. L'arc en pointe, les dentelures, les petites pyramides, les aiguilles élevées vers le ciel, semblent inviter la pensée à se détacher des choses terrestres, ou représenter les vœux des mille croyants qui montent ensemble aux pieds de l'Éternel. L'obscurité des nefs, la nudité des murs, les échos des voûtes élancées, les énormes pilastres derrière lesquels se cache et gémit le pénitent, les tombes des personnes endormies dans l'espoir de la résurrection, tout inspire à la fois une piété austère et consolante. Puis le son des orgues (instrument par excellence, qui confond les mille voix dans une seule voix sublime), le va-et-vient et les pauses des clercs, le chant des chœurs populaires, représentent la vie, dont la mort offre l'explication.

Les verres peints formaient l'ornement habituel des cathédrales ; on les trouve déjà dans les églises grecques et latines, comme dans Sainte-Marie-Majeure. Dans le douzième siècle, on commença à représenter sur les vitraux les faits de l'histoire sacrée, qui reproduisaient aux regards du peuple ce que le prêtre avait dit à son oreille ; c'est ainsi que l'on atteignait le cœur et l'intelligence par la voie des sens et de l'imagination. Un grand nombre de jésuates, et même divers dominicains, se distinguèrent dans cet art.

Le culte des tombeaux, seconde religion des peuples et des familles, contribuait aussi à l'ornement des cathédrales. Chevaliers, dames et prélats étaient représentés sur leur tombe, avec une expression déterminée, de telle sorte qu'on pouvait lire dans cette génération de statues l'histoire des temps. Ici, le roi sur son trône avec le diadème et le sceptre, ou le doge avec le corno ; là, l'épouse du Christ portant à sa ceinture les tresses de ses cheveux, coupés le jour où elle se consacra à Dieu. L'amour conjugal était indiqué par la pose des deux époux, qu'on repré-

sentait côte à côte, les mains enlacées ; l'ange de la mort suspendait des couronnes sur la tête de l'enfant qui avait emporté avec lui toutes les espérances de ses parents ; une pierre nue, avec le nom du défunt et les mots *De profundis* ou *Miserere mei*, indiquait le lieu de repos d'un religieux, qui peut-être avait présidé aux conseils des princes et aux destinées d'un royaume. Les basiliques des Frari et de Saints-Jean-et-Paul à Venise donnent, par les tombeaux, l'histoire des arts à partir de l'année 1380 ; on en trouve de plus anciens dans toutes les églises et cathédrales de l'Italie, qui ont échappé à de funestes restaurations.

Il faudrait être dépourvu de sentiment pour ne point admirer la confraternité des peuples qui pouvaient élever de tels ouvrages sans autres ressources que celles de la charité spontanée; la foi qui jetait les fondements d'édifices dont l'avenir seul verrait poser le faîte ; la religion des hommes qui remplissaient ces vastes nefs, pour remercier le Seigneur de leur avoir donné une patrie.

Les cathédrales gothiques, en effet (et c'est là un nouveau caractère qui nous les rend précieuses), furent construites avec le concours de tout le peuple, au moyen d'aumônes et de corvées volontaires. Les croisés, à leur retour de la Palestine, fondaient un monastère ou bien une église, soit pour accomplir un vœu ou consacrer un souvenir, soit avec les dépouilles des infidèles ; la prédication d'un religieux exhortait les fidèles à concourir à l'œuvre chacun selon sa fortune ; parfois la taxe pour dispenser des jeûnes du carême ou le produit de quelques indulgences était employé à cet usage. A quiconque faisait un testament on rappelait la construction de la cathédrale, et les communes consacraient à ces édifices les sommes que le faste des princes absorba dans la suite. L'église de Saint-Laurent de Gênes percevait le dixième de tous les héritages et tant pour cent sur les droits d'entrée; elle obtint plusieurs donations en terre sainte, et l'on stipulait à son profit, avec les empereurs, des tributs et des hommages.

Les conseils publics dirigeaient les constructions ; mais leur surveillance, loin d'entraver le génie des artistes, servait à propager le goût. Néanmoins, comme il arrive toujours, le zèle se refroidissait, et c'est pourquoi la plupart des œuvres gothiques sont restées inachevées (1).

(1) Parmi les édifices gothiques, dans les diverses gradations de ce style, nous avons : en Sicile, à Palerme, la Matrice (1169), Saint-Sauveur (1139), la Chapelle palatine (1130), Saint-Castald (1161), Saint-Sauveur (1198), la cathédrale

En outre, nous connaissons très-peu d'architectes de cette époque, soit qu'ils aient caché leur nom par un sentiment de pieuse abnégation, soit qu'une ignorante incurie ait laissé périr leur mémoire; on ne retrouve pas même les premiers dessins, qui étaient sans doute enveloppés de mystère, ou transmis aux loges maçonniques d'Allemagne, dont les archives, en effet, ont fourni récemment quelques-uns de ces plans. On attribue au Lombard Bono divers travaux de Naples, de Ravenne et d'autres villes, mais surtout le campanile de Saint-Marc à Venise, construction de la plus grande solidité, bien qu'elle repose sur pilotis. La façade de Saint-Martin et de Saint Michel de Lucques, à plusieurs rangs de colonnettes et qui se rétrécit graduellement,

de Catane (1170), la cathédrale de Cefalù (1131); à Rome, le Saint-Esprit in Sassia (1198), Saints-Jean-et-Paul, Saint-Antoine-Abbé, Sainte-Pudentiane (1130), Sainte-Marie-Transtévère (1139). En outre, Saint-Nicolas de Buri (1107); la cathédrale de San Leo (1173); celle de Ferrare (1135); la tour de Garisende à Bologne (1110); Fonte Branda à Sienne (1193), et la cathédrale de cette ville (1180); à Pistoie, Saint-Sauveur (1150), Saint-André (1166), la façade de Saint-Barthélemy (1150) et de Saint-Jean; à Pise, Saint-André (1110), la tour inclinée (1184), le baptistère (1153), Saint-Mathieu (1125). A Gênes, on commence Saint Laurent (1190); à Plaisance, la cathédrale (1117); à Parme, le baptistère (1196); à Padoue, Sainte-Sophie, vers 1200, et le baptistère, en 1167; à Crémone, la cathédrale, en 1107; près de Milan, l'église de Chiaravalle (1135); à Bergame, Sainte-Marie-Majeure (1134), et, dans le voisinage, Saint-Thomas d'Almenno (1100). Puis, dans le treizième siècle, Sainte-Marie-del-Fiore à Florence (1298); Saint-François-d'Assise (1226); à Padoue, le Saint (1231); à Sienne, la façade de la cathédrale (1284); la cathédrale d'Orvieto (1290); d'Arezzo (1256); le Campo santo de Pise (1278), et Sainte-Marie-de-l'Épine (1230); Sainte-Marie-Nouvelle (1279) et Sainte-Croix (1294) à Florence; à Naples, la cathédrale (1280); le baptistère de Bergame (1275); le campanile de Crémone (1284); à Milan, Saint-Eustorge (1278), Saint-Marc (1254), la place des Marchands (1238); à Venise, les Frari et Saints-Jean-et-Paul (1246); la cathédrale de Vicence (1260); à Arezzo, Sainte-Marie des Servi (1286); Sainte-Marie de Cortone (1297); Or-Saint-Michel (1284), la Très-Sainte-Trinité (1250), et le Palais-Vieux à Florence; la façade de Saint-Laurent à Gênes (1260); Sainte-Marie del Popolo à Rome (1277). Au quatorzième siècle appartiennent Sainte-Anastasie, la cathédrale de Vérone et Saint-Pierre martyr, San Fermo Majeur, à Pavie, le Carmine (1373); à Venise, le campanile des Frari (1361), Saint-Étienne (1325), le palais ducal (1350); à Florence, outre la restauration d'Or-Saint-Michel et les chapelles de la Vierge (1384) et de Sainte-Anne (1359), la loge des Lanzi (1355), la Chartreuse (1314), Saint-Martin de Lucques restauré (1308); Saint-Martin de Pise (1332); le campanile de Pistoie (1301); la cathédrale de Prato (1312); celle de Pérouse (1300); le palais Pepoli à Bologne (1344); Sainte-Marie-sur-Minerve à Rome (1375); Sainte-Claire de Naples (1328).

comme dans le petit nombre des églises finies de Toscane, fut construite par un certain Guidetto en 1200. Dans le milieu de ce même siècle, Sienne comptait soixante et un maîtres maçons, et probablement des compagnies semblables se constituaient partout où l'on élevait des monuments. La cathédrale de cette ville, commencée peut-être en 1089, couverte et consacrée en 1180, excite moins l'admiration par sa grandeur que par la beauté et la profusion du marbre et du bronze.

Duccio de Buoninsegna, de Sienne, inventa les pavages en marbre blanc, faits au moyen de poix en fusion, et qui produisent l'effet de nielles gigantesques. Dans la cathédrale de cette ville, la sacristie, riche de précieux manuscrits enluminés, et qui fut plus tard embellie par les fresques du Pinturicchio, exécutées sur les dessins de Raphaël, offre le plus bel exemple de ces pavages. Marchione d'Arezzo fut employé par Innocent III à la construction de plusieurs édifices; en 1216, il éleva l'église paroissiale de sa patrie et le clocher à trois rangs superposés de colonnes, avec une grande variété dans les fûts, les chapiteaux, les combinaisons, et d'étranges compositions d'hommes et d'animaux qui supportent les parties massives. Arnolphe de Cambio de Colle, faussement nommé de Lapo, dirigea à Florence la construction de la *loge* sur la place des Prieurs, celle de la dernière enceinte des murailles, de Sainte-Croix et du Palais-Vieux de la Seigneurie, qui joint la grandeur à une vigoureuse simplicité.

L'ardeur qui poussait les Italiens si avant dans les voies de la civilisation les entraînait aussi à embellir leurs villes des productions des beaux-arts; ce ne fut donc pas la faveur des princes, mais l'enthousiasme populaire, qui attira les artistes. La plus digne récompense que Margaritone crut devoir offrir au magnanime Farinata fut un crucifix fait de sa main. Les Vénitiens accordèrent à Gentile de Fabiano un ducat par jour et le privilége de porter la toge de sénateur. Les Pisans avaient cédé quelques villes d'Asie à l'empereur Calo-Jean, pour qu'il les aidât à construire leur archevêché et la cathédrale de Palerme. Les citoyens de Pérouse envoyèrent prier Charles d'Anjou de leur céder Jean de Pise pour orner leur ville de sculptures. Lorsque ce roi vint à Florence, la commune l'invita à voir le tableau que Cimabué terminait alors. Charles se rendit à l'atelier du peintre avec son cortége, suivi des magistrats et du peuple, et tels furent l'allégresse et les applaudissements que la rue conserve encore le nom de *Borgho Allegri*. Dès que le tableau fut achevé, on le

transporta à l'église en procession solennelle, et l'auteur reçut des récompenses et des honneurs.

Lorsqu'André de Pise eut fondu les portes de Saint-Jeanà Florence, il fut permis à la seigneurie de sortir du palais, qu'elle n'avait pas le droit de quitter, pour aller les voir avec les ambassadeurs de Naples et de Sicile. La même commune publiait ensuite ce mémorable décret : « Attendu qu'il est de la « haute prudence d'un peuple d'origine illustre de procéder dans « ses affaires de telle sorte que ses actes extérieurs manifestent « sa sagesse et sa magnanimité, nous ordonnons à Arnold, maître « maçon de notre commune, de faire le modèle ou le dessin de la « reconstruction de Santa Reparata, avec la magnificence la plus « grandiose et la plus somptueuse que l'art et le pouvoir des hom- « mes seront capables d'inventer. Selon qu'il a été dit et conseillé « par les sages de cette ville en assemblée publique et privée, les « choses de la commune ne peuvent s'entreprendre qu'autant que « la pensée est de les faire correspondre à un cœur dont la gran- « deur est extrême, parce qu'il se compose de nombreux ci- « toyens réunis dans une seule volonté (1). »

Conformément à ce décret, Arnolphe érigea Sainte-Marie del Fiore ; elle est en forme de croix latine, à arceaux obtus, soute-

(1) S'il n'est pas authentique, il fut du moins pensé et rédigé dans ce temps. Voici la chronologie de Sainte-Marie-del-Fiore :

1297. La reconstruction est décrétée.

1298. La première pierre est bénie, et l'inscription dit :
Annis millenis, centum bis, octo novenis
Venit legatus Roma bonitate donatus, etc.

1334. Giotto est nommé architecte ; on commence le campanile.

1360. On reprend les travaux interrompus.

1364. On fait les voûtes.

1393. On crée une *balia* pour fournir aux dépenses de la construction de la coupole.

1420. Brunelleschi est nommé architecte de la coupole.

1423. Et de tout l'édifice.

1462. Toute la lanterne se termine.

1474. On met la boule.

1515. On met une façade en bois.

1547. Le chœur en marbre est fait.

1588. On démolit l'ancienne partie de la façade, œuvre de Giotto.

1636. On en commence une nouvelle, qui n'a jamais été finie.

On dit qu'Arnold creusa sous l'église de grands puits, afin qu'ils servissent d'issue aux gaz élastiques et développés par l'action du feu central : fait remarquable dans la physique d'alors.

nus par des piliers formés de quatre pilastres que surmontent des chapiteaux à feuillage. L'ampleur des arcs donne l'idée d'une immense étendue, tandis que la simplicité du style, désapprouvée par d'autres, tempère l'attente, de telle sorte que la réflexion ne diminue point l'effet de la première impression. Une taxe de 4 deniers par livre sur les marchandises qui sortaient de la ville, et de deux sous par tête chaque année, forma le subside accordé par Florence à la piété de ses habitants pour ériger cet insigne monument national et religieux.

Le baptistère voisin, construit peut-être au sixième siècle avec des matériaux antiques, fut restauré et orné par Arnold, qui fit disparaître ce qui était en désaccord avec sa destination, et le revêtit de marbre noir de Prato. Il fit preuve encore d'une belle et majestueuse simplicité dans Sainte-Croix, où il ménagea l'écoulement des eaux pluviales au moyen de toits à frontispice et de conduits en maçonnerie.

On donne pour architectes à Sainte-Marie-Nouvelle frère Jacques Calenti de Nipozzano et deux autres dominicains, élèves d'Arnolphe; à l'intérieur, dit-on, ils diminuèrent par degrés, au moyen d'un artifice d'optique, le développement des arcs, comme on le ferait en perspective.

Laurent Maitani, de Sienne, édifiait à la même époque la cathédrale d'Orvieto, qui, placée sur une hauteur, dut coûter un prix énorme. Ces détails sont d'un fini parfait, surtout dans la façade, aux proportions élégantes et couverte de mosaïques et de reliefs qui offrent le plus beau coup d'œil; la variété des pierres qui les divise en tranches se reproduit souvent dans les édifices toscans. Or, si l'on se rappelle combien cette ville était petite, on est d'autant plus surpris qu'elle ait voulu rivaliser avec les plus grandes par des sculptures d'Arnolphe, de frère Guillaume, d'Augustin et d'Ange de Sienne, de Mosca, et par des peintures de Gentile de Fabriano, du bienheureux Angelino, de Benozzo Gozzoli, de Signorelli et d'autres artistes remarquables.

Nicolas de Pise fit preuve de talents architectoniques dans le monastère des frères Mineurs de Florence, puis dans le Saint de Padoue, à la construction duquel le pape Alexandre IV invitait toute la chrétienté (1231). Jean, son fils, travailla dans plusieurs cités, et notamment à Pérouse, où il fit le mausolée de Benoît XI; cette ville lui dut encore la riche fontaine historiée, à trois bassins superposés, élevée sur douze degrés, embellie de

nymphes et de griffons en bronze, et qui coûta 160,000 ducats. A Pise, il bâtit Sainte-Marie de l'Épine, véritable joyau de menus détails, et le fameux Campo santo. Charles d'Anjou l'appela pour construire le Castel nuovo à Naples; il dessina les façades de la cathédrale de Sienne et d'Orvieto, et fit exécuter une très-belle mosaïque pour le grand autel d'Arezzo. André de Pise, en 1304, commença l'arsenal de Venise, le monument le plus glorieux de cette ville, comme il en est aujourd'hui le plus déplorable.

En Italie, le style gothique conservait la forme massive dans les fenêtres, et n'employait pas les contre-forts, communs en Allemagne. Les artistes de la Péninsule avaient un goût particulier pour les décorations de frontons, les aiguilles et les chapelles; mais ils surent rarement greffer le campanile sur l'ensemble de l'édifice. D'autre part, ils ne furent jamais exclusifs, et l'on trouvait des oppositions de style entre les parties inferieures et les supérieures, les unes carrées, les autres en pointe. La ligne perpendiculaire et pyramidale ne s'élançait pas avec cette hardiesse qu'elle avait dans les monuments du Nord, et souvent faisait place à l'horizontale classique; l'arc aigu n'excluait pas non plus l'arc hémicyclique, et nous les voyons tous les deux dans des édifices remarquables, tels que le Campo santo de Pise, Saint-Michel de Florence, les églises de Sienne, d'Orvieto, de Padoue, la chapelle souterraine de Montefiascone. Le Palazzaccio des Soderini à Corneto, en marbre blanc dans l'intérieur, est à trois rangs de galeries couvertes, dont les deux premières ont l'arc aigu; la troisième se compose de colonnettes corinthiennes qui supportent l'architrave unie. A Rome, si l'on excepte Aracœli et Sainte-Marie près Minerve, le gothique n'apparaît que dans certaines décorations. En somme, tout montre que le gothique fut en Italie, non un produit indigène, mais une imitation, et qu'il se superposa à l'ancienne forme byzantine et au style romano-chrétien.

Les ordres sont encore mêlés dans le *broletto* de Milan et celui de Côme, en marbre de trois couleurs; cette ville, en 1396, reconstruisit sa cathédrale, l'une des plus remarquables de style normand, tout en marbre du pays, et enrichie d'ornements d'un goût exquis. Pour le Saint-Petrone de Bologne, bâti en 1388 par Antoine de Vincenzo, l'un des seize réformateurs et qui fut ambassadeur à Venise, on fit un modèle en bois et en carton réduit à un douzième de la grandeur véritable, et l'on devait dé-

molir huit églises voisines ; bien que l'édifice n'ait pas les dimensions que le plan lui assignait (1), il est remarquable par ses beaux ornements et la majestueuse disposition de l'intérieur. Saint-André de Verceil, fondé par le cardinal Guala des Bicchieri en 1219, après son retour de la nonciature d'Angleterre, est à arcs aigus, avec des tours à coupole et des fenêtres rondes ; outre cette église, le Piémont offre un beau modèle de gothique dans l'abbaye de Vezzolano, oubliée au milieu des collines du Montferrat. Les cathédrales d'Asti et de San Secondo sont dans le genre lombard.

La cathédrale de Milan et la Chartreuse de Pavie appartiennent à des époques plus splendides et moins sévères. La première fut commencée, ou plutôt continuée avec ardeur en 1386 (2) ; l'architecte, inconnu, suivit dans le plan géométral la

(1) Les seize projets de la façade, dessins originaux d'illustres architectes, qui se trouvent dans cette église vénérable, sont au nombre des plus curieux documents de l'art, d'autant plus qu'ils révèlent que les meilleurs maîtres ne manifestèrent pas pour le style gothique ce dédain qui parut ensuite un indice de bon goût. Palladio, consulté sur la façade de Saint-Pétrone, voulait que l'on conservât le soubassement, et que le reste fût mis en harmonie avec le caractère général de l'édifice ; il montra que l'Italie possédait de belles constructions dans le style gothique. Pellegrino Tibaldi assure que « les préceptes de cette architecture sont plus raisonnables qu'on ne le croit généralement. » Voir plusieurs lettres du troisième volume de la *Correspondance d'artistes* de Gaye, et surtout les numéros CCXCV, CCCXLIX, CCCLXXX. Il faut consulter principalement le numéro CCCCVIII, où l'on discute sur les moyens de couvrir Saint-Pétrone, quelques-uns voulant le réduire selon Vitruve, et d'autres maintenir la manière *allemande*.

(2) Une inscription (des inscriptions italiennes se trouvent déjà dans plusieurs édifices) dit : *E il principio de domo de Milano fu nell'anno* 1386 ; mais dans le décret du 16 octobre 1387, on lit : *Ad utilitatem et debitum ordinem fabricæ majoris ecclesiæ Mediolani, quæ de novo, Deo propitio et intercessione ejusdem Virginis gloriosæ, sub ejus vocabulo*, JAM MULTIS RETRO TEMPORIBUS INITIATA EST, *quæ nunc, divina inspiratione et suo condigno favore fabricatur, et ejus gratia mediante, feliciter perficietur.*

Dans les *Annales archéologiques* de 1845, où l'on soutient l'origine française de l'architecture ogivale, il est affirmé qu'on appela du nord de la France les architectes pour tracer le plan de cette métropolitaine, et l'on nomme spécialement Philippe Bonaventure de Paris. Les archives de l'Italie font rarement connaître les premiers architectes ; mais, dans la première assemblée dont nous ayons les procès-verbaux, on trouve en 1388 les ingénieurs Simon d'Orsenigo, directeur des travaux, Marc, Giacomo, Zeno, Bonino de Campione, Guarnerio de Sirtori, Ambroise Ponzone ; tous, néanmoins, semblent discuter sur le plan d'un autre. Quel était cet autre ? La tradition nomme un certain Gamodia, mais Henri

régularité des basiliques, et, dans l'élévation, se rapprocha des cathédrales du Nord, surtout de celles de Strasbourg et de Spire, qui sont les plus beaux monuments de l'Allemagne. Les arceaux très-aigus des cinq nefs en forme de croix latine reposent sur cinquante-deux piliers polygonaux, avec des chapiteaux riches d'ornements variés; l'édifice compte cent deux aiguilles, nombre qu'on ne trouve dans aucune autre construction italienne; elles sont ornées, avec tout le reste, de trois mille trois cents statues en marbre. Jusqu'à nos jours, cette cathédrale a été la lice où les artistes ont exercé leurs talents; au seizième siècle, Gobbo-Solaro, Vairone, Bambaïa, Brambilla, Fusina et d'autres l'embellissaient de sculptures, bien superieures au saint Barthélemy écorché de Marc Agrati, qui jouit d'une réputation populaire non méritée par l'execution et moins encore par la pensée.

A la même époque, mais dans un style plus italien, on commençait la Chartreuse près de Pavie, dont l'architecte primitif reste inconnu. L'orthographie extérieure de 1472 est d'après l'élégant dessin du peintre Ambroise Fossano, dit Borgognone, et l'on peut dire qu'elle fut terminée en 1542. Elle ne le cède qu'à Saint-Marc de Venise par les marbres et les pierres pré-

Gmunden ne vint qu'en 1392, lorsque le travail se trouvait déjà fort avancé. Cet architecte, après avoir tout désapprouvé, exposa publiquement un modèle d'un chapiteau des piliers; mais on ne dit pas qu'il fit autre chose.

Ces Annales (p. 140) disent : *Tous les architectes de ce célebre édifice sont connus, depuis le premier jusqu'au dernier. Dès la seconde année des travaux, Philippe Bonaventure de Paris devenait maître de l'œuvre, et conservait la maîtrise pendant huit ans, jusqu'a ce que les evénements politiques (l'expédition du comte d'Armagnac) le fissent exiler de l'Italie, ainsi que les autres Français qui travaillaient sous sa direction.* Assertions gratuites, En effet, on trouve à la date de 1390 un protocole *quod cassetur magister Nicolaus de Bonaventu* (peut-être est-ce une abréviation) *inzign. a salario quod sibi datur pro fabr. et tollatur ab opere ipsius fab. penitus;* et l'on nomme de nouveau ingénieur en chef Simon d'Orsenigo. Il est vrai néanmoins que beaucoup d'Allemands travaillèrent à cette cathédrale, entre autres Jean de Fernoch, Jean de Furimbourg, Pierre de Franz, Hans Marchestein, Ulric Fusingen ou Einsingen de Ulm.

Lorsque le goût classique prédomina de nouveau, César Cicerano prétendit retrouver les préceptes de Vitruve dans cette *massima sacra ede baricefala.* S'il faut l'en croire, elle reproduit les nombres symboliques 7, 10, 12 : il y a cinquante pieds d'un pilier à l'autre de l'arcade; les colonnes ont cinquante pieds de hauteur, vingt-cinq les petites nefs, soixante-quinze la façade; tout l'édifice a trois fois la largeur totale; le chœur est à sept fenêtres, et deux fois sept colonnes soutiennent les nefs.

cieuses; en forme de croix latine, d'une longueur de soixante-seize mètres sur cinquante-trois de large, elle compte trois nefs à arceaux aigus, quatorze chapelles et deux enfoncements de croix. Au point d'intersection s'élève le pinacle, à galeries intérieures et extérieures, dont le style ressemble au byzantin plus qu'à l'allemand, et qui sont remarquables par l'habile mélange du marbre et de la terre cuite. Dans cet édifice, où divers ordres se confondent, avec profusion d'ornements, de trophées, de monuments, la grande porte et le tombeau de Jean Galéas, méritent surtout de fixer l'attention. Le monastère, avec une cour de cent mètres de large, à colonnes de marbre, orné de médaillons en terre cuite, me paraît aussi un chef-d'œuvre; il donne accès à vingt-quatre cellules, chacune à deux étages avec un petit jardin, distribution aussi commode qu'ingénieuse.

Les cloîtres, dérivés de la cour que les anciens ouvraient au milieu de leurs palais afin de leur donner de l'air et de la lumière, comme aussi pour favoriser les communications intérieures, sont une beauté particulière aux édifices sacrés. La plupart s'allongent en vaste parallélogramme, entouré d'un stylobate sur lequel s'appuient des colonnettes qui soutiennent autant d'arceaux ou bien une architrave continue; le jardin avec un puits se trouve au milieu, et les murs offrent l'histoire de l'ordre ou des inscriptions sépulcrales. Le beau cloître de Sainte-Scholastique à Subiaco (1) est l'œuvre des maçons de Côme, génération d'artistes qui reparaît souvent dans les monuments romains de cette époque; celui des Bénédictins, à Monreale de Palerme, a les colonnes jumelles selon la grosseur du stylobate, différentes l'une de l'autre, revêtues de mosaïques, et riches surtout autour de la fontaine, comme il est facile d'en juger d'après celles qu'ont épargnées les mains rapaces des Espagnols. Parmi les nombreux cloîtres de Rome, il suffit de citer celui de Saint-Paul hors des murs, avec les arcades séparées par de gros pilastres carrés qui supportent les voûtes de la galerie; la façade est à colonnes doubles, comme à Monreale, et surmontées d'une corniche. Michel-Ange avait certainement de pareils exemples sous les yeux lorsqu'il bâtit le cloître merveil-

(1) On y trouve écrit :

> Cosmas et filii Lucas, et Jacobus alter,
> Romani cives in marmoris arte periti,
> Hoc opus explerunt abbatis tempore Landi.

Lando fut abbé en 1235.

leux de Sainte-Marie des Anges, à cent colonnes, et digne de rivaliser avec les Thermes de Dioclétien, sur les ruines duquel il s'élevait.

De même que l'Église, la patrie fournissait aux artistes des travaux et des inspirations. Chaque cité eut son palais communal, avec des salles capables de contenir le peuple assemblé, sans aucun faste ; au-dessus de ce palais la cloche élevait sa voix solennelle pour appeler tous les citoyens à discuter les intérêts de tous. Le frère Jean, érémitain, dessina le plafond de la salle de la *Ragione* de Padoue, la plus grande de l'Italie ; le frère Ristoro et le frère Sixte, tous deux Florentins, construisirent, dans leur ville natale, les ponts sur l'Arno et plusieurs des voûtes du palais communal.

De leur côté, les seigneurs, contraints de s'établir dans les villes, voulurent y avoir des habitations aussi solides que les châteaux qu'ils abandonnaient ; elles étaient si nombreuses que les Gibelins, après la prise de Florence en 1248, démolirent trente-six palais avec tours, parmi lesquelles se distinguait celle des Tosinghi, sur le Marché-Vieux, ornée de colonnes en marbre et haute de 130 coudées. La tour de Guardamorto était d'une telle solidité que l'on ne pouvait à coups de pic en détacher une pierre ; il fallut, d'après le conseil de Nicolas de Pise, l'étayer avec des pièces de bois, et, après l'avoir déchaussée d'un côté, mettre le feu aux arcs-boutants pour la faire écrouler. A Bologne, à Crémone, à Padoue et ailleurs, les seigneurs furent obligés d'abattre les tours jusqu'à une certaine hauteur, afin que les uns ne dominassent pas sur les autres.

Les cités, vues de loin, avec leur grand nombre de tours, de pignons aigus, de coupoles et de clochers, offraient un aspect tout différent des villes anciennes. Au dedans, l'architecture se modifiait selon la nature du sol ou du gouvernement. A Gênes, dont l'emplacement est resserré, on bâtit des palais très-élevés, et les jardins en pente sont à gradins ; à Venise, où il faut de grandes salles, des magasins aérés et clairs, on fait courir sur toute la façade une rangée de fenêtres ; à Bologne, pour border la rue de portiques, on en ajoute un à chaque maison ; à Naples et en Sicile, où l'on n'a pas à craindre la neige, on remplace le toit par la terrasse afin de respirer l'air frais ; à Florence, les maisons ressemblent à des forteresses, avec leurs fenêtres étroites, leurs portes massives et leurs énormes blocs saillants. Le palais des ducs de Ferrare, entouré de fossés, indique un homme

qui fait trembler et tremble lui-même, tandis que celui du doge de Venise s'élève au milieu du peuple duquel il tire son pouvoir. A chaque pas, on trouve en présence l'Église et la féodalité, la commune, la cathédrale, le palais, les citadelles, la cité, les bourgs, les hospices, les couvents; tous les édifices sont un élément de l'histoire, et le sentiment de leur destination faisait que l'on recherchait les proportions grandioses plus que l'élégance, la grâce et la pureté, qui font l'éternelle gloire des Grecs et des Romains.

Rome impériale avait déjà pris goût aux marbres à nuances diverses, qu'elle coloriait même artificiellement, ornait de dorures, et disposait en marqueterie ou en mosaïque. Cet art fleurit chez les Byzantins; mais il fut bientôt cultivé ailleurs, et surtout parmi les moines d'Italie. Toutefois il s'occupa moins des pavages que de l'ornement des murailles, des balustres et des siéges des évêques; on incrustait des pierres dures dans du marbre sculpté et parfois recouvert d'émail et d'or. A Rome, on trouve des mosaïques de tous les âges, qui suffiraient pour écrire l'histoire des arts. La plus ancienne est peut-être celle de Sainte-Sabine, commandée en 424 par le pape Célestin (1); mais la plus remarquable serait celle de Saint-Apollinaire à Ravenne, avec des figures hautes de huit pieds, qui couvrent toutes les murailles latérales. Les villes occupées par les Lombards n'en manquent pas; Saint-Pierre *au ciel d'or*, à Pavie, dut son nom à ce peuple, et Luitprand orna de mosaïques la basilique de Saint-Anastase à Corteolona près du Pô.

Vers l'an mille, Léon d'Ostie écrit que Didier, abbé de Mont-Cassin, fit venir de la Lombardie (il donnait ce nom à l'Italie méridionale), d'Amalfi et même de Constantinople d'habiles ouvriers en mosaïques, marbre, or, argent, fer, bois, plâtre, ivoire; il ajoute que les maçons latins, qui avaient négligé depuis cinq siècles l'art de tailler les pierres, le réapprirent au moyen des enfants attachés à ce couvent, qui devinrent d'habiles maçons, et qui peut-être exécutèrent les nombreuses mosaïques norman-

(1) On montre dans Sainte-Restitute, contiguë à la cathédrale de Naples, la *Madonna del principio*, mosaïque du temps de Constantin; mais l'inscription dément la tradition, puisqu'elle dit :

> Annis dat clerus instaurator Parthenopensis
> Mille trecentenis undenis bisque retentis.

Et on déchiffre plus difficilement encore : *Hoc opus fecit Lellus*. Il y a là, dans la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts, des peintures de 550.

des en Sicile. Le second concile de Nicée, de 787, citait les histoires du Testament exécutées en mosaïque sous Sixte III, dans la Liberiana de Rome, où elles se voient encore ; il y en a du neuvième siècle dans le grand arc et la tribune de Sainte-Praxède. Sous le portique de Sainte-Marie-Transtévère, où les chapiteaux présentent les images d'Isis, d'Harpocrate et de Sérapis, se trouve une Annonciation du treizième siècle, d'un travail remarquable ; les mosaïques de la tribune, de 1143, bien que de forme grossière, accusent plus de mouvement que celles des Byzantins.

Étaient-elles l'ouvrage d'Italiens ou de Grecs ? Problème d'autant plus difficile à résoudre que les artistes modifiaient leur manière par imitation, ou suivaient des types invariables. Les Italiens devinrent ensuite très-habiles dans cet art, et les Siennois Jacques et Mino de Torrita ajoutèrent de nouvelles mosaïques aux anciennes du Vatican ; ce dernier, aidé par frère Jacques de Camerino, fit celle de la nef transversale de Latran, achevée en 1272 par Gaddo Gaddi, avec une riche symbolique. Sur la façade de la cathédrale de Spoleto est une mosaïque de 1207, avec cette inscription : *Doctor Solsernus hac summus in arte modernus*. Six années après naissait à Florence André Tafi, grand maître en ce genre d'ouvrages.

L'art de fondre les métaux ne s'était pas perdu non plus. Didier, abbé de Mont-Cassin, voyageant en 1062, vit couler par un nommé André les portes de bronze d'Amalfi ; Pantaleone de Viaretta fit faire en 1087 celles de Saint-Sauveur à Atrani. Dix ans auparavant, Robert Guiscard en posait à la cathédrale de Salerne, mais d'un travail grossier ; elles ressemblaient à celles que le feu a consumées naguère à Saint-Paul de Rome, et que Stauracio avait fondues à Constantinople en 1070. D'autres ferment le tombeau de Bohémond d'Autriche à Canossa ; deux autres, de la cathédrale de Troïa, portent les dates de 1119 et de 1127 ; celles de Saint-Barthélemy à Bénévent sont de 1150 Outre celles de Ravello, Barisano de Trani en a fait dans sa ville natale, non d'après le style byzantin, mais dans une forme barbare, non pas à nielle, mais à figures à relief. Les portes que Buonanno de Pise posa, en 1180, à l'église primatiale de sa patrie, furent détruites par l'incendie de 1596 (1) ; mais celles qu'il fit

(1) Rosini élève des doutes sur l'auteur ou du moins sur le temps, attendu que le travail en est trop grossier ; il n'a pas vu celles de Monreale.

six ans plus tard pour la cathédrale de Monreale subsistent encore, et sont d'un dessin très-convenable. En 1197, l'abbé Gioele en fit placer à Saint-Clément, à douze milles de Chieti ; quatre ans plus tard, Hubert et Pierre de Plaisance terminaient celles de la chapelle orientale de Saint-Jean de Latran; peu après, Marchione achevait celles de Saint-Pierre à Bologne, et Nicolas de Pise, en 1232, celles de Saint-Pierre-Martyr, à Lucques.

Les portes de bronze du portique de Saint-Marc, à Venise, sont de cette époque; mais celles qu'on voit à droite, guillochées et marquetées de divers métaux, avec des figures, des saints et des caractères grecs, remontent plus haut et furent peut-être apportées de Sainte-Sophie de Constantinople. Sur ce modèle, Leon de Moïno, procurateur de Saint-Marc en 1112, fit fondre les portes du milieu; celles du milieu de la façade appartiennent à l'année 1300, et sont l'œuvre d'un certain Bertuccio, d'un talent médiocre.

Célestin II fit don à la cathédrale de Cività de Castello, dans l'Ombrie, d'un devant d'autel en argent ciselé; en 1166, Gonamène et Adéodat exécutèrent les bas reliefs de la porte principale de Saint-André, à Pistoie. Nous citerons encore l'évêque Pacifique de Vérone, habile dans l'art de travailler le marbre et les métaux, et qui fut l'inventeur de l'horloge nocturne (1). Tous furent surpassés par André de Pise, qui, en 1330, fit les portes méridionales du baptistère de Florence, en haut-relief, à compartiments qui forment autant de tableaux d'une merveilleuse beauté, et coulées à feu de fourneau par des maîtres vénitiens. Dans la pale d'or de Saint-Marc de Venise, apportée de Constantinople au douzième siècle, et riche d'émaux et de pierres précieuses (2), chaque morceau respire une vigueur ingénue et

(1)
Quicquid auro vel argento
Et metallis ceteris,
Quicquid lignis ex diversis
Et marmore candido,
Nullus unquam sic peritus
In tantis operibus.
Horologium nocturnum
Nullus ante viderat,
Et invenit argumentum,
Et primum fundaverat.

Ces vers sont remarquables par la rime à la française.

(2) Au temps de Meschinello, elle contenait treize cents perles, quatre cents grenats, quatre-vingt-dix améthystes, trois cents saphirs, trois cents émeraudes, quinze rubis balais, quatre topazes, deux cornalines très-précieuses enchâssées dans de l'or.

rend avec majesté les poses hiératiques; mais, outre l'ignorance des lois de la perspective, la disposition des groupes est extravagante, la forme, incorrecte dans les détails, le dessin, sec, et le style, pauvre. Le devant d'autel de la cathédrale de Cività de Castello fut ciselé vers l'année 1143.

A toutes les époques, on avait sculpté en bas-relief, soit des tombeaux, soit des frontons sur les portes des églises, où l'on représentait la Divinité avec différents attributs : tantôt c'était le Christ sur un trône, avec une robe traînante, la main levée pour bénir, entouré d'anges et d'animaux symboliques; tantôt la Vierge Marie, qui abritait les âmes dévotes sous les plis de son manteau. Quelques façades portaient la série des signes du zodiaque, accompagnés parfois de figures qui rappelaient les travaux champêtres de chaque mois. Les quatre colonnes en pierre du grand autel de Saint-Marc à Venise, historiées avec une grande liberté, méritent de fixer l'attention; deux plaques de marbre représentant le Christ et Samson, qui avaient appartenu à l'ambon de Sainte-Restitute de Naples, et d'autres dans la cathédrale de Salerne, sont également remarquables.

Dans le douzième siècle, les colonnes et les chapiteaux sont travaillés avec plus de soin; les arabesques et les dentelures acquièrent de la finesse; les statues de saints et de personnes illustres manquent encore de vie et d'individualité, non de hardiesse et d'élégance. Un certain Guillaume fit les reliefs de la cathédrale de Modène de 1099, et une partie de ceux de la façade de Saint-Zénon à Vérone; mais les meilleurs de la dernière église appartiennent à Nicolas de Ficarolo, qui, en 1135, en exécutait sur la façade de la cathédrale de Ferrare. Robert, Gruamont et Biduino sculptèrent à Pistoie, à Lucques, à San Casciano. Dans la cathédrale de Parme est une *Descente de croix*, de 1170, par Benoît Antelmi; il existe à Milan un bas-relief qui représente la reconstruction de cette ville, et un monument élevé à Oldrad de Tresseno, podestat en 1283, c'est-à-dire une statue équestre d'après les anciens. On trouve sur la place de Saint-Dominique à Bologne le tombeau des Foscherari, orné en 1289 de bas-reliefs, et celui du jurisconsulte Rolandino Passaggeri, qui rédigea la réponse adressée à Frédéric II quand il demanda d'un ton menaçant la restitution du roi Enzo. L'église renferme le tombeau de Thaddée Pepoli, représenté par le Vénitien Jacques Lanfrani dans l'attitude d'un magistrat qui rend la justice au peuple. Dans la cathédrale de Sessa est un lutrin grandiose, soutenu par six co-

lonnes de granit avec de très-beaux chapiteaux et orné de mosaïques, comme les deux qui se trouvent à Salerne; cette même église renferme un candélabre d'un travail remarquable, que l'inscription attribue à un certain Pellegrini dont le nom n'est cité nulle part, et qu'on place entre les années 1224 et 1283 (1).

En général, c'est la méthode byzantine que l'on suit dans le travail des métaux, et celle de l'Occident prédomine dans les œuvres en pierre; il faut peut-être attribuer ce fait à ce que les maîtres en fonderie venaient de Constantinople, où cet art florissait encore, tandis que celui de la sculpture y avait péri.

Pise nous offre des travaux d'un mérite bien supérieur; Giunta avait formé une bonne école dans cette ville, où Nicolas, étudiant les bas-reliefs antiques, se proposa d'en imiter la beauté, sans ignorer probablement les œuvres des artistes saxons qui embellissaient alors Wechselbourg et Freyberg. Il orna de figures admirables, malgré les nombreux défauts du dessin, la chaire de Saint-Jean (2); puis il dota l'église de Saint-Martin de Lucques d'une Descente de croix encore inspirée par le sentiment religieux, qu'il fit céder ensuite à la perfection technique, dont une autre chaire octogone à Sienne offre un nouvel exemple: dans cet ouvrage, de composition compliquée, fait avec goût et beaucoup de soin, embelli de nombreuses figures et de lions bien étudiés, on remarque surtout un Jugement dernier, traité pour la première fois d'une manière large, quoique la lecture de Dante n'ait point inspiré l'artiste.

Le tombeau de saint Dominique à Bologne (3), de composition sobre, à l'exécution duquel concoururent ses élèves ou qu'ils finirent, ne vaut pas mieux que la chaire de Sienne; Jean de Pise travailla aussi avec eux à la magnifique cathédrale d'Orvieto, dans laquelle s'exercèrent les peintres et les sculpteurs les plus distingués de ce siècle; ce fut parmi eux, en effet, que Boniface VIII recruta les artistes qu'il employa aux travaux de Saint-Pierre de Rome, entre autres Augustin et Ange de Sienne. On voit sur la

(1) Munere divino, decus et laus sit Peregrino
Talia qui sculpsit; opus ejus ubique refulsit.

(2) Il recevait, pour ce travail, 8 sous par jour, 4 pour son fils Jean et 6 pour ses autres élèves.

(3) La chronologie de ces travaux est rectifiée par Rosini, *St. della pittura italiana esposta coi monumenti*; Pise, 1840. Voir aussi DAVIA, *Mem. storico-artistiche intorno all'arca di San Domenico*; Bologne, 1838.

façade de la cathédrale de Sienne des ornements et des statues de Jean de la Quercia, de 1339.

Jean Nicolas de Pise continua la bonne sculpture ; avec le concours des Siennois Augustin et Ange, il fit le tombeau de Guido Tarlato, le plus beau qu'on eût encore vu, et décoré de seize sujets qui représentent ses exploits. On attribue à quelqu'un de ces artistes la magnifique table de Saint-François de Bologne, tout historiée, et peut être le tombeau de saint Augustin à Pavie, orné de deux cent quatre-vingt-dix figures, et dont les seuls travaux de marbre coûtèrent 4,000 florins d'or. André Ugolin de Pise fit son apprentissage sous Jean ; à Florence, il orna la façade de la cathédrale, façade qui fut détruite plus tard, de manière qu'il ne reste de lui que des bas-reliefs sur le campanile, et les portes de Saint-Jean, éclipsées depuis par celles de Ghiberti ; c'est à tort qu'on lui attribue le monument de Cino de Pistoie et la très-belle statue qui décore l'autel de Bigallo.

Pise fournit encore à Milan Jean Balduccio, qui fit les portes médiocres de l'église de Brera ; on lui doit aussi, outre un petit temple où se trouvent le Christ et plusieurs saints, le monument de saint Pierre Martyr à Saint-Eustorge, tout en marbre de Carrare avec huit bas-reliefs et diverses statues symboliques, qui soutiennent et ornent un sarcophage surmonté de pyramides ; ces travaux le cèdent pour le goût aux chaires de Pise et de Sienne, au tombeau même de saint Dominique, mais ils les égalent en magnificence.

La peinture n'avait jamais péri. Les moines qui enluminaient des manuscrits, mais surtout des psautiers et des benédictionnaires, n'avaient pas à sacrifier leur pensée à d'anciens modèles; ils etudiaient donc le mouvement et l'expression. Othon III emmenait d'Italie un peintre nommé Jean, afin d'orner un oratoire de son palais à Aix-la-Chapelle ; l'évèque Notker lui fit peindre le cloître de la cathédrale de Liége, et son successeur, édifier l'église de Saint-André (1). Les dames de Modène, en 1157,

(1) Égidius Boucher, en 1612, vit à Aix-la-Chapelle ces peintures, sur lesquelles il lut ces vers :

> A patriæ nido rapuit me tertius Otto...
> Claret Aquisgranæ tua qua valeat manus arte.

Son épitaphe disait :

> Qua probat arte manus dat Aquis dat cernere planum
> Picta domus Karoli rara sub axe poli.

firent enluminer le recueil des lettres de saint Jérôme, beau monument d'art et plus encore de civilisation. Il ne nous reste rien de frère Oderisi d'Agubio et de Franco de Bologne, vantés par Dante. Dans les archives des *Riformagioni* à Sienne, on admire des miniatures de la moitié du quatorzième siècle, surtout de Nicolas de Sozzo, et de magnifiques enluminures de livres d'église par frère Benoît de Matera. Des œuvres semblables se voient encore à Ferrare, mais surtout à Mont-Cassin, où elles furent exécutées par l'école que ce monastère avait fondée, et qui travailla ensuite à Sandolio, dont nous avons conservé un merveilleux petit office. Il existe à la bibliothèque Laurentienne un bréviaire très-précieux, reste de tant d'autres qui appartinrent aux Camaldules des Anges, et parmi lesquels on distingue ceux de dom Sylvestre de Florence; ces religieux conservèrent comme une relique la main de frère Laurent des Anges. Gherardo et Atavante, aussi de Florence, furent appelés avec d'autres artistes par Mathias Corvin, roi de Hongrie, pour embellir ses manuscrits.

L'histoire de l'art doit apporter beaucoup d'attention à ce genre d'ouvrages, où l'imitation est moindre, et plus vive l'inspiration religieuse.

Une profusion d'or, sur le fond duquel se détache le Créateur ou le Rédempteur; des crucifix semblables à des momies, avec des pieds disjoints et des blessures d'où sort à flots un sang verdâtre; des vierges noires et hagardes, aux doigts longs et maigres, aux yeux ronds, avec un gros enfant sur les genoux; en général, des figures longues, des têtes vulgaires et sans expression, des compositions disgracieuses, sont les caractères particuliers de cette manière de peindre antérieure au douzième siècle, qu'on a qualifiée du nom de byzantine. Les Grecs, préservés jusqu'alors des invasions des barbares, avaient conservé le mécanisme de l'art; mais, au lieu de reproduire la nature, ils s'attachaient à des types sacerdotaux, invariables.

Dans la prise de Constantinople, les Italiens apprirent sans doute l'usage de substances ou d'instruments nouveaux, et parvinrent à imiter quelques formes grecques avec une plus grande habileté technique. Le genre néo-grec a produit les peintures sévères de Saint-Pierre in Grado près de Pise, et une pale d'autel dans la galerie de Sienne de 1215, ville d'où la nouvelle manière jeta ses premières lueurs. Là se trouve, dans l'église des Dominicains, une précieuse madone de 1221, par

Guido de Sienne. A la même époque, Bonamico, Parabuoi, Diotisalvi, ornaient de peintures les livres du Camerlingue; puis, vers la fin du siècle, Duccio de Buoninsegna exécutait le grand tableau de la cathédrale, peint sur l'envers et le revers, dans lequel la dignité hiératique s'associe à la douceur et à la gravité qui conviennent aux scènes de la passion. On conserve encore le Christ que les Siennois portèrent à la bataille de Monteaperti; pour consacrer le souvenir de cette victoire, ils firent peindre la Vierge par Mino de Simone, leur concitoyen, qui s'écarta, dans ce travail, de la dureté byzantine. Inspirée par la religion et la patrie, cette école a plus de verve que celle de Florence, et ses productions ne sont point entassées dans les galeries des princes; aussi, lorsqu'on visite cette ville, qui est une vision du moyen âge, on incline à lui assigner le premier rang dans les beaux arts.

Dès 1202, Giunta de Pise porte le titre de peintre; c'est lui, et non Margaritone, qui a fait le Christ d'Assise, peut-être encore les peintures de cette tribune et un autre Christ dans l'église de Saint-Renier de Pise. Jacques Francescano décora l'autel de Saint-Jean de Florence; il existe d'autres ouvrages dont la date est incertaine.

Vasari attribue à Margaritone d'Arezzo, sculpteur et architecte, d'avoir le premier remédié aux fissures des tables en bois au moyen d'une toile encollée, sur laquelle il étendait un enduit de plâtre; d'après le même auteur, il aurait encore enseigné à mettre l'or en feuilles et à le brunir (*dar di bolo*). Il laissa beaucoup d'ouvrages à fresque, en détrempe et sur toile; mais ses jours furent empoisonnés par le chagrin de voir s'élever une génération plus habile. Ferrare cite avec orgueil Gelasio de Nicolas; Lucques, Buonagiunta; Bologne, Guido, Ventura et Ursone. La dernière ville conserve beaucoup de peintures du douzième siècle, et d'autres, aux contours secs, au coloris vigoureux, se voient dans la cathédrale de Crémone, qui fit peindre par Lanfranc Oldovinc sa victoire sur les Milanais de 1213.

Les contours de ces travaux paraissent roides, parce que les sujets se détachent sur un fond d'or ou d'outre-mer; mais les linéaments commencent à devenir moins durs, et quelque mouvement se manifeste dans l'attitude tranquille que l'on avait cru jusqu'alors convenir uniquement à la sainteté. On suppléait au manque d'expression par certaines inscriptions, expédient bien

antérieur à Bufalmacco auquel on l'attribue (1); Simon Memmi, voulant exprimer l'inutilité des tentations du diable à l'égard de Saint-Renier, représente l'esprit malin la tête basse, les deux mains sur les yeux, avec une bande sortant de sa bouche, où se lisait : *Hélas! je n'en puis plus.*

La peinture s'était donc relevée avant la venue de celui qu'on dit l'avoir restaurée, c'est-à-dire Jean Cimabué. Né à Florence en 1240, il se forma sur le modèle des Grecs, dont il ne tarda point à s'éloigner; ses tons sont moins enfumés et plus fondus, et il sait rendre les vêtements souples et les attitudes vivantes, bien qu'il manque de perspective linéaire et aérienne, et paraisse sec à cause du fond vert ou bleu. Il faisait encore, par respect religieux pour les types, ses vierges sombres et disgracieuses; mais ses autres têtes ont un meilleur air, et, dans les deux grands tableaux de *Sainte-Marie-Nouvelle* et de *Sainte-Trinité* à Florence, les caractères sont exprimés avec dignité. Le premier est plus dégagé d'imitation, plus doux dans les visages; l'autre a moins de grâce et plus de vigoureuse majesté. Cimabué groupa ingénieusement les personnages des vastes peintures murales de *Saint-François d'Assise*, et sut les développer avec sentiment et naturel.

Les artistes surgirent alors de toutes parts; Thomas des Stefani peignait à Naples, et Simon de Crémone à Sainte-Claire. En 1297, on exécutait à Pérouse la *Maestà delle volte*, c'est-à-dire une Vierge et quelques saints (changés aujourd'hui en anges), sous le palais du peuple, avec un manteau d'or orné d'arabesques; les têtes et l'enfant ont beaucoup de grâce. Scipion Maffei, dans sa *Vérone illustrée*, cite beaucoup de compositions véronaises, et Malvasia en mentionne d'autres de Bologne, antérieures à Giotto. Des artistes du pays couvrirent le baptistère de Parme de peintures imitant la mosaïque, aux contours moins anguleux, avec de nouvelles dispositions de draperies et des mouvements passionnés jusqu'à l'exagération.

(1) On voyait à Naples Frédéric II sur son trône, avec Pierre des Vignes en chaire, et devant eux le peuple, qui demandait justice par ces vers :

Cæsar amor legum, Federice piissime regum,
Causarum telas, nostras resolve querelas.

Et Frédéric répondait en indiquant son ministre :

Pro vestra lite censorem juris adite;
Hic est, jura dabit, vel per me danda rogabit.

Une bande sortant de la bouche de Pierre portait :

Vinea cognomen, Petrus judex est tibi nomen.

Les artistes furent d'autant plus entraînés à s'affranchir des types grecs qu'ils durent représenter des choses nouvelles, telles que les armoiries, souvent même les portraits des podestats (1), les armes de la commune, les gestes de saint François et des parents, avec des actes pleins de simplicité, au milieu de personnes et d'événements positifs et récents; aussi, à défaut de modèles classiques ou de modeles préétablis, on imita la nature. Théophile, moine vivant en Lombardie, que des écrivains placent au dixième siècle, mais qui semble plutôt de l'époque dont nous parlons (2), « décrivit tout ce que la Grèce possède « sur les espèces et les mélanges des diverses couleurs; toute « la science des Toscans sur les incrustations et les différents « guillochis; tous les ornements qu'emploient les Arabes dans « les ouvrages faits avec le marteau, la ciselure et la fusion; « l'art de la glorieuse Italie dans l'application de l'or et de l'ar- « gent à la décoration des vases de toutes sortes, ou bien aux « travaux des pierres précieuses et de l'ivoire; ce que la France « recherche dans la précieuse variété des fenêtres; les ouvrages « delicats d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois, de pierres, « qui honorent l'industrieuse Allemagne. » Il indique clairement la peinture à l'huile, inconnue des anciens; mais, comme

(1) La république de Pérouse, en 1297, ordonna d'effacer ces portraits. D'autres fois, on faisait l'effigie des condamnés; dans le ban de Frédéric II contre Vérone, de 1239, il est dit que les portraits des rebelles se trouvaient dans la salle de la commune. D'autres peintures furent déposées dans la salle de la Ragione de Padoue.

(2) L'Escalopier, en 1843, fit à Paris une nouvelle édition de cet ouvrage, collationné avec soin, et qu'il traduisit en français, tout en l'enrichissant de notes; il attribue cet ouvrage à un Allemand. Guichard y ajouta une dissertation sur l'auteur, qu'il placerait entre la fin du douzième siècle et le commencement du treizième. Voir les chapitres *De coloribus et de arte colorandi vetra*, et *De rubricandis ostiis et de oleo lini*. Puis, dans celui *De coloribus oleo et gummi terendis*, il écrivit : *Omnia genera colorum eodem genere olei teri et poni possunt in opere ligneo, in his tantum rebus quæ sole siccari possunt, quia, quotiescumque unum colorem imposueris, alterum ei superponere non potes, nisi prior exsiccetur, quod in imaginibus diuturnum et tædiosum nimis est. Si autem volueris opus tuum festinare, sume gummi quod exit de arbore ceraso vel pruno, et concidens illud minutatim, pone in vas fictile, et aquam abundanter infunde, et pone ad solem, sive super carbones in hieme, donec gummi liquefiat, et ligno rotundo diligenter commisce; deinde cola per pannum, et inde tere colores et impone. Omnes colores et misturæ eorum hoc gummi teri et poni possunt, præter minium et cerussam et carmin, qui cum claro ovi terendi et ponendi sunt.*

on employait l'huile de lin, très-lente à sécher, il était difficile de peindre sur ses premières couches ; peut-être cette découverte, dont on fait honneur à Jean de Bruges, se borna-t-elle à remplacer l'huile de lin par celle de noix et de pavot, ou bien à y ajouter un siccatif.

C'est à ce point que l'art fut trouvé par Giotto de Bondone; tout jeune encore, et pendant qu'il gardait les troupeaux de son père, il dessinait des brebis et des chèvres, s'habituant ainsi à copier la nature. Cimabué, après l'avoir tiré de son obscurité, lui enseigna la peinture, où il acquit bientôt un coloris agréable et transparent, l'art de bien disposer ses compositions, l'exactitude des formes et l'expression naturelle ; enfin il abandonna les types archaïques et conventionnels.

Le premier ou l'un de ses premiers ouvrages fut le portrait de Dante, suivi de ceux de messire Brunetto, de Corso Donati et d'autres illustres Florentins, dans la chapelle du Bargello ; en dernier lieu, « il peignit dans la salle des Marchands, et avec une invention propre et vraisemblable, la commune volée par une foule de gens, afin d'inspirer de la frayeur aux peuples. (Vasari.) » Il dut probablement ces inspirations patriotiques à l'amitié de Dante, dont il se plut à reproduire les traits ; il erra dans les villes d'Italie, chef d'une école ambulante, et laissa dans plus de vingt cités des travaux et des modèles, dont les principaux sont à Florence, entre autres le Couronnement de la Vierge, dans l'église de Sainte-Croix. Boniface VIII le chargea de plusieurs travaux, et lui donna 1,200 florins pour le dessin de la Barque de saint Pierre, allégorie chrétienne, exécuté en mosaïque par Pierre Cavallini sous le portique de la basilique du Vatican. Il peignit à fresque l'intérieur de l'ancien portique de Saint-Jean de Latran ; à Padoue, il retraça dans la petite chapelle gothique des Scrovegno, sur l'emplacement de l'ancienne arène, la Vie de la sainte Vierge, composition de ieieuse, outre un Jugement dernier et les figures symboliques des Vices et des Vertus, plus élaborées que louables. Sainte Claire de Naples fut ornée des richesses de son pinceau ; mais on les recouvrit de badigeon dans un âge d'élégance barbare, afin de donner plus de clarté à l'église ; ses peintures dans le Saint d'Assise sont relevées par la piété et l'intelligence symbolique.

Giotto, comme les autres artistes de son temps, s'occupa aussi d'architecture, et nul clocher ne l'emporte sur celui de la cathédrale de Florence, bâti par lui ; il est tout à compartiments

de marbres variés, avec des fenêtres, des niches, des statues, des faisceaux de représentations civiles, qui figurent la création et le développement de l'humanité dans les habitudes domestiques, les voyages, les arts, les sciences, les vertus chrétiennes, les sacrements. Il a cinq étages, et Giotto avait l'intention de le surmonter d'une pyramide qui aurait offert un coup d'œil admirable.

Ses élèves étudièrent de plus les nuances, et adoucirent les contours au point de tomber dans l'afféterie; mais, dans le jugement qu'elle porte sur ces artistes, la critique systématique blâme ou loue la même main, selon qu'elle y voit l'imitation de l'ancienne pureté ou l'inspiration du sentiment chrétien. Étienne, son neveu, améliora la perspective, essaya les raccourcis, et forma Giottino, qui, pour la gravité de l'expression et l'art de fondre les couleurs, surpassa les précédents; s'il n'égala point son aïeul, il ne faut peut-être l'attribuer qu'à sa mort prématurée. Thaddée Gaddi, qui avait travaillé vingt-quatre ans avec Giotto, rivalisa avec lui dans la grande chapelle de Sainte-Marie Nouvelle, où il peignit la religion triomphante par les efforts de saint Dominique et de saint Thomas, avec une grande richesse d'allusions, de portraits, d'inventions grandioses.

Dans cette œuvre, il eut pour collaborateur Simon de Martin Memmi de Sienne, coloriste plein de suavité, aux compositions inspirées et aux physionomies expressives; il fut immortalisé par Pétrarque, pour lequel il fit le portrait de Laure, et il enlumina un Virgile, conservé dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Cet artiste peignit dans d'autres villes de l'Italie, et travailla dans Avignon pour les papes; ainsi les deux écoles toscanes, marchant de front, consacraient l'honneur des arts italiens par le sentiment du beau et la convenance des œuvres. L'école de Florence était plus érudite, plus habile et plus large; celle de Sienne, plus profonde de sentiment. Les Lorenzetti, et surtout Ambroise, unirent à la suavité de la composition la vigueur du coloris. Berna reproduisit avec succès les animaux; les hautes magistratures exercées par André Vanni ne lui firent point abandonner le pinceau; Duccio donna les preuves d'un beau talent dans la cathédrale de cette ville; Thaddée de Bartolo de Fredo, qui forme le passage entre cette école et celle de Pérouse, s'attache plus à l'esprit qu'à la correction extérieure des contours. Les ravages de la peste réchauffèrent les idées religieuses, conservées dans l'académie que cette ville avait fondée.

Jacques de Casentino réunit dans l'Académie de saint Luc à Florence les principaux artistes. Assise était toujours la lice où s'exerçaient les peintres, de même que Subiaco, Mont-Cassin et autres cloîtres. Étienne et Simon Memmi, Pierre Lorenzetto, Spinello Aretino, le Vénitien Anton et Bufalmacco Buonamico, renommé pour ses bizarreries, rivalisèrent avec Orcagna dans le Campo santo de Pise. Les peintres qui surgirent dans la haute Italie annoncent l'apparition de Giotto. Vérone possède Turone et Étienne de Zevio, et Jacques d'Avanzo, qui peignirent avec un talent remarquable dans le Saint de Padoue et la chapelle voisine de Saint-George; Victor Pisanello travailla plus tard dans cette ville, où l'on admire encore les ouvrages de Jean Miretto, de Jean et d'Antoine Padovano. Une vanité pardonnable multiplia les chapelles de famille dans les églises, et les fit décorer par les artistes les plus habiles à manier le pinceau et le ciseau; on admire surtout à Florence celles des Baroncelli et des Rinuccini dans Sainte-Croix, des Strozzi dans Sainte-Marie-Nouvelle, des Brancacci dans le Carmine; enfin, dans les maisons particulières, on fit peindre des chambres, des coffres-forts, des têtes de lit.

Mais déjà nous entrons dans l'âge où le goût classique reprenait son empire; la Toscane surtout vit naître et grandir l'idée qu'il fallait imiter les modèles antiques, au point de renier toute originalité. Les maîtres et les historiens s'inclinèrent devant cette théorie, et déplorèrent comme le produit d'une barbarie misérable tout ce qu'on avait fait dans le moyen âge. Les artistes furent conduits à ce résultat par le désir exclusif de reproduire la forme, au lieu de s'élever jusqu'à l'idée; puis ils faisaient consister le beau, non dans les pensées qui l'inspirent et les sentiments qu'il suscite, mais dans l'exacte représentation de la nature; non dans la maigreur ascétique, la souffrance résignée et la tranquille dévotion, mais dans l'audace de la jeunesse et de la force.

Au temps que nous décrivons, les arts semblaient avoir pour but de spiritualiser la matière, plutôt que de reproduire fidèlement la vie; à la beauté plastique ils préféraient une expression délicate et spirituelle, et visaient moins aux détails qu'à l'effet général. Or, comme ils se donnaient tous la main, l'artiste pouvait se servir de tous les moyens, du symbole, du relief, de la dorure, des paroles qui tantôt sortaient de la bouche, tantôt entouraient le bord du vêtement ou bien l'auréole qui couron-

nait la tête. La peinture, de son côté, devait exprimer son idée de la manière la plus simple et la plus évidente, sans s'égarer dans les accessoires ni dans le fond, sans rechercher les beautés naturelles; car le plaisir n'était qu'un moyen. En résumé, les arts étaient restés mystiques et religieux, bien qu'ils sortissent déjà des temples de Dieu pour embellir les demeures des hommes; du reste, on croyait que l'on ne pouvait atteindre au beau véritable que par l'inspiration, qui provenait elle-même d'un cœur pur, d'une foi vive, de prières ardentes.

Bufalmacco disait que les peintres « songeaient à faire des « saints et des saintes sur les murailles et les planches de bois, « afin de rendre, en dépit des démons, les hommes plus dévots « et meilleurs; » une inscription au bas du tableau (1), ou l'effigie du peintre lui-même représenté en prières, devaient attester sa dévotion.

L'ouvrage de ce Théophile dont nous avons parlé eut pour objet la peinture sacrée, les vases, les missels et les vitraux des églises : ainsi, non-seulement par ce sujet, où l'esprit est exalté sans cesse, mais encore par chaque mot, il élève l'artiste à Dieu *duquel émane l'art;* il veut que l'on considère sa profession comme une charge divine, et demande pour récompense de la peine que son livre lui a coûtée *ut quoties labore meo usus fueris, ores pro me ad misericordiam Dei omnipotentis.*

(1) Jean de Pise dans Saint-André de Pistoie :

Laude Dei trini rem cœptam copulo fini.

À Pise :

Laudo Deum verum, per quem sunt optima rerum,
Qui dedit has puras homini formare figuras.

À Castel-Saint-Pierre, près de Pise :

Magister Johannes... fecit ad honorem Dei et sancti Petri apostoli.

À Saint-Paul extra muros :

Summe Deus, tibi hic abbas Bartholomæus
Fecit opus fieri, sibi te dignare mereri.

Duccio de Buoninsegna, dans le diocèse de Sienne :

Mater sancta Dei, sis causa senis requiei.

Gelase de Nicolas, à Ferrare :

Jesù spos dilet, a ti me rachomando, doname fede.

Au bas du tableau de Guido de Sienne :

Me Guido de Senis diebus pinxit amœnis.
Quem Christus lenis nullis velit agere pœnis.
Anno D. MCCXXI.

Cennino Cennini, qui, cent ans après Giotto, exposait les préceptes et les secrets que cet artiste avait transmis à ses disciples, terminait son traité de la peinture par une prière à Dieu, à la Vierge et à saint Luc, premier peintre chrétien, dans lequel il demandait que ceux qui le liraient pussent le faire avec fruit, et retenir pour toujours ses enseignements. Le bienheureux Jean Dominici établissait des écoles d'enluminure dans tous les couvents qu'il fondait ou réformait; il écrivit pour les dominicaines du *Corpus Domini* de Venise des règles sur la manière de bien enluminer, et s'offrait à terminer les ouvrages qui seraient au-dessus des forces de ces religieuses, parce que cet art lui semblait très-propre a faire naître de chastes pensées (1). Lippo Dalmase ne peignait jamais la Vierge sans avoir jeûné et communié. Les statuts de la corporation des peintres de Sienne, de 1355, commençaient ainsi : « Nous sommes, par la grâce de « Dieu, appelés à manifester aux hommes grossiers qui ne sa- « vent pas lire les choses miraculeuses opérées par la vertu et « en vertu de la sainte foi ; or notre foi consiste principalement « à adorer Dieu, à croire en un Dieu éternel, d'une puissance « infinie, d'une sagesse infinie, d'une clémence et d'un amour « infinis, et nous sommes persuadés qu'aucune chose, quelque « petite qu'elle soit, ne peut avoir commencement ou fin sans « ces trois choses, c'est-à-dire sans pouvoir, sans savoir et sans « vouloir avec amour. »

Les artistes et les savants continuèrent pendant longtemps à regarder l'homme comme l'instrument principal, et la morale comme le but du savoir. Léonard de Vinci, dessinant une horloge, y plaçait cette inscription : « Consume les heures de manière à vivre dans la postérité. » Michel-Ange disait que la main n'est rien, et qu'elle obéit à l'esprit qui sait la diriger. Marchi commencait son traité d'architecture militaire par des chapitres sur l'homme, sur la nécessité d'élever l'esprit à la considération des choses, sur les vertus qui font acquérir honneur et gloire; il écrivait des préceptes moraux sur les planches de ses dessins : « L'homme peut quand il veut. Le travail triomphe de tous les obstacles. »

(1) Biscioni, *Lettere di santi e beati fiorentini.*

CHAPITRE C.

LANGUE ITALIENNE.

Dans les arts de la parole, l'événement le plus important du moyen âge est la formation, ou, je dirai mieux, l'apparition des langues nouvelles, et de l'italien spécialement, que nous trouvons de bonne heure assez développé pour suffire aux plus nobles sujets. Les écrivains qui se sont plu à rechercher ses origines ont attribué à des sources différentes ses mots et ses modes : les uns les ont fait dériver de l'allemand; les autres, du grec; ceux-ci, du provençal; ceux-là, du celtique; quelques-uns enfin, de l'arabe et du persan. A les voir soutenir leur thèse avec un grand appareil d'érudition et souvent avec loyauté, on incline à croire que chacun d'eux possède, non toute la vérité, mais une partie. Pourquoi cette divergence ? parce que les philologues ont rapetissé la question en l'isolant, tandis qu'il faut, avant tout, grouper les langues dérivées d'un tronc commun, langues dont les ressemblances sont nécessairement très-grandes, sans que l'une soit la fille de l'autre. On ne saurait trop recommander cette règle aux étymologistes, pour en finir une fois avec les extravagances qui les rendent ridicules, et pour diriger vers un but plus élevé la science philologique.

Tout le monde sait que les langues forment trois groupes, qui tirent leur nom des trois fils de Noé. Parmi les japhétiques, une vaste famille s'appelle indo-européenne, parce qu'elle embrasse presque toutes les langues de l'Europe moderne, y compris le persan et le sanscrit de l'Inde; or ces langues ont un organisme commun, puis entre elles des ressemblances plus ou moins grandes. A ces dernières appartient le latin, qui tient beaucoup du grec sans doute, mais qui n'en est point issu; en effet, il a reçu du sanscrit un plus grand nombre de termes que le grec lui-même. Expression de la société qui les employait, ils étaient, le sanscrit une langue sacerdotale; le grec, une langue populaire; le latin, une langue aristocratique et grave, ayant pour caractère spécial la *majesté*, dont le nom même est étranger

aux autres : langue très-propre à exprimer le commandement, puisque c'est en latin que furent écrites les plus savantes législations, et, plus tard, les règles du nouvel empire chrétien; langue de la civilisation, qui se fondit avec tous les idiomes des barbares pour les épurer, et qui fut adoptée comme universelle dans le monde catholique où tout devait être un.

Le latin se forma d'un fond indien qu'il reçut par la Thrace, et des dialectes des diverses colonies qui s'établirent en Italie, comme aussi des idiomes des peuples associés ou soumis. Les plus anciens monuments le montrent incertain et vague, comme un langage qui n'était pas écrit ou qu'on écrivait peu; bien plus, les uns diffèrent tellement des autres qu'il serait impossible, sans des preuves extérieures, d'en déterminer l'âge, et l'on croirait l'épitaphe de Lucius Scipion plus ancienne que celle de Barbatus son père.

La littérature grecque servit à épurer le latin, à l'asseoir sur une base régulière; inculte et rauque dans le *Carmen Saliare*, il devint bref et martial dans Ennius. Enfin il se polit et se fixa peu à peu. L'assujettissement du Latium fit que, si la langue de Rome se corrompait au contact de tant de peuples aux idiomes variés, la langue du Latium, la *latinité*, en resta comme le type; Rome ne se distingua que par cette urbanité, moins remarquée dans la cité, comme dit Cicéron, que son absence ne l'était dans les provinces. Fomenté par le patriotisme et la liberté, fortifié par les luttes intérieures et du dehors, rendu vigoureux et concis par l'orgueil national, enrichi des dépouilles des autres idiomes, perfectionné par un grand nombre d'écrivains, le latin, dans les derniers temps de la république romaine, avait acquis la noblesse des formes, la plénitude du sens, l'élégance et la majesté dignes d'un peuple-roi.

La grandeur nationale faisait présumer qu'il conserverait longtemps ces rares qualités; mais une chose artificielle ne peut durer éternellement. Marcus Tullius, qui plaçait à l'époque de Scipion et de Lélius le meilleur langage, s'apercevait qu'il déclinait de son temps (1); il aimait à entendre Lélia, sa bru, s'exprimer dans ce parler vieux et pur qui lui rappelait Plaute et Névius, absolument comme un Italien se figure qu'une femme

(1) *Ætatis illius ista fuit laus, tanquam innocentiæ, sic latine loquendi.* (De Officiis, I, 57, et Quæst. tusc. II, 2.)

de Pistoie parle la langue de Sacchetti ou de Firenzuola (1). Une stérilité organique ne permettait pas au latin de s'enrichir, comme la langue grecque, au moyen de la composition ; il manquait de la partie métaphysique et transcendante, outre qu'il répudiait le langage du peuple. Banni de la tribune, il se réfugia à la cour ; mais, soumis au caprice des Césars et forcé de consolider l'avilissement par des doctrines officielles, il ne manifesta de dignité que par le ton déclamatoire ; il eut recours à l'archaïsme, symptôme de décadence comme l'enfantillage des vieillards, et il fit abus de mots nouveaux, non justifiés par le besoin d'exprimer des idées nouvelles ou de mieux préciser les idées philosophiques. Auguste critiquait déjà la *puanteur des mots ignorés*, et tournait en ridicule les chercheurs d'antiquailles ; puis les auteurs venus d'Espagne introduisaient des néologismes ampoulés, et le grec fournissait des affectations pédantesques.

Le désordre s'accrut progressivement, lorsque les barbares de tout l'univers connu devinrent citoyens de Rome ; car, chaque fois qu'ils parlaient au peuple ou dans le sénat, ils ajoutaient en latin, avec un droit égal, des expressions de leur pays : or, quand des capitaines, étrangers au Latium et à l'Italie, parvenaient aux fonctions supérieures, et même au siege impérial, pouvait-on espérer la pureté de langage? Néanmoins ce fut alors que les conquêtes portèrent le latin aux extrémités de l'Orient et de l'Europe, et qu'il devint, réformé par le christianisme, la langue universelle, le lien de la science et de la civilisation, de telle sorte que les limites de celle-ci sont là où le latin est compris.

Quiconque a médité sur la nature des langues sera convaincu que la plèbe de Rome avait la sienne propre, différente de celle de Livius et de Cicéron ; plus analytique, elle négligeait les désinences diverses qu'elle remplaçait par les prepositions, suppléait par les auxiliaires aux inflexions des verbes, et determinait mieux les rapports au moyen des articles. Les beaux parleurs avaient poli la langue avec le *delectus verborum*, c'est-à dire qu'à l'aide de l'euphonie et de l'analogie ils supprimaient les mots

(1) *Equidem, cum audio socrum meam Læliam (facilius enim mulieres incorruptam iniquitatem conservant, quod, multorum sermonis expertes, ea tenent semper quæ prima didicerunt) ; sed eam sic audio, ut Plautum mihi aut Nævium videar audire... sic locutum esse ejus patrem judico, sic majores.*

trop usuels et trop rudes, pour donner la préférence aux expressions douces, arrondies et allongées. Les grammairiens, avec Fortunatianus, enseignaient que *longioribus verbis decora et lætior fit oratio;* on accepta donc les composés comme *inaurare*, *aggregare*, *apparere*, *extinguere*, *observare*, *exprimere*, non leurs radicaux, qui restèrent pourtant dans la langue du peuple. Nous savons que la plèbe disait *scopare*, *stupa*, *sufolo*, *bellus*, *caballus*, au lieu de *verrere*, *linum*, *tibicen*, *pulcher*, *equus*, mots employés par les aristocrates : nous trouvons encore dans Cicéron, *anellus* et *scutella ;* dans Pacuvius, *adjutare;* dans Plaute, *minaccias ;* dans Lucrèce, *bene sæpe*, et *bene impudentem* dans Cicéron (1). Les traités sur l'agriculture, recueillis par Goes, nous offrent *botones* pour amas de terre, *brancam lupi*, *campicellus*, *monticellus*, *flumicellus*, *montaniosus*, *fontana*, *planaria*, *quadrum* et bien d'autres termes étrangers au langage littéraire. Nous sommes donc persuadé que la langue des patriciens latins se nourrit des éléments étrusques et grecs qui prévalaient parmi eux, tandis que les éléments osques et sabins dominaient dans l'idiome rustique adopté par la plèbe; or, pour nous exprimer sans ambages, nous croyons que cet idiome est le même que nous parlons aujourd'hui, avec les modifications introduites par trente siècles et de nombreuses vicissitudes.

Nous avons fourni ailleurs les preuves de notre opinion. Plaute distingue la langue *noble* de la *plébeienne :* la première s'appelait encore *urbana* ou *classica*, comme étant particulière aux premières *classes* de la société; l'autre, *rustica* ou *vernacula*, du nom des esclaves attachés au service de la maison *vernæ*), et même *pedestris* (Végèce), *usualis* (Sidonius), *quotidiana* (Quintilien). Ce dernier se plaint « que l'on entende souvent retentir dans les théâtres et le cirque des mots plus barbares que romains, » prévient qu'en bonne langue il ne faut pas dire *due*, *tre*, *cinque*, *quattordice*, et déplore que le langage soit entièrement changé (2). Cicéron nous apprend que des maîtres en-

(1) D'autres ont remarqué dans Cicéron *multissimus*, *tornare*, *victum*, *compromissum*, *inantediem*, *indolentia*, *nigror*, *rotundare*, *sequestrium*, *cancelli*, *suspiciosus*, *laboriosus*, *ordinare*, *procrastinare*, *quadrare*... (Voir *Cicero a calumniis vindicatus*, chap. 7 et l'Appendice I du premier volume.)

(2) *Totus pene mutatus est sermo.* De Inst. Or. VIII.) Le grammairien Diomède parle d'écrivains, *qui rusticitatis enormitate, incultique sermonis ordine sauciant*,

seignaient la bonne langue, en ajoutant qu'il y a moins de mérite à savoir le latin que de honte à l'ignorer (1) ; puis il exhorte à faire usage du parler correct et certain, puisqu'il existe à Rome, et donne le conseil d'éviter la dureté rustique et les expressions bizarres introduites par les étrangers (2). Ovide recommande aux jeunes Romains d'apprendre *linguas duas*, c'est-à-dire le latin et le grec, et d'écrire aux femmes aimées en langue pure et usitée (3). Un puriste censura le *cujum pecus* de Virgile, comme étant une expression de la campagne (4). L'imitation passionnée du grec donna sans doute au latin une consistance qui le préservait des altérations profondes et soudaines; mais ces raffinements n'eurent aucune influence sur le peuple, qui continua de parler comme l'avaient fait l'aïeul et la bisaïeule (5).

Les anciennes langues n'étaient pas mortes dans les pays conquis du reste de l'Italie. Lorsque Brutus fut nommé proconsul dans les Gaules, Cicéron l'avertit qu'il y entendrait des mots peu usités à Rome (*parum trita*). Décimus Brutus, dans les derniers temps de la république, fut favorisé dans sa fuite, de Bologne vers Aquilée, par la connaissance qu'il avait du dialecte de ces pays (6). On reprochait à Tite-Live sa *patavinité* (7).

imo deformant examussim normatam orationis integritatem, positumque ejus lumen infuscant ex arte prolatum. (De Oratione, lib. I, prol.)

(1) *Præcepta latine loquendi puerilis doctrina tradit. — Non tam præclarum est scire latine, quam turpe nescire.*

(2) *Cum sit quædam certa vox romani generis urbisque propria, in qua nihil offendi, nihil displicere, nihil animadverti possit, nihil sonare aut olere peregrinum, hanc sequamur; neque solum rusticam asperitatem, sed etiam peregrinam insolentiam fugere discamus.* (De Oratore, III, 12.)

(3) Munda sed e medio, consuetaque verba, puellæ
Scribite : sermonis publica forma placet.
Ah ! quoties dubius scriptis exarsit amator,
Et nocuit formæ barbara lingua bonæ !
Ars. am., III, 479.

(4) Dic mihi, Damœta ; cujum pecus anne latinum ?
Non, vero Ægonis ; nostri sic rure loquuntur.

Cette gracieuse parodie est rapportée par Donat dans la Vie de Virgile.

(5) Sic maternus avus dixerit atque avia.
CATULLE, 84.

(6) *Sumpto cultu gallico, non ignarus et linguæ, fugiebat pro Gallo habitus.* (VAL. MAX., liv. III.)

(7) Morhof a une dissertation *De patavinitate Liviana.* Ces provincialismes

Les jeunes Romains représentaient les atellanes en langue osque, et le peuple prenait un vif plaisir à ce spectacle. Pompéius Festus se plaint que le latin fût ignoré dans ce Latium qui lui avait donné son nom (1). Or ces divers dialectes italiens attestent d'anciennes différences de langue, bien antérieures à l'invasion des barbares.

Les langues anciennes, à plus forte raison, devaient subsister hors de l'Italie; la consultation d'Ulpien qui consent à rédiger les fidéicommis non-seulement en latin et en grec, mais encore en punique, en gothique, ou bien dans toute autre langue, suffirait pour le prouver (2). Les légions romaines qui campaient dans les provinces, et celles qui, recrutées parmi les étrangers, s'établissaient dans l'Italie, devaient introduire des termes et des modes inconnus aux hommes qui parlaient correctement.

Il faut y joindre les différences de prononciation. Le vieux latin était âpre, comme le prouve le *grossier* nombre saturnin, et cette dureté se conserva en grande partie dans le langage écrit; mais, en parlant, on l'adoucissait par sentiment d'euphonie, au point de blesser les lois grammaticales. Cette altération, opérée déjà par le peuple dans les beaux temps romains, et parfois acceptée par les écrivains (3), tenait, je crois, aux anciens idiomes ou dialectes italiques, dans lesquels on affectionnait beaucoup la terminaison en *o*, comme le prouvent les monnaies de l'Italie basse et moyenne (4), le fameux sénatus-consulte des

sont d'autant plus remarquables que le commentateur de Virgile dernièrement publié par Maï (*Classicorum auctorum fragmenta*, tom. VII, p. 269) écrit : *Dicunt Patavini gentiles se Romanorum.*

(1) *Latine loqui a Latio dictum est, quæ locutio adeo est versa, ut vix ulla ejus pars maneat in notitia.* (De verb. signif.)

(2) Livre XXXII, chap. 21. Au temps même de Cicéron, la langue latine en Espagne semblait *pingue quiddam atque peregrinum sonare* (Pro Archia, 10); et saint Jérôme exhortait une mère à enseigner de bonne heure la langue latine à son fils : *Quæ, si non ab initio os tenerum composuerit, in peregrinum sonum lingua corrumpitur, et externis vitiis sermo patrius sordidatur.* (Ad Lætam, ep. 107.)

(3) *Impetratum est a consuetudine, ut peccare suavitatis causa liceret. — Sæpe brevitatis causa contrahebant, ut ita dicerent; multimodis, vas' argenteis, palm' et crinibus, tecti' fractis.* (CICÉRON, *Vie de Brutus.*) — *Ego sic scribendum quidquid judico, quomodo sonat.* (QUINTILIEN, *Inst.*, cap. 2.)

(4) Dans ces monnaies, Eckhel) *Doctrina numm. vet.* I, 127) a remarqué Aisernino, Aquino, Arimno, Caleno, Cozano, Campano, Messano, ΠΑΙΣΤΑΝΟ, Recino, Romano, Suesano, Tiano. — Priscien écrit au contraire : O *aliquot Italiæ civitates, teste Plinio, non habebant, sed loco ejus ponebant* u, *et maxime*

bacchanales et les épitaphes des Scipions. Ainsi, à côté de la langue à terminaison mobile, employée dans les écrits, vivait celle à terminaison fixe qui se parlait, et que les siècles virent grandir; l'italien, en effet, a conservé les mots qui finissent par une voyelle (*acqua*, *stella*, *porta*), tandis qu'il ajoute une voyelle à ceux dont la dernière lettre est une consonne, ou bien ne les emploie qu'à l'ablatif (*fronte*, *ordine*, *arbore*, *libro*...) Partout on aperçoit cet effort, ou je dirai mieux, cet instinct d'adoucissement, manifesté par l'habitude de tronquer les mots, d'ajouter des lettres, de les transposer; et que faut-il de plus pour rendre italiennes la plupart des expressions latines?

Nous en trouvons des vestiges notables dans les inscriptions, surtout dans celles des premiers chrétiens, faites par des individus vulgaires, c'est-à-dire qui écrivaient selon l'usage et non d'après la grammaire. Dans ces inscriptions, on supprimait souvent le *s*, le *c*, le *m* final; on réduisait la diphthongue *ou* en *o*, et l'on remplaçait l'*e* par l'*o* et par l'*i*, le *v* par le *b*, de manière que *mundus*, *fides*, *tres*, *aurum*, *scribere*, *sic*, devenaient *mondo*, *fede*, *tre*, *oro*, *scrivere*, *si*; plus la culture diminuait, plus les écrivains se rapprochaient de la prononciation, au lieu de suivre l'usage littéraire.

Lorsque les familles les plus importantes et la cour se furent transportées à Constantinople, et que le silence se fit à la tribune et dans le sénat, le latin, en l'absence d'un corps d'écrivains et de traditions qui pussent lui conserver sa pureté aristocratique, dut s'altérer comme un instrument compliqué dans des mains inexpérimentées: d'abord, parce qu'il est synthétique; ensuite, parce qu'au lieu de procéder par des moyens simples selon le besoin rigoureux des idées, il a recours à un grand nombre de cas, de conjugaisons et d'inversions laborieuses.

On voit alors s'établir la souveraineté de l'usage, dont les instruments sont le temps et le peuple, qui agissent dans le même sens. Le peuple veut être bref, et, pourvu qu'il exprime sa pensée, il s'inquiète peu d'articuler exactement le mot ou d'employer tous les éléments, luxe grammatical. Au lieu de recourir aux déclinaisons et aux conjugaisons, trop compliquées, il fit usage des prépositions et des auxiliaires, spécifia les objets avec l'article et tronqua les désinences. Ainsi la langue latine, polie par les

Umbri et Tusci. Dans les Tables Eugubines, nous trouvons avec les terminaisons modernes *poi* pour *postquam*, *pane*, *capro*, *porco*, *bue*, *atro*, *ferina*, *sonito*.

écrivains classiques, ne tombait pas dans la barbarie, comme on le dit généralement, mais retournait vers ses principes, en se transformant en une autre plus simple, peu ou point différente de l'italien moderne. Le langage de fer, comme on l'appelle, n'était donc qu'une autre phase de la langue, où la langue écrite admit en plus grand nombre des mots et des formes de l'idiome parlé, les uns et les autres modifiés selon les pays ; de là ces plaintes de saint Jérome que la latinité changeait tous les jours, soit dans les pays, soit dans le temps (1).

Les auteurs ecclésiastiques aidèrent à cette évolution ; préoccupés, non de corrompre les riches et de flatter les lettrés, mais de faire entendre au vulgaire les paroles de la vie et de l'espérance, ils ne choisirent pas la langue aristocratique, mais celle du peuple, la rustique. Ces écrivains affectent de mépriser l'élégance et même la correction ; saint Augustin écrit que Dieu comprend l'idiot, même alors qu'il dirait *inter hominibus*, et saint Jerôme avoue qu'il abuse du langage commun pour la facilité de ceux qui lisent (2). Quiconque se reporte à la pureté cicéronienne, doit être saisi de dégoût à la vue des modes particuliers qui abondent dans les Pères, et, sans doute, il les qualifie de barbarismes ; mais, quoi qu'on dise, le christianisme transformait la langue comme il transformait toutes choses.

Dans la traduction de la Bible qui avait pour but, non de charmer l'oisiveté aristocratique, mais d'édifier la plèbe, on bannit les formes conventionnelles et les périodes étudiées des

(1) *Quum ipsa latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore.* (Comm. in Ep. ad Galatas II, prol.)

(2) *Volo, pro legentis facilitate, abuti sermone vulgato.* (Ep. ad Fabiolam.)

Sur la double langue des Latins, après Léonard Arétin, qui disait : *Pistores et lanistæ et hujusmodi turba sic intellexerunt oratoris verba, ut nunc intelligunt missarum solemnia* (Ep. VI, p. 273) ; et Poggio, dans sa Dissertation sur les festins : *Utrum priscis Romanis latina lingua omnibus communis fuerit, an alia doctorum virorum, alia plebis et vulgi*, voir :

HEUMANN, *De latinitate plebeja ævi ciceroniani.*

PHILMANN, *Romanus bilinguis, sive dissertatio de differentia linguæ plebejæ et rusticæ, tempore Augusti, a sermone honestiore hominum urbanorum.*

HAGENDORN, *De lingua Romanorum rustica.*

FER. WINKELMANN, *Ueber die Umgangsprache der Römer.*

CELSO CITTADINI, *Della vera origine della nostra lingua.*

Le savant Bartius reconnaît la différence qui existait entre la langue écrite et le langage commun : *Veterum Latinorum in loquendo longe aliam linguam fuisse quam quæ a nobis usu frequentatur, dubium minime esse debet.* (Adv. lib. XIII, c. 2.)

classiques, lesquelles d'ailleurs ne se trouvent pas dans les auteurs qui écrivent avec moins d'art, comme dans l'inimitable César, ou les épîtres de Cicéron et de ses amis; mais, suivant le langage commun, on lui donna des allures simples, et l'exposition fut dépouillée de tout artifice. Les pédants de collége, qui la qualifient d'œuvre barbare, devraient se rappeler que l'ancienne version, dite *italique*, fut rédigée dans les plus beaux jours de la langue latine; or, dans ces psaumes, l'idiome du Latium prend une vigueur inusitée, et s'élève, pour seconder la sublimité des pensées, à la noble hauteur qu'il dut avoir dans l'époque sacerdotale; puis il revêt une harmonie qui, bien que différente de celle que les prosateurs cherchaient dans les périodes, et les poëtes dans l'imitation des mètres grecs, est si grande que les maîtres de chant la préfèrent même à l'italien.

Cette reconstruction du langage plébéien, ce retour vers l'Orient d'où il était venu, auraient pu rajeunir le latin, en lui infusant la chaude vigueur des belles langues araméennes et la simple structure du grec; mais trop de catastrophes bouleversèrent la société, et, lorsque l'empire tombait en lambeaux, pouvait-on espérer une restauration de la littérature?

Les anciens, dans leur patriotisme exclusif, idolâtraient la langue nationale, au mépris de toute autre. Thémistocle fit condamner à mort l'interprète venu avec les ambassadeurs de Perse, parce qu'il avait profané le grec en exposant dans cette langue la sommation de livrer la terre et le feu. Il fut défendu aux Carthaginois d'étudier le grec; les magistrats romains parlaient latin même aux Grecs, et les édits du préteur ne pouvaient se publier que dans cette langue. Parmi les autres charges que Rome imposait aux vaincus, était l'obligation de parler latin (1), et l'empereur Claude enleva le droit de cité à un habitant de la Lycie, qui ne sut pas lui répondre dans cette langue (2). Une discussion s'engageait devant le sénat pour savoir si l'on devait employer un certain mot d'étymologie grecque, et l'empereur Tibère voulait recourir à une circonlocution plutôt que de dire *monopolium*. Ainsi l'on trouve dans les anciens idiomes l'unité, le caractère spécifique, qui se reproduit sans

(1) PLUTARQUE, *Vie de Thémistocle;* JUSTIN, XX; VAL. MAX., II, 2; TRIPHONIUS, liv. XLVIII, ff. *De re judic.* — S. AUGUSTIN : *Opera data est, ut Imperiosa civitas non solum jugum, vero etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret.*

(2) DION, liv. X, à l'année 798 U. C.; XIPHILIN, *Vie de Claude.*

altération dans les dérivés et les composés ; les modernes, au contraire, sont formés des débris de dialectes divers, au point que l'on peut rencontrer dans une seule période des mots fournis par les sources les plus éloignées (1) ; d'un autre côté, plus une littérature est populaire, moins la forme a d'élégance et de pureté.

Mais que les barbares, plus que les autres, aient concouru à la formation de nos langues dites *romanes*, parce qu'elles sont venues des Romains, c'est ce qui ne nous semble nullement prouvé. Les Goths ont dominé longtemps en Espagne, et pourtant l'idiome de ce pays n'a conservé aucun terme gothique. Venise ne vit aucun peuple barbare ; Vérone fut envahie par tous, et leurs dialectes ont bien plus de ressemblance qu'il n'en existe entre le véronais et le brescian, entre le brescian et le bergamasque, entre le bergamasque et le milanais, séparés à peine par quelque rivière. Ainsi un cours d'eau ou la crête d'une montagne s'interposait entre le toscan et le bolonais, deux langues très-différentes.

Dans la question qui nous occupe, les barbares doivent être mis hors de débat ; néanmoins, selon quelques auteurs, il faudrait croire qu'un beau jour les Italiens s'entendirent pour renoncer au langage romain et adopter celui des barbares. Mais dans quel but ? L'Italien n'avait rien à demander au conquérant, sauf sa pitié ; les barbares, au contraire, qui avaient besoin du vaincu pour toutes les nécessités de la vie, étaient contraints de modifier leur idiome d'après le sien. Cela est si vrai que l'on trouve dans l'italien très-peu de mots d'origine allemande, et ces mots représentent des armes ou de nouveaux genres d'oppressions. Les quelques termes qui s'appliquaient aux besoins de la vie viennent toujours accompagnés du synonyme latin, du reste, ils sont beaucoup moins nombreux que les expressions latines adoptées par les Allemands (2). Bien plus, et ce fait a

(1) « *Dalla magione del meschino gastaldo passato nel palazzo ove stava ad* « *albergo, il conte scorse nell'alcova il signore in giubba e colla camicia sopra* « *un sofà ricamato, e colla tazza e con un limone attorniato da gioviale brigata* « *e da paggi; scudieri cogli sproni faceano guardia, e un astrologo spiegava* « *l'almanacco,* etc. » Dans cette seule période, *paggio, gioviale, astrologo,* sont grecs; *palazzo,* latin ancien ; *signore, scudiere, conte,* basse latinité ; *sofa,* hébreu (*sophan,* élever) ; *almanacco, ricamato, giubba, camicia, meschino, alcova, limone,* arabes ; *magione,* celtique ; *gastaldo, brigata, sprone, guardia,* allemands ; *bigio,* ibère, etc.

(2) Ainsi *bara* et feretro ; *brando* et spada ; *alabarda, partigiana* et asta,

quelque valeur pour l'histoire, les mots empruntés aux vainqueurs furent souvent employés dans le sens le plus défavorable : *land*, qui signifie *terre* en allemand, exprime chez les Italiens un sol inculte ; *ross* fut, non un cheval, mais une rosse ; *baron* devient synonyme de vaurien et de brigand ; *grosso* signifie tout autre chose que *grandezza*.

L'italien moderne offre une foule de mots et de locutions qui ne tirent pas leur origine du latin, ou mieux, pour être plus exact, du latin écrit. Or ces expressions, souvent des plus nécessaires, n'ont pas toujours leurs racines dans les idiomes du septentrion, et se trouvent en plus ou moins grand nombre dans le pays où les hommes du Nord ne s'établirent jamais, comme la Toscane, la Sicile, Venise, la Romagne. Elles proviennent donc des anciens dialectes qui avaient survécu à la domination romaine. Eh ! ne voit-on pas une nouvelle preuve de ce fait dans la conformité des dialectes adoptés par les pays où l'on parle deux langues différentes (1) ? S'il fallait admettre comme authentiques deux chartes citées par Muratori (2), les Corses et les Sardes, dès l'année 900, auraient parlé un idiome très-semblable à l'italien ; cependant les peuples du Nord ne s'établirent point dans la Corse et la Sardaigne.

L'italien (et l'on peut dire presque la même chose des autres langues romanes) n'est que la langue parlée des anciens Latins, avec les modifications que le cours de vingt siècles introduit nécessairement dans tout idiome. Voici d'autres preuves : les Italiens font usage de termes que le latin classique reproduit comme vieux ou corrompus (3), mais que le peuple devait employer, puisque nous les voyons ressusciter lorsque le langage litteraire se gâte

lancia ; *forbire* et pulire ; *gonfalone, bandiera* et vessillo ; *flotta* et armata ; *bizzaro* et iracondo ; *laido* et brutto ; *giardino* et orto ; *ricco* et dovizioso ; *guadagnare* et lucrare ; *snello* et rapido ; *guiderdone* et premio ; *magione* et casa, etc. Si l'on m'oppose des mots allemands de date plus ancienne, je répondrai qu'ils ne dérivèrent point des envahisseurs, mais de la langue, mère commune de l'allemand et du latin, dont nous ne possédons, du reste, que la faible partie employée par les rares écrivains qui nous sont restés.

(1) Le patois de Marseille ressemble beaucoup au dialecte de Milan.

(2) *Antiq. M. Æ.* XXXII.

(3) *Clostrum, coda, vulgus, magester, audibam, caldus, repostus, cordolium, bulga, mantellum, finis* et *frons* au féminin, qui se rapprochent des expressions italiennes, appartenaient à l'ancienne langue et furent ensuite abandonnés par les classiques.

ou se tait. Or, comme l'italien ne dérive pas de quelques lettrés, mais de la masse de la population latine, les mots actuels ont la signification de la basse latinité plutôt que celle du langage de la belle époque.

Il faut moins tenir compte des mots que des différences grammaticales dont nous avons parlé : on suppleait aux différentes désinences par les prépositions; l'article était placé devant les noms; l'auxiliaire servait à former plusieurs temps des verbes actifs et tous ceux de la voix passive, et l'on abandonnait l'inutile genre neutre et l'inexplicable déponent. Mais il est de la nature de toutes les langues, dans leur marche progressive, de se rendre d'autant plus claires et plus analytiques, qu'elles s'appauvrissent davantage de formes grammaticales (1) : réforme qui se manifeste aussi dans l'allemand et le persan, pour ne citer que des langues du même groupe que le latin, et des pays qui ne furent point exposés aux mêmes immigrations dont l'Italie eut à souffrir. Déjà, dans le latin des meilleurs temps, les rapports sont indiqués au moyen de prépositions, et l'on connaissait les auxiliaires *habere* et *stare*, dont le dernier nous a laissé le participe *stato*. L'article, propre au grec et aux langues germaniques, n'était pas rare parmi les Latins sous la forme du déterminatif *ille* ou d'*unus* indeterminé; puis, sentant l'avantage de cette précision dans le langage ordinaire, les écrivains admirent *ipse* et *ille*, ou bien substituèrent l'article à ces pronoms, comme on fait aujourd'hui (2). Dans les litanies que l'on chantait à l'église au temps de Charlemagne, le peuple répondait : *Ora pro nos, Tu lo adjuva* (3). Ainsi s'introduisait ou se confirmait l'usage de

(1) Ainsi le pâli et le prâcrit ont perdu le duel, propre au sanscrit duquel ils proviennent; de même le persan a omis le passif du zend, comme l'italien a fait du passif, du déponent et du genre neutre; enfin l'arabe vulgaire s'est dépouillé de la terminaison des cas et du passif, auxquels il supplée par des prépositions et l'auxiliaire.

(2) Voir l'appendice I du premier volume. L'Analogie universelle de l'article avec le pronom démonstratif est digne de remarque. En grec, ὁ, ἡ, τό, et ὅς, ἥ, ὅ ; en allemand, *der, die, das*, et *dieser, diese, dieses ;* en anglais, *the, this, that ;* en français, *il, le, la*.

(3) Les exemples seraient innombrables; en voici quelques-uns :

An. 528. *Rivulus qui ipsas determinat terras, et pergit* ipsus *finis... per* ipsam *vallem et rivulum vadit*.

An 552. *Calices argenteos* IV... ille *medianus valet solidos* XXX... *et* ille *quartus valet solidos* XIII.

l'article, caractéristique des langues de l'Europe latine, mais différent de celui des Grecs et des Goths, qui n'exclut pas la déclinaison. Les langues, par l'article et les auxiliaires, gagnèrent en clarté et en précision analytique ce qu'elles perdaient en richessé et en symétrie. Le fond, néanmoins, restait toujours latin, et l'on sait que plusieurs dialectes italiens offrent des phrases entières tout à fait latines, le frioulan, par exemple. On écrivit des poésies bilingues, et même une longue composition sardo-latine (1).

Il n'est donc pas nécessaire de faire dériver de la langue des envahisseurs les mots et le système grammatical; mais, comme il n'existe pas de monuments qui nous permettent de suivre historiquement cette transformation, nous sommes réduit à la cher-

An. 629. Illi *Saxones... persolvant de* illos *navigios... Ut* illi *negotiatores, de Longobardia.*

An. 721. *Dono... præter* illas *vineas, quomodo* ille *rivulus currit... totum* illum *clausum.*

An. 753. *Dicebant ut* ille *toleneus de* illo *mercado ad* illos *necuciantes.* (Dans RAYNOUARD, *De la langue rom.*, I, 40.)

Et dans MURATORI, *Antiq. M. Æ.* diss. XII : *Una ex ipse regitur per Emulo, et* illa *alia per Aripertulo...* Ipsa *prænominata ecclesia...*

An. 961. Dans le testament de Raymond I, comte de Rovergue : *Dono ad* illo *cænobio de Conquas* illa *medietate de* illo *alode de Auriniaco et de* illas *ecclesias...* Illo *alode de Canavolas, et* illo *alode de Cruelo, et* illo *alode de Pociolos, et* illo *alode de Garriguas, et* illo *alode de Vinago, et* illo *alode de Longlassa, et* illos *mansos de Bonaldo, Poncioni abbati remaneat.*

Dans un acte de rente seigneuriale de 1003 : *Manifestum sum ego Theuderico filio b. m. Ildebrandi secundum convenenza nostra, et quia dare atque habendum et* cassina *ibidem levandum, et per hominem tuum ibi resedendum... id est terre* pezze *tres, quæ sunt posite* illa una *in loco Poccano, et* illa alia *in loco Versinne ubi dicitur* Salingo, *et* illa terza pezza *in loco Ordinanna, etc.* (Souvenirs historiques de Philippe de Cino Rinuccini ; Florence, 1840.)

Là, *ille* tient lieu de *il, lo, le, l'una, l'altra.*

(1) Elle est du père Nadau, dans le *Saggio d'un'opera intitolata : Ripulimento della lingua sarda ;* Cagliari, 1782. En voici un extrait :

Deus qui cum potentia irresistibile
Nos creas et conservas cum amore,
Nos sustentas cum gratia indefectibile,
Nos refrenas cum pena et cum dolore,
Cum fide nos illustras infallibile,
Et nos visitas cum dulce terrore,
Cum gloria premias bonos ineffabile,
Malos punis cum pœna interminabile,
Jam cum misericordia, jam justitia
Humilias et exaltas, feris, curas, etc.

cher à tâtons dans quelques locutions échappées aux hommes qui faisaient usage de la langue littéraire.

Un document singulier nous est resté dans les commandements militaires dont les tribuns se servaient pour diriger l'armée : *Silentio mandata implete.—Non vos turbatis.— Ordinem servate. — Bandum sequite. — Nemo dimittat bandum. — Inimicos seque* (1). Ce *bandum* pour *vexillum*, ce *sequite* et ce *turbatis*, impératifs inusités, sont les précurseurs de toutes les contorsions que l'on fait subir aux mots pour commander aux soldats. On trouve, à l'année 38 de Justinien, un acte sur papyrus, fait à Ravenne et déjà rempli de modes à l'italienne, comme: *Domo quæ est ad sancta Agata ; intra civitate Ravenna; valentes solido uno; tina clusa, buticella, orciolo, scotella, bracile, baudilos* (2). Ammien Marcellin dit que les Romains de son temps étaient portés *in carrucis solito altioribus* (3); or le peuple lombard dit encore *carrocia* pour *carrozza* (carrosse).

La *Storia miscellanea*, à l'année 583, rapporte que, tandis que le général Commentiolus faisait la guerre aux Huns, un mulet jeta sa charge, et que les soldats crièrent au muletier, dans la langue de leur pays : *Torna, torna, fratre!* Leurs camarades, prenant ces mots pour un ordre de revenir en arrière, se mirent à fuir (4). Aimoin raconte que le roi de certains barbares fut prisonnier de Justinien, qui le fit asseoir à ses côtés et lui commanda de restituer les provinces conquises : *Non dabo*, répondit le barbare, et l'empereur répliqua : *Daras*, forme italienne du verbe *dare* au futur (5).

Ainsi le langage parlé s'éloignait de plus en plus du langage écrit, au point de former deux langues différentes. Les barbares eux-mêmes conservaient l'idiome national; mais, pour être compris des vaincus, ils adoptaient un jargon qui tenait du tudes-

(1) On les lit en caractères grecs dans un recueil latin d'Urbicius, écrivain sur l'art militaire de la fin du cinquième siècle; c'est là que les a copiés Fabretti, v, 390.

(2) A la fin de la *Diplomatique* de MABILLON, et dans TERRASSON, *Hist. de la jurispr. rom.* Voir encore FRANCISQUE MASDEU, *Hist. de la langue romane*, Paris, 1840.

(3) *Historia*, XIV, 6, 9, 10.

(4) Τῇ πατρῴᾳ φωνῇ· τόρνα, φράτρε. (THEOPHAN. *Chronogr.*, fol. 218.) — Ἐπιχωρίῳ τῇ γλώττῃ... ἄλλος ἄλλῳ· ρετόρνα. (THEOPHIL., II, 15.)

(5) *Cui ille*, non, *inquit*, dabo. *Ad hæc Justinianus respondit*, daras. (Liv. II, 5.) — Dans une inscription lapidaire de Tibur, citée par Lanzi, on trouve : *Dono dedro;* dans Festus, *danunt* est indiqué pour *dant*.

que et du latin, devenant à leur tour bilingues. Néanmoins, si, dans d'autres pays, le vaincu se glorifiait de parler la langue du vainqueur comme signe d'émancipation, l'Italien préférait celle de sa patrie comme souvenir de gloire; du reste, le vainqueur lui-même, toujours illettré, employait des secrétaires italiens, et, par suite, la langue latine pour écrire les lois, dans lesquelles le synonyme du parler vulgaire est souvent ajouté aux termes latins (1) : preuve évidente de l'existence de ce synonyme, comme l'attestent encore les rares chartes de cet âge. Durant la féodalité, les seigneurs, disséminés dans les châteaux, se trouvaient en contact avec les indigènes et non avec leurs compatriotes; dès lors ils étaient obligés de renoncer au dialecte tudesque, pour adopter l'italien vulgaire dans la conversation, sauf à se servir du latin pour écrire.

Dans une époque où les études étaient si rares, on pouvait difficilement écrire cette langue, d'autant plus que l'homme pensait et parlait dans une autre ; or chacun y ajoutait les idiotismes de son pays, et, comme il arrive pour un langage qui ne nous est pas familier, on hésitait sur l'orthographe, sur les régimes et les constructions. Aussi est-ce dans les grossiers rédacteurs de chartes et de chroniques qu'il faut chercher l'origine de l'italien, ou mieux la transformation progressive de la langue ancienne dans l'idiome actuel.

Sur la mosaïque que le pape Léon III fit placer en 798 à Saint-Jean de Latran, c'est-à-dire dans la ville la plus éclairée du monde au temps de ce restaurateur des études, on lit : *Beate Petrus, dona vita Leoni pp. e victoria Carulo regi dona.* Dans cette inscription, comme on le voit, les désinences sont abandonnées, et la conjugaison, raccourcie. Le testament d'André, archevêque de Milan en 903, porte : *Xenodochium istum sit rectum et gubernatum per Warimbertus humilis diaconus, de ordine sanctæ Mediolanensi ecclesiæ, nepote meo et filius b. m. Ariberti de befana, diebus vitæ suæ.* Quatre ans après, un autre disait : *Pro me, et parentorum meorum, seu domni Landulphi archiepiscopi seniori meo, animas salutem.* Et ailleurs : *Foris*

(1) Le code lombard en offre de nombreux exemples; sans parler des synonymes qui expliquent des expressions entièrement germaniques, on y voit *barbam quod est patruus* (Rot., 104); *novercam, id est matriniam* (ib., 185); *privignum, id est filiastrum* (ib.); *strigam, quod est mascam* (ib., 197); *si quis palum, quod est caratium, de vite tulerit* (ib., 298); *cerrum, quod est modo laiscum,* ou *hiscum* (ib., 305).

porte qui Ticinensi vocatur— Ego Radaperto presbitero edificatus est hanc civorio sub tempore nostro... (1).

Des erreurs aussi grossières, commises par des personnes instruites comme l'étaient les prélats qui stipulaient et les notaires qui rédigeaient, attestent que le latin n'était plus parlé même dans la classe élevée ; en effet, celui qui écrit dans sa propre langue fait accorder les noms et les verbes sans se tromper, tandis que l'individu qui veut se servir d'un idiome différent tombe dans de bizarres discordances. De là aussi la dureté des constructions, l'inélégance des idiotismes, le manque de spontanéité, la variété même des solécismes ; car tous ces défauts ne provenaient pas d'une manière de parler commune, mais de l'effort capricieux que chacun faisait pour latiniser son propre langage.

De même que le conquérant appelait Romains tous les vaincus, ainsi leur idiome fut appelé *romain* ou *roman*, non-seulement en Italie, mais partout où les barbares se superposèrent à des colonies latines (2). Nous ne sommes pas néanmoins de l'avis de ceux qui croient qu'une langue romane était parlée dans

(1) GIULINI, *Memorie*, II, 110. En 730, deux notaires de Pise signaient, l'un : *Ego Ansolf notarius rogitum et petetum subscripsit et deplevit ;* l'autre : *Ego Rodualt notarius scripsi et explivi.* En 750 : *Ego Teofrid notario rogito ad Racolo hanc cartula inscripsit.* En 757 : *Ego Alpertu notarius hac cartula scripsit.* En 765, dans un document de Lucques : *Ego Rixolfu presbitero, Ego Martinus presbiter.* Et en 713 : *Ego Fortunato religioso presbiter.* Dans une charte de la même ville, de 722, on trouve les signatures suivantes : *Ego Talesperianus eximius episcopus rogatus ad filio meo Ursone, testi subscripsi. — Ego rogatus ad Orsum, testi subscripsi.* — Voir MAZZONI TOSELLI, *Orig. della lingua italiana ;* Bologne, 1831, p. 50.

(2) Dans l'empire même d'Orient, la langue des Grecs fut dite *romaica*, et l'on appelle encore *romancio* le dialecte semi-latin qui se parle dans quelques vallées des Grisons.

Albéric, dans la Chronique *ad an.* 1177 : *Multos libros, et maxime Vitas Sanctorum et Actus Apostolorum, de latino vertit in* romanum.

Saint Pierre Damien dit d'un Français : *Scholastice disputans* (c'est-à-dire en latin, langage d'école) *quasi descripti libri verba percurrit : vulgariter loquens, romanæ urbanitatis regulam non offendit.* C'est-à-dire, il ne blessa point les règles du langage roman. (Opusc., XLV, chap. 7.)

Benvenuto d'Imola dit de la comtesse Mathilde : *Linguam italicam, germanicam et gallicam bene novit.* (Antiq. ital., I, 1232.) Le même ajoute : *Gallici omnia vulgaria appellant* romantia ; *quod est adhuc signum idiomatis romani, quod imitari conati sunt.* (Ib. I, 1229.)

Jean de Mandeville, dans l'*Itinéraire Et sachez que j'eus cest livre mis en latin pour plus brievement diviser ; mais pour ce que plusieurs entendent miex roumant que latin, je l'ay mis en roumant* (c'est-à-dire en français).

toute l'Europe latine : fait qui n'est prouvé par aucun document, et que la raison dément (1). Si les provinces ne parlaient pas latin aux plus belles époques de l'empire, alors que les lois et les magistrats venaient de Rome, elles durent bien moins le faire quand elles furent inondées par des peuples dont les idiomes étaient différents et grossiers.

Le pape Grégoire V, dans son épitaphe, est loué en ces termes :

Usus francisca, vulgari et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici.

Cette langue vulgaire avait en Italie beaucoup de conformité avec le latin écrit, et Gonzone, Italien de 960, dit que, pour s'exprimer en latin, il est quelquefois gêné par l'habitude de parler la langue vulgaire, qui s'en rapproche beaucoup (2) ; aussi les notaires ou les chroniqueurs se croient-ils souvent obligés d'expliquer le terme latin par un mot plus connu, qui est identique à celui dont l'italien fait actuellement usage. D'anciennes chartes mentionnent certaines localités d'après l'appellation vulgaire, de même que des personnes et des métiers. D'un autre côté, le peuple, en donnant, selon son usage, des surnoms plaisants ou qualificatifs, employait des mots à physionomie italienne. Les historiens mettent parfois des noms vulgaires dans la bouche de leurs personnages (3), ou laissent, par habitude, tomber de la plume des idiotismes et des phrases de leur langage familier, qui ne tiennent pas moins à leur ignorance qu'au pays qu'ils habitent : nouvelle preuve que le langage nouveau se distinguait déjà de l'ancien.

(1) L'opinion de M. Raynouard est répudiée par tous les Français qui ont traité après lui de l'origine des langues romanes, et surtout par Ampère, *Formation de la langue française*, chap. 3, p. 25-34 ; par Éd. du Méril, *Introduction à Floire et Blancefort*, et par Fauriel, *Leçons sur Dante et les origines de la littérature italienne*.

(2) *Falso putavit Sangalli monachus me remotum a scientia grammaticæ artis, licet aliquando retarder usu nostræ vulgaris linguæ, quæ latinitate vicina est.*

(3) Quand l'archevêque Grossolano eut reçu le pallium du pontife, le peuple milanais criait : *Heccum la stola.* (LANDOLPHE JUN., dans les *Rer. it. Script.*, V, 476.) Dans la vie du bienheureux Pierre Orseolo (*Antiq. ital.*, II, 1031) : *Ait abbati lingua propriæ nationis, O abba, frustra me; hoc est, Virgis cæde me.* Quelque temps après vint le cri des croisés : *Deus lo volt.* En 1179, *ostiarii clamabant : Levate, andate.* Les femmes romaines appelaient l'antipape Octavien, *lingua vulgari*, Smanta compagno. (BARONIUS, *ad an.* 1154.)

Mais quand cette transformation s'opéra-t-elle? c'est comme si l'on demandait à quelle heure on passe de l'enfance à la jeunesse, et de la jeunesse à l'âge adulte. L'homme se croit aujourd'hui ce qu'il était hier, et, bien qu'il reste le même individu, il change de jour en jour, et passe successivement de l'enfance à la jeunesse, à l'âge mur, à la vieillesse. Le travail des langues traverse les mêmes phases. Le petit nombre des savants trouvaient agréable et commode une langue commune, au moyen de laquelle ils pouvaient tout à la fois se communiquer leurs pensées et les transmettre à ceux qui parlaient un autre langage; ils cultivèrent donc le latin en négligeant les idiomes vulgaires.

Les seigneurs traitaient sans doute leurs affaires dans les dialectes tudesques; mais, quand il s'agissait de mettre leurs conventions par écrit, ils recouraient à des *clercs* indigènes qui les rédigeaient dans ce jargon auquel ils donnaient le nom de latin. Les contrats étaient rédigés par des notaires qui suivaient les anciennes formules; les lois et les traités s'écrivaient en latin, et nul grand intérêt ne poussait les hommes à perfectionner les langues vulgaires. Quant aux prédications, tout porte à croire qu'elles étaient comprises par la multitude, comme le sont aujourd'hui les sermons prononcés dans la moyenne Italie en langue toscane, si différente des dialectes; quelquefois cependant le prédicateur s'exprimait en latin, puis lui-même ou tout autre traduisait ses paroles en langage vulgaire. En 1189, à la consécration de Sainte-Marie des Carceri, Geoffroy, patriarche d'Aquilée, prêcha *liberaliter et sapienter;* Ghérard, évêque de Padoue, expliqua son discours au peuple *maternaliter,* c'est-à-dire le traduisit en langue vulgaire (1). En 1267, l'Église releva la commune de Milan d'une censure qu'elle avait encourue pour avoir grevé d'impôts des biens ecclésiastiques; l'acte fut lu en présence d'un grand nombre de personnes, *primo liberaliter et secundo vulgariter, diligenter, per seriem de verbo ad verbum* (2).

Les langues restèrent dans l'enfance tant que les communications et les affaires furent rares; mais, quand le peuple, affranchi de la servitude féodale, fut aussi appelé à discuter ses intérêts particuliers, les dialectes durent s'étendre et se perfec-

(1) MURATORI, *Ant. estensi ad an.* 1189, I, chap. 36.
(2) *Documenti conservati nell'archivio della curia di Milano,* 1854, p. 20.

tionner; car l'homme veut parler dans les assemblées comme il le fait dans la conversation usuelle, et chacun, du reste, n'avait pas à sa disposition un notaire pour exposer ses pensées.

Les langues nouvelles ne se forment donc pas à l'aide d'un travail scientifique, mais d'après l'euphonie et l'analogie, selon la logique naturelle et cet instinct régulateur qui se manifeste d'une manière si étonnante chez les enfants. A la partie poétique, qui sert à faire l'éducation de chaque dialecte, s'unissait l'érudition, c'est-à-dire les éléments transmis par le monde ancien; c'est ainsi que les langues modernes, poétiques et populaires de leur nature, se perfectionnèrent sur l'exemple des idiomes antérieurs.

La séparation des communes et des fiefs avait amené une prodigieuse variété de dialectes; lorsqu'elles se fondirent en petits États et les petits en grands, on choisit un dialecte spécial afin de le raffiner, et les nations acquirent ce qui forme leur premier caractère distinctif, la langue.

C'est encore par la langue que se révèle la condition politique; or, tandis que la France constituait l'unité territoriale, qui entraînait l'unité de langage, en Italie, au milieu de son déplorable morcellement, il y eut autant de langues que d'États, et plus d'une mit en avant des prétentions de priorité ou de culture.

D'après une opinion d'école, c'est la Sicile qui aurait parlé la première l'italien. Cette assertion, d'ailleurs, viendrait à l'appui de notre thèse sur le peu d'influence des barbares; mais parler est autre chose qu'écrire. Or c'est rapetisser la question que d'attribuer la formation d'une langue à quelques lettrés, fût-ce même à tous, tandis que le peuple seul lui donne la vie et la souveraineté. S'imagine-t-on, par exemple, que des philosophes ou des poëtes ont l'intelligence qui invente, ou le pouvoir qui fait adopter les mots? Tout au plus savent-ils déduire les lois grammaticales de l'usage. Sous l'influence gibeline, et pour flatter Frédéric II, on assura que c'était à sa cour que l'on avait commencé à substituer, en poésie, l'italien au provençal (1); mais les quelques fragments qui nous restent de ces essais ne diffèrent pas du toscan qui se parlait à la même époque. D'un autre côté, pour affirmer, avec Perticari, que cette île parlait le bon italien avant la Toscane, il faudrait que nous n'eussions pas

(1) Je le dis avec hésitation, parce que Castelvetro soutient qu'à la cour de Frédéric on n'écrivit que le sicilien et le provençal, à l'exclusion de l'italien.

de *canzoni* en dialecte sicilien, très-différent de la langue employée par les écrivains (1).

L'impérialiste Dante dit : « Parce que le siége royal était « en Sicile, il arrive que tout ce que nos prédécesseurs ont « composé en langue vulgaire s'appelle sicilien ; ce que nous « faisons nous-mêmes, et nos descendants ne pourront le chan- « ger (2). » Eh bien, nous portons le défi qu'on cite un autre écrivain qui ait tenu ce langage ; Pétrarque seul, par condescendance d'érudit, écrit que le genre de la langue poétique, *quod apud Siculos, ut fama est, non multis ante sæculis, renatum, brevi per omnem Italiam ac longius manavit* (3). Du reste, il s'agit de poésie et non de langue ; peut-être Frédéric, ayant vu en Allemagne les chants que les minnesingers répétaient dans les cours, voulut en avoir à la sienne en langue italienne. Dante lui-même, lorsqu'il donne la priorité aux Siciliens, n'a pas en vue leur langage ; au contraire, il réprouve tous les dialectes, et ne trouve pas celui de la moyenne Italie meilleur que les autres : mais, comme Frédéric et Manfred, si vantés par lui, occupaient la Sicile, où ils accueillaient l'élite de l'Italie, à la différence des princes avares du reste du pays, les écrivains étaient d'accord sur un fait digne de louanges. « Il ne faut pas croire (dit-il en terminant) que le sicilien ou le dialecte de la Pouille soit le plus beau de l'Italie, puisque les bons écrivain sne l'ont pas employé (4). »

Dante déclare qu'on n'avait commencé à écrire en vers dans la langue d'*oc*, c'est-à-dire en provençal, et dans la langue de *si*, c'est-à-dire en italien, que cent cinquante ans avant lui, ce qui nous reporte à 1150 ; le commentaire de Benvenuto d'Imola vient

(1) Voir Barbieri, *Dell'origine della poesia rimata*, et notre Appendice I. Le sicilien, du reste, tiendrait beaucoup de l'ancien latin, puisqu'il dit *argentu, locu, pani*, qui est le pur latin avec suppression du *m* et du *s*. Il dit encore *jocu, jugu, judici*, au lieu de *giuoco, giogo, giudice*, mots toscans, et *amau, laudau*, pour *amò, lodò*, etc.

(2) *Vulg. eloq.*, liv. I, chap. 12.

(3) *Præf. ad epist. famil.*

(4) *Quod si vulgare sicilianum accipere volumus, scilicet quod prodit a terrigenis mediocribus ex ore quorum judicium eliciendum videtur, prælationis minime dignum est. Si autem ipsum accipere nolumus, sed quod ab ore primorum Siculorum emanat, ut in prævallegatis cantionibus perpendi potest, nihil differt ab illo quod laudabilissimum est... Quapropter superiora notantibus, innotescere debet, neque siculum neque apulum esse illud quod in Italia pulcherrimum est vulgare; cum eloquentes indigenas ostenderimus a proprio divertisse.*

à l'appui de son assertion. Quant au provençal, le fait est démenti par de nombreux documents. Nous n'avons rien en italien d'une antiquité plus certaine; en effet, on sentit fort tard le besoin de l'écrire, parce qu'on possédait déjà le latin, formé et national. Une langue qui succède à une autre sait difficilement se défendre de l'imiter, même après que, formée et agrandie, elle est employée par les écrivains; ainsi fut-il de l'italien, qui conservait encore au quatorzième siècle la physionomie maternelle, puisqu'il ne changeait pas *au* en *o*, ni le *l* en *i* devant *a*, *b*, *c*, *f*, *p*, et ne mettait point le *i* avant l'*e* (1).

A côté de la langue à mots finis, employée dans les écrits, devait rester le langage à mots tronqués; voilà ce qui est conforme à la nature du peuple. Outre le toscan, qui devint langue nationale, je pense que les autres dialectes avaient également pris alors le caractère propre qu'ils eurent dans la suite, et qu'ils tiraient de sources plus éloignées (2). Si les Lombards prononcent l'*eu* et l'*u* comme les Français, donnent comme eux l'accentuation nasale à l'*on*, à l'*en*, et contractent l'*au* en *o*, nous croyons qu'ils le doivent aux immigrations des Gaulois, antérieures à celles des Romains : de là cette foule de noms de localités, entièrement gaulois ou celtes, que l'on trouve dans cette partie de l'Italie, où le vulgaire prononce certains mots comme ils l'étaient dans les anciens idiomes gaulois (3). Les autres dialectes ont aussi des modes non adoptés par les écrivains, et qui ressemblent au provençal : nouvelle preuve qu'ils sont antérieurs à la séparation des deux langues.

Dans les chartes vénitiennes du douzième siècle, le *g* est changé en *z* (*verzane*, *zorzi*); celles de Bologne nous offrent *altare sanctæ Luziæ*, *Cazzavillanus*, *Cazzanimicus*, *Bonazunta*, *ri-*

(1) *Thesauro, templo, clarezza, judicio, tene, pensero...*

(2) Dans le traité entre Obizzo Malaspina et la ligue lombarde de 1168, on lit : *Novum dicimus statutum a triginta annis infra, sive* in zà. Et dans une charte de 1153 *ap.* GIULINI : *Et hoc vidit per annos octo et plus a terremotu* in zà, *et a decem annis* in là. Ce sont les mots dont on fait usage aujourd'hui. Voir MAZZONI TOSELLI, ouvr. cité, p. 120. Il parle d'un poëme de 1360 en dialecte bolonais.

(3) On disait *braich* dans l'ancien gaulois, et le même mot est *brasch* aujourd'hui en Lombardie, qui prononce *cadenn* comme en Bretagne et en Irlande; on y dit *provecc* comme dans le vieux français (*Ciascun fait gran* provecc *qui bien tient ce qu'il oie*); *fiœu* comme dans l'Anjou; *ciao* comme dans le pays de Galles; *uss* comme dans d'autres dialectes français.

vum Anzeli, Delai de la Bogna, Adam de Amizo, Mutus de Bataja, Arderici de Mugnamigolo. On lisait sur l'arc édifié par les Milanais lorsqu'ils relevèrent leur ville de ses ruines, les noms de *Settara*, *Mastegnianega*, *Prevede*, idiotismes encore usités dans le pays. Boso Tosabo est un des cinq consuls de justice qui, en 1170, composèrent les statuts de Milan. Nous avons de frère Buonvicino de Riva, qui écrivait dans le siècle suivant, un dialogue entre la Vierge et un paysan, qui commence ainsi :

Chiloga se lumenta lo satanas rumor
D'la verzene Maria matre del Salvator.

Les paysans disent encore *chiloga* pour *dans ce lieu*, et *lumentà* pour *ricordare, rammentare* (rappeler). D'autres mots des dialectes conservent l'empreinte des dominations et des communications étrangères, grecs à Ravenne, allemands et espagnols en Lombardie, arabes et grecs en Sicile, levantins à Venise, français en Piémont ; au contraire, le romain rustique a laissé de plus grandes traces dans les pays des Volsques, des Sabins, des Véiens, des Falisques, des Samnites, des Marses et au delà du Tibre : tant les villes italiques étaient loin de parler toutes le même langage (1). Cette identité répugne à la nature des choses, même alors qu'il ne resterait pas de preuves du contraire, et que nous ne verrions pas Dante, peu de temps après, réprouver quatorze dialectes, c'est-à-dire les expressions trop grossières et trop municipales, pour n'admettre que les plus favorables *à la poésie*. Un fait digne de considération, c'est que ces premiers écrivains (bien que leur pays natal tronque les mots, les torture et les écorche, glisse sur les désinences ou les allonge, emploie des locutions dures et grossières comme Dante trouvait déjà celles des Lombards, ou bien qu'il accumule des phrases disgracieuses et de vilaines constructions), quelle que fût leur patrie, s'étudiaient tous, comme on le fait encore aujourd'hui, à se rapprocher du dialecte toscan. Si les érudits qui ont traité cette matière, n'avaient pas méconnu la règle générale que nous ve-

(1) Les écrivains chargés de la correction de Boccace appellent le quatorzième siècle *quel buon secolo quando, come gli abiti e le monete, così usavano tutti li medesimi modi e parole.* Bien qu'ils appliquent cela aux Florentins, c'est déjà une assertion contre nature ; mais que dire de celle de Perticari, qui prétend que *tutte ad un tempo le città d'Italia vennero a parlar nell'istessa maniera l'idioma vulgare ?*

nons d'indiquer, combien ils se seraient épargné de subtilités et de discussions qui ont encombré des bibliothèques, sans autre résultat que d'embrouiller ce qui était clair, et de faire un sujet de controverse de ce qui est admis par le fait !

Le langage, en effet, est comme le droit. Une logique naturelle domine sa première formation, puis quelque haute intelligence aide le peuple à le constituer ; elle s'empare des éléments informes assemblés par le vulgaire, en tire le beau, donne des règles à la langue et la fixe. Dans cette haute intelligence, le peuple ne voit pas un commandement tyrannique, mais la fidèle expression de sa manière d'être, de penser, de sentir, bien qu'elle soit ennoblie.

Mais, tandis que le peuple conservait le nom de toscane à la langue, les doctes l'appelèrent d'abord vulgaire, comme ne convenant qu'à la multitude; lorsqu'ils l'eurent adoptée, ils la qualifièrent de *cortigiana* (de cour), comme destinée à flatter les cours des petits seigneurs. Ils en rougirent plus tard, et, comme ils n'osaient pas lui infuser la vitalité populaire, ils la voulurent docte et lettrée ; ainsi la langue, qui s'était d'abord développée dans les pays les moins foulés par les barbares et régis démocratiquement, put acquérir bientôt une mélodie variée, de douces cadences, de riches transitions, et devenir assez flexible pour exprimer des conceptions sublimes avec Dante, des pensées tendres avec Pétrarque, plaisantes avec l'Arioste, politiques avec Machiavel. Et pourtant nous entendons encore discuter pour savoir quel nom il faut lui donner, et, ce qui est plus triste, quelles autorités doivent la régler !

CHAPITRE CI.

LETTRÉS ITALIENS. COMMENCEMENTS DE LA POÉSIE ITALIENNE JUSQU'A DANTE.

Expression des croyances, des usages et des passions des hommes, la littérature, au moment où les peuples se fixent, commence elle-même à s'individualiser ; mais, parmi celles du néo-latin, la littérature italienne ne vint pas la première. Le midi de la France moderne, réduit de bonne heure en province (*Provincia*) par les Romains, conserva, à travers la barbarie, sa

constitution communale, à la faveur de laquelle fleurirent son commerce et sa civilisation; tout à coup, vers l'an mille, quelques poëtes, fameux sous le nom de troubadours, firent entendre des chants dans ce pays. Nous avons conservé beaucoup de leurs compositions; mais, en général, elles sont remplies d'artifice, de jeux de mots, de froides théories d'amour, de controverses même sur la galanterie; jamais on n'y trouve l'inspiration libre et simple, le chaud langage du cœur, ni même l'individualité, car elles ont toutes les mêmes défauts et les mêmes qualités. Du reste, aucun d'eux n'a mérité une gloire littéraire durable. Nous les mentionnons pour deux motifs : d'abord, à cause de l'opinion, émise il y a plusieurs siècles et ressuscitée naguère, que l'italien dérivait du provençal (1); ensuite, parce qu'un grand nombre d'Italiens, par esprit précoce d'imitation, composèrent des vers dans cette langue, dont beaucoup d'autres imitèrent les modes et les pensées.

Le Génois Folchetto de Marsiglia fut le premier Italien qui *trouvât* en provençal : vinrent ensuite, à Gênes, Boniface Calvi, Percivalle et Simon Doria, Ugo de Grimaldo, Jacques Grillo, Lanfranc Cicala; dans le Piémont, Pierre de la Caravana, Pierre de la Rovere, Nicoletto de Turin, qui lutta avec Ugo de San Ciro, et mourut poétiquement, en 1225, de chagrin de ne pas être payé de retour par la dame de ses pensées; à Albenga, Albert Quaglia; à Nice, Guillaume Brievo; dans le Montferrat, Pierre de la Mula; à Pavie, un certain Ludovico; à Fossano, un moine; à Venise, Barthélemy Zorzi, qui, pris dans un voyage par les Génois et tenu dans les fers pendant sept ans, fit un sirvente contre Gênes; délivré ensuite, il fut nommé capitaine du château de Coron, où il mourut. Ajoutons à cette liste Siccard de Lombardie, qui « traite de poltrons tous ses voisins, mais qui s'enfuit le premier dans tout danger; il s'enorgueillit des airs grossiers qu'il adapte à des mots vides de sens (2). » La plupart des troubadours appartiennent donc à la haute Italie; cependant nous trouvons mentionnés Albert des Malaspina dans la Lunigiana, Paul des Lanfranchi à Pise, Ruggerotto à Lucques, Migliore des Abbati à Florence, Lambertino Bonarello à Bologne,

(1) Raynouard (*Choix des poésies originales des Troubadours*) le soutient; mais les mêmes accidents se rencontrent dans le valaque, très-distinct du roman. Perticari se servit des mêmes arguments pour rabaisser Florence en faisant dériver l'italien du provençal.

(2) Pierre d'Auvergne, *ap.* MILLOT, *Hist. des Troubadours.*

tant le provençal était répandu, et tant on le croyait plus favorable à la poésie que les dialectes italiens.

Ugo Catola se distingue de tous ces poëtes parce que, au lieu de futiles galanteries, il consacre sa muse à flétrir la corruption des petits seigneurs. Émeric de Péguilain, vers l'an 1201, vint en Italie, où il resta plus de cinquante ans, fêté dans les cours de Montferrat, d'Este, des Malaspina, et composant des chants populaires même sur des sujets de circonstance, tels que la lutte des empereurs avec les papes, des Guelfes avec les Gibelins. Azzo VII d'Este, seigneur de Ferrare, combla les troubadours de bienfaits; ce prince et ses filles figurent souvent comme des modèles de courtoisie et de vertu dans les chants des poëtes, prodigues de louanges envers quiconque leur prodiguait ses dons. Charles d'Anjou, dans la conquête d'Italie, fut accompagné par Percivalle Doria, nommé plus haut, qui écrivit encore la *Guerre de Charles, roi de Naples, avec le tyran Manfred.*

Lorsque Conradin périssait sous la hache du bourreau de l'Angevin, Zorzi faisait entendre ces paroles : « Si une catas« trophe épouvantable entraînait la ruine du monde, si tout ce « qui brille dans l'univers se trouvait enseveli dans les ténèbres, « je n'en gémirais pas plus douloureusement que de la mort du « jeune Conradin et du duc Frédéric, que j'ai vus tomber vic« times de tant de perversité. Oh! qu'elle soit mille fois mau« dite, la Sicile, qui laissa commettre un si grand méfait! Hélas! « à quoi désormais peuvent s'attendre les gens de bien, si ce « n'est de vivre dans l'abjection? Eurent-ils jamais un ennemi « plus impitoyable que le comte d'Anjou? »

Sordello de Mantoue, qui réunit la palme du guerrier, le myrte de l'amant et le laurier du poëte, jouit d'une plus grande renommée. Sa vie et ses amours avec Cunizza, sœur d'Ezzelin IV, furent, dit-on, remplies d'étranges aventures, que nous abandonnons au roman. La plupart de ses poésies sont consacrées à l'amour, et, ce qui nous étonne, célèbrent l'*âme lombarde, altière et dédaigneuse*. Du reste, il ne semble pas qu'il jouît, auprès de ses contemporains, de la réputation d'héroïsme que lui ont faite les chroniques mantouanes et Dante. Dans ses œuvres, il se révèle plutôt sous le caractère d'un joyeux compagnon; comme un don Juan, mais sans délicatesse chevaleresque, il se vante de ses bonnes fortunes auprès de toutes les femmes. Invité par Charles d'Anjou à se croiser, il lui répondit : « Seigneur comte, n'exigez pas que j'aille chercher la mort.

« Sur ces eaux salées, on gagne trop vite le paradis ; je n'ai pas « hâte de l'obtenir, et je veux arriver le plus tard possible à l'é- « ternité. » Nous aimons à croire que son premier langage n'était qu'une forfanterie, et le second, qu'une profonde ironie ; car ailleurs Sordello, digne et fier, sans égard pour la grandeur et la puissance, se déchaîne contre la lâcheté quelque part qu'il la trouve. Tel est son fameux *sirvente* sur la mort de messire Blacasso, dans lequel, avec une audace insultante, il envoie les morceaux du cœur de ce brave aux différents rois, en reprochant à chacun d'eux son peu de courage.

N'oublions pas quelques poésies, où les Vaudois exprimèrent leurs doctrines religieuses au moyen d'un dialecte qui se rapproche plus des idiomes lombards qu'aujourd'hui celui de Gênes ou du Montferrat; il ne manque aux mots, pour être italiens, que la terminaison actuelle (1). L'Italie même eut des auteurs qui firent usage du français, et Marco-Polo, Brunetto Latini, Da Canale et divers romanciers écrivirent dans cette langue.

Si la langue vulgaire s'écrivit tard dans la Péninsule, il ne faut pas en conclure qu'elle se développa tardivement; le latin était considéré comme langue nationale, différait peu du langage parlé, et dès lors il n'y avait pas de motifs pour que les doctes voulussent affronter les nombreuses difficultés d'une langue qu'on n'avait jamais écrite, et qui, par conséquent, était incertaine ou sans règles dans les formes, les mots, l'orthographe. Les Italiens regrettèrent toujours l'antique grandeur de Rome, et, toutes les fois qu'ils le purent, ils choisirent des institutions semblables, au moins de nom, à celles des vieux temps; ce fut encore avec plus de ténacité qu'ils conservèrent la langue latine dans les actes publics, coutume qui a duré jusqu'à notre

(1) Voici quelques vers de la Barca :

De quaire element ha Dio lo mont formà,
Fuoc, ayre, ayga et terra son nomà.
Stelas et planetas fey de fuoc,
L'aura e lo vent han en l'ayre lor luoc.
L'ayga produy li oysel e li peyson,
La terra li jument e li om fellon.
La terra es lo plus vil de li quatre element,
De la cal fo fayt Adam paire de tota gent.
O fang, o polver, or te ensuperbis !
O vaysel de miseria, or te enorgolhis !
Hornate ben, e quer vana beotà (beltà),
La fin te mostrare que tu aures obra.

Dans RAYNOUARD, tome II, p. 108.

siècle. D'autre part, ils voulaient imiter la cour romaine, obligée d'employer le latin, parce qu'elle entretenait une correspondance avec le monde entier. L'usage de cette langue, bien qu'elle eût déjà revêtu les formes nouvelles, devint plus fréquent lorsque les hommes des communes primitives furent amenés, grâce aux progrès de la liberté, à traiter plus souvent de leurs intérêts particuliers. Mais, sans parler des chartes recueillies çà et là, nous trouvons un indice de la forme de ce latin dans Odofredo, célèbre professeur de l'université de Bologne, qui, après avoir terminé son cours du Digeste, congédiait ainsi ses élèves : *Dico vobis, quod in anno sequenti intendo docere ordinarie, bene et legaliter sicut unquam feci. Non credo legere extraordinarie, quia scholares non sunt boni pagatores; quia volunt scire sed nolunt solvere, juxta illud : Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo. Non habeo vobis plura dicere; eatis cum benedictione Domini* (1). Dans toutes ces époques, les épîtres de la chancellerie romaine valurent beaucoup mieux, par le fond et la forme, que les autres écrits. Dans le onzième siecle, les cloîtres fournirent quelques écrivains, bien inférieurs aux classiques sans doute, mais plus corrects et plus précis que tous ceux de la décadence de l'empire. Nous en avons cité plusieurs; rappelons encore Arrigo de Settimello, qui, dépouillé par l'évêque de Florence d'un riche bénéfice et réduit à la misère, s'en consola dans l'élégie *De diversitate fortunæ et philosophiæ consolatione*, quatre livres en latin non dépourvus de tout mérite (2), et qui parvinrent si rapidement à la renommée que, du vivant de l'auteur, on les commentait dans les écoles. Il serait facile d'en exhumer d'autres; mais quiconque se sert d'une langue séparée de la vie actuelle déchoit dans le raisonnement et l'imagination, parce que de vieilles formes entraînent les pensées vieillies.

Le grec ne fut pas oublié non plus; les moines basiliens, répandus dans le midi de l'Italie, le conservaient dans les offices. Dans les croisades, on se mit à l'étudier pour l'usage pratique, et, de même qu'on recueillait partout des reliques, des livres furent apportés de la Grèce. Sur la prière d'Eugène III, et pour

(1) TIRABOSCHI, IV, et notre chap. XC.

(2) Sim licet agrestis, tenuique propagine natus,
Non vacat omnimoda nobilitate genus.
Non præsigne genus, nec clarum nomen avorum,
Sed probitas vera nobilitate viget.

le salut de l'âme de son fils, Burgondione, juge de Pise, traduisit en latin quelques homélies de Chrysostome, les œuvres de Jean Damascène, et la *Nature de l'homme* de Grégoire de Nysse.

Le nombre des contes sacrés et des miracles faux ou altérés, notamment sur la passion du Christ, devint alors plus considérable; chaque motte de terre de la Palestine, chaque bagatelle apportée de ce pays, avait, dans l'opinion publique, la faculté d'engendrer des prodiges. Jacques de Voragine, après les anciens biographes des ermites, fut le premier qui, dans la *Légende dorée,* recueillit des Vies de saints, toutes remplies de fables (1); on accorde plus de confiance à celle de frère Pierre Calo de Chioggia. Mais, parmi la compilation indigeste et grossière des légendes qui parurent alors, les protestants ont beaucoup déclamé sur le *Liber conformitatum sancti Francisci cum Domino Nostro Jesu Christo*, écrit avec une grande simplicité. Barthélemy de Lucques, évêque de Torcello et l'ami de Thomas d'Aquin, rédigea une histoire ecclésiastique jusqu'à l'année 1313, copiant ce qu'il trouva, et nous conservant ainsi de précieux renseignements.

Guido des Colonnes, juge de Messine, résida quelque temps en Angleterre, où il écrivit *De regibus et rebus Angliæ,* œuvre louée, que le chroniqueur anglais, Robert Fabyan, s'attribua. En 1287, déjà vieux, il traduisit ou composa, d'après Dictys de Crète ou Darès le Phrygien, *De rebus trojanis,* livre très-répandu, et qui fut ensuite traduit dans toutes les langues; en 1333, Matthieu-Jean Bellebuoni, de Pistoie, fit en italien une version de cet ouvrage, qui fut un des premiers que l'on imprima (2).

On vit encore des bibliothèques, des trésors, des miroirs, ou bien, sous tout autre nom, des encyclopédies de toutes les connaissances qu'un auteur pouvait acquérir : livres de la plus grande utilité au milieu de cette pénurie de livres. Le *Catholicon*, Somme universelle, du Génois Jean Balbi, est une table alphabétique et raisonnée de tout ce que les Européens savaient

(1) Le père Sportono le défend en démontrant que les passages blâmables y ont été interpolés.

(2) « Ce présent ouvrage a été imprimé par Antoine d'Alexandrie de la « Paille, Barthélemy de Fossombrone de la Marche, et Marchesino de Salvioni « de Milan, dans la célèbre ville de Venise, l'an de l'incarnation MCCCCLXXXI. » Voir *Il Maurolico*, journal de Messine, novembre 1833, corrigeant Crescimbeni et Tiraboschi.

alors, et, sur l'attestation de l'auteur, *valet ad omnes fere scientias.*

Le latin n'était pas seulement la langue des lettrés, mais il avait cours parmi le peuple, comme aujourd'hui le toscan dans les pays d'un dialecte différent. Gaufrido Malaterra, dans le prologue de sa chronique, cite des vers composés par lui sur les instances du prince, *plano sermone et facili ad intelligendum, quo omnibus facilius quidquid diceretur patesceret;* lorsque le roi Roger, peu après la mort de son fils aîné, devint père de Simon, il fit les vers suivants :

Patre orbo
Gravi morbo
Sic sublato filio,
Unde doleret
Quod careret
Hæreditatis gaudio,
Ditat prole
Quasi flore
Superna prævisio.

Ces vers nous offrent la mesure et la rime à la moderne, et nous invitent à rechercher s'il est vrai que les Italiens ont appris des Provençaux le genre poétique.

De même qu'il existait une langue parlée différente du langage écrit, ainsi nous croyons que les Romains possédaient, à côté d'une poésie métrique, c'est-à-dire déterminée par des longues et des brèves, une poésie rhythmique, basée uniquement sur le nombre des syllabes. Telle dut être la poésie primitive des vers saturnins et du chant des frères Arvales, ainsi que des autres vers déprécatifs, magiques, médicaux, qu'on récitait *assa voce,* c'est-à-dire sans accompagnement musical, mais avec une danse virile où les mouvements du pied marquaient l'accent (1); les chants des banquets, dont parle Caton, par lesquels on célébrait au son de la flûte les louanges des aïeux, eurent sans doute le même caractère. Quiconque connaît l'accent latin se persuadera facilement que la mesure rhythmique convenait

(1) Seu cantare juvat, seu ter pede læta ferire
Carmina...
CALPURNIUS, *Ecl.* IV.

Dumque rudem præbente modum tibicine tusco
Ludius æquatam ter pede pulsat humum.
OVIDE, *Ars. am.*

seule aux chants, mal servis par la mesure prosodique. Dans notre opinion, les vers fescennins, délices du peuple, furent toujours rhythmiques, de même que les chants militaires, bachiques, railleurs, dont quelques-uns nous ont été conservés par Suétone, auquel nous devons aussi des strophes de l'empereur Adrien, étrangères aux mesures connues (1).

L'imitation grecque introduisit les mètres dactyliques, mais comme harmonie fictive, arbitraire, sans aucun rapport avec la langue; au lieu de se préoccuper de la véritable prononciation, elle s'attachait aux convenances accidentelles du mètre ou à de prétendues analogies avec les modèles grecs : cela est si vrai que l'accent tonique tombait souvent sur les brèves, et qu'un grand nombre de syllabes restaient incertaines. Cette mélopée, tout artificielle, était plus nuisible à la quantité que dans les idiomes où elle existait naturellement, comme le grec et le sanscrit; or, quoi que fissent les poëtes pour accroître l'harmonie de leurs vers en soumettant les pieds libres à un ordre systématique, c'est-à-dire en déterminant la succession des dactyles et des spondées, comme aussi en réglant la disposition des césures et jusqu'à la longueur des mots (2), l'harmonie n'acquit pas même à Rome la force d'une habitude. Les barbares introduisaient des mots rebelles à la prosodie, et la prononciation, qui respectait moins les traditions littéraires, ramenait les capricieuses différences de quantité à une espèce d'unité. Les poëtes changèrent

(1) Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem, etc.
Ego nolo Florus esse, etc.

Et l'épigramme très-connue :

Animula vagula, blandula.

Horace, tout empreint de l'humanité grecque, traite d'horribles les vers saturnins; mais il avoue que, malgré les *grécisants*, ils se conservaient encore de son temps :

Horridus ille
Defluxit numerus saturnius, et grave virus
Munditiæ pepulere; sed in longum tamen ævum
Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.
Ep. I, lib. 2.

(2) Ovide aimait à commencer par le dactyle, Virgile par le spondée; Claudien les alterna, et le plus souvent le premier pied est un dactyle, le quatrième un spondée. La césure, dans le siècle d'or, vient après le second pied; Claudien la met après le premier et le troisième. Au temps de la décadence, on voulut toujours finir par un mot bissyllabique.

d'abord les règles prosodiques, puis avouèrent qu'ils les ignoraient (1), et l'on fit, d'après le type de l'ancien hexamètre, des vers qui s'éloignaient systématiquement de toute mesure.

Après la disparition de l'élégance classique, les formes indigènes prévalurent, surtout à la faveur du christianisme, où l'inspiration était plus personnelle, et le sentiment plus dominant; aussi les poëtes, au lieu de subordonner leurs émotions à une mesure inanimée, voulurent l'approprier aux pensées, et ils substituèrent l'expression mélodique à la régularité plastique. Dès lors on négligea la quantité des syllabes pour s'attacher exclusivement à leur nombre, et faire intervenir la musique; mais, comme l'oreille n'était pas habituée à cette finesse, elle préféra être caressée par la rime. Nous avons, dans cette forme, des vers d'auteurs (2), des inscriptions, des hymnes de l'Église, faciles à chanter, mais rebelles à la prosodie; la mesure en fut changée, mais toujours d'après le nombre des syllabes et non d'après leur quantité.

Les classiques latins et grecs commencèrent la rime, et, bien qu'ils l'évitassent comme peu favorable à la métrique, ils accumulèrent parfois les consonnes à ce point qu'il est impossible de les attribuer à une inadvertance (3). Cet usage de revêtir

(1) Saint Paulin d'Aquilée prie le lecteur de lui pardonner lorsqu'il trouverait *per incuriam aut brevem pro longa, aut longam pro brevi;* et Fortunat de Valdobbiadene :

Posthabui leges, ferulas et munia metri;
Non puto grande scelus, si syllaba longa brevisque
Altera in alterius dubia statione locetur.

(2) Des exemples fréquents ont déjà été cités. — Nous lisons dans Fabretti cette épitaphe :

Nome fuit nomen; hæsit nascenti Cosuccia,
  Utraque et hoc titulo nomina significo.
Vixi parum, dulcisque fui dum vixi parenti;
  Hoc titulo tegor, debita persolui.
Quisque legis titulum, sentis quam vixerim parum,
  Hoc peto nunc dicas: Sit tibi terra levis.

(3) Homère : Ἔσπετε νῦν μοῦσαι, ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι.

Les rimes se rencontrent très-souvent dans les Grecs, surtout dans l'*OEdipe à Colone* et les *Trachiniennes* de Sophocle.

Horace :

Non satis est pulchra esse poemata; dulcia sunto,
Et quocumque volent animum auditoris agunto.

Virgile :

Cornua velatarum obvertimus antennarum.

Ovide :

Quot cœlum stellas, tot habet tua Roma puellas.

l'idée d'une forme plus musicale et de rendre l'harmonie plus sensible s'étendit à mesure que le latin déclinait, et qu'on sentait la nécessité de donner un rhythme plus libre et plus expressif à des pensées sur lesquelles le sentiment acquérait un plus grand empire. D'abord on se contenta de la consonnance, c'est-à-dire de la cadence uniforme de la dernière syllabe ou des deux dernières dans les mots *sdruccioli* (mots dont l'accent tonique tombe sur l'antépénultième syllabe) (1); puis on voulut que toutes les lettres qui succédaient à l'accent tonique fussent égales. Les vers furent appelés léonins, sans doute pour en indiquer la force, ou peut-être de Léon, bénédictin de Saint-Victor, à Paris (1190), qui s'en attribua le mérite, bien qu'ils fussent en usage longtemps avant lui (2). Toutes les langues romanes adoptèrent la rime comme l'avaient déjà fait les Arabes et les peuples du Nord, dont l'exemple put la répandre parmi nous, mais ne l'enseigna point.

Si l'on ne tient pas compte de la quantité, on peut trouver dans les classiques latins la mesure des vers italiens à cinq, six, sept, huit syllabes, dont les combinaisons augmentèrent, et qui prirent des allures plus vives quand ils furent consacrés au chant

Properce :

Non non humani sunt partus talia dona;
Ista deûm mentes non peperere bona.

Il serait trop long de les citer tous; mais qu'on se rappelle que la première ode d'Horace est presque toute à rimes imparfaites. Tout le monde connaît ces quatre vers attribués à Virgile :

Sic vos non vobis fertis aratra boves, etc.

Et ceux d'Ennius dans Cicéron, *Tuscul.* :

Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vitam evitari,
Jovis aram sanguine turpari.

(1) Saint Colomban :

Differentibus vitam mors incerta surripit;
Omnes superbos vagos mœror mortis corripit.

(2) Dans un antiphonaire du septième ou du huitième siècle, Muratori trouva ces vers de rime parfaite :

Vere regalis aula — variis gemmis ornata,
Gregisque Christi caula — Patre summo servata.

Pierre Damien, en 1053, employait les rimes parfaites et imparfaites :

Ave David fil*ia* — sancta mundo n*ata*,
Virgo prudens, sobr*ia* — Joseph despons*ata*.

ecclésiastique (1). Le vers héroïque italien dérive des hendécasyllabes anciens, ou du saphique, ou de l'iambe hipponacte (2), et fut d'usage dans les temps de basse latinité ; les soldats l'employaient pour s'encourager, en 900, à garder les remparts de Modène. Le décasyllabe, inconnu des Latins et des Provençaux, est attribué à messire Onesto, de Bologne (3). La poésie reconnaissait de plus en plus l'empire de la musique, ce que révèlent encore les noms de chanson, cantilène, sonnet, ariette, ballade, antienne, répons.

Pourquoi dès lors chercher chez les Provençaux les formes poétiques de l'Italie? elles étaient la conséquence logique du progrès de la versification, de l'introduction des langues antiprosodiques, de l'association plus intime de la poésie avec la musique. Les Italiens leur doivent les *canzoni* à vers inégaux et rimes croisées terminées par un envoi, appelées *pétrarquesques* par les Italiens, avec la forme fastidieuse des sestines anciennes et des ballades, dans lesquelles se reproduit, à chaque intervalle donné, le même mot ou le même vers. Leur sonnet différait entièrement des sonnets italiens, dont le plus ancien qui nous reste est attribué à Pierre des Vignes (4) ; il reçut une forme régulière de Guitton d'Arezzo, le premier, dit-on, qui fit usage des *octonaires*. On attribue à Boccace l'invention de l'*octave* (5),

Ad salutem omn*ium* — in exemplum d*ata*,
Supernorum civ*ium* — consors jam prob*ata*.

Et ailleurs :

O miseratrix — o dominatrix — præcipe dictu
Ne devastemur — ne lapidemur — grandinis ictu.

(1) Frère Jacopone de Todi composa des quinaires *sdruccioli :*

Cur mundus militat sub vana gloria,
Cujus prosperitas est transitoria?
Tam cito labitur ejus præsentia,
Quam vasa figuli quæ sunt fragilia, etc.

(2) Dulce et decorum est pro patria mori.
Jam satis terris nivis atque diræ...
Ibis liburnis inter alta navium...
HORACE.

Phaselus ille quem videtis, hospites...
CATULLE.

(3) La partenza che fò dolorosa
E penosa — più ch'altra m'ancide,
Per mia fide — a voi dà bel diporto.

(4) Il est dans Allacci, *Poeti antichi,* et l'on en trouve encore deux de Cecco Nuccoli de Pérouse, avec trois tercets.

(5) Avant lui, nous trouvons l'octave dans Thibaut, comte de Champagne.

dont la sestine moderne n'est qu'une mutilation. Les premiers poëtes de l'Italie eurent un goût particulier pour les tercets. La versification se perfectionnait graduellement, et combinait d'une manière plus mélodieuse des éléments plus conformes à la nature de la langue.

Pierre des Vignes, Frédéric II, Enzo et Manfred, ses fils, versifièrent dans la Sicile. Ciullo d'Alcamo et Mazzeo Ricco de Messine paraissent antérieurs à ces poëtes, moins élégants que Rinald d'Aquin, Jacques, notaire de Lentino, et Guido des Colonnes. A la même époque, la poésie était cultivée en Toscane par deux Buonagiunta de Lucques, Chiaro Davanzati, Salvino Doni, Guido Orlandi, Noffo, notaire d'Oltrarno, que nous citons, parce qu'ils furent les premiers. Nous avons déja parlé de saint François et de frère Pacifique; Forcalchiero Forcalchieri, de Sienne, cultivait peut-être la poésie dès 1177, et il semble faire allusion à la paix de Constance lorsque, par ce vers : *Tout le monde vit sans guerre,* il commence le plus ancien chant de la langue italienne. Dante de Maïano, qui s'éprit de la Nina de Sicile d'après sa réputation, échangea des vers avec elle; or, bien qu'ils fussent de pays différents, aucune différence ne se manifeste dans la forme de leur langage, tant il est vrai que tous s'étudiaient à suivre le même type.

Dans le nord de l'Italie, on écrivait aussi, mais plus grossièrement. Les Milanais Pierre Besgapè, qui fit l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; frère Buonvicino de Riva, qui enseigna les belles manières (1), et Guido de Sommacampagna,

(*Voy.* **Pasquier**, *Recherches de la France ;* Paris, 1617.) Les Arabes mêmes en offrent des exemples.

(1) Frà Bonvexin de Riva che sta in borgo Legnano,
D'le cortesie de desco ne disette primano;
D'le cortesie cinquanta che s' dè usare a desco
Frà Bonvexin de Riva ne parla mo de fresco.

Le recueil n° 92 de la bibliothèque Ambrosienne contient, de ce même Buonvicino, une *Disputatio Roxe et Viole,* qui commence ainsi :

In nome de Dio grande e de Bonaventura,
Chilò (*qui*) si da comenzo a una legenda pura
De gran zoya e solazo : zaschun sì n'abia cura
D'imprender ste parole de dolze nudridura.

D'autres de ses vers célèbrent la *dignité de la glorieuse vierge Marie :*

Quella viola olente, quella roxa fioria,
Quella è bianchissim lilio, quella è gemma fornia,
Quella è nostra advocata, nostra speranza e via,
Quella è piena de gratia, piena de cortexia...

recteur véronais, qui en 1360 écrivit le *Traité et l'art des rhythmes vulgaires* (1), ne servent que pour attester combien le didactique toscan était alors supérieur.

Cette énumération suffit pour qu'on ne répète plus ces paroles banales, que Dante a créé la langue et la poésie italiennes ; lui qui, dans son traité *du Langage vulgaire*, examine et juge les écrivains qui l'ont précédé, en condamnant ceux qui se sont servis, sans la polir, de la langue telle qu'on la parlait ; lui qui, même dans la *Divine Comédie*, les accuse de ne pas s'être inspirés à la source du sentiment, et d'avoir voulu plaire, non par l'expression vraie de l'amour, mais par des ornements (2).

Dante se montre très-sévère envers Guitton d'Arezzo, et pourtant cet auteur, versé dans le provençal, le français et l'espagnol, exposa sous des formes grossières de hautes pensées, soit dans les vers, soit dans quarante lettres sur divers sujets, la plupart écrites pour l'édification des âmes, pour encourager à la vertu les chevaliers Gaudents, auxquels il appartenait, ou pour exhorter à la paix Florence et les autres villes de la Toscane ; pour peu qu'on les dérouille, ces lettres sont loin d'être méprisables.

Jacopone de Todi, docteur et lettré, s'occupa d'abord de spéculations et de plaisirs ; mais un jour, assistant à un spectacle, le plafond s'écroula, et sa femme fut tuée ; lui découvrant alors le sein, il la trouva ceinte d'un cilice sous des habits somptueux. Repentant, il se fit tertiaire de saint François, et, pour s'attirer le mépris, il feignit d'être fou. Aussitôt il fut en

Quella è salut del mondo, vaxello de deitade,
Vaxello pretioxissim, e pien d'ogni bontade,
Vergen sopra le vergen, soprana per beltade,
Magistra d'cortexia, et de grande humiltade, etc.

Nous avons aussi de lui différentes légendes de saint Christophe, de sainte Lucie, de l'esclave Dalmasina. Voici le commencement de la dernière :

Intendete, signori, sel vi piace ascoltare
D'uno bello sermone eo ve vollio cuntare ;
Se voi ponete mente, ben ve porà zovare ;
Chè sempre de la morte se dee l'uom recordare.
Chi serve a Jesu Cristo non può mal arrivare,
Lo sclavo Dalmasina per nome era chiamato,
E 'l fò de la Zizilia, e in Palermo el fò nato, etc.

C'est le vers martellien, qui fut employé aussi par Boezio de Rinald, d'Acqui, dans son histoire d'Aquila, de 1252 à 1362. (*Rer. it. Script.*)

(1) Il est manuscrit ; et voir MAFFEI, *Verona illustrata*, part. II, liv. II.

(2) *Vulg. eloq.*, I, 13. *Purg.*, XXIV.

butte aux huées des enfants, à la persécution de ses frères et du pape Boniface VIII; enfermé dans une prison, il y composa des vers, ainsi que des *laudes* sacrées, incorrectes et grossières, mais parfois vigoureuses, et dans lesquelles tout est spontané, la pensée comme l'expression. Il ne put être admis dans le premier ordre de Saint-François qu'après avoir écrit sur le mépris du monde; mais il ne voulut jamais devenir prêtre.

Brunetto Latini nous a laissé en langue vulgaire le *Petit Trésor*, recueil de préceptes moraux en septénaires rimés deux à deux. « Il fut secrétaire de la commune de Florence, mais homme mondain. Le premier, il s'occupa de dégrossir les Florentins, de leur enseigner à parler bien et habilement, à savoir juger et régir la république selon la politique (VILLANI). » Persécuté par le roi Manfred, il se réfugia en France auprès de Louis IX, où il écrivit le *Trésor*, dont on a voulu faire une encyclopédie de ce temps, mais qui n'est qu'un mélange confus de choses tirées de la Bible, de Pline, de Solin. Il dit qu'il le composa en français *pour ce que nous sommes en France, et par ce que la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens*. L'original resta inédit, mais deux traductions italiennes, faites du temps de l'auteur, enrichirent la langue italienne d'idées et de beaucoup de mots; ce travail dut jouir d'une longue estime, puisqu'à l'introduction de la typographie, il fut un des premiers qu'on imprima (1).

Les vers rimés, par lesquels Cino de Pistoie célébra la belle *Sauvage*, me paraissent obscurs dans la forme et tout alambiqués; néanmoins on vante l'élégance et la douceur de sa poésie, et Dante assure que les chants de Cino et les siens « avaient « élevé la puissance et la dignité du parler italien, lequel, étant « de mots très-grossiers, de constructions incertaines, de pro- « nonciation défectueuse, avait été rendu par eux beau, régu- « lier, parfait et gracieux. » Ses Commentaires sur le Code lui valurent une grande renommée, et, banni comme Gibelin, les universités le demandaient à l'envi.

Guido Guinicelli, de Bologne, expatrié avec les Lambertazzi, et mort en exil deux années après, est appelé par Dante « noble, « très-grand, son père et l'un des meilleurs qui jamais aient

(1) L'édition de 1474 est citée par MEHUS, *Vita Ambrosii camaldolensis*, pag. 156. L'horrible mélange du *Patafio* qu'on lui attribue est au moins postérieur d'un siècle, comme le prouve dal Furia.

« chanté rimes d'amour douces et gracieuses... Le premier, il a « donné une douce couleur à la forme de notre idiome, que le « rude Guitton avait à peine crayonnée (1). » Il nous reste peu de ses vers, qui d'ailleurs sont altérés ; mais ils suffisent pour attester la vigueur et l'élévation du poëte ; on y trouve des pensées nobles, un style dégrossi, mérites qui pourraient étonner dans un auteur du treizième siècle, si nous n'avions pas aussi de la prose et des vers de Guitton, bien supérieurs à l'opinion que Dante et ses partisans voudraient nous en donner.

Les précédents furent surpassés par le Florentin Guido Cavalcanti, qui, en chantant Mandetta de Toulouse, mêla la philosophie à l'amour, et sut donner à la langue une élégance toute moderne (2).

A la même époque, la prose était employée, soit dans les prédications ou les chroniques, comme nous l'avons déjà dit, soit dans les traductions, qui sont un excellent exercice pour les langues nouvelles. Frère Guidotto de Bologne écrivit en langue vulgaire la *Fleur de rhétorique*, abrégé du livre à Hérennius, qu'il dédia à Manfred, roi de Sicile ; mais probablement les nombreuses traductions d'alors sont faites d'après le français et non d'après le latin : de là les romans, de là plusieurs des Cent Nouvelles, tirées du moine de Montalto.

Des écrivains firent usage des locutions populaires, mais en les combinant selon leur caractère et leur degré de culture ; ils établirent ainsi la suprématie de la langue toscane, combattue

(1) *Conv.* — *De vulg. eloq.* — *Purg.* XXVI ; et l'*Epistola al signor Federigo*, dont Poliziano est regardé comme l'auteur, mais qu'Apostolo Zeno, avec de bonnes raisons, attribue à Laurent de Médicis.

(2) In un boschetto trovai pastorella
Più che la stella bella, al mio parere ;
Capegli avea biondetti e ricciutelli,
E gli occhi pien d'amor, cera rosata ;
Con sua verghetta pasturava agnelli,
E scalza, e di rugiada era bagnata ;
Cantava come fosse innamorata,
Era adornata di tutto piacere.
D'amor la salutai immantinente,
E domandai se avesse compagnia ;
Ed ella mi rispose dolcemente
Che sola sola per lo bosco gìa,
E disse : Sappi quando l'augel pìa,
Allor desìa lo mio cuor drudo avere.
Ballata *Era in pensier d'amor.*

Voir pour les autres exemples l'Appendice Ier du premier volume.

vainement par ceux qui voulurent emprunter à Dante ses doctrines mal éclairées plutôt que ses exemples immortels. Or ces exemples étaient si grandioses et si nouveaux qu'il fut salué comme le créateur, non-seulement de la poésie, mais de la langue, quoiqu'il ne fît que recueillir leurs traditions, sur lesquelles il projeta la lumière du génie : œuvre d'autant plus étonnante que le reste de l'Europe était moins cultivé de son temps, et que l'on connaissait peu les modèles anciens.

Ces modèles oubliés, l'imagination s'était jetée dans la double voie des idées religieuses et chevaleresques ; les premières avaient produit une série de légendes appliquées à cent personnages, à des époques très-diverses, et qui constituaient une mythologie chrétienne, fort inférieure sans doute à celle des gentils, mais plus morale, plus efficace, et dont la forme était l'allégorie et la vision. La chevalerie, introduite en Europe avec les croisades et vivifiée par leur souffle, avait enfanté tous ces exploits des héros de la Table-Ronde et des paladins de Charlemagne, ou bien transformé à la moderne les compagnons d'Alexandre le Grand ; elle inventait encore des généalogies pour les maisons régnantes et surtout pour celle de France. La satire et le grotesque prédominaient dans les œuvres de ces auteurs ; car ils racontaient des entreprises ridicules, exagéraient les actions héroïques, ou ne les exposaient qu'avec un sourire moqueur. Nous avons vu aussi les poëtes-historiens, dont les narrations étaient affranchies de faits imaginaires. Le sentiment individuel s'exprimait dans la poésie lyrique, toute d'amour ; mais, s'il avait une forme légère et libre parmi les Français et les Provençaux, il parla bientôt en Italie un langage respectueux, devint platonique et métaphysique, au point que les chants d'amour eurent besoin de commentaires, qui d'ailleurs ne manquèrent pas (1). Le sentiment et la beauté en souffrirent ; mais, à force d'exprimer de pareilles idées ou de les analyser, la langue acquérait de la vigueur et de l'ampleur.

Le grand nombre de fabliaux, de poëmes et de romans en français, en allemand, en provençal, en italien, œuvres d'instinct plutôt que d'art, étaient grossiers par la forme, et simples de conception. Le moyen âge n'avait pas encore produit l'homme qui (tâche des poëtes primitifs) sût recueillir toutes les tradi-

(1) Buonagiunta écrivait à Guido Guinicelli que sa manière d'écrire était obscure.

tions vivantes, les combiner avec la science plus raffinée de son temps, et mêler à la satire, à l'histoire, à l'amour, à la dévotion, la poésie lyrique, le dialogue, le récit et l'allégorie qui en sont les formes; cet homme devait en outre, au moyen de son génie et avec l'art qui peut seul éterniser les travaux, unir les dogmes positifs, les institutions civiles, les faits historiques, les spéculations philosophiques et théologiques : voilà ce que Dante accomplit avec une intelligence supérieure, aidée par les circonstances.

1265-1321 Descendant d'un nommé Cacciaguida, qui avait suivi à la croisade l'empereur Conrad, Dante, à neuf ans, accompagna ses parents dans la maison de Folco des Portinari qui célébrait les calendes de mai; là il vit Bice, fille de ce seigneur, laquelle « ne dépassait pas la neuvième année, était très-gracieuse, aimable et gentille dans ses manières, belle de visage, et plus grave dans ses paroles que son jeune âge ne le comportait. L'âme de Dante en fut tellement frappée que nul autre plaisir ne put jamais ni effacer ni bannir cette belle image (BOCCACE). » Il se mit à faire des vers sur la jeune fille chérie, en les envoyant, comme c'était l'usage, à d'autres poëtes toscans, qui cherchèrent sans doute à le détourner d'une voie où ils craignaient de l'avoir pour rival, ou bien lui donnèrent de ces encouragements charitables qui ressemblent à une insulte. Quiconque est sensible à la passion vraie comprendra de quelle manière et combien il l'aimait, quand il écrivait : « Cette gentille dame jouissait auprès des gens d'une telle faveur que, lorsqu'elle passait dans la rue, les personnes accouraient pour la voir; puis, lorsqu'elle se trouvait auprès de quelqu'un, elle faisait naître dans son cœur une telle honnêteté qu'il n'osait pas lever les yeux ni répondre à son salut. Couronnée et vêtue d'humilité, elle ne montrait aucune vanité de ce qu'elle voyait et entendait. Aussitôt qu'elle avait passé, beaucoup disaient : *Ce n'est pas une femme, mais bien l'un des plus beaux anges du ciel;* et d'autres : *C'est une merveille; béni soit le Seigneur, qui fait des œuvres si admirables!* Je dis qu'elle était si gentille que ceux qui la regardaient sentaient en eux une telle douceur, honnête et suave, qu'ils ne savaient pas le redire; il n'était même personne qui pût la regarder sans qu'il éprouvât d'abord le besoin de soupirer (1). »

(1) *Vita nuova.* — Ce sont les pensées exprimées dans ce sonnet, le plus beau

Bice épousa un membre de la famille des Bardi; mais bientôt (raconte le poëte) « le seigneur de la justice appela cette noble femme à briller sous l'enseigne d'une reine bénie, la vierge Marie, dont le nom fut en grande vénération dans la bouche de cette bienheureuse Béatrix. » Dante, qui s'imagina, comme les âmes passionnées, que tout le monde devait participer à son deuil, informa par lettres les rois et les princes de cette perte cruelle; puis, afin de se distraire, il se plongea dans des études solitaires, et se promit « de garder le silence à l'égard de cette âme bénie, jusqu'à ce qu'il pût en parler d'une manière plus digne; » et il espérait en dire « ce qu'on n'avait jamais dit d'aucune femme. »

Dante raconte ses amours dans la *Vita nuova*, le premier des livres intimes à la moderne, où il analyse le sentiment et révèle ses tribulations secrètes. Dans cet opuscule, écrit trop souvent avec une prétention d'érudit et une aridité scolastique, mais parfois avec la candeur naïve de l'homme qui raconte sa vie, et où respire une mélancolie qui n'a rien de morose, Dante se montre plus poëte que dans beaucoup de ses poésies; quoique Béatrix fût morte depuis longues années, il la contemple dans ses visions, et il en parle comme s'il l'avait vue la veille. A cet enthousiasme, on comprend qu'il ne sera jamais ni un homme vulgaire ni un écrivain médiocre; or, si l'amour le rendait si malheureux, que ne dut-il pas souffrir lorsque les tourments politiques, l'exil immérité et sa chute avec des misérables vinrent s'unir à ce sentiment (1)!

de la langue italienne, que Pétrarque me le pardonne, parmi ceux qui traitent d'amour :

Tanto gentile e tanto onesta pare
La donna mia, quand'ella altrui saluta,
Che ogni lingua divien tremando muta,
E gli occhi non ardiscon di guardare.
Ella sen va, sentendosi lodare
Benignamente d'umiltà vetusta,
E par che sia una cosa venuta
Di cielo in terra a miracol mostrare.
Mostrasi sì piacente a chi la mira,
Che dà per gli occhi una dolcezza al core,
Che intender non la può chi non la prova;
E par che dalle sue labbia si mova
Uno spirito soave pien d'amore,
Che va dicendo all'anima: Sospira.

(1) Cader coi buoni è pur di laude degno.
« Tomber avec les bons est encor glorieux. »

La force du sentiment le poussait à ceindre le cordon de saint François ; mais il renonça à ce projet pour se mêler aux luttes politiques. Exilé par ses concitoyens, il conçut et composa une épopée entièrement différente des modèles classiques, dont il avait une connaissance imparfaite. L'*Iliade* exposait les vicissitudes guerrières ; l'*Odyssée*, la vie domestique des petits princes grecs ; l'*Énéide*, la grandeur de Rome. Cette Rome, Dante l'avait vue en 1300, lorsque des centaines de mille de pèlerins accouraient au jubilé, entraînés par une pensée unique, le salut de leur âme, ce qui ne les empêchait pas d'avoir chacun ses idées, ses passions, ses caprices. L'enthousiasme religieux de toute la chrétienté se concentra dans le poëte, qui entreprit de chanter l'homme, et d'exposer comment ses mérites ici-bas sont récompensés dans l'autre monde. L'irritation contre les hommes, les misères de l'Italie qu'il avait touchées avec la main, ses entretiens avec les artistes qui, régénérant alors la peinture, lui donnaient l'exemple d'une noble audace, mûrirent ses vastes facultés poétiques ; enfin l'amour, la politique, la théologie, le mépris, lui dictèrent la *Divine Comédie*, qui est tout à la fois l'épopée la plus hardie et l'œuvre la plus lyrique de la langue italienne ; car il exhale dans ses chants sa propre inspiration, l'enthousiasme dont il brûlait pour la religion, la patrie, l'empire et les objets de ses immortels ressentiments.

Tous les arts s'étaient de nouveau réunis dans le temple et la cathédrale, comme on les avait vus dans le principe, avant qu'ils se fussent perfectionnés séparément, au préjudice de l'expression universelle. Ainsi Dante reprenait l'épopée véritable, qui devait comprendre les trois éléments de récits, la représentation, l'inspiration, les élans de l'imagination et les spéculations du raisonnement, toucher à l'origine et à la fin du monde, décrire le ciel et la terre, l'homme, l'ange, le démon, le dogme et la légende, l'immense, l'éternel, l'infini, avec ses connaissances toutes personnelles et puisées dans le peuple ; son poëme fut donc théologique, moral, historique, philosophique, allégorique, encyclopédique, mais coordonné de manière à donner des leçons salutaires pour la vie sociale (1).

(1) *Primus sensus est qui habetur per literam ; alius qui habetur per significata per literam. Et primus dicitur literalis, secundus vero allegoricus, sive moralis. Est subjectum totius operis, liberaliter tantum accepti, status animorum post mortem simpliciter sumptus ; nam de illo et circa illum totius operis versatur processus. Si vero accipitur opus allegorice, subjectum est homo prout merendo*

Boccace, qui vécut quelque temps après, écrivit que Dante avait pour but unique de distribuer la louange ou le blâme à ceux dont il jugeait la politique et les mœurs honorables ou indignes, utiles ou funestes. Réduire une si vaste conception à la mesure d'un libelle de circonstance! Et telle était peut-être l'opinion des hommes vulgaires, habitués à ne voir que des allusions et des actualités, parce qu'elles sont, en effet, contenues dans les vérités éternelles et dans cette vaste étendue des généralités qui distinguent les génies élevés; mais, à notre avis, ceux-là se trompent qui ne voient qu'une allégorie politique dans un poëme « auquel mirent la main le ciel et la terre. » La lutte entre le néant et l'immortalité, entre les aspirations vers un bien suprême et l'avilissement de maux continuels, ce problème capital qu'Eschyle pressentit dans le *Prométhée*, que Shakspeare exposa dans *Hamlet*, que *Faust* essaya de résoudre par la science, don Juan par la volupté, Werther par l'amour, fut l'objet des méditations de Dante comme de tous les penseurs.

« L'auteur, à l'époque où il commença ce traité, était pécheur, vicieux, et semblait vivre dans une forêt de vices et d'ignorance; mais, dès qu'il fut parvenu sur la hauteur, c'est-à-dire à la connaissance de la vertu, alors les tribulations, les chagrins et les diverses passions procédant de ces péchés et défauts, cessèrent et s'apaisèrent (1). » Cette transformation s'effectua *dans le milieu du chemin de la vie* du poëte, lorsque le jubilé le rappela aux sentiments du devoir.

Les poëtes païens sont remplis de descentes aux enfers. Les Pères chrétiens ne s'arrêtèrent pas à les décrire, et l'extatique de Pathmos glisse légèrement sur ce sujet; mais, après l'extension de la barbarie, il semble qu'on s'attacha, pour renforcer les barrières contre le mal, à peindre en détail ces terribles supplices. Le sentiment religieux étant devenu le sentiment commun, des centaines de légendes reproduisaient des voyages dans l'autre monde. Par le puits de Saint-Patrice en Irlande, Guerrin le Chétif descend aux lacs enflammés où les âmes se purifient; au milieu de l'enfer, disposé en sept cercles concentriques, l'un au-dessous de l'autre, et dans chacun desquels est puni l'un

et demerendo per arbitrii libertatem justitiæ præmiandi obnoxius est. Finis totius et partis est removere viventes in hac vita de statu miseriæ, et perducere ad statum felicitatis. (Lettre à Cane de la Scala.)

(1) Jacques, son fils, dans les commentaires inédits.

des péchés mortels, il rencontre beaucoup de personnes connues. Enfin Énoch et Élie le transportent dans les délices du paradis et résolvent ses doutes (1). Les gaies compositions du *Songe d'enfer* de Rodolfe de Houdan, et du *Jongleur qui va dans l'enfer,* circulaient partout comme expression de croyances très-répandues et communes aux peuples les plus lointains. L'Italie devait surtout connaître la vision d'Albéric, moine du mont Cassin vers l'an 1127, qui, après une longue maladie, resta privé de sentiment neuf jours et neuf nuits ; pendant ce temps, porté sur les ailes d'une colombe et assisté de deux anges, il va dans l'enfer, puis dans le purgatoire, d'où il est enlevé aux sept cieux et à l'empyrée. Brunetto Latini, maître de Dante, avait puisé dans ses croyances l'idée d'un voyage dans lequel il disait qu'Ovide l'avait délivré des obstacles d'une forêt inconnue où il s'était égaré (2).

(1) Les détails qui lui donnent tant de ressemblance avec Dante peuvent avoir été ajoutés par le traducteur lorsqu'il eut connu la *Divine Comédie.* Dans la *Revue des Deux Mondes,* 1er septembre 1842, sont énumérées les nombreuses visions de l'autre monde qui précédèrent celles de Dante. Dans le *Correspondant* de 1843, Ozanam a mieux exposé les *sources poétiques de la Divine Comédie.* Parmi les nombreux exemples qu'il cite, celui d'un sage Scandinave mérite de fixer l'attention : *Catervatim ibant illi ad Plutonis arcem, et gestabant onera e plumbo. Homines vidi illos qui multos pecunia et vita spoliarunt ; pectora raptim pervadebant viris istis validi venenati draçones.*(Solar-Liod, 63, 64). Voilà la cité de Dite, les chapes de plomb des hypocrites, et, ce qui est plus singulier, les serpents qui suivent les brigands. Dans l'*Alphabetum thibetanum,* le père Giorgi publia une image de l'enfer selon les Indiens, qui ressemble beaucoup à celui de Dante (tab. II, pag. 486). L'enfer du Koran suppose sept portes, dont chacune conduit à un supplice particulier.

(2)
Pensando a capo chino
Perdei il gran cammino,
E tenni alla traversa
D'una selva diversa...
Io v'era sì invescato,
Che già da nullo lato
Poteva mover passo.
Così fui giunto lasso
E messo in mala parte ;
Ma Ovidio per arte
Mi diede maestria,
Sì ch'io trovai tal via.

Tesoretto.

« Réfléchissant la tête inclinée, je perdis le grand chemin, et je me mis à traverser une forêt inconnue... Je m'étais si bien égaré que je ne savais de quel côté porter mes pas. Ainsi, très-fatigué, je me trouvai dans une triste situation ; mais Ovide, par son art, vint à mon secours, et je retrouvai mon chemin. »

Il serait puéril d'accuser Dante d'imitation. La Madone avec l'enfant Jésus, barbouillée par le badigeonneur du village, ressemble-t-elle à la Vierge de Raphaël? Les temps et les croyances universelles poussaient Dante à cette description; le livre le plus répandu, et presque l'unique du moyen âge, lui fournissait ces allégories, les visions et jusqu'aux trois bêtes féroces qui l'arrêtent au commencement de sa descente (1). La vision est tellement une forme essentielle de l'œuvre de Dante qu'elle se continua même après sa mort: il était enseveli depuis huit mois, lorsqu'il apparut, dit-on, à Pierre Giardino, pour lui indiquer l'endroit où se trouvaient déposés les treize derniers chants de son poëme, dont la troisième partie, en conséquence, ne fut publiée qu'après sa mort.

La prédilection de Dante pour les idées symboliques se manifestait dans tous ses ouvrages; il connut Béatrix à neuf ans, et la revit à dix-huit à la neuvième heure; il rêva d'elle dans la première des neuf dernières heures de la nuit; il la chanta à dix-huit ans, et la perdit à vingt-sept, le neuvième mois de l'année judaïque. Ce retour des puissances du nombre le plus auguste lui indiquait quelque chose de divin (2), comme le nom de Béatrix, qualificatif de la science et des idées les plus sublimes, lui paraissait tenir du ciel; il la divinisa donc comme le symbole de la lumière interposée entre l'intelligence et la vérité.

Dante ne fait donc pas de la poésie par instinct, mais il calcule et raisonne tout; il combine son poëme, un et triple tout ensemble, en trois fois trente-quatre chants, outre l'introduction, et chacun d'eux en un nombre presque égal de *terzine* (3); les

(1) JÉRÉMIE, chap. 5, vers. 6 : *Percussit eos leo de silva; lupus ad vesperam vastavit eos; pardus vigilans super civitates eorum : omnis qui egressus fuerit ex eis, capietur, quia multiplicatæ sunt prævaricationes eorum, confortatæ sunt aversiones eorum.*

(2) Il dit en propres termes que Bice est un 9, c'est-à-dire un miracle dont la racine est la sainte Trinité.

(3) Cent chants, en tout de quatorze mille deux cent trente vers, répartis de manière que la seconde *cantica* dépasse la première de trente vers à peine, et la troisième de vingt-quatre. Le poete répond à ceux qui verraient là un effet du hasard :

Ma perchè piene son tutte le carte
Ordite a questa cantica seconda,
Non mi lascia più ir lo *fren dell'arte.*

Mais sont en ce moment toutes les feuilles pleines
Qu'à ce chant, le second des trois, je destinais;

distributions numériques introduites dans son premier vers (*nel mezzo*) l'accompagnent à travers les gouffres de l'enfer, au purgatoire, aux cieux, toujours coordonnés neuf par neuf. Ce respect pour la règle, ce *frein de l'art* qu'il crée lui-même, et auquel il se soumet, ne dérive-t-il pas de cet amour de l'ordre qui lui faisait désirer la monarchie universelle?

Le mélange du réel et de l'idéal, du fait avec le symbole, de l'histoire avec l'allégorie, mélange commun dans le moyen âge (1), servit à Dante pour greffer sur la fable mystique l'existence matérielle et les événements humains de date récente. Ainsi les deux mondes sont le reflet l'un de l'autre, et Béatrix est tout à la fois la dame de ses pensées et la science de Dieu, comme les quatre étoiles véritables figurent les vertus cardinales, et les trois étoiles, les vertus théologiques.

Égaré dans la forêt sauvage des passions et des brigues politiques, le poëte de la littérature et de la philosophie, personnifiées dans Virgile, est conduit par l'expérience à connaître la vérité positive de la théologie, représentée par Béatrix, dont il n'obtient la vue, joie première de son Paradis, qu'à travers le châtiment et l'expiation. Sur le seuil de l'enfer, il rencontre les infortunés qui vécurent sans infamie et sans gloire, engeance imbécile, appelée prudente dans les siècles qui ne connaissent d'autre vertu que cette lâche modération dont les conseils dissuadent d'*avoir vie*. Des châtiments moins sévères attendent ceux dont les fautes sont toutes personnelles; le courroux du ciel se déchaîne avec plus de rigueur contre les hommes qui ont offensé les autres. Aussi, dans le second royaume, les méfaits s'expient par des peines proportionnées au préjudice qu'ils ont causé à la société. Or, pour l'homme sérieux, c'est encore à cette pensée sociale que se rapportent les questions que le poëte soulève et discute, comme les inimitiés politiques, le libre arbitre, l'indissolubilité des vœux, la volonté absolue ou mixte,

Et l'*art sévère*, auquel en tout je me soumets,
Plus loin pour m'empêcher d'aller, *roidit les rênes*.
Trad. d'E. Aroux, 1842, *Purg*. XXIII.

(1) Dans Richard de Saint-Victor (*De præparatione ad contemplationem*), la famille de Jacob représente celle des facultés humaines; Rachel et Lia, l'intelligence et la volonté; Joseph et Benjamin, fils de la première, la science et la contemplation, opérations principales de l'intelligence; Rachel meurt en donnant le jour à Benjamin, comme l'intelligence s'évanouit dans l'extase de la contemplation.

la solution du problème comment un fils pervers naît d'un père vertueux, et le choix d'un état qui ne doit pas se faire contre le vœu de la nature.

Dans ces temps, où l'on ne connaissait pas le frein qu'impose l'éducation, tout était poussé à l'excès; or Dante nous dépeint les hommes de cet âge avec leur crédulité, leurs haines, leur soif de vengeance. Il s'érige, comme c'est le rôle du poëte, en conseiller des nations, en juge des événements et des hommes, en roi de l'opinion; mais le fiel peu chrétien qu'il distille sur la trame religieuse est aussi nuisible au fond qu'à la forme.

Une beauté particulière au Dante, c'est la rapidité de sa marche; sans s'arrêter à faire étalage d'art, de figures de rhétorique, de descriptions, et sans répéter des pensées déjà exprimées, il va droit au but, frappe et passe. Habile à saisir ou bien à dégager les caractères des êtres sur lesquels il se fixe, il est toujours d'une telle fidélité dans ses peintures que l'on voit ses tableaux et que l'on entend ses personnages. Génie libre, il emploie un style propre, rempli de vigueur et de simplicité, avec un langage discipliné qui n'exprime pas toujours le sentiment complet du poëte, mais qui nous fait mieux entrevoir l'infini, afin que nous en cherchions le sens en nous-mêmes. Jamais aucune œuvre, par la force et la concision, n'égala ce poëme, où chaque mot résume tant de choses, où un vers contient tout un chapitre de morale (1), où une *terzine* est un traité de style (2). La génération humaine et l'accord de la prescience de Dieu avec la liberté de l'homme, ces questions abstruses qui jusqu'alors n'avaient paru que dans le dédale épineux de l'argumentation scolastique, y sont résolues en vers élégants (3). Dante agit donc

(1) Chiede consiglio da persona
Che vede, e vuol dirittamente, ed ama.

Il demande conseil à celui
Qui voit, qui veut, et qui aime convenablement.

(2) Io mi son un, che quando
Amore spira, noto, e in quel modo
Ch'ei detta dentro, vo significando.

Je me borne à tracer ce que l'amour m'inspire;
Et quand j'entends sa voix, je vais docilement,
Selon qu'il m'a dicté me contentant d'écrire.

(3) La contingenza, che fuor dal quaderno
Della vostra memoria non si stende,
Tutta è dipinta nel cospetto eterno.
Necessità però quindi non prende

sur le lecteur moins par ce qu'il exprime que par ce qu'il insinue, moins par les idées qu'il excite directement que par celles qui viennent en foule s'associer aux premières. Il est impossible de le comprendre si l'imagination du lecteur ne vient pas en aide à la sienne. Il esquisse, et laisse au lecteur le soin de mettre les couleurs ; il donne le motif, et celui-ci doit trouver l'harmonie. Cet exercice de l'activité le fait paraître plus grand.

Dante n'est pas un auteur de cabinet ; *il montre sa noblesse* en écrivant ce qu'il voit, et dès lors, dans toute la liberté de son génie, il ne craint pas la critique, pèche par le goût, et manque de cette élégance qu'exigent les temps polis. Il comprit la nature du *style nouveau*, qui ne saurait conserver l'invariable dignité des anciens ; mais, comme dans la société, il place le ridicule à côté du terrible : d'où le titre de *Comédie* (1).

Nous ne voulons pas justifier Dante d'avoir introduit dans son poëme tant de questions scolastiques ; mais, si elles nous paraissent étranges aujourd'hui qu'elles ne sont plus dans nos habitudes, elles se discutaient alors journellement, et toute personne instruite avait pris parti pour ou contre, comme le font les modernes dans les théories politiques ; du reste, il est de la nature des poëmes primitifs de recueillir et de répéter tout ce qu'on sait.

On peut le nier, mais le plus grand défaut de Dante, c'est l'obscurité (2). Des locutions forcées, impropres, des mots et

Se non come dal viso in che si specchia,
Nave che per corrente giù discende.

La contingence, qui de l'humaine matière
Embrasse l'étendue et le livre complet,
Dans le regard de Dieu se réfléchit entière ;
Mais la nécessité n'en est pas plus l'effet
Que de l'œil où se mire, en sa marche rapide,
Un vaisseau, son essor sur la plaine liquide.

(1) Dans la dédicace à Cane de la Scala, Dante veut que son ouvrage porte ce titre : *Incipit Comœdia Dantis Alighieri, Florentini natione non moribus.* Et il ajoute : « J'appelle mon œuvre comédie, parce qu'elle est écrite dans un « mode humble, et parce que j'y ai employé le langage vulgaire dans lequel « les femmes mêmes du peuple se communiquent leurs pensées. » Il est bon de savoir en outre que, dans le *Traité du langage vulgaire,* il distingue trois styles : tragédie, comédie, élégie.

(2) Boccace dit dans un sonnet :

Dante Alighieri son, Minerva oscura
D'intelligenza e d'arte.

Dante Alighieri suis, Minerve obscure
D'intelligence et d'art.

des phrases imposés par l'exigence de la rime, des termes employés dans un sens nouveau, des allusions détournées, partielles, ou trop légèrement indiquées, des choses éphémères et municipales énoncées comme étant connues et perpétuelles, le hérissent de tant de difficultés qu'Homère et Virgile exigent moins de commentaires; un Italien même est obligé de l'étudier comme un livre étranger, en promenant alternativement ses yeux du texte à la glose; puis on y rencontre des pensées qu'il est impossible de comprendre, même après des volumes de discussions. Il est vrai que cette phraséologie s'adapte si bien à sa manière de concevoir et de versifier qu'on doit la regarder comme la plus propre à révéler son âme et ses pensées. On dirait même que l'attrait du poëte consiste dans une vertu occulte des mots, qui ont besoin d'être disposés d'une façon déterminée; transposez-les, changez un adjectif, substituez un synonyme, et ils ne sont plus les mêmes. Il y a des vers sans aucune signification, et pourtant tout le monde les sait par cœur; entendez ces tercets tels qu'ils sont, et la vanité se personnifie, le passé devient présent, l'avenir se dessine.

Tels furent les commencements extraordinaires de la langue italienne. Dans la *Vie nouvelle*, Dante avait blâmé ceux « qui riment sur une autre matière que l'amour, attendu que cette manière de parler (l'italien) avait été imaginée dès le principe pour traiter des sujets d'amour. » Mais, dans les affaires politiques, il dut reconnaître la force du langage vulgaire; puis il comprit que « la langue doit être un serviteur obéissant à celui qui l'emploie, et que le latin est plutôt un maître, tandis que le parler vulgaire se transforme à volonté. » Il disait donc dans le *Convito* : « Celui-ci sera la lumière nouvelle et le soleil nouveau, qui s'élèvera à la place du soleil éclipsé (le latin), pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres et dans l'obscurité à cause du soleil usé qui ne brille plus. »

Frère Hilaire, prieur du monastère de Sainte-Croix-du-Corvo, dans le diocèse de Luni, en adressant le premier chant à Uguccione de la Fagiuola, lui écrivit cette lettre : « Dante est venu ici, soit par dévotion au lieu, soit par tout autre motif. Ayant aperçu cet homme, qui n'était connu ni de moi ni d'aucun de nos frères, je lui demandai ce qu'il voulait et ce qu'il cherchait. Comme il ne répondait pas, et contemplait silencieusement les colonnes et les travées du cloître, je lui demandai de nouveau ce qu'il voulait et ce qu'il cherchait; tournant alors lentement

la tête, et dirigeant ses regards sur mes frères et moi, il répondit : *La paix !* ce qui me donna plus grande envie de le connaître. Je le pris à part, et, après avoir échangé quelques paroles avec lui, je le connus ; car, bien que je ne l'eusse jamais vu avant ce moment, sa renommée était venue jusqu'à moi depuis longtemps. Lorsqu'il s'aperçut que mes regards ne le quittaient pas, et que je l'écoutais avec un vif intérêt, il tira de son sein un livre, qu'il ouvrit avec une grâce parfaite, et me l'offrit en disant : *Frère, voici une partie de mon œuvre, que tu n'as pas vue peut-être ; je te laisse ce souvenir; ne m'oublie pas.* Je serrai sur ma poitrine avec reconnaissance le livre qu'il m'avait donné, et, lui présent, j'y portai les yeux avec un grand amour ; mais, en voyant qu'il était écrit en langue vulgaire, j'éprouvai une surprise qui se manifesta sur mon visage, et il m'en demanda la cause. Je lui répondis que j'étais étonné de ce qu'il avait composé dans cette langue, parce qu'il me semblait difficile et même incroyable que des pensées si hautes pussent être exprimées par des mots de l'idiome vulgaire ; que d'ailleurs je ne trouvais pas convenable qu'une science si grande et si digne fût revêtue de la forme plébéienne : *Tu as raison, répliqua-t-il, et moi-même j'ai pensé comme toi ; lorsque, dès le principe, les semences de ces choses, infuses peut-être par le ciel, commencèrent à germer en moi, je choisis la langue qui en était la plus digne, et non-seulement je la choisis, mais aussitôt je chantai ainsi :*

Ultima regna canam fluido contermina mundo,
Spiritibus quæ late patent, quæ præmia solvunt
Pro meritis cuicumque suis.

Mais, lorsque, songeant à la condition de l'âge présent, je vis que les chants des illustres poëtes étaient délaissés, et que les hommes généreux par qui s'écrivaient ces choses au bon temps avaient, ô douleur ! abandonné les arts libéraux aux plébéiens, alors je jetai cette petite lyre dont je m'étais orné, et j'en accordai une autre mieux adaptée à l'oreille des modernes ; car on apprête en vain un aliment solide pour la bouche qui ne sait encore que teter.

Dante, en effet, pour décrire l'univers, osa employer l'italien, auquel il donna la vigueur, la rapidité, la liberté d'une langue vivante. S'il ne la créa point, il lui fit prendre un essor plus sublime ; s'il ne la fixa point, il la détermina, et *montra ce qu'elle*

pouvait. Excepté les expressions doctrinales, ou celles qu'il créait par caprice ou besoin, car il se vantait de ne jamais faire servir la pensée au mot ou le mot à la rime (1), les autres sont encore usitées. S'il était vrai, comme l'ont imaginé quelques écrivains, qu'il eût fait des emprunts aux divers dialectes, il aurait formé un mélange absurde, pédantesque, sans le souffle populaire qui seul peut donner la vie. La prose et les vers de ses contemporains, quant aux locutions, ne diffèrent pas des siens. Né Toscan, il n'eut pas besoin d'employer d'autre idiome que celui de son pays; les mots d'autres dialectes dont il fit usage quelquefois pour la commodité des vers, sont en moindre quantité que les expressions latines ou provençales, auxquelles néanmoins il ne songea point à conférer le droit de cité. Irrité contre sa patrie, il professa des théories en opposition complète avec ce qu'il pratiquait lui-même; après avoir traité, dans son livre *De vulgari eloquio* (écrit en latin par une nouvelle contradiction) de l'origine du langage humain (2), de la division des idiomes et de ceux qu'avait produits le latin, qui sont la langue d'*oc*, la langue d'*oui* et la langue de *si*, il reconnaît dans cette dernière quatorze dialectes, semblables à des plantes sauvages dont il faut débarrasser le sol de la patrie. Il arrache d'abord le romagnol, le spolétain, l'anconitain, ensuite le ferrarais, le vénitien, le bergamasque, le génois, le lombard et les autres

(1) Le commentateur anonyme dit : « Moi, écrivain, j'ai entendu dire à « Dante que la rime ne l'entraîna jamais à dire ce qu'il avait pensé, mais que « très-souvent il faisait dire aux mots dans ses rimes tout autre chose que ce « qu'ils avaient coutume d'exprimer chez les autres poëtes. » C'est là une licence du génie, et non un mérite.

(2) Selon lui, la première langue créée en même temps que l'homme aurait été l'hébreu. Dans le *Paradis*, au contraire, il dit qu'elle eut une origine naturelle, mais qu'elle avait péri. Il soutenait que toutes les sciences avaient été réservées au premier homme :

Tu credi che nel petto, onde la costa
Si trasse per formar la bella guancia,
Il cui palato tanto al mondo costa,
Qualunque alla natura umana lece
Aver di lume, tutto fosse infuso.
Par. XIII.

Tu crois assurément que jadis fut au sein
Dont la côte engendra la belle enchanteresse
Qui fit payer si cher au monde sa faiblesse,
De lumière infusé tout ce qu'à l'être humain
Il soit jamais permis d'acquérir...
Trad. d'E. AROUX.

dialectes transpadans *rudes et hérissés*, et les *barbares accents* des Istriotes. Selon lui, « le langage vulgaire des Romains, ou, pour mieux dire, son triste parler, est le plus laid de tous les dialectes italiens, et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'ils sont par-dessus tout fétides dans les mœurs et dans les usages. » Il dit que Ferrare, Modène, Reggio et Parme ne peuvent avoir de poëtes à cause de leur loquacité (1).

En résumé, il laisse apparaître que la question grammaticale est ce qui lui importe le moins; mais il blâme surtout les Toscans de ce qu'ils *s'attribuent arrogamment le mérite de parler le vulgaire illustre*. Ce langage, d'après lui, « est celui qui existe dans chaque ville et ne réside dans aucune; vulgaire cardinal, aulique, qui est à toutes les cités d'Italie, et semble n'appartenir à aucune; avec lequel tous les dialectes vulgaires des villes d'Italie doivent se mesurer, se peser et se comparer. » Pour desservir sa patrie, il *rabaisse* son langage, et désapprouve d'autant plus les dialectes qu'ils se rapprochent davantage du florentin; cependant il insulte les Sardes, parce qu'ils n'ont pas de dialecte propre, et parlent encore latin. Il vante, au contraire, le sicilien, en disant que c'est ainsi que s'appelle et que s'appellera toujours l'italien; au dernier chapitre, il écrit pourtant que le parler italien, *quod totius Italiæ est, latinum vulgare vocatur*. Toutes les fois qu'il lui arrive de faire mention de son dialecte ou de l'italien en général, il l'appelle vulgaire, ou langage toscan, ou latin, et jamais sicilien.

A l'appui de son sophisme, il cite quelques mots de chaque dialecte, preuve insuffisante, et des vers des poëtes de chaque région, louant ceux qui s'appliquèrent à la langue aulique, blâmant ceux qui firent usage de la populaire, surtout les Toscans. Rien n'est moins juste que de pareils jugements, et il suffit de lire les vers qu'il cite pour voir que les chants populaires de la Toscane ressemblent beaucoup aux poésies des lettrés d'autres pays; d'où il résulte que le langage des hautes classes partout ailleurs, c'est-à-dire le langage étudié, était la langue naturelle et générale de Florence (2).

(1) *De vulg. eloq.*, I, 15. Néanmoins un Jean de Modène, un Anselme et un Antoine du Berretaïo, de Ferrare, avaient déjà brillé; Reggio avait déjà produit divers poëtes, membres de la famille de Castello, et un Ghérard, qui échangea des sonnets avec Cino de Pistoie; puis Ferrare donna le jour à Boïardo, à l'Arioste, à Manzoni, à Monti.

(2) La démonstration de ce fait peut se voir dans GALVANI, *Sulla verità*

Malgré les commentaires des écrivains les plus érudits, ou peut-être à cause de ces commentaires, je n'ai pu saisir le but précis que Dante s'est proposé dans cet ouvrage, et j'ignore si d'autres ont été plus heureux que moi : tant il se contredit souvent, tant il s'égare dans les jugements les plus inattendus. Celui qui voudrait y voir quelque chose de plus que le dépit d'un exilé pourrait supposer que les doctes avaient montré peu d'estime pour sa *Comédie*, parce qu'elle était écrite dans la langue de sa nourrice, sans les patientes études qu'exigeait le latin ; c'est pourquoi il entreprit de démontrer qu'aucun dialecte ne doit s'écrire, mais qu'il faut choisir dans tous ce qu'ils ont de meilleur. Il avait raison en partie ; car, lorsqu'on veut composer un bouquet, on ne cueille pas toutes les fleurs d'un jardin, mais les plus belles. Or cet art de *passer au crible* et de bien écrire ne peut être enseigné que par les hommes qui écrivent bien, et ces hommes ne sont renfermés dans les limites d'aucun pays ; mais la Toscane seule était le jardin naturel qui produisait les fleurs les plus abondantes. En effet, Dante avoue que jusqu'alors, *non-seulement l'opinion des plébéiens, mais celle de beaucoup d'hommes illustres,* ce qu'il appelait une *folie,* attribuaient au florentin le titre de vulgaire illustre. Et pourtant il croyait nécessaire d'assigner un dialecte pour fondement à la langue écrite, bien que, par rancune contre les Florentins, *obtus dans leur honteux langage*, il donnât la préférence au disgracieux bolonais ; puis il affirmait qu'il faut observer les règles de la grammaire pour écrire en latin, mais que *le bel idiome vulgaire suit l'usage.*

Dans la rare métaphysique d'alors, il confondait la langue avec le style. Il est vrai d'ailleurs qu'en adoptant celle des Florentins, il fallait la raffiner par le concours de l'art et du génie ; or, comme la culture d'un idiome est favorisée par les hommes qui pensent et parlent bien, Bologne, à cause de son université, convenait mieux pour améliorer le style que la commerçante Florence. Pourquoi, du reste, le blâmer de n'avoir pas su faire une distinction qu'on ne trouve pas, même aujourd'hui, dans les nombreux écrivains qui ont agité cette question ? Au surplus, il ne traite pas de la langue en général, mais de celle qui convient aux *canzoni,* remarque importante qui ne doit point échapper à ceux qui prétendent faire de Dante, Florentin, un adver-

delle dottrine particariane nel fatto storico della lingua ; Milan, 1845, pag. 124 et suivantes.

saire déclaré de ce dialecte florentin qu'il a intronisé à jamais.

Il composa d'autres vers, surtout des *canzoni* érotiques, dont il fit ensuite un commentaire dans le *Convitio*. Dans cette œuvre, médiocre d'ailleurs, il entreprit, parvenu à l'âge mûr, de chercher des raisons philosophiques aux sentiments que les désirs de la jeunesse lui avaient inspirés : par amour il faut entendre l'étude ; la philosophie est la dame de nos pensées, et le troisième ciel de Vénus, la rhétorique, troisième science du trivium ; les anges, moteurs de cette sphère, sont Tullius et Boëce, ses uniques consolateurs. Dans le *Convito*, dit-il, il emploie l'italien « pour confondre ses accusateurs, qui méprisent cet idiome et recommandent les autres, surtout la langue d'*oc*, en disant qu'elle est plus belle et meilleure que celui-là ; » il dit ailleurs cependant que « plusieurs régions et cités sont plus nobles et plus délicieuses que la Toscane et Florence, et que beaucoup de nations et de gens font usage d'un parler plus agréable et plus utile que celui des Italiens. » Pouvait-on, à cette époque, tenir ce langage avec justice ?

La langue réellement créée par Dante est la langue poétique, employée encore avec plus ou moins de talent, mais qui ne change pas, et dans laquelle, de son temps même, on le chantait dans les rues (1). Sa prose, au contraire, est pauvre d'art, lourde, prolixe, avec des tournures embarrassées et des périodes compliquées. Combien peu d'écrivains à cette époque, excepté les Toscans, devaient se résoudre à l'employer dans sa naïveté primitive ? Néanmoins la prose alors est plus originale qu'elle ne le devint dans les mains de ceux qui voulurent ensuite y appliquer la construction latine.

L'éloquence devait grandir au milieu des débats soulevés par les intérêts publics ; mais ce grand symptôme des progrès d'un peuple, la puissance politique de la parole, le talent appliqué à

(1) Je ne crois pas que le poëme fût chanté, mais bien les poésies érotiques, dont quelques-unes respirent une exquise tendresse, comme celle-ci :

> Quantunque volte, lasso ! mi rimembra
> Ch'io non debbo giammai
> Veder la donna ond'io vo sì dolente,
> Tanto dolore intorno al cor mi assembra
> La dolorosa mente,
> Ch'io dico, Anima mia, che non ten vai ?

« Toutes les fois, hélas ! que je me rappelle que je ne dois jamais voir la femme pour laquelle je souffre tant, mon esprit affligé entoure mon cœur d'une douleur si grande que je dis : Mon âme, que ne t'en vas-tu ? »

gouverner les nations, non à distraire les esprits, fut entravé par l'inexpérience des langues. Les rares discours rapportés par les historiens ne semblent pas authentiques; nous savons néanmoins que les orateurs de tribune, se conformant aux coutumes scolastiques, choisissaient un texte, souvent plébéien, sur lequel ils discouraient sans art. Lorsque Farinata des Uberti, après la bataille de l'Arbia, se déclara ouvertement contre la proposition de détruire Florence, il prit pour texte deux proverbes vulgaires : *Come asino sape, così minuzza rape* (chacun fait ce qu'il peut); *sì va la capra zoppa, se lupo non la intoppa* (l'homme a besoin d'être stimulé). Saint François, prêchant à Montefeltro, choisit un autre dicton vulgaire : *Tanto è il ben che aspetto, che ogni pena m'è diletto* (le bien que j'attends est si grand que toute peine m'est un plaisir). Ces prédicateurs qui entraînaient les multitudes, les poussaient à la guerre et, ce qui est plus étonnant, à la paix, confus et grossiers, ne savaient reproduire que des subtilités scolastiques ou des aspirations mystiques, entremêlées de textes sacrés et d'allusions forcées; puis ils divisaient et subdivisaient à la manière des dialecticiens, mais sans faire preuve de la moindre intelligence et rarement d'un sentiment vrai. Il est probable qu'ils s'exprimaient en latin rustique; du reste, ils prêchaient devant une foule si considérable qu'ils ne pouvaient être entendus et compris que du petit nombre, si bien que les chroniqueurs ont recours au miracle. En effet, il faut attribuer leur influence prodigieuse à l'opinion qu'on avait de leur sainteté, et à la persuasion avec laquelle ils parlaient, persuasion qui se communique facilement aux auditeurs.

CHAPITRE CII.

INGÉRENCE FRANÇAISE. VÊPRES SICILIENNES ET LA GUERRE QUI EN FUT LA SUITE.

La chute des Souabes et l'avénement de Charles d'Anjou comme roi des Deux-Siciles parurent fixer la roue de la fortune au profit de la faction guelfe. Charles avait pour tributaires,

outre le bey de Tunis, plusieurs villes du Piémont, et, pour alliées soumises, celles de la Romagne et de la Lombardie. Vicaire de la Toscane, gouverneur de Bologne, sénateur de Rome, protecteur des citoyens d'Este et, par suite, de la marche Trévisane, il était l'arbitre des papes et du roi de France, son neveu. Il se fit céder par Baudouin II, l'empereur dépossédé de Constantinople, ses droits sur l'Achaïe et la Morée ; par Marie, fille de Bohémond IV d'Antioche, le royaume de Jérusalem ; par Mélisende, le royaume de Chypre : vains titres, qu'il espérait rendre réels en faisant excommunier par les papes Michel Paléologue, empereur byzantin, mais surtout au moyen des troupes nombreuses qu'il armait pour le renverser.

Charles fit peu de changements à la constitution du royaume, dans lequel il conserva les charges et les lois répressives que la main robuste de Frédéric II et les besoins de la guerre y avaient introduites. Naples fut embellie d'édifices, parmi lesquels le Castel Nuovo pour assurer l'accès de la mer, la cathédrale, Sainte-Marie la Nouvelle avec un vaste monastère pour les frères Mineurs, Saint-Laurent élevé sur l'emplacement du palais de la commune, qu'il avait abattu. Il fit paver les rues de l'intérieur de la ville, et, pour favoriser l'université, il lui attribua un justicier propre, et fixa le prix des objets de consommation pour les écoliers, qu'il affranchit des droits d'entrée. L'usage de faire des chevaliers dans toutes les solennités fut étendu, et, par cet honneur, il s'attacha quelques riches bourgeois, comme il sut gagner beaucoup de seigneurs français en leur distribuant les fiefs enlevés aux amis du prince de Souabe. Il n'admit dans les *siéges* (seggi) que des gentilshommes ou des personnes recommandables par leur fortune ou leur sagesse ; réduits aux cinq de Capuana, Nido, Montagna, Porto, Portanova, les siéges rivalisaient entre eux pour construire dans leur propre quartier un théâtre et un palais. Chacun d'eux nommait cinq ou six capitaines, chargés de convoquer les nobles pour toutes les affaires publiques, et les Élus, qui gouvernaient la ville avec l'Élu de la pl ce du Peuple. Les parlements, qui s'assemblaient tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, furent alors fixés à Naples ; ils se composaient de la plupart des barons, des syndics de tout le royaume, des deux ordres des nobles et de la plèbe, outre les prélats, qui n'en faisaient partie qu'en qualité de barons.

Mais l'antique noblesse haïssait la nouvelle ; les malheurs de la dynastie déchue convertirent la haine en compassion, et le

peuple frémissait aux supplices des hommes qui n'avaient pas été assez lâches pour renier les anciens bienfaiteurs. Les barons, qui d'habitude n'offraient un don que dans les cas prévus par le droit féodal, c'est-à-dire pour invasion du pays, rançon du roi prisonnier, le mariage de sa fille ou de sa sœur, et lorsqu'il s'agissait de l'armer chevalier, lui ou son fils, avaient été soumis par Frédéric à des charges régulières, maintenues ou augmentées par Manfred afin de subvenir aux frais de la guerre. Charles avait promis de les exonérer; mais il profita de la faveur qu'ils avaient témoignée à Conradin, pour manquer à ses engagements.

Droits du peuple et droits de l'Église, tout lui prescrivait de les respecter, et il viola les uns comme les autres. Il avait fait au saint-siége le serment d'abolir les exactions arbitraires inventées par les princes de la maison de Souabe, et de rétablir les immunités comme au temps de Guillaume le Bon; puis, par ambition, par avarice, et pour satisfaire l'armée, il avait recours à toutes les subtilités fiscales, mettait des taxes sur les moindres objets de consommation, et, si personne ne voulait en prendre la ferme, il l'imposait à quelque riche; c'était encore par force qu'il faisait accepter à bail les biens du domaine royal, fixant lui-même le prix à son gré. Les chasses réservées étaient étendues; il rétablissait les services de corps, de chars, de navires, et s'attribuait les droits sur les cours d'eau. Toute réclamation, le moindre retard entraînait la prison; heureux celui qui parvenait à s'enfuir, laissant sa terre inculte, sa maison déserte, qu'on démolissait quelquefois! Il mit en circulation la monnaie altérée du carlin, sous la menace de marquer au front, avec une pièce de cette monnaie, quiconque la refuserait (1), mesure qui jeta le désordre dans les conventions privées. Que dirons-nous des crimes de lèse-majesté, des châtiments cruels réservés aux suspects, de la défense faite aux fils des criminels d'État de se marier sans la permission du roi (2)? Charles condamnait encore au célibat les successeurs des fiefs importants, ou mariait les riches héritières avec des Français.

A son exemple, les ministres abusaient de leur pouvoir, exigeaient de l'argent à toute occasion, volaient, puis se faisaient

(1) *Karolensis ponatur in igne ut accendatur; et sic totus calidus et accensus ab igne imprimatur in facie illius vel illorum qui karolensem pro minori quantitate dederint vel expenderint.* (Décret de 1268.)

(2) *Capitoli del regno di Napoli,* novembre 1275.

absoudre en partageant avec le roi; au milieu d'un peuple accoutumé aux franchises normandes et à la courtoisie des Souabes, ils se comportaient avec cette insolence étourdie qui n'a jamais permis aux Français de se faire aimer en Italie, si ce n'est quand ils n'y sont pas.

La Sicile fut d'autant plus châtiée que les Souabes l'avaient favorisée davantage; dépouillée de ses priviléges, placée sous la dépendance de Naples, abandonnée à des magistrats violents ou avares, à des justiciers qui opprimaient les villes et les côtes, elle se vit, sous le prétexte de la croisade, accablée d'impôts toujours croissants. Parmi les barons, beaucoup furent spoliés, et beaucoup se réfugièrent dans les châteaux de la montagne. Tous soupiraient donc après une occasion de déchaîner leur colère, et l'entrevoyaient dans l'effroi que Charles inspirait aux potentats. Les villes du Piémont, qui avaient reconnu sa seigneurie, s'en affranchirent à l'instigation de Guillaume IV, marquis de Montferrat, et des Génois qui battirent souvent dans la Méditerranée la flotte provençale. Michel Paléologue, qui avait usurpé et fortifié l'empire d'Orient, voyait avec défiance les préparatifs de Charles. Or les peuples réduits à n'avoir d'espérance que dans la révolution s'imaginent qu'ils seront aidés par tous les ennemis de leur tyran.

La légende, qui broda sur les faits de l'époque, raconte que les douleurs, les passions et les anathèmes de la patrie s'étaient concentrés dans Jean de Procida, noble de Salerne, qui, privé de ses biens comme créature des Souabes (1), parcourut toute l'Europe avec une haine infatigable pour susciter des ennemis aux Angevins; elle ajoute qu'il avait ramassé le gant jeté par Conradin du haut de l'échafaud, et l'avait apporté à Pierre III, roi d'Aragon, lequel, par sa femme Constance, fille de Manfred et cousine du jeune prince, pouvait prétendre à sa succession. Ces faits sont incertains; mais il est possible que Pierre fît servir à ses projets ce Procida, d'abord médecin de Frédéric II, puis chancelier de Manfred, enfin l'un des premiers à rendre hommage à Charles d'Anjou, et qui peut-être s'entendait avec les barons siciliens, non pour acquérir la liberté, mais pour changer de maître. Une telle acquisition ne pouvait que plaire au roi

(1) NICOLAS BUSCEMI, *Vita di Giovanni da Procida*; 1841. — Michel Amari (*Un periodo della storia siciliana*, Palerme, 1842) flétrit le laurier dont l'histoire et la poésie avaient couronné Jean de Procida et Roger de Loria, qu'il appelle *étrangers*, parce qu'ils étaient de terre ferme.

d'Aragon, seigneur d'un petit État, mais brave, ambitieux et jaloux de venger son beau-frère ; mais Conradin aurait-il jamais songé à transmettre son héritage au gendre de celui qui l'en avait dépouillé? Le fait est que, « comme il le faut en bonne guerre, l'Aragonais s'était préparé par des alliances, de l'argent, le secret (MONTANER). » Après s'être concerté avec l'empereur de Constantinople, il répandait le bruit qu'il voulait faire une descente sur les côtes d'Afrique, et, lorsqu'on cherchait à pénétrer son but véritable, il répondait : « Je suis si jaloux de mon secret que, si ma main droite le savait, je la couperais avec la gauche.

La conquête de la Sicile présentait de sérieuses difficultés; défendue par quarante-deux châteaux forts, par les troupes féodales toujours prêtes à répondre au ban du roi, elle avait encore des armements considérables préparés pour l'expédition du Levant. D'un autre côté, le peuple, moins préoccupé du roi d'Aragon, tournait plutôt ses regards vers le pontife, qui, dans son opinion, pouvait exiger de Charles l'accomplissement des conventions libérales qu'il avait jurées. Clément IV lui avait plusieurs fois tracé des règles de conduite, dont l'application pouvait assurer son repos et faire le bonheur de son peuple : « Convoque, « lui conseillait-il, les barons, les prélats, les plus sages des cités, « expose-leur tes besoins, et détermine les subsides avec leur « consentement ; puis sois content de ces subsides et de tes « droits. Laisse tes sujets libres, et règle avec ton parlement les « cas où tu peux exiger des contributions des vassaux et des « barons (1). » Grégoire X, à qui la menace de la croisade faisait désirer la paix, caressait le champion de l'Église, et s'était borné à de paternelles doléances, restées sans effet. Non content de favoriser les prétentions de Charles sur l'empire grec, il s'efforça de réconcilier cette Église avec l'Église latine; une tradition populaire racontait même que Charles avait empoisonné saint Thomas d'Aquin, tandis qu'il se rendait au concile œcuménique de Lyon, où il craignait de le voir hostile à ses projets (2).

(1) RAYNALD, à l'année 1267, § 4.

(2) Dante adopta cette tradition, *Inf.* XX :

Carlo venne in Italia, e per ammenda
Vittima fe di Corradino, e poi
Ripinse al ciel Tommaso per ammenda.

« Charles vint en Italie, et, par châtiment, il fit de Conradin une victime et puis envoya au ciel Thomas par châtiment. »

Peut-être saint Thomas avait-il fait allusion à la tyrannie de Charles dans le livre *De regimine principum*.

Les trois pontificats très-courts qui se succédèrent après lui (Innocent V, Adrien V, Jean XXI), ne tentèrent rien de nouveau; mais Nicolas III, de la maison Orsini, homme altier et jaloux d'affranchir l'Italie, peut-être afin d'agrandir sa propre famille, agit avec intelligence et vigueur pour rétablir la paix, et chargea Latino, cardinal d'Ostie, de calmer les factions. A Florence, où les Adimari et les Donati, les Tosinghi et les Pazzi étaient en lutte, le cardinal, après quatre mois d'efforts, les réunit tous à Sainte-Marie-Nouvelle, ornée de fleurs et d'étoffes brillantes; sur ses instances, ils se donnèrent le baiser de paix, brûlèrent les sentences prononcées, rendirent les biens confisqués et s'unirent par des mariages. Les Gibelins exilés furent également rappelés par ses soins.

A Bologne, les inimitiés avaient un caractère plus violent. Imelda des Lambertazzi, ayant reçu dans sa maison Boniface de Geremei, famille ennemie de la sienne, ses frères le frappèrent avec un poignard empoisonné. La jeune fille suça la blessure pour le sauver; mais, atteinte elle-même par le poison, elle mourut avec son amant. La pitié pour ces deux infortunés exaspéra les haines; on combattit dans la ville et les environs pendant soixante jours, jusqu'au moment où les Geremei, vainqueurs, expulsèrent douze mille citoyens. Les proscrits, réfugiés à Faenza et à Forli, continuèrent les hostilités; enfin Latino leur fit rendre la patrie avec les honneurs, et supprima les sociétés populaires, brandons de discorde; puis, sur la place décorée avec pompe, en présence de beaucoup d'évêques, la paix fut jurée sur les Évangiles et souscrite par cent soixante-sept familles, dont trente-huit gibelines et cent vingt-neuf guelfes (1). Peu de temps après, les Lambertazzi reprirent les hostilités, ou du moins en furent accusés par les Geremei, qui les expulsèrent de nouveau et démolirent leurs palais.

Nicolas III, l'un des pontifes les plus magnifiques, entreprit la reconstruction de la basilique de Saint-Pierre et, dans le voisinage, celle du Vatican, qu'il fortifia comme une ville; un autre palais fut élevé par ses soins à Montefiascone. Il prodigua les prélatures et les seigneuries à ses parents, et fit tant pour les agrandir qu'on le soupçonna d'avoir détourné l'argent des collectes destinées à la terre sainte. Appuyé par sa famille,

(1) Dans les actes de cette paix, rapportés par Ghirardacci, liv. VIII, les familles des deux factions se trouvent distinctes.

il aspirait à la domination de l'Italie ; on rapporte qu'il demanda une fille de Charles d'Anjou pour l'un de ses parents, et que l'orgueilleux Français répondit : « Parce qu'il porte la chaussure rouge, aurait-il la prétention de mêler le sang des Orsini avec celui de France ? » Ce refus irrita Nicolas, qui, pour s'opposer à Charles, se fit nommer lui-même sénateur de Rome, avec défense de porter désormais aucun roi à cette dignité. Il conféra le bonnet de cardinal à beaucoup d'Italiens, et les nombreux excommuniés, dont la plupart étaient gibelins, furent absous par ses ordres. Il avait même formé le projet de diviser l'empire en quatre royaumes héréditaires : celui d'Allemagne, pour la descendance mâle de Rodolphe ; celui d'Arles pour sa fille Clémence, mariée à Charles Martel ; celui de la Lombardie et de la Toscane, destiné à deux neveux du pape.

Quelles eussent été les conséquences de cette distribution ? N'aurait-il pas détruit cet empire électif, dont ses prédécesseurs étaient fiers comme d'une création glorieuse ? Du reste, où puisait-il le droit de partager ainsi les peuples, et de les assigner comme un héritage ? et surtout la chose aurait-elle été possible ? Nicolas en fit la proposition à Rodolphe de Habsbourg ; mais
la mort interrompit le traité (1), ainsi que sa courte et vigoureuse 1280
administration.

Charles, qui sentit l'importance d'avoir un pape à sa dévotion, chassa brutalement les trois cardinaux de la maison Orsini, et fit enfermer les autres, qui furent condamnés au pain et à l'eau ; puis, s'étant allié avec les Annibaldeschi, il donna la tiare au
Français Martin IV. Ce pape, afin de lui témoigner sa reconnais- 1281
sance, le servit avec le plus grand zèle, le renomma sénateur de Rome, excommunia Michel Paléologue ; or, tandis que son prédécesseur s'était efforcé de maintenir en paix les Guelfes et les Gibelins, il chercha toujours à donner la prépondérance aux

(1) *Tractabat... ut totum imperium in quatuor divideretur partes ; in regnum Alemaniæ, quod dabatur posteris Rodulphi in perpetuum ; in regnum viennense, quod dabatur in dotem uxori Caroli Marteli, filiæ dicti Rodulphi : de Italia vero, præter regnum Siciliæ, duo regna fiebant, unum in Lombardia, aliud in Tuscia.* (PTOLOMEI LUCENSIS, Hist. eccl.) — *Adnisus est ut cognatos suos eveheret, et alterum in Etruria, alterum in Longobardia reges faceret, quoniam Rodulphus imperator, rebus germanicis impeditus, in Italiam non veniebat. Verum civitates Italiæ imperatori adhærentes contrastabant, et misso locumtenente per Rodulphum in Italiam, consilia pontificis frustrata sunt.* (ABBAS USPERGENSIS, Chron.)

Guelfes, usant au besoin des armes spirituelles. Il fit la guerre à Forli, asile des proscrits de Bologne, frappa non-seulement toute la ville d'interdit, mais voulut encore que les biens des citoyens de Forli, dans quelque pays qu'ils fussent arrêtés, appartinssent au fisc papal : fait nouveau, ensuite imité souvent. Les habitants de Forli envoyèrent implorer leur pardon ; mais il refusa, à moins qu'ils n'expulsassent tous les étrangers. Les bannis de Bologne le firent prier « de leur assigner un lieu où ils pussent se réfugier, puisqu'ils étaient chassés de leur patrie » ; ils n'obtinrent pas même cette faveur. Mais Jean d'Appia, créature du roi Charles et nommé comte de la Romagne, qui poursuivait cette guerre au moyen de l'argent recueilli pour la croisade, fut mis dans une déroute complète par l'armée de Forli, sous le commandement de Guido de Montefeltro.

Un tel pontife pouvait-il être disposé à prêter l'oreille aux supplications des Siciliens? Loin de là, il fit jeter en prison l'évêque et le moine qu'ils avaient chargés de lui apporter leurs doléances. Les Français redoublaient d'arrogance, et les Siciliens attendaient l'occasion dans un sombre silence ; enfin, déterminée par des outrages privés, la fougue populaire des Siciliens prévint les calculs ambitieux des rois et les intrigues des barons. Le troisième jour de Pâques, 1282, au moment où les Palermitains assistaient aux vèpres dans l'église du Saint-Esprit, située à un demi-mille de la ville, Drouet, soldat français, porta les mains sur une jeune fille de noble naissance, sous le prétexte de s'assurer si elle avait des armes cachées. Les parents de la Sicilienne, irrités de cette offense, tuent le soldat ; les Français veulent venger sa mort, mais ils succombent à leur tour. Alors le cri de : *Meure! meure!* se répand ; Roger Mastrangeli ordonne de massacrer quiconque ne sait pas prononcer *ciciri*.

Rien ne protége les Français, ni l'autel, ni l'ordre sacré ou le froc, ni le sexe ou l'enfance. Les jours suivants, le carnage s'étend dans l'île entière, dans les châteaux vainement défendus et dans les retraites des bois, carnage dont les hommes ont oublié l'horreur afin qu'il servît de leçon aux rois. Seul, Guillaume Porcelet, feudataire de Calatafini, homme juste et humain, fut sauvé et renvoyé dans son pays.

Le peuple, qui ne savait rien des trames du roi d'Aragon, et qui avait l'habitude d'associer les idées d'Église et de liberté, résolut d'établir des communes confédérées entre elles sous la protection du pape, dont il arbora la bannière ; il inscrivait sur

ses actes : « Au temps de la domination de la sacrosainte Église romaine et de l'heureuse république, an premier. » Mais le pape Martin en conçut une fureur extrême, et, lorsque des moines de Palerme vinrent lui entonner, à genoux et les mains croisées sur la poitrine, *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, il leur répondit de même avec l'Évangile : *Dicebant, ave rex Judæorum, et dabant ei alapam*. Il enjoignit ensuite « aux gens perfides et cruels de l'île de Sicile, violateurs de la paix et meurtriers des chrétiens, » d'avoir à lui obéir à lui pape, et de se soumettre à Charles, leur seigneur légitime, sinon, « il les déclarait excommuniés et interdits selon le droit divin. »

Les Siciliens avaient donc agi sagement en distinguant les droits de leur propre liberté de ceux de l'Église ; Martin, en les confondant, forçait les peuples à se déclarer contre l'Église, qui, dans l'impossibilité de renoncer à sa suprématie sur la Sicile, se trouvait chargée de venger l'Angevin et de se faire la complice des excès qu'il avait commis.

Charles, à la nouvelle du massacre, fut saisi tout à la fois de rage et de douleur ; il s'empressa d'accuser les subalternes de toutes les fautes de sa mauvaise administration, et de commander des réformes auxquelles, même alors, les peuples répondaient par le fatal : *Il est trop tard*. Néanmoins, comme il avait fait de grands préparatifs de terre et de mer, dans le but d'attaquer la Grèce (1), il aurait pu facilement remettre sous l'obéissance une province sans trésor, ni arsenaux, ni capitaines ; les Siciliens, d'ailleurs, lui offraient de reconnaître son autorité, pourvu qu'il se contentât de ce qu'ils payaient au roi Guillaume le Bon, et ne mît dans les emplois ni Français ni Provençaux. Charles refusa de les recevoir à merci ; ils réunirent donc des gens armés, formèrent un trésor, et la haine profonde, la crainte des châtiments, l'ardeur d'une vengeance nationale, en firent des héros.

Le peuple, très-propre à faire les révolutions, est incapable 1282
de les organiser, et les barons purent s'emparer de la direction d'une entreprise qu'ils n'avaient point commencée ; or, comme

(1) « Il passa en Sicile avec deux cents galères et vaisseaux, où se trouvèrent « un grand nombre de Vénitiens ; à côté de ses sujets et vassaux figurèrent messire Marc Rodoer et messire Jacques Tiepolo Scopolo, qui conduisit avec lui « une grande compagnie, dans laquelle on vit aussi messire Laurent Tiepolo, « son parent et mon cousin. » (MARIN SANUTO l'ancien.)

il arrive toujours, lorsque des hommes opposent une idée fixe à ceux qui n'ont formé aucun dessein, les partisans du roi d'Aragon l'invitèrent à venir en Sicile, et Pierre, après avoir débarqué à Palerme, ceignit la couronne des rois normands.

Roger de Loria, Calabrais rebelle, célèbre tout à la fois par son courage audacieux, ses succès et sa férocité, fut nommé son amiral; il surprit Charles devant Messine assiégée, qui se défendait avec une valeur intrépide, et lui brûla sa flotte, dont l'armement avait coûté tant de peine et d'argent. A la nouvelle de ce désastre, Charles s'écria en mordant son sceptre : « Seigneur Dieu, vous m'avez beaucoup élevé; faites au moins que ma descente ne soit pas trop rapide (VILLANI). »

Cette victoire inespérée et l'héroïsme de Messine firent donc échouer la première tentative de vengeance de Charles; puis, autant par esprit chevaleresque que pour gagner du temps, il accusa Pierre de trahison, et le défia par hérauts en combat singulier avec cent chevaliers, sous la condition que le vaincu perdrait non seulement tous droits sur la Sicile, mais encore son patrimoine, et serait tenu parmi les gentilshommes pour traître et foi-mentie. C'était un retour aux jugements de Dieu non encore oubliés; les deux rois jurèrent sur l'Évangile de se donner satisfaction, et le roi d'Angleterre leur accorda champ libre à Bordeaux (1). Charles s'y rendit, mais l'Aragonais trouva des prétextes pour ne pas jouer sur un coup d'épée le beau royaume qu'il lui avait enlevé; puis, tandis que son rival le traitait à haute voix de félon, il se fit intituler « Pierre d'Aragon, chevalier, père de rois et seigneur de la mer. » Du reste, soit dans les eaux d'Italie, soit dans celles d'Espagne, il combattit avec succès, et fut
1284 assez heureux pour faire prisonnier Charles le Boiteux, fils de son ennemi.

Le pape, qui avait déclaré l'Aragonais excommunié et parjure, déchu du royaume paternel et de tout honneur, envoya réclamer le prisonnier; mais les Siciliens, méprisant les interdits, voulaient le sacrifier en expiation du sang de Manfred et de Conradin; ils firent même irruption dans Messine pour envahir les prisons où les Français étaient enfermés, et, comme ils ne purent

(1) Jean Villani prétend que le duel fut juré en présence du pape. Martin IV, au contraire, dit dans sa bulle : *Duellum reprobamus, irritamus, ac penitus vacuamus, cum non sit omnino ab Ecclesia tolerandum.*

forcer les portes, ils y mirent le feu. La reine Constance fit dire à Charles de se préparer à mourir le lendemain vendredi. « Je suis heureux, répondit-il, de mourir le jour où le Christ est mort. » A ce pieux souvenir, la femme cruelle se rappela que le Christ avait pardonné, et fit grâce de la vie à cet ennemi.

Irrité par ce coup terrible, par ses défaites et les cris du peuple de Naples, qui répétait : *Mort à Charles!* comme il a l'habitude de le faire à l'égard des rois vaincus, l'Angevin voulait livrer aux flammes sa propre capitale; mais il en fut empêché par le légat apostolique, et sa colère alors se déchaîna contre les citoyens, dont il fit pendre plus de cent cinquante. A Brindes, il équipa bientôt une flotte nouvelle, qui, à peine sortie du port, fut détruite par une tempête. Le chagrin causa la mort de Charles, doué de qualités remarquables, mais éclipsées par une 1285
excessive ambition.

Le pape Martin mourut à la même époque. Honorius IV des Savelli, son successeur, dont le corps debile renfermait un caractère énergique, promulgua deux décrets très-favorables aux libertés du royaume : par l'un, il consolidait les priviléges ecclésiastiques; par l'autre, il attribuait la rébellion de la Sicile aux avanies et aux injustices des gouvernants, défendait de dépouiller les naufragés, étendait aux frères et à leurs descendants le droit d'hériter des fiefs, dispensait du service militaire hors des limites du territoire, et prohibait la levée des impôts, excepté dans les quatre cas féodaux. Il permettait aux communes de porter leurs réclamations devant le saint-siége, et frappait d'interdit la chapelle du roi, si jamais il violait ces franchises : vaine précaution, les rois qui suivirent se hâtèrent de les mettre en oubli, en les qualifiant d'usurpation de la cour papale (1).

Charles de Valois, second fils du roi Philippe le Hardi, que sa conquête de la Flandre avait couvert de gloire, fut investi par le pape du royaume d'Aragon, dont Pierre était déchu par excommunication; mais il fallait le conquérir. Une expédition, follement qualifiée de croisade, comme tant d'autres, fut alors publiée dans toute la France, et remplit la Catalogne de sang, d'incendies, d'outrages odieux. Le roi Pierre fit preuve d'un

(1) C'est ainsi que les considère Giannone, qui, scandalisé de voir un pape italien refréner l'aventurier tyran français, avertit les rois « de bien se garder « de confier les soins et le gouvernement de leurs États à d'autres qu'à eux- « mêmes et à leurs ministres les plus fidèles. » Ils ont profité de la leçon.

grand courage; Roger de Loria dut suspendre ses exploits en
1285 Sicile pour les recommencer dans la Catalogne, où périrent des milliers de Fançais avec leur roi lui-même. Pierre mourut bientôt, laissant l'Aragon à son fils aîné Alphonse, et la Sicile à Jacques. Honorius renouvela ses excommunications contre le nouveau roi; mais il les avait émoussées à force de les prodiguer, et Jacques ne s'en effraya point. Il donna de bonnes franchises aux Sicilens, et battit plus d'une fois les Angevins et les pontificaux.

1228 Sur ces entrefaites, Charles le Boiteux, reconnu roi de la Pouille, avait été mis en liberté par les Siciliens, moyennant certaines conditions qu'il était tenu de remplir, sous peine de perdre la Provence et de revenir se constituer prisonnier. Afin de gagner l'affection générale, il garantit les priviléges du clergé, permit aux barons et aux chevaliers de lever des impôts et d'exercer la juridiction, et le peuple reçut la promesse de ne pas être grevé au delà de ce qu'il payait au temps de Guillaume le Bon. Il s'occupa même des monnaies, de la justice et de la réforme des abus; puis, ne pouvant tenir tout ce qu'il avait promis sous serment à son ennemi, il se remit entre les mains de
1291 l'Aragonais. Enfin, après la paix conclue entre l'Aragon et la France, Charles fut consolidé sur le trône de Naples, mais il dut céder le Maine et l'Anjou comme dot de sa fille, mariée à Charles de Valois, et remettre au pape la décision relative à la Sicile. Pendant la négociation de ces traités, le roi Alphonse d'Aragon mourut, et Jacques, son frère, pour aller recueillir son héritage, remit la Sicile entre les mains du pape, qui en investit Charles le Boiteux.

Lorsqu'après dix ans d'une guerre acharnée, les Siciliens se trouvèrent vendus, comme un troupeau de moutons, aux meurtriers de Manfred et de Conradin, ils comprirent combien il est dangereux de confier sa délivrance à des étrangers; puisant alors un nouveau courage dans le désespoir, ils se réunirent en parlement général sous la présidence de la reine Constance, et proclamèrent Frédéric, frère de Jacques. Ce prince monta sur
1296 le trône, et se mit en devoir de défendre l'île, malgré l'opposition de toute sa famille, qui s'était réconciliée et même alliée par des mariages avec les Angevins. Il avait encore pour adversaire Roger de Loria, qui, aspirant à la souveraineté, avait conquis dans la juridiction de Tunis les îles de Gerbi, dont il s'était fait donner l'investiture par Boniface VIII, sous le prétexte de

les conserver au christianisme. Relevé de l'excommunication par ce pape, il avait abandonné la cause sicilienne, trahie déjà par Jean de Procida, qui mourut obscurément à Rome.

Le roi Jacques, gagné par l'or du pontife, conduisit lui-même la flotte contre son frère, mais il subit une défaite (1). Un fils de Roger de Loria fut pris et décapité par les Siciliens implacables. Une déroute qu'il leur fit essuyer, malgré le secours des Génois, vengea Roger de la mort de son fils, tandis que les royalistes de Naples, soutenus par les Toscans, se distinguaient par de beaux faits d'armes et ravageaient le pays.

Comment deux petits rois d'une fraction de l'Italie avaient-ils tant de forces pour combattre avec acharnement? Ce fait ne peut étonner que celui qui n'a pas vu, surtout par des exemples récents, ce dont est capable un pays en révolution, c'est-à-dire un pays où la passion commune met toutes les forces en mouvement. D'un autre côté, les rois de Sicile pourvoyaient aux armements maritimes avec la même économie qui présidait à la formation des troupes de terre; au lieu de les mettre tous à la charge du trésor, ils ordonnaient aux comtes et aux barons d'équiper chacun un ou plusieurs navires, selon leur fortune, et les chiourmes arrivaient de l'intérieur du pays entièrement défrayées. Lorsqu'elles avaient servi quatre ou cinq mois, selon les conventions, elles rentraient dans leurs foyers, et toute dépense cessait pour l'État, qui ne devait rembourser aux barons que les sommes réellement avancées.

Boniface VIII fit de vains efforts pour amener les Siciliens à se soumettre au saint-siége; il leur envoya même un blanc-seing avec faculté de le remplir des conditions qui leur plairaient et de prendre, à leur choix, un cardinal pour les gouverner. Habitués à considérer les pontifes comme des traîtres et la cause sicilienne comme hostile à celle du saint-siége, ils chassèrent honteusement le messager papal, et couronnèrent Frédéric, qui les défendit contre Charles de Valois; mais bientôt, et malgré les conventions jurées, le nouveau roi conclut avec son adversaire

(1) « Le roi Jacques, avec une partie de ses cavaliers et d'autres gens, partit « de la Sicile pour se rendre à Rome où était sa cour, et s'entretint avec le pon- « tife. Entre autres choses, le pape lui dit qu'il l'avait rasé à sec, et ce n'était « pas sans raison, parce que la flotte coûtait au pontife 1,200 onces d'or par « jour; or ledit roi Jacques était resté en voyage et en expédition environ un « an et demi. » (MARIN SANUTO.)

1302 la paix de Calatabellota (1), par laquelle il se résignait lâchement à garder la Sicile sa vie durant avec le titre de roi de Trinacrie; en outre, il épousait une fille des Angevins, auxquels il promettait de ne pas disputer la Calabre ni le titre de roi de Sicile, et se déclarait le vassal du saint-siége, avec obligation de lui payer tous les ans 3,000 onces d'or.

Après avoir soutenu avec un courage héroïque contre les armes redoutables de Rome, contre l'élite des chevaliers et des amiraux, une révolution déterminée par l'élan de l'indignation nationale; après avoir triomphé dans trois batailles sur terre et dans quatre sur mer, sans parler d'une foule de combats partiels; après avoir expulsé trois armées de l'île, conquis les Calabres et le val de Crati, les Siciliens frémirent à la nouvelle de cette paix qui les replaçait (disaient-ils) sous le joug des étrangers. Frédéric néanmoins eut le mérite d'apaiser l'île, de lui donner ou de consentir qu'on lui donnât de sages institutions civiles, et restreignit spontanément les droits de la monarchie.

Le roi Jacques, à qui l'urgente nécessité faisait un devoir de gagner l'affection des Siciliens, avait affranchi des provinces entières de toutes charges; or cette exemption appauvrissait les finances au moment où la guerre interminable faisait sentir davantage le besoin de l'argent. Frédéric s'efforça de les rétablir, en obtenant de nouvelles impositions des parlements, dans lesquels il fit toujours intervenir, avec les prélats et les barons, les représentants des villes ou les syndics, qui formèrent un troisième *bras;* il imitait le nom et quelques-unes des formes de la constitution aragonaise. Le roi, revêtu des insignes de sa dignité, ouvrait l'assemblée par un discours aux trois bras; les prélats et les barons étaient assis à côté du trône, les syndics en face, et chaque bras délibérait séparément. Le premier parlement de Catane, dans lequel Frédéric fut élu, établit l'union perpétuelle du parlement, et soumit le clergé à l'obligation de contribuer aux charges publiques pour tous les biens qui ne seraient pas spécialement affectés à leurs fonctions. Urbain II, comme nous l'avons dit ailleurs, avait revêtu le roi Roger II de l'autorité de légat papal; ce droit de la monarchie sicilienne, bien que Charles d'Anjou l'eût abandonné à la cour pontificale, fut recouvré par les Aragonais.

(1) *Calath al Bellut*, château des chênes. La Sicile conserve encore beaucoup de noms avec une racine semblable.

Les barons, qui sentaient que leur concours était nécessaire pour soutenir l'élection, devenaient chaque jour plus arrogants; ils déployaient une pompe extraordinaire dans leurs vêtements, les banquets et les cérémonies ; puis, encouragés par l'exemple de la noblesse aragonaise qui jouissait des plus grands priviléges, ils s'entouraient de clients et d'*affidés*, qui s'obligeaient par serment à favoriser leurs intérêts. Les hautes dignités étaient le prix, non du mérite, mais de la naissance, et l'on choisissait parmi les barons le maître justicier, le maître camérier, ainsi que tous les commandants de terre et de mer. Aucune denrée ne pouvait être exposée sur les marchés avant que les leurs fussent vendues, et les vassaux devaient acquitter les redevances d'après les mesures que chacun d'eux adoptait ; puis, chaque jour, ils faisaient entendre au roi de nouvelles prétentions, si bien que Frédéric, à la fois doux et fort, avait de la peine à les réprimer. Afin de refréner l'avidité des magistrats extérieurs, il limita leur puissance et leur juridiction ; il divisa l'île, non plus en deux, mais en quatre vallées, et nomma plusieurs juges subalternes, dépendants de quatre grands tribunaux. Des secrétaires spéciaux à Palerme, Messine, Catane et Syracuse, furent placés sous la dépendance du chef des finances (*magister secretus regni*). Les maîtres jurats, que Charles d'Anjou avait institués, un pour chaque ville, afin de veiller sur la justice du roi, des nobles et des ecclésiastiques, devinrent des espèces de magistrats communaux. Frédéric confia aux municipes le choix et la surveillance d'un grand nombre de magistrats autrefois royaux, dont l'éloignement empêchait de contrôler les actes, et ne se réserva que la nomination du premier juge de chaque lieu. Il multipliait à l'infini les divisions administratives dans les villes, de manière qu'elles pussent former des corps indépendants, plus faibles contre la prérogative royale.

L'organisation municipale, entravée par les Souabes, prit ainsi un large développement, et put élever une barrière contre l'autorité royale. Un bailli, quelques juges et des jurats constituaient le collége municipal, qui, dans certains cas, s'adjoignait quelques conseillers, marchands et personnes âgées. Les nobles, plus tard même leurs affidés, étaient exclus des charges municipales, au moins dans les cités royales ; ainsi le corps des citoyens, avec une existence distincte, restait opposé à l'aristocratie. Frédéric permit aux nobles de vendre et d'hypothéquer leurs fiefs, pourvu que ce ne fût pas en faveur du clergé ; un

dixième de la valeur devait être payé au fisc, et le nouveau propriétaire contractait les obligations du précédent. La nécessité seule, à ce qu'il paraît, lui arrachait une concession si propre à fractionner les possessions, et à mettre en circulation des richesses qui, accumulées, entravaient son pouvoir (1).

La Sicile sortait donc de sa révolution avec des institutions monarchiques, les seules en Italie. Il faut savoir gré à Frédéric Ier d'avoir su, dans des temps si orageux, maintenir la tranquillité et la justice sans opprimer; mais, dès cette époque, commence le déclin de l'île, où les statuts partiels eurent pour objet, non plus l'ordre public, mais l'avantage de l'aristocratie.

CHAPITRE CIII.

BONIFACE VIII. — DANTE, HOMME POLITIQUE ET HISTORIEN.

Nous n'avons raconté que les faits relatifs à la Sicile; mais, à la même époque, d'autres événements d'une grande importance s'étaient accomplis ailleurs.

1291 Après la mort de l'empereur Rodolphe, la couronne germanique fut disputée entre son fils Albert d'Autriche, Wenceslas IV de Bohême et Adolphe de Nassau. Le dernier, « prince de grand courage et de petite puissance, » resta préféré; mais Albert ne voulut jamais se soumettre, et le désordre, sinon la vacance, se prolongea. A la mort du pape Nicolas IV, ce désordre s'accrut encore; en effet, six cardinaux romains, dont quatre italiens et deux français, se réunirent en conclave, sans jamais parvenir à
1292 s'entendre. Mathieu des Orsini, famille agrandie par Nicolas, voulait un pape tout dévoué aux Guelfes et à Charles de Naples; Jacques Colonna, chef de l'autre famille à laquelle Honorius IV avait prodigué faveurs et propriétés, manifestait une prétention tout opposée. Rome se rangeait sous l'une ou l'autre bannière : de là des luttes, le pillage, l'incendie de palais et d'églises; enfin deux sénateurs furent choisis, l'un parmi les Colonna, l'autre parmi les Orsini, compensation qui causa de la surprise, sans terminer les maux.

Les cardinaux qui s'étaient fixés, une partie à Rieti, l'autre

(1) Gregorio, *Considerazioni sulla storia della Sicilia;* Palerme, 1807.

à Viterbe, s'assemblèrent à Pérouse, mais sans pouvoir se mettre d'accord sur le choix d'un pape; enfin, après dix-huit mois, les votes, à la surprise de tous, tombèrent sur Pierre Moron, 1294
austère pénitent septuagénaire, qui vivait sur le mont Maïella, près de Sulmona, à la manière des anciens cénobites, renommé pour ses vertus et les miracles qu'on lui attribuait. Lorsqu'il vit arriver les cardinaux dans son pauvre ermitage, il tomba à leurs genoux; à leur tour, ils se jetèrent à ses pieds, le saluèrent pape, et, malgré ses refus obstinés, ils l'obligèrent à accepter les clefs suprêmes, avec le nom de Célestin V. Charles fut tout joyeux d'avoir pour pontife un de ses sujets, et, lorsqu'il fit son entrée à Aquila monté sur une mule, il lui tint la bride avec son fils Charles Martel.

Cet homme pieux, qui avait toujours vécu loin du monde, de ses passions et de ses intrigues, étranger aux sciences humaines, absorbé dans la contemplation de Dieu, habitué à tout faire par obéissance, fut entouré par le roi d'hommages, de légistes retors, de chaînes royales, si bien qu'il n'eut d'autre volonté que le bon plaisir de Charles. Sur les instances de ce prince, il établit sa résidence à Naples, nomma sur douze cardinaux sept Français, trois Napolitains, et fit d'autres actes (au dire de Voragine) *non in plenitudine potestatis, sed in plenitudine simplicitatis.* Ce pontife, néanmoins, n'avait rien perdu de son humilité cénobitique; pénétré de son insuffisance dans les affaires, et voyant un danger pour son salut dans l'avidité de son entourage qui abusait de son nom, et dans l'oppression dissimulée du roi (1), il demanda qu'il lui fût permis d'aller jouir encore du repos et des consolations de sa pieuse retraite. Après en avoir délibéré avec les cardinaux, il abdiqua malgré l'opposition du roi et de ses voisins; il avait occupé cinq mois le siége pontifical.

Dans le poste qui demandait, non un ange, mais un homme, il eut pour successeur Benoît Gaetani d'Agnani qui, dit-on, l'engagea le plus à se démettre; ce pape prit le nom de Boniface VIII (2) et la devise : *Deus in adjutorium meum intende,*

(1) Frère Jacopono de Todi lui écrivit une *canzone* pour lui montrer tout le danger que son âme courait sur le siége pontifical.

(2) Les papes Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV étaient sortis d'Agnani, d'où provenaient aussi les cinq illustres familles Ceccano, Toscanella, Frangipane, Collemedio, Annibaldesca, auxquelles s'étaient jointes celles des Segni et des Gaetani.

comme s'il pressentait les luttes qu'il devait soutenir, et dans lesquelles il aurait tant besoin des secours du ciel. Très-instruit, surtout dans le droit civil et canonique, opiniâtre et sévère, habile dans les pratiques de la sagesse mondaine, il avait une haute opinion des droits du saint-siége ; voyant la papauté en déclin, il se proposa de reprendre l'œuvre de Grégoire VII et d'Innocent III, c'est-à-dire de soumettre la puissance temporelle à l'autorité ecclésiastique, la matière à l'esprit. Il commence par se soustraire à la domination du roi de Naples, qui voulait, pour avoir les pontifes sous sa dépendance, les retenir dans ses États. Son arrivée soudaine à Rome, veuve depuis trois ans, lui soumet les factions; il abaisse les Colonna, qu'il excommunie et combat comme gibelins, comme patarins incorrigibles, et alliés, pour lui nuire, avec les rois de Sicile et d'Aragon ; enfin il les réduit à reconnaître son autorité. Ces mesures de vigueur étouffèrent la faction gibeline, mais lui valurent des ennemis irréconciliables. Il révoqua les concessions imprévoyantes de son prédécesseur et les nombreuses bulles qui n'avaient de lui que le nom ; puis, comme il était à craindre qu'on ne profitât de son ignorance pour l'exciter à réclamer la tiare, pré-
1296 tention qui aurait fait naître un schisme, il l'enferma dans un château de la Campanie, où les mauvais traitements abrégèrent ses jours. Sa vie sainte valut à Célestin V les honneurs des autels, et sa faiblesse, les outrages de Dante (1).

De même que les anciens célébraient la centième année de

(1) Vidi l'ombra di colui
Che fece per viltate il gran rifiuto.
Inf. III.

Je vis l'ombre de celui
Qui fit par lâcheté le grand refus.

Des écrivains nient qu'il fasse allusion à Célestin ; mais il est impossible de trouver un autre pape auquel ses vers puissent s'appliquer. Pétrarque (*De vita solitaria*, liv. II, c. 18) s'exprime tout autrement sur le pape Célestin, dont il fait le plus grand éloge.

Les accords et les promesses au moyen desquels Boniface VIII aurait acheté la tiare de Charles d'Anjou, affirmés par des écrivains postérieurs plus que par le silence des contemporains, sont démentis par l'intérêt que Charles avait d'éloigner Boniface de la papauté. Plus tard, les Colonna écrivirent avec violence contre lui, en le déclarant élu illégalement ; mais ils ne se fondaient que sur l'invalidité de la renonciation de Célestin. Si Boniface avait acheté la tiare, comme l'en accuse Dante, cette simonie aurait-elle été passée sous silence par les ennemis acharnés de ce pape ?

la fondation de la cité, les chrétiens avaient adopté l'usage d'accourir à Rome tous les cent ans, dans la persuasion que ce pèlerinage valait de grandes indulgences, bien qu'il n'en fût rien dit dans les livres liturgiques. A la vue de l'immense concours 1300
qui se trouvait à la fête des Saints-Apôtres, Boniface résolut de le sanctifier en accordant un pardon général à quiconque, à la fin de chaque siècle, visiterait certaines églises de Rome ; il appela cette fête *jubilé*, nom donné par les Hébreux à celle où l'on faisait remise de toute espèce de dettes. L'engouement des croisades se reporta sur ce pèlerinage, qui offrait une plus grande facilité d'acquérir les indulgences plénières, réservées d'abord aux soldats du Christ.

Les peuples, qui ne cherchaient plus désormais la civilisation dans les voies religieuses, et dont la liberté trouvait dans les parlements et les chartes les garanties que la tutelle papale offrait seule d'abord, parurent vouloir se réunir encore pour raviver la charité du chef par les membres, et fortifier leur foi au spectacle des choses saintes. La chronique d'Asti prétend que deux millions de personnes se rendirent à Rome. Jean Villani, témoin oculaire, dit que l'on comptait chaque jour dans la ville 200,000 étrangers de tout sexe, de tout âge et de toute nation. Les comestibles et les fourrages renchérirent : les Romains s'enrichirent par la vente des denrées et le loyer des appartements ; la chambre apostolique, par les offrandes, dont l'abondance fut telle que deux clercs, avec des râteaux, se tenaient jour et nuit devant l'autel pour les ramasser. Giotto, le restaurateur de la peinture en Italie, se trouva parmi les pèlerins ; sur l'invitation du pape, qui avait déjà fait venir frère Oderisi pour enluminer des livres, il orna la basilique de Latran d'un grand nombre de peintures, dont une se voit encore qui représente Boniface publiant le jubilé. Les solennités furent magnifiques, et le pontife se montra à la ville et au monde avec les ornements impériaux, précédé de l'épée, du globe, du sceptre et d'un héraut qui criait : « Voici deux épées, voici le successeur de Pierre, voici le vicaire du Christ (1). »

(1) Le jubilé fut renouvelé cinquante après par Clement VI. Mathieu Villani raconte qu'il y eut à Rome une foire perpétuelle et un million deux cent mille personnes, si bien que les vivres manquerent. L'argent recueilli fut employé en partie pour subvenir aux besoins de l'Église, en partie pour racheter des tyrans les villes de la Romagne. Urbain VI réduisit la période à trente-trois ans, nom-

Boniface, bien que de famille gibeline, devait par nature incliner vers les Guelfes; à la nouvelle qu'Albert d'Autriche s'était déclaré empereur sans l'autorisation pontificale, il mit la couronne sur sa tête, saisit l'épée et s'écria : « Je suis César, je suis empereur, et je ferai valoir les droits de l'empire. » Les Siciliens ayant refusé la paix qu'il leur avait proposée, il les excommunia sans égard aux motifs qui peuvent déterminer un peuple à préférer la guerre. Il excitait les Guelfes contre Frédéric de Sicile, recéleur de patarins et de Gibelins, et concédait aux ennemis de ce prince les dîmes levées sous le prétexte de la croisade; il appela même Charles de Valois pour le combattre, en lui promettant l'empire d'Occident conféré illégalement, et celui d'Orient sur lequel il avait des droits par sa femme, nièce de Baudouin, empereur titulaire de Constantinople. Charles vint, précédé d'un étalage bruyant, et tous les Guelfes l'accueillirent au milieu des réjouissances; nommé comte de la Romagne, gouverneur du Patrimoine et seigneur de la marche d'Ancône, il fut couronné à Rome.

Le pape le chargea d'abord de pacifier la Toscane, dont les graves désordres avaient leur source à Pistoie. Après la défaite des Gibelins Panciatichi, cette ville fut soumise à la haute influence des Cancelleri, noble famille qui « avait alors dix-huit chevaliers à éperons d'or, si grands et si puissants qu'ils dominaient et battaient tous les autres. Leurs richesses et leur position élevée leur inspirèrent tant d'orgueil qu'il n'y avait personne dans la ville ou la campagne, quel que fût son rang, qu'ils n'opprimassent; ils accablaient d'outrages tous les individus, se livraient à beaucoup d'actes vilains et cruels, faisaient tuer et frapper un grand nombre de citoyens, et, par crainte de leur vengeance, personne n'osait se plaindre. » (*Storie pistolesi.*)

Cette famille se divisait en deux branches, les Blancs et les Noirs; or, un jour que plusieurs d'entre eux buvaient ensemble dans une taverne, ils finirent par se quereller, et Carlin de Gualfredo, des Blancs, frappa Doro de Guillaume, des Noirs. Doro

bre d'années que vécut Jésus-Christ; Paul II, à vingt-cinq, comme elle est restée depuis.

On attribue à Boniface VIII l'introduction de la double couronne sur la tiare papale; cependant on connaît six statues, élevées de son vivant ou peu après sa mort, qui le représentent avec la couronne simple. Il en est de même de celles de Benoît XI, son successeur. La triple couronne apparaît dans celles d'Urbain VI.

surprit par trahison un frère de celui qui l'avait offensé, et, après l'avoir assailli pour le tuer, il lui coupa une main. Guillaume, afin de rétablir la paix, livra Doro à Gualfredo, qui fut assez lâche pour lui abattre le poing sur la mangeoire des chevaux. Le sang appela le sang. Les Cancelleri, Blancs et Noirs, se livrèrent les uns contre les autres à tous les excès dans la ville et les montagnes de Pistoie, exerçant la *vendetta* par la force et la trahison. Dans la crainte qu'au milieu du tumulte l'une des deux factions ne se rapprochât des Gibelins, les Florentins s'interposèrent, obtinrent pour trois ans la *balia* de la ville, et ordonnèrent aux chefs des deux partis de se rendre à Florence.

Après les avoir éloignés de leurs clients, les Florentins croyaient pouvoir les contenir et ramener la paix ; mais les Cancelleri, au contraire, transportèrent dans la ville le germe des discordes civiles. Les Blancs furent accueillis par les Cerchi, famille bourgeoise parvenue par le négoce, tandis que les Donati, leurs rivaux, gentilshommes aux mœurs chevaleresques, recevaient les Noirs. Les uns et les autres, adoptant les noms de leurs hôtes, se firent la guerre avec les vicissitudes accoutumées ; dans les maisons voisines, dans les champs limitrophes, dans les bals, aux mariages, aux funérailles, c'étaient tous les jours des luttes et des scènes de violence. « C'est ainsi que notre ville est remplie de troubles ; c'est ainsi que nos citoyens sont obstinés à mal faire. Ce que l'un fait l'autre le blâme... ; la chose la plus louable est réputée mauvaise et critiquée. Les hommes se donnent la mort, et la loi ne punit pas le méchant ; mais, comme le malfaiteur a des amis et peut dépenser de l'argent, il échappe aux conséquences de sa mauvaise action. » (Compagni.) Les chefs des deux factions étaient Vieri des Cerchi, qui devait ce grade à sa position plutôt qu'à un talent supérieur, et Corso Donati, homme plein de vigueur, et dont l'activité prodigieuse balançait les forces plus grandes de ses rivaux.

Des rapports, exagérés comme d'habitude, apprirent ces dissensions à Boniface ; afin de les amener à ses desseins, qui étaient tout pacifiques, ce pape crut bien faire d'appeler Vieri à Rome, et d'envoyer à Florence frère Mathieu d'Aquasparta, cardinal, qui fut chargé par la commune de partager les offices entre les deux factions et de régler leur différend ; mais tous les efforts échouèrent, et le cardinal partit après avoir lancé l'interdit sur la ville.

Alors, comme il arrive toujours, chacun proposait un remède.

Dante Alighieri conseillait de bannir les chefs des deux factions,
1301 et Corso Donati engagea le pape à leur envoyer Charles de Valois comme pacificateur. L'introduction d'un étranger pouvait plaire aux factieux, non aux bons citoyens, parmi lesquels figurait Dino Compagni, ce modèle de vertu citoyenne et de modération historique, qui s'efforça d'éteindre au moins les discordes. « Me trouvant (raconte-t-il lui-même) dans ladite assemblée, et désireux d'amener l'union et la paix parmi les citoyens, je dis avant que l'on se séparât : « *Seigneurs, pourquoi voulez-vous troubler et détruire une aussi bonne ville? Contre qui voulez-vous combattre? contre vos frères? Quels seront les fruits de votre victoire? des gémissements.* Ils répondirent qu'ils n'avaient d'autre désir que d'éteindre le scandale et de vivre en paix. A ces paroles, je m'approchai de Lapo de Guazza Olivieri, bon et loyal bourgeois, et tous les deux nous allâmes trouver les prieurs, chez lesquels nous conduisîmes quelques-uns de ceux qui avaient assisté à l'assemblée; là, nous posant comme médiateurs entre eux et les prieurs, nous apaisâmes les seigneurs par de douces paroles. » Les Blancs et les Noirs désiraient la paix; mais les premiers la voulaient spontanée, et les autres par l'entremise de l'étranger, qui reçut en effet, avec de l'argent, l'invitation de venir.

« Les choses étant dans ces termes, il me vint à moi Dino une pensée honnête et sainte; ce seigneur viendra, me dis-je, et il trouvera tous les citoyens divisés, ce dont il résultera grand scandale. A cause de mon office et de la bonne volonté dont je sentais mes compagnons animés, je songeai donc à réunir beaucoup de bons citoyens dans l'église de Saint-Jean, ce que je fis; tous les magistrats répondirent à mon appel, et, quand le moment me sembla propice, je dis : *Chers et braves concitoyens, qui tous avez reçu également le baptême à ces fonts sacrés, la raison vous oblige et vous commande de vous aimer comme des frères chéris, et vous le devez encore parce que vous possédez la plus noble cité du monde. Il est né entre vous quelque irritation par rivalité de fonctions; or, comme vous le savez, mes collègues et moi nous vous avons promis par serment de les partager entre vous. Ce seigneur vient, et nous devons lui faire honneur. Étouffez vos ressentiments, et faites la paix entre vous, afin qu'il ne vous trouve point divisés. Oubliez toutes les offenses, et que les désirs criminels qui vous ont animés dans le passé soient pardonnés pour l'amour et le bien de votre cité. Et, sur ces fonts sacrés où vous avez reçu le saint baptême, jurez entre vous bonne et en-*

tière paix, afin que le seigneur qui arrive trouve tous les citoyens unis. A ces paroles tous se recueillirent, ce qu'ils faisaient en touchant le livre corporellement, et ils jurèrent de vivre en bonne paix et de conserver les honneurs et la juridiction de la cité; cela fait, nous sortîmes de l'église.

« Les mauvais citoyens, qui par attendrissement avaient répandu des larmes et baisé le livre, ou s'étaient montrés les plus chaleureux, furent les plus animés à la destruction de la ville; je ne dirai pas leurs noms par honnêteté. Les individus dont les intentions étaient mauvaises disaient que c'était pour tromper que j'avais imaginé cette paix charitable; mais si, dans les paroles, je commis quelque fraude, c'est à moi d'en porter la peine, bien qu'on ne doive pas encourir de reproches pour une bonne intention. J'ai versé bien des larmes au sujet de ce serment, en songeant combien d'âmes il aura damnées pour leur malice. »

Les conseils de la prudence, qui les écoute au milieu des passions haineuses? On prêtait plus volontiers l'oreille à Baldino Falconieri, toujours prêt à vanter la tranquillité présente, qu'il mettait en regard des troubles passés et des désordres plus graves que l'avenir faisait craindre; à Berto Frescobaldi, qui se montrait le zélé partisan des Cerchi pour en obtenir un prêt de 12,000 florins; à Lapo Salterello, avocat et poëte, déjà flétri par un jugement correctionnel, qui faisait une opposition continuelle aux recteurs et les appelait voleurs et traîtres. Ah! ces individus, nous les connaissons, et tous les jours, sous d'autres noms, nous les rencontrons sur la place et dans le parlement!

Les Noirs, qui avaient prévalu, reçurent Charles dans la ville, en lui faisant jurer de ne point changer les lois et de n'exercer aucune juridiction. A peine entré avec cinquante chevaux, il se fit connaître par des actes tyranniques: il dépouilla les citoyens de droits plus précieux que la paix, et il permit aux Noirs de saccager durant cinq jours les maisons et les biens des Blancs, d'épouser leurs héritières, d'incendier et d'égorger. Sous le prétexte ordinaire de conjuration découverte, il bannit les principaux citoyens et nomma juge le sévère Cante des Gabrielli d'Agubio, qui punit de l'exil et de fortes amendes environ six cents personnes. Dans le nombre étaient Dino Compagni, Guido Cavalcanti, Dante Alighieri, et Petrarco de l'Ancisa, qui, renonçant à la politique, se consacra tout entier à l'éducation de ses

enfants (1), l'un desquels devint illustre sous le nom de François Pétrarque.

Guido, philosophe et poëte, était gendre de Farinata des Uberti, et, par suite, Gibelin et ardent ennemi des Donati; tandis qu'il allait en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, Corso tenta de le faire tuer. A son retour, informé de ce projet, Guido l'attaqua un jour au milieu de la place de Florence; mais, n'ayant pu l'atteindre, il fut poursuivi à coups de pierres par le fils et les gens de la suite du baron. Relégué à Sarzane, dont l'air insalubre le rendit malade, il obtint de revoir sa patrie, où il mourut. Guido allait en pèlerinage à Saint-Jacques, et cependant il avait la réputation d'un épicurien, c'est-à-dire d'un incrédule; puis, comme il se livrait, dans une profonde retraite, à des spéculations philosophiques, on disait qu'il cherchait à prouver que Dieu n'est pas. Il était le second œil de Florence (2), dont le premier était Dante Alighieri, et tous les deux, jeunes encore, avaient joué un rôle dans les événements politiques. En effet, dans les démocraties, surtout quand elles sont restreintes, las affaires publiques attirent les jeunes gens, et, comme ils voient le gouvernement de près, ils croient bien le connaître et facile de le diriger. Dante «fut homme très-poli, de stature ordinaire, d'aspect agréable et plein de gravité, parleur sobre et lent, mais fort subtil dans ses réponses. Ses études ne le détournèrent point de la vie active ni du commerce du monde; mais, vivant et conversant avec les autres jeunes gens de son âge, honnête, prudent et brave, il participait à tous les travaux de la jeunesse; puis, chose étonnante, bien qu'il étudiât continuellement, personne n'aurait cru qu'il en fût ainsi, tant ses manières étaient aimables et sa conversation juvénile.» (L. ARETINO) Il eut, en effet, pour caractère essentiel de passer facilement de la contemplation à l'activité, qu'il déploya au service de la faction de ses aïeux dans les ambassades, les magistratures et sur le champ de bataille de Campaldino; à l'école de la politique, au contact pénible des hommes, à l'enseignement laborieux des révolutions, il fit un véritable apprentissage de l'enfer, du purgatoire et du paradis.

L'ancienne noblesse florentine, qui prétendait descendre

(1) PÉTRARQUE, *Ep.*, pag. 445.

(2) *Alter oculus Florentiæ* (BENVENUTO D'IMOLA, au dixième chant de *l'Enfer*).

Romains, avait toujours mis obstacle à l'élévation des gens nouveaux et suivi la bannière des Guelfes. Telle avait été la conduite des Alighieri et de Dante lui-même jusqu'au moment où la division en Noirs et en Blancs leur assigna un rôle si distinct qu'ils purent se considérer comme Guelfes et Gibelins. 1303 mars
Dante se trouvait parmi les derniers, et fut exilé avec eux. Nous ne pouvons rien dire à l'égard de la malversation dont l'accuse la sentence de Cante d'Agubio; Dante n'en parle jamais, parce qu'il est des choses dont un homme dédaigne de se défendre, comme il y en a d'autres dont il ne se vante point. Les factions, comme tout le monde le sait, ont toujours l'art de dénigrer ceux qu'elles veulent perdre, et de choisir précisément les accusations les plus opposées au caractère de l'offensé, parce que la plèbe croit plus facilement ce qui est le moins croyable.

Dante vécut quelque temps dans la guelfe Sienne et la gibeline Arezzo, confondu avec les autres bannis; ingrate société, qui l'obligeait à participer à des haines impuissantes, à des espérances chimériques, à de violentes exagérations qui n'étaient pas dans son esprit. Les proscrits, avec des secours de Barthé- 1306
lemy de la Scala, seigneur de Vérone, formèrent le complot de rentrer par force dans leur patrie; mais la tentative échoua, et l'insuccès fut imputé à Dante, qui avait toujours donné le conseil de s'abstenir de toute attaque. Il résolut alors d'abandonner *cette compagnie perverse et stupide*, de former tout seul un parti, et de fuir les deux factions, dont il voyait les torts : les partis qualifient cet éloignement de double trahison.

« Chassé de ma patrie (raconte-t-il dans le *Convito*), errant dans la plupart des contrées où cette langue se parle, j'ai voyagé presque comme un mendiant, montrant, contre ma volonté, la plaie de la fortune, qu'on impute souvent avec injustice au blessé. J'ai été véritablement un navire sans voiles ni gouvernail, poussé à divers ports, embouchures et rivages, par le vent aride qu'exhale la douloureuse pauvreté. »

Dante se rendit à Paris pour étudier la théologie et la philosophie dans son Université, où Thomas d'Aquin avait brillé naguère, et qui assistait alors aux leçons de l'abbé Suger; ne renonçant jamais à l'éternelle espérance des exilés, il chercha, « par de bonnes œuvres et une bonne conduite, à mériter de revenir à Florence, rappelé spontanément par celui qui gouvernait la ville. Dans ce but, il travailla beaucoup, et plusieurs lettres furent écrites par lui, non-seulement à des citoyens du

gouvernement, mais encore au peuple; entre autres, il envoya une épître fort longue qui commence par ces mots : *Popule mi, quid feci tibi* (1)?» Dante disait : «Tous les malheureux m'inspirent de la pitié, surtout ceux qui, s'épuisant dans l'exil, ne revoient la patrie qu'en songe (2).» Mais, lamentations ou frémissements, rien ne put jamais le ramener auprès de son *beau saint Jean.*

Dans la solennité de saint Jean, Florence avait coutume de faire grâce à quelques condamnés, qui, la mitre sur la tête et un cierge à la main, étaient offerts au saint. Ce moyen de faire cesser son exil fut proposé à Dante (3), qui répondit : « Est-ce là le glorieux rappel que sa patrie réservait à Dante des Alighieri? La sueur et la fatigue que l'étude lui a values ont-elles mérité cette récompense? Non, ce n'est pas par cette voie que l'on doit retourner dans sa patrie, et, si toute autre est fermée, je n'entrerai jamais dans Florence. Ne verrai-je pas, dans quelque lieu que je me trouve, les miroirs du soleil et des astres? Ne pourrai-je pas, sous un ciel quelconque, méditer sur d'utiles vérités, sans me rendre, privé de gloire, avec ignominie même, auprès du peuple florentin? » Boccace, qui nous raconte ces faits dans sa *Vie*, ajoute que, «voyant qu'il ne pouvait rentrer dans sa patrie, il changea tellement de caractère qu'on ne vit personne plus ardent Gibelin et plus ennemi des Guelfes; chose dont je rougis le plus à cause de sa mémoire, la Romagne entière sait que tout enfant, toute femme du peuple, qu'il aurait entendus discourir de parti et se prononcer contre l'opinion gibeline, l'auraient mis en fureur, au point de leur jeter des pierres s'ils ne se fussent tus (4).» Dante cependant répétait lui-même, ce qu'on ne saurait trop redire aux Italiens, que « l'honnête homme ne doit jamais faire la guerre à l'honnête homme avant d'avoir

(1) Léonard Arétin, v, 57.

(2) *De vulgari eloquio.*

(3) Cette ignominie avait été subie par son compagnon d'infortune, le père de Pétrarque, qui fut néanmoins dispensé de porter la mitre. Le décret du 10 février 1308 porte *quod præfatus ser Petraccolus, facta de eo oblatione secundum modum prædictum, intelligatur esse et sit perpetuo exemptus, liberatus et totaliter absolutus.*

(4) Dante, dans son poëme, donne des preuves continuelles de ces profondes convictions si énergiquement exprimées; il dit dans le *Convito*, à propos d'une proposition philosophique : « C'est avec le couteau qu'il convient de répondre à qui parle ainsi, et non avec des arguments. »

vaincu les méchants; c'est folie de ne pas abandonner une mauvaise cause par respect humain. »

Inspiré par la douleur et l'indignation, il écrivit sa *Comédie*, poëme essentiellement historique, dans lequel il exalte ou flétrit en homme de parti qui, frémissant de la persécution, fait arme de tout pour se venger; or, avec l'autorité que donnent la rancune, le génie, le malheur, il éternisa, avec ses douleurs et ses ressentiments, les gloires et les calamités de l'Italie. Après avoir examiné cette œuvre comme poésie, nous y chercherons les jugements du poëte sur les hommes et les choses qui l'entouraient; car il leur fit subir un examen sévère pour en tirer des idées de vengeance ou d'espoir. Or, comme les Italiens comptèrent toujours un grand nombre de ces infortunés « qui ne revoient la patrie qu'en songe », Dante fut identifié aux souffrances de tous, et devint le type de toutes les victimes de l'injustice et de la tyrannie.

A l'exemple des mécontents, il ne laisse échapper aucune occasion de louer les anciens temps, lorsque la valeur et la courtoisie régnaient sur le pays arrosé par l'Adige et le Pô; lorsque Florence vivait dans une paix sobre et pudique, avec des femmes économes, avec des hommes contents d'un habit de peau, avec de nombreux enfants. « Au sein de cette existence paisible et belle, de cette société de citoyens où régnait une confiance mutuelle, de ce séjour si doux à habiter, les Florentins prospéraient glorieux et justes, guerroyant dans les croisades ou se livrant au commerce; le lis n'était jamais placé à rebours sur la lance, et les divisions ne le tachaient pas de sang. On ne voyait pas des maisons rester vides par suite de l'exil de leurs maîtres, dû à l'influence des Français. S'il reste encore quelques hommes de bien de la même race, ils ne servent qu'à faire honte à ce siècle sauvage, aujourd'hui que la ville est souillée par la gourmandise, l'orgueil, l'avarice, l'envie, et qu'elle se montre hostile au peu d'honnêtes gens qu'on y compte encore. Du reste, elle est si légère qu'elle change à chaque instant de lois, de monnaies, de magistrats, d'usages, et que ses décisions d'octobre ne durent pas jusqu'à la mi-novembre. »

Dante trouve la cause de ces vices dans l'admission au droit de cité de ceux de Campi, de Certaldo, de Figline, tandis qu'il vaudrait mieux pour Florence être encore restreinte entre Galluzzo et Trespiano, et n'avoir accueilli ni le paysan infect d'A-

guglione, ni le concussionnaire de Signa (1) parmi la noblesse romaine issue des premières colonies, et mal entourée par les hommes venus de Fiesole, et qui tiennent encore du roc natal.

Ce langage révèle le patricien intolérant, qui, non-seulement irrité contre les recteurs de sa patrie, mais contre sa patrie elle-même, excitait l'empereur à « venir abattre ce Goliath avec la fronde de sa sagesse et la pierre de sa force. » Bien plus, il déclarait que, « bien que la fortune l'eût condamné à porter le nom de Florentin, il ne voulait pas que la postérité s'imaginât qu'il tenait de Florence autre chose que l'air et le sol. » (*Epître dédicatoire.*) Il aurait dû ajouter au moins *et l'idiome*, sans lequel il n'aurait pu se faire une gloire éternelle.

Si, des chères illusions de la jeunesse, embellies par une imagination bienveillante, l'iniquité des hommes vous a jeté au milieu des cruelles déceptions et hors du cercle de votre activité, de vos affections, de vos espérances primitives; si vous avez senti profondément comme Dante, et, comme Dante, souffert les persécutions du siècle, qui ne pardonne jamais à quiconque le devance de loin, alors vous avez le droit, mais seul, de condamner les explosions de cette colère.

Dans ses austères dédains, il ne ménageait pas davantage les autres cités d'Italie. Sienne est peuplée *de gens plus vains* que les Français; les Romagnols *se sont abâtardis;* les Génois, *étrangers aux bonnes mœurs, sont remplis de vices;* à Lucques, *tout homme est concussionnaire;* les Bolonais sont *avares et entremetteurs;* les Vénitiens, *d'ignorance absolue et bestiale, de coutumes détestables et très-répréhensibles, se plongent dans la fange d'une débauche effrénée* (2): l'Arno, lorsqu'il vient à peine de naître, *passe au milieu de grossiers pourceaux, plus dignes de se repaître de glands que de toute autre nourriture;* puis il arrive chez des *roquets hargneux,* qui sont les Arétins; de là chez les *loups* de Florence; enfin, parmi les *renards pleins d'astuce,* qui sont les habitants de Pise. Il souhaite à cette ville, *honte des nations,* que tout le monde s'y noie; à Pistoie, qu'elle soit réduite en cendres, parce qu'elle agit de mal en pis.

Il se déchaîne contre les anciennes maisons, qui *ont dérogé* de leurs antiques vertus : les Malatesta *font de leurs dents*

(1) *Par.* XVI. Baldo d'Aguglione et Morubaldini de Signa étaient ceux qui avaient prononcé la sentence capitale contre Dante.

(2) Lettre à Guido Novello de Polenta, que les Vénitiens supposent apocryphe.

une tarière; les Gallura sont devenus *vase à toute fraude;* Branca Doria vit encore, *mais son âme pâtit déjà en enfer, et a laissé un diable à sa place pour gouverner son corps et celui d'un de ses parents.* A Vérone, les Montecchi et les Capulets sont *les uns déjà pervers, les autres en mauvaise odeur;* Albert de la Scala est gâté dans *tout son corps, et pire encore quant à l'esprit;* Guido de Montefeltro *fit des œuvres, non pas de lion, mais de renard*, et il connut *tous les expédients, toutes les voies couvertes.* Il accable d'outrages le bon roi Robert, *plus fait pour le froc que pour le sceptre,* et souhaite que Brettinoro s'enfuie pour ne pas souffrir la *tyrannie* des Calboli ; il condamne Rinier de Corneto, *qui fit la guerre aux grands chemins;* Provenzan Silvani, *qui eut la prétention de vouloir dominer à Sienne,* et les Santafiora, *qui dévastèrent les environs de cette ville.* Il décerne, au contraire, des éloges aux Scaligeri et aux Malaspini, *ses refuges hospitaliers;* à Uguccione de la Fagiuola, auquel il se proposait de dédier sa première *Cantica.* Maintenant, que ceux qui ne cherchent pas dans l'histoire de pures déclamations ou des théories préconçues, jugent s'il est possible de soutenir, à moins de le faire à titre d'exercice de rhétorique, l'équité de Dante dans la distribution de l'éloge et du blâme ; de même son amour de la patrie ne peut être soutenu que par celui-là seul qui cède au désir pardonnable de vouloir trouver tout grand dans les grands hommes.

Ses vengeances ne s'arrêtent point à la limite des Alpes : il flagelle encore Édouard d'Angleterre et Robert d'Écosse, qui ne savent pas se tenir *dans leurs frontières;* le *lâche roi* de Bohême, l'*efféminé* Alphonse d'Espagne, le *dégénéré* Frédéric d'Aragon, l'*usurier* Denis de Portugal, les *fainéants* Autrichiens, un roi de Norwége, un prince inconnu de Rascia (Servie), qui avait falsifié les ducats de Venise. Il se déchaîne surtout contre les Capets, qu'il maudit dans leur souche, Hugues, *fils de boucher,* dont la descendance *valait peu, mais ne fit pourtant aucun mal,* jusqu'au moment où, ayant acquis la Provence, elle *commença ses rapines à l'aide de la force et du mensonge.* De là sortit Charles de Valois, sans autres armes que celle de Judas ; de là Philippe le Bel, *le mal de France,* qui crucifia de nouveau le Christ dans son vicaire : aussi le poëte fait-il des vœux pour avoir bientôt le plaisir d'assister à la vengeance que Dieu prépare dans le secret de sa pensée ; ailleurs encore, il appelle le jugement divin sur la race d'Albert d'Autriche, de sorte que le monde en reste épouvanté.

A l'exemple des impérialistes d'alors et des légistes, il montre une vénération profonde pour la très-antique et chère nation latine, qui dominait avec une douceur extrême, acquérait avec la plus grande habileté et conservait enfin avec une force extraordinaire; mais surtout pour ce peuple saint de Rome, au sang duquel s'était mêlé le sang illustre des Troyens, cette Rome dominatrice, qui, par un doux chemin, conduisait la société humaine au port qui lui était assigné... « Et certes, je crois fermement que les pierres qui se trouvent dans ses murailles, et le sol sur lequel elle s'élève, sont bien plus dignes de respect que les hommes ne le proclament (*Convito*). » Comme il attendait des empereurs le remède aux maux de l'Italie, il les invitait à soutenir ses haines et ses affections. Toujours prêt à relever l'opinion de leur autorité, il plaça au plus profond de l'enfer les meurtriers du premier César, et l'aigle impériale au sommet du paradis; il composa même un livre spécial sur la *Monarchie*. Préoccupé des tribulations où le désaccord des deux puissances plongeait la chrétienté, il pensa que le seul moyen d'arriver à un progrès désirable était la paix sous la tutelle d'un monarque, unique arbitre des choses de la terre, tandis que le pontife dirigerait celles qui concernent le salut éternel. Lorsqu'un seul est le maître, la cupidité, racine de tous les maux, est extirpée, et le monde voit naître la charité et la liberté.

Dante trouve la réalisation de cette monarchie universelle dans le peuple romain, dont le fondateur descend tout à la fois de l'Europe et de l'Afrique; peuple au profit duquel Dieu opéra les miracles qu'on lit dans Tite-Live, et qu'il fit triompher dans ses luttes avec les autres nations. S'il est vrai qu'on acquiert des droits légitimes par le duel, il y a lieu de croire que le jugement de Dieu ne se manifeste pas moins dans les batailles générales, et que, dès lors, l'empire du monde a été légitimement acquis par les Romains, par ce peuple qui montra combien il aimait les autres nations en les conquérant, et en préférant à ses commodités propres le salut du genre humain.

Voilà donc, exprimée il y a des siècles, la théorie moderne que la cause la meilleure finit toujours par triompher; voilà donc la suprême puissance de la monarchie universelle et ne relevant que de Dieu, sans l'intervention d'aucun vicaire, affirmée comme la meilleure garantie de la félicité publique. Ainsi Dante enlevait aux peuples l'unique refuge qu'ils avaient alors contre l'empereur, et les dépouillait de l'indépendance nationale, leur

orgueil et leur ambition (1). Cependant il avait lui-même invoqué le juste jugement de Dieu sur la race de l'Allemand Rodolphe et d'Albert, son fils, qui laissèrent, *par cupidité*, dévaster le jardin de l'empire. Il maudit Wenceslas, *repu de luxure et d'oisiveté;* mais il prépara *au divin et très-heureux* Henri VII de Luxembourg un siége au paradis, et l'excitait contre cette ville, qui fut alors et depuis le boulevard de la liberté italienne.

Dante ne descendait si bas que par dépit, non par lâcheté. Du reste, il ne tirait point de sa doctrine les conséquences serviles qui en découlent; mais il faisait comme les Italiens, qui désirent trop souvent ce qu'ils n'ont pas, sauf à se repentir après l'avoir obtenu. Les vœux du poëte furent accomplis: l'étranger, enfin, *enfourcha les arçons* de cette Italie *orgueilleuse, perfide et sauvage;* les embrassements des empereurs, lorsqu'ils eurent les papes, non plus comme adversaires, mais comme alliés et complices, préparèrent un âge de honteuse servitude, et la nécessité, toujours sans résultat, de violentes tentatives pour s'en affranchir.

Mais Dante voulait que cet empereur universel et tout-puissant eût sa résidence en Italie; puis il proclamait que les monarques sont faits pour le peuple, et non le peuple pour les monarques, dans lesquels il ne faut même voir que les premiers ministres du peuple: tant son bon sens naturel savait reprendre le dessus, aussitôt que la colère cessait de l'aveugler. D'autre part, bien qu'il se montrât jaloux des origines sans tache, il tourne en ridicule les priviléges de naissance et l'édifice féodal, jusqu'à vouloir abolir l'hérédité des honneurs et des biens. « L'autorité publique ne doit pas tourner à l'avantage de quelques-uns, qui, sous le nom de nobles, envahissent les premières fonctions. A les entendre, la noblesse consiste dans une série d'aïeux riches; mais comment se faire un titre des richesses, méprisables par les misères de la possession, les dangers de l'accroissement, l'iniquité de l'origine? Cette iniquité apparaît, soit qu'elles provien-

(1) Dante, néanmoins, réservait expressément les statuts particuliers : *Advertendum sane quod cum dicitur humanum genus posse regi per unum principem, non sic intelligendum est, ut ab illo uno prodire possint municipia et leges municipales. Habent namque nationes, regna et civitates inter se proprietates, quas legibus differentibus regulari oporteat.* (*De monarchia.*) Ce sont les exceptions au moyen desquelles le bon sens corrige les conséquences qui feraient apparaître erroné le principe posé.

nent de l'aveugle hasard, d'industries élevées, d'un travail intéressé et, dès lors, étranger à toute idée généreuse, ou bien du cours ordinaire des successions. Le dernier cas ne saurait, en effet, se concilier avec l'ordre légitime de la raison, qui voudrait que l'héritier des vertus fût appelé seul à l'héritage des biens. Que si le droit des nobles consiste dans une longue série de générations, la raison et la foi les ramènent toutes aux pieds du premier père commun, dans lequel tous les hommes furent anoblis ou tous rendus plébéiens. Or, comme une aristocratie héréditaire suppose l'inégalité, la multiplicité primitive des races répugne au dogme catholique. La véritable noblesse réside dans la perfection, à laquelle tout individu créé peut atteindre, dans la limite de sa nature ; pour l'homme, spécialement, elle se trouve dans l'accord des dispositions heureuses dont la main de Dieu déposa le germe en son sein, et qui, cultivées par une volonté diligente, deviennent des ornements et des vertus. »

Lorsque Dante se permettait ces sorties, il s'excusait d'être en opposition avec les idées de Frédéric II. Dans le *Convito*, où il flatte plus la plèbe et les petits seigneurs, il s'écrie : « Ah ! méchants et pervers, qui dépouillez les veuves, les orphelins et « les moins fortunés ; qui volez et usurpez le bien d'autrui, avec « lequel vous offrez des banquets splendides, et faites des dons « en chevaux, armes, habits et argent ; qui portez de riches vête- « ments, et construisez de merveilleux édifices, vous croyez faire « preuve de libéralité ! Et n'est-ce pas comme si vous enleviez la « nappe de l'autel pour couvrir le voleur et sa table ? Tyrans, il « faut rire de vos demeures comme du larron qui donnerait un « festin sur une table où l'on verrait, portant encore les signes « ecclésiastiques, la nappe dérobée à l'autel, et qui s'imaginerait « que d'autres ne s'en aperçoivent pas. »

Nous avons voulu exposer ses idées, comme le jugement du plus grand homme d'alors, sur les événements qui s'accomplissaient à son époque. Nous y trouvons, comme témoignage de la civilisation des Italiens, qu'ils savaient distinguer l'Évangile des fausses interprétations, l'Église des abus, le prince de Rome du pontife universel, et se déchaîner avec hardiesse contre la Babylone adultère, tandis qu'ils se montraient fort soumis à l'autorité du saint-siége. Voilà ce que n'ont pas vu les intolérants d'une certaine époque, qui ont prétendu faire d'Alighieri un précurseur de la doctrine protestante ; ni les sectaires modernes dont l'imagination complaisante l'a travesti en écrivain d'une per-

pétuelle allégorie contre l'Église, et même en fondateur de je ne sais quelle religion nouvelle (1).

Dante frappe aussi sur les moines, dont les abbayes étaient devenues des cavernes, et le froc *un sac à mauvaise farine;* pourtant c'est à saint Thomas, à saint François, à saint Dominique, que son poëme accorde les plus grandes louanges. Il pousse les papes dans les enfers, et place Clément V, pasteur sans loi et souillé des œuvres les plus hideuses (*Inf.* XIX), avec le magicien Simon pour attendre Boniface VIII. A ses yeux, le lieu où repose la dépouille de saint Pierre est devenu un cloaque; néanmoins il expose avec une précision rigoureuse la formule du catholicisme, proclame son *respect pour les chefs suprêmes,* et croyait que l'empire de Rome avait été constitué par Dieu pour la grandeur future de la cité où siége le successeur de Pierre. Son opinion gibeline, sa rancune contre Boniface et les vices du clergé, lui faisaient maudire le luxe des prélats qui couvraient *de leurs manteaux leurs palefrois, si bien que deux bêtes cheminaient sous une même peau; la cour de Rome, où chaque jour on trafiquait du Christ; les loups rapaces sous l'habit des pasteurs, qui, s'étant fait un dieu de l'or et de l'argent, attristaient le monde, en foulant aux pieds les bons et en élevant les méchants.* Tout en exaltant la comtesse Mathilde, il savait mauvais gré à Constantin le Grand d'avoir doté de terres les pontifes, et à Rodolphe de Habsbourg de leur en avoir confirmé la possession. Il réprouve l'abus des excommunications qui privaient, *tantôt ici, tantôt là, du pain que le père miséricordieux ne refuse à personne;* il ne les croit pas tellement mortelles que *l'éternel amour ne puisse revenir* à celui qui se repent (*Purg.*, III).

En résumé, il censurait les pontifes, mais parce qu'ils étaient ou qu'il les supposait dégénérés; or nous ne voyons pas que le guelfe Villani ni tout autre contemporain lui en aient fait un reproche. Lorsqu'il mourut à Ravenne auprès de Guido de Polenta, on raconte que le cardinal Bertrand du Poyet, légat pontifical en Romagne pendant que le saint-siége, esclave et avili, se trouvait en France, essayait de troubler ses ossements : nouvelle folie qu'il faudrait ajouter à tant d'autres, dont ce prélat souilla sa mission politique; peut-être était-ce une vengeance inspirée par le mal que Dante avait dit de cette France dont les papes alors s'étaient faits les vassaux. Mais il n'en fit rien; du

(1) Voir l'*Appendice* VIII.

reste, au lieu d'insulter à sa tombe, l'Italie manifesta pour le poëte une vénération d'autant moins en rapport avec les songes modernes que les Guelfes prévalurent alors. Ses concitoyens, à l'effet de réparer leurs torts, instituèrent une chaire pour le commenter dans la cathédrale, où Dominique de Michelino (1) le représentait sous l'habit de prieur et couronné, avec la *Comédie* ouverte à la main, montrant à ses compatriotes les gouffres de l'enfer et la montagne du paradis. Le Dante était lu au concile général de Constance; Jean de Serravalle, évêque de Fermo, sur l'invitation du cardinal Amédée de Savoie et des évêques de Bath et de Salisbourg, le traduisit en prose latine et en fit un commentaire, qui se trouve transcrit dans la bibliothèque du Vatican.

Personne ne fut plus en butte aux traits de Dante que Boniface VIII; il se déchaîne neuf fois contre ce pape, qui, *insatiable de biens, ne craignit pas, afin de s'en procurer, de s'emparer de la sainte Église par tromperie, pour la mettre ensuite à mal; qui changea le lieu où repose la dépouille de Pierre en cloaque infect et sanglant où le démon se réjouit, afin que les chrétiens siégent partie à droite, partie à gauche, et que les étendards où brillent les clefs se déploient contre les gens baptisés, et que des sceaux à l'effigie de Pierre soient empreints sur des priviléges vendus et mensongers.*

Aux yeux de Dante, la faute mortelle de ce pape était d'avoir favorisé les Noirs, et causé l'expulsion des Blancs en envoyant à Florence Charles de Valois. Ce « seigneur, qui faisait d'exces- « sives dépenses », voulait de l'argent, et, lorsqu'il en eut extorqué beaucoup, il alla en demander au pape, qui lui répondit: « Ne t'ai-je pas envoyé à la source de l'or? » Après avoir accumulé or, fautes, honte, il partit avec les trésors ou les malédictions des Toscans. Il se dirigea vers la Sicile pour la combattre, mais il conclut bientôt la paix de Calatabellota; les Guelfes disaient donc qu'il laissa la guerre dans la Toscane, où il était

(1) Non l'Orgagna, comme on dit ordinairement. (Voir GAYE, *Correspondance*, II, V.) La chaire destinée à l'explication de Dante dura longtemps; en 1412, la seigneurie payait 8 florins par mois au Ravennate Jean de Malpaghini, qui avait longtemps commenté Dante, et qui l'expliquait encore tous les dimanches. Six ans après, cet office était rempli par Jean Gherardi de Pistoie, moyennant 6 florins par mois; un peu plus tard, il était remplacé par François Filelfo.

venu rétablir la paix, et qu'il imposa la paix à la Sicile, où il était allé porter la guerre.

La paix de la Sicile avait été l'œuvre de Boniface, qui s'était constitué le pacificateur de l'Europe comme père universel des fidèles ; il mit encore fin aux différends de l'Allemagne en reconnaissant comme empereur Albert d'Autriche (1). Lorsqu'il offrit sa médiation aux rois de France et d'Angleterre qui se disputaient la riche Flandre, il exigea que le premier remît en liberté Guy, comte de Flandre, et ses fils livrés par une infâme trahison; mais le roi lui répondit que « personne n'avait à s'entremettre entre un vassal et lui; qu'il écouterait volontiers des conseils, mais n'accepterait point de commandements. »

Ce roi était Philippe le Bel, homme de grand cœur, d'un grand courage, calculateur et opiniâtre, qui ne renonçait à ses desseins ni par justice, ni par humanité, ni par considération

(1) La confirmation de Boniface respire un profond orgueil : *Fecit Deus duo luminaria magna: luminare majus, ut præesset diei, luminare minus ut præesset nocti. Hæc duo luminaria fecit Deus ad literam, sicut dicitur in Genesi : et nihilominus spiritualiter intellecta fecit luminaria prædicta, scilicet solem, id est ecclesiasticam potestatem, et lunam, hoc est temporalem et imperialem, ut regeret universum. Et sicut luna nullum lumen habet nisi quod recipit a sole, sic nec aliqua terrena potestas aliquid habet nisi quod recipit ab ecclesiastica potestate. Licet autem ita communiter consueverit intelligi, unus est imperator; nos autem accipimus hic imperatorem, solem qui est futurus hoc est regem Romanorum, qui promovendus est imperator, qui est sol sicut monarcha, qui habet omnes illuminare et spiritualem potestatem defendere, quia ipse est datus et missus in laudem bonorum et in vindictam malefactorum... Unde hæc nota et scripta sunt, quod vicarius Jesu Christi et successor Petri potestatem imperii a Græcis transtulit in Germanos, ut ipsi Germani, id est septem principes, quatuor laici et tres clerici, possint eligere regem Romanorum, qui est promovendus in imperatorem et monarcham omnium regum et principum terrenorum. Nec insurgat hic superbia gallicana, quæ dicit quod non recognoscit superiorem. Mentiuntur : quia de jure sunt et esse debent sub rege romano et imperatore. Et nescimus unde hoc habuerint vel adinvenerint, quia constat quod Christiani subditi fuerunt monarchis ecclesiæ romanæ, et esse debent... Et attendant hic Germani, quia, sicut translatum est imperium ab aliis in ipsos, sic Christi vicarius successor Petri habet potestatem transferendi imperium a Germanis in alios quoscumque, si vellet, et hoc sine juris injuria... Electus in regem Romanorum, prius fuit in nubilo arrogantiæ, etenim non fuit devotus ad nos et ecclesiam istam sicut debuit. Nunc autem exhibet se devotum et promptum ad facienda omnia, quæ volumus nos et fratres nostri et ecclesia ista... Si autem ipse vellet contrarium facere, non posset; quia nos non habemus alas nec manus ligatas, nec pedes compeditos, quia bene possumus eum reprimere et quemcumque alium principem terrenum.*

de temps, de personnes et d'opinions. Son but principal était d'étendre la prérogative royale, et, pour l'atteindre, il abattit sans pitié les feudataires, afin de concentrer les lambeaux de la souveraineté. La suprématie papale, à l'ombre de laquelle la France avait grandi, lui semblait répugner à cette souveraineté, et les ecclésiastiques devinrent l'objet de ses vexations; il accrut les impôts sur leurs biens, emprisonna l'évêque de Pamiers et défendit de porter à Rome ni argent ni joyaux. Après avoir ainsi diminué les revenus et secoué l'autorité du saint-siége, il réunit le clergé de France, qui proclama les *libertés gallicanes*, c'est-à-dire que le pontife n'avait pas le droit de restreindre l'autorité absolue que le roi de France a sur son clergé. Ainsi les Français, qui naguère avaient accepté d'un pape les royaumes de Sicile et d'Aragon, et fait une guerre impitoyable aux indigènes qui les repoussaient, refusaient maintenant au pape jusqu'au droit de faire des remontrances à leur roi (1).

Boniface, comme protecteur des immunités ecclésiastiques, publia la bulle *Clericis laicos*, par laquelle il reprochait aux
1296 princes d'envahir les biens ecclésiastiques, et frappait d'excommunication tout clerc qui accorderait des subventions, dons et prêts, ou tout laïque qui les exigerait, sans l'autorisation du saint-siége (2). Cependant il ne désignait personne; mais Philippe, par dépit, augmenta la taxe imposée aux ecclésiastiques, et Boniface lui en fit reproche, en lui montrant qu'il s'exposait aux censures encourues par ceux qui attentaient aux immunités de l'Église; en même temps, il lui adressait des remontrances sur l'administration de son royaume et sur la guerre avec l'Angleterre, qui entraînait de grandes charges pour le peuple. Phi-

(1) Sismondi lui-même, bien que très-hostile à Boniface, dit : « Avides de « servitude, ils appelèrent liberté le droit de sacrifier jusqu'à leurs consciences « aux caprices de leurs maîtres, en repoussant la protection que leur offrait « contre la tyrannie un prince étranger et indépendant... Les peuples devraient « désirer que les souverains despotiques reconnussent au-dessus d'eux un pou- « voir venu du ciel, qui les arrêtât sur le chemin du crime. » (*Hist. des rép. ital.*, chap. 24.)

(2) On fait un grand grief de cette bulle à Boniface, et pourtant elle ne contient que le sens précis du canon XLIV du quatrième concile de Latran et la doctrine généralement acceptée dans le droit canonique du temps; c'est ce que Philipps démontre avec évidence dans le *Droit ecclésiastique*, vol. III, liv. I, § 130.

lippe lui répondit avec aigreur, et soutint l'indépendance des droits royaux. Malgré son caractère violent, Boniface, comme chef des Guelfes d'Italie, désirait rester en paix avec la France; il adressa donc au roi, au sujet de la bulle, une franche explication, dans laquelle il lui disait qu'il n'avait nullement pré- 1297
tendu lui soustraire les services et les prestations dus par les ecclésiastiques comme vassaux, mais le détourner en général de grever le clergé d'impôts; du reste, ajoutait-il, il laissait à sa conscience le soin de déterminer les cas où il conviendrait d'exiger une contribution extraordinaire.

Ils parurent donc réconciliés. Le pape, avec une condescendance inattendue, accorda à Philippe les dîmes pour trois ans, et promit, comme le trône impérial était vacant, de favoriser l'élection de Charles de Valois, son frère, dont nous avons parlé souvent, et qui parut destiné à recevoir toutes les couronnes et à n'en porter aucune. Il canonisa saint Louis, à la grande satisfaction de ceux qui l'avaient vénéré durant sa vie.

Philippe, en retour, soumit à son arbitrage son différend avec l'Angleterre et la Flandre; mais il se tint pour offensé de la sentence, ou feignit de l'être, et laissa son frère jeter la bulle au feu. Enfin, pour braver le pape, il accueillit les Colonna bannis de Rome, s'allia avec Albert d'Autriche, et fit poursuivre devant les tribunaux l'évêque Bernard de Saisset; puis il écrivit au pape avec une cruelle ironie, pour qu'il dégradât ce prélat traître envers Dieu et les hommes, dont il voulait offrir un sacrifice au Seigneur.

Boniface ne put tolérer cette indignité, et répondit au roi par 1301
la bulle *Ausculta, fili*, dans laquelle il avançait que Dieu a placé le pontife au-dessus des empires pour arracher, détruire, dissiper, édifier, fonder; qu'il aurait tort, bien que roi, de prétendre n'avoir aucun supérieur sur la terre. Il lui reprochait ses attentats contre les immunités cléricales, ses altérations de monnaies et ses usurpations des biens de l'Église; il suspendit le privilége qu'avaient les rois de France de n'être point excommuniés, et convoqua le clergé gallican à un concile à Rome. Il ajoutait que le pouvoir du pape, au temporel comme au spirituel, est au-dessus de celui des rois (1). Boniface crut encore que Charles de Valois, dont il avait espéré le triomphe des Guelfes, avait à dessein

(1) L'année suivante, il déclara dans le consistoire qu'il n'entendait pas s'arroger la juridiction du roi, mais que celui-ci est soumis au pape quant au péché.

mal conduit les affaires de Sicile; à son passage à Rome, il lui en fit de si vifs reproches que Charles tira l'épée contre lui.

Philippe, dans ses efforts pour abattre les feudataires et agrandir la suprématie royale, se servait des subtilités des légistes, jaloux des autres pouvoirs, élevés dans le despotisme des empereurs romains et les chicanes du barreau. Dans le nombre, les plus célèbres étaient le garde des sceaux Pierre Flotte et l'avocat Guillaume Nogaret, dont la malice égalait l'opiniâtreté, et qui, à l'exemple des courtisans, faisaient consister l'honneur à servir les passions du maître. Non contents d'insulter le pape par des admonitions hypocrites et audacieuses, ils supposèrent, pour éluder l'effet que devait produire l'épître paternelle et digne de Boniface, une lettre où ce pape, avec une franchise rendue plus absolue par une concision impérative, exposait ces prétentions que la cour romaine voilait sous des expressions adoucies, et s'en firent un prétexte pour dicter au roi une réponse violente et brutale, qui commençait ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface soi-disant pape, peu ou point de salut. Sache votre fatuité que nous ne sommes soumis à personne dans le temporel, etc. »

Ces lettres étaient apocryphes ou du moins interpolées (1), mais elles devaient servir à sonder l'opinion. Le peuple, dont on avait excité les mauvaises passions, applaudit, comme il le fait trop souvent lorsqu'il s'agit d'actes violents. Le parlement déclara qu'il ne souffrirait jamais en France d'autres maîtres que Dieu et le roi; puis il fut défendu au clergé de se rendre au concile général, qui ne parut imaginé que pour éloigner les pasteurs des églises, priver le roi de ses conseillers, le peuple des sacrements, et l'on brûla la bulle supposée; enfin on publia les lettres des trois ordres, où les prétentions du siége pontifical étaient réfutées avec un grand étalage de subtilités, d'érudition, de servilité.

Boniface démasqua les calomnies de l'astucieux légiste, qui avait mis le droit de son côté en lui prêtant un faux langage; il envoya un nonce en France pour absoudre le roi s'il se repen-
1302 tait, et prit en pitié l'Église française, « fille en délire, à qui une mère affectueuse était disposée à pardonner ses discours insen-

(1) *Petrus* (la Flotte) *literam nostram falsavit, seu falsa de ea confixit.* (Preuves du différend, etc., pag. 77.) Mais la lettre de Philippe parait authentique.

sés»; puis, ayant réuni le concile, il publia la bulle *Unam sanctam*, où il proclame que l'Église, une, sainte, catholique, apostolique, a pour chef le Christ et son vicaire sur la terre; que la puissance spirituelle, bien que confiée à un homme, est pourtant divine, et que lui résister c'est résister à Dieu; que la puissance temporelle est inférieure à l'autorité ecclésiastique, et doit se laisser guider par elle comme le corps par l'âme; que le pape peut, quand les rois commettent des fautes graves, les admonester et les ramener dans le droit chemin; que toute créature humaine est subordonnée au pontife, et qu'on ne peut obtenir le salut dans une opinion contraire. En outre, il décréta que les empereurs et les rois devaient comparaître à l'audience apostolique chaque fois qu'ils seraient cités, « telle étant notre volonté à nous qui, avec la permission de Dieu, commandons à tous. »

Une autorité sûre n'a pas besoin de violences; menacée, elle exagère pour mieux se défendre; or la puissance papale ne faisait entendre un langage si absolu que parce qu'elle se sentait entamée. En effet, les temps des croyances inébranlables disparaissaient; les sociétés européennes s'éloignaient de l'aile qui les avait couvées, et chaque peuple voulait l'indépendance, chaque prince le pouvoir illimité. Plus avide encore que tout autre de cette autorité sans bornes, Philippe se disposa donc à lutter avec ces papes qui avaient triomphé des Henris et des Frédérics.

Après avoir gagné le peuple par quelques concessions, et satisfait aux exigences de l'Angleterre, il fit publier par Nogaret une diatribe furibonde contre Boniface, qu'il appelait *Maliface*, 1303
faux, intrus, larron, hérétique, ennemi de Dieu et des hommes. Loin de courber le front sous la sentence d'excommunication, il arrête le légat pontifical et lui enlève ses dépêches. Ses avocats, dans le parlement, formulent contre Boniface vingt-neuf chefs d'accusation, qui lui imputent des hérésies, des blasphèmes, toutes sortes de méfaits; il en appelle à un concile convoqué par le pontife *légitime*, et les ecclésiastiques qui refusent leur adhésion sont expulsés ou emprisonnés; les autres et l'université de Paris approuvent ces actes, et un schisme se prépare. Il fallait que la violence accomplît l'œuvre que la calomnie avait commencée; Nogaret, accompagné de Musciatto Franzesi, personnage influent de Sienne et châtelain de Staggia, fut expédié à Rome avec de bonnes lettres de change et carte blanche, en apparence pour informer Boniface des décisions prises, mais avec l'ordre secret de l'arrêter et de l'envoyer à Lyon.

Nous avons répété fréquemment que les Romains étaient toujours disposés à insulter leur pape, et que les seigneurs se dressaient armés contre son autorité. Entre mille, il suffit de citer Ghino de Tacco, qui, expulsé de Sienne, en lutte avec les comtes de Santa Chiara, souleva Radicofani contre l'Église, s'établit dans les environs de la ville, et faisait dévaliser tous les passants. Son frère et l'un de ses neveux, qui lui avaient prêté la main, furent arrêtés par messire Benincasa, juge à Sienne, qui remplit ensuite à Rome les mêmes fonctions. Un jour, Ghino pénètre dans cette ville avec sa bande, se rend au palais du sénateur où siégeait Benincasa pour rendre la justice, lui coupe la tête en présence d'un grand nombre d'individus, et s'en retourne sans que personne ose l'arrêter. Plus tard l'abbé de Cluny, qu'il avait dévalisé avec une certaine courtoisie, le réconcilia avec le pape, qui le fit chevalier et le pourvut d'un riche prieuré.

Parmi les seigneurs de Rome, les Colonna occupaient le premier rang. Giordano avait laissé cinq fils : le cardinal Jacques, Jean, Oddone, Mathieu et Landolfe, chacun avec des portions distinctes d'héritage ; mais, d'un commun accord, ils le laissèrent administrer par Jacques, même après la mort de Jean, qui avait six fils : le cardinal Pierre, Étienne, Jean, Jacques, Oddone, Agapito. L'oncle dissipait la fortune de ses frères et de ses neveux, et Boniface, qui voulut intervenir, encourut la haine du voleur et des volés. Jacques, le neveu, se montrait surtout querelleur et violent, au point qu'il mérita le surnom de *sciarra ;* pour se venger il assaillit et enleva quatre-vingts bêtes de somme chargées d'ustensiles et d'argent du pape, qui allaient d'Agnani à Rome. Boniface avait raison de vouloir le châtier, et Sciarra, qui redoutait sa vengeance, l'exécrait. Frédéric de Sicile exploita sa haine au détriment du pape, son ennemi, et les cardinaux de cette famille commencèrent à publier que l'élection de Boniface était illégale, parce que le pape Célestin ne pouvait abdiquer. Cités devant la cour papale, ils refusèrent de comparaître, et le consistoire enleva la pourpre aux deux cardinaux, Jacques et Pierre, en les frappant d'excommunication, eux et leur descendance. En réponse à ces mesures, ils déclarèrent Boniface pontife intrus, en appelèrent au futur concile, firent paraître des libelles remplis d'accusations infâmes, et se préparèrent à la résistance, excitant le peuple et cherchant partout des ennemis à leur adversaire. Boniface publia contre eux la croisade, à laquelle accoururent un grand nombre d'individus, d'abord les Orsini,

ennemis des Colonna, et puis les Florentins; beaucoup de femmes contribuèrent à l'achat des armes. Colonna, Nepi, Zagarolo, furent pris; enfin Palestrine eut le même sort pour être détruite, et l'on bâtit en face Civita-Papale.

On devine sans peine quelle devait être la fureur des Colonna, surtout de Sciarra, qui, après sa fuite de Rome, tombé au pouvoir des Barbaresques, rama quatre ans sur une galère plutôt que de révéler son nom, couvant une haine féroce contre le pape; maintenant, pour l'assouvir, il s'offrit à Nogaret. Boniface, se voyant menacé, s'enfuit à Anagni, où il préparait une excommunication destinée à reproduire les scènes de la maison de Souabe; mais il est prévenu par Nogaret, qui, après avoir recruté à prix d'argent une bande d'aventuriers, et secondé par les nobles de Ceccano, de Supino, et même par quelques cardinaux, assaille cette ville aux cris de : *Vive la France! mort à Boniface!* Le pape, âgé de quatre-vingt-six ans et abandonné par les cardinaux, s'écrie : « Livré comme le Christ le fut à ses ennemis, je mourrai, mais pape. » Il couvre sa tête de la tiare de Constantin, et s'assied sur son trône avec les clefs et la croix à la main. Bientôt le palais est envahi par les gens d'armes, qui se mettent à piller, violant les reliques et les archives; Nogaret l'insulte et Sciarra le soufflette. Retenu prisonnier, Boniface refuse toute nourriture dans la crainte d'être empoisonné. Le peuple, revenu de sa frayeur, se soulève en criant : *Vive le pape! mort aux traîtres!* et délivre de vive force le pontife, qui, emmené sur la place, répétait : « O bons Romains et bonnes femmes! » Accablé de tristesse, il racontait à tous ses souffrances et demandait un morceau de pain par charité. Le peuple criait : *Vive le saint-père!* et chacun pouvait lui parler comme à un autre pauvre. Conduit à Rome en triomphe, Boniface reprend courage, en renonçant aux idées de pardon et de réconciliation qu'il avait manifestées à Anagni. Mais les Orsini eux-mêmes, dans lesquels il avait mis sa confiance, l'enferment dans le palais; alors, abattu par tant de coups, il expire au milieu de huit cardinaux, confessant la vraie foi (1).

Les prélats le combattirent avec les doctrines d'indépendance

(1) Ferreto raconte qu'il mourut dans des accès de rage, se frappant la tête contre les murs, rongeant le bâton pastoral, et suffoquant. Sismondi ne lui demande pas même à quelle source il a puisé ces détails; il ne s'informe pas

nationale, les rois par les légistes, les écrivains par l'opinion. Philippe le Bel, les Colonna et Dante font encore peser une renommée sinistre sur ce pontife, avec lequel finit l'omnipotence du saint-siége.

11 octobre

Benoît XI (Nicolas Boccasini) lui succéda. « Homme de parenté limitée et de petite naissance, ferme et honnête, sage et saint (COMPAGNI), » il ne voulut pas reconnaître sa mère quand elle se présenta devant lui avec des habits magnifiques, mais bien lorsqu'elle vint avec son costume ordinaire. Il n'était ni Guelfe ni Gibelin, mais pape de la paix, comme il convient; néanmoins il souffrait dans cette Rome, dont chaque palais était une forteresse, où les cardinaux eux-mêmes dirigeaient ou servaient les factions des Colonna, des Orsini ou des Gaetani. Obligé de se défendre contre les hommes qui l'entouraient, comment pouvait-il déployer de la vigueur contre ceux qui étaient éloignés? Pour se soustraire à leur oppression, il se réfugia dans Assise, et l'on dit qu'il songeait à transférer le siége pon-

non plus pourquoi son cadavre, trouvé intact après trois cent deux ans, ne portait aucune trace de lésion.

Le procès-verbal de Boniface dit qu'il expira tranquillement dans le palais du Vatican, et le cardinal Étienne, qui assistait à sa mort, écrit :

Lecto prostratus anhelus
Procubuit, fassusque fidem, curamque professus
Romanæ ecclesiæ, Christo tunc redditur almus
Spiritus, et sævi nescit jam judicis iram,
Sed mitem placidamque patris, ceu credere fas est.

Voir Jo. RUBEI, *Bonifacius VIII*; Rome, 1651. Il est défendu contre Dante, Ferreto, les historiens et surtout contre Sismondi, par le *Dublin Review*, année 1842, et par le père Testi dans l'*Histoire de Boniface VIII*, 1847. Benvenuto d'Imola, dans ses commentaires sur Dante, l'appelle *magnanime pécheur*, et c'est l'épithète que lui donnent saint Antonin et Jean Villani. Pétrarque l'appelle *merveille du monde*. Raynald, continuateur de Baronius, fait preuve d'une impartialité chrétienne, en terminant ainsi le jugement qu'il porte sur ce pontife : *Super ipsum itaque Bonifacium, qui reges et pontifices ac religiosos, clerumque ac populum horrende tremere fecerat, repente timor et tremor et dolor una die irruerunt, ut ejus exemplo discant superiores prælati non superbe dominari in clero et populo, sed forma facti gregis, curam subditorum gerant, priusque appetant amari quem timeri.*

Les *Preuves*, c'est-à-dire les actes publics, mis au jour par Pierre Dupuy, sont l'ouvrage le plus important de ce pape. En 1526, le Bolonais Alexandre voyageait de ces côtés, et, voyant Anagni déserte et ruinée, il en demanda la cause : « L'emprisonnement de Boniface (lui répondit un des rares habitants);

tifical en Lombardie (1). Sans parents, plus doux que fort de caractère, il gémissait des excès qu'il ne pouvait réprimer. Afin de montrer son désir de la paix, il annula plusieurs constitutions de son prédécesseur, entre autres celle contre Philippe de France et le décret qui dispensait les sujets du serment de fidélité; mais il lança l'excommunication contre Nogaret et quatorze seigneurs italiens qu'il avait vus lui-même outrager Boniface. Nogaret vint lui en demander pardon au nom du roi; mais 1304
quelques jours après Benoît mourait empoisonné, et le salaire de Nogaret s'élevait de 50 à 800 livres.

Les vingt-cinq cardinaux se réunirent alors en conclave à Pérouse, et l'élection fut longtemps ballottée entre les Gaetani, fauteurs de Boniface, et les Colonna, qui favorisaient les Gibelins et la France. Forcés par les Pérousins, qui allèrent jusqu'à leur diminuer les rations, ils désignèrent trois étrangers, parmi lesquels le parti national eut à choisir le pontife. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, réunit les suffrages. Ce prélat s'était montré hostile au roi; mais Philippe, qui, par l'intermédiaire des Colonna, exerçait une grande influence dans le con- 1305
clave, informé promptement du choix qu'on avait fait, vint à lui, et, paraissant oublier les animosités nouvelles pour la familiarité d'autrefois, il lui dit : « Je puis vous faire pape si vous me promettez de me rendre six services : le premier, que vous me réconciliiez avec l'Église; le second, que vous me rappeliez à la communion moi et tous les miens; le troisième, que vous m'accordiez les dîmes du clergé dans mon royaume pour cinq ans, afin de subvenir aux dépenses de la guerre de Flandre; le quatrième, que vous abolissiez entièrement la mémoire du pape Boniface; le cinquième, que vous rendiez la dignité de cardinal à Jacques et à Pierre Colonna, et que vous l'accordiez à quelques-uns de mes amis; quant à la sixième grâce, je vous en parlerai en temps et lieu. » L'archevêque, qui se croyait pontife grâce à son pouvoir, promit sur l'hostie ce qu'il demandait, et fut élu sous le nom de Clément V.

Jean Villani, qui rapporte cet absurde entretien, était-il en

depuis ce moment, la guerre, la peste et les factions ont ravagé de plus en plus la cité. »

(1) *Tacita mente conciperet intra magnam Italiam apud Longibardos sedem apostolicam sibi statuere, ut et in posterum ibidem esset forte mansura.* (FERRETO, liv. III, pag. 1012.)

tiers par hasard? Aucun autre contemporain n'en parle, et le bon chroniqueur l'avait sans doute recueilli de la bouche du peuple, qui traduisait en pacte antérieur les complaisances postérieures. Le fait est que Clément avait déjà vu que les papes, à Rome, étaient les esclaves de la plèbe et des factions; dans l'intention peut-être d'affranchir l'autorité pontificale, il invita les cardinaux, au lieu de se rendre à Rome, à le couronner dans la ville de Lyon. Dans le trajet un mur s'écroula, plusieurs cardinaux et domestiques furent tués, et d'autres, blessés; une rixe entre les gens de la suite du pape et les Lyonnais fit répandre d'autre sang : accidents d'où la superstition tirait de funestes présages. La capitale de l'antique empire, la cité des plus grands souvenirs, la tombe du prince des Apôtres et de tant de martyrs, le rendez-vous des pèlerins, le centre d'étude des érudits, était mal remplacé par une ville étrangère, pauvre et dévastée par les guerres; mais l'Italie avait à déplorer surtout que cet abandon parût justifié par les désordres de Rome.

Après avoir couru de diocèse en diocèse avec une suite nombreuse de serviteurs et de courtisans, Clément s'établit enfin
1309 dans Avignon, ville du comtat Venaissin, possession des papes, appartenant au comte de Provence, sous la suprématie de l'empire; dès lors commença ce que les Italiens appelèrent *la captivité de Babylone*. Avignon, que Pétrarque trouvait petite, désagréable, fétide, reléguée sur un rocher, avec des rues étroites, des maisons basses et mal construites, descendit bientôt dans la plaine, se remplit de palais et d'auberges. Sur l'autre rive du Rhône, terre de France, les prélats édifièrent Villeneuve, et l'affluence considérable des étrangers et des princes anima ce pays.

Établi sur la terre de l'étranger, et, par suite, soumis à sa volonté, le pape commença par des œuvres abjectes; au moyen de la concession des dîmes, il engraissait les uns et les autres avec l'argent d'autrui (1). Il abrogea la constitution *Clericis laicos*, dé-

(1) Clément V « fut un homme très-avide d'argent et simoniaque; tout bénéfice se vendait à prix d'argent dans sa cour. Luxurieux, on disait ouvertement qu'il avait pour maîtresse la comtesse Palagorgo, très-jolie femme, fille « du comte Fos. Il laissa à ses neveux et à ses parents des trésors considérables. « On raconte que ce pape, ayant perdu un de ses neveux, cardinal, qu'il aimait « beaucoup, contraignit un nécromancien célèbre à lui dire ce qu'était devenu « l'âme de ce neveu. Ledit nécromancien transporta aux enfers un chapelain « du pape, homme très-sûr, et lui montra visiblement un palais dans lequel était

clara que la bulle *Unam sanctam* n'était pas contraire au royaume de France, promut au cardinalat douze créatures de Philippe, entre autres les deux Colonna dégradés par Boniface VIII, moyen assuré de perpétuer la servitude, et donna l'absolution à Nogaret. Par ces faveurs il voulait calmer Philippe, qui persistait à réclamer la condamnation de Boniface. Il espérait sans doute que le temps amortirait sa passion, tandis qu'il ne faisait que l'irriter; car le roi demandait sans cesse que Boniface fût déclaré hérétique, effacé du nombre des papes, exhumé, brûlé, et qu'on jetàt ses cendres au vent. Ce n'était pas seulement une rancune personnelle, mais une lutte de principes : il s'agissait de savoir si le spirituel devait l'emporter sur le temporel, comme aux temps de Grégoire VII ou d'Innocent III, ou bien si l'heure était venue que personne ne pùt refréner les rois, et que la légalité dùt céder à leurs exigences. Le pape tenta de se soustraire à l'oppression par la fuite; enfin il décida qu'une affaire de cette importance ne pouvait être résolue que par un concile.

Ce procès se compliquait d'un autre non moins honteux. Après avoir indiqué l'origine des chevaliers du Temple, nous avons fait connaître comment, de Jérusalem, ils s'étaient propagés dans toute l'Europe. Parmi les provinces dont se composait cet ordre, les plus anciennes de l'Orient avaient été occupéés par les musulmans, à l'exception de Chypre; celles d'Occident, dont trois étaient l'Italie, la Pouille et la Sicile, possédaient neuf mille commendes, qui donnaient un revenu de 9,000,000 de francs. La plupart des trente mille chevaliers étaient français, et, communément, on choisissait un Français pour grand maître, prince souverain.

Tant de priviléges, tant de richesses, attiraient en foule dans cet ordre les cadets des principales familles de l'Europe; mais, après la perte de la terre sainte, le champ principal de son activité n'exista plus, et les templiers, oisifs, égoïstes, insolents, vécurent au milieu d'orgies crapuleuses voilées par le mystère, et que leurs chapitres pardonnaient sous la forme de confession générale. De la vénération qu'il avait pour eux, le peuple tomba dans un effroi mystérieux, alimenté par les formes orientales

« un lit de feu ardént où se trouvait l'âme du neveu mort, en lui disant que sa « simonie lui avait mérité ce supplice. Dans cette vision, il aperçut un autre « palais en face, qu'on lui dit être préparé pour le pape Clément. Ledit chape- « lain rapporta tout cela au pontife, qui, depuis ce moment, ne fut plus joyeux ; « il mourut peu après. (VILLANI.) »

dont ils entouraient l'initiation, qui se faisait dans leurs maisons, la nuit, à portes closes, avec exclusion de tout étranger, même du roi. Tandis que ces accusations inspiraient de l'épouvante au vulgaire, les grands, souvent aussi crédules que le peuple, leur attribuaient le projet d'établir sur toute l'Europe une république aristocratique, afin d'exercer la domination universelle; ce dessein, imputé à des chevaliers armés, soumis à l'autorité absolue du grand maître, était moins absurde que celui dont les jésuites, au siècle dernier, furent accusés par les philosophes. Mais le crime des uns et des autres, c'étaient les richesses qu'ils avaient ou qu'on leur supposait; or les dix charges d'argent et les 150,000 florins d'or que les templiers avaient apportées de la Palestine en France, comme le proclamait la renommée, équivalent aux barils de poudre d'or que l'on disait remplir les caves des jésuites.

Les richesses devenaient chaque jour plus nécessaires au roi depuis qu'il avait changé le système de gouvernement; or celles des templiers ne pouvaient manquer d'exciter la convoitise de Philippe, qui résolut de détruire leur ordre avec ses armes ordinaires, les légistes et un procès. Le brave Jacques de Molay, leur grand maître, informé des accusations dirigées contre les siens, demanda à se justifier devant les tribunaux. Philippe, après l'avoir amusé de belles paroles, le fit arrêter à l'improviste avec tous les chevaliers qui se trouvaient en France, et séquestra leurs biens. Molay invoqua les priviléges de son ordre; neuf cents chevaliers se déclarèrent ses défenseurs, et ceux qui l'avaient chargé se rétractèrent. Les iniquités de la procédure, les souffrances des cachots et de la torture, sont connues; Clément s'écria qu'on l'avait trompé, et, sentant la faiblesse d'un pontife sur la terre de l'étranger, il tenta de fuir. Philippe, pour l'effrayer, remit en scène le procès contre Boniface, accumulant toutes sortes d'accusations sur le pontife mort et sur les templiers condamnés à mourir. Nogaret, à genoux devant le pape et les mains jointes, insistait avec des pleurs et des gémissements, en invoquant l'honneur de l'Église, l'amour de la patrie, toutes les choses les plus sacrées, pour que le cadavre de Boniface fût exhumé et brûlé, satisfaction, disait-il, que le saint-père devait en conscience. Clément, pour éviter ce scandale, céda aux exigences du roi, et pour qu'il le tînt quitte du jugement de son prédécesseur, il le laissa libre du reste.

Les accusations contre Boniface furent longuement exposées

et débattues; enfin le pape en remit la décision à un concile. Le seizième concile œcuménique, réuni à Vienne dans le Dauphiné, déclara que les inculpations n'étaient pas fondées, et deux chevaliers catalans se présentèrent devant l'assemblée en jetant leur gant, comme disposés à soutenir, l'épée à la main, l'innocence de Boniface. Néanmoins les concessions déjà faites par Clément furent confirmées, et, en un mot, le concile décréta que Philippe avait agi par un zèle louable; que ni lui ni ses successeurs ne seraient jamais inquiétés pour cela; que toutes les constitutions préjudiciables à la liberté du royaume seraient annulées, et qu'on effacerait dans les archives les sentences prononcées. 1311

Au prix de tant de concessions, Philippe consentait à renoncer à ses poursuites contre la mémoire de Boniface : mais il ne le faisait que pour obtenir satisfaction dans un autre procès; or Clément, une fois engagé dans la voie des complaisances, ne put refuser la suppression des templiers. Philippe, loin d'être content, voulut encore le supplice d'un grand nombre et des principaux d'entre eux. « Dans un grand espace clos de bois, il fit attacher, chacun à un poteau, cinquante-six desdits templiers; on mit le feu aux bûchers, et, l'un après l'autre, ils brûlèrent peu à peu, le roi les avertissant qu'il accorderait la vie à celui qui voudrait reconnaître son erreur et ses péchés. Malgré ces tourments, et bien que leurs amis et parents les suppliassent de confesser leurs fautes pour échapper à une mort si misérable, aucun d'eux ne voulut faire d'aveux; mais, avec des plaintes et des cris, ils se proclamaient innocents et fidèles chrétiens, en invoquant le Christ, sainte Marie et les saints; ce fut ainsi que, par ce martyre, tous finirent la vie, brûlés et consumés (1). » Après les autres vint le grand maître Molay, qui, expirant sur le bûcher, cita Philippe et Clément au tribunal de Dieu, où ils comparurent en effet avant un an, délai qu'il leur avait assigné.

(1) VILLANI; et Dante, *Purg.*, XX.

Toutes les accusations, bien qu'elles ne soient pas admises généralement, peuvent se réduire à six chefs : 1° qu'ils reniaient la foi, blasphémaient le Christ, Marie, les saints, outrageaient la croix et la foulaient aux pieds; 2° que, dans la consécration, ils s'abstenaient de prononcer les paroles sacramentelles, et que le maître, bien que laïque, donnait l'absolution des péchés; 3° qu'ils adoraient la tête de *Bafomet* et portaient des ceintures bénies par son contact; 4° qu'ils se donnaient des baisers indécents; 5° qu'ils péchaient contre nature; 6° qu'ils faisaient tout clandestinement, en jurant d'étendre l'ordre par tous les moyens possibles.

Noffi Dei, juge de Florence, avait travaillé beaucoup pour faire condamner les templiers, dont il avait, disait-il, connu les crimes quand il appartenait à leur ordre; puis il servit le roi dans d'autres procès contre des sorcières et des magiciens. Les templiers furent condamnés en Lombardie et dans la Toscane, absous à Ravenne, à Bologne, en Castille; Charles II de Naples fit condamner à mort les Provençaux, dont il donna les terres aux hospitaliers.

Le pape, non par sentence définitive, mais par *voie de provision,* abolit cet ordre dans toute la chrétienté, comme inutile et dangereux; on prétend qu'il partagea avec le roi de France 200,000 florins d'or de leurs biens-meubles. Les immeubles devaient être assignés aux hospitaliers pour qu'ils équipassent cent galères contre les Turcs; mais les dépenses du procès et les dettes à payer, dont l'état fut présenté par les légistes du roi, s'élevèrent à des sommes si considérables que les hospitaliers s'en trouvèrent plus pauvres.

Le lecteur sent déjà que des temps nouveaux approchent. Deux grands faits s'accomplissaient : la distinction des nationalités et la sécularisation des États. Cette république chrétienne, placée sous la main des papes, se dissolvait; l'unité des institutions cessait; la critique se substituait à la foi, une époque de remaniement à un âge organisé, la puissance des rois à l'autorité de l'Église. Toutes les forces nouvelles voulaient rompre le faisceau; de là une lutte générale contre l'Église, non pas qu'on la combattît encore elle-même, mais sa domination, qui paraissait devenue oppressive.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 1, ligne 13, *au lieu de :* Ile Zerbi, *lisez :* Ile des Gerbes.
— 12, ligne 10, *au lieu de :* la Matrice, *lisez :* la Matrice de Palerme.
— 23, ligne 31, *au lieu de :* la tour des Comtes, *lisez :* la tour des Conti.
— 32, ligne 4 de la note, *au lieu de :* Ce chroniqueur, *lisez :* Ce traducteur.
— 37, ligne 8, *au lieu de :* ce faubourg, *lisez :* Constantinople.
— 49, ligne 7 des notes, *au lieu de :* Parabitagi, *lisez :* Parabiagi.
— 62, ligne 28, *au lieu de :* en damiers, *lisez :* échancrés.
— 75, ligne 30, *au lieu de :* pour quelque argent, *lisez :* sauf à payer quelque peu d'argent.
— 129, ligne dernière, *au lieu de :* Alan d'Isola, *lisez :* Alain de l'Ile.
— 132, ligne 3, *au lieu de :* la *Somma del Codice, lisez :* la *Summa Codici.*
— 135, ligne 8, *au lieu de :* Worms, appelé Brocard, *lisez :* Worms, le livre appelé Brocard.
— 147, ligne dernière des notes, *au lieu de :* Jason du Maine, *lisez :* Jason del Mayno.
— 351, ligne 23, *au lieu de :* Les villes du Piémont, *lisez :* Les villes du Piémont, dans le quatorzième siècle, d'après le calcul de M. Cibario, avaient, *etc.*
— 357, ligne 4, *au lieu de :* le rachat, *lisez :* l'amortissement.
— 364, ligne 28, *au lieu de : superpellicem, lisez : superpelliceum.*
— 379, ligne 4 des notes, *au lieu de :* RAVEICUS, *lisez :* RADEVICUS.
— 419, ligne 24, *au lieu de :* l'œuvre des maçons de Come, *lisez :* l'œuvre des Cosmas, famille d'architectes qui, *etc.*
— 422, ligne 31, *au lieu de :* d'Autriche, *lisez :* d'Antioche.
— 423, ligne 27, *après :* Pale d'or, *ajoutez* (*palla d'oro*).
— 424, ligne dernière, *au lieu de :* un lutrin, *lisez :* une chaire.
— 427, ligne 39, *au lieu de :* une pale d'autel, *lisez :* un retable.
— 428, ligne 19, *au lieu de :* Jacques Franciscano, *lisez :* le franciscain Jacques.
— 448, ligne 21 des notes, *au lieu de :* Nadau, *lisez :* Madau.
— 449, ligne 17, *au lieu de : Storia miscellanea, lisez : Storia miscella.*
— 460, ligne 33, *au lieu de :* l'amour, ce qui nous étonne, *lisez :* l'amour (ce qui nous étonne, venant d'une *âme lombarde*).
— 464, ligne 16, *au lieu de : hæreditatis gaudio, lisez : hæreditali gaudio.*
— 470, ligne 1re, *au lieu de :* recteur, *lisez :* rhéteur.
— 473, ligne 5, *au lieu de :* leurs traditions, *lisez :* les traditions.
— — ligne 25, *au lieu de :* étaient affranchies de faits imaginaires, *lisez :* dépourvues d'imagination.
— 486, ligne 5 des notes, *au lieu de :* Manzoni, *lisez :* Minzoni.



LETTRES, INSTRUCTIONS

ET MÉMOIRES

DE MARIE STUART

REINE D'ÉCOSSE

Publiés sur les originaux et les manuscrits du STATE PAPER OFFICE de Londres, et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique, par le prince ALEXANDRE LABANOFF.

Sept vol. in-8°. — Prix : 42 fr.

8e VOLUME (*Supplémentaire*)

Renfermant les **LETTRES DE MARIE STUART**, publiées avec *sommaires*, *traductions*, *notes* et *fac-simile*, par M. TEULET, membre de la Société impériale des Antiquaires de France.

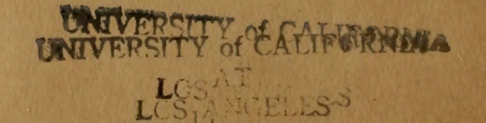
Lettres au comte de BOTHWEL. — Documents relatifs au meurtre de DARNLEY. — Lettres et écrits divers de MARIE STUART. — Documents relatifs à sa mort, et ses dispositions testamentaires.

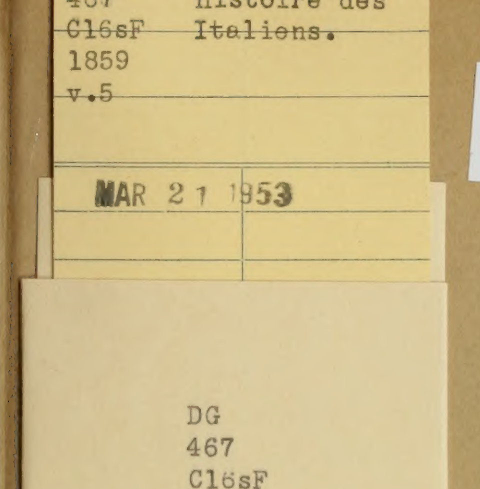
Prix (séparément) : 15 fr.

(Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier au prix de 25 francs.)

Prix de l'ouvrage complet, 8 vol. — 55 fr.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.


UNIVERSITY of CALIFORNIA
LOS ANGELES



C16sF
Italiens.
1859
v.5
MAR 21 1953



UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 223 835 0